00032015

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016

HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'A LOUIS XIV.

Par M. l'abé VELLY.

TOME PREMIER.

32015

A PARIS,

Chez SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
DESAINT, rue du Foin Saint-Jacques.

M. DCC. LXX.

Avec Aprobation, & Privilege du Roi.

00032015

AU ROI.

SIRE,

Je préſente à VOTRE MAJESTÉ, *un des fruits de cete précieuſe liberté que vous avez acordée aux Lettres. Tous ceux qui avant votre regne s'étoient chargés d'écrire l'Hiſtoire de la Nation, n'avoient rempli que la moindre partie*

de leur engagement. Exacts & minutieux dans le récit des opérations militaires, ils avoient gardé un silence profond sur toutes les parties de l'administration, soit qu'ils ignorassent à quoi les obligeoit leur qualité d'historien, soit, comme il est plus vraisemblable, qu'ils craignissent d'alarmer une politique étroite & ombrageuse. Votre sagesse, SIRE, a pleinement dissipé ces craintes. Convaincu qu'il y auroit de l'injustice à priver une nation des secours qu'elle a droit d'atendre d'une portion de ses membres, sous prétexte de prévenir quelques abus qu'il est souvent impossible d'empêcher & qu'il est toujours facile de réprimer, vous avez en quelque sorte invité les gens de lettres à raprocher leurs travaux des besoins de la société. Le succès le plus éclatant a justifié ces vues pleines d'équité & de modération. A cete foule de romans insipides ou dangereux qu'on voudroit pouvoir éfacer des fastes de la litérature, ont succédé des traités sur le commerce, l'agriculture & les arts. Tous les éforts de l'esprit humain ont été dirigés vers l'utilité publique.

Au milieu de cete fermentation générale, deux écrivains qu'une mort trop prompte a dérobés aux regards de VOTRE MAJESTÉ, *travaillerent successivement à nous donner une nouvele Histoire de France. Ce fut en s'atachant à la partie que leurs devanciers avoient négligée, c'est-à-dire en recherchant les principes de notre administration, en faisant connoître nos loix, nos mœurs & nos usages, en donnant plus d'atention au dévelopement des causes qu'au récit des événemens, qu'ils se flaterent de rendre leur ouvrage intéressant & vraiment utile. Le public qui connoît ses besoins aplaudit à leur plan : cete nouvele histoire éclipsa bientôt toutes celles qui l'avoient précédée, & a continué d'être regardée comme la seule où l'on pût aprendre à connoître les François.*

Nommé pour succéder au travail de ces deux respectables citoyens, j'ai cru, SIRE, *qu'en me conformant à leur plan, je n'avois point d'autre but à me proposer que de chercher la vérité, ni d'autres regles à suivre que de l'exposer dans tout son jour : que toute réserve, tout*

ménagement seroient injurieux à VOTRE MAJESTÉ, *& odieux à la nation. Votre monarchie*, SIRE, *soit qu'on en examine la constitution interne, soit qu'on l'envisage dans ses raports avec les étrangers, n'a point à redouter la vérité. Lorsque dans le déclin de l'Empire Romain les François quiterent les déserts de la Germanie pour chercher un établissement plus commode, ils se montrerent aux Gaulois étonnés plutôt comme des freres & des défenseurs que comme des vainqueurs & des maîtres. Les peuples, selon le témoignage des anciens historiens, souhaiterent ardemment leur domination & aplaudirent à leurs succès. Parvenus au comble de la puissance sous Charlemagne, & dictant des loix à l'Europe entiere, ils ne se prévalurent point de leurs forces pour dépouiller leurs voisins, & après plus de douze siecles de supériorité, la France se trouve aujourd'hui moins étendue qu'elle ne l'étoit sous les fils de Clovis.*

QUANT *à la constitution interne de la monarchie, quel autre état*, SIRE, *présenta jamais une image plus parfaite du gouvernement paternel?*

nel ? Les François ne connurent jamais ce partage de la puiſſance ſouveraine ; ces contre-poids de l'autorité, qui, imaginés en aparence pour garantir de l'opreſſion, ne ſervent en éfet qu'à nourir la diſcorde & à autoriſer la rebellion. On voit dans tous les temps ce peuple généreux, ſemblable à une grande famille, s'oublier en quelque ſorte lui-même pour ne s'ocuper que du ſalut de ſon chef : plus ce chef eſſuya de diſgraces, & plus il ſembla avoir aquis de droits ſur les cœurs de ſes enfans : le roi Jean & François premier furent plus chéris & plus reſpectés que Philippe Auguſte & Louis XIII.

*L'*ETRE *ſuprême, dont la ſageſſe regle le cours des ſaiſons & le ſort des Empires, n'a point donné un ciel toujours ſerein ni un bonheur ſans mélange : peut-être même une proſpérité trop égale & trop longue ſeroit-elle à la fin le préſent le plus funeſte qu'il pût faire à une nation. C'eſt dans la paix & l'abondance que naiſſent le luxe, la moleſſe, la corruption & la plupart des autres maladies des corps politiques. Le peuple le plus heureux ceſſeroit donc bientôt d'être le peuple le*

plus estimable, si la providence atentive à le conserver ne lui suscitoit quelquefois des entraves, des disgraces passageres, des embaras multipliés qui, en le forçant de se replier sur lui-même, lui font découvrir le siege du mal & lui en indiquent ordinairement le remede. Alors les embaras disparoissent, & les sages réglemens qu'ils ont ocasionnés subsistent. Puisse le souverain arbitre des destinées faire prospérer les projets que vous formez pour le bonheur de votre peuple! Puissent les augustes héritiers de vos vertus & de votre nom, après une longue suite de siecles, retrouver encore dans le cœur de leurs sujets ces principes de tendresse, de valeur & de magnanimité qui, dans tous les âges, ont formé le caractere distinctif des François!

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant,
très-fidele sujet & serviteur,
GARNIER.

AVANT-PROPOS.

L'OUVRAGE que l'on publie aujourd'hui ne doit qu'à lui-même la faveur dont le public l'honore depuis long-temps. M. L'abé VELLY qui l'entreprit, M. VILLARET qui le continua, n'eurent dans leurs travaux d'autre but que celui de servir leur patrie. Citoyens vertueux & modestes ils cultiverent dans le silence un petit nombre d'amis & n'aspirerent pas même aux grades littéraires auxquels leurs talents & leur réputation sembloient les apeler.

LA supériorité de cete histoire sur celles qui l'ont précédée faisoit désirer à bien des personnes qu'on en donnât une édition propre à entrer dans les grandes bibliotheques. Quelqu'envie qu'on eût de les satisfaire & de rendre à la mémoire de deux écrivains célebres un hommage bien mérité, on auroit atendu que l'ouvrage eût été terminé; si l'on n'avoit apris par des avis certains que des libraires étrangers profitoient de ce délai pour en donner une édition furtive. Ceux de Paris, à qui l'ouvrage apartient, n'avoient d'autre moyen d'échaper

aux pertes dont ils étoient menacés, que celui de prévenir, s'il en étoit temps encore, les hommes injustes qui cherchoient à les dépouiller. Les magistrats préposés à la librairie aprouverent leur projet, & M. de l'Averdy, alors contrôleur-général, voulut bien le favoriser en engageant le Roi à souscrire pour deux cents exemplaires.

POUR répondre à cete faveur du gouvernement, on se proposoit de rendre cete édition supérieure à tous égards aux précédentes, soit en insérant dans le texte les principaux points de notre droit public que M. l'abé Velly n'a pas assez connu; soit en corigeant quelques erreurs qui lui sont échapées. L'homme de lettres, chargé de la continuation de cete histoire, avoit même intérompu la suite de son travail pour s'ocuper uniquement de ce nouvel objet: mais après bien des recherches & un grand nombre d'essais, il s'est convaincu qu'il valoit mieux laisser subsister l'ouvrage tel qu'il est sorti des mains de l'Auteur, & chercher quelqu'autre moyen de supléer aux défauts qui peuvent encore s'y rencontrer. Avant que de rendre compte au public des motifs qui l'ont déterminé à prendre ce parti, qu'on lui permette quelques réflexions.

LORSQUE M. l'abé Velly entreprit une nouvele Histoire de France, il avoit beaucoup plus de talents naturels que de connoissances aquises. Aussi

ne se proposa-t-il d'abord que d'écrire un abrégé qui ne devoit pas excéder six ou sept volumes. Il semble qu'il lui sufisoit pour cela, de lire atentivement ceux de nos historiens que leur prolixité avoit fait négliger, d'en extraire les faits principaux, & de donner à la narration plus de précision, de clarté & de graces qu'on n'avoit encore fait. Mais comme en lisant ces historiens, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils avoient négligé la partie la plus précieuse de l'histoire, c'est-à-dire tout ce qui a raport aux loix, aux mœurs & aux usages, il résolut de chercher ailleurs les secours qu'ils lui refusoient. Les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, les Recherches de Pasquier, le Glossaire de Ducange lui présentoient, sur la plupart de ces objets, des matériaux abondants & tout préparés, qu'il n'eut que la peine de bien enchâsser dans sa narration. Il eût été à désirer sans doute qu'il eût trouvé les mêmes avances par raport à notre droit public, à nos loix, & à la forme primitive de notre administration; mais quoique plusieurs écrivains se fussent déja exercés sur ces matieres, ils partoient tous de principes si diférents, ils afectoient un ton si dogmatique, ils donnoient des résultats si oposés qu'il paroissoit bien dificile de démêler la vérité parmi les préjugés dont ils l'avoient obscurcie. Aussi n'usa-t-il que sobrement de leurs prétendues découvertes; peut-être même eût-il fait plus sagement encore de ne s'en point servir du tout.

C'est ſur ce plan, & avec les imperfections qui devoient naturellement en réſulter que furent compoſés les deux premiers volumes. Ils renferment les deux premieres races & les commencements de la troiſieme, c'eſt-à-dire l'hiſtoire de près de ſept ſiecles. On remarque plus de critique, de recherches & de ſoin dans les volumes ſuivants. L'auteur, ſans ſe laiſſer éblouir par le ſuccès de cet eſſai, ne s'en raporta plus aux compilateurs, il remonta juſqu'aux ſources, il s'étudia à mieux connoître les principes de l'adminiſtration & à mettre plus d'ordre & de liaiſon entre les faits. Il ne s'apperçut peut-être pas qu'il changeoit le plan de ſon ouvrage, & qu'au lieu d'un abrégé il aloit donner une hiſtoire plus étendue que celles qu'on trouvoit déja trop longues; ou bien s'il fit cete réflexion, il jugea ſans doute qu'une hiſtoire ne devoit point être meſurée par le nombre des pages qu'elle renferme; que la plus longue eſt toujours celle qui ennuie; la plus courte, celle qu'on quite à regret & qu'on reprend avec plaiſir. On ne peut cependant ſe diſſimuler qu'il ne ſe trouve encore aujourd'hui des gens qui déſaprouvent ce changement, & qui ne ceſſent de vanter les deux premiers volumes de M. l'abé Velly, quoiqu'ils ſoient certainement les plus imparfaits de tout l'ouvrage. Voici, je crois, les raiſons d'une façon de penſer qui paroît d'abord ſi extraordinaire.

On voudroit ſavoir notre Hiſtoire & ne ſe

point fatiguer à l'étudier : or il en faut convenir, dans l'état où elle eſt encore, elle n'eſt guere propre qu'à repouſſer l'atention. Il faut ſur-tout un éfort de courage pour dévorer patiemment cete longue ſuite de guerres dont on ne voit ni le motif, ni l'objet ; ce tiſſu de noirceurs, de trahiſons & d'extravagances qu'ofrent ordinairement les commencements de la monarchie. On a donc ſçu gré à l'écrivain dont nous parlons, d'avoir ſuprimé de ſa narration un grand nombre de faits peu importants aujourd'hui ; d'avoir extrêmement abrégé ceux qu'il a cru devoir raporter ; enfin, d'avoir entrecoupé le récit trop uniforme des ſieges & des batailles, par des recherches curieuſes & inſtructives ſur nos mœurs & nos uſages. Contents d'y puiſer des notions ſufiſantes, pour ne pas paroître abſolument étrangers dans leur patrie, ces lecteurs ne demandoient rien de plus à l'hiſtorien ; ils auroient voulu qu'il eût ſuivi le même plan, du-moins juſqu'au ſeizieme ſiecle, temps, diſent-ils, où l'Hiſtoire commence à devenir vraiment intéreſſante.

D'AUTRES lecteurs, en plus petit nombre, il eſt vrai, mais dont un écrivain qui travaille pour la poſtérité doit toujours redouter le jugement, n'ont pu pardonner à M. l'abé Velly la précipitation avec laquele il a haſardé ces deux premiers volumes. C'eſt dans ces ſiecles, ont-ils dit, qu'on

regarde trop légérement comme ténébreux, que s'est établi le systême si compliqué des deux puissances civile & éclésiastique; que l'Europe a commencé à se former en république; que les membres de la même société ont été divisés en plusieurs ordres de citoyens qui eurent des droits & des privileges diférents; que les possessions même furent afectées d'un caractere qui les constitua franches ou serves, nobles ou roturieres; que l'on vit enfin éclôre & pulluler toutes ces loix locales, ces coutumes particulieres qui décident encore aujourd'hui de la fortune des citoyens. Ces objets & si grands & si importants devoient sans doute fixer les regards d'un historien; ils méritoient du moins qu'on fît des éforts pour les éclaircir. D'ailleurs comment parviendra-t-on à marquer les changements successifs arrivés dans l'administration, si l'on ignore quele fut la forme primitive de cete administration? comment jugera-t-on de la nécessité ou de l'utilité d'un réglement, d'une loi, si l'on n'en connoît pas les raports avec les autres loix & les besoins de la société? Entreprendre d'écrire l'histoire d'une nation, & négliger d'en étudier les commencements, sous prétexte qu'ils sont ténébreux & rebutants, c'est vouloir élever un édifice sans songer à lui creuser des fondements, sous prétexte qu'ils entraînent beaucoup de dépense, & qu'ils ne sont point aparents. Mais est-il possible, demandera-t-on, de donner une

histoire

hiſtoire des deux premieres races, & même d'une grande partie de la troiſieme, qui ſoit tout à la fois profonde, inſtructive & amuſante.

Le P. Daniel n'en doutoit point, puiſqu'il n'a pas craint d'avancer qu'avec des talents & du travail on pouvoit faire ſur les commencements de la monarchie, une hiſtoire ſupérieure à celle que Tite-Live nous a laiſſée ſur les premiers ſiecles de la république Romaine. Il eſt à propos d'examiner les raiſons ſur leſqueles il fonde cete aſſertion. Nos premiers rois, dit-il, à compter depuis Clovis, ont joué ſur le théâtre de l'univers un rôle bien plus important que les rois de Rome & les premiers conſuls qui leur furent ſubrogés. Les batailles de Soiſſons, de Tolbiac, de Vouillé, d'Arles, & du Caſilin, ſont des actions plus mémorables qu'une multitude de petits combats contre les Fidenates, les Sabins & les Herniques: enfin nous avons, ſur ces actions, des détails & plus circonſtanciés & plus autentiques que n'en avoit Tite-Live ſur les premiers exploits des Romains. La premiere raiſon qu'alegue le P. Daniel eſt certaine, mais elle ne prouve rien, ſans quoi il faudroit dire également que l'hiſtoire de Gengiskan, de Tamerlan ſeroit bien plus intéreſſante que celle d'un Epaminondas, d'un Alcibiade; ou bien, pour me ſervir d'une autre comparaiſon, que les romans de Scudéri & de la Calprenede valent beaucoup mieux que ceux de l'abé Prévoſt & de Richarſon. La ſe-

conde raiſon eſt également vraie, mais elle ne ſeroit valable qu'autant qu'on pouroit montrer que Tite-Live n'a rempli les commencements de ſon hiſtoire que des petits combats dont parle le pere Daniel. Or nous voyons, au contraire, qu'ils ne tiennent dans cete hiſtoire que la place qu'on ne pouvoit leur refuſer; que le récit qu'en fait l'écrivain eſt toujours ſubordonné à un point de vûe vraiment philoſophique, celui de faire voir quele fut la conſtitution primitive du peuple Romain, quels principes d'adminiſtration lui inſpirerent cete modération dans les ſuccès, cete fermeté dans les revers, qui le firent triompher de tous les obſtacles, & ne lui laiſſerent plus d'autres ennemis à redouter que ſes propres vices: c'eſt à ce grand objet annoncé dès le début, que l'hiſtorien a ſçu lier tous les événements qu'il raporte, & qui dès-lors n'en ont été que le dévelopement. Si le P. Daniel, au-lieu de tant s'aplaudir d'avoir le premier découvert quelques détails ſur les négociations de Théodoric & ſur la bataille du Caſilin, eût dit: Il nous reſte un aſſez grand nombre de monuments pour bien connoître quel fut l'état des Gaulois tant qu'ils furent ſoumis aux Romains, quele fut la police des cités, quels étoient les droits reſpectifs de toutes les claſſes de citoyens: nous trouvons dans les codes des Viſigoths, des Bourguignons, des Saliens & des Ripuaires qui formerent des établiſſements dans les Gaules, le droit public & particulier de chacune de ces nations,

exposé avec la derniere précision : des historiens peu élégans, à la vérité, mais contemporains & fideles, nous ont transmis, outre les faits principaux & le caractere des princes, des détails précieux sur la police du royaume, l'administration de la justice, l'état & la fortune des membres de la société. Ce que les historiens ont omis, peut être supléé par un grand nombre de diplômes, de formules & de lettres : outre ces mêmes secours, nous avons sur la seconde race un recueil précieux de capitulaires où se trouvent consignés, année par année, les résultats de toutes les délibérations des représentants de la nation : s'il eût ajouté que Tite-Live, lorsqu'il écrivoit l'histoire de Rome, n'avoit point, sur les premiers siecles de cete république, une tele abondance de matériaux, & qu'il en eût conclu qu'avec les talents de ce célebre écrivain on pouroit donner une Histoire de France égale ou peut-être même supérieure à celle que nous admirons à juste titre ; peut-être alors le P. Daniel n'eût-il rien avancé que de vraisemblable. Il reste cependant encore une dificulté à résoudre. Les personnages que présentent les commencements de notre histoire, ne sont point comparables à ceux que nous ofre Rome dès son origine : quoiqu'on sente en lisant notre histoire que nos compilateurs modernes les ont étrangement défigurés, & qu'il seroit encore facile, avec un peu d'adresse, & en s'atachant davantage aux anciens écrivains, d'en tracer des por-

traits moins hideux & plus reſſemblants ; il faut auſſi convenir qu'on ne parviendroit jamais à les rendre comparables aux héros de l'ancienne Rome, ſans les dénaturer, & par conſéquent ſans violer la premiere loï de l'hiſtoire. Qu'auroit donc fait en pareil cas Tite-Live ? Il ſe ſeroit ſans doute beaucoup plus ocupé de la nation que de ceux qui la gouvernoient : au-lieu de s'étendre ſur les actions & les qualités perſoneles d'un citoyen diſtingué, il ſe ſeroit ataché à bien faire connoître les divers ordres de l'Etat, les corporations politiques, à marquer leurs droits reſpectifs, leur influence ſur le bonheur ou le malheur de la ſociété. Cete nouvele hiſtoire, moins dramatique que la premiere, auroit moins amuſé le commun des lecteurs ; mais plus politique & plus profonde, elle auroit intéreſſé davantage les hommes d'Etat, les magiſtrats & les ſages.

Convenons-en de bonne-foi, ce ne ſont point les matériaux d'une hiſtoire qui nous manquent : aucune nation, peut-être, depuis que le monde exiſte, n'en poſſéda jamais un ſi grand nombre ; la vie d'un homme ſuffit à peine pour les parcourir. Si, au milieu de tant de richeſſes, nous ſommes reſtés ſi pauvres, n'en acuſons que notre négligence & le peu d'atention que nous avons donné juſqu'ici à ce qui nous touchoit de plus près. Il s'en faut bien que ce genre de litérature ait joui parmi nous de l'eſtime qu'il méritoit : tandis

que nous prodiguions nos éloges, notre admiration aux ouvrages de pur agrément; tandis que le public se partageoit sur le mérite d'une piece nouvele ou sur les talents d'une actrice, l'histoire de la nation étoit ou entiérement négligée, ou abandonnée à des écrivains du second ordre, qui ne s'y livroient que parce qu'ils désespéroient de réussir dans le genre le plus généralement aplaudi. Elle ne pouvoit guere manquer de s'avilir & de se dessécher entre leurs mains. Ceux qui entreprirent de la défricher se bornerent d'abord à rassembler un grand nombre de faits épars, & à les ranger suivant l'ordre des temps où ils étoient arrivés, sans se mettre en peine si ces faits avoient des raports entr'eux, ou n'en avoient pas. Ceux qui vinrent ensuite, trouvant la route déja frayée, ne songerent point à s'en ouvrir une nouvele; ils ramperent sur les traces de leurs devanciers & furent contents d'eux-mêmes lorsqu'ils purent enrichir leur ouvrage de quelque nouvele anecdote, ou qu'après bien des veilles & des discussions, ils parvinrent à coriger heureusement une date. Qu'on ne m'acuse point de vouloir déprimer ici des hommes estimables qui ont consacré leurs veilles, & quelquefois sacrifié leur santé, à éclaircir les monuments de notre histoire : je sçais parfaitement tout ce qu'on leur doit de reconnoissance : mais après avoir donné de justes éloges à leur aplication & à leur zele patriotique, pourquoi me seroit-il défendu de déplorer le tort involontaire,

ſans doute, mais peut être irréparable qu'ils ont fait à l'hiſtoire : ils ont acoutumé le public à ne la regarder que comme une compilation de faits plus ou moins détaillés & rangés dans un ordre chronologique : c'eſt du-moins la ſeule idée qu'en ont eue ceux qui, juſqu'à nos jours, ont couru la même cariere. Tous ſe ſont efforcés d'ajouter aux découvertes déja faites, de ſubſtituer un ſtyle pur & quelquefois orné, au langage groſſier & demi-barbare de nos anciens chroniqueurs, perſonne n'a ſongé à réformer un plan vicieux : tous, ou preſque tous, ſont parvenus à ſe faire lire & même à ſe faire rechercher pendant quelque temps, aucun n'eſt encore parvenu à fixer le goût du public : deux défauts eſſenciels s'y opoſoient ; tout le monde les a ſentis, perſonne n'a encore entrepris de les dévoiler.

Le premier eſt le déſordre général qui regne dans leur compoſition : ils n'ont pas fait atention qu'en rangeant à côté l'un de l'autre des faits qui n'avoient rien de commun que d'être arivés en même temps, ils fatiguoient l'eſprit du lecteur, en le forçant de partager ſon atention ſur un trop grand nombre d'objets. Pour remédier à cet inconvénient, il faloit, à l'exemple de Tite-Live, trouver un point de vue lumineux d'où le lecteur eût pu ſans peine promener ſes regards ſur toute la ſuite des faits, un principe fécond dont chaque fait particulier n'eût plus été qu'un dévelo-

pement ou une conséquence. Si après avoir bien aprofondi tous les monuments de notre histoire, on avoit découvert un grand nombre de faits isolés dont on auroit inutilement cherché la chaîne, ces faits étoient ou importants en eux-mêmes ou sans conséquence : les premiers auroient trouvé place dans la narration par forme de digression, les autres auroient dû être entiérement sacrifiés. Un fait isolé dont on ne connoît plus ni la cause ni les suites est un fait perdu pour l'humanité. Enfin, si après bien des méditations on ne pouvoit trouver un point de vue qui dominât sur toute la durée de la monarchie, ce seroit sans doute parce qu'à une certaine époque l'ancien gouvernement auroit été totalement changé pour faire place à un nouvel ordre de choses : alors il deviendroit indispensable de bien marquer cete époque, de couper en cet endroit la narration, &, après avoir retrouvé un nouveau point de vue, de suivre, pour les temps qui resteroient à parcourir, la même méthode dont on se seroit servi pour les temps antérieurs. Avec ce secours, un lecteur peut parcourir une longue suite de siecles sans éprouver ni dégoût ni ennui ; il voit les faits se succéder dans leur ordre naturel, il les connoît en quelque sorte d'avance, puisqu'à l'aide des principes dont il est muni & qu'il a toujours présents, il devine déja ce qui doit résulter de tele ou tele combinaison. Il se met à la place des principaux acteurs, éprouve une partie des

paſſions dont ils étoient agités, & en comparant ce qu'ils ont fait avec ce qu'il auroit fait lui-même en pareille circonſtance, il les aprouve ou les condamne, les loue ou les blâme: en un mot, ſon ame ne reſte jamais oiſive: chaque événement y fait germer une foule de réflexions qui lui donnent du reſſort, & qu'elle chérit enſuite comme ſon propre ouvrage. Sans ce ſecours, au contraire, un lecteur ſe trouve toujours étranger dans ſa patrie & au milieu des ſiens: il voit paſſer ſous ſes yeux une longue ſuite de faits qui lui ſont également inconnus, également indiférents; ou s'il lui arive d'en diſtinguer un & qu'il veuille le retenir, il ne peut l'atacher qu'à une date chronologique qui s'oublie aiſément: un autre fait ſuccede, qui, bien que d'un genre diférent, lui paroît encore remarquable; il faut l'atacher à une nouvele date, & par-conſéquent faire encore un éfort de mémoire. Perdu, égaré dans cete foule de faits & de dates, ne ſçachant plus ni d'où il eſt parti ni où on a deſſein de le conduire, il s'impatiente & abandonne le livre pour ne le reprendre jamais.

Un ſecond défaut non moins conſidérable, où l'exemple des chroniqueurs a entraîné nos hiſtoriens modernes, c'eſt d'avoir ſubſtitué des faits aux actions, d'avoir écrit l'hiſtoire de France comme ils auroient écrit celle de la fievre. Un fait eſt un événement quelconque dont on peut ignorer

ignorer la cause & les raports; c'est un fait, par exemple, que dans tele année, le 20 ou le 30 d'Octobre, il se donna tele bataille où douze mille hommes perdirent la vie, comme c'en est un que cete même année & à pareille date il tomba des feuilles dans la forêt de Compiegne. Que cete bataille soit détaillée ou non, que ce soit l'aile droite ou l'aile gauche qui ait plié la premiere, ces circonstances & autres pareilles peuvent orner un fait, mais elles n'en changent point la nature. Une action au contraire a nécessairement un commencement, un milieu & une fin; elle supose des motifs qui déterminent, un choix plus ou moins heureux, plus ou moins légitime des moyens propres à le faire réussir: elle est donc essenciélement susceptible de louange ou de blâme, de mépris où d'aprobation. En écrivant l'histoire naturele on ne doit exposer que des faits: la nature ayant pris soin de diriger elle-même ses opérations, & agissant par des loix toujours uniformes, a semblé nous interdire la recherche des causes: les éforts qu'on feroit pour y remonter, les raisonnements auxquels on se livreroit, se réduiroient toujours à des hypotheses qui, bien que plausibles à certains égards, manqueroient de certitude, & seroient ensuite renversées par de nouveles hypotheses. L'histoire politique au contraire, s'exerçant sur une matiere susceptible de mille modifications diférentes, & ayant pour objet principal de former par de grands exem-

ples, des citoyens utiles & éclairés, ne doit point s'en tenir uniquement au récit des faits qui par eux-mêmes ne sont susceptibles d'aprobation ni de mépris; elle doit remonter aux causes, analyser les passions, en suivre la marche, en un mot raporter fidélement les actions avec les motifs qui les ont déterminées. Une histoire nationale, chargée de faits & dénuée d'actions, n'offriroit donc qu'une lecture stérile, & devroit être regardée comme un ouvrage qui auroit manqué son but. Si malgré ce défaut capital elle pouvoit encore intéresser, ce seroit par quelque mérite propre à l'écrivain, mais étranger au genre de l'histoire. Ajoutons qu'il est bien dificile qu'elle conserve ce foible mérite. Car il n'y a qu'une bonne maniere d'écrire les faits, laquele consiste à les exposer avec clarté & précision. Une pareille histoire seroit donc encore nécessairement sèche, froide & monotone.

Ces réflexions sufisent pour justifier le parti que nous avons pris par raport à cete nouvele édition : s'il n'eût été question que de coriger les fautes où peut être tombé M. l'abé Velly, d'insérer dans sa narration les principaux points de notre droit public qu'il a omis, ce travail auroit été facile : on auroit fait pour cete histoire ce qui a déja été pratiqué pour l'abrégé de Mézerai : mais on sent assez, par ce que nous avons dit, que ce travail ne remédieroit point au principal inconvénient.

Il est inutile d'étaler des principes dans une histoire, si l'on n'a le secret & l'art d'y enchaîner télement les faits que ces principes n'en soient plus que l'ame & le ressort. Il auroit donc falu en premier lieu pouvoir rétablir cete dépendance ou cete chaîne qui ne se trouve point dans les deux premiers volumes de cete histoire. Il auroit été nécessaire en second lieu d'intervertir quelquefois l'ordre chronologique en raportant les faits, non pas toujours comme ils se sont suivis, mais comme ils se sont succédés, afin de rendre sensible le raport des éfets aux causes. Enfin on n'auroit pu se dispenser de changer, toutes les fois que les anciens monumens l'auroient permis, les faits en actions. C'eût été s'exposer à refondre entiérement ces deux volumes, sans sçavoir si cete hardiesse auroit l'aprobation du plus grand nombre des lecteurs : on a donc préféré de les laisser tels qu'ils étoient & de supléer à ce qu'ils peuvent avoir de défectueux dans un ouvrage séparé qu'on se propose de donner sous le titre d'*Introduction & de Suplément à l'Histoire de France* : ceux qui ne veulent sçavoir sur la premiere & la seconde race que la succession des rois & les principaux faits, pouront se contenter de ce qu'a publié M. l'abé Velly. Ceux qui désireront de remonter à l'origine de nos loix, de se faire une idée nette de notre ancien gouvernement, de connoître les causes des changements arivés dans presque toutes les branches de l'administration, trouveront peut-être quelques

ſecours dans l'ouvrage qu'on ſe propoſe d'y ajouter.

On n'oſe fixer le temps où il paroîtra : on avoit deſſein de le joindre à cete édition. Mais avec quelque ardeur qu'on ſe ſoit livré à ce travail, on a reconnu que ce ne pouvoit être l'ouvrage que de pluſieurs années ; & le public qui s'impatiente déja du retardement arivé à la continuation de cete hiſtoire, ne pardonneroit pas un ſi long délai. On s'eſt donc vu forcé de le renvoyer au temps où elle ſera terminée, ſi toutefois il reſte encore aſſez de forces & de courage à l'auteur pour s'engager dans une cariere longue & épineuſe. Quoi qu'il en ſoit ſes recherches ne ſeront pas entiérement perdues, elles ont fourni depuis un an la matiere des leçons de la nouvele école d'hiſtoire que Louis XV a ouverte à ſes ſujets dans ſon colege royal de France.

PRÉFACE.

On ne s'arrêtera point à démontrer les avantages de l'histoire. Tout le monde sçait que c'est l'école où se sont formés les Alexandres, les Scipions, les Césars, & presque tout ce que l'univers compte de héros. Nécessaire aux rois, qu'elle instruit à rendre leurs peuples meilleurs & plus heureux; utile à l'homme d'Etat, dont elle étend les vues jusque dans l'avenir par une juste comparaison de ce qui est arrivé; agréable au simple particulier, sous les yeux duquel elle fait passer comme en revue les républiques, les royaumes & les empires, elle offre à tout le genre humain des connoissances aussi curieuses qu'intéressantes sur son origine, ses progrès, ses grandeurs, ses foiblesses, ses vertus, & ses vices.

Mais de toutes les histoires, la plus digne de l'étude d'un homme qui pense, est sans contredit celle de la patrie. C'est une espece de tableau général de famille, où chaque citoyen croit reconnoître quelques-uns de ses ancêtres, les uns dans un rang plus élevé, les autres dans un état moins brillant, tous véritablement utiles à la société. On sent par

expérience ce que peut une pareille persuasion sur une ame bien née : l'exemple toujours plus éficace que le précepte en reçoit une nouvelle force : de-là cette noble émulation, qui produit, & les grandes actions, & les hommes célebres en tout genre.

C'est sur-tout cet admirable éfet qu'un auteur doit avoir en vue, lorsqu'il écrit les fastes de sa nation. Mais pour le produire plus infailliblement, il faut que l'histoire écrite pour l'utilité commune, soit en même temps celle du prince & de l'Etat, de la politique & de la religion, des armes & des sciences, des exploits & des inventions utiles & agréables. C'est cependant ce qui paroît avoir été le plus négligé.

Il semble, en lisant quelques-uns de nos historiens, qu'ils ayent moins envisagé l'ordre chronologique des rois comme leur guide, que comme l'objet principal de leur travail. Bornés à nous aprendre les victoires ou les défaites du souverain, ils ne nous disent rien ou presque rien des peuples qu'il a rendus heureux ou malheureux. On ne trouve dans leurs écrits que longues descriptions de sieges & de batailles : nulle mention des mœurs & de l'esprit de la nation. Elle y est presque toujours sacrifiée à un seul homme ; & la gloire qui résulte des vertus pacifiques, y est par-tout immolée au brillant des exploits guerriers. C'est le défaut qu'on a tâché d'éviter dans cette nouvelle histoire de France.

L'IDÉE qu'on s'y propose, est de donner avec les annales des princes qui ont régné, celle de la nation qu'ils ont bien ou mal gouvernée; de joindre aux noms des héros qui ont reculé nos frontieres, ceux des génies qui ont étendu nos lumieres; en un mot, d'entre-mêler le récit de nos victoires & de nos conquêtes, de recherches curieuses sur nos mœurs, nos loix & nos coutumes.

LES faits y seront plus ou moins détaillés, selon qu'il sera plus ou moins avantageux d'en être instruit. On s'est sur-tout apliqué à remarquer les commencements de certains usages, les principes de nos libertés, les vraies sources & les divers fondements de notre droit public, l'origine des grandes dignités, l'institution des parlements, l'établissement des universités, la fondation des ordres religieux ou militaires, enfin tout ce que les arts & les sciences nous fournissent de découvertes utiles à la société.

ON n'ose se flater que l'exécution réponde à la grandeur de l'entreprise. On peut du-moins assurer qu'on n'a rien négligé pour rendre l'ouvrage intéressant; soit par les faits, on les trouvera revêtus de leurs principales circonstances; soit par l'exactitude, on n'écrit rien que sur des autorités décisives. C'est dans les sources anciennes qu'on a puisé. Les auteurs contemporains, les annales & les chroniques du temps sont les garants de ce qu'on avance. On s'est fait un devoir de consulter les mémoires de l'académie

des belles-lettres, recœuil infiniment précieux par mille endroits, mais sur-tout par ses sçavantes dissertations, qui répandent de si vives lumieres sur les points les plus embrouillés de notre histoire. On les trouvera par-tout cités sous le nom de *Mémoires* de littérature, moins encore pour abréger, que parce qu'en éfet ils méritent ce titre par excellence. Du Tillet, Ducange & Pasquier nous ont aussi fourni de grands secours. On verra par la lecture de cet ouvrage, qu'on a fait de leurs écrits tout l'usage que méritent les excellentes recherches dont ils sont remplis.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'ORIGINE DES FRANÇOIS.

Il ſemble qu'il ſoit de la deſtinée des nations célebres de n'avoir aucun monument certain de leur origine. Athenes & Rome n'ont eu que de foibles lumieres ſur leurs ancêtres : les François ne connoiſſent qu'imparfaitement leurs fondateurs. Les uns veulent qu'ils ſoient deſcendus des anciens rois de Troie : d'autres aſſurent qu'ils ont pris naiſſance dans les Gaules, d'où ils étoient ſortis avant ou après les conquêtes de Jules Céſar. Il y en a qui les font venir de la Scandinavie, qu'on apeloit autrefois la mere commune des peuples. Ceux-ci, ſur l'autorité de quelques écrivains cités par Grégoire de Tours, imaginent que la Pannonie eſt leur véritable berceau : ceux-là, fondés ſur certaine reſſemblance de mœurs, prétendent que c'eſt une colonie de

ces fameux Scythes libres, ou francs, qui, suivant le témoignage d'Hérodote, habitoient sur les bords des Palus-Méotides. Le sentiment le plus probable est qu'ils sont originaires de Germanie; mais on ne sçait pas précisément quelle partie de cette vaste contrée fut leur premiere demeure, ni ce que signifioit anciennement le nom de *Franc*. On croit communément que c'étoit une ligue de plusieurs peuples, qui occupoient cette étendue de pays terminé à l'orient par l'Elbe, au midi par le Mein, au couchant par le Rhin, au nord par la mer septentrionale. C'est ce qu'on apele aujourd'hui la Franconie, la Turinge, la Hesse, la Frise, la Westphalie.

Philip. Cluv. l. 3, c. 20.

Mœurs des Francs ou Germains.

Tacit. de moribus German.

Les auteurs anciens qui ont parlé de ces peuples nous les représentent comme des sauvages, qui ne vivoient que de leur chasse, de fruits, de légumes, & de racines. Plus jaloux de leur liberté qu'avides des choses qui procurent les délices de la vie, ils ne connoissoient ni l'or, ni l'argent; & tout leur commerce se faisoit par échange. Plus guerriers que civilisés, ils n'avoient d'autres villes que leurs forêts, d'autres maisons que des antres souterreins, ou de rustiques bâtiments de bois & d'argile; d'autres possessions, que les terres que le magistrat ou le prince leur distribuoit chaque année suivant la condition, les services & la valeur d'un chacun. Vrais, fideles, sinceres, ils se piquoient de la plus scrupuleuse délicatesse sur le point d'honeur: rigides observateurs des loix de la nature, ils ignoroient, ou punissoient sévérement les abominations qui deshonorerent la Grece & l'Italie. Généreux dans leurs inimitiés, une offense étoit aussi-tôt pardonnée que reconnue: implacables dans leurs hostilités, souvent leur vengeance dégéneroit en férocité. Citoyens zélés, ils étoient toujours prêts à tout sacrifier pour la patrie: redoutables voisins, ils faisoient consister leur gloire & leur sûreté à dévaster leurs propres frontieres, & à se séparer du reste de l'univers par d'affreuses solitudes. Mêlange singulier d'activité & d'oisiveté, ils ne sça-

voient ni s'occuper utilement pendant la paix, ni se modérer pendant la guerre. On admiroit sur-tout leur zele empressé à exercer l'hospitalité. Leurs maisons étoient toujours ouvertes à l'étranger : on le défrayoit pendant son séjour : on lui faisoit des présents à son départ.

Leur religion se ressentoit de la simplicité de leurs mœurs. Leurs dieux étoient le soleil, la lune, le feu, les arbres, les rivieres : leurs temples, des cavernes ténébreuses, ou les endroits de leurs forêts les plus sombres & les plus impénétrables à la clarté du jour : leurs sacrifices, des victimes humaines, des brebis, des loups, des renards : leurs prêtres, des magiciens plutôt que des théologiens : leurs mariages, des sociétés toujours de goût, jamais d'intérêt : les femmes exclues des successions n'aportoient aucune dot : leurs funérailles, de simples cérémonies d'où le faste étoit banni, mais où brilloit leur extrême tendresse pour les morts. Lorsqu'on les brûloit, c'étoit avec un bois choisi : lorsqu'on les inhumoit, c'étoit avec tout ce qu'ils avoient de plus riche & de plus précieux, souvent même avec un domestique pour les servir dans l'autre monde. Leur religion.

La nation étoit divisée en quatre classes, les nobles, les libres, les affranchis, les serfs. L'histoire leur donne tantôt des rois, quelquefois un prince, souvent des ducs. L'autorité des rois étoit perpétuelle, celle du prince n'étoit que pour un temps ; les ducs ne commandoient que pendant la guerre. Les uns & les autres n'avoient qu'un pouvoir limité : les grandes affaires se décidoient dans l'assemblée des Etats. On choisissoit toujours les rois parmi la plus haute noblesse : dans l'élection des ducs on considéroit le mérite plus que la naissance. Aucun de ces chefs ou commandants n'avoit droit de lever des impôts : chaque particulier leur payoit un tribut volontaire sur sa récolte, ou sur ses troupeaux. Ce présent, libre hommage de l'amour du sujet, étoit en même-temps toute la récompense des travaux, & tout l'entretien de la maison du souve- Leur gouvernement.

rain. L'usage des lettres ou caracteres leur étant totalement inconnu, ils n'avoient ni annales, ni loix écrites. Les bardes ou poëtes étoient leurs historiens; les chansons, leurs histoires; la coutume & les lumieres du bon sens, leur code & leur digeste. On punissoit l'adultere, monstre horrible parmi eux, par l'ignominie & la répudiation : une mort honteuse étoit le châtiment des traîtres & des transfuges : on ensevelissoit tout vivant dans un bourbier les lâches, les poltrons, & ceux qui étoient souillés d'un crime abominable. Suplice inouï, qui caractérise parfaitement l'horreur de ces peuples aussi braves que vertueux, pour toute espece d'infamie.

Leur milice. Le génie guerrier de la nation paroissoit jusque dans l'éducation des enfants. Ils ne connoissoient d'autres jeux ni d'autres amusements que l'exercice à pied ou à cheval. Cependant ils ne pouvoient porter les armes que du consentement de leur cité. On s'assembloit : quelqu'un des princes, les peres, ou les parents des candidats, leur faisoient présent d'une lance & d'un bouclier : cette cérémonie les initioit dans l'ordre militaire, & les associoit aux braves de l'Etat. Leurs armes étoient l'épée, la *framée*, lance ou hallebarde, la fronde, le maillet, l'angon ou javelot, qu'ils dardoient de loin, la hache qu'ils lançoient de près, & la *cateïe*, espece de massue lourde & pesante, qu'ils jetoient au milieu des bataillons ennemis, & qui écrasoit tout par son poids énorme. Un bouclier plus haut que large, ouvrage de simple ozier ou d'écorce d'arbres, mais dont la perte entraînoit après soi le deshoneur & l'infamie; une cuirasse qu'ils couvroient de quelque peau d'ours ou de sanglier; un casque surmonté de queues de cheval teintes en rouge, ou de quelque figure hideuse, composoient toute leur armure. Leurs enseignes n'offroient que des objets terribles : c'étoit tout ce qu'il y avoit de plus féroce parmi les animaux, ou de plus horrible dans leurs bois sacrés. Rien de plus uniforme que leur ordre de bataille. L'infan-

terie toujours placée au centre, formoit une espece de triangle auquel on donnoit le nom de coin, parce que sa pointe étant tournée vers l'ennemi, sa destination étoit de l'enfoncer & de le rompre. Cent jeunes hommes choisis combatoient à la tête de ce corps d'élite. La cavalerie étoit postée sur les aîles : les chariots & les bagages composoient leur arriere-garde. On leur reprocha long-temps de se batre tumultuairement, & de ne connoître ni frein, ni retenue : ce fut des Romains qu'ils aprirent toutes les ruses de l'ataque & de la défense. *Agath. l. 24.*

Leur marine.

C'étoit, suivant le témoignage de Pline, le peuple de l'Europe qui entendoit le mieux la mer. Leurs vaisseaux faits de plusieurs cuirs cousus ensemble, ou d'ozier couvert de cuir, n'avoient ni voiles, ni proues, & n'avançoient qu'à force de rames. D'abord leur navigation étoit bornée aux rivages les plus voisins : insensiblement ils hasarderent de plus longues courses, rangerent la côte de la Gaule & de l'Espagne, & pénétrerent par le détroit de Gibraltar jusque dans la Méditerranée.

Leurs guerres contre les Romains.

Tels étoient ces anciens Francs ou Germains, si souvent ataqués, quelquefois batus, jamais entiérement subjugués par les Romains. Le vainqueur des Gaules, Jules César, porta deux fois ses armes dans leur pays: deux fois il passa le Rhin, ne remportant d'autre avantage que d'avoir fait le dégât sur leurs terres, & de leur avoir brûlé quelques villages. Auguste qui voyoit tout l'univers soumis à ses loix, ne put les réduire sous le joug. On sçait quelle fut la consternation de ce prince, lorsqu'il aprit le massacre des légions commandées par Varus. La peur lui fit oublier ce qu'il devoit à sa dignité : il se crut perdu jusque dans Rome, qu'il s'imaginoit déja voir en proie à la fureur de ce peuple indomptable. Tibere, qui n'étant que particulier, leur avoit fait la guerre avec plus de gloire que d'utilité pour l'empire, défendit de les inquiéter, lorsqu'il fut monté sur le trône : content de les resserrer dans leurs forêts

Cæsar de bello Gall. l. 3 & 6.

Fl. l. 4, c. 12, de gest. Rom.

& de les mettre hors d'état de faire des courses dans les Gaules. Caligula enivré du fol espoir d'égaler les victoires de Germanicus son pere, arma puissamment contre cette nation belliqueuse : une fuite précipitée, la honte de n'avoir osé rien entreprendre, enfin le mépris d'un peuple dont la bravoure & l'honeur étoient les plus cheres idoles, fut tout le fruit de ce brillant apareil. Claudius & la plupart de ses successeurs ne songerent qu'à leur fermer le passage du Rhin, & bornerent toute leur politique à les laisser se détruire & se consumer par leurs dissensions domestiques. Marc-Aurele, qui osa les aller chercher jusque dans leurs marais, perdit trente-trois mille hommes dans la première bataille qu'il leur donna ; & s'il les vainquit dans les défilés de Carnunte, il avoua lui-même qu'il ne devoit la victoire qu'au plus éclatant de tous les prodiges. Cet avantage miraculeux les étonna sans les abatre. Bientôt ils passerent le Rhin, & se jeterent sur les Gaules. Alexandre Sévere, qui tenoit alors l'empire, accourut au premier bruit de cette irruption : c'étoit un prince brave, qui aima pourtant mieux leur prodiguer ses trésors pour acheter la paix, que de risquer une bataille qui pouvoit perdre l'Etat. Maximin qui lui succéda, délivra, pour quelque-temps, les Gaules de la crainte de ces peuples toujours inquiets, & toujours remuants. Il ne paroît pas qu'ils aient rien entrepris de considérable jusqu'au regne de l'infortuné Valérien.

Suet. in Cal.

Tacit. annal. l. 12.

Herod. lib. 6. Lamprid. in Alex. Sev.

Jul. Cap. in Maxim.

Quelques peuples de Germanie paroissent sous le nom de Francs.

Il est vrai qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, que les deux Décius, pere & fils, furent tués en allant à la guerre contre les Francs : mais tous les autres historiens assurent que ces deux princes moururent au-delà du Danube dans une expédition contre les Goths. Ce ne fut donc que sous l'empire de Valérien, que les Atuariens, les Bructeres, les Chamaves, les Saliens, les Cattes, les Amsivariens, les Cauces, les Sicambres & les Frisons, tous peuples de Germanie, commencerent à se rendre redoutables

Oros. l. 3, c. 14.

ſous le nom de Francs. L'hiſtoire raporte qu'ils ſe répandirent dans la premiere & la ſeconde Germanique; qu'Aurélien, qui depuis fut empereur, ſurprit un de leurs détachements, leur tua ſept cents hommes, & fit trois cents priſonniers. Les réjouïſſances, les vers & les chanſons que l'on fit à cette occaſion, témoignent combien cette nation étoit redoutée des Romains, puiſqu'ils relevoient avec tant d'emphaſe un avantage ſi peu conſidérable.

Quelque-temps après, & ſous le même empereur, ils tenterent une nouvelle irruption dans les Gaules. Galien qui n'étoit encore que Céſar, les repouſſa au paſſage du Rhin, & raſſura les Belges effrayés. Mais lorſqu'il fut monté ſur le trône, il fut ſi peu jaloux d'en conſerver les droits & les prérogatives, que l'on vit s'élever autant de tyrans, que l'empire avoit de provinces. Les Francs profiterent de ce trouble univerſel, ſe ſaiſirent de tous les vaiſſeaux qu'ils purent trouver, s'embarquerent ſur l'Océan, & pénétrerent les uns dans les Eſpagnes qu'ils ravagerent pendant douze ans, les autres juſque dans l'Afrique, où ils mirent tout à feu & à ſang. Las de piller & de ſaccager, ils retournerent enfin dans leur pays, chargés d'un riche butin, que perſonne ne ſe mit en devoir de leur diſputer.

Leurs incurſions dans les Gaules.

Zozim. l. 12. Aurel. Vict. in Valerian.

Euſeb. l. 3, hiſt. temp. Proſ. l. 7.

Le long interregne qui ſuivit la mort d'Aurélien, réveilla leur avidité : ils paſſerent le Rhin ſuivis de pluſieurs autres peuples de Germanie, ſe jeterent ſur les Gaules, & ſurprirent ſoixante-dix villes. Probus marcha contre eux à la tête d'une puiſſante armée, les batit en pluſieurs rencontres, leur enleva toutes leurs conquêtes, les pourſuivit juſque dans leurs marais.

Vopiſc. in Prob.

Les Francs qu'il fit priſonniers dans cette glorieuſe expédition, furent transférés par ſes ordres dans le royaume de Pont. Il croyoit qu'ainſi expatriés, ils ceſſeroient de remuer & de troubler l'empire : il ſe trompa. Cette brave jeuneſſe le voyant occupé à d'autres guerres, s'empara de quelques barques, courut

Eumenius in Orat. de geſtis Conſtantii.

les mers, & porta la désolation sur toutes les côtes de l'Asie mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de la Grece, de l'Afrique & de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale.

Tacit. de moribus German. n. 37.

Ces brigandages irriterent les empereurs, qui jurèrent la perte de cette indocile nation. Mais tous leurs efforts furent impuissants. Ces braves peuples, dit Tacite, quoique souvent repoussés, se sont toujours maintenus, &, malgré nos vains triomphes, n'ont point été vaincus. Constantius les alla chercher jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles, fit un grand nombre de prisonniers, les transplanta dans le pays d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troie, & les força de cultiver ces mêmes terres qu'ils venoient de désoler. Constantin leur fit une guerre cruelle, ravagea leurs contrées, brûla leurs villages, prit deux de leurs rois, qu'il exposa aux bêtes dans l'amphithéâtre de Treves. Les orateurs de ce temps, en croyant relever la gloire de ce prince, n'ont fait que mieux sentir l'excès de cette barbarie. *Les autres nations*, disent-ils, *craignent les ateintes des bêtes féroces auxquelles on les expose : les Francs les affrontent, les irritent, & témoignent par-là qu'ils peuvent mourir, mais qu'ils ne peuvent être domptés.*

Eumenius in laud. Constantii.

In Orat. cujusdam Galli ad Constant.

Liban. de rebus gestis Constant. Socrat. l. 21, Sozem.

Constans persuadé que ses armes ne seroient point capables d'arrêter & de contenir des ennemis que toutes les forces de son pere n'avoient pu abatre, rechercha leur amitié, & fut loué d'avoir employé les trésors de l'empire pour acheter leur alliance.

Amminianus Marcellinus, l. 3.

Sulp. Alex. l. 4.

Depuis ce traité si glorieux pour les Francs, on les voit occuper les premieres places à la cour & dans les armées des empereurs. On trouve un Sylvanus grand-maître de la milice sous Constans, un Mellobaude comte des domestiques, un Merobaube, un Bauton, un Ricomer, patrices & consuls sous Gratien, un Carietton gouverneur des Gaules sous Valentinien II, un Arbogaste enfin, tuteur de ce prince & régent en occident par le choix du grand Théodose.

Mais

Mais tandis que ceux-ci étoient les boulevards de l'empire ; d'autres Francs le désoloient par leurs incursions. Zozim. l. 4. Greg. Turon. l. 2, c. 9.

Lorsque Maxime renfermé dans Aquilée touchoit au moment de sa perte, Genobaude, Marcomer & Sunnon firent une irruption dans les Gaules, où ils passerent au fil de l'épée tout ce qui se mit en devoir de leur résister. Quintinus & Nanniénus, gouverneurs pour les Romains, assemblerent aussi-tôt leur armée, & se rendirent à Cologne. Une partie des Francs repassa le Rhin chargée de dépouilles : ceux qui restèrent pour faire tête à l'ennemi, furent batus & défaits près de la forêt Charbonniere. Ce succès enfla le cœur de Quintinus : il osa, contre l'avis de son collègue, passer le fleuve pour aller combatre cette fiere nation jusque dans ses foyers. L'événement justifia les remontrances de Nanniénus : l'élite des troupes de l'empire périt dans cette malheureuse expédition. La cavalerie fut massacrée ; le peu d'infanterie qui échapa aux armes des vainqueurs, dut son salut aux ténèbres de la nuit. Greg. Turon. l. 2, c. 9.

Il ne paroît pas que dans toutes ces incursions qui durerent l'espace de plus de cent cinquante ans, les Francs aient eu d'autre dessein que de piller. La facilité d'envahir la Gaule leur en fit naître le désir. Déja les Alains, les Sueves, les Gépides, les Vandales l'avoient ravagée en passant : déja les Goths & les Bourguignons s'y étoient établis, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pyrénées. Le reste du pays étoit mal défendu : la puissance romaine étoit abatue par les guerres intestines : tout l'Etat tomboit en ruine par l'incapacité de ses chefs. Ces considérations réveillerent l'ardeur des Francs : ils franchirent de nouveau les barrieres du Rhin, non plus comme des brigands qui ne respirent que le pillage ; mais comme des conquérants, qui cherchent une demeure fixe. Oros. l. 7, c. 27.

Situation des Gaules.

On apeloit anciennement Gaule cette partie de l'Europe qui est entre le Rhin, les deux mers, les Alpes Strabon. l. 2.

& les Pyrénées. Cette grande région est renommée pour la bonté du climat, pour la richesse & la fécondité du sol, & pour l'excellence de ses eaux minérales. On admire sur-tout la beauté de sa situation, qui offre à la vue le spectacle de quantité de montagnes couronnées de bois, de côteaux plantés & embellis de vignes, de vallées & de plaines fertiles, de prairies entre-coupées de rivieres & de fleuves, qui, après avoir répandu par-tout l'abondance, vont se décharger dans l'Océan ou dans la Méditerranée.

Diod. l. 5.

L'antiquité des habitants de la Gaule & leurs colonies.

Titus Livius, Decad. 1, l. 5. Justin, l. 24. Polyb. l. 2. Strab. l. 12.

Quoique célebre par tous ces avantages, la Gaule est plus fameuse encore pour l'antiquité, le courage, & l'heureux génie de ses habitants. On sçait qu'ils ont envoyé des colonies dans toutes les parties du monde connu. L'irruption & l'établissement de Sigoveze dans la Boheme & dans la Baviere, une partie de l'Ibérie & de l'Italie conquise par l'armée de Belloveze, Rome prise & saccagée par Brennus, le temple de Delphes pillé, la Macédoine & la Dardanie ravagées par deux autres princes du même nom, la Thrace, la Propontide, l'Eolide, l'Ionie, & tout le pays qu'arrose le fleuve Halis subjugués par Lonnorius & Luthaire, sont autant de monuments de la valeur & de l'intrépidité des Gaulois. S'ils ont enfin subi le joug, ce ne fut qu'après avoir long-temps combattu pour la liberté; & leur vainqueur est celui de Rome & du monde entier.

Cæsar. de bel. Gal. l. 6.

Je ne parlerai ni de leur origine, elle se perd dans l'antiquité la plus reculée; ni de leurs mœurs & coutumes anciennes, toutes les histoires en sont pleines; ni enfin de cette inclination guerriere qui les distinguoit de tous les autres peuples de l'univers. Il étoit passé en proverbe qu'il n'y avoit point d'armée sans soldats Gaulois. Il suffit, pour l'intelligence de cette histoire, de donner une légere idée de l'état de la Gaule, lorsque les Francs en firent la conquête.

Division de la Gaule & son

Elle étoit alors divisée en dix-sept provinces, cinq Viennoises, trois Aquitaines, cinq Lyonnoises, deux

Germaniques, & deux Belgiques. Ces provinces avoient chacune leur métropole : les cinq Viennoises, Vienne, Narbonne, Aix, Embrun, & Monstiers en Tarantaise; les trois Aquitaines, Bourges, Bordeaux & Auch; les cinq Lyonnoises, Lyon, Rouen, Tours, Sens & Besançon; les deux Germaniques, Maïence & Cologne; les deux Belgiques, Treves & Rheims. Chaque province étoit distribuée en plusieurs peuples, chaque peuple en plusieurs pays, chaque pays en plusieurs *parties*. Ces peuples avoient leur capitale, dont relevoient les petites villes & les bourgades qui étoient les chefs-lieux des pays & des *parties* : les capitales ressortissoient elles-mêmes à la métropole, où résidoit le gouverneur de la province. La justice se rendoit suivant le droit Romain : tous les actes publics étoient en latin, coutume qui s'observa long-temps en France. On voit une image de cette distribution de provinces & de cette subordination de jurisdiction, dans le gouvernement présent de l'église Gallicane. Les archevêchés représentent les métropoles; les évêchés, les capitales, les archidiaconés, les petites villes; les doyennés, les bourgades. gouvernement civil.

Les gouvernements de ces provinces étoient ou consulaires, ou présidiaux. Le sénat nommoit anciennement aux premiers, qui étoient au nombre de six, la premiere Lyonnoise, les deux Germaniques, les deux Belgiques, la premiere Viennoise : les onze autres dépendoient des empereurs, qui en disposoient à leur gré. Cependant cette distinction n'emportoit aucune idée de prééminence. Ceux qui tenoient ces grandes places, jouissoient également d'une autorité presque absolue dans leur département, & tous faisoient porter les faisceaux devant eux. Il y avoit aussi des ducs dans les villes frontieres, & des comtes dans les cités. Les premiers étoient des officiers du premier rang qui ne recevoient l'ordre que des légats : les seconds étoient comme assesseurs ou conseillers des généraux d'armée & des gouverneurs de province. Cons- Le gouvernement militaire des Gaulois.

tantin le Grand honora de cette qualité tous ceux qui avoient quelque emploi considérable dans sa maison, dans la justice, dans les finances, ou dans les armées. Les ducs & les comtes militaires étoient les plus distingués. On leur assigna la jouïssance de certaines terres pour leur entretien. Du commencement ces dignités n'étoient que pour un temps : elles furent ensuite données à vie : enfin elles devinrent héréditaires dans les familles. On voit par la notice de l'empire, qu'il y avoit deux comtes dans les Gaules, le premier dans les Marches de Strasbourg, le second sur la côte Saxonique, qui faisoit partie de la seconde Belgique. On y comptoit aussi cinq ducs qui commandoient, l'un dans la Franche-Comté, l'autre dans la Normandie & la Bretagne, celui-ci à Rheims, celui-là à Cologne, & un autre à Maïence. On trouve encore au nombre des grands officiers de la Gaule un maître de la cavalerie, qui distribuoit aux ducs & aux comtes les troupes qu'il recevoit lui-même du grand maître de la milice. On avoit établi dans plusieurs villes des arsenaux, où l'on forgeoit les armes nécessaires pour cette multitude de soldats. On en fabriquoit de toute espece à Strasbourg : Mâcon fournissoit les fleches & les traits ; Rheims, les épées ; Autun, les cuirasses ; Amiens, Treves & Soissons, les boucliers, les balistes, & les harnois des gendarmes.

Préfet du prétoire dans les Gaules.

Lorsque le grand Constantin se vit paisible possesseur de l'empire, il créa un préfet du prétoire pour les Gaules. Cet officier jouïssoit d'un pouvoir presque souverain. La guerre, la finance, la justice, les impôts, tout étoit de son ressort, il ordonnoit de tout. Son autorité s'étendoit jusque sur les présidents & gouverneurs des provinces. Il leur faisoit rendre compte de leur administration, & pouvoit les déposer, lorsqu'ils avoient malversé. On apeloit de tous les autres tribunaux à celui du préfet, qui ne relevoit que de l'empereur. Il avoit sous lui trois vicaires, l'un dans les Gaules, l'autre dans les Espagnes, le troisieme dans

la grande Bretagne. Treves étoit le lieu de sa résidence ordinaire : c'est par cette raison qu'elle devint la capitale des Gaules. Mais ayant été saccagée par les barbares, Honorius transféra cet honeur à la ville d'Arles, qui fut distraite de Vienne, & constitua la dix-huitieme métropole.

Le christianisme étoit depuis long-temps la religion dominante des Gaules. L'évangile y avoit été annoncé, selon quelques-uns, par saint Luc, saint Philippe & saint Paul ; selon quelques autres, par Crescent disciple de ce grand apôtre. Quoi qu'il en soit, la persécution qui s'éleva sous Antonin & Marc-Aurele, témoigne que les églises de Vienne & de Lyon étoient fondées depuis plusieurs années, puisqu'il s'y trouva un si grand nombre de chrétiens qui scellerent la foi de leur sang. Grégoire de Tours raporte que sous l'empire de Décius, Torphime fut envoyé à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Stremon en Auvergne, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, & Denis à Paris. Ces saints évêques y prêcherent l'évangile avec tant de succès, qu'ils fonderent plusieurs églises & convertirent une bonne partie des Gaules. Bientôt on vit paroître les Hilaires de Poitiers, les Martins de Tours, les Exuperes de Toulouse, & tant d'autres saints personnages, qui furent la lumiere & l'exemple de toutes les églises. Ce fut dans un concile tenu à Arles, que l'Occident assemblé termina la fameuse dispute des Donatistes d'Afrique. Celui de Cologne, où l'on anathématisa l'évêque Euphratas qui nioit la divinité de Jésus-Christ ; celui de Paris, où l'on reconnut solennellement l'orthodoxie d'Athanase ; celui de Valence, où l'on fit les plus beaux réglements pour les mœurs ; celui de Bordeaux, où l'on excommunia les évêques, qui oubliant l'esprit de douceur si recommandé dans l'évangile, sollicitoient auprès de l'empereur la mort de l'hérétique Priscillien & de ses sectateurs, sont autant d'illustres témoignages du zele de l'église Gallicane pour la pureté de la foi, pour l'intégrité de la morale, & pour la sainteté de la discipline.

Religion chrétienne établie dans les Gaules par les Apôtres ou leurs disciples.

Hist. Sacr. l. 1. Euseb. hist. l. 5, c. 1.

Greg. Turon. hist. l. 1, c. 28.

Sulpic. Sev. dialog. 3.

Etat des sciences dans la Gaule, & ses écoles les plus célebres.

Tandis que ces hommes pieux illustroient la Gaule par l'éclat de leurs vertus, un grand nombre de sçavants personnages y faisoient fleurir les beaux arts & les sciences. Il y avoit de célebres académies à Marseille, à Lyon, à Besançon, à Autun, à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux, à Poitiers, à Clermont, à Treves, à Rheims. On y enseignoit la philosophie, la médecine, les mathématiques, l'astronomie, la jurisprudence, la grammaire, la poésie, & sur-tout l'éloquence. Celles de Marseille, de Bordeaux & de Lyon étoient les plus distinguées. La premiere comte au nombre de ses professeurs un Critias ou Crinias sçavant médecin, qui parut peu de temps après Hippocrate, un Pythéas célebre géographe, un Ménécrate grand jurisconsulte, un Stace fameux rhéteur, un Pétrone aussi connu par la pureté de son stile que par l'obscénité de ses portraits satiriques, un Trogue Pompée si renommé pour son histoire universelle dont on regrettera long-temps la perte, un Favorin qui étoit un prodige d'érudition, enfin un Salvien, un Gennade, un Salonin, un Victorin, un Césaire, un Avitus, orateurs aussi recommandables par la sainteté de leur vie, que par la beauté de leur génie. Bordeaux fut le théatre où brillerent sur-tout Minervius qu'on apeloit le second Quintilien; Atthius Patéra qui fut nommé le plus puissant des rhéteurs; Procœrésius à qui la capitale du monde érigea une statue avec cette glorieuse inscription, *Rome la reine des rois au roi de l'éloquence;* Ausone, enfin, que le mérite joint à la fortune éleva à la seconde dignité de l'empire. La principale gloire de la ville de Lyon est d'avoir enfermé dans ses murs ce redoutable Athénœum, où chaque année les plus grands orateurs venoient disputer le prix de l'éloquence dans une assemblée générale de tous les peuples de la Gaule. Les vaincus étoient condamnés à effacer leurs propres écrits avec leur langue, ou à être précipités du milieu du pont dans la Sône. Il seroit infini de raporter les noms de

tous ceux qui ont illuſtré cette ancienne académie. Je ne parlerai donc ni d'un Julius Florus, que Quintilien apele le prince de l'éloquence dans la Gaule, ni d'un Julius Secundus, dont ce rhéteur admiroit la belle élocution. Je dirai ſeulement, & c'eſt immortaliſer cette école, que les Euchers de Lyon, les Sidonius Apollinaris, les Claudiens Mamers, les Conſtantius, les Remis de Rheims, & les princes de Soiſſons y ont reçu les premieres teintures des belles-lettres.

La tradition d'Autun fait remonter l'origine de ſon école juſqu'à l'antiquité la plus reculée. On prétend qu'elle a été fondée par les Druïdes, & bâtie ſur un mont qui porte encore aujourd'hui leur nom *. Elle tire ſon plus grand éclat des deux Eumenius aïeul & petit-fils. Le dernier étoit un des principaux officiers du Palais de Conſtantius Chlorus. Le temps & la barbarie ont reſpecté le panégyrique qu'il prononça à la louange de ce grand prince. Clermont doit une partie de ſa réputation aux illuſtres Frontons, ces grands maîtres d'éloquence, dont l'un fut précepteur de l'empereur Antonin, qui l'honora de la dignité de conſul. Ce ſeroit une erreur d'imaginer que Toulouſe doit ſon principal luſtre à l'inſtitution des jeux floraux par l'incomparable Clémence, de l'ancienne maiſon des Iſaures : il eſt certain que long-temps auparavant, un Æmilius Arborius, un Exupere, un Sédatus, noms conſacrés dans les faſtes de l'éloquence, lui avoient mérité à juſte titre le glorieux ſurnom de ville de Pallas. Narbonne n'eſt pas moins célebre par les grands hommes qui ont brillé dans ſes écoles. Cette fameuſe académie compte au nombre de ſes profeſſeurs Votiénus Montanus, Térentius Varro, Exupere, les deux Conſences, dont le nom ſeul fait l'éloge. Mais le comble de ſa gloire eſt d'avoir eu pour éleves les empereurs Carinus & Numérianus.

* Monte-dru.

Décadence des Belles-Lettres dans les Gaules.

Il faut convenir cependant qu'on ne trouve point dans les écrits des auteurs dont nous parlons, ce goût & cette éloquence naturels qu'on admire dans les écri-

vains du siecle d'Auguste : ce qu'on ne doit atribuer à aucune négligence de la part des hommes. On cultivoit les sciences avec autant de soin, on récompensoit le mérite avec autant de magnificence. Les empereurs aimoient les gens de lettres, recherchoient leur commerce, les combloient d'honeurs & de biens. Leur profession n'avoit rien que d'honorable : on passoit d'une chaire d'éloquence ou de poésie aux plus éminentes dignités de l'empire. Mais ce qui devoit naturellement contribuer à la perfection des beaux arts, ne servit qu'à accélérer leur chûte. On voulut avoir plus d'esprit que les anciens, on négligea la belle nature pour se livrer à tout ce que l'art a de plus compassé. On courut après les ornements, on donna dans de faux brillants. Pour paroître neuf, on devint précieux ; en cherchant à plaire, on se jeta dans le frivole. On imagina de nouvelles façons de parler, on introduisit mille nouveaux mots, qui insensiblement altérerent la pureté du style & de la langue. Les incursions des barbares acheverent de pervertir le goût : les écoles furent détruites. On relégua les sciences & les arts dans les cloîtres, dans les monasteres, ou dans le palais des évêques.

Tel étoit l'état de la Gaule, lorsque les Francs tenterent de s'y établir. Ce fut dans cette vue qu'ils résolurent d'avoir toujours des rois de leur nation. Ce fut le premier coup qu'ils porterent à l'autorité des Romains, qui vouloient les confondre parmi leurs autres sujets.

HISTOIRE

Ant. Boizot del.   Ravenet Sculp.

PHARAMOND

Premier Roy de France.

Mort en 428. Après 8 ans de regne.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

PHARAMOND.

HONORIUS régnoit en occident, Théodose le jeune en orient, lorsque les François passerent le Rhin, surprirent & pillerent la ville de Treves sous la conduite de Pharamond. C'est inutilement que quelques historiens ont eu recours à la fable pour relever l'éclat de la naissance de ce prince : il étoit roi d'un peuple qui n'a jamais obéi qu'aux descendans de ses premiers maîtres. Ce titre auguste prouve invinciblement l'antiquité de sa race. Ce fut vers l'an quatre cent-vingt, qu'il fut élevé sur un bouclier, montré à toute l'armée, & reconnu chef de la nation. C'étoit toute l'inauguration de nos anciens rois.

An. 419 ou 420.

Prosp. Aquit. chron.

Nicol. Vign. Duch. tom. 1, *pag.* 155.

C'eſt auſſi tout ce qu'on ſçait de certain ſur ſon regne. On ignore ſes autres exploits, le tems de ſa mort, le lieu de ſa ſépulture, & le nom de la reine ſon épouſe. On dit ſeulement qu'il eut deux fils, Clodion qui lui ſuccéda, & Clenus dont la deſtinée nous eſt inconnue.

An. 419 ou 420.

Origine de la loi Salique.

On attribue communément à Pharamond l'inſtitution de la fameuſe loi qui fut appellée *Salique*, ou du ſurnom de ce prince qui la publia, ou du nom de Salogaſt qui la propoſa, ou du mot *Salichâme*, lieu où s'aſſemblerent les principaux de la nation pour la rédiger. D'autres veulent qu'elle ait été ainſi nommée, parce qu'elle fut faite pour les terres Saliques. C'étoient des fiefs nobles que nos premiers rois donnerent aux *Saliens*, c'eſt-à-dire, aux grands ſeigneurs de leur ſalle ou cour, à condition du ſervice militaire, ſans aucune autre ſervitude. C'eſt pour cette raiſon qu'il fut ordonné qu'elles ne paſſeroient point aux femmes, que la délicateſſe de leur ſexe diſpenſe de porter les armes. Il y en a qui prétendent que ce mot dérive des Saliens, peuples François établis dans la Gaule ſous l'empire de Julien. On dit que ce prince leur donna des terres ſous l'obligation de le ſervir en perſonne à la guerre. Il en fit même une loi que les nouveaux conquérans adopterent & nommèrent *Salique*, du nom de leurs anciens compatriotes.

Paul Emile. Ménage. Paſquier. Borel.

Le préjugé vulgaire eſt que cette loi ne regarde que la ſucceſſion à la couronne ou aux terres Saliques. C'eſt une double erreur. Elle n'a été inſtituée ni pour la diſpoſition du royaume, ni préciſément pour déterminer le droit des particuliers aux biens féodaux. C'eſt un recueil de réglements ſur toutes ſortes de matieres. Elle preſcrit des peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, les violences : elle donne des regles de police pour les mœurs, pour le gouvernement, pour l'ordre de la procédure, enfin pour le maintien de la paix & de la concorde entre les différents membres de l'état. De ſoixante & onze articles dont elle eſt compoſée, il n'y en a qu'un ſeul qui ait rapport aux ſucceſſions. Voici ce qu'il porte : *Dans la terre Salique aucune partie de*

Tit. 62. des Alodes, art. 6.

l'héritage ne doit venir aux femelles. Il appartient tout entier aux mâles...... An. 419 ou 420.

Il paroît que ce que nous avons de cette loi, n'est qu'un extrait d'un plus grand code. La preuve en est qu'on y cite la loi Salique même, & certaines formules qu'on ne trouve point dans ce qui nous reste de cette fameuse ordonnance. Le célebre glossateur Ducange dit qu'il y a eu deux sortes de loix *Saliques* : l'une qui fut en vigueur lorsque les François étoient encore païens; c'est celle que rédigerent les quatre chefs de la nation, Wisogast, Bosogast, Salogast, Wldogat : l'autre qui fut corrigée par les rois chrétiens; c'est celle qu'ont publiée du Tillet, Pithou, Lindembrock, & le fameux avocat-général Jérôme Bignon, qui y a fait de sçavans commentaires. On ne sçauroit, dit un sçavant moderne, se dispenser d'en attribuer la rédaction à Clovis le Grand. D'un côté, elle ne peut être postérieure à ce prince, puisque Childebert son fils y réforma quelques articles; & d'un autre côté, le chapitre qui traite de l'immunité des églises, & de la conservation de leurs ministres, suppose la conversion de notre premier roi chrétien. Ce dernier code, ajoute-t-il, n'est autre chose que la compilation des réglements qui doivent être gardés par les François établis entre la forêt Charbonniere & la riviere de Loire; à la différence de la loi Ripuaire donnée à ceux qui habitoient les bords du Rhin, de la Meuse, & de l'Escaut. Certain auteur, on ne sçait sur quel fondement, décide hautement que le chapitre soixante-deuxieme du code Salique ne peut avoir aucune application, même indirecte, à la succession au royaume, & que c'est une pure invention de Philippe le Long, pour exclure du trône Jeanne de France, fille de Louis Hutin. Il n'a pas fait réflexion, sans doute, que le droit commun des biens nobles étant de ne pouvoir *tomber de lance en quenouille*, pour nous servir d'une expression consacrée par son ancienneté, il faut certainement conclure que tel devoit être, à plus forte raison, la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens,

Daniel, tom. 1, pag. 10.

M. de Font. Mém. de l'Acad. des B. L. t. VIII, p. 492 & suiv.

Du Haillan

M. de Font. ibid.

& la ſource d'où découle la nobleſſe de tous les autres. An. 419 ou 420. Auſſi le droit de Philippe ayant été ſcrupuleuſement diſcuté dans une aſſemblée générale des grands du royaume, tous lui déférerent la couronne à l'excluſion de la princeſſe, tant on étoit perſuadé qu'il exiſtoit, ſinon une loi, du moins une coutume immémoriale qui excluoit les femmes du trône François : coutume dont l'origine ſe confond avec celle de la monarchie, qu'Agathias appelle la loi du pays, qui en avoit tellement la force de toute ancienneté, que Clovis I ſuccéda ſeul à ſon pere Childeric, au préjudice de ſes ſœurs Alboflede & Lantilde. Il s'éleva ſous Philippe de Valois une nouvelle conteſtation ſur le même ſujet : la déciſion fut auſſi la même. Le droit d'Edouard III, roi d'Angleterre, ne parut pas meilleur que celui de la princeſſe Jeanne, fille de France. Le comte fut généralement reconnu pour le légitime ſucceſſeur de Charles le Bel. On déclara que l'article qui régloit les droits des particuliers aux *terres Saliques*, regardoit également la ſucceſſion à la couronne. Il devint une loi fondamentale de l'état.

CLODION.

IIe. Roy de France,

Mort en 448. après 20 ans de regne.

CLODION.

CLODION, ſurnommé le Chevelu, ou parce qu'il avoit beaucoup de cheveux, ou parce qu'il les portoit plus longs que les rois ſes prédéceſſeurs, ſuccéda à Pharamond ſon pere. On dit qu'il commençoit à peine à régner, lorſqu'Aëtius général des Romains vint l'attaquer à la tête d'une puiſſante armée, le défit, lui enleva tout ce qu'il poſſédoit dans la Gaule, & le força de repaſſer le Rhin. On ajoute que ce prince, pour ſe venger des Romains, ſe jetta ſur la Thuringe, où il fit un grand ravage, & ſurprit un château qu'on appelloit Diſparg. Aëtius marcha une ſeconde fois contre lui; & après l'avoir vaincu dans un combat où il y eut beaucoup de ſang répandu, il aima mieux lui accorder la paix, que de riſquer une nouvelle bataille contre une nation dont les malheurs réveilloient le courage : mais cette paix ne fut pas de longue durée. An. 427. *Duch. tom.* 1, *p.* 793. An. 431.

Clodion ne perdoit point de vue le bel état qu'il avoit poſſédé dans la Gaule : cette perte le touchoit ſenſiblement, & il n'étoit occupé que du ſoin de la réparer. Il ſortit de la Thuringe, ſuivi d'une nombreuſe armée, réſolu de s'emparer, non plus des villes voiſines du Rhin, mais de quelques places fortes ſituées plus avant dans le pays : il ſe flattoit que cette conſidération obligeroit les François à faire de plus grands efforts pour s'y maintenir. Ce fut dans cette vue qu'il envoya reconnoître la ſeconde Belgique. On lui rapporta que toutes les villes étoient ſans défenſe : auſſi-tôt il ſe mit

Conquêtes de Clodion dans les Gaules.

An. 435.

An. 445.

Greg. Turon. l. 2. *c.* 9.

An. 445.

Fredeg. epi. c. 9.

Roric. Monac. l. 1.

en marche, surprit les troupes Romaines qui gardoient les passages, les défit, se saisit de Tournai, emporta Cambrai du premier assaut, & réduisit tout le pays des environs jusqu'à la Somme.

Voilà le fondement sur lequel ont bâti ceux de nos historiens qui prétendent que Clodion se fit un grand état dans la Gaule. Adon veut que la ville de Cambrai ait été la capitale de son royaume. Le moine Roricon, auteur rempli de chimeres, lui fait tenir sa cour à Amiens. Marianus Schotus, autre moine aussi crédule, mais plus généreux encore à l'égard de ce prince, soumet à son obéissance une partie de la Hollande & tout le pays qui s'étend depuis cette province jusqu'à la riviere de Loire. Mais il est constant par le témoignage des historiens contemporains, qu'il ne put se maintenir dans sa nouvelle conquête, & qu'Aëtius reprit sur lui tout ce qu'il avoit enlevé à l'empire Romain en-deça du Rhin. Voici le fait tel qu'il est rapporté par ces historiens.

Sidon. Apollin carm. 5. Duch. tom. 1, pag. 224.

Défaite de Clodion par Aëtius.

An. 447.

Clodion étoit occupé à célébrer les nôces d'un grand seigneur de son armée dans un village nommé Elena : c'est aujourd'hui la ville de Lens. Déja l'on conduisoit la nouvelle épouse au lieu où le festin étoit préparé, lorsque les Romains parurent tout-à-coup sur un pont que l'on avoit construit dans cet endroit. La surprise des François fut si grande, qu'ils ne purent se mettre en bataille. Les premieres gardes furent passées au fil de l'épée, la mariée enlevée avec tous les préparatifs de la fête, l'armée dissipée, & toute la seconde Belgique reconquise.

Portrait des François.

Sidon. Apoll. in panegyr. Major, carm. 5 apud. Duch. tom. 1, p. 224.

Le poëte qui raconte cette aventure, nous trace un portrait si avantageux des François qu'il mérite d'avoir place dans leur histoire. *Ils ont*, dit-il, *la taille haute, la peau blanche, les yeux bleus. Leur visage est entiérement rasé, si vous en exceptez la levre supérieure, où ils laissent croître deux petites moustaches. Leurs cheveux coupés par derriere, longs par devant, sont d'un blond admirable. Leur habit est si court, qu'il ne couvre point le genou, si serré qu'il laisse voir toute la forme de leur corps. Ils*

portent une large ceinture où il pend une épée lourde, mais extrêmement tranchante. C'est de tous les peuples connus celui qui entend le mieux les mouvements & les évolutions militaires. Ils sont d'une adresse si singuliere, qu'ils frappent toujours où ils visent; d'une légéreté si prodigieuse, qu'ils tombent sur leur ennemi aussi-tôt que le trait qu'ils ont lancé contre lui; enfin d'une intrépidité si grande, que rien ne les étonne, ni le nombre des ennemis, ni le désavantage des lieux, ni la mort même avec toutes ses horreurs. Ils peuvent perdre la vie, jamais ils ne perdent le courage. C'est cette valeur indomptable, qui détermina le victorieux Aëtius à leur accorder la paix. Il ne vouloit point avoir pour ennemi un peuple qui comptoit autant de soldats que de citoyens. An. 447.

L'histoire rapporte que quelques années après ce traité, saint Germain d'Auxerre fut envoyé en Angleterre pour y soutenir la foi contre les Pélagiens, qui nioient l'existence du péché originel & la nécessité de la grace de Jésus-Christ pour être sauvé. La tradition est qu'avant son départ il consacra à Dieu une jeune fille de Nanterre, nommée Genevieve, dont la vertu éclata depuis par des prodiges sans nombre. Il y en a cependant qui prétendent que ce fut Villicus, évêque de Chartres, qui lui donna le voile dans un âge plus avancé. Quoi qu'il en soit, les miracles qu'elle opéra dans Paris, lui mériterent dès son vivant le glorieux titre de patrone de cette capitale de l'empire François.

Clodion mourut après vingt ans de regne: quelques auteurs assurent que ce fut de chagrin de la mort de son fils aîné, qui fut tué au siege de Soissons. On ne sçait ni le nom de la reine son épouse, ni le nombre de ses enfants. Les uns lui donnent deux fils, Clodebaud & Clodomir; d'autres trois, Regnault, Auberon, & Regnacaire. C'est de cet Auberon, qu'ils font descendre Ansbert, tige de la famille de Pepin le Bref, premier roi de la seconde race. Mais un auteur très-sçavant dans notre ancienne histoire, prétend avoir démontré qu'il étoit issu de Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules. An. 447 ou 48. Du Bouchet.

MÉROVÉE.

An. 447 ou 448.

Greg. Tur. l. 2, c. 9.

LA naissance de Mérovée est un véritable problême : l'histoire n'offre rien de certain sur ce sujet. Quelques-uns, sur un passage de Grégoire de Tours, disent qu'il étoit de la famille de Clodion. Quelques autres, sur le témoignage de Priscus, prétendent qu'il étoit son fils. Ce rhéteur raconte que le roi des François laissa deux fils, qui se disputerent la couronne de leur pere. L'aîné implora le secours d'Attila, roi des Huns : le plus jeune réclama la protection des Romains. Il assure qu'il a vu ce dernier à Rome. Il étoit, dit-il, à la fleur de son âge, & une longue chevelure blonde lui flottoit sur les épaules. L'empereur le combla d'honneurs & de présents : Aëtius l'adopta pour son fils. Mais que peut-on conclure de ce récit, où l'on ne nomme ni l'un ni l'autre de ces deux princes ? Est-il bien décidé que Mérovée ne fût pas le troisieme concurrent qui enleva la couronne aux deux freres rivaux ? Quoi qu'il en soit, il est constant qu'un prince de ce nom regna sur les François, & qu'il eut pour compétiteur au trône un fils de Clodion. C'est de lui que les rois de la premiere race furent appellés Mérovingiens *.

* Un illustre écrivain, aussi distingué par son érudition que par l'aménité de ses mœurs, prétend que le passage du rhéteur Priscus prouve invinciblement que Mérovée étoit fils de Clodion, ce qu'il confirme par le témoignage de l'abréviateur de Grégoire de Tours. Il nous permettra, en admirant la profondeur de ses recherches, de ne point nous rendre au brillant de ses raisons (a), s'il est vrai que ce témoignage, 1°. ne signifie rien par lui-

(a) Mém. de l'Acad. des B. L. tom. VIII, p. 464.

La

Boizot del.
N. Dupuis Sculp.
MEROUÉE
III.e Roy de France,
Mort en 458. après 10 ans de regne.

La plupart des hiſtoriens prétendent que Mérovée étoit dans l'armée Romaine, à la ſanglante bataille qu'Aëtius gagna ſur Attila : bataille ſi problématique, & pour le nombre des morts que l'on fait monter à deux cent mille du côté des Huns, & pour le lieu où elle fut donnée, qui eſt devenu une ſource intariſſable de diſputes. Cependant le plus grand nombre eſt de ceux qui placent le théatre de cette action meurtriere, non dans la Sologne, l'Auvergne, ou le Touloufain, mais dans les vaſtes plaines de Châlons en Champagne *. Ann. 451. *Jornand. lib. de reb. Got.*

Ce prince mourut après dix ans de regne. L'hiſtoire ne dit ni le nombre de ſes enfants, ni le nom de la reine, mere de Childéric, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Ann. 456.

même [illegible] qu'il n'ait aucun fondement dans notre ancienne tradition. On convient que Frédegaire n'a point ſuivi celle qui eſt rapportée par le premier de nos hiſtoriens, *qui ſuivant quelques-uns Mérovée étoit de la famille de Clodion*, mais la fable qu'il y ſubſtitue, ne conclut rien. » On raconte, dit-il, que la reine, » épouſe de Clodion, ſe baignant ſur les bords de la mer, un dieu marin conçut » de l'amour pour elle. La princeſſe n'y fut point inſenſible : elle devint mere de » Mérovée (*b*) «. On en peut même tirer une conſéquence toute contraire : Mérovée n'étoit donc point fils de Clodion : conſéquence fondée ſur pluſieurs autres anciens monuments, tous authentiques. » Pharamond, dit une ancienne » généalogie de nos rois, fut le premier roi des Francs : le ſecond fut Clodion : » le troiſieme Mérovée fils de Mérovée (*c*) «. On lit encore ces mots remarquables dans une ancienne chronique de nos rois : » Pharamond engendra Clodion : » Clodion régna vingt ans. Il eut pour ſucceſſeur Mérovée qui étoit de ſa famille, » & qui donna le nom de Mérovingiens aux rois des Francs (*d*) «. Le moine Roricon aſſure *qu'après la mort de Clodion, Mérovée fut élu pour régner ſur les Francs, & qu'il fut en ſi grande vénération pour ſes grandes qualités, que tous l'honorerent comme leur pere commun* (*e*) : pas un ſeul mot qu'il fut fils de Clodion. Ce terme même d'élection ſembleroit prouver le contraire dans le ſyſtême de notre ſçavant auteur : qu'il ſouffre du moins avec indulgence qu'on ait la témérité de ne trouver qu'incertitude ſur la filiation de Mérovée.

* Un auteur moderne vient de donner une diſſertation pour prouver que cette bataille s'eſt donnée dans la Champagne, à cinq lieues de Troyes, dans la plaine de Merry ſur Seine. Il apporte en preuve ces paroles de Grégoire de Tours, *Attilam fugant, qui Mauriacum campum adiens, ſe præcingit ad bellum.* Mercure de France, Avril 1753.

(b) *Fredeg. Hiſt. Franc. epitom. p.* 726.
(c) *Ex vet. cod. mſſ. Concil. & Capitul. apud Duch. tom.* 1, *pag.* 793.
(d) *Duch. tom.* 1, *pag.* 797. *Idem, p.* 801.
(e) *Duch. ibid. pag.* 801.

CHILDÉRIC I.

Ann. 456.

Greg. Turon. lib. 2, c. 12. Fred. Scholast. 10.

CHILDÉRIC fut un prince à grandes aventures. Enlevé dès l'enfance par un détachement de l'armée des Huns, un brave François nommé Viomade, le délivra, comme par miracle, des mains de ceux qui l'emmenoient en captivité. Une conſpiration générale le renverse du trône de ſes peres : il y remonte glorieuſement, rappellé par les vœux & les regrets de toute la nation. C'étoit l'homme le mieux fait de ſon royaume : il avoit de l'eſprit, du courage ; mais né avec un cœur tendre, il s'abandonnoit trop à l'amour : ce fut la cauſe de ſa perte.

Roric. lib. 1.

Les ſeigneurs François, auſſi ſenſibles à l'outrage, que leurs femmes l'avoient été aux charmes de ce prince, ſe liguerent pour le détrôner.

Ann. 457.

Contraint de céder à leur fureur, il ſe retira en Allemagne, où il fit voir que rarement l'adverſité corrige les vices du cœur : il ſéduiſit Baſine, épouſe du roi de Thuringe, ſon hôte & ſon ami.

Geſt. Franc. c. 7.

Cependant les François s'aſſemblent pour lui donner un ſucceſſeur ; & la couronne, par le choix le plus biſarre, eſt déférée au comte Gilles, commandant pour les Romains dans la Gaule. Ce fut, dit-on, un coup de la politique de Viomade. Ce fidele ſujet profita du crédit qu'il avoit ſur l'eſprit du nouveau roi pour l'engager dans des démarches qui ne pouvoient que le rendre odieux à la nation. Les exactions du monarque régnant rappellerent le ſouvenir du prince exilé ; on commença par le regretter ; enfin, on le demanda hautement.

Boizot del.
C. Dupuis Sculp.
CHILDERIC
IV.e Roy de France
Mort en 481. Après 24 ans de regne.

Viomade toujours attentif aux intérêts de son ancien maître, lui envoya la moitié d'une piece d'or, qu'ils Ann. 463. ou 464.
avoient rompue lorsqu'ils s'étoient séparés. Childéric reconnut le signal, & quitta la Thuringe pour aller se montrer à ses anciens sujets. Une seule bataille décida cette grande affaire. L'étranger fut entiérement défait, & le prince légitime se remit en possession du trône, d'où ses galanteries l'avoient précipité.

Cet événement merveilleux est suivi d'un autre aussi Greg. Turon.
remarquable par sa singularité. lib. 2, c. 12. La reine de Thuringe, comme une autre Hélene, quitte le roi son mari pour suivre ce nouveau Pâris. *Si je connoissois*, lui dit-elle, *un plus grand héros, ou un plus galant homme que vous, j'irois le chercher jusqu'aux extrémités de la terre.* Basile étoit belle; elle avoit de l'esprit: Childéric trop sensible à ce double avantage de la nature, l'épousa au grand scandale des gens de bien, qui réclamerent en vain les droits sacrés de l'hyménée, & les loix inviolables de l'amitié. C'est de ce mariage qu'est né le grand Clovis.

La fin d'un regne si romanesque fut signalée par plusieurs exploits glorieux. Ann. 465. La haine des Romains & le désir de regagner l'estime de ses sujets, réveillerent le courage de Childéric, qui jusques-là avoit paru endormi dans le sein des plaisirs & de la volupté. Greg. Turon. lib. 2, c. 18. Gest. Franc. c. 8. Il pénétra bien avant dans la Gaule, défit auprès d'Orléans l'armée d'Odoacre roi des Saxons, prit Angers, qu'il pilla, tua de sa main le comte Paul qui commandoit pour l'empereur dans le Soissonnois, & se rendit maître de Paris, si l'on en croit l'auteur de la vie de sainte Genevieve; mais c'est le seul historien qui atteste ce fait. Il paroît qu'il accorda la paix aux Saxons, & qu'ils se réunirent pour exterminer les Allemands qui s'étoient jettés sur une partie de l'Italie. Fredeg. epit. c. 12. La conquête de l'Allemagne fut la derniere action mémorable de ce Prince. Ann. 481. Il mourut quelque temps après, dans la vingt-quatrieme année de son regne, & fut enterré en un lieu qui est enfermé dans la ville de Tournai.

Ann. 481.

Le haſard fit découvrir ſon tombeau en mil ſix cent cinquante-trois. On y trouva une ſquelette de cheval avec quelques oſſements humains aſſez entiers qui marquoient une grande & haute taille. Les autres raretés de cet ancien monument ſont un globe de cryſtal, & pluſieurs pieces curieuſes d'or maſſif, une tête de bœuf, un ſtyle avec des tablettes, des abeilles émaillées en quelques endroits, des médailles de pluſieurs empereurs, enfin quantité d'anneaux, ſur un deſquels on voit un cachet, qui porte l'empreinte d'un homme parfaitement beau. Il a le viſage entiérement raſé : ſa chevelure eſt longue, treſſée, ſéparée au front, & rejettée par derriere : il tient un javelot de la main droite. On lit autour de la figure le nom de Childéric, gravé en lettres romaines. On voit à la bibliothéque du roi une pa[illegible] ces curioſités.

Boizot del.
C. Dupuis Sculp.
CLOVIS I.
Vᵉ Roy de France
Mort en 511, agé de 45 ans.

CLOVIS I.

CLOVIS n'étoit que dans sa quinzieme année, lorsqu'il monta sur le trône. Il avoit à peine vingt ans, qu'il envoya défier Syagrius fils du comte Gille, & gouverneur pour les Romains dans la Gaule, où il commandoit avec une autorité presque absolue. Le jeune monarque François se mit aussitôt en campagne, & suivi de Ragnachaire & de Cararic, princes de son sang, il marcha droit à Soissons. Combattre & vaincre ne fut pour lui qu'une seule & même chose. Syagrius échappé presque seul du combat, se retire chez les Visigoths : Clovis ménace Alaric leur roi de leur faire la guerre s'il ne lui livre le fugitif : Syagrius est remis en la puissance de son vainqueur, qui lui fait couper la tête. Cette victoire fut suivie de la prise de Soissons ; & la mort du général de l'empire emporta la réduction de toutes les places qui tenoient encore pour les Romains.

Ann. 481. *Greg. Turon. lib.* 2, *c.* 28. *Fredeg. epit. c.* 15. *Gest. Franc. c.* 19. *Roric. lib.* 2.

Ann. 486.

Bataille de Soissons.

Clovis qui vouloit s'attacher par la douceur ceux qu'il avoit subjugés par les armes, fit tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter la licence effrénée d'une armée victorieuse. Cependant il ne put empêcher le pillage de quelques églises. Tous les historiens parlent du vase sacré redemandé par saint Remy de Rheims. On admire également l'insolence du sujet qui refuse son maître ; la modération du souverain qui sçait dissimuler son ressentiment ; & la vengeance qu'il en tire à la revue générale de ses troupes dans le champ de Mars. Les armes du soldat se trouvoient mal en ordre : Clovis lui fendit

Ann. 487.

la tête d'un coup de sa *francisque. C'est ainsi*, lui dit-il, *que tu frappas le vase dans Soissons.*

Une exécution sanguinaire de la main d'un roi révoltera, sans doute, dans le siecle où nous sommes. Néanmoins cette action qui paroît indigne de la majesté, inspira plus de respect que d'horreur : c'est la remarque de Grégoire de Tours.

Ce que c'étoit que les assemblées du champ de Mars.

On voit par cette relation que les François avoient coutume de s'assembler chaque année dans un champ * qu'on appelloit le *champ de Mars*, parce que ces diétes se tenoient au commencement du mois qui porte ce nom. C'est par la même raison que dans la suite il fut nommé le champ de Mai. Ces assemblées avoient plusieurs objets : on y faisoit la revue des troupes ; on y décidoit de la guerre & de la paix ; on y travailloit à la réformation des abus du gouvernement, de la justice, des finances. C'étoit-là qu'on donnoit des tuteurs aux rois mineurs ; qu'on faisoit le partage des trésors & des Etats du monarque défunt ; qu'on déterminoit le jour & le lieu pour l'inauguration du prince successeur au trône ; qu'on instruisoit le procès des grands criminels : c'étoit-là enfin que les rois recevoient tous les ans le don gratuit. On appelloit ainsi le présent volontaire en argent, en meubles, ou en chevaux, que les grands du royaume faisoient à leur souverain. Ce nom lui est toujours demeuré, quoique par la suite il ait cessé d'être libre. Le roi présidoit à ces diétes générales de la nation. Il étoit accompagné des grands officiers de la couronne, du maire du palais, de l'apocrisiaire ou aumônier, du chambellan, du connétable, du grand échanson, & du référendaire ou chancelier. Les évêques & les abbés n'étoient point dispensés de s'y trouver.

On y mandoit aussi les ducs & les comtes. Ces dignités, héréditaires de nos jours, n'étoient alors que de

* Les Mérovingiens commençoient l'année du jour de cette revue : les Carlovingiens la commençoient à Noël. Ce fut Charles IX qui en fixa le commencement au premier de Janvier. Cette variation cause un grand embarras pour la date précise des événements.

simples commissions, que le prince donnoit pour un temps. Le roi, ou le maire de son palais, proposoit les questions qu'on devoit examiner : l'assemblée délibéroit : la pluralité des voix emportoit la décision : ce que la diéte avoit prononcé, devenoit loi de l'Etat. Ann. 487.

Quelques années après l'entrée des François dans la Gaule, Clovis apprit l'invasion subite de Basin roi de Thuringe sur la partie de ses Etats qui étoit située au-delà du Rhin. Il assembla promptement son armée, se jetta sur les terres de son ennemi, y porta le fer & le feu, & lui imposa un tribut perpétuel. Il songea ensuite à s'allier, par un mariage digne de lui, à quelqu'un des princes qui régnoient dans les provinces voisines du beau pays qu'il venoit d'enlever à l'empire.

Ann. 491. Conquête de la Thuringe. *Gest. Franc. c.* 10.

Gondebaud roi des Bourguignons avoit une niece d'une rare beauté. La réputation de ses charmes, de son esprit & de sa vertu, toucha le cœur de Clovis ; il la fit demander par ses ambassadeurs. La cour de Bourgogne n'osa le refuser : elle craignoit d'irriter un jeune conquérant, que la victoire suivoit par-tout. La princesse Clotilde fut donc épousée au nom du roi par Aurélien, illustre Gaulois, qui lui offrit, selon la coutume, un sou & un denier. Cette coutume fut long-temps observée en France ; les maris donnent encore aujourd'hui quelques pieces d'argent à leurs épouses. Il n'y a de différence que dans le nombre & la valeur.

Mariage de Clovis.

Fredeg. epit. c. 10.

Tout étant prêt pour le départ de la nouvelle reine, elle se mit en chemin, montée sur une espece de chariot qu'on appelloit une *basterne*. C'étoit la voiture la plus décente & la moins rude de ces temps-là. Elle étoit tirée par des bœufs, dont la marche plus lente que celle du cheval, est aussi beaucoup plus douce. Le mariage fut célébré à Soissons aux acclamations des Gaulois & des François. Le ciel bénit cette heureuse union : Clotilde devint mere d'un prince, qui reçut le baptême du consentement du roi son pere, & fut nommé Ingomer. La mort d'un enfant si cher inspira à Clovis de l'éloignement pour la religion chrétienne, que la reine tâchoit

Ann. 493.

Greg. Turon. l. 2, *c.* 29, 30. *Gest. Franc. c.* 14. *Hincmar. in vit. Remig.*

de lui perſuader : cependant il conſentit qu'elle fît baptiſer ſon ſecond fils. Mais à peine les cérémonies du baptême furent-elles achevées, que Clodomir fut attaqué d'une violente maladie qui fit déſeſpérer de ſa vie. La pieuſe reine eut recours au ciel, qui, touché de ſes larmes, lui accorda la ſanté de ce prince, & diſſipa les inquiétudes du roi ſon époux. Cette faveur fut ſuivie d'une autre plus grande encore, je veux dire, de la converſion de Clovis au chriſtianiſme. Voici comme l'hiſtoire rapporte ce célebre événement.

Ann. 494.

Ann. 496. Bataille de Tolbiac.

Les Allemands, peuples belliqueux, s'étoient jettés dans la Gaule pour s'y faire un établiſſement, à l'exemple des nations qui en avoient chaſſé les Romains. Clovis averti de cette irruption, vole à leur rencontre, & les joint dans les plaines de Tolbiac, où il ſe donne une ſanglante bataille. Déja l'armée Françoiſe commençoit à plier, lorſque le monarque levant les yeux au ciel, s'écria : *Dieu de la reine Clotilde, ſi vous m'accordez la victoire, je fais vœu de recevoir le baptême & de n'adorer deſormais que vous.* La priere étoit ſincere, elle fut exaucée. Bientôt l'ordre ſe rétablit dans ſes troupes : il les ramena à la charge, enfonça les bataillons ennemis, & les mit en fuite. Il entra enſuite dans l'Allemagne, diſſipa les reſtes de l'armée vaincue, impoſa le joug à une nation juſqu'alors indomptable, & la rendit tributaire. Fidele à ſa promeſſe, il ſe fit inſtruire des myſteres de la religion chrétienne. Ce fut ſaint Remy, évêque de Rheims, homme célebre par ſa naiſſance, par ſa piété & par ſa doctrine, qui le baptiſa le jour de Noël dans l'égliſe de ſaint Martin hors des portes de la ville. Alboflede ſa ſœur, & plus de trois mille François ſuivirent l'exemple du prince, & dès-lors la piété de la nation commença d'être célebre par toute la terre.

Greg. Turon. c. 1. Geſt. Franc. c. 37. Roric. lib. 2.

On raconte qu'une colombe deſcendue du ciel apporta une fiole pleine de baume, dont Clovis fut ſacré ou confirmé. C'eſt ce qu'on appelle la SAINTE AMPOULE. On la garde précieuſement à Rheims, & l'huile qu'elle renferme, ſert pour l'onction de nos rois dans la cérémonie

Hincmar, in vit. Remig.

monie de leur sacre. Cependant aucun contemporain ne parle de ce miracle. On dit aussi que ce prince reçut des mains d'un ange un écu d'azur, semé de fleurs de lys; mais il paroît constant que l'usage des armoiries est de beaucoup postérieur au siecle où il régnoit. Ann. 496.

Le christianisme de Clovis ne ralentit point son ambition. Le Brabant, le pays de Liege, & une partie de la Flandre maritime n'avoient point encore subi le joug du nouveau conquérant de la Gaule. Les plus considérables de ces peuples étoient les Arboriques *, nation chrétienne, fort attachée à sa religion, & par cette raison ennemie des François qui étoient païens. Le baptême du souverain & d'une partie de ses sujets, diminua cette aversion. Les Arboriques consentirent à s'allier avec eux: insensiblement ils en vinrent jusqu'à reconnoître Clovis pour leur roi, & les deux peuples n'en firent plus qu'un. Les garnisons Romaines imiterent cet exemple, capitulerent, & remirent toutes les places que l'empire possédoit encore vers la mer & sur les bords du Rhin. Les principaux articles du traité furent qu'ils vivroient selon leurs loix; qu'ils s'habilleroient à leur mode; enfin qu'à la guerre ils auroient leurs drapeaux particuliers. Cet événement fut l'occasion de l'établissement de la fameuse loi appellée *Ripuaire*, du nom des soldats ou peuples qui gardoient ou habitoient les rivages de la Meuse, du Rhin, & peut-être même de l'Océan. Cette loi, qui a beaucoup de ressemblance avec la loi Salique, ordonne que le Ripuaire sera traité comme le François. On y voit des vestiges de quelques coutumes Romaines: elle contient plusieurs articles qui ont un rapport direct à la religion chrétienne.

Réunion des Arboriques au royaume de France.

Procop. l. 1. de bello Goth.

L'union des Arboriques & des François fut suivie d'un événement dont Clovis sçut tirer de grands avantages. Gondégesile régnoit en Bourgogne avec Gondebaud son

Ann. 499.

Guerre des François con-

* C'est le nom que l'on donnoit aux peuples qui habitoient autrefois la Zélande, province des Pays-bas: quelques-uns les ont confondus avec les Taxandres, nation dans le voisinage de Mastricht: quelques autres les placent entre la Meuse & Anvers.

Ann 499. rre les Bourguignons.

Greg. Turon. lib. 2, *c.* 32.

Geſt. Franc. c. 16.

Fredeg. epit. c. 22.

frere. Ces deux princes conçurent de la jalouſie l'un de l'autre. Le premier ſe ligua ſecrétement avec le monarque François, qui lui promit un prompt ſecours. Les circonſtances étoient extrêmement favorables pour couvrir les meſures que l'on prenoit en France. La révolte des peuples de Verdun fourniſſoit un prétexte d'aſſembler les troupes. Clovis les mena contre les rebelles ; mais prêt à ſaccager leur ville, le ſaint prêtre Euſpice fléchit ſa colere, & obtint le pardon des coupables.

Ann. 500.

L'armée ſe mit auſſi-tôt en marche vers la Bourgogne ; on ſe joignit ſur les bords de la petite riviere d'Ouſche. La victoire ne fut pas long-temps indéciſe : Gondebaud trahi par ſon frere, & obligé de prendre la fuite, fut pourſuivi vivement, & aſſiégé dans Avignon, où il s'étoit enfermé avec ce qu'il avoit pu ramaſſer de troupes. C'étoit l'homme du monde qui avoit le plus de reſſources & le plus de préſence d'eſprit dans les malheurs : il ſçut ménager l'occaſion ſi adroitement, qu'il engagea Clovis à traiter avec lui. Les conditions furent que la Bourgogne ſeroit tributaire du vainqueur ; & que Gondégeſile demeureroit en poſſeſſion de Vienne & de quelques autres places qu'il avoit conquiſes. Mais à peine ſe vit-il en liberté par le départ des François, qu'oubliant ſa promeſſe, il déclara la guerre à ſon frere, l'aſſiégea dans Vienne qu'il ſurprit, & le pourſuivit juſqu'au pied des autels où il le fit maſſacrer.

Ann. 501. Réduction des villes Armoriques.

Clovis étoit alors occupé de la réduction des villes Armoriques *. D'abord il tenta de les ſoumettre par les armes : cette voie n'ayant pas réuſſi, il eut recours à la

* C'eſt le nom que les anciens ont donné à la petite Bretagne, aujourd'hui province de France : il ſignifie en vieux Gaulois *ſur le bord de la mer*, ou *côte de mer*. Elle eſt effectivement environnée de la mer de trois côtés, au ſeptentrion par la Manche, à l'occident par le grand Océan, au midi par le grand golfe de France. Elle fut anciennement habitée par les Nannetes, les Rhedons, les Diablintes, les Ambiliates, les Venetes, les Oſiſmiens & les Curioſolites : ils étoient puiſſants par leur commerce, & formoient une eſpece de république. Le tyran Maxime l'abandonna aux Bretons, pour reconnoître les ſervices qu'ils lui avoient rendus contre Gratien & Théodoſe : c'eſt de ces nouveaux habitants qu'elle a reçu le nom de Bretagne au lieu de celui d'Armorique. *Corn.* au mot *Armorique* ; & *Baudran*, au mot *Bretagne*.

négociation. Elle fut si heureuse, que les Bretons consentirent à lui remettre toutes leurs places. On fit un traité où il fut stipulé qu'ils n'auroient plus de rois, mais des comtes ou des ducs qui releveroient du monarque François. Il y en a qui prétendent que l'armée Françoise s'empara de la ville de Vannes, & que cet exploit fut suivi de la conquête de toute la Bretagne. Quoi qu'il en soit, Clovis eut à peine terminé cette grande affaire, que de concert avec Théodoric roi des Ostrogoths, il recommença la guerre contre Gondebaud.

Ann. 501.

Greg. Tur. de gl. Mort. l. 4. Idem, histor. l. 4, c. 4. Eginard in Annal. Aimoin, l. 4. Procop. l. 14, de bell. Goth.

Le roi de Bourgogne avoit eu le temps de faire les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense. Le premier de ses soins fut de gagner le cœur de ses sujets par une conduite pleine de douceur. C'est dans cette vue qu'il fit publier la fameuse ordonnance qui de son nom fut appellée *Loi Gombette*. Le but principal de cette nouvelle loi étoit de rendre ses peuples heureux : elle défend sur-tout de maltraiter les Gaulois qui vivoient dans toute l'étendue de la Bourgogne : le quarante-cinquieme article défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment. Gondebaud, après ces préparatifs plus politiques que chrétiens, se mit en marche contre les François, dont il vouloit prévenir la jonction avec les Ostrogoths. Le succès ne répondit point à ses efforts : son armée fut taillée en pieces, & son royaume subjugué. Mais il lui fut aussi-tôt rendu. On ignore quel put être le ressort de cet événement inespéré. Quelques auteurs ont avancé que le prince Bourguignon se rendit tributaire de Clovis ; qu'il s'attacha pour toujours à lui, & qu'il prit même une charge dans sa maison. Cette opinion est fondée sur un passage du saint évêque Avitus, où il dit que Gondebaud étoit soldat ou chevalier du monarque François.

Ann. 502.

Lex Burg. tit. 45.

Ann. 503.

In Epist. ad Clodov.

La conquête du royaume des Visigoths suivit de près une expédition si glorieuse. Les François, en partant pour cette guerre, jurerent de ne se point faire la barbe, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis. Ces sortes de vœux étoient fort usités chez les anciens Francs. Tout est

Ann. 507.

Conquête du royaume des Visigoths.

Greg Turon. lib. 2. c. 37.

plein de merveilles dans ce qui précede la victoire de Clovis sur Alaric. L'usage de ces temps étoit de tirer augure du verset qu'on chantoit à l'office au moment qu'on arrivoit à l'église. Les envoyés du roi à leur entrée dans saint Martin, entendirent ces paroles du pseaume XVII : *Vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; vous avez supplanté ceux qui s'étoient élevés contre moi ; vous avez mis mes ennemis en fuite, & vous avez exterminé ceux qui me haïssoient.* Ce qui arriva sur les bords de la Vienne, fut une confirmation de cet heureux pronostic. L'armée ne sçavoit où passer cette riviere : une biche s'élança à la vue de tout le camp & leur découvrit un gué, qu'on nomme encore aujourd'hui *le Pas de la Biche.* Un troisieme prodige plus frappant encore, ne laissa plus aucun doute sur le succès de cette entreprise. On vit en l'air un feu qui sembloit s'allumer sur le haut de l'église de saint Hilaire ; il vola au-dessus du camp, & vint se poser sur la tente de Clovis, où il acheva de se consumer. Dans un siecle plus éclairé on n'y auroit vu qu'une simple aurore boréale : on crut y voir alors un prodige qui annonçoit les plus brillants triomphes.

Ann. 507. *Roric. lib. 4. Gest. Franc. c. 17. Aimoin, l. 1.*

Bataille de Vouillé. *Procop. de bell. Got. Isidor. histor. Got.*

Cependant les deux armées se rencontrerent dans les plaines de Vouillé près de Poitiers. On en vint aux mains. Les deux rois s'apperçurent, se joignirent & se choquerent. Clovis plus vigoureux, ou plus adroit, renversa Alaric de dessus son cheval, & lui porta un coup dont il expira. Rien ne résista plus au vainqueur : il soumit à son empire tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

Ann. 508. *Greg. Turon. lib. 2, c. 38. Gest. Franc. c. 17.*

Ce fut au retour de cette expédition qu'il reçut dans la ville de Tours les ambassadeurs d'Anastase, empereur d'Orient, qui lui envoyoit le titre & les ornements de Patrice, de Consul & d'Auguste. Clovis donna une grande fête à cette occasion : il monta à cheval, le diadême en tête, revêtu de la robe & du manteau de pourpre, jetta beaucoup d'argent au peuple, & prit dès-lors la qualité d'Auguste, nom toujours cher & vénérable aux Gaulois par la longue habitude qu'ils avoient eue avec les Romains.

Le nouveau patrice, après avoir congédié les ambassadeurs, revint à Paris, dont il fit la capitale de son empire. Il y avoit au midi de cette ville un palais, ancien séjour des empereurs Julien & Valentinien premier; ce fut-là qu'il fixa sa demeure. Il avoit été jusques-là toujours heureux, toujours grand : la fortune & l'héroïsme l'abandonnerent en même-temps. La défaite de ses troupes devant Arles, quoique suivie d'une paix avantageuse, aigrit son esprit. Il devint sanguinaire sur la fin de sa vie. On ne se rappelle qu'avec horreur les cruautés qu'il exerça contre les princes de son sang, dont il envahit les états. Sigibert roi de Cologne & son fils Clodoric qu'il fit périr par ses intrigues; Cararic roi des Morins * & son fils, d'abord rasés **, ensuite massacrés par ses ordres; Ragnachaire roi de Cambrai, & son frere Riguier qu'il tua de sa propre main; Renomer roi du Mans, & son frere, assassinés par des gens qu'il avoit subornés, sont autant d'actions également cruelles & injustes, qui flétrissent sa mémoire & sa réputation ***.

Ann. 508.

Ann. 509. *Greg. Tur. l. 2, c. 40. 41. 42. Fredeg. epit. c. 26. 27.*

Ce fut peut-être pour effacer la honte de tant de crimes, qu'il fonda un grand nombre d'églises & de monasteres : pratique assez commune dans ces siecles d'ignorance, où l'on s'imaginoit que toute la justice chrétienne consistoit à élever des temples, ou à entretenir un certain nombre de moines qui devoient vaquer à la priere & à la méditation. Ce fut probablement par le même principe qu'il assembla dans la ville d'Orléans un concile de trente-trois évêques. L'histoire rapporte que non-seule-

Premier concile d'Orléans.

Ann. 511. *Epist. Sacerd. Aur. prim. ad reg. Clodov.*

* On croit avec assez de vraisemblance que ce sont les peuples de Terouane, de Saint-Omer & d'une grande partie de l'Artois.

** C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de faire couper les cheveux. C'étoit une marque qu'un prince François renonçoit au trône. On ne verra par la suite que trop d'exemples de cette coutume barbare.

*** Cette multitude de petits royaumes qui subsistoient dans les Gaules, en même-temps que celui de Clovis, n'est pas, dit un illustre académicien, une des moindres difficultés de notre ancienne histoire. Chantereau le Fevre, dans un ouvrage manuscrit, que l'on conserve à la bibliotheque du roi, en rapporte l'origine au désordre qui suivit l'expulsion de Childéric, les plus forts songeant à profiter des troubles. Ils peuvent absolument avoir été fondés par Clenus frere de Clodion. *M. de Fonc. Mémoire de l'académie des belles-lettres, tome VIII, pag.* 470, 471.

Ann. 511.

ment il fut convoqué par ses ordres, mais qu'il détermina les articles sur lesquels on devoit délibérer, & que les peres lui écrivirent pour le prier d'approuver leurs décisions. Les plus remarquables regardoient le droit d'asyle ou de franchise pour les églises, & la condescendance dont on devoit user à l'égard des clercs hérétiques, qui paroissoient se convertir sincérement. Le concile ordonne aussi que personne ne sera admis à la cléricature qu'avec la permission du roi ou du juge, & qu'aucun esclave ne sera reçu aux ordres sacrés que du consentement de son seigneur.

Ce que c'est que la régale. Son origine & son étendue.

Le célebre auteur du nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France, prétend qu'on trouve encore dans ce concile les vrais principes de la régale. C'est ainsi qu'on appelle ce droit unique, qui fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main de nos rois, & leur donne la nomination aux bénéfices qui en dépendent & qui n'ont point charge d'ame, jusqu'à ce que le nouveau pourvu leur ait prêté serment de fidélité, & qu'il ait obtenu les lettres-patentes de main-levée de la régale, lesquelles doivent être enregistrées en la chambre des comptes de Paris. Mais nous avons en main les actes de ce concile, le premier qui se soit tenu dans la Gaule sous la domination des François; & après une lecture réfléchie, nous ne craignons point d'avancer qu'on n'y découvre rien qui regarde cette glorieuse prérogative de la couronne. Pasquier en a fait la remarque avant nous.

Rech. de la France, lib. 3, c. 35, p. 295.

C'est pourquoi, s'il est vrai que ce privilege soit aussi ancien que la monarchie, il n'en faut point chercher l'origine ailleurs que dans la nature du droit féodal. On sçait que de tout temps nos rois ont donné des terres à condition du service militaire, ou de quelque autre redevance. On voit par le témoignage de l'auteur des Gestes des rois de France, du moine Roricon, de l'archevêque Hincmar dans la vie de saint Remy, tirée des auteurs contemporains, & d'Aimoin dans son histoire depuis l'origine de la monarchie, que Clovis

Gest. reg. Fr. c. 13, p. 700. apud Duch. t. 1. Roric. mon. p. 806. Vita mss. S. Remig. p. 525. Aim. l. 1, c. 1.

investit le comte Aurélien de la seigneurie de Melun, pour la tenir de lui en foi & hommage. Le nom de ces sortes de gratifications du souverain n'a pas été le même dans tous les temps : on les appelloit *Bénéfices* sous les Mérovingiens : on les nomma *Fiefs* sous les Carlovingiens : mais les uns & les autres emportoient également l'idée de vasselage, & l'obligation d'être fidele au prince. Or ces bienfaits, toujours viagers, étoient reversibles à la couronne, à la mort du possesseur. Les revenus rentroient alors dans la main du monarque, & n'en sortoient que par une nouvelle investiture. Cette loi ne souffroit aucune exception : elle affectoit généralement tous les fiefs, tant ecclésiastiques que laïques. On peut donc la regarder comme le fondement & la base du droit de régale, qui avec le temps s'est étendu sur tous les biens de l'évêché.

Ann. 511.

Ducang au mot feudum.

Ce qui ne paroît que probabilité au premier coup d'œil, devient presque certitude, lorsqu'on examine attentivement certaines anecdotes de la monarchie. On voit par le testament de Philippe-Auguste, & par plusieurs ordonnances des rois ses successeurs, qu'il y avoit des églises qui ne vaquoient point en régale. Quelle peut être la raison de cette exception ? On ne la trouvera certainement ni dans les actes du concile d'Orléans, qui suivant le systême de notre illustre auteur, soumet généralement tous les évêchés à ce droit de la couronne; ni dans la qualité de protecteurs, toutes les églises étoient également sous la garde de nos rois; ni dans la prérogative de fondateurs & de patrons, elle est commune à tous les souverains, qui cependant ne jouissent pas tous de ce privilege. Il faut donc la chercher dans la nature des biens qui constituoient les revenus de ces églises : elles n'étoient point sujettes à la régale, parce qu'elles ne tenoient aucun fief du roi. Aussi voyons-nous que les fiefs ecclésiastiques sont nommés Régales dans quelques-uns de nos vieux auteurs. Ils disent que les évêques d'Orléans & d'Auxerre ayant refusé d'amener les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, Philippe-

Ordonn. de Phil. le Bel, 1302.

Ordonn. de Phil. de Valois, 1434.

Ann. 511. Auguſte ſe ſaiſit de leurs régales, c'eſt-à-dire, ſuivant l'explication de Rigord, de tous les biens qu'ils tenoient de ſa majeſté en foi & hommage.

Quoi qu'il en ſoit de l'origine de cette prérogative, Grégoire de Tours aſſure que les rois de la premiere race en ont joui malgré les oppoſitions de quelques évê-

Ann. 1274. ques. Les papes Innocent III, Clément IV, Grégoire X l'ont reconnue par des bulles authentiques. Le concile de Lyon l'autoriſe dans les égliſes où elle étoit établie par la fondation ou par quelque coutume ancienne; mais il défend en même-temps de l'introduire dans celles où elle n'étoit pas reçue.

Le parlement de Paris, ſeul juge de ces matieres, a toujours tenu pour conſtant, que la régale étant un droit de la couronne, elle devoit affecter généralement tous les évêques du royaume. Enfin, en 1673, Louis XIV donna un édit qui déclare le droit de régale inaliénable * & univerſel dans toute l'étendue de ſes états. Il fut vérifié au parlement: le clergé aſſemblé y ſouſcrivit authentiquement: les ſeuls évêques d'Aleth & de Pamiers s'y oppoſerent: le roi fit ſaiſir leurs revenus. Le pape Innocent XI fulmina quelques bulles d'excommunication en leur faveur. L'affaire fut accommodée ſous Innocent XII, & l'univerſalité de la régale ſolemnellement reconnue.

Mort de Clovis. Son portrait.

Greg. Tur. de glor. Confeſſ. c. 71.

Le concile d'Orléans fut le dernier événement remarquable du regne de Clovis. Il mourut dans la même année, âgé de quarante-cinq ans. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre & de ſaint Paul, qu'il avoit fait bâtir. L'hiſtoire rapporte que quelques mois auparavant on y avoit tranſporté le corps de ſainte Genevieve, & qu'un mort reſſuſcita ſur ſon tombeau. On a beaucoup diſputé ſi ce prince étoit plus guerrier que politique: la Gaule ſubjuguée par ſes armes & conſervée par ſa prudence, eſt une preuve qu'il étoit auſſi ſage dans le con-

* Le roi Charles VII & la plupart de ſes ſucceſſeurs avoient cédé les revenus de la régale à la ſainte Chapelle de Paris: Louis VIII les retira, & lui donna en échange l'abbaye de ſaint Nicaiſe de Rheims.

ſeil

ſeil que redoutable à la tête d'une armée. On admire le commencement de ſon regne, c'eſt un enchaînement de victoires : on en déteſte la fin, c'eſt un tiſſu de cruautés. L'uſurpation des petits Etats des princes de ſon ſang a fait diſparoître le héros ; & l'homme injuſte & barbare ne s'eſt que trop montré.

Ann. 511.

CHILDEBERT.

Ann. 511.

Thierri roi de Metz.

Clodomir roi d'Orléans.

Clotaire roi de Soissons.

Greg. Turon. lib. 3, *c.* 1.
Fredeg. c. 30.
Gest. Franc. c. 10.

CLOVIS laissa quatre fils, qui partagerent son royaume également. Ils s'assemblerent, & firent quatre lots, qui furent tirés au sort. Thierri, quoique né d'une concubine, fut roi de Metz; Clodomir, d'Orléans; Childebert *, de Paris; Clotaire, de Soissons. Les historiens ne marquent point les limites précises de tous ces Etats. Mais on voit par les circonstances de l'histoire, que le royaume de Metz comprenoit le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, toutes les frontieres de la Provence & du Languedoc, la Champagne, les trois Evêchés, le Luxembourg, l'Alsace, les Electorats de Treves, de Mayence, de Cologne, & toute l'ancienne France au-delà du Rhin jusqu'à la Vestphalie. Celui de Paris s'étendoit le long de la mer depuis la Picardie jusqu'auprès des Pyrénées. La Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry composoient celui d'Orléans. Le royaume de Soissons, plus borné dans son étendue, étoit resserré entre la Champagne, l'Isle-de-France, la Normandie, la mer & l'Escaut. Mais, quoique divisés & gouvernés par des princes également indépendants **, ces quatre Etats ne suivoient qu'une même loi, & ne faisoient qu'un

* Childebert n'étoit que le troisieme des enfants de Clovis. Mais, comme Paris est devenue la capitale de l'empire François, l'usage a prévalu de ne mettre au nombre des rois de France, que ceux qui ont régné dans cette ville. Nous nous y conformerons dans la suite de cette histoire.

** Ce partage du royaume de Clovis fut l'occasion d'une nouvelle division de la France. On nomma Austrasie cette partie des Gaules qui est située vers l'Orient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle. On appella Neustrie la partie qui s'étend au couchant entre la Meuse & la Loire jusqu'à l'Océan.

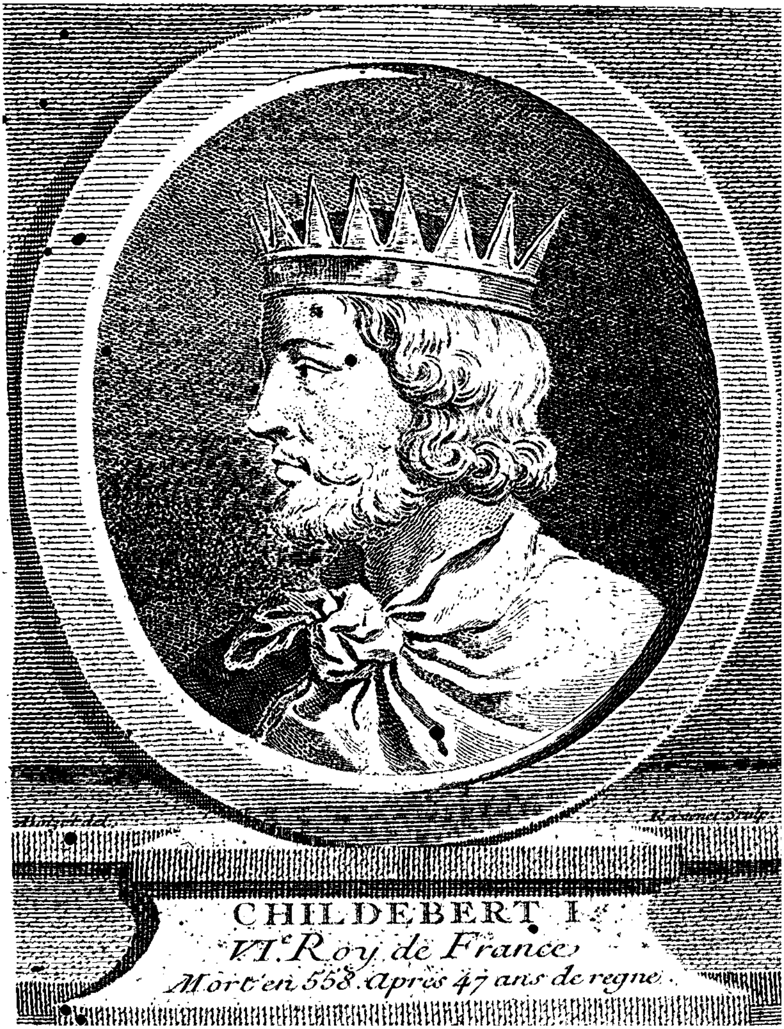
CHILDEBERT I.
VI.e Roy de France
Mort en 558. Apres 47 ans de regne.

corps de monarchie. Les seigneurs des quatre royaumes s'assembloient de temps en temps en un même lieu : on y traitoit des affaires générales de la nation : on y jugeoit en commun les procès qui intéressoient l'empire, ou par l'importance du Sujet, ou par la qualité des parties. Ann. 511.

Les premieres années du regne de ces princes ne furent troublées par aucune guerre. La France jouissoit de la paix la plus profonde, lorsque Cochiliac, qui prétendoit descendre de Clodion, se jetta sur les terres du roi d'Austrasie. Thierri fut obligé d'envoyer contre lui une armée considérable, dont il donna le commandement à Théodebert son fils. Ce jeune héros joignit le prince Danois, lorsqu'il étoit sur le point de se rembarquer, le défit & le tua de sa propre main. Il paroît par les relations de ce temps, que la France avoit dès-lors une marine. L'histoire rapporte que la flotte Françoise prit celle des Danois, leur enleva tout le butin, & remit en liberté les prisonniers François. Cette expédition fut suivie d'une autre dans la Thuringe, où Baldéric perdit ses états & la vie. Le roi d'Austrasie devoit partager cette conquête avec Hermenfroi qui l'avoit excité à prendre les armes contre le malheureux Baldéric, son frere : telles étoient les conditions du traité. Mais le Thuringien, aussi perfide vis-à-vis de ses alliés que barbare envers son frere, lui manqua de parole. Thierri dissimula son ressentiment, & remit à un autre temps la vengeance de cette trahison.

Ann. 519. *Greg. Turon. lib. 3, c. 3. Gest. Franc. c. 19. Fredeg. 31.*

Ann. 520.

Cependant les trois fils de Clotilde déclarent la guerre au roi de Bourgogne, qui retenoit injustement le bien de leur mere, lui présentent la bataille, mettent son armée en déroute, & s'emparent de ses Etats. Sigismond, la reine son épouse & ses enfants furent livrés à Clodomir, qui, malgré les prieres & les menaces du saint abbé Avitus, les fit massacrer & précipiter dans un puits : vengeance trop ordinaire dans ces temps barbares de la monarchie *.

Ann. 523. *Greg. Turon, lib. 3, c. 6. Gest. Franc. c. 20.*

* Il y a deux villages de l'ancien royaume de Clodomir, qui conservent

Ann. 523.

Gondemar, rentré dans la Bourgogne, avoit reconquis le royaume de son frere. Le roi d'Orléans, ligué avec Thierri, marcha contre lui, le joignit à Veseronce auprès de Vienne, & le défit entiérement. Mais emporté par l'ardeur de la poursuite, il fut surpris par quelques Bourguignons qui le percerent de plusieurs coups dont il expira. La mort du roi Clodomir, loin de ralentir le courage des François, le changea en fureur : ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant eux : vieillards, femmes, enfants, rien ne fut épargné, & ils ne quitterent la Bourgogne qu'après l'avoir entiérement désolée.

Conquête de la Bourgogne. *Procop. de bello Goth. lib. II, c. 13.* *Greg. Turon. lib. I, c. 18.* *Fredeg. epit. c. 37.*

Ainsi périt au milieu de la victoire le jeune Clodomir. Quelques années après, les rois ses freres, & Théodebert son neveu, vengerent sa mort par la conquête de la Bourgogne, qu'ils partagérent entre eux. Il y avoit cent vingt ans que ce royaume étoit fondé, lorsqu'il fut réuni à la monarchie Françoise *. Le roi d'Orléans laissoit trois fils, Théodebert, Gontaire & Clodoalde. Elevés sous les yeux & par les soins de leur pieuse aïeule, rien n'auroit manqué à leur bonheur, s'ils avoient eu des oncles ou moins cruels, ou moins ambitieux. Ces princes usèrent d'artifice pour les tirer des mains de la reine Clotilde. Mais ces innocentes victimes ne furent pas plutôt en leur pouvoir, que levant le masque, ils envoyerent à cette princesse une épée & des ciseaux, lui laissant le choix de l'un des deux. Clotilde, emportée par la douleur, s'écria inconsidérément, qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau, qu'enfermés dans un cloître. Ces paroles ne furent que trop fidélement rapportées. Clotaire sur cette réponse se saisit de l'aîné qui n'avoit que dix ans, le renverse par terre, & le poignarde. Le cadet

Massacre des enfants de Clodomir.

les traces de cette action, saint Sigismond & Coloumelle : on croit que ce dernier nom est une altération de *calumnia*.

* Les auteurs anciens & modernes en mettent le commencement l'an 413 ou 414, sous Gondicaire ou Gondioc : M. l'abbé du Bos en place la destruction l'an 534, sous Gondemar. Depuis ce moment il fut tantôt divisé entre plusieurs rois de France, tantôt réuni dans un seul, & enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune fut honorée du titre de royaume de Bourgogne.

effrayé se jette aux pieds de Childebert, lui embrasse les genoux, lui demande la vie. Ce prince attendri ne peut retenir ses larmes : Clotaire lui reproche sa foiblesse, lui arrache l'enfant, & l'égorge sur le corps de son frere. Le troisieme eut le bonheur d'échapper aux fureurs de ce prince barbare. Il se fit couper les cheveux, & se consacra au service des autels. On l'invoque aujourd'hui sous le nom de saint Cloud. Nous avons cru devoir rapporter de suite ces deux événements*, quoiqu'arrivés plusieurs années après la mort de Clodomir *. L'attention du lecteur est moins partagée. Ann. 523.

Cependant le roi d'Austrasie n'avoit point oublié la perfidie d'Hermenfroi. Aidé de Clotaire son frere, il porta la guerre dans la Thuringe, emporta d'assaut la capitale, & s'empara de tout le royaume. Chaque événement de ces siecles barbares est marqué au coin de la cruauté. Le roi de Thuringe, sur la parole de Thierri, le vint trouver à Tolbiac. Un jour qu'il se promenoit avec son vainqueur sur les murailles de la ville, quelqu'un de la suite du monarque François le pousse & le précipite dans le fossé, où il expire. Clotaire épouse l'incomparable Radegonde, & fait assassiner le frere de cette princesse. Mais peu s'en fallut que lui-même ne fût immolé à l'ambition ou à la jalousie de Thierri. Ce prince lui avoit demandé un entretien secret. Le roi de Soissons apperçut, en entrant, les pieds de quelques soldats cachés derriere une tapisserie. Il fit signe aux seigneurs de sa cour de le suivre. Ainsi escorté, il se présenta devant son frere, qui sans paroître déconcerté, le combla de caresses & lui fit présent d'un riche bassin. C'étoit le présent à la mode dans ces anciens temps. Grégoire de Tours rapporte que parmi les choses précieuses que Chilpéric envoyoit à Tibere Constantin, empereur d'Orient, il y avoit un bassin d'or enrichi de pierreries, qui pesoit cinquante livres.

Ann. 531. Conquête de la Thuringe. *Greg. Turon. lib.* 3, *c.* 8. *Gest. Franc. c.* 22. *Fredeg. epit. c.* 32.

Lib. 6, *c.* 2.

Pendant que ces choses se passoient dans la Thuringe,

* Le premier en 534, le second en 535.

An. 531.

Guerre contre les Visigoths.

Procop. lib 1, de bello Goth. l. 12, c. 2.

Greg. Turon. l. 3, c. 10.

Idem, ibid. c. 13, 14.

Fredeg. epit. c 37.

Aimoin, hist. lib. 1.

le roi de Paris vengeoit sa sœur des outrages & des cruautés d'Amalaric son époux. Le fruit de cette expédition fut la délivrance de Clotilde, la mort du roi des Visigoths ; la prise & le pillage de Narbonne, où l'on trouva soixante-douze vases d'or ; qu'on prétendoit avoir été enlevés du temple de Salomon. Lorsque Childebert étoit en chemin pour cette guerre, il se répandit un faux bruit que le roi d'Austrasie avoit été tué. Cette nouvelle lui fit changer de route : il se rendit aussi-tôt en Auvergne qui se soumit avec joie à sa domination. Cette démarche imprudente eut des suites bien funestes pour les Auvergnats. Le victorieux Thierri entra à main armée dans leur pays, s'empara de Clermont, força le château de Volorre, brûla celui de Tiern, réduisit le fort d'Oliergue qui passoit pour une place imprenable, fit assassiner Munderic * qui soutenoit les restes du parti rebelle, & laissa par-tout des marques de la plus implacable vengeance.

Mort de Thierri & son caractere.

An. 534.

Greg. Turon. l. 3, c. 27.

Cette expédition sanguinaire & la réconciliation de Thierri avec ses freres, sont les dernieres actions mémorables de son regne. Il n'eut rien de médiocre, ni vices, ni vertus. Grand roi, méchant homme ; jamais monarque ne gouverna avec plus d'autorité, jamais politique ne respecta moins les loix de l'honneur & de l'humanité. On voit par l'histoire de ce prince, qu'anciennement nos rois nommoient aux évêchés, sans attendre le suffrage du peuple & du clergé. L'église d'Auvergne avoit élu un successeur à l'évêque Euphrasius : Thierri qui n'approuvoit pas ce choix, conféra l'évêché au prêtre Apollinaris, qui fut reçu & sacré. Celui-ci étant mort quelques mois après, le roi choisit pour le remplacer saint

* Ce Munderic qui prétendoit que le royaume lui étoit dû ainsi qu'à Thierri, & qu'il étoit roi comme lui, pouvoit bien, suivant la conjecture d'un sçavant académicien, être un fils naturel de Clovis, quoique ce prince, pour des raisons que l'histoire ne dit point, ne l'eût pas reconnu en cette qualité. L'entrée subite qu'il fait dans le monde où il étoit inconnu, ne convient pas à un prince élevé dans l'ignorance de son état, & qui venant à pénétrer le secret de son origine, cherche à en poursuivre les droits. *M. de Fonc. Mémoires de l'Académie des belles-lettres, tome VIII, pag. 473.*

Quintien, que les Ariens avoient chassé de son siege. Les évêques voisins s'assemblerent, l'installerent dans la chaire de l'église de Clermont, & le présenterent au peuple, qui le reconnut pour son légitime pasteur. Les papes ne s'étoient point encore attribué le droit de confirmer. On leur envoyoit simplement une confession de foi: on leur demandoit leur communion: c'étoit le seul hommage qu'on rendît alors à la cour de Rome. An. 534.

Théodebert roi d'Austrasie.

Le fils & le seul héritier du roi d'Austrasie étoit en Auvergne pendant la maladie de son pere. Théodebert, esclave de la belle Deuterie, sembloit avoir oublié le reste du monde. Déja Childebert & Clotaire prenoient des mesures pour démembrer la succession de Thierri, lorsque ce jeune prince s'arrache enfin des bras de sa maîtresse, arrive à Metz, se montre à ses sujets, & dissipe tous les projets de ses oncles. Le commencement d'un si beau regne fut deshonoré par une action bien criminelle. Le nouveau roi répudia Wisigarde sa femme, pour épouser Deuterie qui avoit son mari. Ces désordres scandaleux n'étoient que trop communs dans ces premiers temps de la monarchie. Car sans parler du mariage de Clotaire avec la veuve de son frere, ce prince eut en même-temps trois femmes, dont deux étoient sœurs, & ne se fit aucun scrupule d'épouser Waldrade veuve de son petit-neveu. Ces mauvais exemples étoient imités par les particuliers, qui peut-être porterent la licence plus loin encore. C'est du moins ce qu'on peut conjecturer d'un canon du second concile d'Orléans, qui défend d'épouser sa belle-mere ou la femme de son pere.

Idem, ibid. c. 20.

Idem, l. 4, c. 9.

Conc. tom. 4.

An. 535.

Guerres d'Italie.

Cependant une nouvelle carriere s'ouvrit à la valeur Françoise au-delà des Alpes. Voici quelle en fut l'occasion. Théodat devenu roi d'Italie par Amalasonte sa femme, eut la cruauté de faire mourir celle dont il tenoit la couronne. Justinien entreprit de venger cette mort. Ce fut dans cette vue qu'il rechercha l'amitié des princes François: le traité fut conclu. Mais les Ostrogoths trouverent moyen de les détacher de cette nouvelle alliance, en leur abandonnant la Pro-

Procop. lib. 1, hist. Got.

Jornand. de reb. Got.

An. 535.

vence & une partie des Alpes Rhétiques. Ce second traité ne fut pas observé plus fidélement que le premier. L'année suivante Théodebert parut en Italie à la tête d'une puissante armée, fondit sur les Ostrogoths, ensuite sur les Romains qu'il défit successivement, ravagea la Ligurie, saccagea la ville de Gênes, & chargé d'un prodigieux butin, ramena son armée en France. Ce fut-là tout le fruit de cette entreprise.

Ann. 540.
Childebert & Théodebert prennent les armes contre Clotaire.
Greg. Turon. lib. 3, c. 28.
Gest. Franc. c. 25.

Théodebert de retour dans ses Etats se ligua avec Childebert contre le roi de Soissons. On ignore le motif de cette guerre. L'histoire rapporte simplement que Clotaire plus foible que ses ennemis, se retrancha dans la forêt Bretonne ou de Routot dans le pays de Caux, résolu d'y périr, si on entreprenoit de l'y forcer. Déja les deux rois avoient tout disposé pour l'assaut, lorsqu'un orage furieux vint fondre sur leur camp. Le bruit du tonnerre, la violence des éclairs, une pluie mêlée de grêle & *de pierres*, disent les historiens, porterent la consternation dans tous les cœurs. Les princes ligués reconnoissent la main de Dieu, & se réconcilient avec Clotaire, dont on dit que la tempête avoit respecté le quartier. On attribua ce miracle aux prieres de sainte Clotilde.

Royaume d'Ivetot.
Robert Gaguin, hist. l. 2, in vit. Clot.
Pasquier, recherches de la France, lib. 3. c. 7.

C'est à cette même année qu'on rapporte l'établissement du royaume d'Ivetot. On raconte que le roi Clotaire tua de sa main dans l'église de Soissons un nommé Gautier, seigneur de cette baronnie. On ajoute que ce prince revenu de son emportement condamna lui-même cette action violente, & pour réparation érigea la terre d'Ivetot en royaume. C'est une histoire apocryphe. Les seigneurs du Bellay qui ont eu cette seigneurie par le mariage d'un de leurs ancêtres avec Isabeau Chenu, conviennent qu'ils n'ont aucun titre justificatif de cette royauté imaginaire.

Childebert & Clotaire se liguent contre les Visigoths.

La réconciliation des rois de Paris & de Soissons fut sincere. Ils joignirent leurs troupes, entrerent en Espagne, prirent Pampelune, ravagerent la Biscaye, l'Aragon, la Catalogne, & vinrent mettre le siege devant

Sarragoce,

Saragosse, qui pour se racheter du pillage, leur donna la tunique de saint Vincent martyr. Cette précieuse relique fut déposée dans l'église que Childebert fit bâtir hors des murs de Paris, sous le nom de sainte Croix & de saint Vincent : on l'appelle aujourd'hui saint Germain-des-Prés. C'est ainsi que nos auteurs racontent ce fait. Les Espagnols disent au contraire que les deux rois furent entiérement défaits devant cette place. Les vainqueurs s'emparerent aussi-tôt des gorges des Pyrénées. Les princes ne pouvoient leur échapper, si le général Visigoth, gagné par argent, ne leur eût accordé le passage pendant un jour & une nuit. Le reste de l'armée fut taillé en pieces.

An. 540.

Gest. Franc. c. 26.

Isidor. hisp. hist. Got.

L'Italie étoit toujours le théâtre de la guerre la plus sanglante. Justinien convaincu qu'il ne réussiroit point, s'il avoit les princes François pour ennemis, leur envoya une célebre ambassade avec la cession pure & simple de tout ce qu'il pouvoit prétendre sur la Provence. Il leur accordoit le droit de présider comme les empereurs aux jeux qui se célébroient dans l'amphithéatre de la ville d'Arles ; il donna de plus un édit qui ordonnoit que la monnoie d'or marquée à leur coin & empreinte de leur image, auroit cours dans toute l'étendue de l'empire. C'étoit une prérogative unique, qu'on avoit toujours refusée, même au grand roi de Perse. Toutes ces avances furent inutiles. Théodebert traita avec Totila, à qui il venoit de refuser sa fille, qui, disoit-il, ne pouvoit être destinée qu'à un roi. Le motif de cette ligue étoit, que Justinien dont les troupes avoient été si souvent battues par les François, prenoit cependant le titre fastueux de Francique. Le roi d'Austrasie entreprit de lui faire perdre ou mériter ce glorieux surnom. Il commença par faire frapper des médailles, où il étoit représenté, non-seulement avec toutes les marques de la dignité impériale, mais encore avec le titre de Seigneur & d'Auguste, qui n'appartenoit qu'aux empereurs. Il songea ensuite à intéresser dans cette querelle les Gépides, les Lombards, & toutes les nations qui grossissoient la liste des peuples

Ligue de Théodebert contre l'empereur Justinien.

Procop. lib. 3, de bel. Got.

Agath. lib. 1.

An. 548.

domptés par Justinien. Son dessein étoit de porter la guerre jusque dans la Thrace & dans l'Illyrie. Mais un accident funeste fit évanouir tous ces grands projets.

Mort de Théodebert & son eloge

Agath. lib. 1. Greg. Turon. lib. 3, c. 36.

Ce prince, le plus accompli des descendants de Clovis, fut enlevé de ce monde, ou par la chûte d'un arbre qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut le même jour, ou par une longue maladie où les médecins employerent envain tout leur art. Car les historiens ne s'accordent point sur le genre de sa mort; mais tous s'accordent à lui donner les plus grands éloges. Vaillant, hardi, intrépide, il étoit à peine sorti de l'enfance, qu'il mérita par la victoire qu'il remporta sur les Danois, le surnom de prince *Utile* : expression singuliere, qui présente l'idée d'un guerrier capable des plus grandes entreprises. Bienfaisant, humain, sensible à la misere de ses peuples, il n'eut rien de cette férocité qui déshonore la mémoire de son aïeul, de son pere & de ses oncles. Adoré de ses sujets, recherché de ses voisins, redouté de ses ennemis, jamais prince ne soutint plus glorieusement la dignité de sa couronne. L'évêque de Lauzane, Marius, ne l'appelle que le grand roi des François. On admire sur-tout la belle réponse qu'il fit à l'évêque Didier. Ce prélat lui rapportoit une somme considérable qui avoit été prêtée aux habitants de Verdun sur le trésor royal. Le monarque refusa de la reprendre. *Nous sommes trop heureux*, lui dit-il, *vous, de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, & moi de ne l'avoir pas laissé échapper.* Il ne laissoit qu'un fils, qu'il avoit eu de Deuterie. Ce jeune prince, nommé Théodebalde ou Thibaut, lui succéda sans aucune contradiction de la part de ses grands oncles : ce qui prouve que dans ces premiers temps les bâtards n'étoient point exclus des successions.

Marius in chron.

La mort de la pieuse reine Clotilde suivit de près celle du roi d'Austrasie. Ce fut un modele de patience, de piété, de zele. On transporta son corps de Tours à Paris, où il fut enterré à côté de Clovis, dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, aujourd'hui sainte Genevieve. Elle a été mise au nombre des saints.

Théodebalde étoit à peine sur le trône, que Justinien lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son alliance & la restitution des places de la Ligurie & du pays de Venise. Le jeune monarque fit partir pour Constantinople quatre seigneurs François, qui terminèrent heureusement l'importante négociation dont ils étoient chargés. La paix fut conclue entre la France & l'Empire. Les François resterent en possession de leurs conquêtes d'Italie. Le pape Vigile fut traité avec plus d'égard : l'empereur remit l'affaire *des trois chapitres* à la décision d'un concile général. C'est ainsi qu'on appelloit la fameuse question qui fut agitée dans le sixieme siecle, si l'on devoit condamner quelques écrits de Théodoret évêque de Cyr, une lettre d'Ibas évêque d'Edesse, la personne enfin & les œuvres de Théodore de Mopsueste. Tous ces ouvrages étoient légitimement suspects ; les deux premiers, parce qu'ils avoient été composés en faveur de Nestorius contre saint Cyrille d'Alexandrie ; les derniers, parce qu'on les regardoit avec raison comme la source où l'évêque de Bysance avoit puisé ses erreurs. Mais Théodoret & Ibas avoient été reconnus pour orthodoxes par le concile de Calcédoine, & Théodore étoit mort dans le sein de l'église. Ces considérations ne causoient pas un médiocre embarras. Cependant *les trois chapitres* furent condamnés dans le cinquieme concile général de Constantinople. Le pape Vigile refusa d'y souscrire. Pélage son successeur le confirma solemnellement. Childebert regarda cette démarche comme un attentat contre l'autorité du concile de Calcédoine : il s'en plaignit au pape, qu'il força de lui envoyer sa profession de foi. Cette lettre fut assez efficace pour arrêter le schisme prêt à s'élever en France ; mais elle ne put dissiper tous les préjugés de la nation sur la prévarication dont elle accusoit le souverain pontife.

An. 549. Théodebalde roi d'Austrasie.

Procop. lib. 4, de bello Goth. c. 24, 26.

L'affaire des trois chapitres.

La paix avec l'empire ne fut pas de longue durée. Le roi d'Austrasie, contre la foi du dernier traité, permit à Leutharis & à Bucelin de conduire soixante-quinze mille hommes au secours des Ostrogoths. Ces deux gé-

Ann. 554. Nouvelle irruption & défaite des François en Italie.

néraux se saisirent de Parme, battirent un détachement de l'armée impériale commandé par Fulcaris, porterent la désolation par-tout où ils passerent, & s'avancerent jusqu'au Samnium, où ils se séparerent en deux corps. L'un sous la conduite de Leutharis, après avoir couru toute la Pouille & la Calabre, vint périr de la peste sous les murs de Padoue. L'autre sous le commandement de Bucelin, après avoir ravagé la Lucanie & le pays des Brutiens, fut taillé en pieces à quelques lieues de Capoue. Le carnage, au rapport des historiens, fut si horrible, que de trente mille hommes, il ne se sauva que cinq soldats. Tout fut pris ou passé au fil de l'épée. Cette défaite fit perdre aux François toutes les places qu'ils occupoient dans la Ligurie & dans le pays de Venise. Il ne leur resta de toutes leurs conquêtes que le seul passage des Alpes.

Ann. 554. Procop. lib. 4. Agath. lib. 2.

La nouvelle de cet échec étoit à peine parvenue en France, que Théodebalde, jeune prince de peu de santé, mais d'un esprit excellent, termina sa languissante vie dans la septieme année de son regne. Il ne laissa point d'enfants; & quoiqu'il eût deux sœurs, Wisigarde & Ragnitrude, la loi du pays, dit Agathias, appelloit à la succession Childebert & Clotaire comme ses plus proches parents. C'est le premier monument historique de la loi fondamentale qui n'admet point les filles à la couronne. Le roi de Paris attaqué d'une violente maladie, ne se trouvoit pas en état de recueillir la succession de son petit neveu. Clotaire sçut profiter de la circonstance, gagna les seigneurs Austrasiens, & força son frere à lui faire une cession authentique de tous ses droits. Childebert, pour se venger de cette violence, mit le trouble & sema la discorde dans la famille du roi de Soissons.

Ann. 555. Mort de Théodebalde. Cap. 1.

Lorsque ce prince, d'abord vainqueur des Saxons, ensuite obligé de leur demander la paix, ramenoit en France les débris de son armée, il apprit que Chramne, le plus cher de ses enfants, s'étoit révolté contre lui. Il prenoit des mesures pour le faire rentrer dans le devoir, lorsqu'il se vit forcé de marcher contre ces mêmes peuples qui

Chramne se révolte contre Clotaire son pere. Greg. Turon. l. 4, c. 10, 14. Gest. Franc. c. 27.

venoient de lui donner la loi. Il envoya contre le rebelle deux autres de ses fils, Caribert & Gontran. Ces deux rois, (tous les enfants de France portoient alors cet auguste nom,) entrerent en Auvergne, firent lever le blocus de Clermont, & s'avancerent jusque dans le Limousin pour combattre l'armée ennemie. Mais un faux-bruit, que leur pere avoit été tué, leur fit reprendre tout-à-coup le chemin de la Bourgogne. Ann. 555. *Marculphe, l. 1, form. 39.*

Le retour de Clotaire & la mort de son frere mirent fin à cette guerre civile. Chramne privé de l'appui de son oncle, implora la miséricorde du roi, qui lui pardonna. Childebert étoit dans la quarante-septieme année de son regne, lorsqu'il mourut. Tous les ordres de l'Etat ressentirent vivement cette perte. La noblesse perdoit un chef dont les manieres affables & pleines de bonté captivoient tous les cœurs : le peuple regrettoit un souverain équitable, qui le gouvernoit avec beaucoup de modération & de sagesse : la religion pleuroit un protecteur dont le zele ne connoissoit point de bornes. Quantité de monasteres & d'hôpitaux bâtis & fondés avec une magnificence vraiment royale, une charte publiée sous son autorité pour abattre les idoles & les figures consacrées au démon dans toute l'étendue du royaume, quatre conciles tenus sous son regne & par ses ordres, un à Orléans, un à Arles, deux à Paris, sont autant d'illustres monuments de la piété de ce religieux prince. On lui reproche avec justice la mort de ses neveux. Mais s'il eut assez d'ambition pour projetter le crime, il n'eut pas du moins assez de cruauté pour l'exécuter. Il fut enterré dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau. On lui attribue la fondation de l'église de Paris : c'est une erreur. Il est vrai qu'il l'embellit, qu'il la décora de vitres, ornements jusqu'alors inconnus dans les églises de cette capitale ; mais il n'eut point la gloire de la bâtir. Il laissoit deux filles, Crotberge & Clodosinde, qui n'eurent aucune part à la couronne. C'est encore une confirmation de la loi qui déclare le royaume *terre Salique.*

Ann. 558. Mort de Childebert & son portrait. *Fredeg. epit. c. 53.*

Tom. 1. capit. Baluzii, p. 6.

Fortunat. l. 2, carm. 11.

Clotaire seul Roi.

Ann. 560, 61, 62.

Clotaire règne seul. Il fait brûler son fils Chramne, qui s'étoit révolté de nouveau.

Gest. Franc. c. 28.
Fredeg. epit. c. 54.

Le roi de Soissons devenu seul maître de tout l'empire François, éprouva que le trône le plus puissant ne défend ni des chagrins, ni de l'ennui. Chramne se révolta de nouveau & se ligua avec le comte de Bretagne. Ce pere infortuné se vit obligé de prendre les armes contre celui de ses enfants qu'il avoit le plus tendrement aimé. Les Bretons furent défaits, leur chef tué, le malheureux Chramne pris, enfermé, étranglé, & brûlé avec toute sa famille.

Mort de Clotaire.

Marius in chron.

Clotaire depuis cette funeste victoire vécut dans la plus profonde tristesse. Il mourut à Compiegne dans la cinquante-unieme année de son regne, qui fut un tissu d'adulteres, d'incestes, de cruautés, de meurtres & d'horreurs. On a remarqué que ce fut l'année d'après la bataille de Bretagne, le même jour & à la même heure qu'il avoit fait périr son fils. Il fut enterré dans l'église de saint Médard de Soissons qu'il avoit commencée, & qui fut achevée par Sigebert son fils. Il laissa quatre enfants qui lui succéderent, Caribert, Gontran, Chilpéric & Sigebert. Il eut pour femmes Ingonde & Arégonde qui étoient sœurs, Chonséne, Radegonde, Gondiucque sa belle-sœur, enfin Waldrade veuve de son petit-neveu.

Boizot del.
G. Duchange Sculp.
CLOTAIRE I.
VII.e Roy de France
Mort en 561 agé de 64 ans
REX

Boizot del.
G. Duchange Sculp.
CHEREBERT
VIII.e Roy de France
Mort au Ch.au de Blaye sur la Garône en 570. Après 9 ans de regne.

CARIBERT.

L'EMPIRE François fut de nouveau divisé en quatre royaumes, qui n'eurent pas les mêmes limites qu'ils avoient eues d'abord. On joignit à celui de Paris la Touraine, l'Albigeois & Marseille. On réunit à celui d'Orléans la Bourgogne, dont il prit le nom, le Sénonois & une partie de la Champagne. Châlons-sur-Saone devint la ville royale. Celui de Soissons fut augmenté du Tournaisis, si toutefois il n'en avoit pas déja fait partie. Celui d'Austrasie en perdant quelques provinces dans la Gaule, se trouvoit agrandi de toute la Thuringe dans la Germanie. Les partages n'étoient point encore faits, que la division se mit entre les enfants de Clotaire. Chilpéric vouloit régner dans la capitale de l'empire. Il profita de l'absence de ses freres, s'empara de Braine, maison de plaisance où étoient les trésors de son pere, les distribua aux principaux de la nation, & s'étant mis à leur tête vint droit à Paris, où il se fit reconnoître pour roi. Les Princes indignés de cette entreprise, leverent des troupes, l'assiégerent dans sa nouvelle ville, l'obligerent de descendre du trône qu'il avoit usurpé, & le forcerent de s'en rapporter à la décision du sort, qui ne lui fut pas favorable. Caribert fut roi de Paris; Gontran, de Bourgogne; Sigebert, d'Austrasie; Chilpéric, de Soissons.

Ann. 562.

Gontran roi de Bourgogne.

Sigebert roi d'Austrasie.

Chilpéric roi de Soissons.

Greg. Turon. l. 4, c. 28. Gest. Franc. c. 29. Fredeg. epit. c. 54.

La guerre de la succession étoit à peine terminée, que le roi d'Austrasie apprit que les Huns, anciens peuples de la Sarmatie Européenne, alors maîtres de la Pannonie, qui a pris d'eux le nom de Hongrie, s'étoient

Ann. 563.

Défaite des Huns & de Chilpéric par Sigebert.

Ann. 565.

jettés sur ses Etats au-delà du Rhin. Il vole aussi-tôt à leur rencontre, & les joint dans la Thuringe qu'ils avoient fait révolter. Un poëte célebre dans ce temps-là remarque que ce jeune prince se mit au premier rang, & la hache à la main, chargea ces barbares avec une intrépidité héroïque, les enfonça, les renversa & les contraignit de lui demander la paix. Elle fut conclue d'autant plus promptement, qu'il venoit de recevoir la nouvelle que Chilpéric, après s'être emparé de Rheims, avoit fait le dégât dans toute la Champagne. Il repasse le Rhin en grande hâte, vient mettre le siege devant Soissons qu'il prend avec Théodebert son neveu; défait son frere en bataille rangée, & par l'entremise de Caribert & de Gontran, lui rend ses Etats & son fils.

Fortunat. episc. Pictav. lib. 6, carm. 5.

Greg. Turon. ibid. c. 23.

Sigebert épouse Brunehaut fille du roi des Visigoths.

Gest. Franc. c. 31.

Le victorieux Sigebert songea ensuite à s'allier par un mariage digne de lui dans une maison royale. Brunehaut, fille d'Athanagilde roi des Visigoths, passoit pour la princesse la plus accomplie de son siecle. Le roi d'Austrasie la fit demander par Gogon maire du palais. C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de cette dignité, si funeste par la suite à la puissance royale. Le maire étoit anciennement ce qu'est aujourd'hui le grand-maître de la maison du roi : il ne commandoit que dans le palais & aux domestiques. Il devint ensuite ministre, commandant des armées, chef, prince, enfin roi de la nation. Le regne de Sigebert II est l'époque de l'élévation de cet officier & de l'abaissement de la majesté royale. La négociation de l'ambassadeur François eut tout le succès qu'on pouvoit désirer. La nouvelle reine arriva à Metz aux acclamations de tout le peuple, & le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Quelque-temps après, elle abjura l'Arianisme; & sa réconciliation à l'église par l'onction du saint chrême, mit le comble à la joie du prince & des sujets.

Ann. 566.

Chilpéric épouse Galsuinde sœur aînée de Brunehaut.

Le roi de Soissons, touché de l'exemple de son frere, & résolu de renoncer à ses indignes amours, fit demander Galsuinde, sœur aînée de la reine Brunehaut.

Ce

Ce ne fut pas ſans difficulté qu'il l'obtint. On connoiſſoit ſon caractere inconſtant & volage. Le roi d'Eſpagne fit jurer aux ambaſſadeurs qu'aucune autre femme n'auroit le nom & le rang de reine du vivant de la princeſſe ſa fille : ils le promirent en tirant, agitant & ſecouant leur épée. C'étoit l'uſage des anciens Francs, lorſqu'ils s'engageoient avec ſerment de faire obſerver quelque choſe. La nouvelle reine partit de Tolede avec de grandes richeſſes, & arriva à Rouen montée ſur un char d'argent qui étoit de figure ronde. C'eſt dans cette ville que ſes nouveaux ſujets lui prêterent ſerment de fidélité, ſoit que ce fût la coutume de ces temps-là, ſoit qu'Athanagilde l'eût exigé pour la rendre plus reſpectable à la nation. Le roi en l'épouſant, lui aſſura pour appanage, ſuivant l'uſage d'alors, le Bordelois, le Limouſin, le Querci, le Béarn & le Bigorre. C'eſt ce qu'on appelloit le préſent du matin, *Morganegiba*, ou *Morgangeba*. On déterminoit cette dot avant le mariage : la donation ne s'en faiſoit que le lendemain des nôces.

Ann. 566.

Fortunat. l. 6, carm. 7.

Greg. Turon. lib. 9, c. 20.

Ducange au mot Morganegiba.

Mort de Galſuinde.

Chilpéric, quoique plein de reſpect pour la vertu de ſa nouvelle épouſe, laiſſa bientôt rallumer dans ſon cœur des feux illégitimes. La reine s'en plaignit dans une aſſemblée des Etats. La nation obligea le roi de jurer qu'il ſeroit fidele à ſes anciens ſerments. Mais quelques jours après, Galſuinde fut trouvée morte dans ſon lit. Le ſoupçon de cette mort tomba ſur Frédegonde, femme d'une grande beauté, & d'une méchanceté plus grande encore. Il fut pleinement confirmé, lorſqu'on lui vit occuper la place & le trône de ſa rivale.

Fredeg. epit. c. 6.

Caractere de Caribert. Ses mariages. Sa mort.

Ces alliances ſi honteuſes pour la majeſté, ne furent que trop communes dans la famille de Clotaire. Caribert répudia Ingoberge, pour épouſer Mirefleur, fille d'un artiſan. Celle-ci fut remplacée par ſa ſœur Marcouëſe, qui étoit conſacrée à Dieu par les vœux de religion. On vit enfin dans la perſonne de Theudegilde, la fille d'un ſimple berger, élevée ſur le premier trône de l'empire François. Ces déſordres le firent excommunier par ſaint Germain évêque de Paris. Les papes n'interpoſoient point

Ann. 566.

Pasquier, recherches de la France, c. 7, p. 10.

encore leur autorité dans ces conjonctures, toujours infiniment délicates. Chaque prélat avoit toute jurisdiction dans son diocese. S'il arrivoit quelque scandale, c'étoit à l'évêque diocésain à le réprimer. S'il s'élevoit quelque contestation sur le dogme ou sur la discipline, elle étoit jugée dans un concile national sous l'autorité du roi. S'il s'agissoit de quelques privileges ou dispenses, les évêques de la province s'assembloient, accordoient ou refusoient. Ce fut dans une de ces assemblées, & vers ce même temps, que l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, fut soustraite à la jurisdiction de l'ordinaire.

Lib. 4, c. 26.
L. 5, carm. 4.

Caribert régna six ans. Gregoire de Tours ne parle que de ses vices. Fortunat nous le représente comme un prince sage, modéré, dont les mœurs étoient extrêmement douces. Ami des belles-lettres, il parloit le latin comme sa langue naturelle. Zélé pour l'observation des loix, il ne s'occupoit que du bonheur & de la tranquillité de ses sujets. Roi pacifique, mais jaloux de son autorité, il sçavoit la soutenir avec autant de dignité que de fermeté. Léontius de Bordeaux avoit assemblé un concile à Saintes, où l'on avoit déposé Emerius évêque de cette ville. Le prétexte étoit que ce prélat avoit été sacré en vertu d'une jussion du feu roi Clotaire. Caribert vivement offensé de cette hardiesse, condamna l'archevêque à une amende de mille pieces d'or, & ses suffragants à une somme proportionnée à leurs revenus.

Idem, ibid.

Greg. Turon. lib. 7, c. 6.

Ce prince ne laissa que des filles, Berthe, qui fut mariée à Ethelbert roi des Cantiens en Angleterre, Bertflede & Chrodielde qui prirent le voile, la premiere à Tours, la seconde à Poitiers. Les rois ses freres partagerent sa succession. Chacun vouloit avoir Paris. Il fut enfin arrêté qu'ils le posséderoient par indivis. On convint qu'aucun des trois ne pourroit y entrer que du consentement des deux autres. Ils confirmerent ce traité par un serment, se soumettant à la malédiction de Dieu & des saints, s'ils le violoient.

CHILPERIC
IX.e Roy de France
Mort à Chelles en 584. Après 23 ans de regne.

CHILPÉRIC I*

LA France ne jouit pas long-temps des avantages de cette paix. La mort de Galsuinde excita une guerre civile, qui sembloit ne devoir finir que par la perte de Chilpéric. Sigebert & Gontran vivement sollicités par la reine Brunehaut, se liguerent contre l'auteur de ce cruel assassinat. Déja ils s'étoient emparés de la plus grande partie de ses Etats, lorsque l'intérêt ramena tout-à-coup la tranquillité & la concorde. Les conditions du traité furent que le roi de Soissons céderoit à la reine d'Austrasie les domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot. Cette querelle étoit à peine décidée, que Sigebert se vit obligé de porter les armes contre les Huns, aujourd'hui les Hongrois, qui avoient recommencé leurs courses sur les terres des François au-delà du Rhin. Cette expédition fut des plus malheureuses. Le roi abandonné des siens, se trouva investi & enfermé de tous côtés. C'étoit un prince d'une figure aimable & d'une rare prudence : il sçut vaincre par ses libéralités ceux qu'il n'avoit pu subjuguer par les armes : les barbares gagnés par ses présents, lui rendirent la liberté, firent alliance avec lui, jurerent qu'ils ne lui feroient jamais la guerre, & le comblerent de caresses & d'amitiés.

Ann. 567. *Idem, lib. 9, c. 20.*

Ann. 568. Sigebert est fait prisonnier & remis en liberté.

Idem, lib. 4, c. 29, p. 337.

Pendant que ces choses se passoient au-delà du Rhin,

* Quoique Chilpéric n'ait eu qu'une partie du royaume & de la ville de Paris, cependant la plupart de nos historiens le mettent au nombre des rois de cette capitale, immédiatement après la mort de Caribert.

les Lombards, qui venoient de fonder un nouveau royaume en Italie, se répandirent dans la Bourgogne, défirent & tuerent le patrice Amé; (ce titre étoit affecté aux gouverneurs de cette province) taillerent en pieces l'armée de Gontran, & chargés d'un riche butin, repasserent les Alpes. L'avidité du pillage, jointe à l'impunité de leur attentat, les ramena bientôt dans le Dauphiné. Mummol, le plus grand homme de guerre qui fût en France, les surprit aux environs d'Embrun, & remporta sur eux une victoire complette. On vit en cette occasion une chose jusque-là sans exemple. Salone & Sagittaire, tous deux évêques, l'un d'Embrun, l'autre de Gap, tous deux le casque en tête & l'épée en main, chargerent l'ennemi avec une intrépidité qui eût mérité des éloges dans un soldat, mais qui fut universellement blâmée dans des prélats. L'irruption des Lombards fut suivie de celle des Saxons, qui les avoient aidés à la conquête d'Italie. Mummol marcha à leur rencontre, les mit en déroute, leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait, les força de retourner dans leur pays, qu'ils furent obligés de partager avec les Sueves, qui s'en étoient emparés pendant leur absence.

Ann. 569. Irruption & défaite des Lombards & des Saxons. *Idem, ibid. c.* 36.

Pendant que la Bourgogne étoit en proie aux incursions des barbares, le roi d'Austrasie, séduit par l'occasion, s'empara de la ville d'Arles, sur laquelle il avoit quelques prétentions. Elle fut reprise presque aussi-tôt que conquise. L'armée Austrasienne fut battue. Les vainqueurs emporterent Avignon, qui étoit du domaine de Sigebert; mais Gontran la lui rendit en faisant la paix. Cet accommodement inattendu fut un coup de foudre pour le roi de Soissons, qui profitant de la circonstance avoit fait une irruption dans les Etats de Sigebert. Déja Tours & Poitiers s'étoient rendus à Clovis, le plus jeune de ses fils, lorsque Mummol parut à la tête des troupes qui venoient de signaler leur valeur par la défaite des Lombards & des Saxons. La seule présence de ce général dissipa l'armée de Chilpéric, & rétablit par-tout l'ordre & la subordination. Ainsi finit

Ann. 570, & suiv. Guerres civiles entre les princes François. *Greg. Turon. c.* 30. *Ibid. c.* 42.

cette premiere campagne. On vit dans la suivante un de ces exemples trop fréquents du peu de fidélité des enfants de Clovis à observer les traités les plus sacrés.

Ann. 570, & suiv.

Théodebert malgré ses serments de ne jamais porter les armes contre son oncle, se jetta dans la Touraine qu'il ravagea, entra dans le Poitou, défit l'armée de Sigebert, & maître de toutes les places voisines de la Loire, s'avança dans le Limousin & dans le Querci, où il mit tout à feu & à sang. Le roi d'Austrasie, épouvanté de ces succès, fit entrer en France une formidable armée d'Allemands, de Sueves, de Bavarois, de Thuringiens & de Saxons. Chilpéric trop foible pour tenir la campagne, abandonné de Gontran qui d'abord s'étoit joint à lui, se retira & se retrancha dans le pays Chartrain, d'où il envoya faire des propositions de paix à son frere. Elle lui fut accordée par l'entremise des seigneurs François, & les trois freres jurerent de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres. Les troupes Germaniques avoient compté sur le pillage du camp de Chilpéric. Frustrées de leurs espérances, elles commençoient à murmurer. Sigebert monte aussi-tôt à cheval, se présente aux mutins, & les déconcerte. On arrête les plus séditieux : il les fait lapider à la vue de toute l'armée. C'est le seul exemple qu'on trouve dans notre histoire de cette espece de châtiment militaire, autrefois en usage parmi les Romains.

Ibid. c. 44.

Le roi d'Austrasie avoit à peine congédié ses troupes, que Chilpéric & Théodebert son fils, reprirent les armes. Le premier entra en Champagne, pillant, brûlant, saccageant tous les lieux par où il passa. Le second marcha en Aquitaine, où il fut tué en combattant vaillamment. Cette mort, la réconciliation de Gontran avec Sigebert, & les approches de l'armée de Germanie, porterent la consternation à la cour de Soissons. Le malheureux Chilpéric se sauve dans Tournai, où il s'enferme avec sa femme & ses enfants. Tout plie sous le joug du prince Austrasien. Paris, Rouen, toutes les villes du royaume de son frere le reconnoissent pour leur maître. Ebloui

Ann. 575. Chilpéric recommence la guerre. Mort de son fils Théodebert. *Greg. Turon. c. 51, 52. Gest. Franc. c. 32.*

de ces heureux succès, son cœur se ferme à la piti-, .. perte du roi fugitif est résolue. Les remontrances de Germain évêque de Paris, les prieres de la sainte religieuse Radegonde, les vœux de la France, tout fut inutile : rien ne put lui faire prendre des sentiments plus modérés. Déja il avoit investi Tournai, lorsque deux scélérats envoyés par Frédegonde, l'assassinerent à Vitri, où il s'étoit rendu pour recevoir les hommages de ses nouveaux sujets.

Ann. 575.

Sigebert est assassiné.

Son caractere.

Ainsi périt au milieu de ses triomphes, le monarque le plus parfait qui eût encore paru sur le trône François. Généreux, libéral, bienfaisant, jamais souverain ne régna avec plus d'empire sur le cœur de ses sujets. Intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur, il sçut jusque dans les fers, se concilier le respect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ses mœurs, roi jusque dans ses inclinations, on ne le vit point comme ses freres s'attacher à des objets dont la bassesse déshonore la majesté. On peut dire que son regne fut celui de la décence & de l'honneur. Il eût été celui de toutes les vertus, si ce prince eût pu vaincre le ressentiment qui l'animoit à la perte de son frere. Le caractere de Chilpéric est en quelque sorte sa justification.

Sigebert étoit âgé de quarante ans, lorsqu'il mourut : il en avoit régné quatorze. Il fut enterré dans l'église de saint Médard de Soissons, où l'on voit encore sa figure sur son tombeau. Il est représenté en habit long, avec le manteau que les Romains appelloient *Chlamys*. C'étoit l'habillement des enfants de Clovis, soit qu'il leur parût plus noble & plus majestueux, soit qu'ils regardassent le titre d'Auguste comme héréditaire dans leur famille. Quoi qu'il en soit, l'habit long fut pendant plusieurs siecles celui des personnes de distinction. On le bordoit de martre, de zibeline, d'hermine, ou de menu-vair. On le chamarra de toutes les pieces de son écu sous le regne de Charles V. On ne connoissoit alors ni *fraises*, ni *collets*. Ce fut Henri II, qui en introduisit l'usage. Jusque-là nos rois avoient toujours eu le cou

Habillement des seigneurs François.

entiérement nu. Il en faut cependant excepter Charles le Sage, qu'on voit représenté par-tout avec un collet d'hermine. L'habit court, qu'on ne portoit anciennement qu'à la campagne & à l'armée, devint le seul à la mode sous Louis XI. On le quitta sous Louis XII. On le reprit sous François I, qui introduisit l'usage de le taillader. Un pourpoint serré & fermé, des trousses de Pages, un petit manteau qui ne passoit pas la ceinture, étoit l'habillement favori de Henri II & de ses enfants. Il seroit aussi long qu'ennuyeux de rapporter les divers changements de modes depuis Henri IV, jusqu'à nous. Ann. 575.

L'habit des dames Françoises éprouva les mêmes révolutions. Il ne paroît pas qu'elles se soient beaucoup occupées de parures pendant près de neuf siecles. Rien de plus simple que leur coëffure, de moins étudié que leur frisure, de plus uni, mais en même-temps de plus fin que leur linge. Les dentelles ont été long-temps ignorées. Leurs robes, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étoient si serrées, qu'elles laissoient voir toute la finesse de leur taille, si haut montées, qu'elles leur couvroient entiérement la gorge. L'habillement des veuves avoit beaucoup de ressemblance avec celui de nos religieuses. Ce ne fut que sous Charles VI qu'elles commencerent à se découvrir les épaules. Le regne galant de Charles VII amena l'usage des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles. La reine Anne de Bretagne dédaigna ces frivoles ajustements; toute l'occupation de Catherine de Médicis étoit d'en inventer de nouveaux: le caprice, la vanité, le luxe, la coquetterie les ont enfin portés au point où nous les voyons aujourd'hui. Ornements & habits des dames Françoises.

Jamais révolution ne fut plus universelle ni plus subite que celle qui suivit la mort de Sigebert. L'armée d'Austrasie leva le siege de Tournai: toutes les villes du royaume de Soissons rentrerent dans l'obéissance: la reine Brunehaut fut arrêtée avec ses enfants; & Chilpéric, après avoir reconquis ses Etats, se vit au moment de monter sur le trône de son vainqueur. Déja Sigulphe Ann. 576. *Greg. Turon. lib. 5, c. 1. Gest. Franc. c. 32. Fred. c. 71.*

Ann 576.

Référendaire ou chancelier. Origine & progrès de cette charge.

& plusieurs autres seigneurs Austrasiens l'avoient reconnu pour leur maître. Cet exemple fut suivi de Sigon, grand référendaire. C'est le nom qu'on donnoit sous les Mérovingiens, à celui qui gardoit le sceau royal, expédioit les lettres, scelloit les ordonnances. On l'appella chancelier sous les Carlovingiens, ou parce qu'il barroit les lettres qu'il refusoit, ou parce qu'il les scelloit dans un lieu fermé de grilles ou *chanceaux*, suivant le langage de ce temps-là. Ce n'étoit autrefois que la cinquieme charge du royaume. Ce ne fut pas sans peine qu'en 1224 on lui accorda voix délibérative dans l'assemblée des pairs, & pendant long-temps il n'eut place au parlement, qu'après les princes & les évêques. Il est enfin devenu le premier officier de la couronne, le président-né de tous les conseils, le chef de la justice, le dispensateur de toutes les graces, abolitions & pardons. C'est le seul homme du royaume qui ne porte point le deuil, le seul qui reçoive & ne rende point de visites.

Du Tillet, pag. 278. Tessereau, grande chancellerie, p. 8.

Cependant Chilpéric étoit entré dans Paris à la suite de plusieurs reliques qu'il fit porter en procession. Il s'imaginoit que cette dévotion affectée détourneroit la malédiction à laquelle il s'étoit soumis, s'il violoit le traité de partage, ou que du moins le crédit de tant de saints contrebalanceroit celui des saints Polieucte, Hilaire & Martin, qu'il avoit pris à témoins. On ne peut exprimer quelle fut la surprise & la colere de ce prince, lorsqu'il apprit que le fils & l'unique héritier de Sigebert lui avoit échappé. Ce fut Gondebaud, l'un des plus grands seigneurs de la cour du feu roi, qui le tira de l'étroite prison où il étoit gardé. On le descendit par une fenêtre dans une corbeille. Un homme affidé le reçut, le remit entre les mains du fidele Austrasien, qui le conduisit heureusement à Metz. Les grands du royaume s'assemblerent le jour de Noël, & Childebert, qui avoit à peine cinq ans, fut couronné roi d'Austrasie.

Childebert II, roi d'Austrasie.

Le roi de Soissons se vengea de l'évasion de son pri-

sonnier

ſonnier ſur les tréſors de Sigebert qu'il envahit, & ſur la reine Brunehaut qu'il relégua à Rouen, où on lui donna des gardes. Mais le coup le plus ſenſible pour cette tendre mere, fut l'enlévement d'Ingonde & de Chlodoſinde ſes filles, que l'on conduiſit à Meaux. Auſſi-tôt Chilpéric envoya un de ſes généraux appellé Rocolene, pour ſe rendre maître du Maine, & Mérovée ſon fils, pour s'emparer du Poitou. Le premier avoit ordre de ſe ſaiſir de Gontran-Boſon, que le roi ſoupçonnoit d'avoir tué ou fait tuer Théodebert l'aîné de ſes enfants. Cet officier s'étoit ſauvé dans l'égliſe de ſaint Martin de Tours, l'aſyle le plus reſpecté de tout l'empire François. Rocolene oſa violer ce ſaint lieu. Le châtiment fut prompt, dit Grégoire de Tours. Frappé d'une terreur ſubite, il fut forcé de ſe retirer ſans avoir exécuté ce qu'il avoit projetté, & mourut quelques jours après à Poitiers, où il s'étoit fait tranſporter. Le jeune Mérovée moins fidele aux ordres du roi ſon pere, ſe rendit à Tours. De-là feignant de paſſer au Mans, ſéjour d'Audouere ſa mere, il tourna tout-à-coup du côté de Rouen, où l'évêque Prétextat le maria avec Brunehaut, dont la beauté n'avoit encore rien perdu de ſon éclat. Fortunat en fait une ſeconde Vénus. Le détail dans lequel il deſcend à ce ſujet, prouve ou qu'il n'étoit pas encore évêque, ou que les prélats d'alors, peut-être irreprochables dans leurs mœurs, n'étoient pas fort réſervés dans leurs expreſſions.

Ann. 576.

Mérovée épouſe la reine Brunehaut ſa tante.

Greg. Turon. L. 5, c. 1, 2, 4.

L. 6, carm. 6.

Chilpéric, vivement offenſé de la conduite de ſon fils, s'avance vers Rouen pour punir les deux époux. Ces amants effrayés ſe ſauvent dans l'égliſe de ſaint Martin, bâtie ſur les remparts de la ville. Envain on emploie l'artifice & la ruſe pour les tirer de cet aſyle. Ils n'en ſortent que ſur la promeſſe la plus authentique, que non-ſeulement il ne leur ſera fait aucun mal, mais que leur mariage ſera confirmé, ſi les évêques le jugent légitime. Le roi, après cet acommodement, obligea Mérovée de le ſuivre à Soiſſons, & laiſſa Brunehaut dans ſon ancienne priſon, d'où bientôt il la renvoya en

Brunehaut engage Childebert ſon fils à faire la guerre à Chilpéric.

Ann. 577.

Auſtraſie avec les princeſſes ſes filles. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, qu'elle engagea Childebert ſon fils, à déclarer la guerre au roi ſon oncle. Godin, l'un des principaux ſeigneurs Auſtraſiens qui d'abord s'étoient donnés à Chilpéric, reçut ordre de marcher à Soiſſons pour ſurprendre Frédegonde, qu'il ne manqua que de quelques heures. Il fut lui-même ſurpris, défait & tué. Le ſoupçon de ce ſoulévement tomba ſur Mérovée. On lui ôta ſes armes, on lui donna des gardes. La défaite de l'armée du Limouſin acheva de le perdre dans l'eſprit de ſon pere.

Défaite de l'armée de Chilpéric, qui s'en prend à Mérovée & le déshérite.

Greg. Turon. c. 14.

Geſt. Franc. c. 33.

Gontran s'étoit joint à Childebert contre le roi de Soiſſons, qui avoit envoyé deux puiſſantes armées, l'une en Saintonge ſous le commandement de Clovis ſon ſecond fils, l'autre dans le Limouſin ſous la conduite du général Didier. Le patrice Mummol joignit ce dernier, l'attaqua, le défit. Le combat fut ſi ſanglant & ſi opiniâtre, qu'il y périt vingt-cinq mille hommes des troupes de Chilpéric, & cinq mille Bourguignons. Mérovée, regardé comme l'auteur de cette guerre, devint reſponſable de ce mauvais ſuccès. On lui fit couper les cheveux. Il fut déshérité, ordonné prêtre, & confiné dans un monaſtere. Echappé de ſa priſon, il ſe ſauva dans l'égliſe de ſaint Martin de Tours, dont il força l'évêque de lui donner les eulogies. C'étoient les reſtes des pains non conſacrés, mais offerts & bénits pour le ſacrifice. C'eſt par cette raiſon qu'on ne les diſtribuoit qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'égliſe. Chilpéric, après avoir inutilement employé les menaces, les trahiſons, les perfidies, entreprit de l'enlever de force de ſon aſyle. Il en écrivit à ſaint Martin, dont il craignoit de s'attirer l'indignation. La lettre, qui étoit une eſpece de conſultation, fut dépoſée ſur le tombeau de ce Thaumaturge de la France. Le roi, telle étoit la ſimplicité & l'ignorance de ces temps-là, avoit eu la précaution de la faire accompagner d'un papier blanc où il eſpéroit que le bienheureux pontife écriroit ſa déciſion. Mais le ſaint ne l'honora d'aucune réponſe. Le

papier au bout de trois jours fut trouvé ſans écriture, & le ſuperſtitieux monarque abandonna ſon entrepriſe.

Ann. 577.

Mérovée eſt aſſaſſiné par les ordres de Frédegonde.

Mérovée de ſon côté imploroit la protection du même ſaint contre les fureurs du roi ſon pere. Il le conjuroit de lui éclaircir ſon ſort par les endroits ſur leſquels il tomberoit en ouvrant les livres ſaints : il n'y en eut aucun qui lui fût favorable. Tout lui annonçoit une mort funeſte, dit notre hiſtorien. Le malheureux prince, depuis cette fatale prédiction, ne goûta ni repos, ni tranquillité. Fugitif & errant, tantôt de la Touraine en Auſtraſie, tantôt de la Champagne en Artois; abandonné de ſa femme qui l'aimoit tendrement, mais qui ne pouvoit rien en ſa faveur; pourſuivi par ſon pere, trahi par les principaux de Térouane, il fut enfin aſſaſſiné par les gens de Frédegonde.

Fredeg. epit. c. 78.

L'évêque Prétextat eſt dépoſé.

Greg. Turon. ibid. c. 9.

Cette reine porta la vengeance plus loin encore. Elle n'avoit point oublié les liaiſons de Prétextat avec le prince Mérovée. Elle entreprit de faire dépoſer ce prélat en un concile tenu à Paris dans l'égliſe de ſainte Genevieve. On ne ſçait lequel doit le plus étonner, ou le perſonnage du roi qui fut lui-même l'accuſateur, ou l'embarras des Peres à trouver quelque choſe de répréhenſible dans la conduite d'un évêque qui venoit de marier le neveu & la tante. On ſeroit tenté d'en conclure, ou que ces ſortes de mariages n'étoient point défendus par les anciens canons, ou que l'on étoit perſuadé que l'ordinaire pouvoit diſpenſer dans ces ſortes d'occaſions. La ſurpriſe augmente encore, lorſqu'on vient à réfléchir ſur la foibleſſe de l'accuſé, qui, à la perſuaſion de quelques faux freres, avoue des crimes qu'il n'a point commis. Mais le comble de l'étonnement eſt de voir le ſouverain ſe jetter aux pieds des évêques ſes vaſſaux pour leur demander la condamnation d'un de ſes ſujets. Il vouloit qu'on déchirât ſa robe en plein concile, qu'on récitât ſur lui les malédictions contenues dans le pſaume cent huitieme, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il n'obtint ni l'un ni l'autre. L'évêque cependant fut condamné ſur ſa propre confeſſion, enfermé

Ann. 577. dans une prison, ensuite envoyé en exil dans une des isles du Cotentin. Le roi de Bourgogne, après la mort de Chilpéric, le rétablit dans son évêché, malgré Frédegonde, qui, pour s'en venger, le fit poignarder au milieu de l'office divin. Un si horrible attentat fit fermer toutes les églises de Rouen. Les évêques qui s'y trouvoient, défendirent la célébration des saints mysteres, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de cet effroyable sacrilege. C'est le premier exemple que l'antiquité nous fournisse d'un semblable interdit.

Frédegonde fait assassiner Clovis dernier fils du premier lit de Chilpéric.

Mais l'assassinat de Mérovée & la condamnation de Prétextat n'étoient que le prélude des fureurs de Frédegonde. Il restoit à Chilpéric un dernier fils du premier lit : c'étoit ce même Clovis qui commandoit l'armée de son pere dans la guerre contre le roi d'Austrasie. La cruelle marâtre résolut de le sacrifier à la grandeur de ses enfants. La premiere disposition à l'exécution de ce noir projet, fut la découverte d'une conjuration formée par Leudaste, comte ou gouverneur de Tours. Cet homme osa enfanter le projet de perdre la reine. Le moyen qu'il employa, paroissoit d'autant plus infaillible, qu'il étoit plus détourné. Il suborna des témoins qui accuserent Grégoire de Tours d'avoir des intelligences avec Childebert, & d'avoir parlé indécemment des amours de Frédegonde & de l'évêque de Bordeaux. L'accusé se justifia pleinement de ces odieuses imputations. Les accusateurs, appliqués à la question, avouerent que cette intrigue n'avoit été tramée que pour inspirer au roi des soupçons sur la conduite de son épouse : que le dessein des conjurés étoit d'assassiner Chilpéric ; de se défaire des enfants qu'il avoit eus de la reine, & d'élever Clovis sur le trône. Ce jeune prince n'avoit aucune part à la conspiration, mais il étoit aimé des peuples : il n'en fallut pas davantage pour réveiller toute la haine de Frédegonde. Elle venoit de perdre ses trois enfants qui moururent de dyssenterie ; elle suborna des témoins, qui accuserent Clovis de les avoir empoisonnés. Il fut arrêté, enfermé au château de Noisy, ensuite

Ann. 578, 79, 80, 81. *Greg. Turon, lib. 9, c. 31.*

Marius in chron. Fredeg. epit. c. 82.

poignardé. La reine Audouere sa mere expira sous les coups de cette cruelle reine, & la sainteté du lieu où elle s'étoit retirée, ne la défendit point de la fureur des assassins. Basine, sœur de ce prince infortuné & fille du roi régnant, déshonorée par d'infâmes satellites, fut reléguée dans un cloître.

Ann. 578, 79, 80, 81.

On dit que ces cruelles catastrophes furent précédées des effets les plus sensibles de la colere du ciel, de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies, de famine, de maladies épidémiques, *de pluies de sang*, & d'un bouleversement général de la nature, qui fit paroître des fleurs en Janvier, & des grappes formées en Décembre.

Marius in chron.
Fredeg. epit. c. 82.

Pendant que le royaume de Soissons étoit le théâtre de tant d'horreurs, les deux rois d'Austrasie & de Bourgogne, s'étoient rendus à Pont-Pierre, petit village sur la Meuse, pour faire une alliance sincere & durable. Gontran qui avoit perdu ses deux fils, adopta solemnellement Childebert, & le déclara seul héritier de ses Etats. Les Austrasiens, fiers de cette union, envoyerent redemander à *Chilpéric* les places qu'il leur retenoit, sur-tout Poitiers dont il s'étoit emparé tout récemment. L'ambassadeur, en cas de refus, avoit ordre de lui déclarer la guerre. On méprisa ses menaces; on ne rendit rien, & la cour de Metz ne se mit point en devoir de tirer vengeance de cette insulte. Mais on conjecture avec assez de vraisemblance, que ce fut à sa sollicitation que Waroc comte de Bretagne, refusa l'hommage au roi de Soissons. Cette révolte produisit une guerre sanglante. On ignore comment ce différend fut terminé.

Gontran adopte Childebert, & le déclare son héritier.

Fredeg. epit. c. 78.

Cependant Childebert oubliant son adoption, se ligua avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Les hostilités commencerent par la surprise de cette partie de Marseille qui avoit été du domaine du feu roi Sigebert. C'étoit précisément le sujet de la querelle. Une guerre civile qui s'alluma dans le royaume d'Austrasie, empêcha le jeune prince de pousser ses conquêtes plus loin. Gontran profita de cette circonstance pour faire sa paix

Ann. 584.
Ligue de Chilpéric & de Childebert contre le roi de Bourgogne.

Ann. 584.

avec le roi de Soissons : il lui abandonna Périgueux, Agen, & toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais bientôt la ligue fut renouvellée. Il y eut près de Melun un combat sanglant, dont chacun des deux partis s'attribua l'avantage. Le prince Bourguignon marcha contre Chilpéric, fit attaquer son camp, lui enleva quelques quartiers, & lui tua beaucoup de monde. Cette victoire devint un acheminement à la paix. On convint d'une suspension d'armes. Les deux freres & le neveu se jurerent une amitié à toute épreuve.

Chilpéric est assassiné.

Cette guerre étoit à peine terminée, que Leuvigilde roi d'Espagne, envoya demander Rigunthe fille de Frédegonde, pour Récarede, le cadet de ses fils. La cour de Soissons affecta quelques difficultés, mais enfin le mariage fut conclu. C'est le dernier événement heureux du regne de Chilpéric. Thierri, l'unique fils qui lui restoit, mourut presque subitement. Childebert & Gontran lui firent une guerre sanglante. Obligé de se renfermer dans Cambrai avec tous ses trésors, il ne se montroit que rarement à la tête de ses armées, & toujours sans oser rien entreprendre. Il étoit venu à Chelles, maison de plaisance qui faisoit toutes ses délices, & qui fut pour lui un lieu bien funeste. Il revenoit un soir de la chasse, lorsqu'un scélérat le perça de deux coups de poignard dont il expira sur le champ. Grégoire de Tours, historien contemporain, ne nomme point l'auteur de cet horrible attentat. Frédegaire, qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de Brunehaut, lui attribue cet effroyable parricide. Un écrivain qui n'est venu que fort long-temps après, nous assure au contraire que ce fut l'ouvrage de Frédegonde. Voici comme il raconte le fait. Chilpéric prêt à partir pour la chasse, étoit monté dans la chambre de la reine : elle crut que c'étoit Landry avec lequel elle vivoit dans une trop grande familiarité. Certaines paroles qui lui échapperent, découvrirent toute l'intrigue à l'homme du monde à qui il étoit le plus important de la tenir cachée. Le roi sortit brusquement & d'un air rêveur. Frédegonde

Greg. Turon. lib. 6. c. 46.
Fredeg. epit. c. 93.
Gest. Franc. c. 35.

instruisit son amant de cette fatale aventure : le malheureux, pour éviter sa perte, osa faire assassiner son maître. Ann. 584.

Ainsi périt le Néron de la France qu'il mit en combustion, le bourreau de sa famille qu'il sembloit avoir entrepris d'exterminer, le tyran de ses sujets qu'il accabla tellement d'impôts, qu'ils se virent forcés d'abandonner leurs possessions. Chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin : on exigeoit tant pour chaque esclave, pour chaque espece de biens, pour chaque personne libre. Ce n'est pas que ces tributs fussent absolument des nouveautés : la plus grande partie des revenus de nos premiers rois ne consistoit qu'en denrées : on les levoit comme on fait aujourd'hui les dixmes ; mais Chilpéric les avoit prodigieusement augmentés. Avide d'argent jusqu'à la tyrannie, il étoit magnifique jusqu'à l'ostentation dans ses meubles & dans ses équipages : voluptueux jusqu'à la débauche, son incontinence n'avoit point de bornes ; & s'il fut enfin fidéle à Frédegonde, ce fut par crainte plutôt que par devoir : impie jusqu'au scandale, superstitieux jusqu'à la petitesse, croyant à peine en Dieu, dont les ministres étoient le sujet éternel de ses railleries, on ne peut exprimer jusqu'où il portoit le respect pour saint Martin, & la crainte de l'irriter contre lui. Vain, présomptueux, téméraire, il osa sonder les profondeurs des mysteres de la religion ; & il avoit concerté un édit par lequel il défendoit de reconnoître aucune distinction dans les personnes de la Trinité. Ce ne fut qu'en s'armant du zele le plus intrépide, que Grégoire de Tours & Salvius évêque d'Alby, le lui firent supprimer. Jaloux de la réputation d'auteur & de bel esprit, il composa quelques volumes de méchante prose, & de vers plus mauvais encore. Il voulut ajouter à l'alphabeth Gaulois toutes les lettres doubles des Grecs. Il ordonna non-seulement de les employer dans les livres nouveaux, mais même de les insérer dans les anciens. Son intention étoit de représenter par un seul caractere, ce qui ne s'exprimoit auparavant

Son caractere. *Greg. Turon. ibid.*

Ann. 584. qu'en plusieurs. Cet usage ne dura qu'autant que son regne *.

On vit à la mort de ce prince un exemple frappant du peu de fonds que les mauvais rois doivent faire sur les hommages d'une cour idolâtre. C'est leur rang & non leur personne que l'on encense : l'adoration est sur les levres, le mépris & la haine sont dans le cœur. Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde, seroit demeuré sur le lieu où il avoit été percé, si Malulfe évêque de Senlis, qui depuis trois jours sollicitoit inutilement une audience, n'eût pris soin de le transporter à Paris. Il fut enterré dans l'église de saint Germain-des-Prés. Il ne laissoit qu'un fils âgé de quatre mois, qui lui succéda sous le nom de Clotaire. Il eut pour femmes Audouere, qu'il répudia, Galsuinde qui fut trouvée morte dans son lit, & Frédegonde qui le précipita dans un abîme de crimes & d'horreurs.

* Ces lettres étoient Θ pour th : Φ pour ph : X pour ch : ξ pour cs : Ψ pour ps.

CLOTAIRE

Borzot del.
G.Duchanche Sculp.
CLOTAIRE II
Xe Roy de France
Mort en 628, agé de 45 ans.

CLOTAIRE II.

Ann. 584.

Frédegonde se refugie dans l'église cathédrale de Paris.

Greg. Turon. lib. 7, c. 4.

Childebert étoit à Meaux, lorsque Chilpéric fut assassiné. Le voisinage d'un ennemi si redoutable porta la consternation à la cour de la reine, mere du jeune Clotaire. Effrayée par le souvenir de ses crimes; détestée de ses sujets qu'elle avoit épuisés par ses vexations; peu sûre des grands qui blâmoient hautement ses violences; poursuivie par le roi d'Austrasie, qui lui imputoit la mort de son pere; haïe de Gontran qui redoutoit ses trahisons & ses perfidies; n'ayant d'autre appui qu'un enfant de quatre mois, elle se sauve à Paris, où l'évêque Ragnemode la reçoit dans son église comme dans une retraite assurée contre le ressentiment des deux rois. Ce fut du fond de cet asyle qu'elle écrivit au roi de Bourgogne pour lui offrir la couronne de Chilpéric, le priant de tenir lieu de pere à son neveu, lui protestant qu'elle songeoit moins à régner qu'à grossir le nombre de ses sujets. Ce bon prince, touché de compassion, se rendit en diligence dans la capitale de l'empire François, prit Clotaire sous sa protection, se déclara hautement pour Frédegonde contre Childebert, qui lui demanda envain justice de la mort d'un pere, d'une tante, d'un oncle, & de deux cousins germains. On lui ferma l'entrée de Paris; on renvoya avec ignominie un de ses ambassadeurs, assez hardi pour menacer de poignards & d'assassinat; on prévint ses desseins sur Tours & Poitiers qui avoient autrefois appartenu à son pere. Ces deux villes obligées de céder à la force, prê-

Ann. 584.

terent le ferment de fidélité à Gontran, que l'on regardoit comme le tuteur des deux jeunes rois, & comme le chef de la nation.

Clotaire est reconnu roi de Soiffons.

La conduite du prince Bourguignon fit un grand effet fur l'efprit des feigneurs François. Le jeune Clotaire fut reconnu roi de Soiffons. On lui laiffa la troifieme partie du royaume de Caribert, qui avoit été du domaine de Chilpéric fon pere ; mais on le dépouilla de la Touraine, de la Saintonge, du Périgord, de l'Agénois, du Limoufin & de l'Albigeois, qui avoient été ufurpés fur Childebert. Il ne paroît pas cependant que ce jeune prince ait été maître de Soiffons : Gontran par la fuite lui céda la propriété de Paris. Frédegonde fut déclarée régente. C'étoit anciennement comme aujourd'hui, le privilege des reines meres. On a vu Brunehaut fous Childebert II, Batilde fous Clotaire III, Nantilde fous Clovis II, Alix de Champagne fous Philippe-Augufte, Blanche de Caftille fous faint Louis, & Louife de Savoie fous François I, gouverner l'Etat avec une autorité abfolue pendant la minorité ou l'abfence des rois leurs fils. Cet ufage a paffé du trône jufque dans les familles des particuliers. Le droit François, tant ancien que nouveau, transmet aux meres la tutelle & la garde-noble de leurs enfants, c'eft-à-dire, dit Pafquier, *le gouvernement de leurs perfonnes & de leurs biens, foit fiefs, foit rotures.*

Rech. de la France, liv. 2, pag. 149.

Autorité de la régence.

Le pouvoir du régent égaloit celui des rois ; dont il touchoit les revenus fans être obligé d'en rendre compte. C'étoit en fon nom qu'on rendoit la juftice : c'étoit de fon fceau, lorfqu'il étoit prince du fang, &, s'il ne l'étoit pas, d'un fceau particulier pour la régence, qu'on fcelloit les édits, les graces, les patentes. C'étoit lui qui difpofoit de toutes les charges & de tous les emplois ; qui recevoit les foi & hommage ; qui étoit l'arbitre fouverain de la paix & de la guerre. Cette autorité parut fi énorme, que Charles V entreprit de la reftreindre, du moins dans fa durée : il rendit une ordonnance, qui déclare les rois majeurs à quatorze ans :

jusque-là ils ne l'avoient été qu'à vingt-deux. Charles VI régla que l'héritier de la couronne, quoiqu'enfant, seroit proclamé roi du moment de la mort de son prédécesseur. C'étoit un ancien préjugé, que le prince successeur ne pouvoit, ni être sacré, qu'il n'eût atteint l'âge de majorité, ni prendre le titre de roi, qu'après la cérémonie de son sacre. C'est par cette raison que Jean, fils de Louis Hutin, n'est point compté au nombre de nos rois. Il paroît par une autre ordonnance de Charles V, que la régence étoit quelquefois distinguée de la tutelle. Ce prince déclare que, s'il meurt avant la majorité de son fils, le duc d'Anjou, son frere, sera régent du royaume, & que la reine aura la tutelle de ses enfants avec les ducs de Bourgogne & de Bourbon. Mais cet édit n'eut lieu que pour un temps, & ces deux titres autrefois réunis, ne furent plus séparés dans la suite. Ann. 584.

Cependant les vexations de Frédegonde, la mollesse de Gontran, & la foiblesse de Childebert avoient inspiré à plusieurs seigneurs François la pensée de se donner un nouveau maître. Les chefs de la conjuration étoient le général Didier, qu'on a vu si souvent à la tête des armées de Chilpéric, le patrice Mummol si connu dans notre histoire par ses exploits guerriers, & le duc Boson, le courtisan le plus adroit, l'homme le plus fourbe qui fût jamais. Le sujet qu'ils firent paroître sur la scene, n'étoit point un de ces aventuriers, dont on voit tant d'exemples dans les fastes de l'univers. C'étoit Gondebaud, ce célebre infortuné, qui passoit assez constamment pour être fils de Clotaire I. La disgrace de la mere causa celle de l'enfant. Elle le mit sous la protection de Childebert I, qui le reçut favorablement, & le prit en amitié. Il songeoit même à l'adopter; mais il n'eut pas le courage de le refuser aux instances de son frere, qui après l'avoir désavoué, se contenta de lui faire couper les cheveux. Une si grande modération de la part d'un roi tel que Clotaire, devient une présomption bien favorable pour le prétendu imposteur.

Ann. 585.

Conjuration de quelques seigneurs François en faveur de Gondebaud cru fils de Clotaire I.

Greg. Turon. lib. 6, c. 24.

Ann. 585.

La mort du persécuteur réveilla les espérances de Gondebaud. La nouvelle cour de Paris lui fit le même accueil, & le trahit de même que l'ancienne. Caribert qui l'aimoit, le livra à Sigebert qui le persécutoit. On lui fit de nouveau couper les cheveux, & il fut relégué à Cologne. Echappé de sa prison, il se sauva en Italie, reprit la qualité de fils de France, se maria; & de-là passa à la cour de Constantinople, où il jouit d'une grande considération.

Il est couronné roi, trahi & tué.

Idem, lib. 7. c. 32.

Rappellé en France par quelques séditieux, qui lui promettent une couronne, secondé par Childebert qui lui donne des troupes contre Gontran, il se fait proclamer roi à Brive-la-Gaillarde, d'où il envoie des ambassadeurs au roi de Bourgogne. Il leur donna des baguettes ou cannes bénites: c'étoit une sauve-garde inviolable parmi les François. Mais on les surprit, lorsqu'ils n'avoient point en main cette arme sacrée. La violence des tourments leur arracha tout le secret de la conjuration. Childebert instruit des intelligences du nouveau roi avec quelques seigneurs de sa cour, se réconcilia sincérement avec son oncle, qui l'adopta une seconde fois, en le montrant à son armée, & lui mettant sa lance à la main. C'étoit l'ancienne façon de désigner son successeur à la couronne. Le roi de Bourgogne envoya aussi-tôt une puissante armée vers la Garonne, sous la conduite du duc Leudegisile. Gondebaud, sur la nouvelle de cette marche, se retira vers les Pyrénées, & se saisit de Cominges, où il s'enferma. La place, forte par sa situation, pourvue de vivres & de toutes sortes de munitions, étoit en état de soutenir un siege de plusieurs années. Mais le sort de ce prince fut toujours d'être trahi.

Cap. 38.

Livré au général Bourguignon par ces mêmes traîtres qui l'avoient couronné roi, il expira percé de mille coups. On lui arracha les cheveux: on traîna ignominieusement son corps par tout le camp: on le laissa sans sépulture. Le châtiment suivit de près une si noire perfidie.

Cap. 39.

La garnison de Cominges passée au fil de l'épée, le général Mummol assassiné, l'évêque Sagittaire mas-

ſacré par les ordres du roi, furent autant de victimes immolées aux manes d'un prince qui ne manquoit ni de courage, ni de prudence.

Ann. 585.

Frédegonde jure & fait jurer par des témoins, que Clotaire est fils de Chilpéric.

Ces horribles exécutions rétablirent la tranquillité dans le royaume de Gontran : il avoit, ayant de quitter Paris, composé un conseil de régence pour gouverner avec Frédegonde, dont il commençoit à se défier ; & de peur que cette femme impérieuse n'acquît trop de crédit dans la capitale de l'empire François, il l'obligea de se retirer au Vaudreuil. C'étoit une maison royale à quatre lieues de Rouen. La régente déseſpérée de voir son autorité partagée, résolut la mort de Brunehaut, qu'elle soupçonnoit d'avoir suggéré ce dessein. La conspiration fut découverte, & l'assassin renvoyé avec mépris à Frédegonde même, qui de honte & de rage lui fit couper les pieds & les mains. Elle dépêcha en même-temps un de ses chambellans pour traiter avec Gondebaud, dont elle vouloit se servir pour secouer le joug de la cour de Bourgogne. Mais la prise & la mort funeste de ce prince lui ôterent tout moyen de remuer. Réduite à la seule protection de Gontran, elle le pria de vouloir tenir son fils sur les fonts de baptême. C'étoit alors le lien le plus fort & le garant le plus assuré d'un attachement inviolable. Les délais qu'elle affectoit d'apporter à cette sainte cérémonie, firent naître des soupçons sur la naissance du jeune pupille. Le prince Bourguignon s'en expliqua hautement. La reine effrayée le vint trouver, lui jura que Clotaire étoit le vrai fils de Chilpéric, & fit jurer la même chose par trois évêques de ses amis, & par trois cents autres témoins. Ce religieux monarque n'osa plus douter de la vérité d'un fait attesté par les plus grands serments : il agréa même les raisons de Frédegonde pour différer le baptême, qui se fit six ans après au village de Nanterre.

Lib. 8, *c.* 5.

Ancienne maniere de vérifier les faits douteux.

Telle étoit l'ancienne maniere de constater les choses douteuses. L'accusé n'étoit reçu à se purger par serment, qu'en faisant jurer avec lui des gens de sa parenté, de

son sexe, de sa profession, ou du moins de son voisinage. Ces témoins devoient être irréprochables, connus de l'accusateur, & domiciliés dans le lieu où ils déposoient, s'ils étoient laïques. Quelquefois le juge les nommoit d'office. D'autres fois on les tiroit au sort. C'étoit ordinairement l'accusé qui les présentoit, rarement l'accusateur. Le nombre dépendoit des circonstances : il en falloit plus ou moins selon l'importance du sujet, le mérite, ou la qualité des personnes. Le juge, pour les avertir de prendre garde au témoignage qu'ils alloient rendre, leur tiroit l'oreille, ou leur donnoit un léger soufflet. Le serment ne se prêtoit qu'à certains jours, le matin, à jeun, dans une église, sur l'autel, sur la croix, sur le livre des évangiles, sur le canon de la messe, sur le tombeau des saints, sur les châsses, ou sur les reliquaires. L'accusé avoit les mains étendues sur celle des témoins, lorsqu'ils faisoient leurs dépositions, protestant à haute voix qu'il étoit innocent des crimes qu'on lui imputoit. Cette cérémonie, source féconde de parjures, le déchargeoit de l'accusation intentée contre lui.

Ann. 585.

Ducange, Glossaire, au mot juramentum.

Le même au mot Auris.

Second concile de Mâcon.

Greg. Turon. ibid. c. 12.

Gontran, de retour en Bourgogne, donna ses ordres pour assembler un concile à Mâcon. Le dessein du monarque étoit d'y faire condamner les prélats qui avoient suivi le parti de Gondebaud. Déja il avoit fait publier une ordonnance qui imposoit de grosses amendes à ceux des seigneurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'armée que commandoit Leudegisile. Les commissaires, chargés de cette poursuite, les exigerent avec beaucoup de rigueur. Les ecclésiastiques, qui n'avoient pas mené les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, furent traités avec la même sévérité. Mais il se trouvoit quelques évêques qui avoient plus particuliérement favorisé l'usurpateur. Théodore, qui passoit pour un saint, l'avoit reçu à Marseille, Ursicin à Cahors. Bertrand de Bordeaux, Pallade de Saintes, Oreste de Bazas, sur sa nomination, avoient sacré Faustinien évêque d'Acqs. Childebert sollicita pour Théodore, qui fut remis en

liberté, & prit séance avec les autres. Faustinien fut déposé, mais on lui conserva les honneurs de l'épiscopat. Le décret du concile porte, que ceux qui l'ont ordonné, lui payeront une pension viagere de cent écus d'or. Ursicin fut excommunié, condamné à l'abstinence de vin & de viande pendant trois ans, interdit pendant tout ce temps de la célébration des saints mysteres; mais, ce qui doit paroître étrange, on lui ordonna de demeurer dans son diocèse; &, à la réserve des ordinations, de la consécration des églises, de la bénédiction du saint chrême, de la distribution des eulogies, on lui permit toutes les autres fonctions épiscopales. On raconte qu'un évêque osa soutenir en présence du concile, que *la femme ne pouvoit être appellée homme:* ce qui excita de grandes disputes parmi les prélats. On se rendit enfin à l'autorité de l'écriture, qui dit en termes formels, *que Dieu créa l'homme mâle & femelle.*

Ann. 585. *Tom.* 1. *Conc. Gall.*

Greg. Turon. lib. 8, *cap.* 20, *p.* 401.

Guerre entre la France & l'Espagne.

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, ne fut pas de longue durée. On vit tout-à-coup deux cruelles guerres s'allumer, l'une en Bourgogne contre les Visigoths, l'autre en Austrasie contre les Lombards. Le prétexte de Gontran, étoit de venger la mort d'Herménigilde beau-frere de Childebert; mais il paroît qu'il n'avoit d'autres vues que de chasser les Visigoths de la France, & d'étendre jusqu'aux Pyrénées, les limites de l'empire François. Une ligue avec l'empereur, ligue formée à prix d'argent, rompue par le même principe d'intérêt, renouvellée par l'espérance de retirer Ingonde qui avoit été remise entre les mains des généraux de l'empire, ou pour sa propre sûreté, ou comme ôtage de la fidélité d'Herménigilde son mari, fut le véritable motif qui détermina Childebert à porter ses armes en Italie. Ces deux guerres n'eurent aucun succès.

Greg. Turon. c. 28.

Les Bourguignons, rarement vainqueurs, souvent battus, se virent obligés de s'accommoder avec Récarede fils & successeur de Leuvigilde. La paix fut aisément conclue. Ce sage prince qui venoit d'abjurer l'A-

rianisme, la désiroit depuis long-temps. Il avoit fait demander Chlodosinde sœur du roi d'Austrasie. Le mariage fut arrêté ; mais il n'épousa ni cette princesse, ni Rigunthe, fille de Chilpéric, qui lui avoit été également promise. Déja cette derniere étoit en chemin pour l'Espagne, lorsque la mort du roi son pere fit prendre d'autres mesures. Le général Didier, mécontent de Frédegonde, prit cette occasion de lui faire insulte dans la personne de sa fille : il se saisit de tous les trésors qu'on lui avoit donnés pour sa dot. C'étoient, outre de grandes sommes d'or & d'argent monnoyé, cinquante grands chariots d'habits & de meubles précieux. Tout fut pris, renfermé, & scellé sous bonne garde. Rigunthe rappellée à la cour de Clotaire, y vécut dans un libertinage qui lui attiroit souvent de séveres corrections de la part de sa mere. Leurs querelles, disent les historiens du temps, étoient si vives, si violentes, qu'elles en venoient quelquefois jusqu'à se battre. La reine feignit un jour de vouloir lui donner ce qui lui revenoit des trésors de son pere. L'avide princesse avoit la tête penchée sur un des coffres qui les renfermoit, lorsque sa mere le referma brusquement sur elle. C'étoit une nouvelle victime immolée aux fureurs de cette impitoyable femme, si elle n'eût été promptement secourue. Nous ne rapportons ces circonstances, que pour donner une idée de la férocité des mœurs dans ces premiers siecles de la monarchie.

Ann. 585.

Idem, l. 7, c. 9.

Guerres des François d'Austrasie contre les Lombards.

Les Austrasiens de leur côté étoient passés en Italie ; mais gagnés par les soumissions & les présents d'Autharis qui régnoit sur les Lombards, ils se contenterent de s'être montrés au-delà des Alpes. Ce fut-là tout le fruit de cette expédition, & d'une autre qui la suivit de près. La division se mit parmi les chefs : l'armée demeura dans l'inaction, & rentra en France sans avoir rien entrepris. Cependant le roi d'Italie sollicitoit vivement la paix. Elle fut enfin conclue. La cour d'Austrasie reçut ses présents, lui promit la princesse Chlodosinde, & lui manqua de foi. Le traité étoit à peine signé, que

que les François vinrent fondre de nouveau sur la Lombardie. La défaite la plus sanglante que la nation ait jamais essuyée, fut le juste prix de cette perfidie. Le prince Lombard ne ménagea plus rien. Il engagea Garibalde duc de Baviere, à secouer le joug des Austrasiens; & pour le mettre plus sûrement dans ses intérêts, il lui fit demander Théodelinde sa fille. On prétend que s'étant déguisé, il partit lui-même avec ses ambassadeurs. La princesse, suivant l'usage établi chez les peuples sur lesquels elle alloit bientôt régner, présenta la coupe aux envoyés : Autharis, en la lui remettant, lui serra la main. Cette hardiesse la fit rougir; elle soupçonna que c'étoit le roi de Lombardie : elle fut confirmée dans son idée par l'empressement avec lequel ce prince baisa la main qui avoit eu l'honneur de la toucher. Ce trait nous rappelle un article curieux de la loi Salique. Il est conçu en ces termes : *Celui qui aura serré la main d'une femme libre, sera condamné à une amende de quinze sous d'or.* On conviendra que si notre siecle est plus poli que celui de nos anciens législateurs, il n'est du moins ni si respectueux, ni si réservé.

Ann. 585. *Paul. Longob. l. 3, c. 30. Greg. Turon. l. 9, c. 25.*

Fredeg. 34.

Lex Salic. tit. 22.

La défaite des François ne fit qu'irriter leur courage. La ligue avec l'empereur fut renouvellée. Childebert envoya en Italie une nombreuse armée, qui se sépara en deux corps. L'un sous la conduite du duc Audovalde, perdit le temps à attendre les Impériaux pour former le siege de Milan : l'autre, sous le commandement du duc Cedin se jetta sur le pays de Trente, où il emporta neuf ou dix places fortes. Tous deux repassèrent les monts, chargés d'un riche butin, mais ruinés par les maladies, qui ont toujours été nos plus cruels ennemis dans ce climat brûlant. Cette considération, la médiation du roi de Bourgogne, la politique enfin qui étoit d'affoiblir les Lombards & non de les détruire, firent conclure la paix à condition d'un tribut de douze mille sous d'or. Ils le racheterent dans la suite par une plus grande somme une fois payée.

Paix entre les François & les Lombards.

Greg. Turon. lib. 10, c. 2, 3. Paul. Longob. lib. 3, c. 32.

Fredeg. in chron. c. 45.

Ann. 585.

Frédegonde attente plusieurs fois à la vie des rois de Bourgogne & d'Austrasie.

Greg. Turon. lib. 8, c. 39.

Idem, lib. 9, c. 3.

Pendant le cours de ces expéditions militaires, il se passa diverses choses, qui donnent une idée bien horrible des mœurs de ces anciens temps. Frédegonde, qui n'enfantoit que d'affreux projets, & qui trouvoit toujours des scélerats prêts à les exécuter, arma deux clercs de poignards empoisonnés, pour assassiner le roi d'Austrasie. Les assassins furent arrêtés à Soissons. Les douleurs de la question leur arracherent l'aveu du crime qu'ils méditoient. On les chargea de fers, & dans cet état ils furent conduits à Childebert, qui les fit couper par morceaux. Le religieux Gontran, le libérateur de Frédegonde, le pere, le tuteur, le protecteur de son fils, ne fut point à l'abri de ses attentats. Un jour qu'il entroit dans sa chapelle pour entendre matines, il surprit un assassin qu'elle avoit envoyé pour le poignarder. Une autre fois, lorsqu'il alloit communier, un homme l'aborde; mais soit remors de conscience, soit respect pour la majesté, il laisse tomber son poignard. On le saisit. Il avoue son exécrable dessein, qui demeure impuni, parce que le coupable avoit été pris dans l'église : comme si le droit d'asyle pouvoit regarder un homme qui en viole la sainteté par le plus détestable parricide.

Conjuration dans le royaume d'Austrasie découverte & punie.

Greg. Turon. lib. 10, c. 9.

Le peu de succès de tant d'abominables entreprises, ne fut point capable de rebuter Frédegonde. Intrépide dans le crime, un attentat devenoit pour elle un acheminement à un autre encore plus grand. La mort du roi d'Austrasie & de la reine sa mere, fut de nouveau résolue. La réussite de ce projet lui paroissoit d'autant plus infaillible, qu'elle y avoit fait entrer les trois plus considérables seigneurs du royaume de Childebert. Mais ce prince fut assez heureux pour découvrir le dessein des conjurés, & tous furent punis de mort. Raucingue qui se disoit fils naturel de Clotaire I, fut poignardé lorsqu'il sortoit de la chambre du roi, qui l'avoit mandé sous prétexte d'affaires. Ursion fut percé de coups en défendant vaillamment sa vie. Le duc Berthefrede, quoique protégé de Brunehaut, fut écrasé de tuiles dans

une chapelle où il s'étoit retiré. L'évêque de Verdun en avoit refusé les clefs, on n'osa enfoncer les portes; mais on monta sur le toit dont les débris servirent d'armes pour accabler le malheureux refugié. On ne sçait qu'admirer le plus, ou le préjugé des franchises pour des crimes qui font frémir d'horreur, ou la superstitieuse conduite des soldats Austrasiens. S'il y avoit réellement quelque droit d'asyle pour de pareils attentats, c'étoit moins l'éluder, que le violer. Ann. 585.

Gilles évêque de Rheims, fut soupçonné d'être complice de cette conspiration. C'étoit l'homme du monde le plus fourbe, le plus intriguant, & le plus habile: il sçut tellement ménager l'esprit du roi, qu'il échappa pour cette fois au châtiment qu'il méritoit. Mais une seconde conjuration qui fut découverte quelque temps après, le convainquit de tant de crimes, qu'enfin il succomba. Elle avoit pour chefs le connétable Sunégisile, le grand référendaire Gallus, & Septimine gouverneur de Théodebert & de Thierri. Leur dessein étoit de faire répudier la reine Faileuble, d'éloigner Brunehaut, ou d'empoisonner le roi; leurs espérances, d'être chargés seuls de la conduite des affaires en l'absence des reines, ou pendant la minorité des jeunes princes. Childebert n'aimoit pas à répandre le sang: il se contenta de les priver de leurs emplois & de les envoyer en exil. Cependant le connétable avoit chargé l'évêque de Rheims. Gilles sur cette accusation fut arrêté, conduit à Metz, & confiné dans une étroite prison. Quelques évêques se plaignirent que sur la simple déposition d'un laïque on eût enlevé un prélat de son église. Le roi, touché de leurs remontrances, renvoya le prisonnier dans son siege, & donna ses ordres pour assembler un concile dans sa capitale. Le coupable y parut: on lui produisit les lettres qu'il écrivoit à Chilpéric: elles s'exprimoient si clairement sur l'abominable dessein de faire périr le jeune Childebert, que ses juges, malgré leur envie de le sauver, se virent obligés de le dégrader. Mais ils se jetterent aux pieds du roi, le conju-

Concile de Metz, où Gilles évêque de Rheims est déposé.

Greg. Turon. lib. 9, c. 38.

rant de lui faire grace de la vie. Le pieux monarque se laissa fléchir ; la déposition, l'exil & la confiscation furent les seules peines de l'attentat le plus horrible & le plus exécrable : tant il est aisé de confondre les droits de la piété & de l'équité !

Ann. 585.

Cependant Waroc, comte de Bretagne, suscité par Frédegonde, s'étoit jetté sur les terres de France du côté de Rennes & de Nantes. Gontran envoya contre lui le duc Beppolene & le général Elvachaire. Le premier, engagé par un traître dans un pays plein de défilés & de marécages, fut surpris, défait & tué : le second s'empara de Vannes, où les habitants l'avoient appellé. Le comte, effrayé de cette perte, vint trouver le général, se reconnut sujet & vassal des rois François, jura qu'il leur seroit toujours fidele, & qu'il ne porteroit jamais les armes contre le roi de Bourgogne : serment violé presque aussi-tôt que proféré. Le fils de Waroc fond sur l'arriere-garde des François, dont une partie avoit déja passé la riviere de Villaine, les met en déroute, leur tue beaucoup de monde, & fait grand nombre de prisonniers. Elvachaire soupçonné d'intelligence avec le comte, fut disgracié, & reçut ordre de ne plus paroître à la cour.

Ann. 590. Guerre de Bretagne. *Greg. Turon. l. 10, c. 9, 12.* *Fredeg. in chron. c. 12.*

La guerre de Bretagne & la cérémonie du baptême de Clotaire sont les derniers événements mémorables du regne de Gontran. Il mourut à Châlons-sur-Saône, âgé de plus de soixante ans. Prince médiocre, qui fut toujours mal servi, parce que jamais il ne sçut faire respecter son autorité : bon, mais de cette bonté qui inspire la licence plus que la vénération : il aimoit ses sujets, & n'eut pas la force de les défendre contre les vexations de ses ministres : doux, humain, complaisant, mais plus par timidité, que par vertu. On n'osoit l'aborder dans les accès de sa colere : souvent dans ses premiers transports il prononça des arrêts de mort pour des sujets assez légers. Une de ses femmes sur le point de rendre l'ame, le pria de faire mourir deux médecins, dont les remedes, à ce qu'elle prétendoit, avoient

Ann. 593. Mort de Gontran. Son caractère. *Greg. Turon. lib. 5, c. 36.*

causé sa perte : il eut assez de foiblesse pour le lui promettre, & assez de cruauté pour être fidele à sa parole. Ann. 595.
Un jour, il vit dans une forêt un taureau sauvage nouvellement tué, il s'en prit au garde. Celui-ci en accusa un chambellan nommé Chundon, qui nia le fait. Le roi ordonna que la querelle seroit décidée par un combat. Idem, lib. 10. c. 20. L'accusé étoit vieux & infirme : il mit en sa place un de ses neveux, qui blessa mortellement l'accusateur. Mais en voulant le désarmer, il se tua lui-même du poignard de son ennemi. La mort du champion fut regardée comme la conviction du chambellan. Le monarque le fit saisir : il fut lapidé sur-le-champ. Voilà ce que dans ces temps barbares, on appelloit amour de la justice. Ses historiens lui donnent un grand fonds de piété. Il menoit une vie austere, faisoit de grandes largesses aux pauvres, aimoit, respectoit, protégeoit la religion, l'église & ses ministres. C'est peut-être ce qui l'a fait mettre au nombre des saints. Grégoire de Tours lui attribue des miracles.

On sera sans doute surpris que, dans la même ligne où ce prélat fait l'éloge de la vertu de Gontran, il ajoute *qu'il eut une concubine nommée Vénérande.* Ce que signifioit anciennement le mot de concubine. Mais l'étonnement cessera si l'on fait réflexion que le concubinage, Lib. 4. c. 25. nom devenu infâme par la suite des temps, étoit alors une union légitime, qui, quoique moins solemnelle, *Leg. 3, ff. de concubin. leg. stuprum, ff. ad leg. Jul. de Adult.* n'étoit pas moins indissoluble que le mariage ordinaire. Les loix civiles l'autorisoient, lorsque le défaut de dot ou de naissance de la part de la femme, ne lui permettoit pas, selon le droit Romain, de contracter avec des personnes d'un certain rang. *Jacob. Cujac, de cohabit. clericor. & mulier.* Or, quoiqu'une concubine ne jouît point dans la famille de la même considération qu'une épouse de condition égale, c'étoit cependant un nom d'honneur, nom différent de celui de maîtresse ; & ses enfans, suivant l'ancien usage des François, n'en étoient pas moins habiles à succéder, lorsque le pere le vouloit. L'église d'Occident pendant plusieurs siecles a regardé cette sorte d'alliance comme une société légitime. Le premier concile de Tolede décide for- Can. 17.

Ann. 593.

Concil. Rom. sub Eugen. II, c. 37, collect. Hort. part. 2.

Conc. Leo IV, c. 37, ibid.

mellement *qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou qu'une concubine à son choix.* Saint Isidore de Séville, le concile de Rome sous Eugene II, un autre tenu dans la même ville sous Léon IV, s'expriment de la même maniere. Si ces mariages ont enfin cessé d'être permis, ce n'est pas qu'ils fussent illicites par eux-mêmes, sur-tout lorsque l'engagement étoit réel, & pour toujours, c'est que souvent le défaut de solemnité faisoit naître mille abus. C'est aussi par cette raison que les loix Romaines, quoiqu'elles regardassent comme légitimes les enfants qui provenoient de cette union, ne leur accordoient cependant point le droit de succéder.

Ancienne maniere de faire preuve par le duel.

L'aventure du malheureux Chundon nous rappelle un autre point non moins curieux de notre premiere jurisprudence. On voit par ce trait d'histoire, qu'autrefois le duel étoit permis pour défendre & accuser en justice, dans les occasions où l'on ne pouvoit avoir preuve. C'étoit un moyen si ordinaire pour terminer les différends des nobles, que les ecclésiastiques même & les moines n'en étoient point dispensés. Mais de peur qu'ils ne souillassent dans le sang des mains destinées à offrir le sacrifice non-sanglant, on les obligeoit de donner un homme pour se battre à leur place. Il n'y avoit que les femmes, les malades, les estropiés, les jeunes gens au-dessous de vingt ans, & les vieillards au-dessus de soixante, qui fussent exempts de cette épreuve aussi cruelle que bizarre. On l'ordonna d'abord pour toutes sortes de matieres, tant criminelles que civiles : on la restreignit ensuite aux seules circonstances où il s'agissoit de l'honneur ou du crime capital. Cette coutume venoit du Nord : les Bourguignons en avoient fait une loi : les François l'adopterent à leur entrée dans la Gaule. La religion & la raison ont fait pendant long-temps d'inutiles efforts pour la faire abroger ; elle s'est soutenue pendant près de douze siecles, malgré les anathêmes & les foudres lancés contre elle. On a cru que le combat de Jarnac & de la Chataigneraie, devant Henri II, étoit le dernier duel fameux qui se fût fait

Le P. Luc Dacheri dans son Spicilegium, *tome VIII.*

en France sous l'autorité publique : c'est une erreur. On lit dans l'histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin, qu'Honoré d'Albert, seigneur de Luines, se battit en champ-clos au bois de Vincennes en présence du roi Charles IX, & de toute la cour, contre le capitaine Panier, qui lui avoit reproché le soupçon qu'on avoit eu contre lui, au sujet de l'affaire de la Mole & de Coconas. Le brave de Luines eut tout l'honneur du combat : il tua son ennemi, que mille actions de valeur avoient rendu formidable. Ann. 593.

La forme de cette procédure singuliere mérite l'attention des curieux, & fournit d'étranges réflexions sur la bizarrerie humaine. L'accusé & l'accusateur jettoient un gage que le juge relevoit. C'étoit d'ordinaire un gant. Aussi-tôt les deux combattants étoient envoyés en prison, ou mis en sûre garde. Dès-lors ils ne pouvoient plus s'accommoder que du consentement du juge. C'étoit le seigneur haut-justicier qui fixoit le jour du combat, qui donnoit le champ, qui fournissoit les armes. On les portoit au son des fifres & des trompettes : un prêtre les bénissoit avec de grandes cérémonies. L'action commençoit par des démentis donnés & reçus de part & d'autre. On se radoucissoit insensiblement ; & oubliant qu'on alloit s'égorger, on récitoit quelques dévotes prieres : on faisoit sa profession de foi, ensuite on en venoit aux mains. La victoire décidoit de l'innocence du victorieux, ou de la légitimité du droit qu'il soutenoit. C'est ainsi que la représentation entre les petits enfants & les oncles est devenue loi fondamentale en Allemagne. L'avantage étoit demeuré au brave qui combattoit pour elle sous l'empire & par les ordres d'Othon premier. On voit néanmoins un exemple du contraire dans les Annales d'Espagne. Les esprits étoient partagés au sujet des missels Romain & Mozarabique, on ne sçavoit auquel donner la préférence. On nomma deux champions. Celui qui étoit entré en lice pour le Mozarabique fut vainqueur, & cependant le Romain l'emporta. La peine du vaincu étoit celle que méritoit le

La forme des combats singuliers.

Pasquier, l. 4, de ses Recherches, c. 1, 2, 3.

Glossaire de Ducange, au mot Duellum.

Ann. 593.

crime dont il y avoit accusation. Le champion qui succomboit, subissoit le même sort. On le traînoit ignominieusement hors du camp avec celui qui l'employoit, on les pendoit tous deux à un gibet, ou on les brûloit selon la griéveté du délit.

Gontran aimoit les belles-lettres & sçavoit plusieurs langues. L'histoire rapporte qu'étant à Orléans, il fut harangué en hébreu, en arabe, en grec, en latin. Il eut pour femmes Vénérande, Marcatrude & Austrégilde. Il en avoit eu deux fils qui moururent en bas âge, & deux filles, Chlodeberge & Clotilde. Quelques auteurs prétendent que cette derniere lui survécut. Il lui laissa de grands biens, avec une entiere liberté d'en disposer comme elle jugeroit à propos.

Greg. Turon. lib. 9, c. 20.

La condition des princesses filles dans la premiere race.

Idem, lib. 5, c. 50.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques éclaircissements sur la condition des princesses filles dans la premiere race. On leur donnoit le nom de *reines.* Ce titre, qui les égaloit aux rois sans les rapprocher du trône, étoit un présage de leur future alliance avec quelque souverain. Car on n'en connoît aucune sous les Mérovingiens, qui n'ait ou gardé le célibat, ou épousé un roi. Lorsqu'on parloit d'elles après leur mort, on joignoit à leur nom la qualification *de glorieuse* ou *d'heureuse mémoire*, prérogative réservée dès-lors aux seules têtes couronnées. On leur assignoit des terres, des villes même, dont les revenus pussent leur fournir une subsistance convenable, soit du vivant de leur pere, soit après sa mort. Mais elles n'en avoient que l'usufruit : la propriété demeuroit inséparablement réunie au fisc, dont on ne pouvoit les distraire que pour un temps. Telle étoit la loi du royaume. Si Childebert & Gontran y ont dérogé par le célebre traité d'Andelaw, l'un par bienveillance pour Clodoswinde sa sœur, l'autre par tendresse pour Clotilde sa fille ; c'est un privilege particulier, qui devient une nouvelle confirmation du droit commun. Il est même à remarquer que dans l'acte qui leur donnoit la jouissance des terres *fiscales*, on stipuloit qu'elles n'en percevroient les revenus qu'autant

Greg. Turon. lib. 9, c. 10.

qu'elles

qu'elles demeureroient en France : tant on a toujours apporté de précautions, soit pour conserver au royaume les richesses qu'il produisoit, soit pour empêcher que les princes étrangers n'acquissent des droits sur aucune portion de la monarchie. Ann. 593.

La mort de Gontran ne parut pas d'abord causer un grand changement dans l'empire François. Le roi d'Austrasie se mit en possession des royaumes d'Orléans & de Bourgogne, sans que personne entreprît de s'y opposer. Ses titres étoient une double adoption de la part de son oncle, le fameux traité d'Andelaw qui lui assuroit la couronne de ce prince au défaut d'enfants mâles, enfin le testament du feu roi, qui le déclaroit seul & unique héritier de ses Etats. D'un autre côté, le jeune Clotaire rentra dans tous les droits de son pere ; & Soissons qui s'étoit donné à l'aîné des enfants de Childebert, retourna, malgré cette élection, sous l'empire du fils de Chilpéric. On prétend même que les deux rois partagerent à l'amiable la propriété de la ville de Paris ; mais cette bonne intelligence ne fût pas de longue durée.

Childebert succede au royaume de Gontran.

Greg. Turon. lib. 9, *c.* 20.

Gest. Franc. c. 36.

La cour d'Austrasie n'étoit plus retenue par la considération de Gontran : Childebert, prince d'un courage vif & bouillant, donna libre carriere au juste ressentiment qui l'animoit contre la maison de Chilpéric. La mort de son pere assassiné par les émissaires de Frédegonde, le danger où lui-même s'étoit vu exposé, lorsqu'il fut arrêté avec la reine sa mere, mille horribles attentats contre sa vie, la naissance équivoque du jeune Clotaire, l'ambition, l'intérêt, tout l'excitoit à poursuivre un prince dont la perte le rendoit seul monarque de l'empire François. Il leva donc une puissante armée qu'il envoya dans le Soissonois, où elle fit de grands ravages. Ce fut le seul fruit qu'il retira de cette expédition. Wintrion qui commandoit ses troupes, fut mis en fuite après un combat opiniâtre, où il périt plus de trente mille hommes. On ne trouve ni dans Frédegaire, ni dans Paul Diacre, auteurs contemporains, aucun détail plus circonstancié de cette action mémorable, &

Guerre entre Childebert & Clotaire.

Fredeg. in chron. c. 14. *Paul. Diac. de Gestis Longob. l.* 4, *c.* 4.

Ann. 593. Fredeg. c. 15. Aimoin, l. 3. c. 83.

Ann. 594.

notre histoire garde un profond silence sur les suites de cette guerre meurtriere. Il paroît cependant à travers l'obscurité où s'envelopent nos anciens auteurs, que le roi de Soissons perdit quelque portion de ses Etats. Les mouvements du prince Austrasien à l'occasion de l'irruption de Waroc sur le pays de Rennes & de Nantes, la promptitude avec laquelle il marcha contre ce rebelle, la sanglante bataille qui se donna entre les Bretons & les François du royaume de Metz, l'acharnement des combattants qui fut si grand, qu'il ne resta presque personne de part ni d'autre ; tout prouve que cette partie du domaine de Chilpéric avoit été réunie à la couronne d'Austrasie, & que l'amour de la gloire étoit puissamment excité par un motif d'intérêt.

La description de la bataille de Droissi, légitimement suspecte dans l'auteur *des faits des rois de France.*

Gest. Franc. c. 26.

L'auteur du livre intitulé, *les faits des rois de France*, rapporte la défaite de Wintrion avec des circonstances singulieres. Frédegonde, dit-il, que la grandeur du péril n'effraya jamais, n'eut pas plutôt appris l'invasion des Austrasiens, qu'elle donna ses ordres pour rassembler promptement son armée. Le rendez-vous général des troupes étoit à Braine. Elle en fit elle-même la revue, courut de rang en rang, tenant son fils entre ses bras, leur montra ce précieux, mais unique reste de la famille de Chilpéric, leur rappella le serment qui les obligeoit à le défendre, se mit à leur tête, & les mena droit à l'ennemi, qu'elle joignit au village de Droissi, à cinq lieues de Soissons. Un stratagême, qui suppose qu'en ce temps-là on connoissoit peu l'utilité des espions, lui procura tout l'honneur de cette célebre journée. C'étoit la coutume, en paix comme en guerre, de laisser les chevaux paître en liberté, après les avoir munis d'une clochette pour les retrouver plus facilement. La reine sçut tirer avantage de cette pratique. Elle ordonne à chaque cavalier de suspendre une sonnette au cou de son cheval, & leur fait prendre de grosses branches d'arbres verts : dans cet équipage & à la faveur des ténebres de la nuit, elle s'avance à grands pas vers le camp de Childebert. Les Austrasiens

prirent cette cavalerie pour les chevaux du pays qui paissoient dans la plaine. La naissance du jour les jetta dans une nouvelle erreur. Ils crurent que c'étoit une véritable forêt, & ne reconnurent la vérité, que lorsque Landri, qui commandoit sous les ordres de Frédegonde, fut si près d'eux, qu'ils n'eurent plus le loisir de se ranger en bataille. La déroute fut entiere, le carnage horrible, la victoire complette. Quand on fait réflexion que cet enfant qu'on porte de rang en rang, avoit alors neuf à dix ans; qu'aucun auteur contemporain ne rapporte ces particularités d'ailleurs si remarquables, & que celui qui les transmet à la postérité, n'est venu que plus de cent vingt ans après, on a tout lieu de craindre que ce ne soit un conte apochryphe, imaginé par l'amour de la singularité, adopté par le goût du merveilleux. Ann. 594.

La victoire de Droissi ne rassuroit point Frédegonde. La supériorité de Childebert, maître des deux tiers de la France, lui causoit de vives allarmes. Elle ne s'occupa que du soin de lui susciter des ennemis de toute part. La révolte de Waroc, dont on vient de parler, étoit un coup de la politique de cette princesse: elle sçut encore ménager une autre diversion à l'autre extrémité du royaume d'Austrasie. Elle engagea le roi des Varnes à prendre les armes contre le persécuteur de son fils. Les Varnes étoient une nation Germanique, établie sur les bords de l'Océan, à l'embouchure de cette partie du Rhin, qui portoit autrefois ses eaux jusque dans la mer; mais qui après avoir baigné Leyde, se perd aujourd'hui dans les sables, au bourg de Catwick. Les intrigues de Frédegonde furent la cause de la perte de ce peuple jusqu'alors très-paisible. Childebert les défit, les subjugua & les extermina de façon, que le nom même en fut éteint pour toujours.

Ann. 595. Childebert extermine les Varnes, peuples de Germanie.

Fredeg. c. 15.

Ce jeune prince ne survécut pas long-temps à cette victoire. Il mourut quelques mois après, dans la vingt-cinquieme année de son âge, & la vingtieme de son regne; regretté plus pour les belles espérances qu'il

Ann. 596. Mort de Childebert. *Fredeg. in chron. c. 17.*

Ann 596.
Gest. Franc. c. 37.

donnoit, que pour les grandes choses qu'il eût exécutées : il avoit presque toujours été sous la tutelle de sa mere. La reine Faileube le suivit de près. Il en avoit eu deux enfants qui lui succéderent sous la conduite de Brunehaut leur aïeule. Théodebert l'aîné, fut couronné roi d'Austrasie ; Thierri le cadet eut pour son partage le royaume de Bourgogne, auquel on ajouta l'Alsace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Childebert l'avoit ainsi ordonné. Le motif de cette disposition, sur-tout pour l'Alsace, étoit le vœu unanime des habitants de cette province. Ce jeune prince avoit été élevé parmi eux dans une maison de plaisance nommée Marlem.

Ce que c'étoit que les maisons de plaisance sous la premiere race.

Ce seroit une erreur d'imaginer que les maisons de plaisance de nos anciens rois étoient comme aujourd'hui des habitations destinées au seul agrément. C'étoient moins des palais, que de riches métairies. Un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des esclaves occupés à faire valoir sous les ordres d'un *domestique* ou intendant ; tout annonçoit l'utile plus que l'agréable. On en comptoit plus de cent soixante dans l'étendue du royaume. Nos premiers monarques passoient leur vie à voyager de l'une à l'autre. Les villages, les abbayes, les châteaux qui se trouvoient sur leur route, étoient obligés de leur fournir, ceux-là des voitures pour leurs équipages, ceux-ci le logement & l'entretien. On les défrayoit magnifiquement : ce n'est point assez : on ne manquoit pas, à leur départ, de leur faire quelque présent en argenterie. Ce qui n'étoit d'abord qu'un don de l'amour du vassal, devint par la suite un tribut de son obéissance. Les rois s'ennuyerent de mener une vie errante ; mais ils ne voulurent rien perdre de leurs prérogatives. Ils exigerent un droit de *giste* des prélats & des seigneurs chez qui ils ne logeoient plus.

Ducange, Glossaire, au mot gistum.

Bataille de Leucofao gagnée par Clotaire.
Fredeg. ibid.

La mort de Childebert ralluma la guerre entre les deux cours d'Austrasie & de Soissons. Frédegonde se prévalut de la conjoncture, leva une armée, s'empara de Paris & de plusieurs autres places sur les bords de

la Seine. Un auteur contemporain remarque que cette irruption se fit à la maniere des barbares, sans déclarer la guerre. Cela suppose nécessairement qu'il y avoit eu un traité de paix entre les deux couronnes depuis la bataille de Droissi. Quoi qu'il en soit, Brunehaut rassembla promptement les troupes des deux royaumes de ses petits-fils, & les fit marcher à grandes journées au secours des provinces désolées. On se joignit à Leucofao dans les environs de Laon, ou de Toul, ou de Moret en Gâtinois. Car les auteurs sont partagés sur la situation de ce lieu inconnu aujourd'hui. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient donnés entre les princes d'un même peuple. Les historiens n'en rapportent point les circonstances : ils nous apprennent seulement que les trois rois dont le plus âgé n'avoit que douze ans, étoient à la tête de leurs armées, & que l'avantage demeura à Clotaire.

Ann. 596.

Frédegonde étoit au plus haut point de la prospérité. Une couronne obtenue par l'éclat de ses charmes, conservée par la force de son génie, un mari rétabli par son moyen sur un trône que ses perfidies lui avoient fait perdre, une minorité conduite avec tout l'art de la politique la plus consommée, une régence illustrée par deux célebres victoires, un nouveau royaume conquis & assuré au roi son fils, tout publioit la gloire de cette habile princesse. On oublioit presque que cette femme ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit immolé à sa grandeur ou à sa sûreté un grand roi, deux vertueuses reines, deux fils de rois & une infinité de gens de condition. Ce fut ce moment de triomphe que le ciel choisit pour l'enlever de ce monde & terminer sa carriere : comme s'il eût appréhendé que le brillant éclat de tant de succès ne diminuât la vive horreur qu'on devoit à tant de forfaits. Elle fut enterrée auprès de Chilpéric dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau.

Ann. 597. Mort de Frédegonde.

Gest. Franc. c. 37.

La mort d'une rivale si redoutable donna le temps à

Ann. 597. Brunehaut contribue à la conversion du royaume de Cantorbéri.

la reine Brunehaut d'affermir la paix de tous côtés. Elle s'accommoda avec les Huns ou Abares, qui, après la mort de Childebert, s'étoient jettés sur les terres des Austrasiens : elle renouvella les anciens traités avec le roi des Lombards : elle engagea le pape à se charger de terminer les différends qui pouvoient s'élever à l'occasion du Val d'Aoste & du pays de Suze, que le feu roi Gontran avoit conquis sur l'empire. Mais les affaires de l'Etat ne firent point oublier celle de la religion. La pieuse reine Berthe, fille de Caribert roi de Paris, épouse d'Ethelbert roi de Kent, avoit disposé les Anglois à recevoir la lumiere de l'évangile. Le souverain pontife, sur cette nouvelle, leur envoya des missionnaires. La régente de Bourgogne & d'Austrasie leur donna passage par ses Etats, les fit accompagner par des prêtres François qui sçavoient l'anglois & le latin, leur procura toutes les facilités pour passer sûrement à Doroverne, aujourd'hui Cantorbéri, enfin les protégea de façon, *qu'après Dieu*, dit saint Grégoire, *l'Angleterre lui est redevable de sa conversion au christianisme.*

Beda, lib. 1, *c.* 25, 26, 27.

Ann. 599. Bataille de Dormeille: défaite de Clotaire.

Cependant la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les monarques François. On ignore si l'envie de recouvrer Paris arma Théodebert & Thierri, ou si Clotaire, enivré de ses premiers succès, entreprit de porter plus loin ses conquêtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince étoit entré sur les terres de Bourgogne, avant que les deux freres eussent pu joindre leurs armées. La rencontre se fit auprès d'un village nommé par Frédegaire, *Doromellus super Aroannam*, aujourd'hui Dormeil-sur-Quesne près de Sens. Le combat fut des plus meurtriers de part & d'autre. On raconte qu'on vit un ange l'épée à la main : on ne dit point pour qui il combattoit ; mais la victoire demeura aux deux rois. Clotaire, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Melun, ensuite à Paris, enfin à Arélaune, aujourd'hui la Forêt Bretonne. Toutes les places dont il s'étoit emparé après la bataille de Leucofao, furent reprises & saccagées. Contraint de demander la

Fredeg. in chron. c. 20, *pag.* 748.
Gest. Franc. c. 37.
Aimoin, lib. 3.

paix, il ne l'obtint qu'à des conditions très-dures : il céda au roi de Bourgogne toutes les villes qu'il possédoit entre la Loire, la Seine, l'Océan & les frontieres de Bretagne. Il abandonna au prince Austrasien tout le duché de Dentelenus, qui comprenoit, selon l'opinion la plus probable, cette étendue de pays qui est entre l'Aisne, l'Oise, la Seine & l'Océan, ce qui fait à-peu-près l'Isle de France dans sa situation présente. Le malheureux Clotaire ne conserva que douze territoires entre l'Océan, l'Oise & la Seine, c'est-à-dire, qu'on ne le considéra plus que comme un prince dépouillé & réduit à un simple appanage pour sa subsistance. Ainsi finit en France le sixieme siecle. Le commencement du septieme fut signalé par la défaite des Gascons.

Ann. 599.

Boulainvil. Mem. hist. c. 1, pag. 219.

Cette nation, chez qui l'esprit & la bravoure semblent héréditaires, n'étoit point encore établie dans cette province de France, qui porte aujourd'hui son nom. Elle habitoit alors la Navarre; une partie de la vieille Castille & de l'Aragon. Pampelune & Calahorre étoient ses principales villes. Ce fut donc au-delà des Pyrénées que Théodebert & Thierri porterent leurs armes. La victoire suivit constamment leurs étendards. Les Gascons furent défaits & demeurerent tributaires. Ce n'est pas la premiere fois que cette ancienne Gascogne fut subjuguée par les armes de la France. Un de nos anciens auteurs remarque qu'elle avoit eu autrefois un duc François, qui chaque année faisoit porter au trésor de nos rois le tribut que ces peuples & les Cantabres leurs voisins étoient obligés de payer.

Ann. 601.

Théodebert & Thierri subjuguent les Gascons.

Fredeg. in chron. c. 21.

Idem, c. 43.

Lorsque les rois de Bourgogne & d'Austrasie étoient occupés contre les Gascons, Clotaire qui ne pensoit qu'aux moyens de se venger, fit faire subitement une irruption sur les terres d'entre la Seine & la Loire. Mérovée son fils, jeune enfant de cinq à six ans, commandoit son armée sous la conduite du duc Landri. Ce général, après s'être emparé de plusieurs places, vint investir Orléans, où Bertoalde, maire du palais de Bourgogne s'étoit mis en sûreté. Thierri sur cette nou-

Ann. 603.

Clotaire fait une irruption sur les terres de Bourgogne.

Fredeg. in chron. c. 26.

Ann. 603.

Batille d'Estampes. Défaite de Landri.

velle rassembla promptement une armée, & vola au secours de cette place. Landri trop foible pour tenir la campagne, se retira vers Estampes, résolu de le combattre au passage de la riviere qui porte ce nom. L'avant-garde étoit à peine passée, qu'il la fit charger avec toute la vigueur imaginable. Bertoalde qui la commandoit, fut tué, après avoit fait des prodiges de valeur. Mais sa résistance donna le temps au reste de l'armée de passer & de se ranger en bataille. Les forces se trouverent alors trop inégales. Le carnage des Neustriens fut horrible. La plus grande partie demeura sur la place; l'autre ne songea plus qu'à prendre la fuite: le jeune Mérovée fut fait prisonnier. C'est tout ce qu'on sçait de la destinée de ce prince. L'histoire n'en parle plus. On soupçonne qu'on le fit mourir en prison, mais ce n'est qu'une simple conjecture.

Pasquier, recherches de la France, lib. 5, c. 23, p. 491.

Paix entre Clotaire, Théodebert & Thierri.

Théodebert de son côté étoit entré dans le royaume de Soissons, & s'avançoit vers Compiegne où Clotaire avoit assis son camp. Déja les deux armées se trouvoient en présence, lorsqu'on apprit la défaite de Landri. Cette nouvelle obligea le prince Neustrien à demander la paix. Elle lui fut accordée à des conditions raisonnables. Le roi d'Austrasie commençoit à craindre son frere: il vouloit se faire un ami contre un rival si redoutable. La jalousie étouffa en lui l'amour de la gloire, & lui arracha des mains une victoire presque assurée. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le victorieux Thierri fit aussi son accommodement avec Clotaire, sans doute pour la même raison & par le même principe. Quoi qu'il en soit, la division se mit bientôt entre les deux freres.

Thierri déclare la guerre au roi d'Austrasie.

Protade venoit d'être nommé maire du palais de Bourgogne. C'étoit le courtisan le plus délié, l'homme le plus adroit, le cavalier le plus brave & le plus accompli de son siecle. Il n'oublia rien pour aigrir son maître contre Théodebert. Raisons, prétextes, tout fut employé. La paix de Compiegne conclue sans la participation & contre les intérêts de Thierri, étoit un juste sujet de mécontentement. Le rusé ministre sçut profiter

de

de cette circonstance, & ménagea si bien l'esprit du prince, qu'enfin la guerre fut déclarée au roi d'Austrasie. Il y en a cependant qui prétendent que cette rupture eut un autre motif, & que ce fut Brunehaut qui sema la discorde entre ses petits-fils. Cette femme vindicative n'avoit point oublié, dit-on, que Théodebert l'avoit exilée de sa cour. Le ressentiment d'un si sanglant outrage l'animoit vivement à la perte de son auteur. Elle fit entendre à Thierri que ce prince, qui jusqu'alors avoit passé pour fils de Childebert, n'étoit en effet que le fils d'un jardinier. Voilà, si l'on croit Frédegaire & son copiste Aimoin, la véritable cause de la guerre entre les deux freres. Ann. 603. *Fredeg. in chron. c. 19.*

Mais rien de plus incertain que cet exil, rien de plus suspect que cette historiette. L'année même où l'on feint que cette reine fut chassée du royaume d'Austrasie, elle engagea les deux rois à joindre leurs armées pour marcher contre Clotaire : cette confédération assurément ne témoigne ni haine, ni mésintelligence. Si cette princesse eût essuyé un si cruel outrage, saint Grégoire, sous le pontificat duquel on place cet événement, n'eût pas manqué de lui écrire, ou pour la consoler, ou pour lui faire envisager sa disgrace comme un juste châtiment du ciel. Ce grand pape, le premier qui se soit mêlé des affaires de France, n'eût pas laissé échaper une si belle occasion d'exercer son zele pour l'honneur de son siege & pour la religion. On sçait qu'il se fit toujours un devoir d'instruire les têtes couronnées. Le roi d'Austrasie n'eût point été à l'abri de ses remontrances sur l'indignité & l'horreur d'un pareil procédé. On voit au contraire par toutes les lettres qu'il écrivit au temps dont nous parlons, que l'aïeule & les petits-fils vivoient dans une parfaite union, & que les deux cours se gouvernoient également par les conseils de Brunehaut. On pouroit ajouter avec Pasquier, qu'il *est grandement croyable* qu'elle ne fit aucun séjour auprès de Théodebert, mais qu'immédiatement après la mort de Childebert, elle suivit Thierri en Bourgogne. C'étoit un royaume nouvellement ac- *Recherch. l. 5. ch. 16, p 477, 78.*

Ann. 603.

quis, par conſéquent peu aſſuré. L'affermir étoit au-deſſus de la capacité d'un enfant de neuf ans : la préſence de cette princeſſe devenoit donc d'une néceſſité abſolue. Ce qui ne paroît d'abord que probabilité devient preſque certitude, lorſque l'on conſidère le grand nombre de ſuperbes édifices qu'elle fit élever dans les Etats du jeune prince Bourguignon. On ne voit pas, continue notre ſçavant critique, que cette reine à qui on ne peut refuſer au moins l'extérieur de la dévotion, ait fondé aucune égliſe en Auſtraſie. On trouve au contraire mille monuments érigés dans les provinces du royaume de Bourgogne, ou pour ſatisfaire à ſa piété, ou pour ſervir à la commodité du public. Les grands chemins & les levées qui portent encore aujourd'hui ſon nom, le monaſtere d'Aulnay près de Lyon, l'abbaye de ſaint Vincent de Laon, celle de ſaint Martin d'Autun, le célebre hôpital de la même ville, tant d'autres ouvrages dont l'exécution ne pouvoit être que de pluſieurs années, commencés & achevés, lorſque ſaint Grégoire tenoit le ſiege de Rome, tout ſemble concourir à démontrer que long-temps avant ſon exil prétendu, elle avoit fixé ſa demeure à la cour du jeune Thierri.

La ſuppoſition de Théodebert ne porte pas un caractere plus décidé, je ne dis pas, de vérité, mais de vraiſemblance & de probabilité. Une vengeance différée ſept ans par une femme irritée, par une reine qui peut tout, par un monſtre de méchanceté & de cruauté ; car c'eſt l'idée ſous laquelle on nous repréſente Brunehaut : *Cela eſt bon*, dit Paſquier, *pour perſuader à des moines auxquels la patience eſt enjointe par le vœu de leur obéiſſance, mais non à des gens qui vivent à la cour, encore moins aux rois, lorſqu'ils ſe croient vivement offenſés.* Un autre problême auſſi difficile à réſoudre, c'eſt que le roi de Bourgogne ſe ſoit laiſſé perſuader, que Théodebert n'étoit pas réellement fils de Childebert ; perſuaſion ſi vive, nous dit-on, qu'il prit les armes pour le renverſer du trône. Cependant la guerre eſt à peine

Ch. 17. liv. 5, pag. 479.

déclarée, que ce prince si intimement convaincu de la supposition, se réconcilie tout-à-coup avec ce prétendu fils de jardinier. C'est trop peu dire : non-seulement il conclut la paix, mais l'observe très-religieusement sous les yeux & par le conseil de celle qu'on suppose lui avoir révélé cet *horrible* secret. Ce sont-là de ces contradictions qui choquent tellement la raison & le bon sens, qu'elles ne méritent pas même d'être refutées. Ann. 605.

Protade est assassiné dans la tente de Thierri.

Fredeg. en chron. c. 28 & 29.

La guerre ne fut pas plutôt résolue, que les deux freres se mirent en campagne. Déja les armées étoient en présence, lorsque les troupes de Bourgogne se souleverent contre Protade, qu'elles regardoient comme l'auteur des troubles qui divisoient la famille royale. Les principaux chefs de la sédition étoient Uncélénus & Wulfe, tous deux patrices, tous deux jaloux de l'élévation du favori. L'intrigue fut tramée si secrétement, qu'avant qu'il en eût rien transpiré, toute l'armée avoit investi la tente du roi, où le ministre jouoit avec le premier médecin aux tables, c'est-à-dire, aux dames, à la marelle, ou même aux échecs : car ce dernier jeu, inventé dans les Indes au commencement du cinquieme siecle, pouvoit bien en six cent cinq ou six, être connu en France, où l'on avoit depuis long-temps un commerce établi avec Constantinople qui étoit en grande relation avec les Indiens *. L'air retentit tout-à-coup des cris tumultueux des soldats & des généraux, qui de concert demandoient qu'on leur livrât le boutefeu qui avoit allumé la guerre. Le monarque surpris de cette insolence, se mit en devoir de sortir pour la réprimer; mais sa garde, soit zele pour sa personne, soit intelligence avec les rebelles, ne voulut pas permettre, ou feignit de vouloir empêcher qu'il s'exposât. Il chargea donc Uncélénus d'aller porter ses ordres aux mutins, & de les faire retirer chacun sous ses drapeaux. Le patrice, au-lieu d'obéir, leur déclara que le roi leur abandonnoit le maire du palais. A ces mots, ils forcent la

* *Voyez* les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tome V, page 252.

tente du prince, se jettent sur Protade, & le mettent en pieces. Cet événement fit résoudre la paix, & les deux armées se séparerent sans combattre. La politique demandoit que l'attentat des seigneurs conjurés ne demeurât pas impuni. Uncélénus qui avoit changé l'ordre du souverain, eut un pied coupé. La mutilation étoit fort usitée dans ces premiers siecles de la monarchie. Wulfe, qui avoit fait soulever l'armée, fut condamné à mort. On donna la place de Protade à un seigneur Gaulois, nommé Claude, homme d'une grande réputation d'esprit & de valeur.

Ann. 605.

Mort de S. Grégoire le Grand & ses liaisons avec la France.

Ce fut quelque temps avant la guerre des deux freres, que mourut saint Grégoire surnommé le Grand. La sainteté de sa vie, sa capacité, ses ouvrages, où cependant l'on trouve plus de piété que d'éloquence, ont rendu sa mémoire célebre & immortelle. C'est le premier des papes qui ait eu des liaisons particulieres avec nos rois. On voit dans une des lettres qu'il écrivit à Childebert II, un éloge bien glorieux à la France. *Votre royaume*, lui dit-il, *est autant au-dessus de ceux des autres nations, que les rois sont au-dessus des autres hommes.* Mais cette grande *familiarité*, quoique momentanée, pensa, dit Pasquier, *coûter quelque chose aux anciennes libertés de notre église gallicane.* L'ambition de quelques ecclésiastiques y donna occasion. C'étoit un usage introduit depuis quelques années à la cour de Rome, d'envoyer le *pallium* à ceux des prélats qu'elle vouloit distinguer. On appelloit *pallium* une espece de manteau impérial, dont les empereurs chrétiens avoient décoré les évêques, pour marquer l'autorité spirituelle qu'ils avoient dans leurs églises. Les patriarches d'Orient le prenoient sur l'autel dans la cérémonie de leur consécration, & l'envoyoient aux métropolitains, qui le donnoient aux évêques de leur province. On ne le connut en Occident, qu'au commencement du sixieme siecle. Césaire d'Arles est le premier de l'église de France qui l'ait porté. Ce ne fut que vers l'an huit cent, que les papes l'envoyerent à tous les métropolitains.

S. Greg. l. 5, epist. 6.

Recherches de la France, l. 3. c. 9, pag. 195.

La vanité porta les évêques de Bourgogne & de Provence à briguer cet honneur. Vigile d'Arles fut le premier qui le sollicita, de l'aveu & à la récommandation du roi Childebert. Le pape qui acquéroit plus qu'il ne donnoit, accorda de même plus qu'on ne demandoit. *Nous vous commettons*, dit saint Grégoire à Vigile, *pour nous représenter dans toute l'étendue du royaume de Childebert notre fils. Si quelque évêque est obligé de voyager, ou de s'absenter pour long-temps, il ne le poura qu'avec votre permission. S'il survient quelque chose de conséquence, ou quelque question de foi, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si vous y trouvez trop de difficulté, vous nous enverrez le jugement. Nous vous envoyons le* pallium ; *mais vous ne vous en servirez que dans l'église.* C'étoit visiblement entreprendre sur le droit des métropolitains auxquels on donnoit un chef, chose jusqu'alors inouïe. C'est trop peu dire ; c'étoit sapper par le fondement, détruire & anéantir la plus précieuse des libertés de l'église gallicane, qui jusque-là avoit jugé dans ses conciles, en dernier ressort & sans appel tous les différends qui s'étoient élevés dans l'étendue de sa jurisdiction. Mais heureusement ce ne fut qu'un vain titre, qui n'eut aucun effet. On ne voit pas que Vigile, ni l'évêque Syagrius, qui avoit aussi obtenu le *pallium*, aient eu aucune préséance dans les synodes qui se sont tenus de ce temps-là, ni qu'ils aient usé d'un droit que les souverains pontifes pouvoient plus aisément accorder, qu'assurer.

Ann. 605. Le même, pag. 196.

Ce ne fut pas seulement l'ambition, qui osa enfreindre nos anciennes prérogatives, mais quelquefois l'hérésie, plus souvent le crime. Il est parlé dans notre histoire d'un Maxime évêque Gaulois, qui se retira vers Boniface premier, pour se soustraire au jugement d'un concile devant lequel il étoit accusé de Manichéisme. Ce sage pontife, respectant nos droits & nos privileges, ne voulut point prendre connoissance de cette affaire : il écrivit seulement aux évêques des Gaules, pour les prier d'accorder quelque délai au prélat fugitif. Ce fut-

Le même, pag. 197.

là tout ce qu'il obtint. On ne voit pas que saint Brice, accusé d'adultere, ait trouvé plus de protection à Rome, où il fit un séjour de sept ans. Il en partit enfin sur la nouvelle de la mort de celui qui avoit été substitué à sa place, & fut rétabli dans son siege, comme il en avoit été chassé, sans connoissance de cause. Les évêques d'Embrun & de Gap, Salone & Sagittaire, ces deux freres, la honte & l'opprobre de l'épiscopat, semblent avoir porté un plus funeste coup à nos libertés. Déposés dans un concile tenu à Lyon, ils obtinrent de Gontran la permission d'en appeller au pape, qui les rétablit dans leurs églises. Mais il est à remarquer que l'appel ne fut interjetté que du consentement exprès du monarque François. Ce fut lui qui conduisit toute l'affaire, qui réconcilia les deux prélats avec Victor leur accusateur, & qui fit exécuter la sentence du souverain pontife. La tolérance des évêques dans une occasion si délicate, est moins un acquiescement au jugement de la cour de Rome, qu'un acte d'obéissance aux volontés du prince. S'ils témoignerent leur profond respect pour le roi, en ménageant deux coupables qu'il protégeoit; ils firent en même-temps éclater leur fermeté, en excommuniant Victor, qui avoit eu la bassesse de se désister de son accusation, & de recevoir deux scélérats à sa communion.

Ann. 605.

Le même, pag. 198.

Cet exemple, quoique visiblement contraire au droit commun, pouvoit être d'une dangereuse conséquence pour l'avenir. Il ne paroît pas cependant, qu'il ait eu aucune suite. Ursicin avoit été déposé dans le second concile de Mâcon : il eut recours à saint Grégoire après la mort de Gontran. Ce pontife, qui porta si haut la puissance de l'église romaine, n'osa néanmoins entreprendre de connoître de cette cause. Il se réduisit à la simple intercession. La simonie régnoit en France avec scandale. Les gémissements, les prières, les supplications les plus humbles furent les seules armes qu'il employa contre ce monstre souvent foudroyé, jamais exterminé. Ce n'est pas ainsi qu'il agissoit dans la Sicile, la

Dalmatie, la Sardaigne, & une bonne partie de l'Afrique. Ce n'étoit plus alors le serviteur des serviteurs, mais un souverain absolu, qui de sa pleine autorité réunissoit ou divisoit les évêchés, nommoit, déposoit, ou rétablissoit les titulaires, commandant à celui-ci de venir à Rome pour faire pénitence de ses erreurs, ordonnant à celui-là de remettre ses prétentions à l'arbitrage du saint siege, menaçant cet autre de le punir suivant toute la sévérité des canons, s'il prenoit de l'argent pour les ordinations : tant étoit vive la persuasion d'alors, que les évêques de France, quoique dévoués au saint siege comme au centre de l'unité, n'étoient cependant sujets à la jurisdiction de Rome, *ni pour le fait de la discipline de leurs églises, ni pour les causes ecclésiastiques.*

Ann. 606.

Le même, pag. 200.

Ce fut immédiatement après le traité de paix entre les deux couronnes de Bourgogne & d'Austrasie, que Thierri, si l'on en croit Frédegaire, épousa Ermemberge fille de Bettoric ou Vitteric, roi d'Espagne. Brunehaut, qui ne cherchoit, dit-il, qu'à corrompre les mœurs de son petit-fils pour le gouverner avec plus d'autorité, empêcha la consommation de ce mariage par des moyens détestables. Ce qui rendit la nouvelle reine si odieuse au prince Bourguignon, qu'il la renvoya au roi son pere, sans même lui restituer sa dot. Mais quel fonds peut-on faire sur un fait, qui a besoin de sortilege pour être étayé ? Quelle foi mérite un historien, qui ne trouve dans les auteurs contemporains aucun garant de ce qu'il avance ? Si l'Espagne eût reçu un si sanglant outrage dans la personne d'une de ses princesses, elle en eût sans doute pris vengeance, ou du moins se fût mise en devoir de la prendre. On n'en voit cependant aucun vestige dans l'histoire de cette nation, toujours sensible à l'honneur. Comment le moine Jonas, que la crédulité ou l'adulation arma contre Brunehaut, a-t-il oublié une circonstance si flétrissante pour la mémoire de cette reine ? Il écrivoit avant Frédegaire & dans le même esprit ; il veut comme lui nous per-

Ann. 607.

Ce que dit Frédegaire d'un mariage de Thierri avec la fille du roi d'Espagne.

Ann. 607. ſuader qu'elle empêcha toujours le roi de Bourgogne de contracter une alliance légitime : il garde néanmoins un profond ſilence ſur ce prétendu mariage. Il doit donc paſſer pour fabuleux.

Ce que dit le moine Jonas de Brunehaut & de Thierri. Le nom du moine Jonas nous rappelle d'autres invectives auſſi ſanglantes contre la mémoire de Brunehaut & de ſon petit-fils. Ce ſolitaire, ou trop crédule pour un hiſtorien, ou trop paſſionné pour un religieux, raconte que Thierri eut quatre enfants, dont aucun n'étoit né d'un mariage légitime. L'abbé de Luxeuil, Colomban, l'exhorta ſouvent, mais inutilement, à ſe marier. Un jour que ce ſaint homme étoit allé viſiter la reine, elle lui préſenta les quatre fils de ce prince, le priant de leur donner ſa bénédiction. *Ne penſe pas*, lui dit le moine, *que ces enfants qui ſont nés dans l'infamie, portent jamais le ſceptre.* Cette brutalité fit retrancher les vivres qu'on avoit coutume de porter au monaſtere. Le zélé réformateur vint trouver Thierri pour s'en plaindre. Ce prince lui fit ſervir les viandes les plus délicates & les vins les plus exquis. Colomban renverſa tout. *Dieu*, s'écria-t-il dans l'ardeur de ſon zele, *réprouve les préſents des impies.* Ce ſaint emportement effraya tellement l'aïeule & le petit-fils, qu'ils promirent ſolennellement de ſe corriger. Mais bientôt le monarque retomba dans ſes premiers déſordres. Colomban lui en écrivit ſi durement, que Brunehaut le fit enfin exiler. Le pieux abbé revint à ſon couvent, malgré les défenſes du roi, & n'en ſortit qu'aux inſtantes prieres de ceux que ce prince avoit envoyés pour exécuter ſes ordres.

Jona in vita S. Colomb. n. 19.

Idem, ibid. c. 22.

On ne voit dans tout ce récit que mauvaiſe foi, qu'abſurdité, qu'indécence. Il eſt vrai que les fils du roi de Bourgogne étoient nés d'un concubinage ; mais cette ſorte de mariage étoit alors autoriſée par les loix de l'égliſe & de l'état. Le devoir d'un hiſtorien fidele ne permettoit pas de déguiſer cette circonſtance. Frédegaire, que la force de la vérité emporte quelquefois, remarque que ces princes furent tenus ſur les fonts de baptême

Fredeg. in chron. c. 22, 24.

baptême par tout ce qu'il y avoit de plus saint parmi les prélats du royaume de Thierri. Est-il croyable que tant de pieux personnages, obligés par état à réprimer le scandale, aient gardé le silence, lorsqu'un simple moine élevoit si haut sa voix ? Quelle apparence que saint Grégoire, qui ne pouvoit ignorer ni les déréglements du petit-fils, ni la tolérance de l'aïeule, se soit tû dans une occasion où la religion étoit si fort intéressée ? Le zele de la maison de Dieu avoit-il tellement abandonné le pape & les évêques, qu'il ne brûloit plus que dans le cœur du bon abbé de Luxeuil ? C'est ici sur-tout que l'amour du saint emporte le panégyriste au-delà des bornes. Cette bénédiction grossiérement refusée à des enfants que leur naissance, même illégitime, n'excluoit point de la régénération en Jésus-Christ, ces mets puérilement foulés aux pieds, ces mépris insolemment affectés des ordres du souverain, sont moins la matiere d'un éloge que d'un juste blâme. On ne craint point de le dire ; ou l'anecdote du zele, de l'exil & du retour de Colomban est un conte apochryphe ; ou ce bon solitaire n'avoit pas les vertus qui sont l'ame du christianisme, la douceur, l'humilité, l'obéissance. Le satirique auteur sans doute ne s'est point apperçu qu'en voulant peindre Brunehaut sous les traits d'une cruelle furie, il faisoit le plus brillant éloge de sa modération. La désobéissance du moine étoit un crime d'Etat, par conséquent digne de mort. Il y a bien de la clémence à ne le punir que de l'exil. Ann. 607.

Théodebert cependant souffroit impatiemment qu'on eût démembré de ses Etats l'Alsace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champagne. Il y avoit long-temps, qu'il avoit formé le dessein de les réunir à sa couronne. Brunehaut, toujours attentive aux intérêts de ses petits-fils, n'oublioit rien pour terminer un différend qui pouvoit avoir des suites très-funestes. Bilichilde, autrefois esclave de cette princesse, actuellement reine d'Austrasie, femme aussi vertueuse que belle, avoit un grand crédit sur l'esprit du roi son époux : elle lui

Ann. 610. Différend entre Théodebert & Thierri.

Fredeg. in chron. c. 37.

fit demander une conférence, qui d'abord fut accordée, ensuite rompue par les intrigues des courtisans qui ne respiroient que la guerre. Il parut alors à la cour d'Austrasie une fille d'une rare beauté, nommée Theudichilde. Le monarque en devint éperdument amoureux, & résolut de l'épouser. Bilichilde étoit un obstacle à cette alliance si ardemment désirée : ce barbare la traita comme une esclave sur laquelle il avoit droit de vie & de mort, & la poignarda de sa propre main. Les seigneurs Austrasiens, devenus par cette mort tout-puissants dans le conseil du roi leur maître, le déterminerent enfin à rompre avec son frere. Il entra dans l'Alsace, qu'il réduisit sous sa puissance, avant que la cour de Bourgogne pût être informée qu'il avoit pris les armes. Il écrivit ensuite à Thierri, pour lui proposer de faire décider la querelle dans une assemblée des seigneurs de la nation. On choisit pour le lieu de la conférence un château nommé alors Saloissa, aujourd'hui Seltz, entre Saverne & Strasbourg. Les deux rois promirent de s'y trouver avec un certain nombre d'hommes : il fut convenu qu'il n'excéderoit pas dix mille.

Ann. 610.

Supercherie de Théodebert. Guerre entre les deux freres. Neutralité de Clotaire.

Le roi de Bourgogne, sur la foi donnée, s'y rendit avec peu de suite. Théodebert y vint le dernier, aussi mal accompagné en apparence. Mais les troupes qu'il avoit fait défiler de tous côtés, se réunirent tout-à-coup, investirent Thierri, & le serrerent de si près, que pour échaper au danger qui le menaçoit, il se vit contraint de signer tout ce qu'on voulut. Ainsi le prince Austrasien demeura maître de tout le pays, qui étoit le sujet de la contestation.

Ann. 611.

Fredeg. ibid.

La nécessité avoit fait conclure ce traité : le désir de la vengeance le fit rompre. Le monarque Bourguignon ne se fut pas plutôt tiré des mains de son frere, qu'il entreprit de recouvrer par les armes ce qu'on lui avoit enlevé par trahison. Cependant pour s'assurer du roi de Soissons, il lui promit de lui faire restituer tout ce que les Austrasiens avoient usurpé sur lui entre l'Oise & la Seine. Clotaire, à ces conditions, accepta & garda scrupuleusement la neutralité.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que Thierri, après avoir fait la revue de ses troupes, s'avança vers Andelau. Déja il s'étoit emparé de Nas, château qu'on croit être le petit Nancy, Nancey, ou Nançois, lorsque Théodebert vint à sa rencontre. La bataille se donna dans les plaines voisines de Toul: Les Austrasiens, après un combat opiniâtre, furent mis en déroute. Le roi, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Metz, ensuite à Cologne, où il reçut un renfort considérable de troupes composées de Saxons, de Thuringiens, & des autres nations de la France Germanique. C'étoit une espece de corps de réserve, dont on ne se servoit que dans les pressantes nécessités de l'Etat. Le monarque se mit à leur tête, revint sur ses pas & marcha droit à Tolbiac, où Thierri avoit assis son camp. Ce lieu si célebre par la victoire de Clovis sur les Allemands, devint le théatre de l'action la plus vive & la plus meurtriere entre deux petits-fils de cet illustre conquérant. « Le carnage fut si » horrible, qu'en plusieurs endroits, des bataillons en» tiers de corps morts, serrés les uns contre les autres, » demeurerent debout, comme s'ils eussent été encore » en vie. » Ce sont les propres termes de Frédegaire: un lecteur judicieux sçaura les réduire à leur juste valeur. Les Austrasiens, vaincus pour la seconde fois, ne songerent plus qu'à gagner un lieu de retraite. Mais il en périt autant dans la fuite que sur le champ de bataille. Les campagnes depuis Tolbiac jusqu'à Cologne étoient jonchées de cadavres, de blessés, & de mourants. L'histoire fournit peu d'exemples d'un pareil acharnement.

Ann. 612.

Théodebert défait près de Toul & à Tolbiac.

Fredeg. in chron. c. 38.

Idem, ibid. pag. 752. *Duch. tom.* 1.

Le roi d'Austrasie se sauva au-delà du Rhin, où il fut pris, & amené au prince son frere, qui le fit dépouiller de tous les ornements de la dignité royale, lui ôta jusqu'à son baudrier, & dans cet état humiliant, l'envoya sous bonne garde à Châlons-sur-Saone. C'est tout ce que Frédegaire nous apprend de la destinée de Théodebert. Le moine Jonas ajoute que la reine Bru-

Incertitude sur la fin de Théodebert.

Fredeg. in chron. c. 38.

Ann. 612.
Jonas in vitâ S. Columbani.

nehaut lui fit couper les cheveux ; & le força d'embrasser l'état eccléſiaſtique. Tant de précautions, dit-il, ne raſſuroient point encore cette méchante femme : l'appréhenſion qu'il ne s'échapât, la détermina enfin à le faire maſſacrer. Mais il eſt le ſeul de nos anciens hiſtoriens qui rapporte ce fait : les écrivains qui ſe ſont le plus déchaînés contre cette princeſſe, n'en font aucune mention. Un autre moine, & l'auteur du livre intitulé: *les Faits des rois de France*, diſent au contraire que Théodebert, après ſa défaite, s'enferma dans Cologne, où le roi de Bourgogne l'aſſiégea. Les habitants, pour avoir meilleure compoſition, conjurerent contre la vie du monarque Auſtraſien, lui couperent la tête, & la jetterent par-deſſus leurs murailles. Ce ne fut qu'à ces conditions, auſſi honteuſes pour celui qui les exigea, que pour ceux qui s'y ſoumirent, qu'ils obtinrent la paix du vainqueur.

Aimoin, l. 3. c. 87.
Geſt. Franc. c. 38.

Autres incertitudes ſur le nombre des enfants de ce prince, & ſur les auteurs de leur mort.

Ces deux derniers auteurs donnent pluſieurs enfants à Théodebert. Ils racontent que Brunehaut, qui étoit allée au-devant de Thierri juſqu'à Metz, les fit tous égorger, à la réſerve d'une princeſſe d'une rare beauté. Thierri conçut pour elle l'amour le plus violent, & forma le deſſein de l'épouſer. La régente craignant que, devenue reine, elle n'entreprît de venger la mort de ſon pere, lui repréſenta vivement qu'il ne lui étoit pas permis de contracter mariage avec la fille de ſon frere. *Ne m'as-tu pas dit, méchante femme*, s'écria le prince en fureur, *qu'il n'étoit pas mon frere ? Tu m'as donc fait commettre un parricide dans ſa perſonne ?* En même temps il tira ſon épée, & ſe mit en devoir de la poignarder. Mais il en fut empêché par les ſeigneurs qui ſe trouverent préſents. Brunehaut, qui connoiſſoit le caractere de ſon petit-fils, le prévint en lui donnant du poiſon, dont il mourut. Cependant, ſi l'on en croit Frédegaire, auteur plus voiſin du temps dont nous parlons, le roi d'Auſtraſie n'eut qu'un fils, nommé Mérovée. Cet enfant, pris avec ſon pere, fut amené à Cologne, où ſon oncle & ſon vainqueur lui fit écraſer

Aimoin, l. 3, c. 82.
Geſt. Franc. c. 39.

Fredeg. in chron. c. 39.

la tête. Ce récit, où la mémoire de Brunehaut est si scrupuleusement respectée, doit être d'autant moins suspect, qu'il part d'une plume qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de cette princesse. On va voir par le témoignage du même historien, que c'est aussi injustement qu'on lui attribue la mort du monarque Bourguignon. Voici comme il rapporte cet événement. Ann. 612.

Clotaire, sur la nouvelle de la défaite & de la prise de Théodebert, s'étoit jetté sur le duché de Dentélénus, qui lui avoit été engagé pour prix de la neutralité. Le roi de Bourgogne, peu scrupuleux sur la foi des traités, le fit sommer d'en retirer ses troupes. Les ambassadeurs avoient ordre, en cas de refus, de lui déclarer *la guerre*. Le Prince Neustrien soutint ses droits avec une noble fermeté. On prit aussi-tôt les armes. Thierri, à la tête d'une nombreuse armée, se préparoit à fondre sur le Royaume de Soissons, lorsqu'il fut attaqué d'une dyssenterie, qui l'enleva en très-peu de jours. Il étoit dans la vingt-sixieme année de son âge, & dans la dix-septieme de son regne. Il n'eut, ainsi que son frere, rien de recommandable que la bravoure, toujours héréditaire dans la famille de Clovis. Les Goths d'Espagne l'éprouverent, lorsque Gondemar régnoit sur eux. Ce monarque, si l'on en croit Mariana, fut tributaire des rois François. Cela se prouve, dit-il, par le témoignage de Bulgaran, gouverneur de la Gaule Gothique, dont on conserve encore aujourd'hui les lettres dans les archives d'Alcala & d'Oviédo. Or ce roi Gondemar, dont le regne commence en six cent dix, & finit en six cent treize, n'a pu être assujetti au tribut que par ces deux jeunes princes, qui tenoient alors les rênes de l'empire François.

Ann. 613. Mort de Thierri.

Idem Fredeg. ibid.

Mariana, hist. Hisp. lib. 6, c. 2.

L'histoire fournit peu d'exemples d'une révolution aussi funeste que celle qui suivit la mort de Thierri. Ce prince laissoit quatre fils, Sigebert, Childebert, Corbus, & Mérovée. Le plus âgé n'avoit que dix à onze ans. Brunehaut prenoit des mesures pour lui assu-

Les Austrasiens reconnoissent Clotaire pour leur roi.

rer la double couronne du roi son pere ; mais elle fut trahie de tous côtés. Les seigneurs Austrasiens, sollicités par Arnoul & Pepin, les plus considérables d'entre eux, se déclarerent ouvertement pour le roi de Soissons. Clotaire, assuré de leurs suffrages, entra dans l'Austrasie, fut reçu dans plusieurs villes, s'avança jusqu'à Andernac, place forte sur le Rhin, & l'emporta d'assaut. Ce fut dans cette ville qu'il donna audience aux ambassadeurs qui lui porterent les plaintes de Brunehaut sur son irruption dans un royaume qui appartenoit aux enfants de Thierri. Le monarque affectant au-dehors une modération qu'il n'avoit pas dans le cœur, répondit aux envoyés qu'il consentoit de remettre la décision de cette affaire à une assemblée des seigneurs de la nation.

Ann. 613.

Fredeg. c. 40.

Les Bourguignons conjurent contre les enfants de Thierri.

Idem, ibid.

La reine n'attendoit pas une réponse d'une autre nature. C'est ce qui l'avoit déterminée à faire partir Sigebert pour la Thuringe. Elle espéroit que la présence du jeune monarque engageroit plus efficacement ces provinces à se déclarer pour lui. Mais le maire du palais de Bourgogne, Garnier, qui conduisoit ce prince, étoit d'intelligence avec le roi de Soissons. Le perfide obtint de ces peuples, que non-seulement ils ne feroient aucun mouvement, mais même qu'ils rappelleroient les troupes que quelques-uns d'eux avoient déja envoyées. Ainsi, assuré des nations Germaniques, il ramena Sigebert à Worms, où étoit la princesse Il lui conseilla de retourner en Bourgogne, où elle trouveroit, disoit-il, plus de soumission à ses ordres, & plus de fidélité pour ses enfants. Le motif étoit spécieux : elle s'y laissa conduire ; mais elle y fut aussi mal servie qu'en Germanie. Garnier employa tout le crédit que lui donnoit sa charge, pour engager les seigneurs Bourguignons à reconnoître Clotaire. On convint de faire périr la bisaïeule & les petits-fils. La trame fut conduite si secrétement, que Brunehaut n'en eut pas le plus léger soupçon.

La trahison des seigneurs

C'est ici une de ces trahisons, dont rien ne peut effacer la noirceur. Les Austrasiens pouvoient couvrir

leur désertion du prétexte de venger la mort de Théodebert leur roi. Mais la défection des Bourguignons ne souffre aucune palliation. Dire avec quelques modernes, que les enfants de Thierri n'étoient pas légitimes, c'est ignorer les premiers principes de l'ancien droit François. On l'a déja dit : la coutume de ces premiers temps admettoit aux successions non-seulement les bâtards & les fils de concubine, mais même les enfants nés dans l'adultere ou dans l'inceste. Témoin Théodebalde qu'on a vu succéder à Théodebert, quoique né de Deuterie qui avoit son mari : témoin encore Chilpéric, qui partagea avec ses freres, quoique fils d'Aregonde, sœur d'Ingonde, toutes deux en même-temps femmes de Clotaire I.

Ann. 613.

Bourguignons est inexcusable.

Greg. Turon. lib. 3, *c.* 23, 25. *lib.* 4, *c.* 28.

L'historien Frédegaire n'est pas plus heureux dans le choix des moyens qu'il emploie pour justifier la conduite de Garnier. Brunehaut, dit-il, soupçonnant la fidélité de cet officier, écrivit à un seigneur de la cour qui accompagnoit Sigebert en Thuringe, de se défaire au plutôt d'un traître qui favorisoit secrétement le parti de Clotaire. *Alboin*, c'étoit le nom du courtisan, déchira cette lettre. Un domestique de Garnier en rassembla les morceaux, de façon que son maître put lire tout ce qu'elle contenoit. Dès ce moment il résolut la perte de la reine & de ses enfants. Mais on ne persuadera pas facilement qu'un homme chargé d'un pareil ordre, ait l'imprudence de le déchirer de maniere qu'on en puisse aisément rapprocher toutes les pieces. Si Garnier eût été instruit de tout ce qu'on machinoit contre lui, est-il croyable qu'il se fût représenté à la cour d'une princesse qui avoit ordonné sa mort ? Si Brunehaut eût eu des doutes sur la fidélité du maire du palais, lui auroit-elle confié non-seulement l'administration des affaires, mais les personnes de ses petits-fils, & le commandement de l'armée qu'elle envoyoit contre l'ennemi de sa famille ?

Quoi qu'il en soit, Clotaire, dont les affaires prospéroient de jour en jour, s'avança avec une nombreuse

Garnier livre les enfants de

Ann. 613. Thierri au roi de Soissons. *Idem Fredeg. ibid.*

armée jusque dans les plaines de Châlons-sur-Marne. Les Bourguignons étoient campés dans le voisinage de cette ville, à quelque distance de la riviere d'Aisne. Déja ils se préparoient à combattre, lorsque les généraux de Sigebert firent sonner la retraite. Toute l'armée prit aussi-tôt la fuite. Le roi de Soissons la poursuivit, mais sans la presser : c'étoit un des articles convenus. Elle marcha de cette sorte, toujours en désordre, jamais attaquée, jusqu'à la riviere de Saône. Ce fut-là que Garnier fit éclater ses noirs desseins, & que parut à découvert sa perfidie. Le traître oubliant les loix de la religion, de la probité, de l'honneur & de l'humanité, se saisit de Sigebert, de Corbus, de Mérovée, & les livra au plus mortel ennemi de leur maison. Childebert eut le bonheur d'échaper ; mais on ignore ce qu'il devint.

Brunehaut est arrêtée.

Brunehaut, sur la nouvelle de cette fatale catastrophe, se sauva au château d'Orbe près du lac de Neuchatel; mais bientôt on découvrit sa retraite. Elle fut arrêtée & conduite avec Theudelane, sœur de Thierri, jusqu'à Ryonne, village situé sur la Vingene, où Clotaire avoit assis son camp. Un ancien auteur assure que cette princesse fit elle-même égorger ses quatre petits-fils, & qu'elle se présenta devant l'usurpateur avec tous les atours d'une jeune personne, qui aspiroit à lui plaire, & qui espéroit de l'épouser. Mais cet historien n'écrivit que cent ans après, & sous le regne des petits-enfants de l'exterminateur de cette malheureuse famille. Il étoit alors de mode de regarder Clotaire comme un autre Jéhu : Brunehaut étoit une seconde Jésabel. Il ne falloit pas que rien manquât au portrait. La passion ou l'adulation fit oublier jusqu'à la vraisemblance : car, enfin, quelle apparence qu'une reine, bisaïeule de quatre enfants, dont l'aîné avoit au moins douze ans, ait pu se flatter de devenir la femme d'un jeune roi déja marié, & le plus mortel de ses ennemis?

Clotaire fait égorger les en-

Un autre écrivain moins proche du temps de cette princesse, mais également passionné contre sa mémoire, la

la justifie néanmoins très-parfaitement du massacre des enfants de Thierri. La reine, dit-il, ne fut pas plutôt au pouvoir de Clotaire, qu'il fit égorger Sigebert, & Corbus son frere. Le jeune Mérovée lui fit compassion: il l'avoit tenu sur les fonts de baptême; cette considération lui assura la vie. On le donna en garde au comte Ingobode, qui l'éleva secrétement dans la Neustrie, où il vécut plusieurs années. Mais il est bien difficile de croire que la pitié ait épargné un enfant que la politique condamnoit. Il avoit en effet le même droit que ses freres à la double couronne que l'usurpateur vouloit réunir à la sienne. Aussi Frédegaire est-il le seul de nos historiens qui atteste ce fait: Frédegaire, dis-je, qui n'est pas contemporain, & qui n'a écrit son histoire, que par ordre de Childebrand, oncle du roi Pepin, c'est-à-dire, plus d'un siecle après ce tragique événement. Cet écrivain d'ailleurs se contredit manifestement lui-même, lorsque, cinq lignes plus bas, il raconte que Clotaire reprocha à la reine Brunehaut le meurtre *des trois fils de Thierri, qui venoient d'être égorgés.*

Ann. 613. fants de Thierri.

Fredeg. in chron. c. 42.

Cette cruelle exécution n'étoit que le prélude d'une autre encore plus barbare. Brunehaut restoit; Childebert vivoit; la vengeance de Clotaire n'étoit point pleinement assouvie, ni ses inquiétudes entiérement dissipées. Il se fit amener cette princesse à la tête de son armée, lui fit des reproches aussi indécents que mal fondés, lui imputa des crimes qui étoient pour la plupart ou ceux de sa mere, ou les siens. La soldatesque s'écria tumultueusement qu'elle méritoit la mort. On la tourmenta pendant trois jours; on la promena par tout le camp sur un chameau; on lui fit mille insultes & mille indignités, on l'attacha enfin à la queue d'un cheval indompté, qui, la traînant sur les cailloux, & à travers les ronces & les épines, l'eut bientôt mise en pieces. Les restes de son corps furent livrés aux flammes, & réduits en cendres. L'horreur qu'inspire un traitement si barbare, augmente encore, lorsqu'on voit

Mort de la reine Brunehaut.

Frédegaire terminer ce récit par l'éloge de l'humanité de Clotaire. C'étoit, dit-il, un prince craignant Dieu, débonnaire, & d'une douceur incroyable envers tout le monde. Cette louange, ou n'est qu'une sanglante ironie, ou donne une étrange idée des mœurs de ce temps-là.

Ann. 613.
Ibidem.

Son éloge.

Ainsi périt, du genre de mort le plus affreux, l'épouse du plus grand monarque qui eût encore régné sur la France : la fille & la mere de tant de rois, cette reine que l'évêque Fortunat nous dépeint sous l'image même des graces & de la beauté ; que Grégoire de Tours nous propose comme un modele de décence, de vertu, de sagesse & de douceur ; que saint Grégoire pape nous représente occupée à tout ce que la religion exige d'une pieuse reine, d'une vertueuse régente, & d'une mere véritablement chrétienne. L'histoire de son regne à travers les horreurs dont on s'est efforcé de le noircir, nous laisse appercevoir toutes les qualités qui forment une héroïne ; de l'esprit, elle posséda éminemment le grand art de gouverner ; de la grandeur d'ame, elle accorda généreusement la vie au perfide Oléric que Frédegonde avoit envoyé pour l'assassiner ; de la fermeté, sa constance dans les derniers moments de sa vie fut admirée, & ne fut point lassée ; de la bonté, elle prit toujours plaisir à faire du bien à ceux qui avoient du mérite ; de la magnificence, on voyoit encore du temps d'Aimoin tant de châteaux, d'églises, de monasteres, d'hôpitaux, de grands chemins, & autres superbes monuments élevés par cette princesse, qu'on avoit peine à croire, dit ce moine, que ce pût être l'ouvrage d'une seule reine, qui n'avoit régné que sur une petite partie de la France.

Fortunat. l. 6, carm. 6.
Greg. Turon. lib. 6, c. 27.
S. Gregor. lib. 5, epist. 5.
Greg. Turon. lib. 4, c. 20.
Aimoin præf. in hist. Franc.

Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit contre la mémoire de cette princesse. Il falloit quelques prétextes pour couvrir l'horreur & l'infamie du supplice auquel on n'eut pas honte de la condamner. Il ne fut pas difficile à un roi, qui venoit d'usurper deux royaumes, & à tant de seigneurs qui avoient favorisé l'usurpation, de surprendre la crédulité des peuples ; en répandant

mille bruits injurieux. Les eccléſiaſtiques & les moines, dit Paſquier, étoient alors les ſeuls qui tinſſent la plume. On ſçait qu'ils vivoient de la libéralité de nos ſouverains, & des grands de la cour. La politique, ou la reconnoiſſance, pouſſée au-delà des bornes, leur a fait adopter, ſans diſcernement, tout ce qui pouvoit ſervir à la juſtification de leurs bienfaiteurs. De-là, tant de fables inſérées dans leurs ouvrages. De-là, tant de contradictions, l'un pour l'ordinaire juſtifiant Brunehaut du crime que l'autre lui impute. Mais ces réflexions ſont trop générales. Il en faut de plus particulieres: examinons le détail des accuſations. Ann. 613. *Rech. de la France, liv. 5, c.24, pag.492.*

On lit dans Aimoin, que Brunehaut engagea Sigebert à faire périr Gogon, cet illuſtre maire du palais, qui avoit été la demander en Eſpagne. Cependant Grégoire de Tours, auteur contemporain, garde un profond ſilence ſur cette anecdote. Quelle apparence qu'il ait ignoré ce fait, lui qui a eu tant de part aux affaires, ou que la politique le lui ait fait taire, lui qui a toujours parlé le langage de la vérité, ſans acception de perſonnes? La cruelle Jéſabelle, dit ailleurs ce paſſionné ſolitaire, pour avoir les biens de Wintrion, l'accuſa d'avoir trahi l'Etat à la journée de Droiſſi. Mais Frédegaire, plus voiſin de ce temps, ne lui donne point un ſemblable motif. Il dit ſimplement que ce duc fut mis à mort, à la pourſuite de Brunehaut. On ne voit rien dans ſon récit qui dépoſe contre l'avarice de cette princeſſe, ni qui atteſte l'innocence de ce ſeigneur, trop lié avec un homme convaincu de crimes d'Etat *, pour n'être pas lui-même coupable. C'eſt fauſſement qu'on l'accuſe de cruauté & d'avarice. *Aimoin, l. 3, c. 4.* *Idem, ibid. c. 86.* *Fredeg. in chron. c. 18.*

C'eſt encore avec auſſi peu de vérité que de vraiſemblance, qu'on lui attribue la mort de Bertoalde, maire du palais de Bourgogne. On en va juger par l'expoſé même de l'hiſtorien qui lui impute ce crime. Ce ſeigneur marcha, accompagné de trois cents hommes, pour *Idem, ibid. c. 26.*

* Gilles, évêque de Rheims, dont la faction lui avoit procuré le duché ou le gouvernement de Champagne, lorſque Loup fut obligé de l'abandonner.

Ann. 613.

lever le tribut que devoient les provinces nouvellement conquises sur Clotaire. La commission fut bientôt exécutée ; mais l'amour de la chasse l'arrêta dans un lieu qu'on appelloit Arelaune. Il y fut surpris, & n'eut que le temps de se sauver à Orléans. Landri le défia au combat. Tous deux jurerent qu'à la premiere action entre les troupes des deux couronnes, ils se trouveroient chacun à la tête de son armée. Bertoalde, à la bataille d'Estampes, emporté par la gloire ou la haine, se précipita à travers les bataillons ennemis, pour aller chercher Landri qui ne paroissoit point ; mais accablé par le nombre, il expira percé de mille coups. Ce récit, qui est tout entier de Frédegaire, porte avec lui la pleine justification de Brunehaut, qui assurément n'avoit point ordonné au maire Bourguignon de se battre contre le général Neustrien.

L'histoire de son jugement est celle de son innocence.

L'histoire de son procès est en même-temps celle de son innocence, & du violement de tout droit divin & humain. Quelle est celle qui est jugée ? Une reine, une princesse souveraine, qui, en cette qualité, n'étoit justiciable de personne. Quels sont les chefs d'accusation? La mort de dix rois : celle de Sigebert son mari, celle de Mérovée fils de Chilpéric, qui tous deux, selon Grégoire de Tours, périrent sous le glaive de Frédegonde : celle des enfants de Thierri, que Frédegaire fait massacrer par les ordres mêmes de Clotaire : celle de Chilpéric, dont aucun auteur contemporain ne l'accuse, dont plusieurs chargent la mémoire de Frédegonde : celle de Mérovée, fils de l'usurpateur, qui fut pris à la bataille d'Estampes, dont l'histoire nous laisse ignorer la destinée : celle de Théodebert, sur laquelle Frédegaire garde un profond silence, qu'Aimoin & l'historien *des faits des rois de France*, attribuent à la perfidie des habitants de Cologne, qu'on pouroit même imputer à la cruelle politique de Thierri : celle d'un autre Mérovée, fils de ce même Théodebert, à qui le vainqueur de Tolbiac fit écraser la tête, avant que Brunehaut pût être informée de la victoire : celle enfin

Greg. Turon. lib. 4, *c.* 46, *lib.* 5, *c.* 18. *Fredeg. in chron. c.* 42.

Gest. Franc. c. 35.

Idem Fredeg. ibid. c. 26. *Aimoin, l.* 3, *c.* 87.

Fredeg. c. 39.

de Thierri, qui mourut, ſelon Frédegaire, d'une dyſſenterie; ſelon Jonas, d'un coup de foudre. Quel eſt celui qui ſe porte partie? Le deſtructeur de cette malheureuſe famille. Quel eſt ſon juge? Le plus mortel de ſes ennemis. Quel eſt ſon ſupplice? Le plus infâme, le plus barbare, le plus déteſtable dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire d'aucune nation. Une reine qui avoit près de quatre-vingts ans; âge qui, indépendamment de la dignité, inſpire le reſpect & la compaſſion; une princeſſe, fille, femme, mere, aïeule & biſaïeule de tant de rois, expoſée aux inſultes d'une ſoldateſque effrénée, traînée par un cheval furieux, déchirée en pieces.... la plume ſe refuſe à de pareilles horreurs. C'eſt ſans doute ce qui a fait croire à quelques hiſtoriens, que ſa mort eſt auſſi fabuleuſe que les cruautés qu'on lui impute.

Ann. 613.

Jonas in vitâ S. Columbani.

On accuſe Brunehaut du libertinage le plus ſcandaleux. Mais à quel âge? Dans une extrême vieilleſſe, temps où les femmes les plus perdues de débauches, ceſſent de ſe livrer au crime. Les deux ſaints Grégoires, auteurs contemporains, font l'éloge de ſa *pudicité*, de ſa religion, de ſa vertu. Adon, évêque de Vienne, qui n'écrivit que plus de cent cinquante ans après, nous aſſure que dès que Childebert fut mort, elle leva effrontément le maſque, ſe proſtituant ſans pudeur à tous les jeunes gens de ſa cour. Didier fut le ſeul des évêques de France, qui oſa s'élever contre ces excès honteux: l'exil fut la récompenſe de ſon zele. Cependant vaincue par les prieres des prélats aſſemblés, elle le rendit aux vœux de ſes diocéſains. Les amants de la princeſſe, alarmés de la préſence de cet inflexible cenſeur, lui dreſſerent mille embûches, l'attirerent à la cour, lui demanderent s'il étoit permis à une femme d'avoir pluſieurs maris? Le ſaint homme répondit, avec le Docteur des nations, que cette polygamie étoit contre toutes les loix divines & humaines. Cette généreuſe réponſe en fit un martyr: il fut lapidé.

Ce que l'évêque Adon dit des proſtitutions de Brunehaut, eſt dépourvu de toute vraiſemblance.

Ado in vitâ S. Deſiderii, epiſc. Vienn.

32015

Ann. 613.

On rougit de voir un prélat, dont le ministere est essentiellement celui de la charité & de la vérité, je ne dis pas adopter, mais imaginer des faits si injurieux & si calomnieux. C'est en effet le seul qui rapporte ce tragique événement. Jonas, qui vivoit du temps de Brunehaut, ne lui impute ni l'exil, ni la mort de l'évêque de Vienne: cet écrivain, l'un des plus passionnés contre la mémoire de cette princesse, ne parle ni de ses amours, ni de ses prostitutions. On ne l'en avoit donc pas encore accusée de son temps. C'est peut-être ici l'endroit de notre histoire le plus propre à nous précautionner contre les anecdotes que débitent des auteurs, qui ne sont pas contemporains, ou que la passion emporte.

Didier étoit un saint; mais il vivoit dans un siecle où la piété s'alarmoit aisément, & se rassuroit difficilement. On sçait que les auteurs profanes rappellent continuellement le souvenir & le culte des faux dieux. C'étoit par conséquent une lecture dangereuse dans un royaume où l'idolâtrie n'étoit pas entiérement éteinte. C'est ce qui fait que l'étude des belles-lettres passoit alors pour un crime. Cependant l'évêque de Vienne les aimoit: saint Grégoire lui reproche même de les avoir enseignées. *Quelle horreur*, dit ce pontife, *de voir sortir d'une même bouche les louanges de Jésus-Christ & de Jupiter!* Le pieux Aridius se rendit dénonciateur du prélat grammairien: les peres du concile de Châlons le condamnerent à l'exil. S'il fut rétabli dans son siege, c'est qu'il reconnut sa faute; ce qui fait voir que Brunehaut n'eut d'autre intérêt en cette affaire, que celui de satisfaire à son devoir, & aux instantes prieres d'un grand pape.

S. Greg. l. 9, epist. 48.

Fredeg. in chron. c. 14.

On espere que le lecteur équitable pardonnera cette espece de dissertation. La fidélité de l'histoire devoit une apologie à la mémoire d'une grande reine, dont le malheur a fait tout le crime. Ce n'est point ici un de ces systêmes singuliers, qui n'ont pour fondement que l'amour de la nouveauté, ou l'égarement de la témé-

rité. Si les ennemis de Brunehaut, peu contents d'avoir usurpé son trône, ont osé attenter jusque sur sa réputation, il s'est trouvé d'illustres écrivains, assez généreux pour s'élever contre la calomnie, assez éclairés pour la confondre. L'Espagne, où cette princesse a pris naissance, la France, où elle a régné, l'Italie, où elle a fait passer ses bienfaits, lui ont procuré des défenseurs. C'est dans Mariana, du Tillet, Papire-Masson, Paul-Emile, Bocace, Pasquier & Cordemoi, qu'on a pris les armes dont on s'est servi pour venger sa gloire*.

Ann. 613.

Tombeau de la reine Brunehaut.

La mémoire de Brunehaut se conserve dans plusieurs ouvrages publics que le temps a respectés. Car sans parler des églises, des monasteres & des hôpitaux qu'elle a fondés, dont quelques-uns subsistent de nos jours, il y a un ancien château dans le Querci, de vieilles ruines près de Tournai, de superbes chaussées dans la Flandre & la Picardie, de grandes levées en Bourgogne, qui portent encore aujourd'hui le nom de Brunehaut. Un autre monument qui nous reste de cette princesse, est le tombeau qu'on voit dans l'église de saint Martin d'Autun. C'est une sorte de coffre de marbre veiné de blanc & de noir, dont le dessus est taillé en forme de prisme. Il a six pieds deux pouces de longueur sur un pied dix pouces de largeur : il est posé sur une table de pierre commune, soutenue par quatre piliers, hauts d'un pied, larges d'environ six pouces. Ces piliers, qui sont d'un marbre tirant sur le verd, ont chacun leur chapiteau & leur base de pierre ordinaire, assez grossiérement travaillée. L'arcade sous laquelle il est placé, forme une espece d'arc de triomphe de treize pieds quatre pouces de hauteur sur sept pieds deux pouces de largeur. C'est l'ouvrage du cardinal Rollin, premier abbé commendataire de cette abbaye, de même que

Aimoin præf. in hist. Franc. Malbranck de Morinis, l. 2, c. 11.

Voyage littéraire de D. Martenne.

* *Mariana, hist. Hispan. lib. 5, cap. 10; Joan. Tilius in chronic. Papir. Masson in Annal. lib. 2. Paul. Æmil. de rebus Gallicis, lib. 1; Boccac. de claris mulieribus, cap. 104;* Pasquier, Recherches de la France, liv. 4, c. 13, pag. 471; Cordemoi, tome 1, Hist. Franc.

Ann. 613.

l'épitaphe qu'on lit ſur la muraille au-deſſus du mauſolée *. Il paroît, ſuivant l'ancienne légende latine de l'abbaye, que ſe corps de cette princeſſe fut d'abord inhumé ſous le grand autel, à l'entrée d'une chapelle ſouterreine, dédiée à la ſainte Vierge **. Mais l'égliſe ayant été ruinée par les Normands, enſuite rétablie, il fut tranſporté au haut de l'aîle du côté de l'épître.

Ouverture de ce tombeau.

On ouvrit ce tombeau en mille ſix cent trente-deux. On n'y trouva que cendres, poudres & oſſements, avec une molette d'éperon & quelques morceaux de charbons. La coutume d'alors n'étoit point de brûler les corps morts. Ces cendres ne peuvent donc être que les reſtes de celui de Brunehaut, qui, ſuivant le témoignage d'un auteur contemporain, fut jetté au feu. La circonſtance de la molette devient une nouvelle preuve de la vérité de ce monument. Il étoit d'uſage, lorſqu'un malheureux étoit condamné à être traîné à la queue d'un cheval indompté, d'ajouter des éperons aux flancs du courſier fougueux. La rapidité de la courſe redoubloit les coups de ce fer meurtrier, rendoit la piquure plus vive, l'animal plus furieux. Cette molette vraiſemblablement ſera tombée dans les habits de cette princeſſe, ou ſe ſera enfoncée dans ſa chair. On aura tout livré aux flammes : on aura tout recœuilli, tout renfermé dans le tombeau.

Appendix ad chroniconMar.

Romaric dote de tous ſes biens l'abbaye de Remiremont.

Il y eut quelques ſeigneurs envelopés dans les malheurs de ce regne. Romulphus, un des plus puiſſants, fut de ce nombre. Romaric ſon fils, ſe retira dans la ſolitude de Luxeuil, & dota de tous ſes biens la célebre

* Brunecheul fut jadis royne de France,
Fondatereſſe du lieu de céans,
Cy inhumée en ſix cent quatorze ans :
En attendant de Dieu vraie indulgence.

** *Quæ (regina Brunichildis) licèt plura alia monaſteria fundaverit, in hoc tamen ſacro cœnobio ſub magno altari, & in ingreſſu capellæ glorioſiſſimæ virginis Mariæ glebam ſui corporis in tumulo marmoreo reponi voluit.*

abbaye,

abbaye de Remiremont *. Il est peu de siecles, où le zele des fondations ait plus éclaté que dans celui-ci. Quelques pieux solitaires, vers l'an quatre cent, étoient venus d'Italie s'établir dans les isles désertes de Provence, & dans les montagnes incultes des provinces Viennoises. L'éclat de leur sainteté leur attira un grand nombre de disciples. On leur bâtit des monasteres, où ils vivoient du travail de leurs mains, sous la conduite des évêques diocésains. Le premier & le plus fameux est celui de Lérins fondé par saint Honorat. Il fut pendant long-temps l'école de la vie monastique, & le séminaire des évêques. Le cinquieme vit fleurir entr'autres celui de saint Maurice en Chablais, que le saint abbé Séverin illustra par ses miracles. Le sixieme en vit élever un nombre prodigieux : saint Mesmin, autrefois Mici, près d'Orléans, par Clovis le grand : saint Thierri par saint Remi, près de Rheims : saint Cloud, autrefois Nogent, par Clodoalde, reste infortuné de la famille de Clodomir : sainte Croix & saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, par Childebert I : saint Pierre & saint Paul de Rouen, par Clotaire I : saint Médard de Soissons commencé par ce prince, achevé par Sigebert son fils : Glannefeuille en Anjou, par saint Maur, disciple de saint Benoît : saint Pierre-le-vif près de Sens, par Theudichilde fille de Thierri I, roi d'Austrasie : Moustier-saint-Jean, Saint Seine, tous deux en Bourgogne : saint Marcoul, saint Evroul, l'un dans le Cotantin, l'autre dans le diocese de Lisieux ; tous quatre ainsi appellés du nom de leurs fondateurs. Nous ne rapportons que les plus considérables.

Ann. 613.

Premiers monasteres en France. Les plus considérables du cinquieme & du sixieme siecles.

Mais le septieme siecle est distingué sur-tout par les pieux établissements qu'on vit se former. Luxeuil, Estival, Moyen-Moustier, saint Dié, Senone, Bon-Moustier, dans le seul duché de Lorraine, saint Gal dans les montagnes des Suisses, saint Vandrille au diocese de

Le septieme siecle fut surtout celui des fondations.

* Elle est appellée en latin du nom de son fondateur *Romarici-Mons*.

Ann. 613.

Rouen, saint Valery sur les côtes de Picardie, un autre au même endroit fondé par saint Josse, frere du Judicaël prince des Bretons, saint Guislain dans le Hainaût, saint Tron au pays de Liege, saint Godart, Fescamp, Jumieges, Noir-Moustier sont autant de monuments de cette édifiante profusion. Il régnoit alors une religieuse émulation à qui fonderoit un plus grand nombre de ces saintes retraites. Celles qui font le plus éclater la généreuse piété de ce temps, sont saint Marcel dans la forêt de Bresse par le roi Gontran, saint Martin d'Autun dont la fondation étoit pour trois cents religieux, par la reine Brunehaut, saint Denys en France aussi célebre par la richesse de ses revenus, que par la magnificence de ses bâtiments; ouvrage de Dagobert I; Corbie par la reine sainte Bathilde; Stavelo dans les Ardennes; Malmedy au diocese de Liege, saint Martin-aux-Champs près de Metz par le roi Sigebert; saint Wast d'Arras par Thierri III; Surgub, Halesac, Konisbruck & saint Sigismond dans l'Alsace par Dagobert II.

Célebres abbayes de filles dans le septième siecle.

Les reines, les princesses, les femmes & les filles de qualité ne témoignerent pas moins de zele pour la vie monastique. On voyoit, au temps dont nous parlons, quantité de célebres abbayes, où les filles de condition trouvoient un asyle pour leur vertu, les veuves un lieu de refuge dans leurs malheurs; les reines une paisible retraite contre les embaras tumultueux de la grandeur. Sainte Croix de Poitiers doit son établissement à la pieuse reine Radegonde; elle y prit le voile, y vécut, y mourut en odeur de sainteté *. Sainte Bathilde fonda le fameux monastere de Notre-Dame de Chelles: elle y fixa sa demeure après avoir achevé l'éducation du roi son fils. Ce saint lieu fut le témoin des vertus de cette grande princesse; il est aujourd'hui le théatre de sa gloire. Sainte Irmine fille de Dagobert II,

* Elle étoit femme de Clotaire I, qui l'aimoit tendrement. Elle le quitta pour prendre le voile. On ignore quels furent les moyens dont elle se servit pour se séparer.

fut premiere abbesse & fondatrice de celui d'Oeren *. Notre-Dame de Soissons dont plusieurs princesses ont été abbesses, doit son érection à la pieuse Leutrude, femme d'Ebroin, maire du palais du roi Thierri III. Glodesinde ou Glosine, fille de Wintrion duc de Champagne, institua celui de Metz, qui porte encore aujourd'hui son nom. Fare-Moustier dans la Brie rapporte son origine à l'illustre Fare, sœur de saint Faron évêque de Meaux. Begge, veuve d'Anchise fils de saint Arnoul, fille de saint Pepin, dit le Vieux, fonda celui d'Andene, qui est aujourd'hui un college de demoiselles séculieres. Celui de Maubeuge eut pour fondatrices deux saintes sœurs, Aldegonde & Vaultrude. Le détail en seroit infini. Il suffit de dire que le sexe le plus foible n'eut pas moins de force que n'en avoient les hommes pour cette vie austere & pénitente. Ann. 613.

Différentes classes de Solitaires.

Il y avoit anciennement plusieurs classes de moines, ou solitaires. Les uns vivoient en communauté sous la conduite d'un supérieur : c'étoient les cénobites. Les autres, touchés du désir d'une plus grande perfection, se retiroient dans les solitudes les plus affreuses : c'étoient les hermites ou anacoretes. Quelques-uns voyageoient de province en province, pour visiter les lieux saints, ou pour s'instruire auprès des personnages les plus célebres par leur sainteté : on les nommoit pélerins. Quelques autres se bâtissoient des cellules au milieu des villes, ou s'enfermoient étroitement dans les cavernes & les antres les plus déserts, on les appelloit reclus. On voyoit aussi des sociétés de trois ou quatre personnages qui vivoient ensemble dans l'exercice de toutes les vertus, sans chefs, sans regle, sans vœux. Tous s'occupoient à quelque travail utile & pénible. La plupart distribuoient leurs biens aux pauvres. Ils n'étoient cependant pas obligés d'y renoncer. Les loix mêmes ne les en excluoient pas lorsqu'ils retournoient au monde. Mais ce retour étoit regardé comme une vraie désertion.

* Horreum.

Ann. 613.
Privileges & exemptions accordées aux monasteres.

La pieuse profusion de nos ancêtres ne brille pas seulement dans la fondation des monasteres, mais dans les présents dont ils ne cessoient de les accabler, & dans les exemptions sans nombre qu'ils leur accordoient. Chaque abbaye avoit son trésor, que les rois & les grands seigneurs s'efforçoient à l'envi d'enrichir de mille effets d'un grand prix. C'étoient pour l'ordinaire de riches ceintures, de magnifiques baudriers, des vases précieux, des habits couverts d'or & de pierreries, des meubles enfin plus remarquables par leur rareté que par leur utilité. Les moines se faisoient un devoir de les garder autant pour la gloire du couvent, que pour celle des bienfaiteurs. Ce qu'ils conservoient plus soigneusement encore, ce qu'ils ont eu quelquefois la témérité d'amplifier, c'étoient ces chartres qui contiennent le dénombrement de leurs privileges. Nos rois les exemptoient de contributions pour leurs terres, d'impositions pour leurs denrées, de logements, d'étrennes & de frais de justice. C'étoient certains droits qu'on payoit aux juges dans tous les endroits où ils alloient tenir leur séance. Tant de précautions ne leur assuroient point encore une pleine possession. Les évêques pouvoient mettre la main sur tous ces biens. Les anciens canons leur donnoient la disposition de toutes les offrandes qui se faisoient aux églises de leur diocese. On leur devoit tant pour la bénédiction du saint chrême, tant pour la consécration des autels, tant pour leurs visites, quelquefois même pour les ordinations. Nos religieux monarques les engagerent à renoncer à tous ces droits en faveur des monasteres qu'ils fondoient : les prélats s'obligerent même de n'y entrer, que dans les circonstances où l'abbé n'auroit pas assez de crédit pour se faire obéir.

C'étoit toujours l'évêque diocésain, assisté des autres prélats de la province, qui accordoit cette sorte d'exemption. La premiere & la plus ancienne est celle qui fut donnée à l'abbaye de Sainte-Croix & de saint Vincent par saint Germain, dont elle porte aujourd'hui le nom *.

* On ne doit pas dissimuler que cette exemption fut vivement attaquée,

C'est sur un pareil exemple que Saint-Denys, Corbie, Lérins, Luxeuil, Saint-Maurice en Chablais, & Saint-Vandrille furent soustraits à la jurisdiction de l'ordinaire : la hiérarchie prêtant elle-même son autorité pour se détruire. Le pape Déodat reconnoît que ces immunités sont de vrais abus : cependant dans la même bulle où il dit qu'elles sont contraires aux saints canons, il confirme tous les privileges de Saint-Martin de Tours : si toutefois on peut appeller privilege ce qui donne une mortelle atteinte à la perfection de l'état monastique, qui est essentiellement l'obéissance & l'humilité. Ann. 613.

Avantages que la France a retirés de ces établissements.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement retira de grands avantages de tant de pieux établissements. Ils ont donné des saints à la religion, c'étoient des écoles de vertus; des historiens à la postérité, ce sont eux qui nous ont conservé les fastes de la nation ; des citoyens utiles à l'Etat; c'est à leur industrie que la France doit une grande partie de sa fécondité. Elle étoit désolée par les fréquentes incursions des barbares. On ne voyoit par-tout que campagnes arides, que vastes forêts, que bruyeres, que marécages. On crut donner très-peu en cédant aux moines des biens qui n'étoient d'aucun rapport. On leur abandonna autant de terres qu'ils en pouvoient cultiver. Ces saints pénitents ne s'étoient point consacrés à Dieu pour vivre dans l'oisiveté : ils essartoient, défrichoient, desséchoient, semoient, plantoient, bâtissoient : le ciel bénit un travail si pur. L'intérêt n'y avoit aucune part : c'étoit la frugalité même. La plus grande partie de ce qu'ils recœuilloient, étoit employée au soulagement des pauvres. Bientôt ces solitudes incultes & désertes devinrent des lieux agréables & fertiles. Il y avoit des abbayes si riches, qu'elles pouvoient mettre une petite armée sur pied. C'est ce qui fit que par la suite les abbés furent invités aux assemblées du champ de Mars.

de même que celle de saint Médard de Soissons, de saint Corneille de Compiegne & de beaucoup d'autres endroits ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on a prodigué de semblables privileges à différents monasteres.

Ann. 613.

Origine des souhaits en faveur de ceux qui éternuent.

Polyd. Virg. Sigonius.

On date communément du siecle de Brunehaut & du pontificat de saint Grégoire le Grand, l'usage si familier aujourd'hui de faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que du temps de ce saint prélat, il régna dans l'air une malignité si contagieuse, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer, expiroient sur-le-champ : ce qui donna occasion au religieux pontife d'ordonner aux fideles certaines prieres accompagnées de vœux, pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les regles de la vraisemblance, puisqu'il est constant que cette coutume subsistoit de toute antiquité dans toutes les parties du monde connu.

Mémoires de l'Acad. des B. L. tom. IV.

Fam. Strada in prob. Acad.

On lit dans la mythologie, que le premier signe de vie que donna l'homme de Prométhée, fut un éternument. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, & en remplit une fiole exprès, qu'il scella hermétiquement. Aussi-tôt il revole à son ouvrage favori, & lui présente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur activité : ils s'insinuent dans les pores de la statue, & la font éternuer. Prométhée charmé du succès de sa machine, se mit en priere, & fit des vœux pour la conservation de cet être si singulier. Son éleve l'entendit ; il s'en souvint, & eut grand soin dans les occasions semblables de faire l'application de ces souhaits à ses descendants, qui de pere en fils l'ont perpétué de génération en génération jusqu'à ce jour dans toutes leurs colonies.

Les rabbins en parlant de cet usage, ne lui donnent pas tout-à-fait la même ancienneté. Ils disent qu'après la création, Dieu fit une loi générale qui portoit, que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que dans le même instant il rendroit son ame au Seigneur sans aucune indisposition préliminaire. Jacob que cette maniere brusque de sortir du monde n'accommodoit nullement, & qui désiroit pouvoir donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille, s'humilia devant le Seigneur, lutta encore une fois avec lui, &

Pirke R. Eliezer, c. 52.

lui demanda instamment la grace d'être excepté de la regle. Il fut exaucé ; il éternua, & ne mourut point. Tous les princes de la terre informés du fait, ordonnèrent tout d'une voix, qu'à l'avenir les éternuments seroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la conservation & pour la prolongation de la vie. Ann. 613.

On reconnoît jusque dans ces fictions la trace de la tradition & de l'histoire, qui placent long-temps avant l'établissement du christianisme, l'époque de cette politesse, qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne dès le temps d'Aristote*, qui en ignoroit l'origine, & en a cherché la raison dans ses problêmes. Il prétend que les premiers hommes prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête qui est le siege principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne & anime toute la masse, ont étendu leur respect jusque sur l'éternument, qui est une de ses opérations la plus manifeste & la plus sensible. De-là ces différentes formules de compliments usités en pareilles occasions chez les Grecs & les Romains: *Vivez : Portez-vous bien : Que Jupiter vous conserve.*

* *Aristot. in Probl.*

CLOTAIRE II,

SEUL ROI DES FRANÇOIS.

Ann. 613.

Clotaire est la premiere cause de la décadence de sa famille.

CLOTAIRE est le second du nom, & par une destinée singuliere, le second roi de Soissons qui ait réuni toute la monarchie Françoise, toujours divisée depuis la mort de Clovis le Grand. Mais son pouvoir ne répondit pas à l'étendue de sa domination. Un trône élevé sur tant de crimes pouvoit-il subsister long-temps? Et la Providence toujours sage, toujours juste, ne devoit-elle pas une éclatante vengeance à tant de cruautés? Aussi permit-elle que celui en qui sembloit avoir commencé la grandeur de sa maison, fût la premiere cause de son abaissement, de sa désolation, de sa ruine entiere. Garnier, maire du palais de Bourgogne, ne s'étoit déclaré contre Brunehaut, que sur la promesse qu'il seroit confirmé dans son emploi pour le reste de sa vie. Radon, maire du palais d'Austrasie, ne s'étoit donné à Clotaire que sous la même condition. Tous deux gouvernerent dans leur département plus en rois qu'en ministres. Gondeland, maire du palais de Neustrie, avoit rendu de grands services: la récompense fut la même, & le pouvoir presque aussi absolu. Le foible monarque consentit de donner à vie ces grandes charges, qui n'étoient originairement que pour un temps. Les maires insensiblement abuserent de leur autorité. Elle s'accrut de jour en jour. Celle des descendants de Clotaire alla toujours en diminuant, jusqu'à ce qu'enfin ils furent détrônés par la postérité de ces mêmes hommes qui avoient favorisé leur usurpation sur la famille de Thierri. C'est ce que Pasquier appelle une vengeance véritablement divine. *Dieu*, dit ce célebre auteur, *en fit une punition à la royale.*

Fredeg. in Chron. c. 42, 43.

Gest. Franc. c. 41.

Les

CLOTAIRE III.
XIII.e Roy de France
Mort en 668 : après 13 ans de règne

Les maires du palais n'étoient pas les seuls que le monarque François eût à ménager. Les Seigneurs Austrasiens & Bourguignons avoient également favorisé l'invasion. Ils s'imaginoient que la moindre récompense qu'on dût à leurs services, étoit l'impunité de leurs concussions. Le roi avoit nommé le duc Herpin au gouvernement de la Bourgogne Transjurane. Cette place, l'une des plus considérables de l'empire François, venoit d'être occupée par une femme : chose inouie jusqu'alors en France. Mais cette femme étoit Theudelane sœur du roi Thierri : ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait passé par-dessus la coutume en sa faveur. Cette princesse fut envelopée dans les malheurs de sa famille, arrêtée avec la reine Brunehaut, & amenée au victorieux Clotaire. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de sa destinée. Elle remarque seulement que le duc Herpin fut choisi pour lui succéder. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer du récit de Frédegaire. Après avoir dit que *Theudelane fut amenée de la Bourgogne Transjurane*, où Brunehaut s'étoit retirée, sans doute parce qu'elle s'imaginoit qu'un pays où sa fille commandoit, seroit pour elle l'asyle le plus sûr, il ajoute que *le duc Herpin fut substitué à Theudelane dans le gouvernement de cette même province*. Ce n'est cependant qu'une simple conjecture historique, qu'on peut admettre avec le pere Daniel, dans la supposition qu'il n'y ait point faute dans le texte, ou rejetter avec quelques sçavants, qui lisent Endelane au lieu de Theudelane. Herpin étoit un homme sévere, qui aimoit l'ordre & la justice. Il entreprit de réprimer la licence des seigneurs, qui désoloient cette province par leurs exactions. Cette conduite les irrita : ils se souleverent : le duc fut massacré dans la sédition.

Ann. 614, 615.

Sédition en Bourgogne.

Fredeg. c. 40.

Le roi étoit alors avec toute sa cour à Marlem, maison de plaisance en Alsace. Il envoya des troupes contre les rebelles. On lui amena les plus séditieux, qui tous expirerent au milieu des supplices. Le patrice Alethée, qui avoit conduit toute la trame, ne fut pas même

Le patrice Alethée conjure contre Clotaire.

soupçonné. L'adroit courtisan fit si bien par ses intrigues, qu'il obtint le gouvernement vacant par la mort du malheureux Herpin. Ce poste important réveilla toute son ambition. Il avoit de l'esprit, du courage, de la naissance : il se disoit descendu des anciens rois Bourguignons : il osa porter ses vues jusque sur le trône. Le projet étoit insensé ; mais il sçut persuader à Leudemonde, évêque de Sion, que le succès étoit infaillible. Le prélat se chargea de faire à la reine Bertrude la proposition la plus insolente qu'un sujet puisse faire à sa souveraine. Il se rend auprès de cette princesse, lui fait confidence d'une révélation qui assure que le roi son époux mourra dans l'année ; lui conseille de mettre tous ses trésors en lieu de sûreté ; lui offre sa ville épiscopale, la main de l'audacieux patrice, & la couronne, qu'une folle présomption lui fait regarder comme due à son mérite & à sa naissance.

Ann. 614, 615.

Idem, c. 44.

Il est arrêté & condamné à mort.

Bertrude étoit naturellement simple. Une prophétie si bien circonstanciée alarma sa tendresse pour Clotaire. La douleur l'empêcha de s'expliquer sur la témérité du patrice ; elle se retira dans son appartement pour s'abandonner aux larmes. Le prélat déconcerté sentit dans le moment toute l'imprudence de son entreprise, & crut sa perte inévitable. Il se sauva d'abord à Sion. La crainte ne lui permit pas d'y rester : il en sortir pour aller se jetter entre les bras d'Eustase, abbé de Luxeuil, qui, dans la suite, ménagea son pardon. Le monarque cependant, instruit par la reine qu'Alethée avoit conspiré contre sa vie, envoya promptement ordre de l'arrêter. Il fut jugé dans une assemblée des seigneurs à Massolac, maison royale en Bourgogne. Le crime étoit de ceux qu'on pardonne rarement : il eut la tête tranchée.

Idem, *ibid.*

Ann. 616, 617.

Clotaire assemble un parlement à Bonneuil.

Clotaire tenoit souvent de ces assemblées. On les nommoit *placita* : c'est de-là qu'est venu le mot de *plaids*. C'étoient des especes de parlements ambulatoires, composés des évêques, des grands officiers de la couronne, des ducs, des comtes, & des barons, qu'on a depuis

appellés barons. Celui que le monarque François assembla cette même année à Bonneuil sur la Marne, fut un des plus nombreux qu'on eût encore vus. Tous les prélats & seigneurs Bourguignons s'y trouverent. Le prince ne comptoit que foiblement sur leur fidélité : il leur accorda tout ce qu'ils demanderent, leur en fit même expédier des lettres. Le lieu ordinaire de ces assemblées étoit quelque maison royale. Les rois, prédécesseurs de Clotaire, ne les convoquoient qu'une fois l'an, au mois de Mars : les maires du palais les abolirent : Pepin le Gros les rétablit ; elles ne se tinrent pendant long-temps que deux fois l'année.

Ann. 614, 615.

Idem, ibid.

Il ne faut pas croire cependant que l'administration de la justice fût négligée. Chaque état, chaque profession avoit son tribunal, comme ses loix & ses coutumes. L'ecclésiastique étoit jugé par le clergé, le militaire par des gens de guerre, les nobles par des gentilshommes, le peuple par des centeniers dans les bourgs & les villages, par des comtes dans les villes, par des ducs dans les métropoles ou capitales. Il n'y avoit aucun degré de jurisdiction parmi ces tribunaux : on n'appelloit de leurs sentences qu'au roi. Si l'appel étoit fondé, le juge devenoit responsable des dommages & intérêts ; si l'appellant avoit été bien jugé, on le condamnoit à une amende pécuniaire, s'il étoit noble ; au fouet, s'il étoit rôturier. On ne connoissoit presque point alors d'autres peines que les taxes pécuniaires. Il n'y avoit guère que le crime d'Etat qui fût puni de mort : les autres se rachetoient à prix d'argent. La loi Salique prescrit ce qu'on doit au roi pour l'amende, à la partie pour réparation : on mettoit la vie d'un évêque à neuf cents sous d'or *, celle d'un prêtre à six cents, celle d'un laïque à quelque chose de moins, suivant sa qua-

Administration de la justice sous Clotaire & les rois de la premiere race.

Ducange, Glossaire, aux mots judex, assissa, placitum.

Baluze, capit. c. 1, p. 387.

* Le sou d'or valoit environ quinze francs de notre monnoie. On payoit deux cents sous pour un laïque ingénu, cent pour un gaulois possesseur, quarante-cinq pour un gaulois tributaire. On appelloit Gaulois possesseur, celui qui avoit des terres en propre ; & tributaire, celui qui devoit certaines redevances au roi.

lité. Le centenier n'avoit point pouvoir de mort : le comte ne l'avoit que dans certaines circonstances : le duc n'en usoit qu'avec de grandes précautions. La cour envoyoit de temps à autre des commissaires dans les provinces, jamais moins de deux, toujours un évêque, un duc, ou un comte. Leur emploi étoit d'écouter les plaintes, & d'en faire le rapport au monarque.

Ann. 616, 617.

On ne connoissoit point sous la premiere race ce que c'étoit que gens de robe. Les juges, nous ne parlons que des laïques, rendoient la justice, armés de leur épée, de leur hache & de leur bouclier. Leur commission, qui n'étoit que pour un temps, leur interdisoit toute acquisition dans l'étendue de leur jurisdiction. Elle demandoit une grande connoissance des loix nationales & des coutumes locales. Le François devoit être jugé suivant la loi Salique; le Gaulois au-delà de la Loire suivant le droit Romain, celui des pays septentrionaux, suivant le droit coutumier. Ils tenoient leurs assises tous les huit ou quinze jours, selon la multitude des affaires, toujours dans un lieu public, où chacun pût avoir un libre accès. Chaque particulier plaidoit lui-même sa cause. Celles des veuves & des pauvres étoient privilégiées : ils étoient sous la protection de l'église : il n'étoit pas permis de rien déterminer contre eux, qu'on n'en eût donné avis à l'évêque. Les prélats jouissoient alors d'une si haute considération, que non-seulement leur intercession sauvoit la vie aux criminels, mais qu'on pouvoit porter devant eux une affaire commencée devant un tribunal séculier. La loi de Constantin l'ordonnoit ainsi : Charlemagne la renouvella : Louis le Débonnaire la confirma. L'évêque connoissoit par lui-même, ou par son official, de tout ce qui pouvoit être la matiere d'un péché, des marchés faits avec serment, des mariages, des testaments, des sacrileges, des parjures, de l'adultere. Ce pouvoir énorme étoit fondé sur la dignité de leur caractere, sur la sainteté de leur vie, sur l'étendue de leur capacité. La plupart des seigneurs ne sçavoient ni lire, ni écrire. Ennuyés d'être soumis,

Recherches sur le droit François, sect. III, c. 1, p. 72.

Cod. Theodos. in Append. P. Sirmundi.

comme le peuple, à la correction des prêtres, ils se mirent enfin à étudier les loix. Ann. 616, 617.

Quelquefois le monarque rendoit lui-même la justice. L'audience se tenoit toujours à la porte de son palais. Quand il ne pouvoit pas s'y trouver en personne, il commettoit deux officiers pour recevoir les placets, & répondre sur-le-champ à ceux qui ne demandoient pas une longue discussion. Il y avoit, outre ces maîtres de requêtes, un *comte-juge*. Il avoit pour conseillers, des gens d'épée comme lui, qu'on appelloit échevins du palais. Ce tribunal jugeoit de tout ce qui regardoit l'Etat, le prince & le public. Lorsque le roi y présidoit, assisté d'évêques, d'abbés & de ducs, il se faisoit rapporter l'affaire par le *comte-juge*; recoeuilloit les voix, ensuite prononçoit. On voit une formule de ce prononcé dans le second livre de Marculphe.

Greg. Turon. lib. 5, c. 19. lib. 9, c. 12.

Chap. 15.

Quelque temps avant le parlement de Bonneuil *, il s'étoit tenu à Paris un concile composé de soixante-dix-neuf évêques, de quantité de seigneurs, & d'un grand nombre de vassaux du prince, qu'on appelloit *leudes* ou *fideles*. C'est le premier de cette espece: on en assembla souvent de pareils sous Charlemagne & ses successeurs. Ce fut-là que l'on fit ces ordonnances si célèbres, qui porterent le nom de *capitulaires*, parce qu'elles avoient été faites dans une assemblée, ou, comme on parloit dans ces anciens temps, dans un *chapitre général* de la nation. Ce concile, le quatrieme de Paris depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules, déclare nulles toutes les élections, ou simoniaques, ou faites sans le consentement du métropolitain, du clergé & du peuple. Le troisieme canon défend aux ecclésiastiques, quelque rang qu'ils tiennent, de se prévaloir contre leur évêque du crédit des grands, ou même de l'autorité du monarque. On régla par le quatrieme, que les juges séculiers ne pouroient ni condamner, ni faire punir un clerc à l'insçu de son prélat. On excommunia

Premier concile composé d'évêques & de seigneurs.

Tom. 1. Conc. Gall.

* En 615.

les religieuses qui auroient quitté leur habit. Enfin, l'on renouvella la défense des mariages incestueux. Le roi fit publier une ordonnance, où, en confirmant les statuts du concile, il ajouta ce qu'il crut devoir aux prérogatives inviolables de la couronne.

Ann. 616, 617.

Il confirme le concile avec quelques modifications.

In Decreto reg. Clot. t. 1 concil. Gall.

Le monarque déclare par son édit, que le prélat élu en la maniere prescrite par les peres du concile, ne poura être sacré qu'en vertu d'un ordre du souverain : que tout clerc qui aura recours au prince pour quelque cause que ce soit, sera reçu en grace, s'il se présente à l'évêque avec des lettres de la cour : que l'ecclésiastique, enfin, ne poura être jugé par le laïque, que lorsqu'il s'agira de quelque crime ; & qu'en ce cas, les prélats & les juges séculiers en connoîtront conjointement. Clotaire, par la même ordonnance, décerne la peine de mort contre ceux qui auront enlevé de force les veuves ou les vierges consacrées à Dieu, soit qu'elles demeurent chez elles, soit qu'elles vivent dans un monastere. Il finit par l'abolition de tous les impôts nouveaux, ordonnant de s'en tenir à ce qui étoit en usage sous les rois Gontran, Chilpéric & Sigebert. C'est de tous les anciens édits, qui sont parvenus jusqu'à nous, celui où toutes les formalités sont le plus exactement observées. On y voit, avec la souscription du roi, celle du chancelier ou référendaire.

Il tente inutilement de déposer Garnier.

C'est ainsi que par d'utiles réglements, Clotaire s'efforçoit de couvrir l'injustice de son usurpation. Mais si la diminution des impôts lui mérita les applaudissements des peuples Austrasiens & Bourguignons, cette grande réformation ne fut nullement du goût des grands, qui n'avoient trahi la famille de leurs maîtres, que pour vivre dans l'indépendance. On ne sçait si Garnier étoit réellement coupable de quelque crime d'Etat, ou si la seule crainte d'un si méchant homme avoit déterminé ce prince à prendre des mesures pour le priver de sa charge. Un auteur assure qu'il n'assembla le parlement de Bonneuil, que pour engager les seigneurs de Bourgogne à consentir à cette déposition. Le succès ne ré-

Hermann.

pondit point à ſon attente. Tous le prierent de recevoir le miniſtre en grace, & de le confirmer dans ſon emploi : il n'oſa les refuſer, tant il ſentoit ſa domination mal affermie ; & ce qui arriva l'année ſuivante, prouve bien que le crédit du maire l'emportoit ſur celui du monarque.

Ann. 616, 617.

On ſçait que les Lombards, pour marque de leur ſujétion, payoient tous les ans aux François douze mille ſous d'or. Adaloalde leur roi, envoya une célebre ambaſſade à Clotaire, pour le prier non-ſeulement de lui remettre ce tribut, mais de lui reſtituer Aouſte & Suſe. C'étoient deux places importantes que Gontran avoit conquiſes. Elles ouvroient à nos troupes un libre paſſage en Italie, & faiſoient de ce côté-là toute la sûreté du royaume de Bourgogne. La propoſition ne méritoit par conſéquent que l'indignation, le mépris & le refus d'un prince auſſi puiſſant. Elle ne parut pas telle à ſon conſeil. Garnier & deux autres ſeigneurs Bourguignons avoient touché de groſſes ſommes pour faire réuſſir cette affaire : ils s'intriguerent tellement, que le foible monarque conſentit à tout, moyennant trente-cinq mille ſous d'or une fois payés. Cette lâcheté, ſi déshonorante pour le ſouverain & pour la nation, fut le terme des conquêtes de la poſtérité de Clovis, & ferma pour long-temps le chemin de la victoire aux François *. Il en coûta beaucoup de ſang, pour le rouvrir ſous la ſeconde race.

Ann. 618.
Il remet le tribut aux Lombards.
Fredeg. in chron. c. 75.

Les inquiétudes & les chagrins aſſiegent le trône comme l'humble chaumiere. Il ſe répandit alors un bruit que Childebert, fils de Thierri, étoit caché à Arles dans un couvent de religieuſes. Le monarque effrayé fit auſſitôt arrêter l'abbeſſe, nommée Ruſticule. Elle parut devant le roi, & jura qu'elle n'avoit pas même eu la penſée de donner retraite à celui que l'on cherchoit. C'étoit une ſainte fille : toute la cour ſe laiſſa perſuader. Clo-

Inquiétude de Clotaire au ſujet de Childebert. Mort de Mérovée ſon fils & de la reine Bertrude ſa femme.
Flor. Præf. in vitâ S. Ruſticul. p. 594.

* Paſquier, Recherches de la France, liv. 5, chap. 25, pag. 500. *Car en lui*, dit cet auteur dans ſon vieux langage, *commencerent de ſe boucler les grandes victoires auparavant tant familieres à ſes devanciers.*

taire plus incrédule, parce qu'il étoit plus intéressé, fut le seul qui la soupçonna de fourberie & de dissimulation. Il la retenoit toujours prisonniere. La maladie subite de Mérovée, l'un de ses enfants, lui fit croire que le ciel prenoit en main la cause de cette sainte fille religieuse : il lui rendit la liberté. Cependant le jeune prince mourut. La reine Bertrude le suivit de près. Le roi fut très-sensible à cette double perte.

Ann. 618.

Ann. 622. Dagobert est associé à la royauté.

Fredeg. in chron. c. 47.

Il lui restoit deux fils, Dagobert & Aribert. Le premier, quoique l'aîné, étoit encore fort jeune. On le croit né d'Haldetrude, premiere femme de Clotaire. Le monarque, soit amour du repos, soit politique, soit tendresse, lui céda l'Austrasie avec le titre de roi. C'est le premier exemple que l'histoire nous fournisse de l'association d'un fils de France à la royauté. Il lui donna pour ministres deux hommes d'une grande réputation de sagesse & de vertu ; Arnoul évêque de Metz, & Pepin dit le Vieux, ou de Landen. La prudence ne permettoit pas qu'il se dépouillât de toute son autorité. Ce fut dans cette vue qu'il se réserva une espece de souveraineté sur le royaume qu'il abandonnoit. Mais outre cela il retint les Ardennes, les Vôges, l'Auvergne, toutes les villes enfin que les rois Austrasiens avoient possédées au-deçà & au-delà de la Loire. Ce démembrement manqua par la suite de brouiller le pere & le fils.

Ann. 626. Différend entre les deux rois.

Idem, c. 53.

Dagobert, accompagné de tous les seigneurs de sa cour, s'étoit rendu à Clichi, maison de plaisance auprès de Paris, pour épouser Gomatrude, sœur de la reine Sichilde, actuellement régnante. Le mariage fut célébré avec toute la magnificence possible. Mais la cérémonie étoit à peine achevée, que le jeune roi demanda hautement la restitution de tout ce qui avoit été détaché du royaume d'Austrasie. Clotaire fut vivement irrité d'une pareille demande : cependant il dissimula. Sa timide politique lui représentoit sans cesse des conspirations prêtes à éclater. Il se persuada que son fils n'eût pas osé lui faire une semblable proposition, s'il n'y eût été excité

par

par les grands de son royaume. On convint de choisir douze seigneurs pour terminer le différend. Les arbitres ménagerent si bien l'esprit du roi, qu'il céda les Ardennes, les Vôges, Rheims, Châlons, Laon & Cambrai. Cette condescendance rétablit une parfaite tranquillité dans l'empire François ; mais elle ne fut pas de longue durée. Ann. 626.

Bientôt elle fut troublée par la révolte des Gascons. Cette guerre n'eut aucune suite. Celle des Saxons fut plus sérieuse. Cette fiere nation, méprisant la grande jeunesse du fils, & l'humeur pacifique du pere, crut que la circonstance étoit favorable pour recouvrer son ancienne liberté. Bertoalde leur duc, après s'être assuré du secours de plusieurs peuples barbares, envoya déclarer au roi qu'il ne payeroit plus le tribut. Dagobert passa promptement le Rhin pour aller châtier les rebelles. L'orgueilleux duc vint fondre sur lui, avant qu'il pût être joint par l'armée de Clotaire. Le combat fut opiniâtre ; mais enfin le jeune prince François, blessé d'un coup de sabre qui lui fendit le casque, & lui coupa quelques cheveux, se vit obligé d'abandonner le champ de bataille. Il dépêcha aussi-tôt un de ses écuyers vers son pere, pour lui porter les morceaux du casque avec la dépouille de ses cheveux. C'étoient de glorieuses preuves qu'il avoit fait son devoir, & des marques non équivoques du danger qu'il avoit couru.

Révolte des Gascons & des Saxons.

Gest. Franc. c. 41.

Le roi aussi-tôt se met en campagne, & vole au secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramasser de troupes. Il trouva les deux armées en présence : elles n'étoient séparées que par le Vezer. Bertoalde, pour encourager les Saxons, avoit fait répandre dans son camp le bruit que Clotaire étoit mort. Le monarque s'avança à la vue de l'infidele vassal, ôta son casque, & lui fit voir sa longue chevelure grise. Le duc s'emporta jusqu'à l'insulter. Le roi vivement offensé, pique son cheval, passe la riviere à la nage, & suivi d'un grand nombre de François, court droit aux Saxons. Bertoalde épouvanté tâche de s'échaper par la fuite. Clotaire le pour-

Les Saxons sont entiérement défaits.

ſuit, l'atteint, & d'un coup d'épée lui abat la tête qu'il fait mettre au bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une horrible boucherie. L'armée fut taillée en pieces, & la nation preſque entiérement exterminée. On dit que le cruel vainqueur ordonna de maſſacrer tous ceux de ce peuple ſéditieux qui excéderoient la hauteur de ſon épée. L'ordre ne fut que trop fidélement exécuté.

Ann. 626.

Ann. 626. Mort de Clotaire.

C'eſt le dernier exploit mémorable du regne de Clotaire, ſi toutefois on peut le compter au nombre des actions de ce prince : car la fidélité de l'hiſtoire ne permet pas de diſſimuler que les auteurs les plus graves le révoquent en doute. Il n'eſt rapporté que par l'auteur des *Faits des rois de France*. Frédegaire n'en fait aucune mention. Quoi qu'il en ſoit, ce monarque mourut à-peu-près vers ce même-temps, & fut enterré à Paris dans l'égliſe de ſaint Germain-des-Prés. Il étoit âgé de quarante-cinq ans. Il avoit eu pour femmes Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laiſſa deux enfants, Dagobert & Aribert. Il paroît conſtant que ce dernier étoit fils de la reine Bertrude.

Son caractere cruel & féroce.

C'eſt envain que les hiſtoriens de ſon temps, ou trop eſclaves, ou trop comblés de ſes bienfaits, repréſentent ce monarque comme un prince juſte & débonnaire : ſes actions nous le peignent ſous d'autres couleurs. L'uſurpation du trône de Thierri, le maſſacre des petits-fils de Brunehaut, la mort cruelle de cette reine, celle de Boſon, celle de Godin fils de Garnier, tout prouve qu'il n'avoit ni cette inflexible équité, ni cette incroyable douceur que lui donnent ſes panégyriſtes. Boſon étoit un jeune courtiſan de la figure la plus aimable. Le roi le ſoupçonna d'un commerce de galanterie avec la reine Sichilde : il le fit aſſaſſiner. Godin avoit épouſé la veuve de ſon pere : l'inceſte, ſuivant les nouveaux édits, étoit un crime de mort : Clotaire envoya quelques perſonnes affidées pour le tuer. Le jeune ſeigneur en fut averti, & ſe retira dans les Etats de Dagobert, qui obtint ſa grace ; mais ce fut à condition qu'il ne retourneroit plus avec ſa belle-mere. Berte, c'étoit le

Fredeg. in chron. c. 54.

Idem, ibid.

nom de cette méchante femme, irritée de ce que son amant étoit trop fidele à sa promesse, l'accusa d'une conspiration contre la vie du roi. Ce prince sur ce rapport dicté par le dépit, feignit de vouloir s'assurer de la fidélité de Godin. C'étoit en apparence tout l'objet de la commission de deux seigneurs qu'il lui envoya. Mais les ordres secrets portoient de le poignarder, lorsqu'ils en trouveroient l'occasion. Le malheureux courtisan s'en douta, & se fit accompagner d'un grand nombre de gens armés. On le promena d'églises en églises, de Soissons à saint Denis, où il jura sur le corps de ce saint, ce qu'il avoit juré sur celui de saint Médard, qu'il seroit toujours fidele à Clotaire. On lui proposa de réitérer le même serment à saint Agnan d'Orléans : il y consentit. Jusque-là il s'étoit tenu sur ses gardes. Mais enfin surpris auprès de Chartres, il fut percé de plusieurs coups dont il expira, victime de la dissimulation, du parjure, & de la barbarie d'un prince qui devoit un grand royaume aux intrigues de son pere. Ce sont des taches si contraires à l'esprit d'équité, aux loix de l'honneur, aux maximes du christianisme, qu'il est impossible de les excuser. Il est honteux pour l'humanité, que le siecle de Clotaire n'y ait vu ni injustice, ni cruauté. Ann. 628.

Au reste, on ne peut disconvenir qu'il n'ait été un prince vaillant & brave, habile dans l'art de gouverner, populaire, affable, charitable pour les pauvres, libéral envers les églises, zélé pour l'observation des saints canons, ami & protecteur ardent de tous les serviteurs de Dieu. Il avoit exilé saint Loup, qui fidele à la famille de Thierri, s'étoit opposé autant qu'il avoit pu à l'invasion de la Bourgogne : il le rappella au bruit des merveilles qu'il opéroit, l'invita à sa cour, lui demanda pardon, le fit manger à sa table, & le combla de présents. Il rétablit les loix en leur ancienne vigueur, & mérita, par les réglements qu'il fit, une glorieuse place parmi les législateurs. C'est à lui que nous devons le code des loix Allemandes. Elles furent rédigées & mises par écrit dans un parlement de trente-trois évêques & Ses belles qualités.

Ann. 628.

de trente-quatre ducs aſſemblés ſous ſes ordres. Il avoit l'eſprit orné, aimoit les belles-lettres, ſe piquoit de politeſſe & de galanterie. Sa complaiſance pour le beau ſexe alla juſqu'à l'excès. On lui reproche encore qu'il aimoit trop la chaſſe.

L'exercice de la chaſſe auſſi ancien que la monarchie.

Plat. de leg. dial.

Hincmar. de ord. palatii, c. 16, 24.

Ce noble amuſement, que Platon appelle un exercice divin & l'école des vertus militaires, a toujours été celui de nos rois dès la naiſſance de la monarchie. Le maître veneur, qui, ſi l'on en croit Hincmar, étoit un des grands officiers domeſtiques ſous les princes Mérovingiens; le foreſtier qu'ils établirent pour la garde du gibier & des forêts de leurs domaines; les parties de chaſſe, enfin, où tous les ſeigneurs de la cour étoient ſolennellement invités en certaines ſaiſons, forment autant de preuves inconteſtables de cette vérité. On leur voit, à leur entrée dans la Gaule, un équipage réglé, beaucoup de chevaux, de meutes de chiens, une fauconnerie. Forcer un cerf, ou un ſanglier, étoit alors un divertiſſement auſſi commun que de nos jours; mais il n'étoit permis qu'aux Princes, ou tout au plus à quelques ſeigneurs privilégiés. On chaſſoit auſſi avec les armes: c'étoient ordinairement l'épieu, le dard, l'arc, ou l'arbalete. Il y avoit encore une eſpece de chaſſe fort uſitée dans ces anciens temps. Elle conſiſtoit à creuſer des foſſés que l'on couvroit de feuillages, ou à tendre des lacs, des filets, ou des pieges avec des appas. La crainte qu'on ne détruisît indiſtinctement toutes ſortes de gibier, la fit enfin défendre ſous les peines les plus rigoureuſes.

Ordonnance de Henri IV, 1601, 1607; & de Louis XIV, 1669.

Il paroît par tout ce que nos hiſtoires nous apprennent, que la chaſſe étoit alors un exercice libre; mais ſur ſes terres ſeulement, jamais ſur l'héritage d'autrui qu'avec ſa permiſſion. C'eſt la reſtriction qu'y apporte le droit Romain. Nos monarques adopterent cette loi, & la firent obſerver dans toute ſa rigueur. Le roi Gontran condamna à mort un de ſes chambellans pour avoir tué un buffle dans la forêt royale de Vaſſac ou Vangenne. On trouve dans la loi Salique de beaux réglements

Lib. 3, quod inde de acquirend. rerum domanio.

Greg. Turon. lib. 10, c. 10.

Leg. Salicæ, c. 35.

sur ce divertissement, toujours honnête par lui-même, mais quelquefois infiniment dangereux. Elle défend de voler ou tuer un cerf privé, qui aura été dressé pour la chasse, ainsi que cela s'observoit alors. Elle décerne aussi des peines contre celui qui tuera un cerf qu'un autre poursuit, ou qui dérobera le gibier d'un chasseur; les chiens, ou les oiseaux qu'il a élevés. Ces sages dispositions furent renouvellées, par nos rois, en différents temps & dans les mêmes termes.

Ann. 628.

Dagobert I, 630.

Carol. Magn. 798.

On a prétendu que nos premiers monarques avoient manqué de politique, en adoptant une loi, qui ne ménage pas assez les droits de la souveraineté. Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui une jurisprudence universellement reçue en France, en Espagne, en Allemagne, que le souverain a le droit primitif de chasse, & que la noblesse le tient de lui, ou par inféodation, ou par concession, ou par privilege.

Traité de la Pol. tom. 2, lib. 5, tit. 23, p. 1402.

DAGOBERT I.

Ann. 628.

Dagobert se fait reconnoître seul roi de France.

Fredeg. c. 56. Gest. Dagob. c. 15.

LA nouvelle de la mort de Clotaire ne fut pas plutôt parvenue à la cour d'Austrasie, que Dagobert fit jouer tous les ressorts de la politique pour se faire reconnoître seul roi, à l'exclusion d'Aribert son frere. Il envoya, sans tarder, en Bourgogne & en Neustrie ceux de ses ministres, qu'il connoissoit les plus capables de ménager les esprits, & d'emporter en sa faveur le suffrage des grands & des peuples de ces deux royaumes. La force vint au secours de la ruse. Le premier soin du monarque ambitieux, fut de lever une puissante armée, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Rheims. Il y trouva tous les évêques & tous les seigneurs Bourguignons, qui s'étoient rendus dans cette ville pour lui prêter serment de fidélité. La Neustrie imita bientôt cet exemple. Brunulfe, frere de la reine, mere d'Aribert, s'opposa inutilement à cette résolution : il fallut céder au temps : il vint lui-même avec le prince son neveu au-devant du nouveau roi pour lui faire hommage.

Aribert obtient une partie de l'Aquitaine à titre de royaume.

Ibid. c. 16.

C'étoit violer ouvertement les loix, qui jusqu'alors avoient admis tous les enfants des monarques François au partage du royaume. Mais le parti le plus juste n'est pas toujours le plus heureux. Cependant les grandes qualités du jeune Aribert forcerent enfin la cour à lui rendre justice. Son mérite attira sur lui tous les regards : les seigneurs parurent touchés de son sort. Les plus sages du conseil craignirent que cette compassion ne devînt funeste à Dagobert : ils l'engagerent à céder à son frere quelques provinces à titre de royaume. On

G. Duchange Sculp.
DAGOBERT I.
XI.e Roy de France
Mort en 638, agé de 35 à 36.

lui donna le Toulousain, le Querci, l'Agénois, le Périgord, la Saintonge, & tout ce qui est entre la Garonne & les Pyrénées. Mais on l'obligea de renoncer à toutes ses prétentions sur le reste de la Monarchie Françoise. Le roi d'Aquitaine, c'est le nom qu'il prit, partit aussi-tôt pour ses nouveaux Etats, dont Toulouse devint la capitale. Il y vécut avec éclat, subjugua les Gascons qui s'étoient révoltés, & soutint avec gloire l'honneur de la royauté. Ann. 628.

Le commencement du regne de Dagobert annonçoit un prince parfait. La Bourgogne étoit désolée par les vexations des seigneurs, qui, abusant de la timide indulgence de Clotaire, étoient devenus autant de tyrans. Le nouveau monarque s'y rendit avec tout l'appareil de la majesté, car il aimoit l'éclat. Il se fit voir d'abord à Langres, ensuite à Dijon, à saint Jean de Lône, à Châlons-sur-Sône, à Autun, à Auxerre, écoutant les plaintes de la veuve, de l'orphelin, de toutes les personnes enfin que leur foiblesse avoit le plus exposées à l'oppression. Il fit par-tout une exacte justice, & chaque crime fut puni avec une inflexible sévérité, sans distinction de riches, ni de pauvres. On le combloit de bénédictions : on donnoit mille louanges aux ministres qui le conseilloient : on ne pouvoit surtout se lasser d'admirer un jeune roi si occupé du gouvernement de son Etat, qu'il se donnoit à peine le temps de prendre ses repas.

Dagobert rend justice aux peuples opprimés.

Idem, ibid.

Mais ce même voyage fut deshonoré par une action où l'on voit moins de justice que de politique. Brunulfe, oncle d'Aribert, pour ne point faire ombrage, avoit suivi Dagobert en Bourgogne. Ce prince le fit arrêter à saint Jean de Lône. La crainte qu'il ne brouillât, plus que la conviction d'aucune intrigue nouvelle, dicta l'ordre de le tuer : ce qui fut exécuté par trois des principaux seigneurs de la cour. Le monarque revint ensuite à Paris, dont il fit sa capitale. Bientôt il répudia Gomatrude, sous prétexte de stérilité. Nantilde, fille d'honneur de cette reine, eut le bonheur de

Il répudie Comatrude pour épouser Nantilde.

Id. Fredeg. c. 59.

Ann. 628.
Geſt. Dagob. c. 22.

lui plaire : il l'épouſa à Rumilly, maiſon de plaiſance proche de Paris. Ce ſecond engagement ne put fixer l'humeur volage de ce prince. Il n'étoit plus retenu par les ſages conſeils d'Arnoul. Le ſaint prélat, après des inſtances mille fois réitérées, avoit enfin obtenu la permiſſion de ſe retirer. Il vivoit alors dans la ſolitude, occupé de la ſeule affaire de ſon ſalut. L'abſence de ce grand homme eſt l'époque des déſordes du roi ſon élève. Le voluptueux Dagobert, emporté par la fougue de la jeuneſſe, ne ménagea plus rien, & s'abandonna ſans pudeur à tout ce que la paſſion a de plus effréné.

Ses déſordres.

La vanité, plus que le déſir de rendre la juſtice aux peuples, avoit fait réſoudre un voyage en Auſtraſie. Il y parut dans toute la pompe du trône, revêtu de ſes habits royaux, accompagné de tous les grands ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne. Son cœur y fut ſéduit par l'amour : il ne put réſiſter aux charmes d'une jeune Auſtraſienne, nommée Ragnetrude : il en eut un fils ſi connu depuis ſous le nom de ſaint Sigebert. Ce n'étoit là, pour ainſi dire, que le prélude de ſes débordements : ils allerent toujours en croiſſant. On lui vit en même-temps trois femmes, qui toutes étoient honorées du titre de reines, & prenoient la qualité d'épouſes légitimes. On ne parle point de ſes maîtreſſes : elles étoient ſans nombre, & ſes excès en ce genre furent portés ſi loin, que les hiſtoriens ont eu honte de les rapporter. Toujours un déſordre en attire un autre. Les tréſors du monarque efféminé ne ſuffiſoient point à l'avidité ſi ordinaire dans les femmes de cette eſpece : il ſe vit bientôt obligé d'accabler ſes ſujets de nouveaux impôts. Ce n'étoit par-tout qu'horribles vexations : il ne reſpecta pas même les biens de l'égliſe.

Id. Fredeg. c. 60.

Ann. 629.
Magnificence de la cour de ce prince.
Vita S. Eligii per S. Audoen.

On ne ſçauroit imaginer juſqu'où alloit la magnificence ſous le regne de ce prince. L'or & les pierres précieuſes brilloient par-tout. Saint Eloi qui ne vint à la cour qu'avec la qualité de ſimple orfévre, portoit des ceintures enrichies de pierreries. On aſſure qu'il fit pour Clotaire un fauteuil d'or maſſif. Mais le comble

du

du faste est ce trône entier du même métal, sur lequel Dagobert paroît assis dans une assemblée générale des seigneurs de son royaume. Les François devoient ces grandes richesses, tant à leur commerce avec l'empire d'Orient, qu'à leurs conquêtes d'Italie. Le peuple cependant gémissoit sous l'oppression. Les ministres devinrent responsables des exactions du prince. Le vertueux Pepin fut le premier objet de la haine publique. C'étoit un sévere censeur plutôt qu'un lâche adulateur des vices du monarque. On n'oublia rien pour le perdre; mais sa sagesse, sa piété, sa vertu rendirent inutiles les pernicieux desseins de ses ennemis. Ann. 629. *Gest. Dagob. c.* 40. *Fredeg. c.* 61.

Aribert, bien différent de son frere, ne s'occupoit que du bonheur de ses sujets. Il en étoit adoré. La sagesse, la bonté, la douceur de son gouvernement firent repentir les [illegible] l'injustice qu'ils lui avoient faite. Mais une prompte [illegible] l'enleva de ce monde, & remplit son royaume de deuil & de tristesse. Le jeune prince Chilpéric son fils le suivit de près, laissant à son oncle de grands trésors & un Etat florissant. On lit néanmoins dans la nouvelle histoire du Languedoc, qu'Aribert eut deux autres enfants qui lui survécurent, Boggis & Bertrand. On prétend que le premier est la tige de l'illustre famille qui fut éteinte dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignoles. Ce sont là de ces systêmes généalogiques, toujours plus aisés à imaginer qu'à établir solidement. Quoi qu'il en soit, la mort précipitée du pere & du fils donna occasion à mille bruits injurieux. On crut avoir sujet de soupçonner que Dagobert, soit ambition, soit jalousie, avoit abrégé les jours d'un frere trop digne de régner sur toute la France. Mais la fidélité de l'histoire ne permet pas de donner pour vrai ce qui n'est qu'une pure conjecture.

Ann. 630. Mort d'Aribert & de son fils. *Idem, c.* 57. *Gest. Dagob. c.* 24.

La France jouissoit depuis long-temps d'une paix profonde. Elle fut troublée tout-à-coup par un marchand, né sujet de nos rois, mais devenu lui-même roi d'une nation puissante. Samon, c'étoit le nom de l'aventurier

Ann. 631. Guerre contre les Esclavons Vinides.

François, étoit parti de chez lui *, accompagné de plusieurs négociants, pour aller trafiquer chez les Esclavons. C'est ainsi qu'on appelloit les peuples qui occupoient non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui l'Esclavonie, mais la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie & une partie de la Boheme. Les Vinides étoient une de leurs colonies. Ce sont eux qui ont donné leur nom au golphe Venadique ** où ils habitoient anciennement. Ils s'étoient avancés jusqu'au Danube, & avoient été subjugués par les Abares. Les mauvais traitements qu'ils essuyoient de la part de leurs vainqueurs, les forcerent enfin de prendre les armes pour secouer un joug si rude. Les marchands François à leur arrivée dans cette malheureuse contrée, trouverent la guerre cruellement allumée. On étoit près d'en venir aux mains. Samon s'offrit généreusement à eux, fit tant de prodiges de valeur, qu'ils l'élurent pour leur roi. C'étoit un homme né pour les grandes entreprises. Il se conduisit avec tant de prudence & de courage, qu'il eut le bonheur de délivrer ses nouveaux sujets de la tyrannie & de l'oppression. Mais oubliant qu'il étoit chrétien, il vécut parmi eux dans toute la licence du paganisme. Il épousa jusqu'à douze femmes, dont il eut vingt-deux fils & quinze filles.

Ann. 631.

Ce fut cet homme, aussi fameux par ses grandes qualités, que par ses aventures & ses excès, qui troubla la tranquillité de la France sa patrie. Le sujet de la querelle fut une insulte faite à quelques marchands François, qui étoient venus chez les Esclavons pour y trafiquer selon leur coutume. Ces barbares, au mépris du droit des gens, se jeterent sur eux, leur enleverent leurs marchandises, & tuerent ceux qui voulurent se défendre. Ce fut inutilement que Dagobert envoya demander satisfaction : Samon refusa audience à ses ambassadeurs. L'un d'eux, nommé Sichaire, trouva ce-

Idem, c. 68. *Gest. Dagob.* c. 27.

* Les uns veulent qu'il soit natif du territoire de Sens, d'autres du Brabant, ou de Sennegau.

** C'est ainsi qu'on appelloit anciennement l'embouchure de la Vistule.

pendant le moyen de parvenir jusqu'à lui à la faveur d'un habillement Esclavon. Mais il lui parla avec tant de brutalité qu'il se fit chasser honteusement. La guerre fut aussi-tôt déclarée. Le roi des Vinides la soutint avec gloire. On fit marcher contre lui trois armées, qui l'attaquerent par trois différents endroits. C'est ce qui l'obligea à partager ses troupes en trois corps. Le premier fut défait par les Allemands sous la conduite de Clodobert leur duc. Les Lombards autrefois tributaires, actuellement alliés des François, battirent le second, & firent un grand butin. Mais le troisieme, où probablement Samon se trouvoit en personne, repoussa si vigoureusement les Austrasiens, qu'ils se virent contraints de se retirer en désordre. Cet échec entraîna la défection des Urbiens ou Sorabiens, peuples voisins de la Thuringe. Dervan, leur duc, saisit cette occasion de se soustraire à l'obéissance de Dagobert, pour se donner à Samon. Les Vinides, devenus plus fiers par cette réunion, firent des courses jusque dans la Germanie Françoise, qu'ils désolerent pendant quelques années. Ann. 631.

Il arriva vers ce même-temps un événement qui, quoique étranger, mérite d'avoir place dans notre histoire, par l'intérêt que les François furent forcés d'y prendre. Les Bulgares & les Abares n'avoient fait pendant long-temps qu'un même peuple : la mort de leur roi les divisa : chacun voulut élever sur le trône un prince de sa nation. La guerre s'alluma si vivement, qu'elle ne finit que par la ruine presque entiere des premiers. Neuf mille, échapés à la fureur des vainqueurs, vinrent chercher un asyle dans la Baviere, d'où ils envoyerent prier le roi de vouloir bien les recevoir au nombre de ses sujets. Il leur permit d'y passer l'hiver seulement. Mais il leur promettoit en même temps de faire examiner leur requête dans son conseil. Le résultat fut qu'il étoit contraire au bien de l'Etat, d'accorder un refuge à des gens sans foi & sans loi. On envoya en conséquence des ordres secrets aux Ba-

Massacre des Bulgares.

Fredeg. c. 72.

Ann. 631.

varois de les égorger une certaine nuit qu'on leur marqua. Il ne s'en sauva que sept cents, qui se retirerent chez les Esclavons Vinides. On chercheroit envain à excuser une action de cette nature. L'Empire François n'avoit rien à redouter d'une poignée de soldats, de femmes & d'enfants. On pouvoit prendre des mesures pour les faire sortir de France, sans exposer les provinces au pillage. Ce massacre est un opprobre & une tache à la mémoire de Dagobert.

Dagobert aide Sisenand à se faire roi des Goths en Espagne.

Fredeg. c. 75. Gest. Dagob. c. 30.

On ne voit pas qu'il ait ménagé davantage sa gloire dans le double accommodement qu'il fit cette même année, l'un avec Sisenand, roi des Visigoths, l'autre avec les Saxons, tributaires de la France. Il avoit aidé le premier à monter sur le trône d'Espagne, au préjudice de Suintila qui gouvernoit cette nation depuis dix ans. Un des articles du traité portoit, qu'on lui donneroit un grand bassin d'or, dont Aëtius avoit fait présent à Torismond. Il étoit enrichi de pierreries & pesoit cinq cents livres. Sisenand, proclamé roi, n'osa le refuser aux ambassadeurs François, qui étoient venus le demander de la part de leur maître. Mais il aposta des gens, qui le leur enleverent à leur retour en France. Dagobert se plaignit vivement de cette violence, & menaça beaucoup. On mit l'affaire en négociation. Le foible monarque se contenta en dédommagement, de deux cents mille sous d'or, qui font à peu-près trois millions de notre monnoie.

Il confie la défense de la Thuringe aux Saxons.

Id. Fredeg. c. 74. Gest. Dagob. c. 31.

L'accord fait avec les Saxons, quoique d'une autre nature, n'offre rien de plus glorieux ni de plus avantageux. Dagobert avoit levé une puissante armée, pour aller châtier les Vinides, qui désoloient la Thuringe par leurs fréquentes incursions. Déja il s'étoit avancé jusqu'à Mayence, & se préparoit à passer le Rhin, lorsque les envoyés du duc de Saxe vinrent lui faire une proposition qui ne pouvoit que l'offenser, s'il n'eût aimé le repos plus que la gloire. Ils se chargeoient de défendre, avec les seules troupes du pays, toute la frontiere de la Germanie Françoise, à condition qu'on leur

Ann. 631.

remettroit le tribut de cinq cents bœufs, qu'ils étoient obligés de fournir tous les ans à la Maison du Roi. Il [illegible]cepta l'offre, leur accorda l'exemption qu'ils deman-doient, leur confia la défense de la Thuringe, & con-gédia cette belle armée, à la tête de laquelle il étoit [illegible] de donner la loi à tous les peuples voisins de l'Austrasie.

[illegible]ne [illegible] dans ces deux événements ni cette [illegible] fierté [illegible] cette ardeur martiale, qui rendirent [illegible] Clovis si redoutables, que même [illegible]cha plus d'une fois leur alliance. [illegible] la monarchie n'auroient laissé impuni, [illegible] in[illegible]ction des traités, ni ces in-sultes faites à leurs Ambassadeurs. Loin d'affranchir du joug des peuples vaincus, ils auroient profité de l'oc-casion d'étendre leurs conquêtes. On ne les vit jamais préférer une honteuse oisiveté à la gloire de subjuguer une nation ou perfide ou insolente. Cette foiblesse du gouvernement de Dagobert annonce le regne des fai-néants, & la chûte prochaine de sa maison.

Ann. 633.

Dagobert fait son fils Sigebert roi d'Austrasie.

Fredeg. c. 75. & 85. Gest. Dagob. c. 32.

Les Saxons cependant ne se trouverent pas assez forts pour arrêter les excursions des Vinides. Bientôt ils qui-terent leur entreprise, & la Thuringe demeura de nou-veau exposée à la fureur & à l'avidité de ces peuples barbares. Ces mauvais succès attristoient le monarque, & ne le tiroient point de sa nonchalance. Il se déter-mina enfin à faire couronner Sigebert roi d'Austrasie. Ce jeune prince n'avoit pas encore trois ans accomplis. Il lui assigna des revenus suffisants pour soutenir la ma-jesté du trône, & mit auprès de lui deux hommes célebres par leur sagesse, leur prudence & leurs ver-tus. C'étoient Cunibert évêque de Cologne, & Adal-gise duc du palais d'Austrasie *. Cette démarche eut tout l'effet qu'il en attendoit. Les Austrasiens crurent avoir recouvré leur liberté, parce qu'ils avoient un roi, & firent la guerre avec plus de vigueur. Les Esclavons,

* Il paroît que la qualité de duc du palais est ici distinguée de celle de maire, que Pepin avoit actuellement & qu'il eut encore depuis.

Ann. 634.

Il déclare Clovis son second fils son successeur dans ses Etats de Bourgogne & de Neustrie.

Fredeg. c. 76.

Vita Sigebert. reg.
Gest. Dagob. c. 32.

ou n'oserent plus paroître, ou furent vivement repoussés.

La satisfaction des peuples d'Austrasie fut un peu altérée par une autre disposition du roi. Il avoit re[illegible]is Nantilde par les conseils de saint Amand qu'il avoit rappellé de son exil. Il en eut un fils, qui fut [illegible] mé Clovis. La crainte que ce jeune prince n'éprouvât le triste sort d'Aribert, lui fit prendre [illegible] les [illegible] cautions que la prudence peut inspirer [illegible] r lu[illegible] rer une couronne après sa mort. C[illegible] qu'il assembla à Paris les seigne[illegible] Il leur déclara que son inten[illegible] lui venoit de naître, lui suc[illegible] Etats de Bourgogne & de Neustrie: il confirmoit à Sigebert pour le présent tout ce qu'il possédoit, & pour l'avenir ce qui avoit toujours été incontestablement du royaume d'Austrasie, une partie de la Champagne, les Ardennes, la Vôge, toutes les places enfin que ses prédécesseurs avoient possédées dans l'Aquitaine, dans la Provence, & dans les autres parties de la France. Il n'en exceptoit que le duché de Dentélénus, qu'il réunissoit à la Neustrie, dont il avoit été détaché par Théodebert II. Ce ne fut qu'avec peine que les seigneurs Austrasiens consentirent à ce traité de partage; mais ils virent bien qu'il étoit inutile de s'y opposer. Le roi le vouloit: les grands des deux autres royaumes le demandoient: il fallut céder au temps, & signer la renonciation de Sigebert à la Bourgogne & à la Neustrie.

Ann. 635 & 636.

Il soumet les Gascons révoltés.

Fredeg. c. 72.
Gest. Dagob. c. 36, 42.

L'affaire de la succession étoit à peine terminée, que Dagobert se vit obligé d'envoyer une nombreuse armée contre les Gascons. Cette nation, toujours inquiéte, toujours ennemie de toute domination, s'étoit jettée sur la Novempopulanie*, où elle fit de grands ravages. On porta le fer & le feu jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles. Attaqués de tous côtés, battus dans leurs vallées, forcés dans les montagnes, ils

* C'est ainsi qu'on appelloit anciennement cette partie de la France, qu'on nomme aujourd'hui Gascogne.

envoyerent demander quartier. Ils l'obtinrent, mais à condition qu'ils viendroient ſe jeter aux pieds du roi pour implorer ſa clémence, & ſe ſoumettre à tout ce qu'il exigeroit d'eux. Ils tinrent parole. Æghinan leur duc, accompagné de tout ce qu'il y avoit de grands ſeigneurs dans le pays, ſe rendit à ſaint Denis. Mais il n'oſa paroître à Clichi, où Dagobert tenoit ſa cour. La crainte du juſte châtiment que méritoit ſa rébellion, ne lui permit pas de ſortir de ce reſpectable aſyle. Il dépêcha quelqu'un pour faire ſes ſoumiſſions. Le monarque leur fit grace en l'honneur du ſaint. Tous jurerent ſur le tombeau de l'Apôtre de la France, qu'ils lui ſeroient inviolablement fideles, & aux rois ſes ſucceſſeurs.

Ann. 635 & 636.

L'exemple des Gaſcons avoit fait révolter les Bretons : la crainte du même châtiment les fit rentrer dans le devoir. Judicaël leur duc, au mépris des concordats entre les monarques François & les comtes de Bretagne, avoit repris le nom de roi, & ravageoit les frontieres de la France. Dagobert lui envoya demander ſatisfaction, avec ordre de lui déclarer la guerre, s'il ne venoit promptement lui rendre les hommages qu'il lui devoit. Ce fut ſaint Eloi qu'il chargea d'une commiſſion ſi délicate. C'étoit un perſonnage que ſa vertu faiſoit aimer de tout le monde, & que ſon génie rendoit capable de tout. Il avoit appris le métier d'orfevre, & y excelloit. Il a fait pluſieurs châſſes, celle de ſaint Germain de Paris, de ſaint Severin, de ſaint Quentin ; de ſaint Lucien, & de ſainte Genevieve. Le roi ſe plaiſoit ſouvent à le voir travailler. Il l'honora de la charge de *monétaire*, ou ſurintendant des monnoies de France. Nous avons encore de lui quelques petites pieces d'or, qu'on appelloit *tremiſſes*, monnoies dont la valeur étoit la troiſieme partie d'un ſou d'or. Sa piété augmenta avec ſa fortune ; il devint e fin évêque de Noyon. Ce vertueux envoyé ſçut tellement profiter de la circonſtance de la défaite des Gaſcons ; il ménagea ſi adroitement l'eſprit du prince Breton, qu'il l'amena à Clichi,

Les Bretons le reconnoiſſent pour leur ſeigneur. *Idem, ibid.*

Duch. tom. 1, *pag.* 630.

Ducange au mot Tremiſſis.

où il demanda pardon au roi, & le reconnut pour ſon ſeigneur. Le monarque le reçut avec bonté, l'invita même à ſa table; mais Judicaël s'en défendit avec reſpect, le conjurant de lui permettre de garder la parole qu'il avoit donnée de manger chez le référendaire Audoën, ſi connu depuis ſous le nom de ſaint Ouen. La ſainteté de ce grand homme fut ſon excuſe : le roi ne ſe tint point offenſé d'un procédé qui révolteroit de nos jours. La vertu avoit alors de grands privileges. Judicaël partit enfin comblé des bontés & des bienfaits du prince, auquel il venoit de jurer une inviolable obéiſſance.

Ann. 635 & 636.

Dagobert ne jouït pas long-temps des douceurs de la paix qu'il venoit de procurer à la France. Il fut attaqué à Epinay, maiſon de plaiſance ſur la Seine, d'une dyſſenterie, dont il mourut à ſaint Denis, où il s'étoit fait tranſporter. Il fut enterré dans l'égliſe de cette abbaye, qu'il avoit richement fondée. Il n'étoit âgé que d'environ trente-ſix ans. Il eut pour femmes Gomatrude, qu'il répudia, Nantilde, Wlfégonde & Bertilde, qui régnerent toutes les trois en même-temps. Il ne paroît pas que Ragnetrude, mere de Sigebert, ait jamais porté le nom de Reine On reſpecta après ſa mort le partage qu'il avoit fait de ſon vivant entre ſes deux fils. L'Auſtraſie demeura à Sigebert : Clovis fut couronné roi de Neuſtrie & de Bourgogne.

Ann. 638. Mort de Dagobert. Fredeg. c. 79.

Les moines, qu'il avoit accablés de bienfaits, l'ont comblé des plus brillants éloges. On loue leur réconnoiſſance; on n'en blâme que l'excès. Les commencements de ſon regne le firent en quelque ſorte adorer du peuple : il le délivra de l'oppreſſion des grands. Mais bientôt il ceſſa d'être l'objet de ſon amour : il le ſurchargea d'impôts pour ſatisfaire à l'inſatiable avidité de ſes maîtreſſes. Il ſçut régner avec empire ſur ſes ſujets : il ſe fit rechercher de ses voiſins; mais il n'avoit point cette valeur active, qui juſqu'à lui ſembloit héréditaire dans la famille de Clovis. Il fit peu la guerre par lui-même, beaucoup par ſes lieutenants. Il étoit magnifique en

Ses bonnes & mauvaiſes qualités.

en tout, grand *aumônier*, même au milieu de ses désordres; libéral enfin jusqu'à la profusion envers les églises & les monasteres. Mais ce n'étoit point un saint, ainsi que le prétend le moine historien de son regne. La qualité de fondateur ne donne point la sainteté : il faut pour cela des vertus réelles. On admire la générosité de Dagobert : on gémit sur ses déréglements. On lui reproche même d'avoir dépouillé les plus belles églises de France, pour enrichir celle de saint Denis. On assure qu'il y fit transporter jusqu'aux portes de saint Hilaire de Poitiers, qui étoient de fonte.

Ann. 638.
Gest. Dagob. c. 45.

Un des plus beaux monuments de son regne, est la correction des loix des différentes nations soumises à l'empire François. L'Histoire ne détermine point le temps précis auquel il y fit travailler. Elle nous apprend seulement que ce fut par ses ordres qu'elles furent rédigées, corrigées, & mises dans l'état où nous les voyons dans le recœuil qui nous en reste. Celles des François y sont comprises sous le titre de *loi Salique*, ou *loi Ripuaire*. La premiere regardoit ceux des François qui habitoient le pays qui s'étend entre la Meuse & la Loire : la seconde étoit pour ceux qui avoient leur demeure entre la Meuse & le Rhin. La différence étoit peu considérable. On voit par toutes les deux, qu'il y avoit alors deux sortes de personnes, les libres ou *ingénus*, les esclaves ou *serfs*. On distinguoit deux classes de libres, les nobles qu'on appelloit les grands, ou simplement *personnes majeures*, suivant leur qualité; & les roturiers, qu'on nommoit *personnes mineures*. L'antiquité seule faisoit les nobles. Il n'étoit point encore de mode de demander ni de donner des lettres de noblesse. Les grandes dignités étoient celles de patrice, de duc, de comte, & de domestique ou gouverneur de maisons royales. Les François ne payoient aucun tribut : il n'y avoit que les naturels Gaulois qui y fussent assujétis. On ne les connoissoit presque que sous le nom de Romains. Rarement on leur conféroit les grands emplois. Toutes les graces étoient pour leurs vainqueurs.

Il fait travailler à la correction des loix.
In præfat. leg. Sal.
Gest. reg. Franc.
Chron. Moissiac.
Ado Vien. & alii.
Lex Salic. tit. 37, 43, 44.
Lex Ripuar. tit. 62.

Ann. 638.

La loi des François ne laissoit rien à l'arbitrage des juges.

Lex Salic. tit. 60.

Ibid. tit. 15, 17, 25.

Ibid. tit. 12.

Jamais loi ne fut plus exacte que celle des François. Tout est prévu, rien n'est laissé à l'arbitrage du juge. Il n'y a point de crimes dont elle ne prescrive la peine ; point de larcins, dont elle ne détermine le dédommagement ; point d'injures, d'indécences, ni de mauvais traitements, dont elle n'apprécie scrupuleusement la réparation. Dépouiller un homme endormi, ou un mort ; monter sans la permission du maître, sur un cheval que le hasard a fait rencontrer, sont autant de délits qu'elle punit par de grosses amendes. Quiconque osoit serrer la main d'une femme libre, étoit condamné à quinze sous d'or, ainsi qu'on l'a déja vu ; au double s'il lui prenoit le bras ; au quadruple, s'il lui touchoit le sein. On ne peut qu'admirer & louer la sagesse de cette disposition. Les François avoient coutume de mener leurs femmes à l'armée. Il étoit de la derniere importance de les mettre à l'abri de toute insulte.

Ce qu'elle prescrit touchant l'homicide.

Tit. 43, 44, 45, 65.

On ne trouvera peut-être ni la même sagesse, ni la même équité dans ce qu'elle ordonne touchant l'homicide. Elle permet alors de composer. C'est trop peu dire : elle met elle-même le prix à la vie de chaque particulier. Ce sont les circonstances de l'action, la condition ou la qualité de la personne, qui décident de la somme. Elle entre là-dessus dans un détail infini. Si le meurtrier est insolvable, elle oblige ses parents jusqu'à un certain degré, de satisfaire pour lui : s'ils ne se trouvent pas assez riches, elle le déclare esclave de la famille du défunt. Cette jurisprudence semble moins punir le crime, que l'autoriser. On y découvre cependant certaines vues du bien public. Elle conserve un homme à l'Etat ; elle assure aux parents du mort un esclave, ou une composition avantageuse : elle met enfin chaque citoyen dans la nécessité de veiller sur tous ceux qui lui sont attachés par les liens du sang, en le rendant en quelque sorte caution de leur bonne ou mauvaise conduite. On pouvoit néanmoins *se tirer de parenté* par une déclaration juridique ; mais celui qui le faisoit, perdoit le droit d'en hériter ; & s'il venoit à être tué, sa succes-

Tit. 65.

ſion, ou du-moins ce que l'aſſaſſin étoit obligé de payer, appartenoit au fiſc.

On trouve encore dans cette même loi de beaux réglements ſur ce qui regarde l'honnêteté des mariages & le repos des familles. Les enfants ne pouvoient ſe marier ſans le conſentement de leurs pere & mere. Le futur époux devoit offrir une ſomme aux parents de la fille. La loi ne la fixe point. C'étoit un ſou & un denier, ſi l'on en croit Frédegaire & Marculfe. Si l'épouſe future étoit une veuve, on préſentoit en juſtice trois ſous d'or & un denier, que les juges diſtribuoient aux parents non-héritiers du mari défunt. Mais il falloit que cette of[illegible] dans une audience ſolennelle, où l'on eût élevé un bouclier, & où l'on eût jugé au-moins trois cauſes : ſans cela le mariage étoit déclaré illégitime. Cette eſpece d'achat donnoit un ſi grand pouvoir au mari, que s'il venoit à diſſiper la dot ou les ſucceſſions échues à ſa femme, elle n'étoit point en droit de lui en demander la reſtitution. On ſera peut-être ſurpris que la loi exigeât plus pour une veuve que pour une fille. La raiſon en eſt toute ſimple. Une fille en ſe mariant, ne changeoit point d'état : elle paſſoit de la tutelle de ſes parents ſous celle de ſon mari. Une veuve au contraire avoit recouvré ſa liberté : cette circonſtance en relevoit le prix. Une fille qui ſe laiſſoit enlever, étoit condamnée à l'eſclavage. Un homme libre qui épouſoit une eſclave, devenoit lui-même eſclave.

L'ordre des ſucceſſions étoit réglé avec la même exactitude. Les enfants du mort héritoient ſeuls de tous ſes biens : à leur défaut ſon pere & ſa mere : s'il n'en avoit point, ſes freres & ſœurs : après eux, les ſœurs du pere & celles de la mere : enfin, l'héritier le plus proche du côté paternel. L'adoption étoit permiſe. Elle donnoit tous les droits de fils légitime, & ſe faiſoit devant le roi, qui donnoit ſes ordres pour en expédier des lettres. On diſtinguoit trois ſortes de biens : les *propres*, dont on avoit la libre diſpoſition : le *bénéfices*, qu'on tenoit du prince ou de l'égliſe ſous certaines redevances : les *terres*

Ann. 638.

Ce qu'elle regle ſur les mariages.

Tit. 62.

In epitom. c. 18, form. 75.

Rip. tit. 37.

L'ordre des ſucceſſions.

Salic. tit. 14.
Rip. tit. 45.

saliques, qu'on possédoit à condition du service militaire. Les femmes n'héritoient que des propres: les bénéfices rentroient dans la main du roi par la mort du possesseur : les terres saliques n'appartenoient qu'aux mâles. Il est à remarquer que nos rois, à leur entrée dans la Gaule, laisserent aux Gaulois les deux tiers de leurs terres, en les assujétissant au tribut. L'autre fut distribué aux troupes victorieuses. La portion du soldat dépendoit de celle de l'officier. Celui-ci ne possédoit qu'avec une certaine subordination à un plus grand, qui lui-même ne jouissoit que sous l'autorité du roi. Ainsi tout relevoit du monarque.

Ann. 638.

Boizot del.
G. Duchange Sculp.
CLOVIS II.
XII.e Roy de France
Mort en 665, agé de 23 ans

HISTOIRE DE FRANCE.

CLOVIS II.

L'HISTOIRE du regne des enfants de Dagobert est celle de la décadence de la maison royale. L'énorme autorité que les maires du palais usurperent pendant une si longue minorité, leur servit enfin de degrés pour monter sur le trône. Le caprice, l'ambition & l'intérêt devinrent les seules regles de leur gouvernement : ils éleverent ces jeunes princes dans une honteuse inaction ; les tenant toujours éloignés des affaires ; ne leur inspirant aucuns sentiments dignes de leur rang & de leur naissance ; étudiant leur foible, non pour le réprimer, mais pour le fortifier ; abusant même de leurs pieuses inclinations, pour les gouverner plus absolument. C'est ce qui a donné commencement à la fainéantise des rois.

Ann. 638. Sigebert roi d'Austrasie.

Ann. 638.

Ægа maire du palais en Neuſtrie, Pepin en Auſtraſie.

Fredeg. c. 80, 85.

Geſt. Dagob. c. 46.

Ce n'eſt pas qu'on puiſſe rien reprocher à la mémoire d'Ægа & de Pepin, tous deux maires du palais, l'un en Neuſtrie ſous Clovis, l'autre en Auſtraſie ſous Sigebert. On ne voit rien dans leur conduite, qui marque aucun deſſein d'attenter à la puiſſance royale, ou d'opprimer les peuples. Le premier étoit un homme d'une rare prudence & d'une fidélité reconnue. Le roi, en mourant, lui avoit recommandé la reine Nantilde & le prince ſon fils. Il répondit à l'attente de ſon maître. Le premier uſage qu'il fit de ſon pouvoir, fut de faire rendre à différents particuliers ce que le fiſc avoit uſurpé ſur eux. Pepin, plus recommandable encore par ſes vertus que par ſon habileté dans l'art de gouverner, ſçut tellement faire reſpecter l'autorité de ſon pupille, que tant qu'il vécut, ni le ſujet ni l'étranger n'oſerent rien entreprendre. Il étoit à peine rentré dans les fonctions de ſa charge, qu'il envoya demander à Clovis le partage des tréſors de Dagobert. L'ambaſſade eut tout le ſuccès qu'il en attendoit. Les deux miniſtres ſe rendirent à Compiegne. On fit trois lots de tout ce qui ſe trouva d'or, d'argent, de meubles, d'habits, & de pierreries. Le premier fut pour Clovis, le ſecond pour Sigebert, le troiſieme pour la reine Nantilde. Ainſi l'ordonne la loi des François Ripuaires, qui accorde à la femme le tiers des acquiſitions de ſon mari.

Ann. 639.

Titul. 37, *artic.* 2.

Ann. 640.

Erchinoalde & Grimoald maires du palais, l'un en Neuſtrie, l'autre en Auſtraſie.

Fredeg. c. 83, 84.

Ann. 645.

Pepin ne ſurvécut pas long-temps à cette action d'équité & de zele pour les intérêts de ſon maître : il mourut l'année ſuivante. La douceur de ſon gouvernement le fit regretter de tous les François Auſtraſiens ; ſes vertus l'ont fait mettre au nombre des ſaints. Ægа le ſuivit de près. Ce fut une double perte pour la famille royale. Les ſucceſſeurs de ces deux grands hommes n'eurent ni la même fidélité, ni la même modération. Erchinoalde devenu maire du palais de Neuſtrie, gouverna plus en ſouverain qu'en miniſtre. Il avoit au nombre de ſes domeſtiques une fille d'une rare beauté, nommée Batilde : il la fit épouſer au jeune monarque. C'étoit une femme très-vertueuſe & d'un grand courage. Elle étoit née en

Angleterre d'une famille Saxonne. Elle en avoit été enlevée encore enfant, & vendue en France par ses ravisseurs. L'auteur de sa vie lui donne une naissance illustre. Mais Clovis étoit roi, Batilde étoit esclave : la vertu seule ne rapproche point les conditions. Ann. 646. *Vita S. Batild. c. 1.*

Grimoald, fils de Pepin, eut assez d'ambition pour aspirer à la place de son pere, & assez de crédit pour l'obtenir. Il étoit appuyé par l'évêque de Cologne qui l'aimoit; mais il avoit un redoutable concurrent. C'étoit le jeune Othon, fils d'un seigneur Austrasien, qui avoit été gouverneur du roi. La cour fut long-temps partagée entre ces deux rivaux. Le premier l'emporta par un crime. La mort de son adversaire, qui fut assassiné par Leuthaire duc des Allemands, le laissa paisible possesseur de cette grande charge. Ce fut la premiere fois qu'elle passa du pere au fils. On la verra désormais héréditaire. *Idem Fredeg. c. 88.*

Révolte de Radulfe, duc de Thuringe.

Les cabales & les brigues de ces deux jeunes ambitieux divisoient encore la cour d'Austrasie, lorsqu'elle apprit que Radulfe, duc de Thuringe, avoit levé l'étendard de la rébellion. C'étoit un grand homme de guerre. Vainqueur des Esclavons dans plusieurs rencontres, il avoit rétabli la tranquillité dans cette province, si long-temps désolée. Ses succès lui enflerent le cœur : il affecta l'indépendance sous Sigebet, & prit des mesures pour se maintenir dans son gouvernement. Il y a toute apparence qu'on parloit alors de le rappeller. Ne cherchant qu'un prétexte pour se déclarer, il saisit cette occasion, & se prépara ouvertement à la guerre contre son souverain. Il s'étoit ligué avec un Bavarois nommé Fare, homme de qualité, & de l'illustre famille des Agilolfingiens, ducs héréditaires de Baviere. Ce jeune seigneur, riche, vaillant, puissant en amis, étoit excité par le ressentiment de la mort de Crodoalde son pere, que Dagobert avoit fait tuer pour ses crimes. Le désir de la vengeance lui fit trouver des ressources pour lever une armée considérable, qu'il conduisit au secours de Radulfe. *Ibid. c. 87.*

Un pareil exemple pouvoit avoir des suites fâcheuses.
Ann. 646. On rassembla promptement toutes les troupes du royaume. Le roi les mena lui-même contre les rebelles. La victoire sembla d'abord se ranger sous ses étendards. Le jeune Fare étoit posté au-delà de la forêt Buconie sur les frontieres de la Thuringe ; il fut défait & tué. Mais la fin ne répondit point à de si glorieux commencements. On marcha aussi-tôt contre Radulfe, qui s'étoit retranché avec un assez grand nombre de troupes sur une colline au bord de la riviere d'Unstrut. Il y fut investi. On tint un conseil, où les sentiments furent partagés. Les uns étoient d'avis qu'on donnât l'assaut sur-le-champ : les autres vouloient qu'on laissât reposer les troupes jusqu'au lendemain. Les premiers l'emporterent. Les autres qui prévoyoient une déroute, demeurerent auprès du roi, résolus de le sauver, ou de périr à ses pieds. L'événement ne justifia que trop leurs sages conjectures. Le duc de Thuringe fondit sur ceux qui montoient à l'attaque, les repoussa, les rompit, les accabla. Le carnage fut si horrible, que Sigebert voyant toute la montagne couverte de morts & de mourants, ne put retenir ses larmes.

Cet horrible échec mit la consternation dans l'armée Austrasienne. On commença à craindre pour la personne du roi. On entra en négociation avec le sujet vainqueur. Radulfe reconnut qu'il ne tenoit la Thuringe que sous l'autorité de Sigebert. Mais en même temps il le supplioit de le confirmer dans un emploi qu'il avoit mérité par tant de victoires sur les Esclavons. La cour voulut bien se contenter de cette espece de soumission. On le rétablit dans son gouvernement, où depuis il vécut plus en roi qu'en sujet.

Caractere de Sigebert.

C'est le seul événement mémorable du regne de Sigebert. Ce fut un bon prince, mais peu actif : plus occupé de fondations que d'affaires militaires : un roi plein de religion, mais très-mauvais politique : né pour obéir, plus que pour commander. On compte jusqu'à douze monasteres qu'il bâtit & dota très-richement. On a cependant de lui une lettre, où l'on voit qu'il sçut maintenir

tenir

tenir son autorité contre les entreprises des ecclésiastiques. Elle est adressée à Didier, évêque de Cahors : elle contient de vives réprimandes au sujet d'un synode convoqué sans sa participation : elle fait très expresses défenses aux prélats de s'assembler en aucun lieu, sans en avoir obtenu la permission. On prétend que quoique très-jeune & marié depuis peu, il adopta le fils de Grimoald. Quelque temps après, la reine Imnichilde eut un fils qui fut nommé Dagobert. L'adoption fut aussi-tôt révoquée. — Ann. 646. *Vita Sigebert. reg.* *Gest. Franc.* c. 43.

La naissance de ce prince redoubla la dévotion du monarque & le crédit du maire du palais. Sigebert ne s'occupoit que d'œuvres pieuses : Grimoald faisoit toutes les affaires du royaume : c'étoit le canal des graces : il disposoit de tout. La confiance du roi en ce ministre ambitieux, étoit si aveugle, qu'étant tombé malade, il lui recommanda son fils, & le laissa en sa garde. Il mourut à Metz, & fut enterré dans la magnifique église qu'il venoit de faire bâtir sous l'invocation de saint Martin. Dagobert lui succéda sans aucune contradiction. Mais il étoit à peine sur le trône, qu'il en fut renversé par la trahison la plus lâche. On n'osa porter le crime jusqu'à attenter à sa vie : on se contenta de le faire enlever, après lui avoir fait couper les cheveux. Didon évêque de Poitiers, quoique du sang royal de Clovis, n'eut pas honte de se charger de cette infâme commission. Ce fut lui qui le conduisit en Ecosse, où il vécut long-temps ignoré. — Sa mort. Ann. 654. *Vita sancti Vulfridi.*

On fit aussi-tôt répandre le bruit, que le jeune Dagobert étoit mort. On affecta même de lui faire de magnifiques funérailles. L'histoire de la prétendue adoption fut renouvellée ; on n'oublia rien pour en constater la vérité. Grimoald avoit tout crédit, Childebert son fils fut proclamé roi. Mais les François Austrasiens eurent horreur de cet attentat. Ils prirent les armes, détrônerent ce nouveau monarque, se saisirent du maire du palais, & le conduisirent au roi de Bourgogne & de Neustrie. On ne sçait ni quel fut le châtiment de sa perfidie, ni ce que devint le jeune usurpateur ; nos Annales n'en parlent plus. Dagobert, soit qu'on le crût mort, — Ann. 655, 656. Childebert fils de Grimoald est proclamé roi d'Austrasie. *Vita S. Sigeberti reg.* *Act. S. Audoeni.* *Gest. Franc.* c. 43.

Ann. 655, 656.

ſoit qu'on ignorât le lieu de ſa retraite, ne fut point rappellé. L'Auſtraſie ſe ſoumit à Clovis, qui réunit pour la quatrieme fois toutes les parties de la monarchie Françoiſe.

Caractere de Clovis.

Ann. 657.

Le regne de ce prince n'eut rien de plus brillant que celui de Sigebert ſon frere. Il eſt peu de rois, dont on ait dit plus de mal & plus de bien. Le motif de l'éloge & du blâme fait voir quel étoit le jugement & l'eſprit des écrivains de ce temps-là. Il ſurvint une grande famine en France. Clovis pour nourir les pauvres, fit enlever les lames d'or & d'argent, qui couvroient les tombeaux de ſaint Denis & de ſes compagnons. C'étoit une action charitable & digne d'un roi chrétien; mais en même-temps, c'étoit toucher au tréſor des moines. Ce fut, dit le continuateur de Frédegaire, *un prince abandonné à toutes ſortes de vices*, débauché, ivrogne, brutal & ſans cœur. Quelque temps après, il obtint, en dédommagement pour cette même abbaye, une exemption de toute juriſdiction. Landry, évêque de Paris, y conſentit. L'acte en fut dreſſé dans une aſſemblée générale des prélats & des ſeigneurs de la nation. Alors la ſcene changea. Ce ne fut plus ce monarque, *qui pendant toute ſa vie, n'avoit pas fait une ſeule action d'homme de bien*: ce fut un grand roi, dit Aimoin, ſage, vaillant, brave, équitable, plein de religion, *très-agréable à Dieu.*

Monachus Dionyſianus, c. 1.

Aimoin, hiſt.

Sa mort.

Les moines lui ont encore fait un crime d'avoir détaché un bras de ſaint Denis pour le mettre dans ſon oratoire. Ce n'étoit tout au plus qu'une piété indiſcrete. Elle ne parut point telle à des gens qui craignoient de voir diminuer le concours de la dévotion au tombeau de l'apôtre de la France. Ce fut un attentat que le ciel prit ſoin de venger: Clovis perdit l'eſprit. C'eſt à cette démarche *impie*, ſi l'on en croit ces bons ſolitaires, qu'il faut attribuer tous les maux qui déſolerent la France ſous les ſucceſſeurs de ce prince. Il mourut âgé de vingt-un ans: il en avoit régné quinze ou ſeize. Il fut enterré à ſaint Denis.

CLOTAIRE III.

CLOVIS laissoit trois fils, Clotaire, Childéric, & Thierri. L'aîné fut seul couronné roi, sous la conduite de la reine Batilde & d'Ebroïn maire du palais en Neustrie. C'étoit un homme adroit, vaillant, capable des plus hautes entreprises, ambitieux & cruel. Il sçut cacher ses vices, par la crainte de déplaire à la pieuse régente, & répondit parfaitement à ses sages desseins. On peut dire que le gouvernement de cette princesse fut celui de la douceur, de la prudence, de la justice, & de la vertu. Les Gaulois, sans distinction d'âge, ni de sexe, payoient une forte capitation; ce qui les empêchoit de se marier, ou les obligeoit d'exposer, ou même de vendre leurs enfants. Ils porterent leurs plaintes aux pieds du trône. Batilde en fut touchée, leur remit cet onéreux tribut, & racheta tous ceux que cette dure exaction avoit faits esclaves. L'intérêt de l'église ne lui fut pas moins cher. Elle fit travailler à la réformation des mœurs: les brigues pour l'épiscopat furent réprimées, & la simonie exterminée.

Ann. 660.
Sagesse du gouvernement de Batilde.

Vita Batild. c. 127.

Les Austrasiens cependant souffroient impatiemment le joug des Neustriens: ils demanderent un roi. La reine leur donna son second fils. Wlfoalde fut créé maire du palais & déclaré tuteur de ce jeune prince. Imnichilde obtint la permission de le suivre. On voit dans cette condescendance de Batilde plus de bonté que de politique. Imnichilde étoit aimée: Dagobert vivoit: le séjour de cette princesse dans un royaume qui appartenoit à son fils, pouvoit avoir des suites fâcheuses. La

Childéric est couronné roi d'Austrasie.

Ibid. c. 23.

Ann. 660.

vertu, toujours occupée du bien, sçait rarement soupçonner le mal. Childéric fut reçu & couronné avec de grandes démonstrations de joie. Tout parut tranquille dans les trois royaumes.

Ann. 665.

La reine se retire dans l'abbaye de Chelles.

Tous les soins de la vertueuse régente étoient pour la religion, l'Etat, & l'éducation de son fils. On ne voyoit à sa cour que des personnages recommandables par leur sagesse & leur piété. Mais elle y donna trop d'accès aux évêques. L'église en souffrit : sa propre réputation en fut décriée. Elle y avoit appellé entr'autres deux hommes célebres par leurs grandes qualités, quoique d'un mérite très-différent. L'un sage, pieux, sçavant, d'une douceur qui captivoit les cœurs, d'une vertu qui lui attiroit tous les respects, étoit l'illustre Léger, allié à la famille royale. La reine le fit nommer à l'évêché d'Autun : la sainteté de sa vie justifia un si beau choix. L'autre étoit Sigebrand évêque de Paris, prélat d'une conduite jusque-là irréprochable, mais d'une vanité qui le perdit. L'orgueilleux favori, pour se donner plus de considération, laissa mal interpréter la bonté que Batilde avoit pour lui. Les seigneurs, jaloux de son crédit, commencerent à murmurer : la haine alla jusqu'à l'assassinat : Sigebrand fut tué. Les assassins coururent aussi-tôt chez la reine pour lui conseiller de se renfermer dans un monastere. Elle aspiroit depuis longtemps après la solitude : elle entra sans peine dans leur dessein, & se retira dans l'abbaye de Chelles qu'elle avoit fondée. Elle y vécut & mourut dans l'exercice de toutes les vertus. L'église l'a reconnue pour sainte.

Vita S. Leodeg. c. 1.

Vita sancta Batild. c. 8.

Ibid. c. 7, 8.

Ann. 668.

Mort de Clotaire.

La retraite de Batilde laissa le royaume en proie à toutes les passions effrénées du maire du palais. Ebroïn, devenu maître de tout, parut ce qu'il étoit, un monstre d'avarice, de cruauté, de perfidie, d'orgueuil. On ne vit pendant son administration qu'injustice, que tyrannie, que vexation & oppression. Il suffisoit d'être riche, puissant, ou ami de la vertu, pour se voir exposé à périr victime de son avidité, de son ambition, de sa méchanceté. Détesté de tous les gens de bien, il éloi-

Vita S. Leodeg. c. 2.

gna de la cour tous les ſeigneurs, & leur fit défenſe d'y paroître ſans y être mandés. Les choſes étoient dans ce triſte état, lorſque Clotaire mourut, âgé de dix-neuf ans, dont il en avoit régné quatorze. Il ne laiſſa aucun enfant. On ignore s'il a été marié. Les uns veulent qu'il ait été enterré dans l'Egliſe de l'abbaye de Chelles, d'autres à ſaint Denis. Ann. 668. Ibid. diplom. pag. 467.

L'ambitieux Ebroïn, haï de tout le monde, n'eſpéroit pas être conſervé dans ſa place, ſi l'on obſervoit la forme uſitée dans l'élection du maire du palais. C'eſt ce qui fit que, ſans appeller les grands du royaume à la délibération, il éleva Thierri ſur le trône, & le proclama roi de Bourgogne & de Neuſtrie. Ce coup d'autorité étonna les ſeigneurs, ſans cependant leur inſpirer aucun éloignement pour le nouveau monarque. Déja même ils s'étoient mis en chemin, pour venir lui rendre leurs hommages, lorſqu'on leur renouvella la défenſe de paroître à la cour ſans ordre. Ce procédé les irrita : ils s'aſſemblerent & prirent les armes de tous côtés. La couronne d'une voix unanime fut déférée à Childéric, qui vint auſſi-tôt les joindre à la tête d'une puiſſante armée. La conſpiration fut ſi générale, ſi ſubite, qu'Ebroïn, abandonné de tout le monde, n'eut que le temps de ſe refugier dans une égliſe. Une compaſſion qu'il ne méritoit pas, lui ſauva la vie ; mais tous ſes biens furent confiſqués. On le fit raſer, & on le contraignit de ſe faire moine dans le couvent de Luxeuil.

Thierri eſt proclamé roi de Neuſtrie & de Bourgogne.

Ibidem.

Geſt. Franc. c. 45. Continuat. Fredeg. c. 94.

Thierri reçut à-peu-près le même traitement. On lui fit couper les cheveux, mais ſans aucun ordre de la part de Childéric, qui en eut pitié. Il lui témoigna même qu'il étoit prêt à lui accorder tout ce qu'il pouvoit déſirer. *Je ne demande rien*, répondit ce prince, *on m'a détrôné injuſtement : j'eſpere que le ciel prendra ſoin de ma vengeance*. Il ſe retira à l'abbaye de ſaint Denis, non pour y prendre l'habit de moine, mais pour laiſſer croître ſes cheveux. Il avoit régné près d'un an. *Vita S. Leod.*

CHILDÉRIC II.

Ann. 669.

Léger évêque d'Autun est déclaré principal ministre.

LES commencements de ce nouveau regne furent consacrés à la reconnoissance & au maintien des loix. Childéric se fit un devoir de récompenser ceux des seigneurs qui l'avoient appellé à une double couronne. Léger, évêque d'Autun, avoit le plus contribué à cette grande révolution : il fut le premier objet des bienfaits du prince. Il lui confia l'administration de toutes les affaires, le déclara son principal ministre. Le grand crédit du prélat a fait croire à quelques-uns, qu'il le créa maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Ils n'ont pas fait réflexion sans doute qu'une charge qui emporte le commandement des armées avec le pouvoir de juger à mort, est incompatible avec la qualité de prêtre & d'évêque. Quoi qu'il en soit, ce fut par les sages conseils de ce grand homme, qu'on réforma quantité d'abus, qui s'étoient glissés dans le gouvernement de l'Etat. On régla que les juges suivroient dans leurs jugements les anciennes loix & les anciennes coutumes de chaque province. On fit sur-tout une loi, qui pouvoit tirer les rois de servitude, s'ils eussent eu assez de fermeté pour la maintenir : elle défendoit que les enfants succédassent à leurs peres dans les grands emplois.

Vita S. Leodeg. c. 4.

Ann. 670.

Childéric s'abandonne à toutes sortes d'excès.

Mais bientôt on vit évanouir tant de belles espérances d'un regne sage & vertueux. Les seigneurs, qui jugeoient que cette réformation tendoit à abattre leur puissance, n'épargnerent rien pour corrompre les mœurs du jeune monarque. Devenus maîtres de son esprit, ils le plongerent dans toutes sortes d'excès. Il passa de la débau-

Ibidem.

CHILDERIC II.

XIV.^e Roy de France

Mort pres de Rouen en 673 apres 5 ans de regne.

che à la fainéantise, & de la molesse à des cruautés inouïes. Il laissa enfreindre impunément les ordonnances qu'il avoit si sagement renouvellées : il autorisa lui-même le mépris des loix par un mariage incestueux. Le sage ministre n'oublioit rien pour le ramener à la vertu. Il lui représenta, avec une sainte hardiesse, que l'observation des loix étoit l'appui du trône, & leur violement la perte des rois : il lui peignit, sous les plus vives couleurs, l'horreur du scandale qu'il donnoit à tous ses sujets par son alliance avec sa cousine germaine : il osa même le menacer de la colere du ciel, s'il ne mettoit un frein à ses passions. La vertu a toujours ses droits sur le cœur humain. Childéric parut touché ; mais il étoit obsédé par des esprits brouillons, qui s'efforçoient par toutes sortes de moyens de détruire ces pieuses impressions. La sévérité du censeur commença enfin à devenir insupportable. On ne chercha plus qu'un prétexte pour le perdre : on ne fut pas long-temps sans le trouver. Ann. 670.

Les évêques dans ces anciens temps avoient coutume d'inviter les rois à venir célébrer les fêtes de Pâque dans leurs églises. Léger pria Childéric de lui faire cet honneur. Le monarque, par un reste de considération, n'osa le refuser : il se rendit à Autun. Il y trouva Hector, patrice ou gouverneur de Marseille, qui avoit quelque grace à demander. Ce seigneur, dont le mérite égaloit la haute naissance, étoit grand ami du ministre : il connoissoit son crédit : il eut avec lui de fréquentes conférences sur l'affaire qui l'avoit amené. On fit entendre au roi qu'il y avoit du mystere dans cette entrevue, & que ces deux hommes prenoient des mesures pour brouiller l'Etat. La défiance l'empêcha de se trouver à la cathédrale pour la nuit de Pâque, que les chrétiens de ce temps-là passoient dans la priere. Il alla célébrer cette sainte veille dans l'église de saint Symphorien, où il communia de la main de l'évêque Fréjectus. Le matin, après un grand repas d'où il sortit à demi-ivre, il courut à la cathédrale, suivi de toute sa cour, jurant, blasphémant, appellant le saint prélat d'une voix menaçante.

Ann. 671. Léger est disgracié & confiné dans un monastere.

Ibid. c. 5, 6.

Ann. 671.

De-là il passa à l'évêché, où Léger vint le joindre, après avoir achevé l'office. Childéric l'accabla de reproches & d'injures. Léger se défendit avec cette noble liberté, qui sied si bien à l'innocence; mais il comprit que sa perte étoit inévitable, s'il demeuroit plus long-temps dans Autun. Il fit partir son ami, & se retira lui-même, tant pour conserver sa vie, que pour épargner un crime à Childéric. On fit courir sur eux: Hector fut tué, après une vigoureuse défense: Léger fut pris & amené au roi, qui le confina dans le monastere de Luxeuil. Le saint pontife y trouva Ebroïn qui lui demanda son amitié. C'étoit la colombe & le vautour, mais un vautour dompté par la disgrace.

Ann. 673.
Childéric est assassiné.
Gest. Franc. c. 43.
Continuat. Fredeg. c. 95.

Childéric privé des conseils de l'évêque d'Autun, se livra à toutes les horreurs du vice, & tomba dans le mépris. Un seigneur, nommé Bodillon, osa lui représenter le danger d'une imposition excessive qu'il méditoit d'établir. Le monarque furieux ordonna de l'attacher à un poteau, & le fit battre de verges. Les grands, indignés d'un tel outrage, conspirerent contre lui. Il étoit alors avec toute la famille royale dans une maison de plaisance, située dans la forêt de Luconie, que l'on croit être la forêt de Livri près de Chelles. Les conjurés forcerent son palais, & leur fureur alla jusqu'à le massacrer, lui, la reine Bilichilde qui étoit enceinte, & Dagobert leur fils, qui étoit encore enfant. Il en restoit un autre, nommé Daniel, qui eut le bonheur d'échaper au carnage. On le verra régner sous le nom de Chilpéric III. Ce prince étoit dans la vingt-troisieme année de son âge. On n'est point d'accord sur la durée de son regne. L'opinion la plus probable est qu'il fut d'environ dix-neuf ans.

P. Anselme, hist. général. de France, t. 1, pag. 10.

Son tombeau trouvé en 1673.

Ainsi périt Childéric II, prince sans courage & sans conduite, qui n'eut ni assez de lumieres pour gouverner un grand royaume, ni assez de discernement pour distinguer & suivre les sages conseils d'un ministre prudent & vertueux. Il fut enterré, non à saint Pierre de Rouen, comme l'assure l'auteur de la vie de saint Ouen, mais

Fred. in vitâ S. Audoen.

mais à l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés. Il y a quelques années qu'en travaillant aux réparations de cette église, on trouva deux tombeaux, l'un d'homme, l'autre de femme. L'inscription qui portoit le nom de Childéric, quelques ornements royaux, un diadême d'or, un petit coffre qui renfermoit le corps d'un enfant, ne laisserent aucun doute que ce ne fût la sépulture de ce monarque, de la reine Bilichilde son épouse, & du prince Dagobert leur fils. Ann. 673.

On lit dans quelques auteurs, que Childéric vaincu par les prieres d'Imnichilde, pour laquelle il eut toujours beaucoup de considération, lui permit de rapeller Dagobert, & lui abandonna une partie de l'Austrasie. Quelques autres au contraire assurent que cette princesse profita de la circonstance de l'interregne qui suivit la mort de ce monarque, pour gagner les Austrasiens dont elle étoit tendrement aimée. Elle sçut tellement ménager les esprits, que son fils fut proclamé roi d'un consentement unanime. Quoi qu'il en soit, il est constant par quantité de monuments non équivoques, que ce jeune prince remonta sur le trône d'où il avoit été renversé, & qu'il régna plusieurs années.

Dagobert est rappellé d'Ecosse & rétabli sur le trône d'Austrasie.

Henschenius lib. de tribus Dagobertis.

L'assassinat de Childéric fut suivi d'une espece d'anarchie, qui mit le trouble & la confusion dans tout l'empire François : il devint le théatre de mille brigandages. Le roi, quelques jours avant sa mort, avoit envoyé deux seigneurs pour arracher l'évêque Léger du monastere de Luxeuil, & l'immoler à la fureur de ses ennemis. La douceur de ce saint prélat, relevée par l'éclat de tant d'autres vertus, désarma leur férocité. Ils lui demanderent pardon, se déclarerent ses protecteurs, le conduisirent à Autun, où le peuple & les grands jurerent unanimement de prendre sa défense, si l'on osoit attenter à sa vie. Ebroïn, qui l'avoit accompagné jusque dans sa ville épiscopale, lui fit aussi mille protestations de zele ; mais toutes ces démonstrations d'amitié n'étoient que dissimulation. Ce seigneur, avec l'habit séculier, avoit repris toutes ses idées d'ambition : exem-

Ann. 673.

ple trop ſenſible que l'adverſité peut humilier l'homme, ſans corriger ſon cœur. La crainte d'un concurrent tel que Léger, lui fit concevoir le noir projet de l'aſſaſſiner. Il l'auroit exécuté ſur la route, s'il n'en eût été empêché par Geneſe évêque de Lyon, qui étoit de ſa confidence. L'extérieur cependant annonçoit une parfaite intelligence. Ils partirent de concert pour ſe rendre auprès de Thierri. Ebroïn ayant appris en chemin que ce prince avoit été proclamé roi, quita la compagnie, & ſe retira chez lui, ſuivi d'une foule de mécontents.

THIERRY I.
XV.e Roy de France,
Mort en 690. Après 16 ans de regne.

THIERRI III.

La cour de Thierri reçut Léger comme un ange tutélaire. Le premier soin du prélat fut de faire élire un maire du palais. Le choix tomba sur Leudesie, fils d'Erchinoalde. La nouvelle de cette élection déconcerta Ebroïn : il se retira en Austrasie, où il avoit beaucoup d'amis : Wlfoalde qui gouvernoit ce royaume sous Dagobert II, lui accorda quelques troupes : une haine commune les animoit contre l'évêque d'Autun. Ebroïn, à la tête de cette petite armée, s'avança jusqu'à Nogent-les-Vierges, proche de Verneuil, où le monarque tenoit alors sa cour. L'alarme fut si vive, que tout prit la fuite. Le roi, le maire du palais, & tous les seigneurs de leur suite se sauverent d'abord à Baisieu entre Amiens & Corbie, ensuite à Crécy dans le Ponthieu. Le trésor royal fut pillé, les églises dépouillées, le pays ravagé : tout fut mis à feu & à sang. Le vainqueur cependant désespéroit de pouvoir réussir par la force : il eut recours à la ruse. Il fit proposer une entrevue, le credule Leudesie l'accepta : il fut assassiné.

Ann. 673.
Ebroïn se révolte contre Thierri.
Gesta reg. Franc. c. 45. Continuat. Fredeg. c. 96.

Un aussi horrible attentat ne servit qu'à ralumer plus vivement la haine de Thierri contre Ebroïn : il conçut tout le danger de laisser reprendre l'autorité à un homme capable de tant de noirceurs. Le téméraire sujet vit bien que la circonstance n'étoit point favorable : il se retira de nouveau en Austrasie, mais sans renoncer à ses desseins ambitieux. Il eut l'audace de supposer un fils à Clotaire III, & le crédit de le faire couronner roi

Ann. 675, 676.
Il suppose un fils à Clotaire III, & le fait proclamer roi.
Vita S. Leodeg. c. 8.

de France sous le nom de Clovis III. Il fut appuyé dans ce projet par deux scélérats que l'église Gallicane avoit déposés pour leurs crimes : c'étoient Didier évêque de Châlons-sur-Sône, & Bobon évêque de Valence. On ravageoit, on pilloit, on saccageoit toutes les provinces qui ne vouloient pas reconnoître ce phantôme de monarque. Léger fut le premier objet de leur fureur. On détacha Vaymer, duc de Champagne, pour l'assiéger dans sa ville épiscopale. La place alloit être emportée d'assaut. Le saint prélat fit rompre sa vaisselle d'argent, la distribua aux pauvres, & pour sauver son peuple, se livra généreusement à ses ennemis. Didier porta l'inhumanité jusqu'à lui crever les yeux. On dit que cet illustre martyr ne cessa de chanter des psaumes pendant cette cruelle opération.

Ann. 675, 676.

Ibid. c. 9.

Cap. 10.

La cour, en perdant Léger, perdit son plus ferme appui. Le roi se vit contraint de composer avec son sujet. Ebroïn fut reconnu maire du palais, & le prétendu fils de Clotaire rentra dans le néant d'où il l'avoit fait sortir. Le nouveau ministre fit d'abord publier une amnistie générale sur tout ce qui s'étoit passé. Mais affectant ensuite le plus profond respect pour la majesté, il ordonna une exacte recherche sur la conjuration tramée contre Childéric. Le crime étoit abominable & digne des plus cruels supplices. On ne blâme que le principe qui fit agir Ebroïn. Ce fut pour ce méchant homme une raison spécieuse d'immoler à sa haine les seigneurs qu'il n'avoit pas encore pu sacrifier à sa sûreté. Le comte Guérin, frere de Léger, quoique toujours fidele au feu roi, fut lapidé. Le saint prélat eut la langue & les levres coupées : on lui déchira la plante des pieds ; on l'exposa presque nu à la vue de tout le monde ; on le mit enfin sur un méchant cheval, qui le conduisit au monastere de Fécamp. Le tyran assembla quelques années après un concile d'esclaves plutôt que d'évêques, où la robe de ce respectable pontife fut mise en pieces : c'étoit la forme de la dégradation. On le livra ensuite à Chrodobert, comte du palais, qui lui fit trancher la tête dans

Ann. 678, 679.

Il est reconnu maire du palais, & fait mourir saint Léger.

Ibid. c. 12, 13.

C. 15, 16, 17.

une forêt ſituée dans le dioceſe d'Arras ſur les confins de celui d'Amiens, où un lieu qui porte le nom de ſaint Léger conſerve le ſouvenir de ſa ſépulture. Deux ans après, ſon corps fut transféré dans le Poitou, & dépoſé honorablement dans l'égliſe de ſaint Maixant.

Ann. 680.

C'eſt vers ce même temps que Dagobert II, roi d'Auſtraſie, fut aſſaſſiné dans une ſédition. On ignore & le ſujet de la révolte, & le nom de ſes auteurs. On ſçait ſeulement que les ſeigneurs ſe plaignoient de lui comme d'un tyran. Il ne paroît pas cependant que ce prince ait mérité ce titre odieux. Il prenoit ſi peu de part aux affaires, que les annaliſtes ne l'ont pas même nommé. Il reſte encore des preuves de ſa piété dans quantité de religieux établiſſements. On lui donne ſept à huit ans de regne. Il fut enterré à ſaint Pierre de Rouen. Il avoit épouſé Mathilde, dont il eut Sigebert qui mourut avant lui, & quatre filles, Irmine & Adelle, que l'égliſe a reconnues pour ſaintes, Rotilde & Ragnetrude. Il y a toute apparence que c'eſt de ce Dagobert que l'on célebre encore aujourd'hui la fête à Stenay, ſous le titre de martyr. C'étoit la coutume alors de révérer comme tels, ceux qui étoient tués, après avoir mené une vie chrétienne & exemplaire.

Dagobert II eſt aſſaſſiné.

Fred. Angl. in vita ſancti Vuilfrid. c. 4.

Eadmer., in act. Vuilfrid.

Apud Surium die 24 *Auguſt.*

La mort de Dagobert devoit réunir toute la monarchie ſous l'empire de Thierri; mais la haine du gouvernement d'Ebroïn fit que l'Auſtraſie ne voulut point reconnoître ce monarque. Martin & Pepin furent déclarés ducs ou gouverneurs du royaume. On prit auſſitôt les armes. Les deux nouveaux princes, battus près de la forêt de Leucofao ſur les frontieres de Neuſtrie, ſe retirerent, le premier à Laon où il périt par la perfidie du maire du palais, le ſecond au fond de l'Auſtraſie, où il employa tout ce que la nature lui avoit donné d'eſprit, d'habileté & de courage pour détruire la puiſſance royale. Il deſcendoit du côté paternel, de ſaint Arnoul évêque de Metz, & du côté maternel, de Pepin dit le vieux, ou de Landen. L'hiſtoire l'appelle tantôt Pepin le Gros, parce qu'il étoit fort replet, tantôt

Pepin eſt déclaré duc, ou gouverneur d'Auſtraſie.

Geſt. Franc. c. 46.

Secund. continuat. Fred. c. 97.

Ann. 680.

Pepin d'Hériſtal, du nom d'un palais qu'il avoit ſur le bord de la Meuſe un peu au-deſſus de Liege; quelquefois Pepin le Jeune, par rapport à ſon aïeul, d'autres Pepin le Vieux, par rapport à ſon petit-fils, qui fut roi ſous le nom de Pepin le Bref.

Ann. 683. Ebroïn eſt aſſaſſiné.

Geſt. Franc. c. 47.

Idem contin. Fredeg. c. 98.

Le maire du palais, Ebroïn, ne jouït pas long-temps du fruit de la victoire de Leucofao. Un ſeigneur, nommé Ermenfroy, l'attaqua comme il alloit à l'égliſe, lui fendit la tête d'un coup d'épée, & délivra la France d'un monſtre à jamais digne de ſon exécration. Ainſi périt d'une mort violente, le tyran de ſon roi & de ſa patrie. Les maires qui lui ſuccéderent firent à diverſes repriſes la guerre au duc Pepin, mais ſans aucun ſuccès. Bertaire, le dernier de tous, homme dont l'ignoble figure annonçoit la baſſeſſe du cœur, avare, injuſte, ſans eſprit, ſans talents, préſomptueux juſqu'au ridicule, fut le témoin & la victime de l'élévation du victorieux Auſtraſien.

Ann. 687. Pepin défait l'armée de Thierri.

Geſt. Franc. c. 48.

Idem continuat. Fredeg. c. 100.

Un grand nombre de ſeigneurs, mécontents du gouvernement de Neuſtrie, s'étoient retirés dans le royaume d'Auſtraſie. Pepin, autant par politique que par généroſité, les appuya. Il députa même au roi pour le prier de recevoir en grace tant de malheureux, que la violence de la perſécution avoit forcés de quiter leur patrie. Le monarque, mal conſeillé, affecta une hauteur déplacée : il répondit avec fierté, qu'il pouvoit ſe diſpenſer de les renvoyer; qu'il iroit lui-même les chercher à la tête d'une puiſſante armée. On ſe prépara auſſitôt à la guerre. Les troupes des deux royaumes ſe joignirent à Teſtri, village ſur la petite riviere de Daumignon entre ſaint Quentin & Péronne. Le combat fut opiniâtre; mais enfin la victoire demeura aux Auſtraſiens. Le roi, obligé de prendre la fuite, ſe ſauva avec précipitation dans la capitale de ſon empire. Bertaire eut auſſi le bonheur d'échaper à la fureur des victorieux; mais il ne put ſe ſouſtraire à l'épée de ſes propres ſoldats qui l'aſſaſſinerent. Le vainqueur s'empara du tréſor royal, força Paris à lui ouvrir ſes portes, ſe ſaiſit de la perſon-

ne même de Thierri, & se fit déclarer maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Ainsi l'heureux duc eut toute la France en son pouvoir ou sous le nom de prince, ou sous celui de maire.

Ann. 687.

Pepin, dans ce haut degré d'élévation, se conduisit avec tant de sagesse, de douceur & de modération, qu'il s'attira l'admiration des cours étrangeres, qui l'honorèrent de plusieurs marques de leur estime; le respect des nations tributaires, qu'il sçut contenir ou faire rentrer dans le devoir; les bénédictions enfin de toute la France, où il fit cesser la tyrannie & l'oppression. Il rétablit les évêques dans leurs sieges & dans tous leurs biens; les seigneurs, dans leurs dignités & dans leurs terres; la veuve & l'orphelin dans leurs droits; les loix dans leur ancienne vigueur; l'ordre dans les finances; la discipline parmi les troupes; la police dans le gouvernement. Tant de belles choses, entreprises & exécutées en si peu de temps pour la gloire & l'utilité de la nation, éblouïrent tous les esprits. On passa de l'admiration à la persuasion que l'ambitieux duc n'avoit pris les armes que pour le bien commun de l'empire François.

Sa modération dans un si haut degré de puissance.

Idem, ibid.

Il avoit dompté les Bavarois, les Saxons & les Suèves, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Austrasie. Il proposa dans une assemblée de seigneurs, d'aller au-plutôt soumettre les autres rebelles de Germanie. On applaudit à ce généreux dessein. Mais avant de partir pour cette expédition, il mit auprès de Thierri un homme de confiance, nommé Norbert, auquel il donna toute autorité. La victoire le suivit par-tout. Radbode, duc des Frisons, osa lui présenter la bataille : il fut défait & mis en fuite. Pepin lui enleva une partie de ses Etats, & rendit tributaire celle que sa clémence lui laissoit. Il revint ensuite en Neustrie, où son premier soin fut d'assembler un concile. On y fit de beaux réglements pour la réformation des mœurs, pour la défense des églises, pour le soulagement des pauvres, pour la protection de la veuve & de l'orphelin. C'étoit ainsi que cet habile politique, par mille actions de piété, de justice & de valeur, s'efforçoit de subjuguer l'estime du peuple, qui

Ann. 689.

Il subjugue les Frisons.

Paul. Diac. l. 16, c. 37.

regardoit comme un crime de reconnoître d'autres maîtres que les descendants de ses anciens rois.

Ann. 692.

Mort de Thierri.

Gest. Franc. c. 49.

Tel étoit l'état de la France, lorsque Thierri mourut dans la trente-neuvieme année de son regne. Il avoit épousé Clotilde, qu'on nomme aussi Doda, dont il eut deux fils, Clovis & Childebert. Il fut enterré à saint Wast d'Arras, qui le reconnoît pour son fondateur. On découvre à travers l'obscurité affectée de l'histoire de ces temps-là, que ce prince avoit de grandes qualités. La confiance dont il honora saint Léger, prouve qu'il sçavoit goûter & suivre de sages conseils. C'est beaucoup pour sa gloire, que les auteurs contemporains n'en disent aucun mal. Toutes les plumes alors étoient vendues à la famille de Pepin. C'est ce qui a fait dire à quelques sçavants, que nous n'avons que des mémoires fort infideles sur les derniers rois de la premiere race, & que c'est très injustement qu'ils sont appellés fainéants *. Quoi qu'il en soit, malheureux, sans avoir mérité de l'être, Thierri fut tour-à-tour le jouet du caprice du sort & de l'ambition des grands de son royaume. Exclus dès le berceau de la succession du roi son pere, renversé du trône par un frere ambitieux, il ne rentre dans ses droits que pour être l'esclave de ceux dont le ciel l'a fait naître le souverain. La victoire de Testri décida enfin de l'empire : elle ne lui laissa que l'ombre de la royauté. S'il eut des gardes, ce fut moins par honneur que pour s'assurer de sa personne. Renfermé à Maumaques, maison de plaisance sur l'Oise, entre Compiegne & Noyon, il n'en sortoit que pour se rendre aux assemblées publiques, monté sur un chariot traîné par des bœufs. C'étoit un équipage de distinction, destiné pour les reines, mais inconnu jusqu'alors aux descendants du grand Clovis. Ce sera désormais le sort de ses successeurs, jusqu'à ce que le petit-fils de Pepin, plus hardi ou plus heureux, ose franchir l'espace immense qui est entre le trône & l'état de sujet.

Le Pere le Cointe.

Monsieur Obrecht.

* M. Obrecht prétend que les véritables sources de leur histoire se trouvent dans les titres des anciens chapitres ou monasteres d'Alsace, qui presque tous reconnoissent ces princes pour leurs fondateurs.

CLOVIS

CLOVIS III.
XVI.e Roy de France
Mort en 696. après 4 ans de régne

CLOVIS III.

CLOVIS, l'aîné des enfants de Thierri, fut couronné roi de Neustrie & de Bourgogne. L'Austrasie, toujours détachée de la couronne, ne connoissoit d'autre autorité que celle de Pepin, qui continua de régner sous le nom du nouveau monarque. Ce regne, dont la durée est assez incertaine, n'offre aucun événement remarquable. Il nous reste quelques actes qui prouvent qu'il fut au moins de quatre ans. L'un de ces anciens monuments est une rélation du cérémonial observé dans une assemblée des États du royaume à Valenciennes. C'est une piece précieuse, où l'on voit le nom & le rang des prélats & des seigneurs qui composoient cette diete.

Ann. 692.
Clovis est couronné roi.
Secund. continuat. Fredeg. c. 101.
Gest. Franc. c. 49, 50.
Ann. Metens.

Clovis y présidoit, revêtu de l'habit royal. C'étoit un manteau en forme de dalmatique, quelquefois tout blanc, quelquefois mi-partie de bleu, très-court sur les côtés, long jusqu'aux pieds par devant, traînant beaucoup par derriere. On ne dit point s'il étoit assis sur un trône, la couronne sur la tête, le sceptre à la main: mais il est certain par quantité de monuments qui nous restent de ces temps-là, que les rois de la premiere race ne paroissoient point autrement dans ces grandes assemblées de la nation. Leur trône ou siege royal étoit une espece de tabouret sans bras ni dossier, comme pour avertir le monarque qu'il devoit se soutenir par lui-même, & ne s'appuyer sur personne. Leur couronne, ou plutôt leur diadême, étoit un cercle d'or, enrichi de deux rangs de pierreries; leur sceptre, tantôt une simple palme, tan-

Ann. 693.
Il préside à l'assemblée de Valenciennes.
Vide secul. 3. Ben. part. 2.

Ann. 693.

tôt une verge d'or, de la hauteur du prince, & courbée comme une crosse.

Les actes de l'assemblée de Valenciennes, après Clovis, nomment douze évêques ou seigneurs : on leur donne le titre d'*illustres*, comme au roi, qui n'étoit distingué des grands de son royaume, que par les qualifications de *très glorieux, très pieux, très clément, très excellent.* On voit ensuite huit autres seigneurs, qui sont simplement appellés *comtes*; huit grafions, c'étoient des magistrats préposés pour juger les affaires du fisc, ou de finance; quatre domestiques, ou gouverneurs de maisons royales; quatre référendaires, dont la fonction étoit d'apposer le sceau du roi aux actes publics; enfin quatre sénéchaux : c'étoient alors de simples officiers, subordonnés aux maires. Ils n'avoient que l'administration des revenus de la maison du roi. Ce fut par la suite la premiere dignité du royaume. Le comte du palais n'est nommé que le dernier. Il avoit peut-être une place à part aux pieds du roi; ou ce qui est plus probable, étant obligé de rendre compte de ses jugements, il n'étoit point assis parmi les juges. *L'arrêt* de l'assemblée est souscrit par un chancelier. C'est ainsi qu'on appelloit ceux qui écrivoient ou signoient les actes que le référendaire devoit sceller. C'est aujourd'hui le nom du premier des magistrats.

Les armées Françoises sous la premiere race.

Il ne paroît pas que Pepin ait assisté à ce jugement : les actes n'en parlent point. Il étoit sans doute occupé à quelque expédition : on ne le vit guere manquer à ces cérémonies d'éclat. Ce fut dans une de ces assemblées sous Thierri, qu'il fit ordonner au nom du roi, qu'au premier ordre du maire du palais, chaque duc se tiendroit prêt à marcher, & qu'au second il conduiroit sans aucun retardement les hommes qu'il devoit fournir en temps de guerre. On ne connoissoit point alors ce que c'étoit que troupes réglées. Chaque province avoit sa milice. On commandoit d'ordinaire celle qui étoit plus voisine des lieux où l'empire portoit ses armes. Ceux qui tenoient des *bénéfices* du prince ou de l'église, ceux

Baluze, capit. t. 1, p. 146, 155, 190.

qui possédoient des *terres Saliques*, tous les François enfin étoient obligés de servir le roi en personne. Les évêques même n'en étoient pas exempts. Ceux d'entre eux qui avoient l'humeur guerriere, s'armoient de toutes pieces, & se précipitoient dans la mêlée. Ceux qui se faisoient scrupule de répandre le sang, se contentoient de lever les mains au ciel pour l'heureux succès du combat. Ceux qui étoient plus sages & plus religieux, se rachetoient pour de l'argent de cette sanguinaire obligation. Alors ils envoyoient leurs vassaux sous la conduite d'un *avoué* ou *vidame*. C'étoit un noble, vaillant, brave, puissant, que les églises choisissoient pour défendre leur patrimoine. On donnoit des lettres de dispense à ceux que l'âge rendoit incapables de service. On condamnoit à de grosses amendes, ceux qui manquoient au rendez-vous général de l'armée. Ann. 693.

Il y avoit dans les provinces, particuliérement sur les frontieres, des magasins destinés pour l'entretien de ces troupes. Il ne paroît pas qu'elles eussent d'autre solde que le butin. La coutume étoit de l'apporter en commun, & de le partager de même. Les prisonniers devenoient autant d'esclaves. Les ôtages subissoient le même sort, lorsque ceux qui les avoient donnés venoient à manquer à leur engagement. Les armées Françoises, sous le regne des Mérovingiens, n'étoient composées que d'infanterie. S'il y avoit quelques cavaliers, c'étoit pour escorter le général, & porter ses ordres. On ne connoissoit sous la premiere race, d'autre banniere de France que la chape de saint Martin. C'étoit un voile de tafetas, qui portoit l'empreinte du saint, & qu'on alloit prendre en grande pompe sur son tombeau. On la gardoit avec respect sous une tente. On la promenoit en triomphe autour du camp, lorsqu'on étoit près de donner le combat. Nos rois avoient tant de confiance à la protection du prélat, qu'avec cet étendard ils se croyoient assurés de la victoire.

L'assemblée de Valenciennes est le dernier événement mémorable du regne de Clovis. Il mourut dans la qua-

Ann. 694, ou 695. Mort de Clovis.

torzieme ou quinzieme année de son âge. Il fut enterré à Choisy-sur-l'Aisne, près Compiegne. Les historiens de ce temps-là, trop occupés de Pepin, ne nous apprennent aucunes particularités de ce jeune prince. On ignore ce qu'on en pouvoit espérer. On ne lui donne ni vertus, ni vices.

Bouzot del. Aveline jun. sculp.

CHILDEBERT II.

XVII.e Roy de France.

Mort en 711. après 17 ans de regne.

CHILDEBERT III.

CHILDEBERT succéda aux États & à la captivité de Clovis son frere. Il n'avoit qu'onze à douze ans, lorsqu'il monta sur le trône. Le pouvoir de Pepin, à la faveur de la minorité, alloit toujours en croissant. Il avoit à sa cour tous les grands officiers, le comte du palais, le grand référendaire, & l'intendant des maisons royales. Il ne laissa auprès du jeune roi, qu'un petit nombre de domestiques, gens affidés, & destinés moins pour servir le monarque, que pour examiner ses actions. L'ambitieux régent avoit deux fils, Drogon & Grimoald. Il fit le premier duc de Bourgogne, nomma le second maire du palais de Neustrie. L'aîné ne survécut pas longtemps à sa nouvelle dignité. Le cadet lui succéda dans sa principauté. C'est l'expression de l'auteur des Annales de Metz. Ce qui fait voir que ce duché étoit moins un gouvernement qu'une espece de souveraineté.

Ann. 695. Childebert est proclamé roi.

Gest. Franc. c. 49.

Secund. continuat. Fredeg. c. 104.

Annales Metenses ad annum 712.

L'ambition n'occupoit point tous les moments de Pepin : il en donna quelques-uns à l'amour. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il répudia Plectrude, pour épouser Alpaïde, dont il eut un fils, si connu depuis sous le nom de Charles-Martel. Il nous reste cependant plusieurs actes qui prouvent que la premiere n'a jamais été séparée de son mari. Ainsi ou la seconde n'a eu que le titre de maîtresse, ou le duc Autrasien, à l'exemple de quelques-uns de nos premiers rois, & suivant l'ancienne coutume des Germains, eut deux femmes à la fois. Ce commerce, ou si l'on veut, ce mariage scandaleux excita le zele de saint Lambert, évêque de Liè-

Ann. 706, 707. Amours de Pepin. Naissance de Charles-Martel.

Eadem contin. c. 101.

Ann. Metens.

ge. Le pieux prélat osa s'élever contre cet adultere public : il fut assassiné par Odon, frere d'Alpaïde. On assure que Pepin autorisa ce parricide. La vengeance fut prompte, disent les historiens. Le meurtrier se sentit tout-à-coup rongé de vers, & déchiré par des douleurs si vives, qu'il en devint furieux, & se précipita dans la Meuse. Cette maladie de vers étoit alors fort commune, & comme épidémique.

Ann. 606, 607.

Expédition militaire sous le regne de Childebert.

Gest. reg. c. 49, 50.

Ce regne est célebre par quelques expéditions militaires. Il y eut guerre contre Egica, roi des Visigoths. L'histoire ne marque point quel en fut le succès. Radbode, duc des Frisons, se révolta une seconde fois : il fut de nouveau battu & assujéti au tribut. Les Allemands, unis aux Sueves, avoient secoué le joug. Pepin marcha contre Williare leur duc, le défit, & le soumit : mais il ne put le dompter. Bientôt le fier vassal reprit les armes, il fut encore vaincu. Ce second échec ne lui abattit point le courage. On fut obligé d'envoyer contre lui une troisieme armée. Déja elle étoit entrée sur les terres d'Allemagne, prête à y porter le fer & le feu, lorsque la mort de Childebert la fit rappeller.

Ann. Metens.

Mort de Childebert.

Idem, ibid.

Le P. Labbe. Mélanges curieux, c. 5, 2.

Ce prince mourut âgé d'environ vingt-huit ans, dont il en avoit régné seize à dix-sept. Il fut enterré avec son frere à Choisy-sur-l'Aisne. On ignore le nom de la reine son épouse. Il laissa un fils, qui lui succéda sous le nom de Dagobert III. Ses bienfaits envers les églises, font l'éloge de sa piété & de sa générosité : l'exacte justice qu'il rendit à ses sujets prouve la solidité de son esprit & la droiture de son cœur. Il nous reste quantité de preuves, qu'il exerça par lui-même cette fonction, la premiere, quoique peut-être la moins brillante de la royauté. C'est ce qui lui a mérité le glorieux surnom de Juste. Il y en a qui lui donnent un second fils, surnommé Daniel. C'est une erreur. Ce prince dans une charte que nous avons de lui, reconnoît qu'il est fils de Childéric II, petit-fils de Batilde, & neveu de Clotaire III.

DAGOBERT II.
XVIII.e Roy de France
Mort en 715, agé de 26 a 27 ans.

DAGOBERT III.

DAGOBERT, en montant sur le trône de son pere, étoit destiné à y faire le même personnage. On le montra aux peuples, dont il reçut les hommages & les présents. On le renferma ensuite dans une maison de plaisance, pour y vivre dans une indolence indigne de son rang & de sa naissance. Il avoit tout au plus douze ans. Pepin gouverna toujours avec la même autorité. Il reprit le dessein de dompter les Allemands & les Sueves. On en fit un si horrible carnage, qu'on les mit pour quelque temps hors d'état de remuer. Mais Radbode, duc des Frisons, continuoit de lui causer de vives inquiétudes : il rechercha son amitié. Ce fut dans cette vue qu'il lui fit demander Theudelinde sa fille, pour Grimoald son fils. Le mariage fut conclu. Le duc Austrasien cependant n'en retira aucun avantage.

Ann. 711. Dagobert est couronné roi.

Secund. continuat. Fredeg. c. 104.

Ann. Metens.

Gest. reg Fr. c. 50.

Quelque temps après, Pepin tomba dangereusement malade à Jupil, une de ses maisons de campagne sur le bord de la Meuse, vis-à-vis de son château d'Héristal. Grimoald se mit aussi-tôt en chemin pour se rendre auprès de lui. Ce jeune seigneur passant par Liege, entra dans l'église de saint Lambert. Il y faisoit des vœux pour la santé de son pere, lorsqu'un scélérat nommé Rangaire le perça de plusieurs coups, dont il expira sur le tombeau de celui qu'il invoquoit. Il laissoit un fils encore enfant, appellé Theodald : Pepin le fit maire du palais de Dagobert. C'étoit une entreprise injurieuse aux seigneurs, qui avoient toujours eu le droit d'élire ce premier officier de la couronne ; à l'État, auquel on

Ann. 714. Grimoald est assassiné. Son fils encore enfant lui succede.

Ann. Metens. ad ann. 714.

Ann. 714. donnoit un enfant pour gouverneur ; & au roi, que l'on mettoit sous la tutelle d'un enfant au berceau. Mais le duc avoit toute autorité : personne ne remua.

Mort de Pepin. Ses grandes qualités. Ce fut le dernier attentat de l'ambitieux Pepin ; sa maladie augmenta : il mourut à Jupil, après avoir gouverné plus en souverain qu'en ministre, pendant vingt-sept ans & six mois. On ne peut lui refuser les grandes qualités qui forment le héros ; un esprit vaste, mais sage & réglé ; une hardiesse au-dessus des obstacles, mais qui ne l'emporta jamais trop loin ; une intrépidité supérieure à tous les dangers, qu'il sçut toujours prévoir & surmonter ; un talent admirable pour gouverner les esprits les plus inquiets. Personne ne posséda plus éminemment le grand art de les ménager & de les occuper à propos. Utile à la France, il y rétablit l'ordre, la piété & la justice : zélé pour la religion, il la fit prêcher aux peuples ensevelis dans les ténebres du paganisme, mais il ne put éviter le blâme inséparablement attaché à toute usurpation. Il opprima ses légitimes maîtres : c'est un tyran, nom toujours odieux. *Ibid.*

Egin. in vitâ Carol. Magn. Il avoit eu quatre fils, Drogon & Grimoald, qui moururent avant lui, Charles-Martel à qui, suivant Eginard, il laissa la premiere charge du palais, & Childebrand que quelques-uns prétendent être la tige de la troisieme race. Il ne paroît pas que ce dernier ait eu aucun partage. On ignore quel fut celui d'Arnoul, fils de Drogon. Théodald avoit succédé à Grimoald son pere dans la charge de maire du palais de Neustrie & de Bourgogne : il en fit les fonctions sous la tutelle de Plectrude son aïeule. Cette femme ambitieuse, pour réunir toute la puissance de son mari, fit arrêter Charles, & le retint prisonnier à Cologne, où elle faisoit son séjour ordinaire. *Gest. reg. Fr. c. 51.*

Ann. 715. Dagobert prend les armes. Mais bientôt les seigneurs de Neustrie s'ennuyerent du gouvernement d'une femme. Ils vinrent trouver Dagobert qui avoit alors dix-sept ans, & l'exciterent à la guerre. Ce jeune prince, animé par leurs discours, prend la conduite des affaires, leve une armée, s'avance *Ibid.*

vance contre les Austrasiens, les surprend dans la forêt de Guise *, & les taille en pieces. Le carnage fut si grand, que le petit-fils de Plectrude eut peine à se sauver. Le foible monarque ne sçut point profiter de sa victoire : il laissa créer un nouveau maire du palais : c'étoit se remettre dans les fers. Cette charge fut donnée à Rainfroy, l'un des plus considérables & des plus braves seigneurs de la cour de Neustrie. Il porta la guerre jusque dans le sein de l'Austrasie, où il mit tout à feu & à sang, se ligua avec les Frisons & les Saxons pour les engager à reprendre les armes, & tout-à-coup ramena Dagobert dans ses Etats. Ann. 715.

Ce fut pendant ces troubles, que Charles-Martel échapa de sa prison. Il fut reçu en Austrasie comme un ange tutélaire. Il avoit toutes les brillantes qualités de Pepin. Les peuples crurent voir revivre ce grand homme : ils le reconnurent pour leur duc d'un consentement unanime. Tel étoit l'état des choses, lorsque Dagobert mourut dans la dix-septieme année de son âge, & la cinquieme de son regne. Il fut enterré au monastere de Choisy-sur-l'Aisne. Le nom de sa femme est ignoré. Il laissoit un fils nommé Thierri : Rainfroy le trouva trop jeune pour porter une couronne. Il alla chercher Daniel, fils de Childéric II, & le tira du monastere où il étoit en habit de clerc, pour l'élever sur le trône. On le nomma Chilpéric. Ann. 716. Mort de Dagobert. *Gest. reg. Fr. c. 52.*

* *In Cotia sylva* : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la forêt de Compiegne.

CHILPÉRIC III.

Ann. 716.

Charles-Martel est défait par le duc de Frise.

Gest. Franc. c. 52.

Secund continuat. Fredeg. c. 106.

Ce nouveau monarque ne doit point être confondu parmi les rois fainéants. Il avoit environ quarante-cinq ans, lorsqu'il monta sur le trône : il eut presque toujours les armes à la main, pour en soutenir les droits. Rainfroy seconda ses grandes vues. Ils marcherent en Austrasie pour s'opposer à Charles-Martel. Radbode, duc de Frise, de concert avec le roi, avoit passé le Rhin, & s'étoit avancé jusqu'aux portes de Cologne. Charles résolut de commencer par cet ennemi, & de l'attaquer avant qu'il fût joint à l'armée royale. Le combat fut des plus sanglants. La valeur du prince Austrasien ne put fixer la victoire ; il se vit forcé de céder au nombre. C'est le seul échec que ce grand homme ait jamais reçu.

Il surprend Chilpéric & met son armée en déroute.

Idem, c. 53. 107.

Ann. Metens.

Les Frisons, après cette victoire, se joignirent aux Neustriens, ravagerent ensemble tout le pays depuis les Ardennes jusqu'au Rhin, & vinrent mettre le siege devant Cologne. Plectrude sçut conjurer l'orage, en leur donnant une grosse somme d'argent. Chacun ne songea plus qu'à se retirer, Radbode en Frise, Chilpéric en Neustrie. Charles cependant avoit ramassé les débris de son armée : il se jeta dans la forêt d'Ardenne avec cinq cents hommes, en attendant quelque occasion favorable d'agir. Elle se présenta bientôt. Le roi avoit assis son camp à Amblef, maison royale sur la petite riviere de ce nom, près de l'abbaye de Stavelo. Un soldat Austrasien se charge de mettre cette armée en désordre, si on lui permet de l'attaquer seul. Il marche droit aux

CHILPERIC II.
XIX.e Roy de France,
Mort à Noyon en 721 après 5 ans et demi de regne

Neustriens, qu'il trouve sans sentinelles, sans armes, sans défiance, sans crainte. Il met aussi-tôt l'épée à la main, criant d'une voix terrible : *Voici Charles avec ses troupes*, & perce tous ceux qu'il rencontre. L'épouvante se répand dans tous les cœurs. Le prince d'Austrasie, témoin de la consternation, fond sur ces gens effrayés, & les met en déroute. Ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Chilpéric & Rainfroy eurent peine à s'échaper. Ann. 716.

Cette victoire illustra le nom de Charles, & releva les espérances de son parti. Les Austrasiens venoient en foule grossir son armée. Bientôt il se vit en état de porter la guerre chez ses ennemis : il se mit en campagne, dès que la saison le permit ; passa la forêt Charbonnière, & désola tout le pays jusqu'à Cambrai, où Chilpéric vint à sa rencontre. Les deux armées se joignirent au village de Vinchi. La bataille fut des plus sanglantes. Charles, quoiqu'inférieur en nombre, remporta une victoire complete, & poursuivit le monarque jusqu'à Paris. Mais voyant que cette capitale se préparoit à une vigoureuse défense, il tourna tout-à-coup du côté de Cologne, qui lui ouvrit ses portes. Plectrude fut forcé de lui remettre les trésors de Pepin, & de lui livrer ses petits-fils, Théodald, Hugues, & Arnoul, qu'il retint sous bonne garde. Ainsi l'heureux duc fut maître de toute cette partie de l'empire François, & se fit de nouveau proclamer prince d'Austrasie. Ann. 717. Bataille de Vinchi, où Chilpéric est défait. *Idem, ibid.* *Ann. Metens. ad ann.* 717.

Charles, malgré tant d'avantages, ne croyoit pas encore son autorité assez affermie. Il connoissoit l'inclination des Austrasiens pour le sang de Clovis : un interregne de trente-sept ans commençoit à les ennuyer : il leur donna un roi de la famille de leurs anciens maîtres. Il fut nommé Clotaire IV. Quelques-uns le disent fils de Thierri III : quelques autres lui donnent Clovis II pour pere. Cette démarche du duc effraya Rainfroy : il en prévit toutes les conséquences. Il ne pouvoit plus compter sur le secours des Frisons, que le voisinage de Charles obligeoit de vivre en paix : il Ann. 718. Charles fait proclamer Clotaire IV, roi d'Austrasie. *Gest. Franc.* c. 53.

Ann. 718.

chercha à lui susciter d'autres ennemis. Les Gascons sortis de leurs montagnes sous les regnes précédents, s'étoient emparés du pays qui porte aujourd'hui leur nom. Ils étoient commandés par un duc, nommé Eude, homme très-habile, qui sçut profiter des troubles, pour étendre ses conquêtes. Maître de presque tout le pays au-delà de la Loire, il ne vouloit reconnoître ni le roi, ni le royaume de France. Ce fut à ce rebelle audacieux que la cour de Neustrie eut recours. On lui confirma tous les droits de la souveraineté qu'il avoit usurpée : à ces conditions si avantageuses pour lui, mais si honteuses pour l'Etat, il amena un grand secours.

Secund continuat. Fredeg. c. 107.

Il défait l'armée royale auprès de Soissons.

Chilpéric, avec ce renfort, marcha contre les Austrasiens. On ne parloit à sa cour que de triomphes & de victoires. Mais bientôt toutes ces belles espérances s'évanouirent. On apprit que Charles s'avançoit vers Soissons. Cette nouvelle mit la consternation dans l'armée royale. La terreur étoit si grande dans tous les esprits, que paroître & vaincre, ne fut qu'une même chose pour le duc d'Austrasie. Eude reprit avec précipitation le chemin de l'Aquitaine : Chilpéric le suivit avec ce qu'il put emporter de ses trésors : Rainfroy se sauva dans Angers, où forcé, quatre ans après, de capituler, il plia sous l'autorité de Charles, qui par grace lui laissa ce comté pour le reste de sa vie.

Idem, ibid.

Ann. 719. Mort de Clotaire.

Le vainqueur poursuivit les fuyards jusqu'à la Seine, qu'il passa sans opposition, se présenta devant Paris qui lui ouvrit ses portes, s'empara de l'Orléanois & de la Touraine, força les seigneurs de proclamer Clotaire roi de Neustrie & de Bourgogne, & se fit reconnoître maire du palais de ces deux royaumes. Mais le nouveau monarque ne jouït pas long-temps de la double couronne qu'on venoit de lui conquérir. Il mourut la même année ou la suivante, dans la quarante-neuvieme année de son âge, suivant le pere le Cointe, qui lui donne trois ans & demi de regne. Le plus grand nombre est de ceux qui prétendent qu'il ne porta la couronne que dix-sept mois. On voit son tombeau à Coucy en Ver-

Idem, ibid.

mandois. Cette mort fut suivie de quelques mois d'interregne. C'étoit un artifice de Charles, pour sonder les esprits de la nation. Mais bientôt il s'apperçut que le nom de roi étoit toujours cher & respectable aux François. Il envoya des ambassadeurs au duc d'Aquitaine, pour lui demander Chilpéric : Eude le lui renvoya avec de magnifiques présents. Ce prince fut couronné roi de toute la monarchie, & le duc d'Austrasie reconnu maire du palais des trois royaumes. Ann. 719.

Tout étant paisible au-dedans, Charles marcha contre les Saxons, qui persécutoient avec une violence extrême, les Bructeres, les Attuariens, les Cattes, & les Thuringiens, peuples toujours fideles à la religion chrétienne & aux François. Il les attaqua, les défit, les repoussa bien avant dans leurs terres, où il porta le fer & le feu. C'est tout ce qu'on sçait de cette expédition. Nos anciens auteurs se contentent de dire qu'il alla, qu'il combattit, qu'il vainquit, qu'il revint triomphant. C'est le dernier exploit du regne de Chilpéric. Ce prince tomba malade & mourut à Noyon, où il est enterré. Il ne régna que cinq à six ans. Il eut toutes les qualités d'un grand roi; sagesse, bonté, valeur, activité, prudence. S'il fut vaincu dans trois batailles, où il se trouva en personne, c'est un malheur qu'on ne doit pas lui imputer. Le mérite fut toujours indépendant de la fortune. Il ne laissoit point d'enfants : Charles éleva sur le trône Thierri IV, fils de Dagobert III, qui fut surnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé en ce lieu.

Ann. 721.

Mort de Chilpéric.

Idem, ibid.

THIERRI IV.

Ann. 722.

Thierri est proclamé roi de toute la monarchie.

Le P. Labbe. Mélanges curieux, p. 439.

Gest. reg. Fr. c. ultim.

Secund. continuat. Fredeg. c. 107. & 108.

Ann. 723.

Ann. 725.

Ann. 730.

THIERRI étoit âgé de sept à huit ans, lorsqu'il fut couronné roi de Neustrie, de Bourgogne & d'Austrasie. C'est la qualité que prend ce jeune monarque dans deux chartes qui nous restent de lui, toutes deux faites en Austrasie, l'une à Zulpic, & l'autre au château d'Héristal. Charles continua de régner sous le nom de ce prince enfant. Le reste de la vie de ce grand homme n'est qu'un enchaînement de guerres, de batailles, de victoires & de triomphes. Il avoit à peine dompté les Saxons, & reconquis tout le pays jusqu'au Veser, qu'il se vit obligé de marcher contre les Allemands, qui s'étoient révoltés. Il les défit, les poussa jusqu'au-delà du Danube, & revint chargé d'un riche butin. Cette seconde guerre fut suivie d'une troisieme contre les Bavarois, qu'il subjugua. Le duc d'Aquitaine, qui rompit la paix vers ce même temps, subit aussi le même sort. Charles le vainquit dans deux batailles, désola toutes les provinces de son gouvernement, & le força de recourir à sa clémence. Il ne sembloit pas pouvoir suffire à tant d'ennemis toujours battus, mais toujours prêts à se révolter, lorsque les Sarasins entrerent en France avec une puissante armée.

Les Sarasins d'Afrique font la conquête de l'Espagne, l'an 714.

Ces peuples, vainqueurs de l'Orient & de l'Afrique, avoient été appellés en Espagne par le comte Julien. Ce seigneur brûloit du désir de se venger de Rodrigue, roi des Visigoths, qui avoit deshonoré sa fille, d'autres disent sa femme. Il fit demander une entrevue à l'émir Muza, lieutenant de Valid, calife ou prince des Sa-

THIERRY II.

XX.e Roy de France,

Mort en 738. après 17 ans de regne.

rasins, & lui offrit de lui livrer son pays, s'il vouloit l'assurer d'un prompt secours. Ces barbares ne laisserent point échaper une si belle occasion d'étendre leurs conquêtes : ils vinrent fondre sur les Etats de Rodrigue, où ils mirent tout à feu & à sang. Il se donna une sanglante bataille sur les bords du fleuve Guadalete : le roi fut vaincu & périt dans la fuite. Cette victoire décida de l'empire. Le royaume des Visigoths, après plus de trois cents ans, fut éteint, & la nation presque entiérement exterminée. Une partie cependant se sauva dans les montagnes des Asturies, de la Galice, & de la Biscaye, où ils fonderent un nouveau royaume, sous la conduite de Pélage : c'est de lui que les rois de Castille sont descendus. Plusieurs se retirerent en France : ceux qui se soumirent aux Maures, conserverent leur religion, sous le nom de chrétiens *Mozarabes*.

Ann. 730.
Roderic. l. 3. c. 12.

La conquête d'Espagne fut suivie de celle du Languedoc & des autres terres que les Visigoths possédoient encore en France. Les Sarasins prirent d'abord Albi, Rhodès, Castres, & assiégerent Toulouse. Ils furent contraints de lever le siege. Mais ils revinrent quelques années après, sous la conduite d'Abdérame, entrerent dans l'Aquitaine, passerent la Garonne, prirent Bordeaux & Poitiers ; brûlerent l'église de saint Hilaire, menaçant de traiter de même celle de saint Martin de Tours, dont le trésor étoit en grande réputation. Eude, épouvanté de ces rapides succès, implora le secours du prince des François. Charles n'ignoroit point les desseins du duc. Il sçavoit que, pour se rendre indépendant, il avoit fait alliance avec Munuza, gouverneur de Cerdagne, & lui avoit donné sa fille. Il sacrifia son ressentiment particulier au bien public, & marcha contre ces barbares avec toutes les forces d'Austrasie, de Bourgogne & de Neustrie.

Leurs progrès dans le Languedoc.

Idem, ibid.

La bataille se donna entre Tours & Poitiers. On combattit un jour entier. Mais enfin le nombre céda à la valeur : Abdérame fut tué, & son camp pillé. On y

Ils sont défaits à la bataille de Poitiers.

Ann. 732.

Idem, ibid.

trouva des richesses immenses : c'étoient les dépouilles des provinces qu'il avoit ravagées : Charles les fit distribuer à ses troupes. On ne trouve dans les auteurs contemporains aucunes particularités de cette célebre journée : ce n'est que dans Paul Diacre, qui écrivit sous Charlemagne, qu'on voit trois cent soixante & quinze mille Sarasins étendus morts sur le champ de bataille. Charles ne perdit que quinze cents hommes. On dit que cette victoire lui mérita le surnom de *Martel*, parce qu'il avoit, comme un marteau, écrasé les Sarasins. Ce fut le terme fatal de la grandeur des Arabes, l'affermissement de l'autorité du duc Austrasien, la conservation de la France, le salut de l'Europe & de toute la chrétienté.

Ordre de la Genette.

Théatre d'honneur & de chevalerie.

Justiniani, n. 1, c. 13.

Dictïon. aux mots Genette, *&* cosse de Genette.

On raconte qu'après cette célebre victoire, Charles institua l'ordre de chevalerie, si connu sous le nom de *la Genette*. Il n'étoit composé que de seize chevaliers, qui portoient un collier d'or à trois chaînes entrelacées de roses, au bout duquel pendoit une *Genette* aussi d'or massif. Favin & l'abbé Justiniani assurent qu'il étoit fort en vogue sous la seconde race : il ne paroît pas cependant que les ordres militaires aient commencé avant le douzieme siecle. C'est ce qui a donné lieu au pere Menestrier de reculer l'institution de celui de *la Genette* jusqu'au regne de Charles VI. Il dit que le collier étoit de deux gousses de *Genêt*, l'une blanche, l'autre verte, avec ce mot *jamais*. C'est une erreur, si l'on en croit Moréri, qui prétend que le critique a pris pour devise de l'ordre le nom de *James* roi d'Angleterre, qu'il a trouvé dans la description du collier destiné pour ce prince.

Ordre de la cosse de Geneste.

L'ordre *de la Genette* & celui *de la cosse de Geneste* ne forment-ils qu'un seul & même ordre, ou sont-ils deux ordres réellement distingués ? C'est ce qui n'est nullement décidé. On dit que ce dernier fut institué par saint Louis, qui le reçut le premier de la main de Gautier archevêque de Sens, la veille du couron-

nement

nement de Marguerite de Provence, ſa femme. La deviſe des chevaliers étoit ce mot, *exaltat humiles* : l'habit, une cotte de damas blanc avec le chaperon violet : le collier, un compoſé de coſſes de geneſte émaillées au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, renfermées dans des lozanges cléchées ou percées à jour, au bout duquel pendoit une croix fleurdeliſée. S'il eſt vrai, comme quelques ſçavants le prétendent, que ſaint Louis n'inſtitua aucun ordre militaire, il en faut conclure que celui *de la coſſe de Geneſte* eſt plus ancien que ce monarque. Ann. 732.

La Bourgogne n'avoit point encore voulu reconnoître les ordres de Charles : il s'y rendit à la tête de ſon armée victorieuſe : tout plia, tout ſe ſoumit. De-là il marcha contre Popon, duc de Friſe, qui s'étoit ſoulevé : ſa ſeule préſence réduiſit ce rebelle. Une nouvelle révolte fut pour lui une nouvelle moiſſon de lauriers. Il rentra dans ce malheureux pays, défit les Friſons, tua leur duc, renverſa leurs idoles, abattit leurs temples, fit couper leurs bois ſacrés, brûla leurs villes & leurs villages, paſſa au fil de l'épée tout ce qui lui réſiſta, & réunit à la couronne toute la Friſe, qui déſormais n'eut plus de ducs de ſa nation. Il ramena enſuite ſon armée en Neuſtrie. Bientôt il fut obligé de la conduire contre les Aquitains. Leur duc oubliant ſes ſerments, avoit repris les armes. Mais il n'oſa paroître devant Charles, qui mit tout le pays à feu & à ſang, & revint chargé de riches dépouilles. Eudes étant mort, Hunauld ſon fils refuſa d'obéir : la priſe de Bordeaux & de Blaye le mit à la raiſon. Il eut ſa grace, on lui rendit ſes villes, & il prêta ſerment de fidélité, non au roi Thierri, mais au duc d'Auſtraſie & à ſes enfants. On a peine à ſuivre le héros François dans le cours de ſes victoires. L'Aquitaine ſoumiſe, il paſſa en Bourgogne où l'on commençoit à remuer, ſoumit Lyon, entra dans la Provence, prit Arles & Marſeille, établit par-tout des gouverneurs fideles, & diſſipa le parti des rebelles. De-là,

Diverſes expéditions de Charles-Martel.

Ann 733.

Secund. continuat. Fredeg. c. 109.

Ann. Metenſ.

Ann. 734.

Ann. 735.

Ann. 736.

Ann. 737. ſans poſer les armes, il vole en Saxe, dont les peuples s'étoient de nouveau révoltés. Tout rentre dans le devoir à ſon approche : on lui offre des ôtages avec un tribut annuel.

Il marche contre les Sarafins & les défait.

Idem, ibid.

Dans le même temps les Sarafins, par la trahiſon de Mauronte, gouverneur de Marſeille, ſurprirent Avignon, & déſolerent la Provence & le Lyonnois. Charles y marcha avec ſon frere Childebrand. Les barbares n'oſerent tenir la campagne devant lui : Avignon fut emporté d'aſſaut, tous les Maures égorgés, & une partie de la ville brûlée. Le vainqueur, ſans perdre de temps, paſſa le Rhône, traverſa la Septimanie, pillant, ravageant, ſaccageant tout ce qui oſa lui réſiſter, & vint mettre le ſiege devant Narbonne. Les Sarafins d'Eſpagne accoururent au ſecours de la place. Charles vole à leur rencontre, les joint entre la petite riviere de Berre & le Val de Corbiere, les enfonce, les met en déroute, & les pourſuit juſqu'à leurs vaiſſeaux, dont il s'empare. Tout fut pris, tué ou noyé. Cet échec n'abattit point le courage du brave Athim, gouverneur de la ville aſſiégée : il refuſa de ſe rendre. Le duc qui ne s'opiniâtroit jamais à une entrepriſe où il trouvoit trop d'obſtacles, laiſſa ſon frere pour continuer le ſiege, & alla ſe ſaiſir de Beziers, d'Agde, de Maguelonne, & de Nîmes, qu'il démantela. C'étoit la politique de ce Prince. Il ne ſouffrit jamais aucune place forte dans les pays qu'il avoit conquis : il ne vouloit pas que rien fût capable de l'arrêter. Quelques auteurs couronnent cette expédition par la priſe de Narbonne ; mais notre ancienne hiſtoire garde un profond ſilence ſur le ſuccès de ce ſiege.

Paul. Longob. c. 54.

Ann. 738. Mort de Thierri.

Une nouvelle guerre contre les Saxons, qui furent de nouveau aſſujétis au tribut, termina le regne de Thierri IV. Ce prince, que la jeuneſſe juſtifie pleinement du reproche de fainéantiſe, mourut dans la vingt-troiſième année de ſon âge, & la dix-ſeptieme depuis ſon avénement à la couronne. On croit qu'il fut enterré à ſaint Denis. Charles voyant ſon autorité ſi bien établie

par tant de victoires, ne crut plus avoir besoin de l'ombre d'un roi, & ne se mit point en peine de remplir le trône vacant. L'interregne fut de six à sept ans, selon l'opinion commune; de cinq, suivant la chronique de l'abbé Conrad; de quatre ou cinq, si l'on en croit M. de Valois.

Ann. 718.

L'INTERREGNE.

Ann. 738.

Charles regne sous le nom de duc des François.

Idem continuat. Fredeg. c. 109.

Ann. Metens.

CHARLES, après tant de services rendus à la religion & à l'Etat, croyoit avoir mérité qu'on lui offrît la couronne. Il dépendoit de lui de s'en emparer : il avoit en main toute l'autorité. Mais il connoissoit l'amour naturel des François pour la maison royale : il n'osa prendre de lui-même un titre, qui ne pouvoit manquer de lui faire des envieux ; & les seigneurs qui ne l'auroient vu qu'à regret sur le trône du grand Clovis, n'eurent point assez de fermeté pour lui demander un roi de cette auguste famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'il refusa le diadême. Quoi qu'il en soit, il continua de gouverner avec un pouvoir absolu, sous le nom de duc des François. Le pape Grégoire II, dans une de ses lettres, l'appelle duc & maire du palais de France ; ce qui semble donner à entendre qu'il s'est toujours regardé comme officier du royaume & non du roi. Grégoire III lui donna la qualité de vice-roi. On ne voit cependant aucun acte daté des années de sa principauté. Toutes les chartres, durant l'interregne, sont distinguées par les années d'après la mort de Thierri IV.

Sirmond. Tom. I. Conc. Gall. p. 260.

Ann. 739.

Il jouït en paix du fruit de ses victoires.

Cette mort avoit suspendu toutes les affaires. Mauronte, gouverneur de Marseille, profita de cette circonstance pour rappeller les Sarasins en Provence. Ces barbares s'étoient emparés d'Arles : Charles n'eut besoin que de paroître, & tout rentra dans le devoir. Cet exploit rétablit la tranquilité dans toute la monarchie. L'empire François étoit augmenté de presque toute la Septimanie ; les Maures d'Espagne n'oserent plus rien entreprendre : les nations tributaires oublierent leur indocilité : l'heureux duc jouït en paix de sa gloire, honoré au-dedans, redouté au-dehors, adoré des troupes, respecté des grands, recherché de ses voisins. Les

troubles d'Italie fourniſſent une preuve éclatante de la haute conſidération où le bruit de ſa valeur l'avoit mis dans toute l'Europe.

Ann. 740, 741.

Il appaiſe les troubles d'Italie par ſa ſeule autorité.

L'empereur Léon s'étoit déclaré contre le culte des images par un édit qui ordonnoit de les enlever de toutes les égliſes, & de les briſer comme les idoles. Les papes l'excommunierent : une partie de l'Italie ſe ſouleva. Les Lombards, profitant de l'occaſion, s'emparerent de Ravenne, & menaçoient Rome. Grégoire III, homme ferme & inflexible, tenoit alors le ſiege de cette capitale du monde chrétien. C'eſt le premier des ſouverains pontifes, qui ſe ſoit mêlé hautement des intérêts des princes : exemple pernicieux, qui eut des ſuites bien funeſtes pour le ſacerdoce & l'empire. Il écrivit pluſieurs lettres touchantes au duc des François, pour lui demander ſa protection. Charles, ſoit par conſidération pour Luitprand roi des Lombards, ſoit qu'il voulût amener les Romains à des offres plus avantageuſes, ne ſe preſſa point de répondre à des inſtances ſi vives. Cette négligence affectée ne rebuta point Grégoire. Il lui envoya une célebre ambaſſade *, avec les clefs du tombeau de ſaint Pierre, & quelques parties des chaînes du bienheureux Apôtre. Les députés avoient ordre de lui propoſer le conſulat de Rome, s'il vouloit les aſſurer d'un puiſſant ſecours. On ne dit point ce que Charles promit de ſon côté ; mais il eſt certain qu'il accorda ſa protection qu'on lui demandoit. Il paroît cependant qu'il ne voulut point rompre avec Luitprand. Il lui fit repréſenter qu'un prince chrétien ne pouvoit en honneur, ni en conſcience, tourmenter l'égliſe & uſurper ſon patrimoine. Le roi des Lombards, ſoit crainte, ſoit retour ſur lui-même, retira ſes troupes, & rendit au ſaint ſiege toutes les terres dont il s'étoit emparé. C'eſt à cette démarche hardie de Grégoire, que Rome doit ſa grandeur temporelle, & la maiſon de Charles, ſon élévation à l'Empire.

Idem continuat. Fredeg. c. 110.

Ann. Metenſ. ad ann. 741.

* Nos anciens auteurs remarquent que cette ambaſſade eſt la premiere que les papes aient envoyée à la cour de France.

Ann. 740, 741. Il partage la France entre ses enfants.

Ce prince, plus accablé de fatigues que d'années, étoit attaqué depuis quelque temps d'une maladie qui consumoit insensiblement ses forces : il songea à établir sa famille. Il avoit eu de sa premiere femme Rotrude trois enfants, Carloman, Pepin & la princesse Hildetrude. Il eut d'un second mariage avec Sonnichilde, niece d'Odilon duc de Baviere, un troisieme fils nommé Grippon, ou Grifon. Il assembla les seigneurs à Verberie, maison de plaisance près de Compiegne, & de leur consentement partagea de cette sorte tout le royaume de France. Carloman eut l'Austrasie, l'Allemagne & la Thuringe : Pepin, la Neustrie & la Provence : Grifon n'eut qu'un petit nombre de places. Il est difficile d'en deviner la raison. Eginard le met au nombre des enfants légitimes de Charles, & la qualité de sa mere ne permet pas d'en douter. Ce partage causa quelques troubles dans la Bourgogne ; mais Pepin & le prince Childebrand son oncle les appaiserent aussi-tôt.

Ann. 741. Sa mort & son caractere.

Ces arrangements ainsi faits, Charles ne songea plus qu'à mourir. Il vint à Paris, & alla prier sur le tombeau de saint Denis. De-là il se fit porter à Quersi sur Oise, où il mourut. Il étoit âgé de cinquante ans, dont il en avoit régné vingt-cinq sur toute la France. Il fut enterré avec grande pompe dans l'église de l'abbaye de saint Denis. On trouve peu de héros qui lui soient comparables. Grand prince, grand capitaine, il réunit toutes les vertus qui forment le politique & le guerrier : sagesse dans le projet, il pénétroit d'un coup-d'œil toutes les suites d'une entreprise, toujours prêt à prendre le parti le plus convenable aux circonstances : célérité dans l'action, on le voyoit d'un moment à l'autre traverser avec une armée, la vaste étendue de la monarchie, & paroître sur les rives de l'Elbe, lorsqu'on le croyoit encore sur les bords du Rhône : courage dans l'exécution, il fut toujours le premier à combattre, toujours le dernier à sortir de la mêlée, *toujours frapant de si rudes coups, qu'il mérita le surnom de* MARTEL : modération dans le succès, il parvint à la souveraine puissance sans

Idem, ibid.

meurtres, sans assassinats, sans exils. Son esprit, sa valeur, son activité commencerent sa fortune : sa conduite, sa douceur, son habileté la fixerent. Ann. 741.

Quelques enfants naturels qui lui survécurent, prouvent qu'avec les qualités du héros, il avoit les foiblesses de l'homme. Il en eut trois, Remi évêque de Rouen, Jérôme pere de Fulrad, fondateur & abbé de saint Quentin, & Bernard qui laissa trois fils, Adelard, Vala & Bernier, tous trois religieux au monastere de Corbie, & deux *filles*, Gondrade & Théodrade. La premiere prit le voile au couvent de sainte Croix de Poitiers : la seconde, devenue veuve, imita l'exemple de sa sœur, & fut abbesse de Notre-Dame de Soissons. Elle avoit une fille nommée Imme, qui lui succéda dans sa dignité. Ses enfants naturels.

Le pape Grégoire III, dans une lettre à saint Boniface, attribue au zele de Charles la conversion des Frisons, des Thuringiens, & de divers peuples de la Germanie. La France doit à la journée de Poitiers la conservation, ou du-moins l'exercice libre de la religion chrétienne : sans le bras de ce prince, sans cette intrépide activité qui écrasa les Sarasins, elle se seroit peut-être vue forcée d'embrasser le mahométisme. Les moines cependant, & les prêtres se sont efforcés de noircir sa mémoire. On lit dans une lettre synodale attribuée à Hincmar, que son corps fut emporté dans les enfers, & qu'à l'ouverture de son tombeau on n'avoit trouvé qu'un dragon affreux & d'une puanteur horrible. Ce conte ridicule est fondé sur une révélation de saint Eucher d'Orléans ; mais il est certain que ce prélat étoit mort avant Charles-Martel : ce seul anachronisme démontre la fausseté de l'histoire. On voit que c'est une fable inventée pour intimider ceux des princes qui seroient tentés de porter la main sur les biens de l'église.

Les guerres continuelles que Charles eut à soutenir soit contre les idolâtres de Germanie, soit contre les Mahométans d'Espagne, avoient épuisé le trésor royal :

Ann. 741. il se vit obligé de recourir aux biens ecclésiastiques. Ils étoient devenus immenses par les indiscretes libéralités des fideles, qui se dépouilloient eux-mêmes pour enrichir les ministres des autels ; par les soins industrieux du clergé, qui avoit mis en valeur les terres incultes qu'on lui avoit abandonnées ; par la dixme enfin que les laïques payoient depuis près de deux cents ans. Ce ne fut d'abord qu'une imposition volontaire, qui devint par la suite un tribut forcé. Saint Augustin la recommande comme une œuvre de charité : le concile de Tours la propose à tous les François sous la même idée : le second de Mâcon en fait une obligation. Charles crut pouvoir disposer de tant de richesses. Il combattoit contre les ennemis de l'église : il étoit juste qu'elle contribuât aux frais des expéditions qui se faisoient pour sa défense. Mais non content de prendre pour lui les bénéfices les plus considérables, il distribua les évêchés & les abbayes aux principaux seigneurs de son armée, & donna les cures aux officiers subalternes. Cette dispensation ouvrit la porte à de grands désordres.

Bien-tôt les grands sieges, comme Rheims, Vienne & Lyon, se virent dépourvus de pasteurs. Les ecclésiastiques pour n'être point dépouillés, ne se firent point scrupule de porter les armes. Les bénéfices devinrent héréditaires. On les fit entrer dans le commerce : on les partageoit comme les autres biens de famille : on a vu dans certains inventaires vendre les églises, les autels, les cloches, les ornements, les calices, les croix, les reliques. On a porté l'abus plus loin encore. Lorsqu'on marioit une fille, on lui donnoit pour dot une cure, dont elle affermoit la dixme & le casuel. Il y a des jurisconsultes qui regardent cette libéralité de Charles envers les gens de guerre, comme la véritable époque des dixmes inféodées, c'est-à-dire, comme tenues en fiefs par les seigneurs, ou autres personnes laïques. On ignore s'il prévit des suites si fâcheuses, ou si les ayant prévues, il se mit peu en peine de les empêcher. Lorsqu'on repasse sur les différents traits de sa vie, on voit partout

Concile de Châlons.

tout le grand homme: on cherche souvent le prince chrétien.

La mort de Charles causa de grands troubles. Hildetrude sa fille se déroba de la cour, passa le Rhin, & se rendit en Baviere, où elle épousa le duc Odilon. Carloman & Pepin comprirent que cette imprudente démarche de la princesse étoit une suite des intrigues de Sonnichilde, qui n'étoit pas contente du petit partage de Grifon : ils crurent qu'il falloit s'assurer de l'un & de l'autre. Elle en eut avis, & se retira dans la ville de Laon. Les princes assemblerent aussi-tôt leurs troupes, & formerent le siege de cette place. Sonnichilde fut obligée de se rendre à discrétion : on l'envoya à l'abbaye de Chelles, dont on lui donna les revenus pour sa dépense. Grifon fut mis en lieu de sûreté, & enfermé au château de Neuchatel proche des Ardennes. Théodald fils de Grimoald, ne fut pas traité avec tant d'égards : il avoit de trop grandes prétentions ; il fut sacrifié à l'intérêt & à l'ambition.

Ann. 741.

Troubles qui suivirent sa mort.

Idem, ibid.

Les deux princes marcherent ensuite contre Hunauld duc d'Aquitaine, qui malgré ses serments, refusoit de les reconnoître pour maîtres. Ils le défirent, raserent le château de Loches, place alors très-forte, désolerent son pays, & le forcerent de se soumettre aux anciens hommages. Ce fut pendant cette expédition, en un lieu appellé le *Vieux-Poitiers*, qu'ils fixerent à l'amiable les limites de leurs Etats. Cette grande affaire terminée, Carloman passa le Rhin, pénétra jusqu'au Danube, & contraignit les Allemands de demander la paix. Ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant au tribut, & en lui jurant la même obéissance qu'à Charles son pere. Dans le même temps naquit au château d'Ingelheim près de Mayence, Charles fils aîné de Pepin, qui par ses grandes actions mérita le surnom de Charlemagne.

Ann. 742.

Ibid.

Tant de prospérités ne mettoient point les deux freres à couvert des révoltes. Il restoit un prétexte aux factieux. Les ducs tributaires ne refusoient point l'obéissance aux rois de France : mais ils ne vouloient point plier

Ann. 743.

Fin de l'Interregne.

Ann. 743. sous le joug des deux princes qui abusoient de leur autorité, disoient-ils, pour opprimer les seigneurs, après avoir anéanti la puissance royale. Les François de leur côté, accoutumés à avoir un roi, ne leur obéissoient qu'avec peine. C'est ce qui détermina Pepin à faire cesser l'interregne. Il éleva sur le trône un jeune prince, aussi propre que ses derniers prédécesseurs, à ne porter que le vain titre de roi. Il fut nommé Childéric III.

CHILDERIC III.
XXI.e Roy de France
Détrôné en 751 après 8 ans de régne,
Mort à l'Abbaïe de St. Bertin en 754.

CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC, ſuivant une ancienne généalogie de nos rois *, étoit fils de Thierri de Chelles. Il ne régna que ſur la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence. L'Auſtraſie redevint une principauté ſéparée du reſte de la monarchie. Carloman la gouvernoit en ſouverain. On en voit la preuve dans la préface du concile qu'il convoqua cette même année à Leptine. Il y déclare qu'*avec le conſeil de ſa nobleſſe, il a aſſemblé les évêques qui ſont dans ſes Etats :* expreſſions qui marquent un pouvoir abſolu. Ce concile eſt remarquable par pluſieurs beaux *réglements pour la réformation* des mœurs. C'eſt l'époque de la maniere de compter les années depuis l'incarnation. On datoit auparavant des années du monarque régnant.

Ann. 743. Childéric eſt proclamé roi. Concile de Leptine.

Les princes tributaires de la France n'obéiſſoient qu'à regret aux enfants de Charles-Martel : tous ſe liguerent de nouveau contre les deux freres. Les Allemands furent les premiers châtiés. Odilon duc de Baviere, fut défait & forcé de demander la paix, qu'il n'obtint qu'en ſe ſoumettant à l'hommage. Théodoric duc des Saxons, aſſiégé par Carloman dans le château d'Hochſibourg, ſe vit contraint, pour ſauver ſon pays, de ſe donner lui-même en ôtage. Hunauld duc d'Aquitaine, obligé de recourir à la clémence de Pepin, donna de l'argent, & jura une fidélité inviolable. Ce prince, ſur quelques ſoupçons, fit crever les yeux à ſon frere Haton. Les

Différentes révoltes.

* Chronique de Fontenelle. *Voyez* pag. 792 du premier tome des Hiſt. Franç. de Ducheſne.

remords vinrent aussi-tôt troubler sa conscience: il entra dans un monastere, sa femme dans un autre, & son fils Gaïfre lui succéda.

Ann. 747.

Carloman se retire dans un monastere.

Les Saxons cependant & les Allemands ne pouvoient s'accoutumer à porter le joug: une nouvelle révolte fut pour les deux freres une nouvelle occasion de triompher. Mais bien-tôt les Allemands reprirent les armes. Carloman marcha contre eux, les soumit; & pour retenir par la crainte des supplices ceux que tant de défaites n'avoient pu abattre, il fit de sanglants exemples de tous les auteurs de la rébellion. Ce fut le dernier exploit militaire de ce prince. Dégoûté du monde au milieu de ses victoires, il alla à Rome trouver le pape Zacharie, qui lui donna l'habit de moine, & une place dans l'abbaye du Mont-Cassin, où il vécut dans toutes les pratiques de l'obéïssance religieuse. Il laissoit des enfants, entr'autres Drogon, qu'il recommanda à son frere. Aucun ne lui succéda dans sa principauté. Une ancienne histoire rapporte qu'ils furent tous rasés & renfermés dans des monasteres par ordre de leur oncle.

Eginard. in Ann. an. 746.

Ann. Metens. ad ann. 747.

Ann. 748.

Pepin aspire ouvertement à la couronne.

Pepin, devenu maître de toute la France, donna la liberté à son frere Grifon, le combla de caresses, le logea au palais, lui assigna de grosses pensions. Il ne paroissoit occupé que du soin de rendre les peuples heureux. Il avoit établi par-tout des tribunaux pour faire rendre justice aux personnes opprimées. L'église trouvoit en lui un protecteur, le mérite un rémunérateur, l'innocence un défenseur, le crime & la rébellion un sévere vengeur. Dans cet état de grandeur, de gloire, & de puissance, il songea sérieusement à se faire déclarer roi. Il travailloit à l'exécution de ce grand projet, lorsque tout-à-coup Grifon s'échapa de la cour avec plusieurs jeunes seigneurs François, & se retira chez les Saxons qu'il fit révolter. Pepin, accoutumé à vaincre, marcha contre le rebelle, saccagea la Saxe, & força ce nouvel hôte à l'abandonner. Le malheureux fugitif passa dans la Baviere qu'il eut bien-tôt conquise. Elle étoit gouvernée par Tassillon, enfant de six ans.

Le duc des François l'alla chercher dans cette troisieme r[illegible] le surprit, le battit, le fit prisonnier. Le vainqueur, toujours modéré dans ses succès, traita son captif avec beaucoup d'humanité, le ramena en Neustrie, lui donna la ville du Mans & douze comtés. Ce généreux procédé ne fut point capable de toucher le cœur de Grifon : il se sauva une troisieme fois, & alla se jeter entre les bras de Gaïfre duc d'Aquitaine. Cette fuite n'entraîna aucune suite fâcheuse. La tranquilité de l'empire François n'en fut point troublée. Alors Pepin reprit son premier dessein.

Ann. 748.
Ann. Metens.
Eginard. in Annal.

Le seul obstacle à son élévation étoit le serment de fidélité que les François avoient prêté à Childéric : il trouva moyen de le lever. On raconte la chose diversement. Les uns, c'est le plus grand nombre, prétendent qu'assuré de l'estime, de l'inclination, & du suffrage de la nation, il lui fit proposer de consulter le pape. Zacharie répondit que celui qui avoit en main l'autorité, pouvoit y joindre le titre de roi. On avoit bien voulu croire que Childéric étoit devenu fou ; on se laissa persuader avec la même facilité, que cet oracle délivroit de l'obligation du serment : Pepin fut proclamé roi. Les autres, au contraire, assurent que Childéric, touché du desir de se donner entiérement à Dieu, abdiqua de son plein gré & du consentement de ses grands vassaux. Les François, par cette retraite, rentroient dans leurs droits de se donner un autre maître : ils élurent Pepin tout d'une voix. Ce sentiment, s'il n'est pas le plus vrai, est du-moins le plus glorieux au pape, au nouveau monarque, à la nation. Zacharie dans ce systême n'est plus un prévaricateur qui abuse de la religion des peuples pour consacrer une injustice criante : Pepin cesse d'être un usurpateur odieux qui opprime ses légitimes maîtres : les François enfin demeurent pleinement justifiés du crime de parjure & de félonie. Quoi qu'il en soit, Childéric descendit du trône, fut rasé & enfermé au monastere de Sithieu *. Il ne survécut que trois ou quatre

Il est proclamé roi.

Ann. 750.

Idem, ibid. ad ann. 750.

Le pere le Cointe dans ses Annales Ecclésiastiques sur l'an 75[illegible]

* C'est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer.

ans à sa déposition. Il avoit un fils nommé Th[illegible] qui vécut & mourut ignoré à l'abbaye de Fonte[illegible] jourd'hui saint Vandrille.

Ann. 751.

Fin de la premiere race.

Ainsi finit la race des Mérovingiens, après trois cent trente-trois ans de regne depuis Pharamond, [illegible] cent soixante-dix depuis le grand Clovis. Il a donné trente-six rois à la France, dont vingt-un ont régné sur Paris. Les quatre premiers étoient païens; les autres furent chrétiens, mais la plupart de nom plus que de mœurs. On ne voit jusqu'à Clotaire II, que cruauté, férocité, barbarie. Ceux qui l'ont suivi firent paroître plus de douceur, de religion & de bonté. Ce fut cette bonté même qui les a perdus. L'ambition a sçu en profiter pour les renverser du trône. On doit se défier de ce qu'on a écrit de ces princes sous le commencement de la seconde race. Il falloit justifier l'usurpation. On chargea les Mérovingiens de tous les maux qui avoient désolé l'empire François : on attribua aux Carlovingiens tout le bien qui s'étoit fait du temps qu'ils gouvernoient sous le nom de maires du palais.

Boizot del. Aveline fil. Sculp.

PEPIN, dit LE BREF

XXII.e Roy de France,

Mort à S.t Denis le 24. 7.bre 768. Après 16 ans de regne.

HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE RACE.

PEPIN.

LA fin déplorable de la race des Mérovingiens eſt un de ces exemples auſſi communs que terribles de l'inſtabilité des choſes humaines. L'antiquité de ſon origine qui ſe perd dans les ſiecles les plus reculés, l'éclat de ſes exploits, le nombre de ſes victoires, la grandeur de ſes conquêtes, le reſpect de la nation qui étoit comme paſſé en habitude, l'amour naturel du François pour ſes légitimes maîtres, rien n'a pu la ſauver d'un triſte naufrage. Leçon utile, qui apprend aux rois qu'il eſt un Ann. 751.

Ann. 751.

Être tout-puissant, qui brise, quand il lui plaî[illegible] scep-tres & les couronnes, & qu'un trône occupé [illegible] un prince livré à l'inaction & à la mollesse, est [illegible] expofé à être ébranlé. Une nouvelle famille s[illegible] les ruines de la maison royale de Clovis : ell[illegible] gloire : elle sembloit par mille belles actions avoir e[illegible] l'injustice de son usurpation, lorsqu'à son tour elle est renversée par les mêmes passions qui avoient concouru à son agrandissement. Tels sont les grands événements que présente cette seconde partie de notre histoire.

Pepin est sacré à Soissons.

Second. continuat. Fredeg. c. 117.

Ce fut à Soissons dans une assemblée générale de la nation, que Pepin reçut la couronne & les hommages de tout l'empire François. Un auteur contemporain observe que suivant l'ancienne coutume, la reine Berthe fut élevée avec lui sur le trône. Il est cependant remarquable que jusque-là on ne trouve dans l'histoire aucun vestige de cet usage. Il y a toute apparence que c'étoit une nouveauté, imaginée, soit pour rendre son inauguration plus mémorable, soit pour inspirer aux peuples plus de vénération pour les enfants qu'il avoit eus de cette princesse. C'est par le même principe qu'il voulut recevoir l'onction sacrée de la main de saint Boniface, légat du pape & archevêque de Mayence : trait de politique autant que de religion. C'étoit un moyen de faire regarder son élection comme un ordre du ciel : sa personne en devenoit plus auguste, son pouvoir plus respectable. Cette cérémonie jusqu'alors inusitée en France, se fit dans la cathédrale de Soissons. Elle fut trouvée si avantageuse, que tous les successeurs de Pepin imiterent son exemple. On n'en excepte que Louis le Débonnaire. Ce prince, par ordre de Charlemagne son pere, alla prendre la couronne sur le grand autel de l'église d'Aix-la-Chapelle, se la mit sur la tête, & sans autre consécration, fut reconnu roi de toute la monarchie.

Eginard. in Annal. ad ann. 750.

Depuis quel temps nos rois sont sacrés à Rheims.

Le sacre se faisoit anciennement par le métropolitain de la province où l'on s'assembloit pour couronner le nouveau monarque. Philippe premier du nom, est aussi le

le premier de nos rois qui ait été sacré à Rheims. On admire la hardiesse de Gervais de Bélême, archevêque de cette ville, qui osa soutenir devant la cour de ce prince, que lui seul avoit ce droit comme successeur de [illegible] Remy, à qui le pape l'avoit donné. On pouvoit [illegible] répondre que cette pieuse cérémonie étoit absolument inconnue sous la premiere race. Cette concession d'ailleurs excédoit le pouvoir des souverains pontifes. C'est en effet de nos rois que l'église de Rheims tient cette glorieuse prérogative. Ce fut Louis le Jeune qui la lui accorda aux instances de la reine Alix sa femme, sœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors cet illustre siege. Ainsi l'époque de ce privilege ne remonte pas plus haut que le douzieme siecle. Ann. 751.

Le commencement de ce nouveau regne fut signalé par la défaite des Saxons qui s'étoient révoltés. On désola leurs provinces. Contraints de demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant à un tribut annuel de trois cents chevaux. Les Bretons subirent le même sort. Le roi n'eut qu'à se présenter : tout rentra dans l'obéissance. Il étoit en chemin pour cette glorieuse expédition, lorsqu'il aprit que Grifon son frere avoit été tué dans la vallée de Maurienne. On ignore si ce fut par les émissaires du duc d'Aquitaine, qui poursuivoit la vengeance des galanteries de ce prince avec la duchesse sa femme, ou par les gens de Pepin même, qui appréhendoit qu'en passant en Italie il n'intéressât les Lombards dans sa querelle. Ann. 752. Pepin défait les Saxons & les Bretons. *Ann. Metens.* *Idem continuat. Fredeg. c. 118.*

Astolphe régnoit sur cette belliqueuse nation. Maître de l'exarchat de Ravenne, il entreprit de subjuguer Rome. Il fit sommer cette ville de le reconnoître pour son souverain, menaçant de porter le fer & le feu sur son territoire, si chacun de ses habitants ne lui payoit tous les ans un sou d'or. Etienne III étoit alors sur la chaire de saint Pierre. Digne successeur des Grégoires & des Zacharies, il poursuivoit vivement leur projet de se faire un état indépendant. L'entreprise d'Astolphe déconcertoit cet ambitieux dessein. Mais dans la néces- Ann. 753. Le pape se retire en France.

sité de subir le joug, il comprit qu'il valoit mieux obéir aux Grecs dont l'éloignement faisoit moins sentir le pouvoir, que de tomber sous la domination des Lombards, peuples trop voisins, & trop impérieux. C'est ce qui l'obligea de recourir à l'empereur, pour l'engager à prendre les armes en faveur des Romains. Constantin, occupé contre les Bulgares, crut qu'il suffisoit pour la majesté de l'empire, de mettre l'affaire en négociation. Le pape au-lieu d'une armée, ne vit arriver qu'un envoyé, nommé Jean le Silenciaire. Les représentations de la cour de Constantinople n'eurent pas plus de succès que les ambassades, les présents & les prieres du souverain pontife. Etienne ne voyoit plus de ressource que dans la protection du nouveau monarque François. Il lui fit demander la permission de passer en France: Pepin la lui accorda, & Astolphe n'osa lui refuser le passage. Le prince Charles, fils aîné du roi, alla au-devant de lui plus de trente lieues, & le conduisit à Pont-Yon, maison royale dans le Pertois.

Ann. 753.
Anast. in vitâ Steph. pap.

Comment il est reçu.

Le souverain pontife fut reçu à la cour de France avec tous les honneurs dûs à l'éminence de sa dignité. Le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siecle, lorsqu'il dit que Pepin à l'arrivée d'Etienne se prosterna jusqu'en terre, lui jura une entiere obéissance, & l'accompagna comme un simple écuyer, marchant à pied pendant quelque-temps, & tenant son cheval par les rênes. On ne reconnoît dans ce récit ni la majesté de *nos* anciens rois, ni la modestie des papes, lorsqu'*ils n*'étoient encore que les premiers sujets de l'empire. Les Annales de Metz racontent la chose bien différemment: on y voit qu'Etienne parut à Pont-Yon sous la cendre & le cilice: qu'il se jeta aux pieds du monarque, le conjurant par les mérites de saint Pierre de délivrer Rome de la tyrannie des Lombards, & qu'il ne se releva qu'après que ce prince l'eut assuré d'une puissante protection: anecdote où avec plus de vraisemblance on ne trouve guere plus de vérité. Un auteur contemporain garde un pro-

Idem, ibid.

Ann. Metens. ad ann. 751.

[illegible]nce sur ces circonstances, d'ailleurs si intéressantes. Il raporte simplement que le pape fit de grands présents au roi; qu'il fut reçu avec une joie extrême, & qu'on lui promit un prompt secours. Ann. 753. *Contin. Fred. c. 119.*

[illegible] qu'il en soit, Pepin avoit eu ses vues en laissant venir le souverain pontife en France. La cérémonie de son sacre, en adoucissant aux yeux des peuples ce que son entreprise avoit d'injuste & d'odieux, n'avoit pu calmer les remords de sa conscience. Il se voyoit à couvert sous le manteau de la religion, des attentats auxquels les usurpateurs sont presque toujours exposés, mais il ne pouvoit se dissimuler à lui-même qu'il n'étoit monté sur le trône que par un parjure. C'est l'expression de Théophane. Il se jeta aux pieds du pape, & il le pria de l'absoudre du crime qu'il avoit commis, en manquant de fidélité à son légitime souverain. Etienne ayant besoin de lui pour l'opposer aux Lombards, lui accorda sans peine ce qu'il demandoit. Pepin se fait absoudre de son usurpation. *Théophan. chronic. édit. Eup. p. 337.*

Le monarque cependant ne trouva pas la même facilité pour un autre projet qu'il méditoit. Il avoit dessein de répudier sa femme; on ne sçait pour quelles raisons: le pape l'en dissuada, & fit tant que Pepin oubliant ses mécontentements, ou ses nouvelles amours, ne pensa plus qu'à donner ses ordres pour les préparatifs de son nouveau sacre. Il voyoit l'impression que la présence d'Etienne faisoit sur tous les esprits: il crut qu'étant couronné de sa main, il en deviendroit encore plus respectable à la nation. L'église de saint Denis fut choisie pour le lieu de cette solennité. Pepin y reçut une seconde fois l'onction sacrée des rois, & avec lui la reine Berthe & ses deux fils, Charles & Carloman. Le souverain pontife termina cette cérémonie par une excommunication qu'il fulmina contre les seigneurs qui à l'avenir songeroient à faire passer la couronne dans une autre famille; & pour engager plus efficacement les princes François à faire la guerre aux Lombards, il les déclara publiquement patrices de Rome. C'étoit ainsi que ces deux hommes habiles faisoient jouer tous les Ann. 754. Pepin se fait sacrer par le pape. *Anastas. ibid. Eginard.*

ressorts de la politique, l'un pour affermir son trône à l'ombre de la puissance des clefs, l'autre pour acquérir une domination temporelle à la faveur d'une autorité purement spirituelle.

Ann. 754.

Carloman vient en France pour traverser les négociations du pape.

Le premier soin du monarque François, après la nouvelle cérémonie de son sacre, fut d'assembler un parlement à Crécy-sur-Oise, pour y faire résoudre la guerre contre les Lombards. Ce ne fut pas sans une extrême surprise qu'on y vit paroître le même Carloman, frere aîné de Pepin, qui après avoir abdiqué une couronne, s'étoit enseveli sous l'habit de moine dans l'abbaye du Mont-Cassin. Le roi de Lombardie, qui craignoit qu'Etienne ne fît déclarer les François contre lui, avoit envoyé ce prince pour traverser ses négociations. Le saint religieux obéit à son souverain contre les intérêts du pape : exemple d'autant plus admirable, qu'il est plus rare. Le souvenir du rang qu'il avoit tenu dans la monarchie, sa naissance, ses vertus, tout jusqu'à l'humiliation de son état, donnoit un grand poids à ses raisons. Il parla pour Astolphe avec tant de force & d'éloquence, qu'il fut arrêté qu'avant de prendre les armes, on lui enverroit des ambassadeurs pour le porter à la paix. Cette marque du crédit de Carloman fit ombrage à Pepin. Il en conféra avec le souverain pontife : tous deux de concert le firent enfermer dans un monastere à Vienne, où il mourut la même année. L'enlévement de ses enfants qui furent aussi-tôt rasés & confinés dans l'obscurité d'un couvent, fit naître d'étranges soupçons sur cette mort si prompte : on imagina qu'il avoit été immolé à la crainte & à l'ambition du roi son frere.

Ann. Metens.

Eginard. in Annal.

Secund. continuat. Fredeg.

Ann. 755.

Pepin déclare la guerre aux Lombards.

Le prince Lombard reçut les ambassadeurs François avec tous les égards dûs aux ministres d'un puissant Etat. Il consentit de sacrifier ses prétentions sur Rome : il offroit de ne plus inquiéter ses habitants ; mais il ne voulut rendre ni l'exarchat, ni la pentapole, que le pape réclamoit comme la dépouille d'un hérétique. Pepin ne laissa pas de lui envoyer une seconde ambassade : elle n'eut pas plus de succès que la premiere. La guerre fut

Annal. Fuld. ad ann. 756.

enfin résolue. Ce fut alors que le roi & les deux princes ses enfants, du consentement des seigneurs, firent à l'église de saint Pierre cette célebre donation, qui a donné commencement à la puissance temporelle de la cour de Rome. Elle comprenoit sous le nom de l'exarchat, Ravenne, Adria, Ferrare, Imole, Fayence, Forli & autres villes avec leurs dépendances; & sous celui de la pentapole, Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaille & Ancone, avec plusieurs autres petites places. Le monarque se mit aussi-tôt en marche pour conquérir par la force des armes une principauté qu'il venoit d'accorder par pure générosité. Les Alpes ne lui opposèrent qu'une foible barriere. Le Pas de Suze fut forcé, l'armée des Lombards taillée en pieces, la Lombardie désolée, & Pavie assiégée.

Ann. 755.

Anast. in vitâ Steph. pap.

Astolphe s'y étoit enfermé avec ses meilleures troupes. La crainte de succomber à la fin sous l'effort des François, lui fit promettre tout ce qu'on voulut. Il donna pour sûreté de sa parole quarante ôtages choisis parmi les principaux seigneurs de ses Etats, & consentit que le pape se mît en possession de Narni. Pepin crut qu'avec de tels gages le Lombard n'oseroit violer ses serments. La saison étoit avancée: il appréhendoit que la neige ne lui fermât le passage des Alpes: il reprit aussitôt le chemin de la France, ne laissant en Italie que l'abbé Fulrade, avec ordre de recevoir d'Astolphe toutes les villes de l'exarchat & de la pentapole, pour les remettre entre les mains du souverain Pontife. Mais bien-tôt l'éloignement du vainqueur ranima toute l'audace du vaincu.

Paix entre Pepin & Astolphe.

Idem, ibid.

Le roi de Lombardie, outré qu'Etienne lui eût attiré de si puissants ennemis, recula sous différents prétextes, l'évacuation des places qu'il devoit rendre, fit sous main des préparatifs pour se mettre en état de résister aux François, & levant enfin le masque, recommença ouvertement ses courses sur le territoire de Rome, qu'il investit le premier de Janvier. Pepin, sur cette nouvelle, repasse les Alpes avec la même célérité & le même suc-

Ann. 756.

Pepin repasse les Alpes & met le pape en possession de l'exarchat de Ravenne & de la pentapole.

Ann. Metens.

Ann. 755.

cès que l'année précédente, défait les Lombards, délivre Rome, forme le siege de Pavie, & le pousse si vivement, que le malheureux Astolphe, pour sauver sa couronne, demande la paix aux conditions qu'il plaira au vainqueur de lui imposer. Il se reconnut vassal du [illegible] François, se soumit à un tribut annuel de douze [illegible] sous d'or, & jura de rendre au pape l'exarchat & la pentapole. L'abbé Fulrade fut encore commis pour l'exécution de ce traité. On lui livra vingt-deux places, dont il remit les clefs sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation qui en avoit été faite à l'église par le roi Pepin, quoique toujours sous la souveraineté de la couronne de France.

Secund. continuat. Fredeg.

Concile de Vernon.

Le monarque François, au retour de cette glorieuse expédition, convoqua un concile à Vernon-sur-Seine : il étoit composé de tous les prélats des Gaules. Il y fut ordonné que tous les ans on tiendroit deux synodes nationaux, l'un au printemps devant le roi, l'autre en automne en telle ville qu'il plairoit aux évêques. On y fit plusieurs beaux réglements sur la discipline. Le cinquieme sur-tout est très-remarquable ; il est conçu en ces termes : » Si les abbés ou les abbesses menent une » vie peu édifiante, l'évêque diocésain doit travailler à » leur correction : s'il ne peut les réduire, le métro- » politain est tenu d'y mettre ordre : si on lui résiste, » l'assemblée publique en ordonnera : si les coupables » méprisent le jugement de l'assemblée, elle pourra les » déposer, & en choisir de plus dignes par l'ordre du » roi, ou du consentement des religieux. » Ce décret est une preuve non équivoque de l'autorité qu'ont naturellement les rois pour la manutention de la discipline & l'observation des saints canons. On y voit encore que, malgré tant d'exemptions accordées aux monastères, la hiérarchie ne se croyoit point dépouillée du droit d'inspection sur la conduite des moines : droit qu'elle tient de son institution : droit par conséquent imprescriptible & inaliénable. On croit que ce fut cette même année que Pepin transféra l'assemblée générale du

Concil. tom. 6.

premier Mars au premier de Mai. La cavalerie sous son regne commençoit à s'introduire dans les armées Françoises : la nécessité de trouver des fourages fit remettre la diete à une saison plus commode. Ann. 756.

Pepin au plus haut point de la gloire, jouissoit en paix de l'admiration de toute l'Europe. Didier, à l'ombre de sa protection, venoit d'obtenir la couronne de Lombardie : le pape lui devoit un grand Etat : l'empereur briguoit son alliance, & n'oublioit rien pour le mettre dans ses intérêts. Ce fut ce moment de triomphe qu'il choisit pour convoquer un parlement à Compiegne. On y fit quelques réglements sur les mariages. La lepre fut jugée une cause de dissolution. Mais on permit à la partie saine de se remarier. Ce qui fait voir que cette maladie étoit alors très-commune. Le jeune Tassillon, duc de Baviere & neveu du roi, parut dans cette assemblée pour faire hommage de son duché. Il prêta serment de fidélité, non-seulement au monarque régnant, mais aux deux princes ses enfants, qui avoient reçu l'onction sacrée des rois. La diete étoit sur le point de se séparer, lorsqu'on y vit arriver de nouveaux ambassadeurs de Constantinople. Ils apportoient de magnifiques présents, entr'autres, une orgue. C'est la premiere qui ait paru en France. Pepin en fit don à l'église de saint Corneille de Compiegne. Toutes ces attentions de Constantin Copronyme ne produisirent aucun effet : le prince François y répondit par de grandes civilités, mais il persista toujours à maintenir le pape dans la possession de l'exarchat & de la pentapole.

Ann. 757. Parlement de Compiegne.

Contin. Fred.

Ann. Metens.

La mort d'Etienne, arrivée sur ces entrefaites, n'apporta aucun changement dans les affaires. Le diacre Paul son frere, lui succéda dans sa dignité, & dans l'application à en augmenter le pouvoir. Il ne se vit pas plutôt sur la chaire de saint Pierre, qu'il écrivit au roi pour l'assurer de sa fidélité & lui demander sa protection. Il ne fut pas long-temps sans avoir besoin du secours qu'il réclamoit. Les Saxons s'étoient révoltés. Pepin marcha contre eux, leur donna plusieurs combats,

Pepin dompte les Saxons, les Esclavons & les Lombards.

les battit par-tout, & en fit un si horrible carnage,
Ann. 757. que pour éviter leur perte entiere, ils se soumirent à
Eginard. tout ce qu'il voulut. Le bruit de cet exploit porta la
consternation dans les cours étrangeres. Le roi des Es-
clavons offrit un tribut, & se reconnut vassal de la Fran-
ce. Le prince Lombard imita son exemple. Il s'étoit
prévalu de la circonstance, pour se jeter sur les terres
du pape. La nouvelle du retour de Pepin, une ambas-
sade, de simples menaces suffirent pour le réprimer. Il
Codex Carol. Epist. 21. restitua au souverain pontife tout ce qu'il avoit usurpé
sur lui, le dédommagea des ravages qu'il avoit faits
sur le patrimoine de saint Pierre, & lui remit encore
quelques places cédées par le traité de Pavie. La recon-
noissance égala le bienfait. Paul ne négligeoit aucune
occasion de plaire au roi. Il sçavoit que Pepin se fai-
soit une affaire sérieuse des plus petites choses qui con-
cernoient le culte extérieur de la religion : il lui en-
voya des chantres de l'église romaine, pour instruire
Epist. Pauli ad Pippin. p. 25, 45, in eod. Conc. ceux du palais. Il joignit à cet envoi quelques livres de
géographie, d'orthographe & de grammaire, la dia-
lectique d'Aristote, & les Œuvres de saint Denis l'aréo-
pagite. C'étoient les curiosités de ce temps-là. Un au-
tre présent, qui ne parut ni moins rare, ni moins ex-
traordinaire, fut une horloge nocturne, c'est-à-dire,
qui ne dépendoit point du soleil. L'histoire ne dit point
si elle avoit des roues comme les nôtres, ni si le sable
ou l'eau la faisoient aller.

Ann. 759, 60, 61. Guerre contre le duc d'Aquitaine. Tout fléchissoit sous le joug du victorieux monarque.
Narbonne, après un blocus de trois ans, venoit de se
soumettre à son empire, sans autre condition que de
pouvoir vivre suivant ses loix, c'est-à-dire, suivant le
droit Romain qu'on avoit toujours *suivi*, & qu'on suit
encore aujourd'hui dans la Septimanie. Le seul Gaïfre,
Eginard in Annal. duc d'Aquitaine, osa lui résister. Ce prince avoit usurpé
les biens de plusieurs églises, qui étoient sous la pro-
tection de la France. Le roi le fit sommer de les resti-
tuer, & sur son refus passa la Loire à la tête d'une
puissante armée. Il n'eut besoin que de paroître, tout
plia.

blia. Le duc se soumit, donna des ôtages, & Pepin se retira. Mais bientôt Gaïfre oublia ses serments. Humbert, comte de Bourges, & Blandin comte d'Auvergne, se jeterent par ses ordres sur la Bourgogne, où ils mirent tout à feu & à sang. Le monarque François tenoit un parlement à Duren près de Juliers. Il rassemble promptement ses troupes, fond sur les Etats du rebelle, enleve le château de Bourbon, prend Chantelle, emporte Clermont en Auvergne, & après avoir ravagé tout le pays jusqu'à Limoges, repasse la Loire, chargé d'un riche butin, & mene son armée en quartier d'hiver. Ann. 759, 60, 61. Continuat. Fredeg. c. 25.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, qu'il marcha droit à Bourges, dont il forma le siege. La place, quoique très-forte, ne put résister à l'ardeur de ses troupes : elle fut prise d'assaut. Mais le vainqueur usa de clémence, fit réparer promptement les murailles de la ville, & y mit une nombreuse garnison. Le château de Thouars passoit alors pour imprenable. Pepin l'attaqua avec tant de vigueur, qu'en peu de jours il fut emporté, brûlé & rasé. Le duc d'Aquitaine, forcé de s'enfuir devant un si redoutable ennemi, essaya de l'obliger à faire diversion, en envoyant divers détachements pour porter le fer & le feu sur les terres de France. L'un sous la conduite du comte Maucion, son parent, se jeta dans la Septimanie : l'autre sous le commandement du comte d'Auvergne, entra dans la Bourgogne : un troisieme sous les ordres du comte de Poitiers, s'avança jusqu'à Tours. Ils furent tous défaits, & leurs commandants tués. Ann. 762. Idem, c. 126. Cap. 127.

Le malheureux Gaïfre sembloit toucher à sa perte. Pepin, rentré pour la quatrieme fois dans le duché d'Aquitaine, avoit pénétré jusqu'à Cahors ; mais la désertion du jeune Tassillon son neveu, lui fit suspendre le cours de ses conquêtes. Ce duc sollicité par Didier, s'échapa de l'armée de son oncle, & se retira en Baviere, où il épousa Luitberge, fille du prince Lombard. Cette fuite précipitée, cette alliance, les discours sédi- Ann. 763, 764. Eginard in Annal.

tieux du fugitif, ne pouvoient manquer d'être suspects. Le roi craignit une ligue secrete, & crut que le meilleur moyen d'empêcher quelque grand mouvement étoit de ramener son armée en France. Cette démarche eut tout le succès qu'il en attendoit. Taſſilon s'imagina que le dessein du monarque étoit de venir fondre à l'improviste sur son duché. Il s'humilia : Pepin, à la priere du pape, lui pardonna. Il reprit alors son premier projet, & repassa la Loire pour la cinquieme fois, résolu de poursuivre le duc jusque dans ses derniers retranchements.

Ann. 763. 764.

Gaïfre manquoit de troupes pour garder toutes ses places. Il prit le parti de faire démanteler les plus considérables, ne se réservant que les châteaux situés sur les montagnes les plus escarpées & sur des rochers inaccessibles. Pepin se saisit de ces villes abandonnées, en releva les murailles, & y mit de fortes garnisons. C'étoit une nouvelle maniere de faire la guerre : le duc comprit tout ce qu'elle lui annonçoit de funeste. Il sortit enfin de sa retraite, & vint présenter la bataille au roi. Mais il fut défait, & n'échapa qu'à peine à la faveur des ténebres de la nuit. Dès-lors tout fléchit sous la puissance du vainqueur. Toulouse, Albi, Nismes, Maguelone, Béziers lui ouvrirent leurs portes. Toutes les villes du Gévaudan, tous les forts de la Garonne; Turenne dans le Limosin, Scorail & Peirace dans l'Auvergne, imiterent cet exemple, & se soumirent à ses loix. Remistain, oncle de Gaïfre, après s'être donné aux François, s'étoit jeté de nouveau dans le parti de son neveu : il fut pris & amené au roi qui le fit pendre. Les Gascons, sur le point d'être forcés, implorèrent sa clémence, lui donnerent des ôtages, jurerent de lui être fideles & aux deux princes ses enfants. L'infortuné duc cependant, abandonné de tout le monde, erroit de caverne en caverne : il fut tué dans sa fuite par ses propres soldats, qui s'ennuyoient de la guerre. Ainsi finit la principauté d'Aquitaine, qui de ce moment fut réunie à la couronne.

Ann. 765, 66, 67, 68.

Continuat. Fredeg. c. 150.

Eginard. in Annal.

La mort du pape Paul causa dans ce même temps une étrange révolution à Rome. Un laïque, nommé Constantin, fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Le peuple se souleva contre lui : il eut les yeux crevés. On s'assembla pour procéder à une élection canonique : tous les suffrages se réunirent en faveur d'Etienne IV, homme d'une grande érudition, mais fort peu versé dans la science du monde, avec lequel il n'avoit eu jusqu'alors aucun commerce. On lui conseilla de se mettre sous la protection de Pepin : politique qui avoit si bien réussi à ses prédécesseurs. Il suivit ce salutaire avis, & lui députa Sergius, trésorier de l'église romaine, pour l'assurer de sa fidélité, & lui demander la continuation de ses bontés pour le saint siege. L'ambassadeur à son arrivée, trouva la France dans un grand deuil : elle venoit de perdre son roi.

Ann. 765, 66, 67, 68.
Etrange révolution à Rome.
Anast. in vitâ Steph. IV.

Ce monarque, plus épuisé de fatigues que de vieillesse, fut pris de la fievre à Saintes. On le conduisit au tombeau de S. Martin, sur lequel il fit d'ardentes prières. De-là on le transporta à S. Denis, où il mourut d'une hydropisie, la cinquante-quatrieme année de son âge, la dix-septieme de son regne, la vingt-sixieme de son gouvernement. Il fut enterré au même lieu à la porte de l'église, ainsi qu'il l'avoit ordonné, le visage contre terre, & dans la situation d'un pénitent : pour expier, dit l'abbé Suger, les usurpations de son pere sur les ecclésiastiques. Il avoit épousé Berthe ou Bertrade, surnommée *au grand pied*, fille de Charibert comte de Laon. Il en eut quatre fils : Charlemagne qui lui succéda au royaume de Neustrie : Carloman qui régna sur l'Austrasie : Pepin qui mourut âgé de trois ans : Gilles qui se fit religieux au monastere de S. Sylvestre ; & trois filles, Rothaïde, Adelaïde, & Gisele. Les deux premieres moururent très-jeunes : la troisieme prit le voile à l'abbaye de Chelles. L'empereur la fit demander pour son fils aîné, & le roi de Lombardie pour l'héritier présomptif de sa couronne. Tous deux furent refusés : celui-ci par des vues de politique, celui-là par

Ann. 768.
Mort du roi Pepin.

Annales de S. Bertin.

Ann. 768.

principe de religion. Il y en a qui lui donnent encore cinq ou six autres fils & autant de filles : entr'autres Berthe, qui fut mariée à Milon comte d'Angers, pere de l'invulnérable Roland, & Chiltrude femme de Rei comte de Gênes, digne mere du fameux Oger le Danois.

Son caractere.

Théophan. pag. 337.

Ce fut un prince grand en paix comme en guerre. *Il est le premier qui soit devenu roi des François autrement que par le droit de la naissance.* C'est la réflexion de Théophane. Elle présente l'idée d'un usurpateur : idée toujours odieuse, mais effacée par tant de belles actions, qu'il n'est presque plus permis de le regarder que comme un des plus glorieux monarques qui ayent jamais régné sur la France. Il osa détrôner son roi : c'est une tache à sa mémoire. Mais de tous les moyens qui peuvent conduire un particulier au trône, il employa les moins violents : il parvint à la couronne sans meurtres, sans assassinats, sans exils : c'est l'éloge des grandes qualités de son esprit & de son cœur. Il eut à combattre tout à la fois la fierté des grands, l'orgueil des princes tributaires, l'amour naturel des François pour la maison royale, & sur-tout ce religieux scrupule où les retenoit le serment prêté à Childéric. Il sçut vaincre toutes ces difficultés. Il subjugua les premiers par l'admiration de ses vertus : il réduisit les seconds par la force des armes : il captiva les derniers par la douceur & la sagesse de son administration.

Monté sur le trône, il s'y soutint par les mêmes voies qui l'y avoient élevé. Il est peu de rois qui ayent donné à la noblesse plus de part dans le gouvernement : soit politique, soit convention, il lui communiquoit les affaires les plus importantes de l'Etat. Mais plus il affectoit de paroître dépendant, plus il acquéroit d'autorité. Maître absolu de toutes les délibérations, sa volonté fut toujours la regle des décisions. L'éclat de ses victoires, celui de ses conquêtes, son application constante à rendre ses sujets heureux, la protection qu'il accorda à l'église, le zele qu'il témoigna toujours pour la propagation & l'affermissement de la vraie foi, firent telle-

ment oublier l'injustice de son usurpation, qu'on ne vit durant tout son regne, ni soulévement, ni faction. Ce tableau, fidele portrait du regne de Pepin, est en même-temps celui du génie le plus sublime, du courage le plus intrépide, de la prudence la plus consommée, de toutes les vertus enfin civiles & militaires. Il eût pu passer pour le plus grand roi du monde, s'il n'avoit eu pour pere un Charles-Martel, & pour fils un Charlemagne. Il égala le premier dont il fut le fidele imitateur: il ne fut surpassé que par le second, auquel il eut la gloire de servir d'exemple. Ann. 768.

On lui donna le surnom de Bref, parce qu'il étoit d'une petite taille. Quelques courtisans en firent le sujet de leurs plaisanteries. Il en fut informé, & résolut d'établir son autorité par quelque coup extraordinaire. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Il donnoit à l'abbaye de Ferrieres le divertissement du combat d'un taureau avec un lion. Déja ce dernier avoit renversé son adversaire, lorsque Pepin se tournant vers les seigneurs: *Qui de vous*, leur dit-il, *se sent assez de courage pour aller ou séparer ou tuer ces furieux animaux?* La seule proposition les fit frémir: personne ne répondit. *Ce sera donc moi*, reprit froidement le monarque. Il tire en même-temps son sabre, saute dans l'arene, va droit au lion, lui coupe la gorge, & sans perdre de temps, décharge un si rude coup sur le taureau, qu'il lui abat la tête. Toute la cour demeura étonnée de cette force prodigieuse & de cette hardiesse inouïe. Les auteurs de la raillerie furent confondus. *David étoit petit*, leur dit le roi avec une fierté héroïque, *mais il terrassa l'orgueilleux géant qui avoit osé le mépriser.* Tous s'écrierent qu'il méritoit l'empire du monde. *Monach. Sangal. lib. 2, c. 23.*

On voit par ce trait d'histoire, que le combat des bêtes féroces étoit un divertissement commun sous nos anciens rois. Non-seulement ils le donnoient au peuple, mais souvent ils le prenoient en particulier dans l'enceinte de leur palais. Les cours plénieres faisoient aussi une partie de leurs amusements. C'étoit ainsi qu'on ap-

pelloit ces fameuses assemblées, où sur l'invitation du roi, tous les seigneurs étoient obligés de se trouver. On les tenoit deux fois l'an, à Noël, & à Pâque. Le sujet étoit pour l'ordinaire un mariage, ou quelques grandes réjouissances; la durée, une semaine; le lieu, tantôt le palais du prince, tantôt une ville célebre, quelquefois une pleine campagne, toujours un endroit vaste, & capable de loger commodément toute la noblesse du royaume. La cérémonie ouvroit par une messe solennelle. Le célébrant, avant l'épître, mettoit la couronne sur la tête du roi, qui ne la quitoit qu'en se couchant. Le monarque durant tout le temps de la fête, ne mangeoit qu'en public. Les évêques & les ducs les plus distingués avoient l'honneur d'être assis à sa table. Il y en avoit une seconde pour les abbés, les comtes & autres seigneurs: la profusion, plus que la délicatesse, régnoit sur l'une & sur l'autre. Chaque service étoit relevé au son des flûtes & des hautbois. Lorsqu'on servoit l'entremets, vingt hérauts d'armes, tenant chacun à la main une riche coupe, crioient trois fois, *Largesse du plus puissant des rois*, & semoient l'or & l'argent, que le peuple ramassoit avec de grandes acclamations. Mille fanfares annonçoient & célébroient cette distribution.

Ann. 768.

Ducange, Differt. 4, sur le regne de S. Louis.

Les divertissements de l'après-dinée étoient la pêche, le jeu, la chasse, les danseurs de corde, les plaisantains ou farceurs, les jongleurs ou vielleurs, & les pantomimes. Ces derniers sur-tout excelloient dans leur art. Ils avoient un talent admirable pour instruire des chiens, des ours, des singes. Ils les formoient à imiter toutes sortes de gestes, d'actions, de postures, & leur faisoient jouer une partie de leurs pieces. Ces spectacles toujours très-coûteux pour le prince, n'étoient pas un des moindres ornements de ces assemblées. La fête sans eux eût paru peu agréable. Tel étoit le goût du temps. On peut dire que le regne des Carlovingiens fut celui des cours plénieres. Elles étoient magnifiques sous Charlemagne. On y voyoit arriver de toute la vaste étendue de son empire, des ducs & des comtes, qui

eux-mêmes étoient fuivis d'une cour brillante, & faifoient une dépenfe égale à celle des rois. Ann. 768.

Cette magnificence alla toujours en décroiffant depuis Charles le Simple. Louis d'Outre-mer fon fils, & Lothaire fon petit-fils, avoient fi peu de revenu, qu'ils ne [illegible]erent pas en état de donner ces fuperbes fêtes. Hugues Capet les rétablit : Robert les continua : faint Louis, tout modefte qu'il étoit, y portoit la fomptuofité jufqu'à une efpece d'excès : Charles VII les abolit. Les guerres contre les Anglois lui fervirent de prétexte: la vraie raifon fut qu'elles étoient extrêmement à charge à l'Etat. La nobleffe s'y ruinoit au jeu : le monarque y épuifoit fes tréfors. Chaque fois il étoit obligé d'habiller fes officiers, ceux de la reine & des princes. De-là eft venu le mot de *livrée* : parce qu'on *livroit* ces habits aux frais du roi. Cette dépenfe, celle de la table & des équipages, les libéralités enfin qu'il étoit forcé de faire au peuple & aux grands du royaume, montoient à des fommes immenfes. S'il fe trouvoit fur fon buffet quelque vafe de prix, s'il y avoit à fa couronne quelque diamant rare & curieux, l'ufage exigeoit qu'il en fît préfent à quelqu'un. Une fage économie fit fupprimer ces affemblées plus faftueufes qu'utiles. Il y eut cependant toujours des fêtes à la cour : mais avec plus de galanteries, plus de politeffe, plus de goût, on n'y retrouva ni cette grandeur, ni cette richeffe, ni cette majefté qui éclatoient dans les anciennes cours plénieres.

CHARLEMAGNE.

L'EMPIRE François étendu jusqu'à la mer Baltique en Allemagne, jusqu'à l'Ebre en Espagne, jusqu'au Volturne en Italie ; la couronne impériale d'Occident affermie dans la maison royale de France : le royaume illustré pendant quarante-six ans par un glorieux enchaînement de victoires : la nation policée par les loix les plus sages : les lettres ressuscitées, les arts rétablis, cultivés, protégés : c'est en peu de mots le précis, & l'éloge du regne à jamais mémorable de Charlemagne, ou Charles le Grand.

Ann. 769.

Partage de la monarchie entre Charles & Carloman.

Pepin, par un pressentiment de cette grandeur, lui avoit laissé l'Austrasie. Il ne faloit rien moins qu'un pareil héros pour dompter les nations Germaniques, toujours indociles au joug, & pour donner ordre aux affaires d'Italie, où il prévoyoit de grands mouvements. Carloman, suivant cette disposition, devoit avoir la Bourgogne, la Provence, la Gothie, aujourd'hui le Languedoc, l'Alsace, l'Allemagne & une partie de l'Aquitaine. On ne voit dans tout ceci aucune mention de la Neustrie, l'une des plus belles portions de l'empire François : telle est la négligence des auteurs de ce temps. Mais cette derniere volonté du feu roi ne fut point exécutée. Les seigneurs, sans y avoir égard, s'assemblèrent pour procéder à un nouveau partage. On donna à Charles la Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine. Carloman eut l'Austrasie & toute la France Germanique.

Continuat. Fredeg.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Les

J. G. Will Sculp.

CHARLEMAGNE
XXIII.e Roy de France,
et Empereur
Mort à Aix la Chapelle, le 28. Janvier 814. Après 48 ans de regne.

Les deux freres furent couronnés en un même jour ; l'aîné à Noyon, le cadet à Soissons. *Ann. 770.*

Bientôt l'ambition brouilla les deux jeunes rois. On voit dès cette même année Charles en possession d'une [illegible]ie [illegible] l'Austrasie. Il seroit difficile de donner aucune [illegible] cette infraction au dernier traité d'accommodement. Les historiens n'ont pas jugé à propos de nous en instruire. Mais il paroît que Carloman en conçut le ressentiment le plus vif. La guerre paroissoit inévitable. Un ennemi auquel on ne devoit pas penser, fut pour eux un pressant motif de réconciliation. Le pere du malheureux Gaïfre, Hunauld, qui s'étoit fait moine après avoir abdiqué ses Etats, sortit tout-à-coup de sa retraite, se mit à la tête de quelques troupes, souleva toute l'Aquitaine, & engagea les Gascons dans sa révolte. Charles qui avoit eu cette Province dans son partage, prit des mesures pour étoufer promptement la rebellion. Il ménagea une entrevue avec son frere. Carloman consentit de le suivre dans cette expédition. Mais soit jalousie, soit mauvais conseil, il le quita brusquement, & il ramena son armée en Austrasie. Cette désertion ne ralentit point la marche de Charles. Le rebelle, au seul bruit de son approche, alla se cacher au fond de la Gascogne : il ne put y trouver un asyle. Les Gascons effrayés des menaces du vainqueur, se soumirent à sa domination, & lui livrerent Hunauld, qui fut étroitement enfermé. Charles pour assurer sa nouvelle conquête, fit bâtir sur la Dordogne ce fameux fort ou château qu'on appelloit autrefois Franciat, qu'on nomme aujourd'hui Fronsac.

Révolte d'Aquitaine.

Hadrian. I, epist. 37, in cod. Carol.

Eginard. in Annal.

Didier cependant brouilloit en Italie, & Tassillon en Baviere. Le bruit de cet exploit les fit trembler. Le jeune Charles leur parut aussi redoutable que Pepin. Le duc, malgré son indocilité, prit le parti d'une humble soumission. Le prince Lombard, malgré des nœuds indissolubles, mit tout en œuvre pour s'attacher le jeune conquérant par une double alliance. Il avoit un fils & une fille : il résolut de marier le premier à la princesse

Charles épouse la fille de Didier.

Ann. 770.

Gifele, fœur des deux rois, & de faire époufer la feconde au vainqueur d'Aquitaine. Ce monarque étoit engagé avec Himiltrude, dont il avoit eu un fils. Mais le divorce n'étoit point une affaire dans ces anciens temps. Rien de plus relâché que la morale du concile de Verberies * fur une matiere fi importante. On y voit des maximes & des décifions qui donnent de mortelles atteintes à l'indiffolubilité de l'union la plus facrée dans les idées de la politique & de la religion. Quoi qu'il en foit, la reine Berthe fe mit en tête de faire réuffir le projet du Lombard. Elle n'ignoroit pas que fes confeils influoient beaucoup fur l'efprit de Carloman. Elle crut qu'en le mettant dans les intérêts de fon fils aîné, elle contiendroit tout à la fois, & le duc de Baviere, qui abandonné à lui-même n'oferoit rien entreprendre, & le roi d'Auftrafie, qui n'ayant plus cet appui, fe trouveroit hors d'état de troubler la tranquillité de l'empire François.

Concil. Verberies, tom. 1, *Concil. Gall.*

Le pape s'oppofe à cette alliance.

Le pape inftruit de cette négociation, n'oublia rien pour la traverfer. Raifon, prétextes, invectives, menaces, tout fut employé. Il écrivit aux deux rois une lettre auffi longue que pathétique, où il infifte beaucoup fur l'indiffolubilité des nœuds du mariage. Il y peint les Lombards comme une nation méprifable, infecte, couverte de la plus horrible lepre, fans foi, fans loi, fans religion. De-là il conclut que cette alliance deshonoreroit l'illuftre & noble maifon de France. *Quelle fociété*, dit-il, *entre la lumiere & les ténebres? Quelle liaifon du fidele avec l'infidele?* Si on ne fçavoit d'ailleurs que depuis plus de cent cinquante ans la Lombardie étoit catholique, on croiroit qu'il s'agit ici d'un peuple barbare, ennemi de Dieu & de la vraie religion. Mais toutes ces applications étoient ajuftées aux intérêts du pontife: elles lui paroiffoient folides, pourvu qu'elles puffent fervir à empêcher une union qu'il prévoyoit devoir être funefte à la grandeur Ro-

Epift. 45, *in cod. Carol.*

* Verberies étoit une maifon royale auprès de Compiegne. Ce concile fut tenu fous Pepin, l'an 752.

maine. Il finit sa lettre par mille anathêmes lancés contre quiconque entreprendra d'y contrevenir. La cour de France fit peu d'attention aux prieres & aux remontrances d'Etienne. On se contenta, pour adoucir son chagrin, de lui faire restituer quelques places, que Didier lui avoit enlevées. La princesse de Lombardie fut amenée en France, & Charles l'épousa. Mais bientôt il la répudia pour des infirmités secretes, qui la rendoient incapable d'avoir des enfants, & donna le nom & le rang de reine à Hildegarde, qui étoit d'une très-noble famille de la nation des Sueves.

Ann. 770.

Monach. Sangal. l. 2, c. 25.

Carloman, au milieu de ces mouvements, mourut à Samancy près de Laon, & fut enterré à l'abbaye de saint Remi de Rheims, qu'il avoit comblée de ses bienfaits. Il laissoit deux fils, Pepin & Siagre : aucun ne lui succéda. Les Austrasiens, enchantés des grandes qualités du roi de Neustrie, vinrent le trouver à Carbonnac où il tenoit un parlement, & le reconnurent pour leur souverain. La reine Gerberge, craignant pour ses enfants le même traitement que Pepin avoit fait autrefois à ceux de son frere, s'enfuit avec eux chez le roi de Lombardie. Ce prince la reçut avec tout l'empressement d'un homme qui ne cherchoit qu'un prétexte pour venger l'affront fait à sa fille. Bientôt sa cour devint l'asyle de tous les ennemis du monarque François. Hunauld, échapé de sa prison, s'y retira vers le même temps. On y vit aussi arriver plusieurs seigneurs d'Austrasie, entr'autres Anchaire, que quelques-uns, avec assez de fondement, prétendent être ce fameux Oger, si vanté dans nos anciens romans. Didier commençoit à former de grands projets ; mais il trouva sa perte où il avoit cru trouver sa grandeur & sa sûreté.

Ann. 771.
Mort de Carloman.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Charles n'ignoroit pas les intrigues du Lombard ; mais un ennemi plus redoutable lui en fit suspendre la vengeance. Les Saxons, tant de fois vaincus, jamais domptés, l'obligerent à porter ses armes au-delà du Rhin. Le dessein du monarque étoit moins

Ann. 772.
Guerre contre les Saxons.

de les soumettre à son empire, que de les réduire sous l'humble joug de l'évangile. Il n'en vint à bout qu'après une guerre de trente-trois ans : guerre la plus sanglante, mais en même-temps une des plus glorieuses qu'ait jamais eues la monarchie. La Saxe, qui en fut le théâtre, comprenoit en ce temps-là toute cette étendue de l'Allemagne, qui est bornée à l'occident par l'océan Germanique, au nord par la mer Septentrionale, à l'orient par la Bohême, au midi par cette contrée qui s'étend depuis l'Issel jusqu'au Mein. Le voisinage de l'ancienne France, l'avidité de piller, la multitude de ses ducs, tous également indépendants l'un de l'autre, un peuple aussi brave que nombreux, la haine du christianisme & de ceux qui le professoient, l'amour de la liberté, l'inquiétude, la férocité de la nation, tout rendoit ses révoltes plus fréquentes & plus redoutables. Une nouvelle incursion de ces peuples sur les terres de l'empire François, fut le sujet de cette premiere guerre.

Ann. 772.

Idem, ibid.

Le roi entra dans leur pays, où il mit tout à feu & à sang. Leur fierté n'en fut point ébranlée : ils oserent lui présenter la bataille : ils furent entiérement défaits. Dès-lors tout plia sous le joug du vainqueur. Le château d'Eresbourg, l'une de leurs plus fortes places, ne lui opposa qu'une foible résistance. On y voyoit un temple bâti en l'honneur d'Irminsul : Charles le fit démolir, & l'idole fut brisée. Elle représentoit un Dieu élevé sur une colonne. Il avoit le corps armé, à la main droite un étendard où étoit peinte une rose, à la main gauche une balance, un ours sur la poitrine, un lion sur son bouclier. On n'est point d'accord sur son nom. Les uns prétendent que c'étoit Mars ; les autres, que c'étoit Mercure ; quelques-uns, que c'étoit le fameux Arminius, ce généreux défenseur de la liberté Germanique. On fut trois jours à détruire ce célebre monument, où l'on trouva des richesses immenses, superstitieuses offrandes d'un peuple crédule & aveugle. De-là le monarque s'avança jusqu'au Véser,

Idem, ibid.

où les Saxons vinrent implorer sa clémence. Il leur pardonna, & se contenta de douze ôtages pour sûreté de leur soumission. L'Italie l'appelloit à une nouvelle conquête. Ann. 772.

Le pape Etienne étoit mort : Adrien, homme d'une fermeté égale à sa naissance, venoit de lui succéder. Il ne fut pas plûtôt élevé à cette grande dignité, qu'il envoya redemander à Didier les places qu'il retenoit encore du patrimoine de S. Pierre. Ce prince, au-lieu de lui répondre, s'avança du côté de Rome à la tête d'une puissante armée. Il menoit avec lui les enfants de Carloman, & vouloit obliger le pape à les sacrer rois d'Austrasie. Mais Adrien, persuadé que le seul moyen d'échaper à la domination des Lombards, étoit de ménager la protection du monarque François, refusa constamment de couronner les deux jeunes princes. Il sçut en habile politique se prévaloir auprès de Charles de cette marque de son zele & de son attachement. Il lui écrivit lettres sur lettres pour lui demander un prompt secours. Le roi avoit peine à se déterminer à cette guerre. Il fit faire à Didier des propositions si avantageuses, qu'il s'imagina qu'on le craignoit. Il ne devint que plus fier. Charles alors marcha contre lui, mais avec un si puissant corps de troupes, qu'on put bien juger qu'il s'agissoit moins de secourir Rome, que de conquérir le royaume de Lombardie.

Ann. 773. Guerre d'Italie.

Anast. in Adrian.

Les Alpes l'arrêterent quelque-temps : il en trouva tous les passages étroitement gardés. Mais enfin il s'ouvre une entrée par où l'ennemi craignoit le moins, fond à l'improviste sur les Lombards, & les met en déroute. Didier se sauve dans Pavie qu'il croyoit imprenable : Adalgise son fils s'enferme dans Vérone avec la veuve de Carloman & les deux princes ses fils : Charles forme en même-temps le siege de ces deux importantes places. Celui de Vérone ne fut pas de longue durée. Le jeune Lombard, dans la crainte de tomber entre les mains des François, s'échapa de nuit, monta sur un vaisseau, & s'enfuit à Constantinople. Les assiégés se voyant aban-

Paul. Diac. l. 4, hist. Longobard.

Egin. & alii.

donnés du fils de leur souverain, ouvrirent leurs portes
Ann. 773. aux François, & livrerent au roi la reine Gerberge
& ses deux enfants. On les conduisit en France : c'est
tout ce qu'on sçait de leur destinée. L'aîné, nommé
Pepin, ne paroît plus dans notre histoire. Le cadet,
appellé Siagre, avoit aussi disparu : il doit la connois-
sance à un ancien manuscrit de l'abbaye de saint Pons
de Nice, envoyé au célebre M. Bossuet évêque de Meaux.
Il contient la vie de ce prince, écrite par un auteur
du temps. On y voit qu'il obligea son oncle à fonder
cette abbaye, où il se fit religieux. Il y vécut si sain-
tement, que le pape Adrien, touché de la pureté de
ses mœurs, l'en retira pour le faire évêque de Nice.
Il a été mis au nombre des saints.

Ann. 774. Didier témoigna plus de courage à la défense de sa
capitale. La force de la place, l'abondance de toutes les
choses nécessaires pour une vigoureuse résistance, le
nombre & la valeur des troupes qui s'y étoient enfer-
mées, la présence enfin du souverain qui combattoit
pour sa couronne, tout fit juger au roi, que le temps
seul le rendroit maître de Pavie. C'est ce qui le déter-
mina à changer le siege en blocus. Il profita de cette
espece d'inaction, pour satisfaire à sa dévotion, & visiter
le tombeau des saints apôtres. Il laissa le comman-de-
Paul Diac. ibid. ment de son armée à son oncle Bernard, & prit le
chemin de Rome, accompagné d'un grand nombre de
courtisans, d'évêques, de ducs, & de comtes. Son
équipage étoit magnifique, mais tel qu'il convient à un
grand monarque dans une paix profonde : il n'avoit
qu'une garde fort médiocre. Cette confiance lui subju-
gua tous les cœurs.

Tout Rome sortit au-devant de lui, les magistrats
avec leurs étendards, marques de leur dignité, les
Anast. ibid. femmes & les enfants avec des palmes & des rameaux
d'oliviers, le clergé avec les croix & les bannieres,
qu'on ne portoit que devant les patrices Romains. Cha-
cun s'empressoit de voir son libérateur. Il avoit alors
trente ans, la taille haute, le port majestueux, la

démarche noble, libre, assurée, le visage fort agréable, le nez un peu aquilin, les yeux grands, pleins de feu, la chevelure très-belle, l'air riant, & dans toute sa personne mille graces naturelles. Il mit pied à terre à la vue de l'église de saint Pierre, & fut reçu dans le vestibule par le pape, qui l'y attendoit en habits pontificaux. Ils s'embrasserent tendrement. Le roi prit la droite, & présentant la main au souverain pontife, ils entrerent dans l'église aux acclamations de tout le clergé chantant à haute voix : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

Ann. 774.

Adrien ne perdoit pas de vue ses intérêts : il sçut profiter de la circonstance pour assurer sa domination naissante. Il conjura le roi de se souvenir de la donation faite par son pere à l'église de S. Pierre. Charles se la fit lire, & la confirma de sa main, c'est-à-dire, de sa marque : car il est à observer que ce prince, l'un des plus sçavants hommes de son siecle, ne sçavoit pas écrire. Le généreux monarque, pour prix d'une si riche offrande, ne remporta de ce voyage que le code des saints canons dont se servoit l'église Romaine. Il comprenoit tous ceux que Denis le Petit avoit recœuillis dans le sixieme siecle, c'est-à-dire, les cinquante premiers de ceux qu'on attribue faussement aux apôtres; ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, de Constantinople, de Calcédoine, de Sardes, & de quelques conciles d'Afrique. Il y avoit ajouté les épîtres des papes, depuis Sirice jusqu'à Hormisdas. Ce code, avec les lettres de Grégoire II, & les fausses décrétales que fit un nommé Isidore, fut jusque bien avant dans la troisieme race, tout le droit ecclésiastique François. Il est dédié au libérateur de Rome. L'épître préliminaire, ouvrage d'Adrien, est un poëme à la louange de Charles : chaque vers commence par une lettre de son nom.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Le roi, de retour devant Pavie, pressa vivement le siege. Déja la famine & les maladies qui en sont les suites, excitoient de furieux murmures dans la ville.

Fin du royaume des Lombards.

Ann. 774.

Eginard. in Annal.

Hunauld étoit regardé comme l'auteur de la gue[rre] il fut tué dans une sédition. Didier, dans cette c[ruelle] violente, commençoit à craindre pour sa person[ne] il se vit contraint de fléchir. Il se remit avec sa fem[me,] sa fille, & ses trésors à la discrétion du vainqueur, [qui] l'envoya en France, où il fut forcé de se faire moine. Quelques-uns prétendent qu'il fut relégué à Liege, & qu'il mourut depuis à l'abbaye de Corbie. Tout se soumit, à l'exemple de la capitale. Charles se fit couronner roi de Lombardie; titre qu'il prit toujours dans les actes publics, & sur quelques-unes de ses monnoies.

Anselm. Leodiens.

Sigebertus.

Nouveau royaume d'Italie. Son étendue.

Ainsi finit le regne des Lombards, après avoir duré deux cent six ans. Une nouvelle monarchie s'éleva sur ses ruines : on lui donna par la suite le nom de royaume d'Italie. Il comprenoit non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui le Piémont, le Montferrat, l'Etat de Gênes, le Parmesan, le Modénois, la Toscane, le Milanez, le Bressan, le Véronese, & le Frioul ; mais encore tout ce que le roi Charles avoit abandonné au pape ; c'est-à-dire, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, la Sabine, Terracine, les duchés de Spolete & de Bénévent, la Marche d'Ancone, le Ferrarois, le Bolonez, & si l'on en croit Anastase le Bibliothécaire, l'Isle de Corse, les provinces de Venise & d'Istrie, le Mantouan, & le duché de Reggio. Il est à remarquer que ce religieux prince, en augmentant le domaine utile des papes, avoit sçu en resserrer l'autorité temporelle dans les justes bornes qui conviennent à une puissance subalterne. Tout se passoit dans Rome par les ordres absolus du roi. Les monnoies y étoient frapées à son coin : les actes publics s'y datoient des années de son regne : on appelloit à ses officiers des jugemens que les souverains pontifes rendoient à l'égard de leurs vassaux : les papes eux-mêmes avoient recours à la justice du monarque François dans leurs affaires personnelles. On en voit un exemple frapant dans ce qui arriva à l'égard de Leon III.

In cod. Carolin. epist. 51, 52, &c.

Tel

Tel étoit l'état des affaires d'Italie, lorsqu'une nouvelle révolte des Saxons rappella Charles au fond de la Germanie. Cette indocile nation ne le vit pas plutôt occupé au-delà des Alpes, qu'elle vint fondre sur la Hesse, où elle fit de grands dégâts, ruina Buriabourg sur l'Oder, pilla Deventer sur l'Issel, surprit & rasa le château d'Eresbourg. Le roi sur cette nouvelle, marcha avec tant de diligence, qu'il étoit à Ingelheim sur le Rhin, qu'on le croyoit encore à Pavie. La victoire suivit constamment ses étendards. Le fort de Sigebourg fut emporté, le château d'Eresbourg relevé & de nouveau fortifié, les Saxons défaits & poussés si vivement jusqu'au-delà du Veser, qu'ils vinrent à leur ordinaire implorer la clémence du monarque. Charles n'ignoroit pas que cette soumission ne tendoit qu'à l'éloigner de leur pays ; mais les nouvelles qu'il reçut de Lombardie, le déterminerent à se contenter de ces hommages & de ces serments forcés.

Ann. 775. Révolte des Saxons.

Eginard. in Annal. & alii.

Le fils de Didier s'étoit retiré à Constantinople. L'empereur lui fit l'accœuil le plus obligeant, l'honora de la dignité de patrice, & lui promit une flote & une armée, s'il pouvoit engager dans ses intérêts quelques puissants seigneurs de Lombardie. Le jeune prince entretenoit des liaisons en Italie : il eut le secret d'attirer à son parti Rotgaud, duc de Frioul. Charles fut instruit de cette intrigue par les lettres du pape, à qui le hazard l'avoit fait découvrir. L'importance de la chose ne permettoit aucun retardement. Il part malgré la rigueur de la saison, fond sur les Etats du vassal rebelle, le défait en bataille rangée, le prend prisonnier, lui fait couper la tête, & dissipe tous les mouvements d'Italie. Le duc de Spolete, celui de Bénévent, & le gouverneur de Chiusi étoient entrés secrétement dans la conjuration : ils protesterent hautement de leur fidélité. Charles, content de cet exemple de sévérité, voulut bien les croire innocents. Le Frioul étoit un pays d'une extrême conséquence, parce qu'il tenoit en sujétion l'Allemagne, la Lombardie, & la

Ann. 776. Conjuration des Lombards en faveur d'Adalgise, fils de Didier.

Idem, ibid.

Ann. Metens.

mer Adriatique : il donna ce duché à un seigneur Fran-
Ann. 776. çois, nommé Henri, à qui il se fioit beaucoup ; après avoir établi des gouverneurs & des juges de sa nation dans toutes les villes de son nouveau royaume, il repassa en Germanie, où sa présence étoit devenue nécessaire.

Troisieme révolte des Saxons.

Les Saxons le sçurent à peine engagé dans les Alpes, qu'oubliant tous leurs serments, ils coururent aux armes, emporterent le château d'Eresbourg, le raserent, & vinrent mettre le siege devant Sigebourg. Ils en furent repoussés avec un horrible carnage. On les poursuivit jusque sur les bords de la Lippe. Ce

Idem, ibid.

fut là que Charles les joignit. La présence du héros répandit la consternation dans tous les cœurs. Ils s'avancerent au-devant de lui, non avec la contenance d'un ennemi qui veut résister, mais dans l'humble posture d'un coupable qui sollicite son pardon. Dès qu'il parut, ils se prosternerent, demandant miséricorde & le baptême. C'étoit ce qu'il désiroit le plus ardemment. Cette apparence de conversion désarma sa colere : il leur fit grace. Il s'étoit emparé de Pader-
Ann. 777. born en Westphalie. Il destina cette ville pour le lieu de l'assemblée générale, qu'il avoit résolu de convoquer au mois de Mai de l'année suivante. Tous les seigneurs Saxons y furent mandés. La plupart s'y rendirent : plusieurs y reçurent le baptême, tous y jurèrent une fidélité inviolable : les uns & les autres se soumettant à la perte de leurs biens, à l'esclavage même, s'ils violoient les ordonnances du prince, ou les engagements sacrés qu'ils venoient de prendre. Le seul Vitikind, cet inflexible défenseur de la liberté de son pays, refusa de s'y trouver. C'étoit un des plus grands capitaines de son siecle, & l'ennemi le plus irréconciliable des François : il se retira en Danemarck, d'où bientôt nous le verrons revenir pour soulever de nouveau la Saxe.

Ann. 778. Charles passe en Espagne.

Ce fut dans cette même assemblée que Charles donna audience à plusieurs émirs, ou princes Maures, qui

Ann. 778.

venoient lui offrir une nouvelle occaſion d'acquérir de la gloire, & d'augmenter ſes Etats. Les Saraſins d'Eſpagne avoient ſecoué le joug du calife d'Orient. Chaque gouverneur s'étoit fait ſouverain dans ſa province. Abdérame le plus puiſſant d'entr'eux, menaçoit de les ſubjuguer tous. Ibinalarabi qui régnoit dans Saragoſſe, & pluſieurs autres petits rois voiſins, craignant de tomber ſous ſa domination, paſſerent en France pour implorer le ſecours du monarque, & ſe donnèrent à lui avec toutes les villes de leur dépendance. Charles douta d'abord ſi ces infideles méritoient qu'il prît les armes en leur faveur; mais il eſpéra qu'à cette occaſion il pouroit procurer de grands avantages à la religion. Cette conſidération l'emporta. Il aſſemble ſes troupes, paſſe les Pyrénées, aſſiege & prend Pampelune, dont il fait abattre les murailles, s'empare de Saragoſſe, délivre les chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Maures, reçoit les hommages & les ôtages de tous les petits princes Saraſins qui avoient reclamé ſa protection, & reprend le chemin de la France, comblé d'honneurs & de gloire.

Idem, ibid.

Journée de Ronceveaux.

Il marchoit avec la confiance d'un vainqueur dans les défilés des montagnes. Déja il étoit paſſé avec toute l'armée, & il ne reſtoit plus qu'une partie de ſon arriere-garde. Elle avançoit avec la même aſſurance, lorſque les Gaſcons qui s'étoient mis en embuſcade dans le haut d'un bois, la chargerent ſi bruſquement & avec tant de furie, qu'ils la mirent en pieces. Les bagages furent pillés, & pluſieurs braves ſeigneurs tués. Le fameux Roland y périt. Les romans racontent de lui des choſes merveilleuſes : l'hiſtoire nous dit ſimplement qu'il étoit gouverneur des côtes de la mer Britannique. C'eſt ce qu'on appelle la journée de Ronceveaux, jour- [illegible] célebre dans les faſtes de l'Eſpagne. Elle triom- [illegible] cette défaite : elle ſe vante d'avoir vaincu Char- [illegible]e & ſes douze pairs. Mais quelle victoire, que [illegible] le vaincu impoſe la loi ? La crainte de ſon [illegible]eſſentiment répand la terreur dans tout le pays :

Idem, ibid.

on lui fait d'humbles soumissions : on lui livre une partie des coupables, qu'il fait sévérement punir : la Navarre, l'Aragon, tout ce qu'on appelloit alors la Marche d'Espagne, demeurerent fideles au tribut : Girone, Ampurias, Urgel, & Barcelone obéissent constamment aux gouverneurs François qu'il y a établis, pour veiller sur les démarches des Sarasins. On reconnoît à ces traits un prince conquérant, dont les équipages ont pu être volés par des brigands : on y cherche envain ce malheureux roi, dont on suppose la gloire flétrie par un ignominieux échec. Quoi qu'il en soit, ce fameux voyage a servi de matiere aux contes de l'archevêque Turpin. Les Sarasins sont les géants que Charles défit : les grands exploits de Roland son neveu, & mille autres faits fabuleux ont leur origine dans cette glorieuse expédition des François.

Ann. 778.

Quatrieme révolte des Saxons.

Tant de fatigues sembloient demander du repos. Mais il étoit de la destinée de ce prince d'avoir toujours les armes à la main, & de signaler chaque saison par de nouveaux triomphes. Vitikind, de retour dans sa patrie, avoit ralumé toute la fureur des Saxons. Ils s'avancerent jusqu'au Rhin, ravageant tout le pays depuis Duitz vis-à-vis Cologne, jusqu'à Coblents, pillant les églises, brûlant les monasteres, violant les vierges consacrées à Dieu, & passant au fil de l'épée tout ce qui se rencontroit sur leur passage, sans distinction d'âge ni de sexe. Charles étoit à Auxerre, lorsqu'il apprit cette nouvelle révolte : il détacha promptement les François orientaux & les Allemands, avec ordre de marcher à grandes journées pour couper l'ennemi avant qu'il se fût retiré. Ils ne purent le joindre que sur les bords de l'Eder dans la Hesse, en un lieu appellé Lihesi. Le combat fut des plus meurtriers. Mais enfin les Saxons furent menés si rudement, que n'ayant ni la f[illegible] résister, ni la liberté de fuir, ils demeurerent [illegible] tous sur le champ de bataille. On ne fit point d[illegible]tier : les excès qu'ils venoient de commettre sur l[illegible] ne méritoient aucun ménagement.

Idem, ibid.

La saison ne permit pas de les pousser plus loin. Le monarque, en attendant qu'il pût les aller châtier en personne, assembla un parlement dans son palais d'Héristal. Il étoit composé, suivant la coutume, d'évêques, d'abbés, & de seigneurs. On y fit plusieurs beaux réglements, ou capitulaires, pour la police tant ecclésiastique que séculiere. Les plus remarquables regardent les franchises des églises & le vol. Le droit d'asyle étoit sujet à mille abus. On n'osa pas autoriser la violence, pour arracher le coupable du lieu saint; mais on défendit de donner aucune nouriture à ceux qui, pour crime capital viendroient se refugier aux pieds des autels. C'étoit donner une furieuse atteinte au privilege de l'immunité ecclésiastique : privilege dont les évêques étoient extrêmement jaloux. Ils firent de vains efforts pour parer ce coup. La raison soutenue de l'autorité l'emporta sur le préjugé fortifié de l'amour-propre : on régla qu'un premier larcin seroit puni de la perte d'un œuil : on condamna pour un second à avoir le nez coupé : la mort fut décernée pour peine du troisieme.

Ann. 779. Capitulaire d'Hériftal. *Tom.* II, *Concil. Gall.* *Can.* 8. *Can.* 9, 11, 12, 24.

L'assemblée étoit à peine séparée, que Charles passa le Rhin à la tête d'une nombreuse armée. Les Saxons oserent l'attendre sur les bords de la Lippe : il les tailla en pieces, & s'avança jusqu'au Veser, où les députés de la nation vinrent lui réitérer des serments qu'ils avoient mille fois violés. Il leur pardonna de nouveau; mais il exigea qu'ils recevroient chez eux des évêques & des prêtres, & leur fit promettre qu'au printemps prochain ils se trouveroient tous à la diete qu'il indiquoit dès ce moment à Horheim sur les bords de l'Onacre. Ils furent fideles à leur parole. On prit toutes les mesures que la prudence peut inspirer pour arrêter toutes les révoltes, & plusieurs y reçurent le baptême. [illegible] qu'une conversion simulée : le roi affecta de [illegible]nter. Quelques brouilleries & de grands des[illegible] ses enfants le rappelloient dans ses Etats [illegible]

[illegible]recs arrêtoient depuis long-temps les revenus

Charles pardonne aux Saxons. *Ann. Moissiac.*

Ann. 781.

Charles passe en Italie.

de quelques patrimoines de saint Pierre, qui étoient dans la province de Naples. Le pape usa de [illegible]- sailles, & s'empara de Terracine. On mit l'affaire en négociation. *Les Impériaux* dans cet intervalle reprirent tout ce qu'on leur avoit enlevé. Dès-lors les conférences furent rompues. La cour de Constantinople ne voulut plus entendre parler ni de restitution ni d'accommodement. Le souverain pontife pria le roi de lui envoyer un de ses généraux, avec ordre de lever une armée des milices du pays, pour lui faire rendre justice. Il l'avertissoit en même-temps que le duc de Bénévent entretenoit toujours des liaisons avec le prince Adalgise. Charles qui projetoit de grandes choses pour l'établissement de sa famille, lui écrivit qu'avant la fin de l'année il se rendroit lui-même en Italie. Il avoit quatre fils, Pepin né d'un premier lit, Charles, Carloman, & Louis, tous trois enfants de la reine Hildegarde. La Neustrie, la Bourgogne & l'Austrasie devoient être le partage des aînés : il songeoit à prendre des mesures pour assurer aux deux cadets une partie de sa succession. Ce fut dans cette vue qu'il les mit de ce voyage. Il partit de Vorms, suivi d'une cour aussi nombreuse que brillante, & arriva en Lombardie sur la fin de l'automne. Sa seule présence dissipa les mouvements des factieux, & tous les démêlés avec l'empire furent terminés à la satisfaction d'Adrien.

Epist. 64, in cod. Carolin.

Pepin est proclamé roi d'Italie, & Louis roi d'Aquitaine.

Le monarque avoit passé l'hiver à Pavie : il alla célébrer les fêtes de Pâque à Rome. Il y fut reçu avec tous les honeurs que des sujets doivent à leur souverain, & avec toute la joie qu'inspire la présence d'un libérateur. Le pape à sa priere baptisa Carloman, le nomma Pepin, le couronna roi de Lombardie, & sacra le prince Louis roi d'Aquitaine. Le premier de ces deux royaumes s'étendoit, comme on l'a dit, [illegible] Alpes jusqu'à la riviere d'Ofante : on y ajout[illegible] de Baviere. Le second comprenoit le Poitou[illegible] gne, le Périgord, le Limosin, le Langue[illegible] Gascogne. Le nouveau roi d'Italie demeura [illegible]

Annal. Eginard. & alii.

États. Milan devint le siege de son empire, & Ravennes son séjour le plus ordinaire. Le jeune Louis fut ramené en France, porté dans un berceau : il n'avoit alors que trois ans. On lui fit faire à Orléans des armes & des habits proportionnés à son âge & à sa taille. On le mit à cheval, & dans cet équipage on le conduisit en Aquitaine, où il reçut les hommages des grands & du peuple.

Ann. 781.

Ce fut dans ce voyage d'Italie que Charles eut de longues conférences avec Alcuin, Anglois célebre par son sçavoir & sa vertu. Les grandes qualités du monarque l'attirerent en France ; & les bontés dont il l'honora, l'y fixerent. Le roi par son conseil établit dans son palais une académie qui devint le modele de plusieurs autres. Elle avoit pour objet l'étude des belles-lettres, & pour fin de les faire fleurir dans toute l'étendue de l'empire François. Ce grand prince se faisoit honeur d'être membre de cette société aussi utile qu'agréable. Il assistoit à toutes les assemblées, & donnoit son avis sur toutes sortes de matieres. Le sujet le plus ordinaire de leurs dissertations étoit la dialectique, la rhétorique, & l'astronomie. Le monarque sur-tout aimoit à étudier le ciel & le cours des astres. On trouve dans ses annales des observations astronomiques fort curieuses. Tout ce que la cour avoit de beaux esprits & de sçavants, fut admis dans cette illustre compagnie. Chacun des associés prit un nom particulier, qui caractérisoit ou ses inclinations, ou son goût pour quelque auteur fameux dans l'antiquité : le roi choisit celui de David. *Je suis demeuré seul à la maison*, dit Alcuin dans une lettre à l'archevêque de Mayence : *Vous, Dametas, vous voilà en Saxe ; Homere est en Italie, Candidus en Angleterre.... Dieu veuille nous ramener* [illegible] *avid, & tous ceux qui suivent ce prince victo-* [illegible]

Charles établit une académie dans son palais.

In Epist. Alcuin. tom. 2.

Epist. 28.

[illegible] ce retira de grands avantages de ces sçavantes [illegible] es. Elle leur doit la renaissance des arts & des [illegible] La tyrannie des maires du palais les avoit

Il fait ouvrir des écoles publiques.

Ann. 781.

relégués dans une honteuse obscurité : Charles les rappella par ses bienfaits, les fit monter avec lui sur le trône ; & par la protection constante qu'il leur accorda, il mérita le glorieux titre de Restaurateur des lettres. Il avoit amené d'Italie des maîtres d'arithmétique & de grammaire : il les dispersa en différentes villes de ses Etats. Bientôt on vit paroître un capitulaire qui ordonnoit d'ouvrir des écoles dans les églises cathédrales & dans les abbayes les plus riches. On y vint en foule pour apprendre la théologie & les humanités. Les ecclésiastiques alors commencerent à entendre l'écriture sainte & les moines leur psautier. Il y en a qui regardent cet établissement comme l'époque de la fondation de l'université de Paris, la premiere & la plus célebre de toute l'Europe.

In capitul. Aquisgran.

Tom. II, Concil. Gall.

Il introduit en France le chant Grégorien & la liturgie Romaine.

Charles ne trouva pas tout-à-fait la même docilité pour quelques usages qu'il voulut établir en France. La psalmodie est très-ancienne dans l'église ; mais jusque bien avant dans le quatrieme siecle, c'étoit moins un chant, qu'une prononciation plus pathétique & plus ferme. Le pape S. Gregoire, qui avoit quelques notions de musique, réforma ce chant trop uniforme, trop lourd, & par-là même très-ennuyeux. Toutes les églises d'Italie avoient adopté cette nouvelle méthode : celles de France s'obstinerent à conserver l'ancienne. On s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Les chantres du roi se moquoient de ceux du pape : ces derniers à leur tour se railloient de ceux du palais. On en vint à un défi : Charles prononça en faveur des Romains, & ordonna que dans toutes les églises de son royaume on suivroit le chant Grégorien. Quelques-unes obéirent : d'autres ne prirent qu'une partie de ce chant, & le mêlerent avec le leur. Ce mélange subsista long-temps, & l'on continua de s'en serv[illegible] dinaire pour les pseaumes & les antiennes. L[illegible] mo[illegible] que entreprit aussi d'introduire dans ses Etats [illegible] gie ou la messe selon l'usage de Rome : il y [illegible] grandes difficultés. Le clergé de France, ja[illegible] ancienn[illegible]

Monach. Engolism. in vitâ Carol. Mag.

anciennes coutumes, s'y opposa d'abord comme à une nouveauté ; mais enfin l'autorité du roi prévalut sur quelques-uns : les autres firent un mêlange de deux liturgies, de la Gallicane & de la Romaine, & le calme fut rétabli. Ann. 781.

Ce prince, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie, revint en Saxe, où il avoit résolu de convoquer son parlement. Il le tint dans son camp sur les bords de la Lippe. Ce fut là qu'il donna audience aux ambassadeurs des Danois, des Huns, & des Abares. Ils venoient le complimenter, & lui demander la paix & son amitié : il les leur accorda, à condition qu'ils n'inquiéteroient point ses sujets. On s'appliqua sur-tout dans cette assemblée à chercher les moyens d'étoufer toute semence de révolte. On croyoit avoir pris les mesures les plus efficaces pour réprimer la férocité de ces peuples indomptables ; mais l'armée de France avoit à peine repassé le Rhin, que Vitikind les souleva de nouveau. Charles, occupé à d'autres affaires, envoya contre eux trois de ses lieutenants. Ils furent joints par le comte Teuderic, seigneur François, allié à la maison royale. C'étoit un capitaine de grande réputation. Mais son mérite, par la jalousie qu'il inspira, devint funeste aux armes Françoises. Les trois généraux craignant qu'on ne lui attribuât l'honeur de la victoire, résolurent de donner sans l'avertir. Ils décampent avec précipitation, s'avancent vers les Saxons qui étoient campés au pied de la montagne de Sintal proche du Véser, & les attaquent avec toute la confiance que peut inspirer l'habitude de vaincre. Les rebelles cependant soutiennent vigoureusement le premier choc, s'étendent promptement à droit & à gauche, prennent les François en flanc, les rompent, & en font un horrible carnage. Le peu qui se sauva, ne trouva de retraite que dans le camp de Teuderic. Il y périt quantité d'officiers & de personnes de marque, entre autres Geilon, connétable du roi.

Ann. 782, 783.

Annal. Egin.

Nouvelle révolte des Saxons.

Ibidem.

Cette charge commençoit à devenir considérable,

quoiqu'elle ne fût point encore parvenue à ce haut point de grandeur & de puissance, où elle a été élevée dans la suite. Le connétable étoit originairement ce qu'est aujourd'hui le grand écuyer ; il avoit soin de l'écurie & des chevaux du roi. Il y avoit sous lui deux officiers, qu'on appelloit maréchaux : leurs fonctions répondoient à celles du premier écuyer. Quelques-uns d'eux se sont tellement distingués par leur valeur & leur prudence, que nos rois les ont employés dans les affaires les plus importantes de l'Etat, & leur ont confié le commandement de leurs armées & de leurs flotes. Mais ce n'étoit qu'une commission passagere. Ce fut Mathieu II du nom, seigneur de Montmorenci, qui mit la dignité de connétable au premier degré des honneurs militaires, sous les regnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII, & de saint Louis. Celle des maréchaux s'est illustrée à proportion : elle est même devenue, par l'extinction de la premiere, le plus haut grade où l'on puisse parvenir par la guerre. Le connétable étoit le chef des armées & de tous les conseils. Il avoit le pas sur le chancelier, même au parlement. C'étoit lui qui nommoit les officiers, qui donnoit l'ordre aux troupes, & qui décidoit de toutes les batailles. Le roi même, si l'on en croit un ancien titre de la chambre des comptes de Paris, *ne devoit ordonner de nul fait de guerre sans son consentement.* Cette charge étant venue à vaquer par la mort du connétable de Lesdiguieres, fut suprimée par lettres du roi Louis XIII.

Ann. 782, 783. Dignité du connétable.

Charles n'apprit la défaite de ses généraux, qu'avec un extrême chagrin. Il étoit peu accoutumé à de pareilles nouvelles. Il marcha sans tarder à la tête d'un nouveau corps de troupes ; & les Saxons avoient encore, pour ainsi dire, les mains teintes du sang des François, lorsqu'ils le virent arriver chez eux pour en tirer une mémorable vengeance. Le seul bruit de son approche dissipe l'armée des rebelles. Tous les seigneurs [illegible] viennent lui protester qu'ils n'ont aucune part à [illegible]niere révolte. On lui livre quatre mille des plus mutins

Ann. 784, 785. Mort de la reine Hildegarde.

Idem, ibid.

à qui il fait couper la tête pour servir d'exemple aux autres. Le monarque, après un si terrible châtiment, alla passer l'hiver à Thionville. Ce fut-là qu'il eut la douleur de perdre la reine Hildegarde, princesse aimable, qui emporta les regrets & du roi & de la nation. Il épousa quelque temps après Fastrade, fille d'un seigneur François. Ann. 784, 785.

Vitikind reçoit le baptême & se soumet.

La consternation fut le premier effet de l'horrible carnage des Saxons ; mais bien-tôt elle se changea en rage & en désespoir. Vitikind, ce fier courage que rien ne pouvoit abattre, reparut en Saxe avec un autre duc, nommé Albion, & réveilla toute la fureur de la nation. Le soulévement fut si général, & l'opiniâtreté si violente, que trois sanglantes défaites ne purent les faire rentrer dans le devoir. Mais ce qui n'avoit pu être l'ouvrage de la force, devint celui de la clémence. Le vainqueur rempli d'estime pour la haute vaillance de Vitikind, lui fit offrir le pardon de sa rebellion, & des ôtages pour sûreté de sa parole. Ce trait de générosité subjugua le fier Saxon. Il se rendit à l'assemblée de Paderborn, & de-là au palais d'Attigny sur la riviere d'Aisne. Charles le reçut avec tant de bonté, qu'il en fit une conquête à l'Etat & à la religion. Régénéré dans les eaux du baptême, il vécut depuis si chrétiennement, que quelques-uns l'ont mis au nombre des saints. Il y en a qui prétendent qu'il est la tige de l'auguste famille qui regne aujourd'hui sur la France. Albion imita son exemple. Tous deux de retour dans leur pays, maintinrent les peuples dans la soumission, & moururent fideles à Dieu & au roi. *Idem, ibid.*

Conjuration contre la personne du roi.

L'expédition de Saxe manqua d'être funeste au roi. Il poursuivoit Vitikind & Albion qui s'étoient retirés au-delà de l'Elbe, lorsqu'il reçut l'avis d'une conjuration tramée contre sa personne. On a cru que la nouvelle reine y avoit donné occasion : Eginard parle de Fastrade comme d'une femme cruelle, pour laquelle Charles avoit trop de condescendance. Quoi qu'il en soit, la conspiration paroissoit à craindre par le nombre & la qualité *Eginard. in Annal. & in vitâ Carol. Magn.*

Ann. 784, 785.

des conjurés ; mais elle n'eut d'autre suite, que de faire éclater la grandeur d'ame du monarque. Il ne fit mourir aucun des coupables. Le comte Hastrade, chef de la conjuration, eut les yeux crevés : les autres furent envoyés en exil. Il est à remarquer que c'est la premiere fois que le supplice de crever les yeux se trouve usité en France. Ce genre de châtiment est emprunté des Orientaux, chez qui il étoit alors très-commun.

Il mande le roi d'Aquitaine à Paderborn.

Les plus justes éloges succéderent aux plus vives alarmes. L'énormité du crime avoit excité une indignation générale : la modération du monarque devint le sujet de la plus profonde admiration. L'arrivée du roi d'Aquitaine acheva de dissiper toutes les idées de tristesse & d'horreur. Charles, pour examiner par lui-même les progrès de son éducation, l'avoit mandé à Paderborn. Le jeune prince y fit son entrée à cheval, vêtu à la maniere des Gascons d'un pourpoint fort étroit, portant un petit manteau rond, ayant les manches de la chemise très amples, le haut de chausses très large, & de petites bottines, où l'éperon étoit enfoncé. Il tenoit un javelot à la main ; & quoiqu'il n'eût que sept ans, il manioit son cheval avec tant de grace, qu'il fit l'admiration de toute la cour. Il avoit pour *Menins* quantité de jeunes seigneurs du même âge, & pour cortege toute la noblesse d'Aquitaine. On n'y avoit laissé que les marquis. C'étoit ainsi qu'on appelloit les commandants des milices, dont la destination étoit de veiller à la garde des marches ou frontieres. Ce nom si commun de nos jours, est celui des seigneurs qui tiennent rang après les princes, les ducs, & les comtes & pairs. Le jeune Louis demeura quelque temps auprès du roi, & ne retourna dans ses États que sur la fin de l'automne.

Idem, in vitâ Ludov. Pii.

Ann. 786, 787.

Il part pour l'Italie.

L'empire François jouissoit d'une paix profonde : elle fut troublée tout-à-coup par la révolte des Bretons, qui refuserent de payer le tribut qu'ils devoient à la France. Le roi envoya contre eux une armée, qui les soumit, après avoir rasé leurs plus fortes places. Ils donnerent des ôtages ; & leurs princes, obligés de céder à

la grandeur de Charles, vinrent lui rendre d'humbles hommages. Le monarque, rassuré de ce côté-là, partit pour l'Italie, laissant à Vorms la reine & les princesses ses filles. Ce voyage imprévu déconcerta les projets de ses ennemis. Arégise duc de Bénévent, commençoit à brouiller : il s'humilia, & donna son second fils pour ôtage. La cour de Constantinople ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec la France : elle envoya des ambassadeurs au roi pour le complimenter, & l'assurer d'une amitié constante. Tassillon, duc de Baviere, gémissant sous le poids d'une soumission forcée, étoit toujours prêt à se révolter : il vint se jeter à ses pieds, lui prêta un nouveau serment, & lui remit son fils aîné pour garant de sa fidélité. Mais il prit ensuite de mauvais conseils, renoua ses intrigues, & excita les Huns à faire une irruption dans la Germanie.

Ann. 786, 787.

Idem, in Ann.

Charles instruit de ces menées, convoqua un parlement à Ingelheim, où il manda tous les seigneurs de France, de Lombardie, de Saxe & de Baviere. Tassillon se croyant assuré du secret, s'y rendit sans aucune défiance. Mais dès qu'il parut, il fut arrêté ; & le monarque remit au jugement de l'assemblée le châtiment de ses perfidies. Les preuves étoient si claires qu'il fut déclaré criminel de lese-majesté, & condamné à mort d'un commun consentement. Il la méritoit, & la punition paroissoit nécessaire ; mais il étoit cousin-germain du roi ; cette considération engagea ce prince à commuer la peine. Le malheureux duc fut rasé, & relégué d'abord au monastere de saint Goar sur le Rhin, ensuite à celui de Lauresheim : Théodon son fils aîné fut enfermé dans celui de saint Maximin de Treves ; & Theudebert le cadet dans un autre, dont l'histoire ne dit point le nom. Elle garde un égal silence sur le sort de la duchesse Luitberge. Elle avoit deux filles : l'une prit le voile à Chelles, l'autre à Notre-Dame de Soissons. Alors le duché de Baviere fut réuni à la couronne : le roi y mit des comtes pour le gouverner comme les autres provinces de France.

Ann. 788.

Tassillon est dépouillé de ses Etats.

Idem, ibid.

Ann. 788.

Les Huns, les Grecs & les Lombards prennent des mesures pour chasser les François d'Italie.

Le châtiment du duc de Baviere ne put suspendre l'effet de ses intrigues avec les ennemis de l'Etat. Les Huns ou Abares, suivant leur promesse, avoient mis deux armées en campagne : l'une marcha vers la Baviere, pour faire le dégât sur les terres de France : l'autre s'avança vers le Frioul, pour soutenir le parti du prince Adelgise, qui se préparoit à fondre sur le duché de Bénévent. L'empereur, depuis la rupture de son mariage, ne gardoit plus aucune mesure avec la cour de France. Il s'étoit ligué ouvertement avec le Lombard, & lui avoit donné les meilleures troupes de l'empire pour l'aider à recouvrer les Etats de son pere.

Idem, ibid.

La clarté de l'histoire exige qu'on reprenne la chose d'un peu plus haut. L'impératrice Irene, dans la crainte que Charles n'enlevât aux Grecs ce qui leur restoit en Italie, lui envoya une célebre ambassade, & lui fit demander Rotrude l'aînée de ses filles pour le jeune Constantin. Le mariage fut arrêté, & la princesse fiancée. On mit auprès d'elle de la part de l'empereur un eunuque, nommé Elisée, pour lui apprendre la langue grecque, & la former aux manieres des peuples sur qui elle devoit régner. Mais cette grande alliance ne subsista que dans le projet : la politique l'avoit formée : la politique la fit dissoudre. On ignore quel fut l'auteur de la rupture. Théophane, historien contemporain, prétend que ce fut Irene, qui craignoit que cette union ne rendît son fils trop fier, & ne lui fît naître l'envie de gouverner. Eginard, secrétaire de Charles, assure que ce fut ce prince lui-même, qui aimoit ses filles jusqu'à la foiblesse, & ne pouvoit se résoudre à les voir éloignées de lui. Quoi qu'il en soit, Abares, Grecs & Lombards, tous conspiroient à chasser les François d'Italie. Le monarque averti de tout, donna ordre à tout, & sans sortir de Ratisbonne, dissipa cette horrible tempête.

Ils sont entiérement défaits.

Les Huns furent entiérement défaits & en Baviere & dans le Frioul. Ils revinrent une seconde fois : ils éprouverent le même sort : on en fit un horrible carnage. Tout ce qui échapa à l'épée des vainqueurs, alla

se noyer dans le Danube. Les Grecs n'eurent pas un meilleur succès. Ils comptoient sur Grimoald fils d'Arégise, à qui le roi, malgré les fâcheux préjugés de la conduite de son pere, & les vives remontrances du pape, venoit d'accorder l'investiture du duché de Bénévent. Mais le jeune duc sensible à la reconnoissance, demeura fidele aux François. Il se joignit à Vinigise, l'un des lieutenants de Charles, & au duc Hildebrand. Tous trois marcherent de concert, & chargerent si vivement les ennemis, qu'ils les rompirent & les mirent en déroute. Telle fut la fin de cette grande entreprise. Les Abares, outre trois sanglantes défaites, s'attirerent un ennemi qui leur forgea des chaînes qu'ils ne purent briser : les Grecs perdirent une grande & belle armée : le prince Lombard, obligé de prendre la fuite, retourna à la cour de Constantinople mener une vie longue & méprisée. Ann. 788. *Idem, ibid.*

Le regne de Charles n'est qu'un enchaînement d'actions militaires : toujours une expédition est suivie d'une autre, & une premiere victoire prépare à une seconde. Les Vilses ou Velesabes, peuples Esclavons qui s'étoient établis entre l'Elbe & l'Eider, l'obligerent à porter sa réputation & ses armes jusque sur les bords de la mer Baltique. Ces barbares faisoient de grands ravages dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Meckelbourg. Les Abodrites qui l'habitoient, étoient alliés ou tributaires de la France. Ils porterent leurs plaintes au roi, qui leur promit un prompt & puissant secours. Il partit en effet à la tête d'une nombreuse armée, passa le Rhin à Cologne, traversa toute la Saxe, fit jeter deux ponts sur l'Elbe, pénétra bien avant dans les terres des Vilses, battit les troupes qui voulurent s'opposer à sa marche, & mit tout à feu & à sang. Déja il approchoit de la capitale, lorsque les chefs de la nation, épouvantés de tant de succès, vinrent au-devant de lui pour se soumettre. Tous lui firent hommage & lui jurerent fidélité. Charles leur pardonna, prit des ôtages, & revint à Vorms, où la soumission de tous les peuples de son

Ann. 789. Charles étend sa domination jusqu'à la mer Baltique.

Eginard. in Annal. & in vit. Car. Magn.

Ann. 790.

Il protege les églises d'Orient & reçoit des présents du calife Aaron.

empire lui permit de se reposer quelque temps de ses longs travaux.

Cette année de tranquillité fut consacrée à des œuvres de piété. Le monarque avoit établi des magasins de bled dans différents endroits de ses Etats : il le fit donner aux pauvres à la moitié du prix fixé par les ordonnances. Sa charité ne se bornoit point à ses seuls sujets : elle s'étendit jusqu'au-delà des mers. Il envoya en Afrique, en Egypte & en Syrie des personnes de sa cour, pour distribuer des sommes considérables aux églises qui gémissoient sous la tyrannie des infideles. Ces envoyés avoient ordre de porter de magnifiques présents au calife des Sarasins, pour l'engager à traiter humainement les chrétiens de sa domination. Il se nommoit Aaron : c'étoit le héros de l'Orient comme Charles étoit celui de l'Occident. Il avoit conçu une si haute idée du monarque François, que pour mériter son amitié, il lui sacrifia la souveraineté de la Terre sainte, ne se réservant que le titre de son lieutenant. On remarque entr'autres présents qu'il lui fit, un pavillon de fin lin, varié de diverses couleurs ; si élevé, qu'un trait décoché par le bras le plus vigoureux ne pouvoit aller jusqu'au sommet ; si vaste, qu'il contenoit autant d'appartements que le plus superbe palais. Mais ce qui attira sur-tout les regards des curieux, fut une de ces horloges qu'on appelle clepsydres, parce que l'eau les fait aller. Le cadran étoit composé de douze petites portes, qui représentoient la division des heures. Chaque porte s'ouvroit à l'heure qu'elle devoit indiquer, & donnoit passage à un nombre égal de petites boules, qui tomboient en différents temps égaux sur un tambour d'airain. L'œil jugeoit de l'heure par la quantité des portes ouvertes, & l'oreille par celles des coups que les boules frapoient. Lorsque la douzieme heure sonnoit, on voyoit sortir tout à la fois douze petits cavaliers, qui en faisant le tour du cadran, refermoient toutes ces portes.

Egin. in vit. Carol. Magn.

Idem, in Ann.

Ann. Metens. & Moissiac.

Poëta Saxon. lib. 4.

Ce fut vers ce même temps qu'Angilbert, si connu dans

dans l'académie du roi ſous le nom d'Homere, ſe retira de la cour, pour prendre l'habit de moine. C'étoit un jeune ſeigneur aimable. Il ne le parut que trop à la princeſſe Berthe, fille de Charles : il en eut deux enfants, Nitard, qui a écrit une partie de l'hiſtoire de ſon temps, & Harnide, dont on ignore la deſtinée. On a prétendu, mais contre toute vérité, qu'il y avoit un mariage réel. Eginard aſſure en termes précis, que le monarque ne put jamais ſe réſoudre à marier aucune de ſes filles. Cette conduite, quelque nom qu'on veuille lui donner, lui attira, ſelon le même auteur, quelques diſgraces, qu'il ſçut prudemment diſſimuler. Il y a toute apparence que cette aventure & le ſcandale que donna Hiltrude par ſes galanteries avec un ſeigneur nommé Odilon, doivent être comptés au nombre de ſes chagrins domeſtiques. On en peut dire autant de l'intrigue de Rotrude avec le comte Roricon, dont elle eut un fils, nommé Louis, qui fut abbé de ſaint Denis & chancelier de France. On veut néanmoins qu'il ait fait épouſer Emma à ce même Eginard, ſon ſecrétaire & ſon hiſtorien, dont il avoit découvert le commerce avec cette princeſſe. Cette hiſtoriette a tout l'air d'un roman. Il n'eſt guere probable qu'un ſujet ait diſſimulé un ſi grand honneur de la part de ſon ſouverain.

Ann. 790. Déſordres de la famille royale.

In vit. poſtem Angilbert.

In vit. Carol. Magn.

Tout étoit ſoumis. Charles crut la circonſtance favorable pour porter la guerre chez les Huns, qui ne ceſſoient de faire des courſes ſur les terres de leurs voiſins, pillant les égliſes, & maſſacrant les prêtres, les religieux, & les vierges conſacrées à J. C. Cette nation barbare habitoit cette partie de la Pannonie, qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche & la Hongrie. Elle étoit diviſée en neuf cantons ou cercles, ſéparés les uns des autres, & environnés de tous les côtés d'une haute levée, & d'une forte paliſſade, qui leur ſervoient de rempart. Ce retranchement forcé, on trouvoit quantité de villes, de bourgs & de villages, tous revêtus de bonnes murailles, & ſi peu éloignés entre eux, qu'un homme en élevant la voix ſe pouvoit faire entendre de

Ann. 791. Guerre contre les Huns.

Ann. 791.

l'habitation la plus proche. On communiquoit d'un cercle * à l'autre par des chemins pratiqués dans des taillis peu élevés & plantés exprès. Il y avoit plus de deux cents ans que cette république subsistoit, redoutée des empereurs à qui elle avoit rendu de grands services, ménagée des François qui jusqu'alors avoient recherché son amitié, puissante en hommes, riche enfin des dépouilles qu'elle avoit enlevées à l'empire & à la Germanie. Elle n'étoit séparée de la Baviere que par la riviere d'Ens, qui se jete dans le Danube un peu au-dessous de la ville d'Ens. Le voisinage de la France fit naître quelques difficultés sur les limites. On mit l'affaire en négociation; mais on ne put convenir de rien. Les Huns ne voulurent point se relâcher de leurs prétentions. Cette opiniâtreté, leur derniere ligue avec Tassillon, & sur-tout leur haine invincible pour le christianisme, furent les vrais motifs qui déterminerent le roi à leur déclarer la guerre.

Idem, in Ann.

Il assembla pour cette expédition la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pied. Le rendez-vous général fut à Ratisbonne. Le jeune roi d'Aquitaine y conduisit lui-même ses troupes. C'étoient ses premieres armes, Charles fit la cérémonie de lui ceindre l'épée. Ce fut depuis la maniere d'armer les chevaliers, & c'est probablement l'époque de l'institution de cet ordre. Déja les François étoient en marche, & le monarque se préparoit à passer la riviere d'Ens, lorsqu'il reçut la nouvelle que le duc de Frioul, après un horrible carnage des Huns, avoit forcé un de ces grands retranchements qui défendoient l'entrée de chaque cercle, pillé une partie du canton, & fait un prodigieux butin. Il s'avance aussi-tôt avec son armée, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, pénetre jusqu'à Vienne qu'il abandonne au pillage, assiege les deux plus fortes places du pays, les emporte, & les réduit en cendres. Les

Vita Ludovici Pii.

* Il y a toute apparence que le nom de cercle que portent aujourd'hui quelques provinces de l'Empire, est pris de cet endroit de l'ancienne histoire Germanique.

barbares épouvantés se sauverent avec précipitation sur les montagnes & dans les bois. Les uns y périrent en se défendant courageusement : les autres se rendirent sans donner de combat. Le vainqueur perça jusqu'à l'endroit où le Raab se jete dans le Danube. Ce fut le terme de cette expédition. Le défaut d'ennemis & l'approche de l'hiver lui firent reprendre le chemin de la France, résolu de poursuivre au printemps prochain une conquête, qu'il avoit si fort avancée dans une seule campagne. Mais ce qui arriva sur ces entrefaites, l'obligea de prendre d'autres mesures. Ann. 791.

Ce prince, le meilleur & le plus grand qui eût jamais régné non-seulement en France, mais en Europe, vit ses jours exposés au plus noir des attentats. Pepin, dit le Bossu, l'aîné de ses enfants, fut le chef de cette horrible conspiration. Il étoit fils d'Himiltrude, fort beau de visage, mais extrêmement contrefait. Quoique né d'une concubine, il prétendoit avoir droit à la couronne, suivant l'usage établi depuis la fondation de la monarchie. Il voyoit tous ses cadets avantageusement partagés : Charles avoit été fait duc du Maine, Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine : lui seul étoit sans aucun commandement & sans emploi. La jalousie lui inspira des idées de révolte. Les seigneurs, mécontents des hauteurs de Fastrade, ne cherchoient qu'à irriter son ressentiment. Les Huns & les Saxons lui promettoient leur assistance. Les Lombards toujours prêts à remuer, les Grecs toujours jaloux de la grandeur du monarque François, tous les ennemis de la France devoient prendre les armes pour l'élever sur le trône. Mais il connut bientôt qu'il ne réussiroit pas à force ouverte : il forma l'exécrable dessein de faire assassiner son pere & ses trois freres. Le jour étoit pris pour l'exécution de cet horrible parricide. Mais la Providence permit qu'un Lombard, nommé Fardulfe, s'endormît dans un coin de l'église où les conjurés s'assemblerent pour prendre leurs dernieres mesures. Il entendit tout le secret, & en avertit le roi. On se saisit aussi-tôt

Ann. 792. Pepin son fils aîné conspire contre lui.

Idem, ibid. Ann. Franc.

de Pepin & de tous ses complices. Le parlement fut Ann. 792. assemblé, & les coupables jugés dans toute la sévérité des loix. La clémence étoit la vertu favorite du prince. Il y en eut peu d'exécutés : les autres furent envoyés en exil, & leurs bien confisqués. Le nouvel Absalon fut rasé & confiné au monastere de Prum dans l'évêché de Treves. Fardulfe pour récompense eut l'abbaye de saint Denys.

Ann. 793. Les deux rois, fils de Charles, au premier bruit de la conjuration, se rendirent à Ratisbonne, où ils eurent la satisfaction de trouver tout tranquille par le châtiment des coupables. Ils y furent reçus avec la *Eginard. in Annal.* tendresse que méritoit leur zele empressé, & avec tous les honeurs dûs à de jeunes héros, qui venoient de signaler leurs armes par la défaite des rebelles du duché de Bénévent. Pepin n'y séjourna que fort peu de temps : la jalousie des Grecs rendoit sa présence nécessaire en Italie. Louis y passa tout l'hiver : il devoit être d'une seconde expédition contre les Huns. Mais les nouvelles qu'on reçut de Saxe & d'Espagne, suspendirent l'exécution de ce grand projet. Le comte Theuderic avoit eu ordre d'assembler les troupes de Frise ; il les conduisoit en Saxe où il croyoit tout soumis, lorsque cette infidele nation l'attaqua à Rustringen proche du Véser, & le défit entiérement. Les Sarasins de leur côté avoient surpris Barcelone, forcé le passage des Pyrénées, brûlé les fauxbourgs de Narbonne, battu le duc de Toulouse qui étoit venu à leur rencontre, *Chron. Moissiac.* & ravagé tout le Languedoc. Les révoltes des Saxons, lorsqu'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ne furent jamais regardées comme une affaire fort importante : l'excursion des Maures causa plus d'inquiétude.

Il entreprend de joindre l'Océan au Pont-Euxin. Charles renvoya le jeune Louis en Aquitaine, avec ordre de se mettre promptement en état de marcher contre les Sarasins. Il assembla lui-même son armée. Mais il ne crut pas devoir s'engager si-tôt dans la Saxe : les troupes cependant ne demeurerent pas oisives. Il avoit formé un grand projet pour la communication de

l'Océan & du Pont-Euxin. L'entreprise eût été d'une grande utilité, tant pour le commerce des provinces, que pour l'expédition qu'il méditoit contre les Abares. Elle ne paroissoit pas de difficile exécution : il ne s'agissoit que de joindre le Rednitz à l'Athmul. La premiere de ces deux rivieres mêle ses eaux vers Ramberg à celles du Mein, qui se jete dans le Rhin près de Mayence, & le Rhin dans l'Océan. La seconde va se décharger dans le Danube à Kelheim, & le Danube dans la mer Noire ou Pont-Euxin. Le canal devoit avoir trois cents pieds de largeur sur environ deux lieues de longueur. Toute l'armée fut employée à le creuser. Déja elle avoit poussé le travail jusqu'à deux mille pas. Mais le peu de consistance du sol, les pluies continuelles, l'éboulement des terres, & le défaut de mille inventions si communes de nos jours, le firent interrompre : le peu d'espérance de réussir contraignit enfin de l'abandonner totalement.

Ann. 793

On reçut dans ce même temps la nouvelle qu'Issem, roi de Cordoue, après avoir perdu une sanglante bataille contre Alfonse, surnommé le Chaste, avoit rappellé les Sarasins du Languedoc. Charles, rassuré de ce côté-là, se disposa sérieusement à la guerre de Saxe. Mais avant de l'entreprendre, il assembla ce concile si fameux dans nos Annales sous le nom de Francfort : c'est un des plus célebres de l'église d'Occident. Il s'y trouva plus de trois cents évêques de France, de Germanie, de Lombardie, d'Angleterre & d'Espagne. Le monarque y parut sur son trône, avec toute l'autorité qu'avoient autrefois les empereurs chrétiens dans ces religieuses assemblées. *Je me suis rendu à vos prieres*, dit ce prince dans une lettre adressée aux églises d'Espagne : *J'ai pris place parmi les évêques comme auditeur & comme arbitre ; nous avons vu, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il faloit croire fermement.* L'hérésie de Félix évêque d'Urgel avoit fait convoquer ce concile : ce fut aussi la premiere affaire qu'on y traita. Ce prélat, soutenu d'Elipand métropolitain de

Ann. 794. Concile de Francfort.

Eginard. in Annal.

Epist. Caroli Magni ad Elipand.

Sirmond. Tom. 1. Conc. Gall. Can. 1.

Ann. 794.

Tolede, enseignoit publiquement que Jésus-Christ considéré selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif de Dieu, ce qui étoit admettre deux fils, par conséquent deux personnes. Cette doctrine, déja foudroyée à Ephese, fut proscrite tout d'une voix à Francfort.

On examina ensuite la décision du second concile de Nicée sur le culte des images. Elle portoit qu'on ne devoit pas leur refuser le salut, ni l'adoration, non de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, mais d'honneur, tel qu'on le rend aux saints, comme à des amis de Dieu. Ces paroles étoient claires; mais soit intérêt de nation & pour faire sa cour au prince, soit ignorance de la langue grecque, soit enfin, ce qui est plus probable, qu'on eût produit de faux actes de ce concile, on crut y voir un anathême lancé contre quiconque *ne rendroit pas aux images des saints le culte & l'adoration qu'on rend à la divine Trinité.* Les peres de Francfort, sur ce faux exposé, le rejeterent d'un consentement unanime, & défendirent de le regarder comme écuménique. On envoya ce décret au pape, avec un ouvrage théologique où l'on réfutoit fort au long la doctrine de Nicée. C'est ce qu'on appelle les livres Carolins, parce que Charles les adopta & s'en déclara l'auteur. Adrien y répondit avec force, mais en même-temps avec douceur, agissant en cette occasion comme un homme sage, qui soutient hautement la vérité, mais qui ne veut rompre ni la paix ni l'unité. Il se contenta de la protestation qu'on faisoit en France de suivre le sentiment de saint Grégoire le Grand, qui dit *que ceux qui voient les images, ne doivent adorer que la sainte Trinité; mais qu'il faut les honorer par raport à ce qu'elles représentent.* Cette prudente conduite produisit tout l'effet qu'on en devoit attendre. Les vrais actes du concile parurent: la prévention se dissipa: le concile fut reconnu pour écuménique.

Ibid. can. 2.

Mort de la reine Fastrade.

Le malheureux Tassillon parut dans cette assemblée en habit de moine, pour implorer la clémence du monarque. Il avoua publiquement toutes ses infidélités,

demanda humblement pardon, & renonça authentiquement pour lui & ses enfants, à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le duché de Baviere. Le roi lui assura une pension, & le fit transférer au monastere de Jumiege, où il passa le reste de sa vie avec les deux princes ses fils. La reine Fastrade mourut sur ces entrefaites. Charles l'avoit aimée jusqu'à la foiblesse : il la regréta de même. La fierté de cette princesse, ses hauteurs, ses cruautés l'ont rendue odieuse à la nation. Deux fois le monarque vit ses jours exposés pour ses trop grandes complaisances aux volontés de cette femme impérieuse.

Ann. 794.

Ibid. can. 5.

* *Egin. & alii.*

Dès que le concile de Francfort fut séparé, le roi marcha contre les Saxons. La présence d'un monarque tant de fois vainqueur, répandit une telle consternation, que ces peuples, au-lieu de courir aux armes, vinrent s'humilier devant leur maître. Ce bon prince leur pardonna de nouveau, & se contenta pour cette fois d'enlever un tiers de leur armée, qu'il fit transporter dans différentes parties de son royaume. Mais cet exil ne put contenir ceux qu'il avoit laissés dans le pays. Il s'étoit avancé à la tête de ses troupes jusqu'aux bords de l'Elbe, pour donner audience au roi des Abodrites, lorsqu'il apprit que ce prince, ami de tout temps & fidele allié de la France, avoit été tué dans une embuscade que les Saxons lui tendirent. Il en fut si irrité, qu'il abandonna toute la Saxe à la fureur du soldat. Elle fut ravagée, & vit périr plus de trente mille de ses habitants.

Il marche contre les Saxons.

Chron. Moissiac.

Ann. Fuldens.

Ann. 795.

Annal. Egin. & alii.

Charles, durant le cours de cette expédition, donna audience aux ambassadeurs de Theudon, l'un des plus grands seigneurs de la nation des Abares. Ils venoient assurer ce prince de la soumission de cette partie de la Pannonie qui obéissoit à leur maître. On apprit de ces envoyés, que les Huns étoient extrêmement affoiblis par leurs dissensions domestiques. Le monarque sçut profiter de la conjoncture : il donna ordre à Henri duc de Frioul, de marcher de ce côté-là avec une armée. Le succès fut des plus heureux. Le général François

Ann. 796.

Le pape fait hommage au roi de toutes ses possessions.

Ann. 796.

força la capitale du pays, où il trouva des trésors inestimables. C'étoient les dépouilles de tous les peuples de l'Europe, que ces barbares ne cessoient de piller depuis plus de deux siecles. Il les envoya au roi, qui en fit de grandes largesses aux seigneurs, aux soldats, & à toutes les personnes qui l'avoient bien servi. Il en destinoit une partie à l'église de Rome & au pape Adrien, lorsqu'il apprit la mort de ce tendre ami. Il pleura cette perte comme celle d'un fils ou d'un frere : c'est l'expression d'Eginard. Il ordonna par-tout des prieres, fit de grandes aumônes pour le repos de son ame, composa en vers latins son épitaphe qui est gravée sur son tombeau à la porte de l'église de saint Pierre. Le nouveau pape, c'étoit Léon troisieme du nom, lui dépêcha des légats pour lui faire part de son exaltation, lui porter les clefs de la confession de saint Pierre avec l'étendard de la ville de Rome, & le prier de députer quelqu'un de sa cour pour recevoir le serment de fidélité des Romains. Ce qui prouve qu'en cédant aux souverains pontifes le domaine utile de l'Exarcat & de la Pentapole, nos rois n'ont jamais prétendu se dépouiller de la suzeraineté.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Tom. 1, concil. Gall.

Ibid.

Conquête de la Pannonie.

Les Abares, cependant, oubliant leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'au bien de la cause commune, avoient élu un cham ou un prince, & sous sa conduite étoient rentrés dans leur principale forteresse. Charles, sur cette nouvelle, ordonna au roi d'Italie de marcher avec toutes les forces de Lombardie & de Baviere, pour combattre le nouveau monarque, avant qu'il pût se mettre en état de recommencer la guerre. Pepin rassembla promptement toutes ses troupes, traversa cette partie de la Pannonie qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche, & passa le Danube vers l'endroit le plus proche de la capitale du pays. Le cham à la tête d'une armée composée de tout ce qu'il y avoit de plus grands seigneurs parmi les Huns, lui présenta la bataille : il fut défait & tué ; la ville de Ringa forcée, pillée, rasée ; la garnison passée au fil de l'épée, & les

Eginard. in Annal.

Ann. Fuldens.

les vaincus poussés jusqu'au-delà de la Teisse. Cette victoire fut le terme fatal de la puissance de cette fameuse république jusqu'alors si peuplée, si vaillante, & si riche. Toute sa noblesse périt dans les différents combats qu'elle eut à soutenir. Ceux qui échaperent au vainqueur, se soumirent au joug de la France, ou se retirerent chez les nations voisines. S'il y eut par la suite quelques révoltes, on doit moins les regarder comme les efforts d'un Etat qui cherche à se relever, que comme les dernieres convulsions d'une liberté qui expire. Elles furent presque aussi-tôt réprimées qu'excitées. Ann. 796.

Pepin, chargé des dépouilles de la Pannonie, prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, où le roi son pere, après avoir ravagé la Saxe, s'étoit rendu avec Lutgarde qu'il avoit épousée depuis peu. La marche du jeune prince ressembloit à un triomphe. On ne voyoit qu'or & argent sur ses habits & sur ceux de ses soldats. Jamais tant de magnificence n'avoit paru en France. Tout retentissoit des éloges du héros, qui à vingt ans venoit non-seulement de dompter, mais en quelque sorte d'exterminer une nation, qui depuis plus de deux cents ans étoit la terreur de toute l'Europe. Il passa le reste de l'hiver à Aix, où il célébra les fêtes de Noel & de Pâque dans la superbe chapelle que Charles venoit d'élever en l'honneur de la sainte Vierge, & qui a doné le nom à cette ville, dont il fit depuis le siege de son empire. C'étoit, dit Eginard, un édifice admirable, & pour le travail & pour la structure. Tout ce que Rome & Ravenne avoient de plus beau marbre, fut employé à le décorer. Le dôme étoit surmonté d'un globe d'or massif. Les portes & les balustres étoient de bronze ; les vases & les ornements d'une richesse dont on n'avoit pas encore vu d'exemple. Chapelle d'Aix. *Egin. in vitâ Carol. Magn.*

Le palais que le monarque fit construire au même endroit, n'annonçoit ni moins de grandeur, ni moins de magnificence. Il y avoit, disent les auteurs du temps, des portiques si vastes, que tous les soldats & toutes les personnes de service pouvoient s'y mettre à couvert. Palais d'Aix-la-Chapelle.

Ann. 796.
Idem, ibid.
Monach. San. Gall.
Apud Hincm. ord. pal. c. 45.

Les ſeigneurs avoient leurs logements au-deſſus de ces ſuperbes galeries. L'édifice ſe trouvoit diſpoſé de façon, que le roi, ſans ſortir de ſa chambre, étoit à portée de voir tout ce qui entroit dans les autres apartements. On y avoit pratiqué différentes ſalles, les unes pour les conférences des eccléſiaſtiques du palais & des prélats qui venoient à la cour pour les affaires de leurs égliſes; les autres pour les dietes des grands vaſſaux; d'autres enfin pour ces aſſemblées mixtes, qu'on appelloit indifféremment ſynodes ou plaids, parce que le concours du clergé & de la nobleſſe les rendoit en effet, & des conciles, & des parlements. On y avoit également ménagé divers endroits pour les audiences, ſoit de l'apocriſiaire ou grand aumônier, qui jugeoit alors toutes les affaires eccléſiaſtiques, excepté celles dont le roi s'étoit réſervé la connoiſſance, ſoit du comte du palais qui décidoit de tout ce qui regardoit la maiſon du prince ſoit du grand référendaire, qui avoit l'anneau royal ſignoit les graces, & expédioit toutes les lettres. On y voyoit auſſi quantité d'apartements deſtinés aux officiers domeſtiques. Il y en avoit pour le chambellan dont la principale fonction étoit de prendre les ordres de la reine pour les préſents qu'on faiſoit aux étrangers aux ambaſſadeurs & aux troupes; pour le ſénéchal, pour le grand bouteillier, pour le connétable, pour le grand maréchal, pour les quatre veneurs, pour le fauconnier, pour les conſeillers d'Etat, pour les députés de tous les pays, ſujets de la France, pour tous les vaſſaux enfin qui ſuivoient leurs ſeigneurs à la cour. Cette deſcription copiée fidélement des anciens auteurs, donne une haute idée, & de l'ouvrage, & du monarque qui l'ordonna.

Les amuſements du monarque.

Mais parmi tant de grands objets qui fixoient les regards des curieux, on admiroit ſur-tout un portique d'un travail incroyable & d'une magnificence extrême, qui conduiſoit du palais à la baſilique. On y voyoit auſſi des thermes, ouvrage tout à la fois de l'art & de la nature, ſi ſpacieux, & ſi abondants en eaux chaudes,

que plus de cent personnes pouvoient y nager ensemble. C'étoit l'un des exercices les plus ordinaires du monarque. Il le prenoit non-seulement avec les rois ses enfants, mais souvent avec les seigneurs de sa cour, quelquefois même avec les officiers & les soldats de sa garde: & l'auteur de sa vie remarque qu'il y excelloit par-dessus tous. Les courses à cheval & la chasse faisoient encore une partie de ses amusements ; mais le plus cher & le plus fréquent étoit la lecture. Il se faisoit lire à table, tantôt les ouvrages de saint Augustin, sur-tout la Cité de Dieu ; tantôt l'histoire des rois ses prédécesseurs : cette lecture lui paroissoit le plus doux assaisonnement de ses repas, où régnoit une grande frugalité. Il lisoit aussi fort souvent l'écriture sainte, & les écrits des saints peres qui servent à la bien entendre. Par-là, il devint très-bon aux pauvres, juste, équitable, grand observateur des loix & du droit public.

Ann. 796.
Egin. in vitâ Carol. Magn.
Idem, ibid.

On voit, suivant l'histoire de son regne, qu'il partageoit ses soins entre deux sortes d'affaires, selon les différentes saisons. L'été & l'autonne étoient destinés aux expéditions militaires, ou à quelques voyages sur les frontieres : l'hiver & le printemps étoient employés à disposer les affaires du royaume, auxquelles il vaquoit fort soigneusement. Mais il n'y avoit pas un instant dans l'année, pas un moment du jour, où il ne fût prêt à rendre la justice. Il regarda toujours cette noble fonction comme la plus grande affaire & le propre devoir des rois. Par-tout & à toute heure, il étoit prêt à donner audience. Souvent interrompant son sommeil, il se levoit quatre ou cinq fois la nuit, ordonnant de faire entrer non-seulement ses amis, mais encore ceux qui avoient quelque procès que le comte du palais n'avoit pu terminer. Le temps même de s'habiller étoit occupé utilement. Il écoutoit alors les plaintes de ses sujets, & jugeoit leurs différends avec autant d'équité que de sagesse. C'étoit aussi dans ces moments qu'il donnoit ses ordres à ses ministres & à ses officiers:

Ses occupations.
Idem, ibid.
Ibid.

Telle étoit la sagacité de son esprit, que parmi tant

d'affaires, on ne remarqua jamais en lui ni embaras, ni inquiétude. Ce portrait est tracé de la main d'un témoin oculaire, historien aussi fidele qu'éclairé.

Ann. 796.

Ann. 797. Il envoie une armée au-delà des Pyrénées.

La saison étoit avancée, & le monarque se disposoit à partir pour la Saxe, lorsqu'il vit arriver l'émir Zara, qui, après s'être emparé de Barcelone, venoit lui en faire hommage & se reconnoître son vassal. Charles le reçut avec bonté; & sur les avis qu'il lui donna des troubles qui agitoient l'Espagne, il envoya ordre au roi d'Aquitaine d'y passer avec une armée & d'assiéger Huesca. On ignore le succès de ce siege. On sçait seulement que l'émir qui commandoit dans le pays dépendant de l'Aquitaine, se soumit; que Louis fit relever les murailles de quelques places avantageusement situées, & qu'il y laissa un nombre de troupes suffisant pour les garder. L'exemple de Zara fut imité par Abdalla, oncle du nouveau roi de Cordoue. Ce prince impatient de se voir possesseur de la partie qui devoit lui appartenir dans la succession de son pere, eut recours à la protection du monarque François, que presque tous les peuples, tant chrétiens qu'infideles, regardoient comme l'arbitre de l'Europe. Il fut reçu avec tous les égards qu'on doit aux malheureux. Charles qui étoit alors à Aix-la-Chapelle, le combla de bontés, & le mena en Saxe où il avoit résolu de passer l'hiver.

Idem, in Ann. Vita Ludov. Pii.

Ann. Fuldens.

Ann. 798, 799. Il châtie les Saxons.

Il assit son camp sur les bords du Véser, le fortifia, y fit bâtir des maisons en si grand nombre & avec tant de diligence, que bientôt on vit s'élever une espece de ville, à laquelle on donna le nom d'Héristal, qu'elle porte encore aujourd'hui. Mais rien ne pouvoit dompter la férocité des Saxons, ni les châtiments, ni les bienfaits. Il n'y avoit point d'années qu'ils ne signalassent leur perfidie par quelque action barbare. Le roi leur avoit envoyé des commissaires, pour rendre la justice à ceux qui la demandoient: ils furent cruellement massacrés. La vengeance suivit de près le crime. On mit à feu & à sang tout le pays qui est entre le Véser & l'Elbe. Ce châtiment, loin de les contenir, ne servit qu'à irriter

Eginard. in Ann.

leur fierté : ils se jeterent sur le Meckelbourg qu'ils ravagerent. Le duc qui y commandoit pour les François, vint à leur rencontre, en fit un grand carnage, & plus de quatre mille demeurerent sur la place. Tant de pertes les mirent enfin hors d'état de remuer. Le vainqueur, dédaignant de les pousser plus loin, se contenta de prendre un grand nombre d'ôtages, & revint dans sa capitale.

Ann. 798, 799.

Les soins du gouvernement ne l'empêchoient pas de veiller à la conduite de ses enfants. Il avoit mandé au roi d'Aquitaine de le venir trouver à son camp d'Héristal pour lui faire rendre compte, non seulement de son expédition d'Espagne, mais de l'administration de ses finances. Ce jeune prince, victime de l'avidité de ses courtisans, s'étoit vu obligé dans le dernier voyage qu'il avoit fait à la cour de France, d'emprunter les présents qu'il étoit de coutume de faire au roi. Charles qui en fut informé, lui représenta vivement que les prodigalités des rois étoient la ruine des peuples, & que la majesté du trône ne pouvoit s'allier avec la dépendance, suite nécessaire de l'emprunt. Ce tendre pere eut la satisfaction d'apprendre que Louis, docile à ses avis, avoit enfin retiré ses domaines, & vivoit avec dignité, sans fouler ses sujets. Il avoit quatre maisons royales; Doué sur les confins de l'Anjou, & du Poitou, Casseneuil en Agénois, Andiac dans le diocese de Saintes, & Ebreuil en Auvergne. Il s'étoit imposé la loi de passer successivement une année dans chacune. Car il est à remarquer que nos anciens rois ne séjournoient presque jamais dans les villes. De-là il arrivoit qu'elles n'étoient chargées que de quatre ans en quatre ans de l'entretien du monarque & de sa cour. Les revenus bien administrés, étoient mis en réserve. Louis par cette sage économie, sans rien tirer du peuple, trouvoit des fonds suffisants, non-seulement pour défrayer sa maison, mais encore pour payer la solde aux troupes. C'est pourquoi il leur défendit d'exiger le droit de fourage qu'elles avoient toujours levé sur les gens de la campagne. Char-

Il mande le roi d'Aquitaine pour lui faire rendre compte de sa conduite.

Vita & Act. Ludov. Pii.

Lib. tert. de re Diplomat.

Ann. 798, 799.

les fut si touché de cette conduite, qu'il la prit lui-même pour modele, & ordonna que désormais la paie du soldat seroit prise sur ses revenus.

Il consent qu'Ermengarde ait le titre de reine.

Il y a toute apparence que ce fut dans ce voyage que Louis obtint la permission de donner le titre de reine à la fille du comte Ingramne, l'un des plus grands seigneurs d'Aquitaine. Ce religieux prince, si l'on en croit deux auteurs contemporains, craignant de se laisser emporter à des plaisirs défendus, prit par le conseil des siens, Ermengarde, reine future, mais qui n'eut cette auguste qualité, que du consentement du roi Charles. Ce qui semble indiquer deux temps, l'un où il s'allia à cette princesse pour se soustraire aux pieges de la volupté, l'autre où avec l'approbation de son pere, il l'éleva avec lui sur le trône. Telles étoient les mœurs de ces premiers siecles de la monarchie. Les jeunes princes pouvoient prendre une femme à leur choix, sans demander l'agrément de leurs parents. Mais alors cette femme ne portoit que le nom de concubine, nom qui marquoit un vrai mariage, moins solennel à la vérité, approuvé cependant par les saints canons; quoique suivant les loix civiles il ne donnât aux enfans aucun droit de succéder.

Opusc. Theg. c. 4.

Le pape Léon III, réclame sa protection.

Charles se préparoit à retourner en Saxe, lorsqu'il reçut des lettres du pape, qui lui demandoit sa protection, & justice du plus noir des attentats. Deux neveux d'Adrien, Pascal & Campule, l'un primicier ou grand chantre, l'autre sacellaire ou trésorier, tous deux également jaloux de l'élévation de Léon, formerent le dessein de le faire périr. Ils l'attaquerent dans une procession solennelle, & s'efforcerent de lui crever les yeux & de lui arracher la langue. Mais il eut le bonheur d'échaper de leurs mains meurtrieres, se sauva pendant la nuit du monastere où ils l'avoient enfermé, & se refugia chez les ambassadeurs de France, qui le conduisirent à Spolette. Ce fut de cette ville qu'il écrivit au roi pour le prier de lui procurer les moyens de passer dans ses Etats avec sûreté. Ce prince très-bon & très-

Ann. Egin. Theophan. Anastas.

religieux, fut sensiblement touché des malheurs de Léon, & envoya promptement ordre au roi d'Italie de le faire accompagner honorablement jusqu'en France. Il dépêcha en même-temps l'archevêque de Cologne avec le duc Anchaire pour aller au-devant de lui, & l'amener à Paderborn, où il avoit résolu de l'attendre, après avoir tenu un parlement à Lippenheim sur les bords de la Lippe. Le jeune Charles, fils aîné du roi, s'avança à la tête d'une partie de l'armée jusqu'à l'Elbe, reçut les soumissions des Nordluides, & accommoda tous les différends qui étoient entre les Abodrites. Ann. 798, 799.

Le pape fut reçu avec de grands honeurs. Le roi l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes en voyant les marques de la cruauté de ses ennemis. On prit des mesures pour son retour & pour sa sûreté. Charles nomma des prélats & des comtes pour l'accompagner jusqu'à Rome, & examiner les différents chefs d'accusation portés contre lui : car Pascal & Campule s'étoient plaints les premiers par une requête dans laquelle ils chargeoient Léon de plusieurs grands crimes. Les commissaires, après les recherches les plus exactes, assurerent le monarque de l'innocence du souverain pontife. Les deux coupables furent arrêtés & conduits en France sous bonne garde. Dès-lors le voyage de Rome fut résolu. Les brouilleries de cette ville, où les ennemis du pape entretenoient toujours de sourdes pratiques ; le châtiment dû à un attentat des plus énormes ; l'humeur toujours inquiete de Grimoald duc de Bénévent, tout rappelloit Charles en Italie. La tranquilité dont jouïssoit l'empire François acheva enfin de le déterminer. Il envoie des Commissaires à Rome.

La Pannonie étoit parfaitement soumise, & les Abares tellement domptés, qu'ils ne furent plus en état de reprendre les armes. Les troupes qu'il avoit détachées au secours des isles de Majorque & de Minorque, en avoient chassé les Maures après un horrible carnage. Les seigneurs Bretons, pour marque de leur fidélité, venoient de lui envoyer leurs armes, où le nom de *Ann. Egin.*

Ann. 798, 799. chacun d'eux étoit gravé : trophée d'autant plus agréable à ses yeux, qu'il n'étoit teint du sang ni des vainqueurs ni des vaincus. On vit arriver dans le même-temps des envoyés de l'émir Azan, qui lui apportoient les clefs d'Huesca, protestant de la lui remettre entre les mains, lorsqu'il le pouroit faire avec sûreté. Ainsi rassuré de tout côté, le monarque prit le chemin d'Italie.

Ann. 800. Il va lui-même en Italie. Le pape vint au-devant de lui à douze milles de Rome. Le peuple sorti en foule, chantoit les louanges du prince ; & comme il y avoit toujours dans cette ville des chrétiens de toutes les nations du monde, elles furent célébrées en toutes sortes de langues. Ces cantiques étoient souvent interrompus par mille cris de joie. Les Romains lui avoient de si grandes obligations, les étrangers en avoient entendu publier tant de merveilles : il avoit je ne sçais quoi de si grand & de si aimable dans sa personne, que les uns & les autres ne pouvoient contenir ni leur reconnoissance, ni leur admiration. *Anastas.* Les acclamations ne cesserent que lorsqu'il descendit de cheval à la porte de saint Pierre. Le souverain pontife, accompagné des évêques & de tout le clergé, le reçut avec humilité, disent les Annalistes, & le conduisit dans l'église, où il commença un cantique, qu'un million de voix continuerent : ce qui dura tout le temps que Charles demeura dans la basilique.

Il declare le pape innocent. Quelques jours après, le monarque assemblà le clergé & les seigneurs des deux nations dans l'église de saint Pierre. Là il entendit les accusations & les accusateurs. Pascal & Campule furent reconnus pour *des calomniateurs & des méchants* : le pape demeura pleinement justifié. Mais le roi lui témoigna qu'il seroit à propos qu'il se purgeât lui-même par serment : il suivit ce sage conseil. *Ann. Moiss.* On indiqua une seconde assemblée pour le lendemain. Léon y parut, prit le livre des quatre évangiles, monta à la tribune, protesta devant Dieu & devant tout le peuple, que les crimes qu'on lui imputoit lui étoient inconnus. Charles alors prononça son jugement,

le

le déclarant innocent, & condamnant ses ennemis à mort. Le saint pontife, touché de compassion, obtint par ses prieres, que non-seulement on ne les feroit point mourir, mais encore qu'ils ne seroient point mutilés : supplice si commun dans ce temps-là, que les abbés même l'exerçoient sur leurs moines. Ils furent envoyés en exil. Ann. 800.

Les Romains, pour s'assurer la protection du monarque François, résolurent de le proclamer empereur d'Occident : titre éteint depuis plus de trois siecles, mais qui n'ajoutoit rien à la puissance d'un prince qui étoit maître non-seulement de toutes les Gaules, d'une partie de l'Espagne, de la Germanie, de la Pannonie, de la Lombardie, mais de Rome même, ancienne capitale des premiers Césars. Le pape assuré des suffrages du clergé, de la noblesse & du peuple, en fit la proposition au roi. Mais ce héros, soit par sa modération naturelle, soit qu'étant engagé en tant de guerres, il craignit de se jeter dans de nouveaux embaras, refusa constamment cette dignité, & défendit de lui en parler davantage. On feignit de n'y plus songer. Les fêtes de Noel approchoient, & l'on fit de grands préparatifs pour les célébrer avec magnificence. Le roi d'Italie s'y rendit, accompagné des officiers de l'armée, qui venoit de soumettre les rebelles du duché de Bénévent. Le jour venu, Charles fut prié de prendre, pour y assister, l'habillement des patrices : il ne voulut point refuser cette légere satisfaction aux Romains.

Il refuse la couronne impériale. *Ibid.*

Guillel. Malmesburg. l. 1, de Gest. Angl.

Quelque répugnance qu'il eût à porter d'autre habit que celui des François, il prit une longue tunique avec un grand manteau traînant, dont un des côtés étoit rattaché sur son épaule droite. Tout Rome en le voyant entrer dans l'église, se répandit en acclamations. Il s'approcha de l'autel, & se mit à genoux. Il s'inclinoit pour adorer, lorsque le pape qui alloit célébrer la messe, lui mit une couronne sur la tête. Tout le peuple en même-temps s'écria à cris redoublés : *Vive Charles, toujours auguste, grand & pacifique empereur des Ro-*

Il est proclamé empereur malgré lui.

Idem, ibid.

mains, couronné de Dieu, & qu'il ſoit à jamais victorieux. Auſſi-tôt Léon ſe proſterna & fut le premier à l'adorer, diſent nos Annaliſtes, c'eſt-à-dire, à lui rendre les reſpects & les hommages qu'un ſujet doit à ſon ſouverain. Le jeune Charles, fils aîné du nouveau Céſar, étoit préſent à cette cérémonie : le ſouverain pontife lui préſenta la couronne royale, & lui donna l'onction ſacrée des rois. Telle eſt l'époque du renouvellement de l'empire Romain en Occident. Il avoit fini dans Auguſtule : il recommença dans Charlemagne : il dure encore aujourd'hui dans le corps Germanique.

Il fait de magnifiques préſents aux égliſes.

On ne peut exprimer quelle fut la ſurpriſe de Charlemagne, (c'eſt le nom que nous lui donnerons déſormais avec toutes les nations du monde) lorſqu'il ſe vit proclamer & ſaluer empereur. Elle alla, ſi l'on en croit les auteurs de ce temps, juſqu'à une eſpece de colere. Il proteſta hautement, que s'il avoit été inſtruit de ce qui devoit ſe paſſer, il ne ſe feroit point rendu ce jour-là à l'égliſe, quoique ce fût une fête très-ſolennelle. Tout le monde, dit Eginard, demeura perſuadé de ſa bonne foi. On ne l'en jugea que plus digne de l'empire. La maniere dont il en ſoutint les droits, confirma cette haute opinion. Il paſſa tout l'hiver à Rome, où il ſignala ſa ſageſſe par les plus beaux réglements pour le gouvernement de la ville, & ſa magnificence par les plus riches préſents aux égliſes. C'étoient, au rapport d'Anaſtaſe, quantité de vaſes d'or, une croix de même métal, enrichie d'hyacinthes, un livre d'évangiles tout couvert d'or & de pierreries, deux tables d'argent maſſif, l'une pour le ſervice de la baſilique, l'autre pour être miſe devant la confeſſion de ſaint Pierre. Les princeſſes ſes filles firent auſſi de magnifiques offrandes : elles conſiſtoient en pluſieurs vaſes de prix, avec une couronne d'or, ornée de pierres précieuſes, & du poids de deux cents livres. Dès-lors tous les actes furent datés à Rome de l'année de l'empire & du conſulat de Charlemagne, ſuivant l'ancien uſage des premiers Céſars. On y battit des monnoies, où l'on voyoit d'un côté le nom du nou-

In vitâ Car. Magn.

Anaſt. in vitâ Leon. III.

vel empereur, & de l'autre, celui du pape, ou la figure de saint Pierre. Ann. 800.

Quel étoit le tempérament de ces deux autorités? C'est ce qui a toujours été, & ce qui est encore de nos jours un grand sujet de disputes: terrible effet du préjugé! On ne peut rien voir de plus soumis, ni de plus respectueux que les lettres de Léon à Charlemagne: elles nous apprennent que ce prince envoyoit dans l'État ecclésiastique des officiers pour y rendre la justice, & pour y faire exécuter ses ordres. Que veut-on de plus? La question est décidée.

V. Epist. 1, l. 10, collect. concil. inter oper. Henric. Canisii.

Ann. 801.

Il est recherché ou craint de tous les princes.

L'empereur, de retour en France, reçut l'agréable nouvelle que le roi d'Aquitaine, après avoir pris Lérida, étoit entré triomphant dans Barcelone. Les armes Françoises ne furent pas moins heureuses en Italie, où la ville de Riéti s'étoit révoltée. Pepin y marcha avec ses troupes, emporta tous les forts qui la défendoient, & la réduisit en cendres, pour servir d'exemple aux autres. Tous les princes de la terre, ou recherchoient l'amitié de Charlemagne, ou craignoient de s'attirer son indignation. Le roi des Asturies faisoit profession d'être son homme ou vassal: c'est le titre qu'il prenoit dans toutes ses lettres. Les rois d'Ecosse le nommoient leur seigneur, & se disoient ses serviteurs. Les princes Sarasins le redoutoient, & ménageoient respectueusement sa protection. Le roi de Perse, Aaron, ce fier conquérant de l'Asie, l'honoroit seul entre tous les potentats, & entretenoit commerce de lettres avec lui.

Vita Lud. pii.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Ann. 802.

Il accepte la proposition d'épouser Irene.

Dans ce haut degré de puissance & de fortune, il lui eût été facile de subjuguer le reste de l'Italie. Irene le craignoit, & n'oublia rien pour détourner ce malheur. Elle avoit eu le crédit de faire tomber l'empire en quenouille, par la mort de son fils, à qui elle fit crever les yeux: crime si affreux, disent les Grecs, que le soleil s'éclipsa d'horreur, & refusa sa lumiere pendant dix-sept jours. Elle eut encore l'adresse d'amuser Charlemagne par l'espérance de l'épouser: alliance qui eût réuni l'Orient & l'Occident. La proposition fut reçue favora-

Ann. 802.

blement : déja les ambassadeurs François étoient à Constantinople pour ménager cette affaire, lorsque cette princesse fut renversée du trône par Nicéphore, qui se fit couronner empereur, & la relégua dans l'isle de Lesbos.

Il donne audience aux ambassadeurs de Nicéphore.

Le premier soin de l'usurpateur fut d'envoyer des ambassadeurs en France, pour assurer la paix entre les deux empires. Ils trouverent l'empereur en Alsace dans son palais de Seltz. Ce prince, pour leur donner une idée de la magnificence Françoise & pour rabattre l'arrogance des Grecs, voulut qu'on les introduisît à son audience d'une maniere qui leur causât autant de surprise que d'embaras. On les fit passer par quatre grandes salles magnifiquement parées, où l'on avoit distribué les officiers de la maison du roi, tous richement vêtus, tous dans une contenance respectueuse, & debout devant celui des seigneurs qui les commandoit. Dès la premiere, où étoit le connétable, assis sur une espece de trône, les envoyés se mirent en devoir de se prosterner. On les en empêcha, leur représentant que ce n'étoit qu'un officier de la couronne. Même erreur dans la seconde, où ils trouverent le comte du palais avec une cour encore plus brillante. La troisieme où étoit le maître de la table du roi, & la quatrieme où présidoit le grand chambellan, en redoublant leur incertitude donnerent lieu à de nouvelles méprises, le degré de magnificence augmentant à proportion du nombre des salles. Enfin deux seigneurs vinrent les prendre, & les introduisirent dans l'apartement de l'empereur. Le monarque tout éclatant d'or & de pierreries, étoit debout auprès d'une fenêtre, au milieu des rois ses enfants, des princesses ses filles, & d'un grand nombre de ducs & de prélats, avec lesquels il s'entretenoit familiérement. Il avoit la main appuyée sur l'épaule de l'évêque Hetton, pour lequel il affecta d'autant plus de considération, qu'il avoit essuyé plus de mépris dans son ambassade à la cour de Constantinople. Les ambassadeurs saisis de crainte, se prosternerent à ses pieds. Il s'apperçut de leur embaras, les releva avec bonté, &

Monach. Sangal. de rebus bellicis Carol. Magn.

es rassura, en leur disant qu'Hetton leur pardonnoit, & que lui-même, à la priere du prélat, vouloit bien oublier ce qui s'étoit passé. *Ann. 802.*

La négociation ne souffrit aucune difficulté, & le traité fut bientôt signé. Il portoit que Charlemagne & Nicéphore auroient également le nom d'Auguste; que le premier prendroit le titre d'empereur d'Occident, le second, celui d'empereur d'Orient: que tout ce qui étoit en Italie depuis l'Ofante & le Volturne jusqu'à la mer de Sicile, demeureroit sujet à l'empire d'Orient, & que tout le reste seroit de l'empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Istrie, la Liburnie & la Dalmatie. Cet accommodement fut suivi de la soumission de Grimoald, duc de Bénévent. Il s'étoit révolté à l'instigation des Grecs: il fit sa paix à leur exemple.

Il conclut la paix avec Nicéphore. *Theophan. Eginard. Aventin, l. 4.*

Ann. 803.

Tout, excepté les Saxons, plioit sous la puissance de Charlemagne. Ces peuples opiniâtres, tant de fois victimes de leurs révoltes, reprirent les armes avec un courage obstiné, sous la conduite de Godefroy, roi de Danemarck, prince puissant & sur terre & sur mer. L'empereur se mit aussi-tôt en campagne, s'avança jusqu'à l'Elbe, & les força dans leurs retraites les plus inaccessibles. Le Danois étoit sur les frontieres de ses Etats, avec une nombreuse cavalerie. Il fit proposer un accommodement, promit de venir trouver le monarque François; mais il changea subitement d'avis, & se retira avec beaucoup de précipitation. Les rebelles, privés de cet appui, eurent recours à la clémence d'un prince qui sçavoit également pardonner & vaincre. Cependant de peur qu'ils ne se révoltassent encore, ils les transporta les uns en Suisse, les autres en Flandre, & donna leur pays aux Abodrites qui lui avoient toujours été fideles. Mais rarement le changement de climat opere celui des mœurs. Ces colonies, au nombre de dix mille familles, loin de s'adoucir sous un nouveau ciel, communiquerent à leurs nouveaux alliés cet esprit de révolte dont ils furent toujours animés. Il étoit passé en proverbe, durant les troubles qui désolè-

Il dompte enfin les Saxons.

Ann. 804.

Annal. Egin.

Jacob. Meyer. Annal. rerum Flandr. Joan. Isaac. Pontan. Hist.

rent la Flandre sous le regne de Philippe de Valois, qu'en *mêlant les Saxons aux Flamands*, Charlemagne *d'un diable en avoit fait deux*.

Ann. 804.

Le remede cependant fut efficace pour arrêter un mal qui avoit duré autant que la monarchie. Clotaire I les avoit assujétis au tribut : Clotaire II se vit obligé de les affranchir. Le duc Pepin remporta sur eux de grands avantages : Charles-Martel les défit en plusieurs rencontres : le roi Pepin les arrêta : aucun d'eux n'avoit pu les dompter. Charlemagne lui-même leur faisoit inutilement la guerre depuis trente-trois ans : elle n'auroit pas eu de fin, s'il ne les eût arrachés de leur patrie, pour les répandre en différentes parties de son royaume. Le moyen étoit violent, mais nécessaire. Depuis ce temps-là il n'y eut plus de révolte en Saxe. Cette fiere nation, jusqu'alors indomptable, se soumit enfin, & moitié gré, moitié force, subit tout à la fois le joug du christianisme & de la France.

In vitâ Car. Magn.

Ann. 805, 806.

Il régit tout ce qui regarde l'Etat de Venise.

Charles, après la réduction de toute la Saxe, se rendit à Rheims pour y attendre le pape, qui lui avoit fait demander la permission de passer en France. Le prétexte de ce voyage étoit d'entretenir le monarque d'un miracle arrivé à Mantoue, où le bruit courut qu'on avoit trouvé le sang de Jésus-Christ : le véritable motif fut de conférer avec lui sur les affaires de Venise. L'histoire ne dit point quel fut le résultat de ce pourparler. Mais le retour du souverain pontife par l'Exarcat de Ravennes, la grande armée que Wilhaire mit aussi-tôt sur pied, effort qui passoit le pouvoir d'un particulier, l'irruption subite de ce tribun sur l'isle de Malamauc qu'il subjugua, la prise d'Héraclia sur Maurice & Jean, qui favorisoient le parti de Nicéphore, le rétablissement du patriarche Fortunat, qui malgré la protection de Léon avoit été chassé de son église de Grado, tout semble annoncer que tant de changements arrivés dans le même-temps, furent les suites de cette entrevue de l'empereur & du pape. Rien de plus embrouillé dans nos Annales, que ce qui regarde

Annal. Egin. Metens. Moissiac. & alii.

le gouvernement de l'Etat de Venise. Il paroît cependant à travers leur obscurité, que le canton de la terre ferme qui est sur la côte septentrionale du golfe, relevoit de l'empire d'Occident, & que les isles qui bordent ce continent, étoient soumises en apparence à l'empire d'Orient, mais indépendantes en effet. On voit par plusieurs monuments historiques, que ces isles, à l'exemple de quelques places maritimes de la Dalmatie, songerent à se réunir aux villes de la terre ferme sous la domination de Charlemagne, & que ce fut pour ce sujet que leurs envoyés, de concert avec le gouverneur de Zara, vinrent le trouver à Thionville. Eginard en parlant de cette députation, dit formellement que ce prince *donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les ducs & les peuples de Venise & de Dalmatie* : expression qui marque l'autorité d'un maître, & détruit le systême de ceux qui soutiennent que dès-lors Venise étoit une république parfaitement libre.

Ann. 805, 806.

Adelmus in chronic.

In Annal.

La tranquilité dont jouïssoit la France, fit naître à l'empereur la pensée de partager ses Etats entre les rois ses enfants. Ce fut dans cette vue qu'il assembla un parlement à Thionville : il y lut un testament qui fut approuvé par les seigneurs, & envoyé au pape qui le signa, non pour lui donner plus de validité, mais pour le rendre plus authentique. Les trois princes étoient présents, ils jurerent de l'observer dans tous ses points. Il regle à chacun les limites de son domaine, augmente de quelques provinces les royaumes d'Italie & d'Aquitaine, & laisse tout le reste à Charles son fils aîné, qu'il destinoit à l'empire. Il y prévoit & prescrit tout ce qui peut entretenir la paix & l'union parmi les freres. Il ordonne que s'il survient entr'eux quelque différend qui ne puisse être décidé par le témoignage des hommes, on aura recours, non à la bataille ou à la preuve du duel, mais au jugement de la croix. Tel étoit l'usage d'alors, usage bizarre, mais qui ne laissoit pas d'être appellé le jugement de Dieu. Dans les affaires douteuses on choisissoit deux hommes que l'on conduisoit

Il fait son testament.

[illegible], ibid. Ann. Metens. & alii.

Glossaire de Ducange, au mot Crux.

Ann. 805, 806.

à l'église, où ils se tenoient debout, les bras élevés en forme de croix, pendant qu'on célébroit l'office divin. On donnoit gain de cause à celui des deux partis dont le champion demeuroit le plus long-temps immobile. Le religieux monarque, après avoir recommandé aux jeunes rois de protéger constamment l'église de saint Pierre, déclare enfin que les dispositions qu'il vient de faire n'empêchent point qu'il ne conserve, tant qu'il vivra, la puissance qu'il tient de Dieu sur le royaume & sur l'empire : ensorte que ses trois fils & tous ses peuples lui rendront toute l'obéissance que des enfants doivent à leur pere, & des sujets à leur empereur & à leur roi.

Diverses expéditions des rois ses enfants.

Cette grande affaire terminée, les trois jeunes princes partirent pour différentes expéditions. La victoire couronna par-tout leurs entreprises. On eût dit que Charlemagne leur avoit partagé sa fortune avec ses Etats.

Annal. Egin. Metens.& alii.

Le prince Charles dans sa derniere campagne avoit défait les Esclavons de Bohême dans un combat, où leur duc fut tué : il subjugua dans celle-ci les Esclavons Sorabes qui habitoient sur l'autre rive de l'Elbe, & porta le fer & le feu chez les Bohémiens qui s'étoient révoltés de nouveau.

Ibid.

Pepin, de retour en Italie, équipa promptement une flote contre les Sarasins qui avoient fait une descente dans l'isle de Corse. Le seul bruit de son approche les fit remonter sur leurs vaisseaux : ils se rembarquerent avant qu'il eût pu les joindre. Le roi d'Aquitaine se signaloit de son côté au-delà des Pyrénées.

Vit. Ludov. Pii.

Il prit & brûla tous les forts qui couvroient Tortose, détacha quelques troupes, qui après avoir pillé Villa-Rubia, défirent un corps de Sarasins qui vouloient leur couper le retour, prit ensuite le chemin de la Navarre, mit le siege devant Pampelune qui se rendit, & rentra triomphant dans ses Etats.

Nouveaux avantages remportés sur les ennemis de l'Etat.

On vit cette année un phénomene extraordinaire, s'il est vrai qu'Eginard rapporte fidélement les observations des astronomes de la cour. Mercure, dit cet auteur, fut observé pendant huit jours entre le soleil & la terre, paroissant

paroissant dans le disque du soleil comme une tache noire. Il y eut aussi quatre éclipses, trois de lune, une de soleil; & Jupiter parut caché par la lune. Tant de prétendus prodiges effrayerent les peuples, qui les regarderent comme les présages de quelques accidents funestes. Mais heureusement les armes Françoises prospérerent par-tout. Les Sarasins tenterent une descente dans la Sardaigne : ils furent repoussés & virent périr trois mille de leurs meilleurs soldats. Leur entreprise sur l'isle de Corse n'eut pas un succès plus heureux. Le connétable Bouchard parut avec la flote de l'empereur, leur livra bataille, les mit en fuite, leur prit ou coula à fond treize grands vaisseaux. Le bruit de cette victoire produisit un grand effet. Le patrice Nicétas étoit avec une flote dans le golfe de Venise : il n'osa rien entreprendre, conclut une treve de quelques mois, & retourna à Constantinople sans avoir rien fait. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer d'une lettre du pape au sujet de cette expédition. On n'y voit rien qui annonce aucun acte d'hostilité. Il dit simplement que son intention est de pourvoir à l'entretien du patriarche Fortunat, à qui la présence du général Grec ne permettoit pas de demeurer dans sa ville épiscopale de Grado. Il conjure l'empereur d'examiner la conduite de ce prélat. *Défendez son honeur*, ajoute-t-il, *conservez-lui son temporel : mais en même temps ayez soin de son ame, & que le respect qu'il doit à son maître, l'oblige à mieux faire son devoir.* Nouvelle preuve & de la dépendance des Vénitiens, & de l'autorité des rois pour la manutention de la discipline.

Ann. 807.

Ann. Metens. Moiss. & alii.

Tom. 7, Conc. epist. 11 Leon. ad Car. Magn.

Ce ne fut pas seulement en Italie que les François combattirent les Maures avec avantage : l'Espagne leur fournit encore une ample moisson de lauriers. Les troupes d'Aquitaine, sous la conduite d'Ingobert que l'empereur avoit envoyé pour les commander, passerent l'Ebre, surprirent l'émir Abaïdon, pillerent son camp, taillerent son armée en pieces, & se présenterent devant Tortose, que cet heureux succès leur faisoit espérer

Expédition d'Espagne.

Vita Ludov. Pii.

d'emporter. Mais soit que le général Sarasin s'y fût retiré avec ceux qui avoient échapé à l'épée des vainqueurs, soit pour quelque autre cause que l'histoire ne dit pas, elles crurent devoir se contenter de la victoire qu'elles venoient de remporter, & reprirent le chemin de l'Aquitaine, chargées d'un prodigieux butin. L'année suivante, Louis assiégea cette place en personne, la prit par capitulation, & en envoya les clefs à l'empereur son pere. Ce jeune prince n'avoit pu être de la premiere expédition : il en fut empêché par les avis qu'il reçut qu'une flote de Normands avoit passé dans la Manche, & faisoit voile vers les côtes d'Aquitaine. Il donna ordre à tout, & les sages précautions qu'il prit, garantirent ses provinces du ravage.

Ann. 807.

Ann. 808.

Ibidem.

Précautions contre les courses des Normands.

On appelloit alors Normands, ou hommes du Nord, [car c'est l'étymologie de ce nom] tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suede & la Norwege. Ces barbares, aussi avides de butin que zélés pour leurs faux dieux, ne cessoient de faire des courses sur les terres des chrétiens, pillant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontroient, sur-tout les prêtres & les moines, qui détruisoient le culte de leurs idoles. Charlemagne prévit avec douleur les maux qu'ils causeroient un jour à la France. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils osent insulter les côtes de mon empire, que ne feront-ils pas, lorsqu'il sera partagé ?* L'événement n'a que trop justifié cette prédiction. Ce grand prince cependant prit les mesures les plus sages pour les prevenir. Il visita tous ses ports, & fit construire un si prodigieux nombre de vaisseaux, qu'il y en avoit, au rapport d'Eginard, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie. Il ordonna que tous ces bâtiments resteroient toujours armés & équipés. Mais ce qui prouve encore mieux combien il avoit à cœur de rendre la France inaccessible aux incursions des peuples du Nord, c'est qu'il obligea les seigneurs de servir en personne dans ces occasions, comme dans les armées de terre. Ce fut à Boulogne

Monach. Sangal. l. 2.

EGBERT.

Roy d'Angleterre,
en 801. Mort en 837.

qu'il établit le principal arsenal de sa marine. Il y fit relever un ancien phare, ouvrage de l'empereur Caligula, & donna les ordres les plus précis d'y alumer des feux toutes les nuits. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *la Tour d'Ordre*. Ann. 808. *Eginard. in Annal. & in vit. Magn. Car.*

Irruption des Danois dans le pays des Abodrites.

Tout l'Occident reconnoissoit ou respectoit la puissance de Charlemagne. Le seul Godefroy, roi de Danemarck, osa lutter contre tant de grandeur. L'empereur désiroit de pénétrer dans ce vaste royaume, moins pour soumettre à son empire un pays couvert de neiges & de glaces, que pour réduire sous le joug de la foi un peuple enseveli dans les ténebres du paganisme. Le Danois le prévint, & eut la hardiesse de lui déclarer la guerre, en se jetant sur les terres des Abodrites. Il s'étoit ligué avec les Vilses, les Linones, & les Smeldinges, qui tous comme autant de vautours affamés vinrent fondre en même temps sur le Meckelbourg. La surprise fut telle & la consternation si générale, que la plus grande partie de cette province se soumit au tribut. Le vainqueur s'avança jusque sur les bords de l'Elbe, où il prit quelques châteaux. Une petite place qu'il ne put emporter, lui coûta beaucoup de monde, & des plus considérables de la nation, entr'autres un de ses neveux qui fut tué en montant à l'assaut. Cette perte & la nouvelle de la marche du prince Charles, l'obligèrent de retourner sur ses pas. La frayeur le saisit au point, que pour n'avoir pas à défendre contre l'armée Françoise le port de Riéric, qui lui étoit d'un grand revenu, il le fit détruire & raser. Il poussa la précaution plus loin encore; & pour fermer entiérement l'entrée de ses Etats, il éleva une haute muraille, fortifiée de bonnes tours, qui occupoit tout l'espace de cette langue de terre qui est entre l'Océan Germanique & la mer Baltique. Tel étoit l'état des choses, lorsque le jeune Charles arriva sur les bords de l'Elbe. Il le fit passer à ses troupes, & pénétra bien avant dans le pays des Linones & des Smeldinges, qu'il abandonna à la fureur du soldat. Ce fut tout le fruit de cette expédition.

Annal. Egin. Loisel, Metens. & alii.

Ibidem.

La saison étoit avancée : il ne voyoit plus d'ennemis en campagne : il fit construire deux forts sur les confins de la Saxe, & reprit le chemin de la France.

Ann. 808.

Ann. 809.

La paix est conclue entre les deux empires.

Les Vénitiens, cependant, étoient toujours divisés, & la treve avec l'Empire d'Orient venoit d'expirer. Bientôt les hostilités recommencerent de part & d'autre. La flote de Nicéphore reparut dans le golfe de Venise, sous la conduite d'un autre commandant, nommé Paul. Il en détacha quelques vaisseaux pour surprendre Comachio, ville située dans une baye vers l'embouchure du Pô. L'entreprise ne fut pas heureuse. La garnison fit une sortie, mit les Grecs en déroute, & les obligea de se rembarquer promptement. Ils se dédommagerent sur Populoni, aujourd'hui Piombino, qu'ils forcerent & pillerent. Le général Paul néanmoins fit faire des propositions que le roi d'Italie voulut bien écouter. Mais il n'étoit pas de l'intérêt des Vénitiens que la paix se fît entre les deux empires. Les ducs Wilhaire & Beot, ceux-là mêmes qui trois ans auparavant s'étoient mis sous la protection de la France, la traverserent de tout leur pouvoir, & firent tant par leurs intrigues, que le commandant de la flote Grecque craignant pour sa [illegible] se retira sans rien conclure. L'année suivante, on découvrit que ces deux chefs n'étoient pas plus fideles à Charlemagne qu'à Nicéphore. Pepin indigné de leur duplicité, marche aussi-tôt contre les perfides, les attaque par terre & par mer, les bat par-tout, & les force de se soumettre à sa domination. Cet exploit mit fin à la guerre entre les deux empereurs. La paix fut conclue, Venise rendue aux Grecs, & la Dalmatie aux François.

Idem, ibid.

Sigon. l. 4, de regn. Ital.

Affaires d'Espagne & de Germanie.

Le sac de Piombino ne fut pas le seul échec que les François essuyerent cette année, ils se laisserent surprendre dans Tortose. Le roi d'Aquitaine se mit en devoir de la reprendre, & se vit obligé d'abandonner son entreprise. Le siege d'Huesca n'eut pas un meilleur succès. Mais les affaires de Germanie furent plus heureuses. Le roi de Danemarck, malgré tous ses retran-

Vita Ludov. Pii.

clemens, cherchoit par toutes ſortes de moyens à calmer le reſſentiment de l'empereur. Il fit demander *Ann. 809.* une conférence ſur la frontiere des deux Etats, elle lui *Eginard. in Annal.* fut accordée. Tout ſe termina à des plaintes réciproques : on ſe ſépara ſans rien conclure. Auſſi-tôt le duc Traſicon, ſuivant les ordres de Charlemagne, ſe jeta ſur les terres des Wilſes où il fit le dégât, prit & ruina la capitale des Smeldinges, & reconquit tout le pays que le Danois avoit ſubjugué. Godefroy, outré de colere, ſe répandit en menaces contre les Abodrites, & ne parloit de rien moins que d'envahir la Saxe & la Friſe. L'empereur, averti de ſes bravades, détacha un *Idem, in vitâ Carol. Magn.* corps de troupes qui ſe ſaiſirent de quelques paſſages de l'Elbe, & bâtirent une forteresſe ſur la riviere de Sturie, en un lieu appellé Eſſesfelt. Cette précaution déconcerta les vaſtes deſſeins du roi des Normands, & l'obligea de porter ailleurs ſes entrepriſes.

Le barbare cependant n'abandonna point abſolument *Ann. 810.* ſon projet. Il raſſembla toutes ſes troupes & tous ſes vaiſſeaux, deſcendit en Friſe avec une armée de deux cents voiles, pilla cette province, défit un corps de Friſons & de François, s'empara de pluſieurs places conſidérables, & les ſoumit au tribut. L'empereur à cette nouvelle paſſa le Rhin, & s'avança juſque ſur le Véſer. Il y avoit à peine aſſis ſon camp, qu'il aprit que les *Annal. Egin. & alii.* ennemis s'étoient retirés en déſordre, & que le prince Danois avoit été aſſaſſiné par un de ſes gardes. Cette mort finit la guerre. Hemminge, fils & ſucceſſeur de Godefroy, demanda humblement la paix, & l'obtint en renonçant à toutes les conquêtes de ſon pere. Elle fut auſſi conclue ſous les mêmes conditions avec les Saraſins d'Eſpagne. Le roi de Cordoue rendit, ou laiſſa reprendre aux François tout ce qui leur avoit été enlevé. On régla que l'Ebre ſerviroit de limites aux deux Etats. Les Gaſcons venoient d'être ſévérement châtiés : la Navarre commençoit à s'accoutumer au joug de la France : ainſi tout demeura parfaitement ſoumis dans cette grande étendue de pays qu'on appelloit la Marche d'Eſpagne.

Ann. 810.
Conc. d'Aix-la-Chapelle.

On reçut vers ce même temps la réponse du pape sur un usage universellement adopté de toutes les Gaules. Le premier concile de Constantinople avoit ajouté au symbole de Nicée, que le saint Esprit procédoit du Pere. Les églises de France & d'Espagne y insérerent qu'il procédoit également du Fils. C'étoit dès-lors la créance générale. Ainsi toute la question se réduisoit à sçavoir si elles avoient eu droit d'y faire cette addition. L'empereur la crut assez importante pour mériter d'être examinée dans un concile : il le convoqua dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Chacun dit ses raisons ; & la chose parut si difficile, qu'on ne voulut rien décider sans prendre l'avis du pape. Le saint pere convenoit que le sentiment de l'église Gallicane étoit le dogme catholique ; mais il soutenoit en même temps, qu'il ne falloit rien innover. On lui objecta qu'en retranchant cette addition, on donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronée. Cette réflexion lui parut mériter quelque attention : il proposa, non de la faire effacer avec éclat dans les missels où elle avoit été faite, mais de cesser de s'en servir dans la chapelle du roi, sous prétexte de se conformer à la pratique de l'église Romaine. On ignore si le monarque déféra à cette décision. la France, la Germanie & l'Espagne conserverent leur ancien usage : Rome même l'adopta dans l'onzieme siecle, & le concile de Florence le consacra par un décret authentique.

Idem, ibid.

Baron. Sirmond.
Anast. in Leone, & alii.

Mort du roi Pepin & du prince Charles.

La tranquilité dont la France commençoit à jouir, fut troublée par des malheurs domestiques. Pepin roi d'Italie mourut à la fleur de son âge, ne laissant qu'un fils nommé Bertrand, à qui Charlemagne donna le royaume de Lombardie, & cinq filles que l'empereur fit élever avec beaucoup de soin. Le monarque pleura cette mort, peut-être un peu plus qu'il ne convenoit à un grand prince ; mais il étoit pere, il perdoit un fils à qui l'histoire ne reproche aucun défaut : il pouvoit bien donner quelques larmes à la mémoire d'un jeune héros, qui les avoit si bien méritées par ses exploits &

Eginard. in Annal. & in vit. Car. Magn.

Theogan. c. 5.

ſes vertus. Le prince Charles mourut auſſi quelque temps après, dans la trente-cinquieme année de ſon âge. On l'a vu à la tête des armées gagner des batailles, ſubjuguer la Boheme, & remplir l'Allemagne de la gloire de ſon nom. Charlemagne le deſtinoit à l'empire. Ce tendre pere n'aprit cette perte qu'avec la plus ſenſible douleur : ſa ſanté en fut altérée : mais ſon affliction ne changea rien à ſa conduite. Toujours occupé de la félicité préſente de ſes ſujets, il ſongea même à leur bonheur à venir. Il ne lui reſtoit qu'un fils, il lui donna toute ſa tendreſſe & tous ſes ſoins.

Ann. 811.
Ibidem.

Louis avoit toutes les bonnes qualités d'un particulier, & paroiſſoit avoir auſſi celles d'un prince. La bonté ſur-tout étoit le fond de ſon caractere. Généreux dans les commencements juſqu'à l'excès, enſuite avec diſcernement, il avoit trouvé le moyen, en diminuant les impôts, de vivre dans toute la ſplendeur des rois. Sa valeur avoit paru dans les guerres d'Eſpagne, ſa piété dans la fondation de plus de vingt monaſteres, & ſon zele pour la religion dans la réforme du clergé d'Aquitaine, juſque-là très-déréglé. Dévot, mais ſans oublier ſes autres devoirs, il avoit deſtiné trois jours par ſemaine à donner audience à ſes ſujets : il écoutoit leurs plaintes, il aſſiſtoit aux jugements de leurs procès : ce qui ſe faiſoit avec tant d'équité, qu'on n'entendoit parler dans ſes Etats ni de vexations, ni d'oppreſſions. Telles étoient les merveilles que la renommée publioit du jeune prince. L'empereur n'oſoit preſque y ajouter foi : il voulut être certain qu'on ne le trompoit pas. Il envoya en Aquitaine un homme de confiance nommé Archambaud, ſous prétexte de quelque affaire, mais en effet pour examiner la conduite de ſon fils. On lui rapporta que Louis gouvernoit avec tant de ſageſſe, que quoique ſa maiſon fût magnifique, ſes peuples vivoient dans une grande abondance. *O mes compagnons*, s'écria-t-il dans les tranſports de ſa joie, *réjouïſſons-nous de ce que ce jeune homme eſt déja plus ſage & plus habile que nous.*

Ann. 812.
Caractère de Louis roi d'Aquitaine.

* *Vita Ludov. Pii.*

Ann. 813.
Il est associé à l'empire.

Dès-lors l'association à l'empire fut résolue. Ce grand prince se sentoit affoiblir de jour en jour : il manda le roi d'Aquitaine ; & ayant assemblé les seigneurs de la nation, il leur proposa son dessein. On ne lui répondit que par des acclamations. On choisit un dimanche pour la cérémonie du couronnement. L'empereur, revêtu des ornements impériaux, une couronne d'or sur la tête, & appuyé sur son fils, se rendit à la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant. Il y fit sa priere ; & après un beau discours sur ce que Louis devoit à Dieu, à l'église, à ses sujets, à ses sœurs ; aux enfants de ses freres, & à lui-même, il lui commanda d'aller prendre la couronne qu'on avoit placée sur l'autel, & de se la mettre lui-même sur la tête. Ce qu'il fit avec l'aplaudissement de toute la noblesse du royaume. Quelques jours après, ils se séparerent avec beaucoup de larmes, triste pressentiment qu'ils ne se reverroient plus. Il est difficile de concilier cette conduite de Charlemagne avec le sentiment d'un auteur grave, mais quelquefois trop prévenu, qui prétend que ce prince par son testament ne donna l'empire à aucun de ses enfants, parce qu'il avoit laissé au pape la liberté d'en disposer comme il le jugeroit à propos. Le couronnement du nouvel empereur, où le souverain pontife ne fut ni appellé, ni consulté, est une ample réfutation non-seulement de cette chimérique concession, mais encore de tous les préjugés ultramontains. L'ordre qu'il reçoit de se ceindre lui-même le front du diadême impérial, fait bien connoître que Charlemagne ne croyoit tenir l'autorité souveraine que de Dieu.

Egin. in vitâ Carol Magn.

Theogan. c. 6.

Chron. Moissiac.

Baron. ad an. 806, n. 16.

Ann. 814.
Mort de Charlemagne.

Le religieux monarque cependant donnoit le reste de sa vie au bonheur de ses peuples. Il faisoit tenir des parlements pour les affaires de l'Etat, & des conciles pour rétablir la discipline ecclésiastique, fort altérée par les guerres. Mille prodiges, disent les historiens, sembloient annoncer sa fin. On ne voyoit depuis

depuis quelque-temps qu'éclipses de lune & de soleil : phénomenes tout naturels, mais que le peuple prenoit pour des présages trop certains d'une perte qu'il craignoit. On ne se rapeloit qu'avec douleur ce qui lui étoit arrivé, lorsqu'il marchoit contre le roi de Danemarck. Une flamme descendue du ciel passa de sa droite à sa gauche : au même instant son cheval tomba mort, & lui-même fut renversé par terre. Le pont de Mayence, ouvrage de dix ans, & qui passoit pour une merveille de l'art, fut entiérement brûlé en trois jours. On croyoit entendre dans son appartement une espece de tremblement ou de bruit semblable à celui d'un édifice qui menace ruine. La superbe galerie qui faisoit la communication entre la chapelle & le palais, s'écroula tout-à-coup. La chapelle même fut frapée de la foudre, qui abattit le globe d'or qu'il avoit fait placer au sommet. On lisoit dans l'église une inscription où étoit gravé le nom du fondateur, *Charles prince* : ce dernier mot, quelques mois avant sa mort, parut tellement effacé, qu'on n'en distinguoit plus aucune lettre. Il étoit instruit de toutes les réflexions qu'on faisoit sur tant d'événemens extraordinaires : il n'en parut ni touché, ni inquiet. Son âge & ses infirmités étoient un pronostic plus assuré de sa mort prochaine. Il la vit aprocher avec cette même intrépidité avec laquelle il l'avoit affrontée dans les combats. Il travailloit sur l'écriture sainte, & en corrigeoit un exemplaire qu'on lui avoit donné, lorsque la fievre le surprit. Sept jours de maladie & une prodigieuse abstinence l'affoiblirent extrêmement. Il reçut l'Extrême-Onction ; ensuite le Viatique, suivant la pratique de ce temps-là ; & se sentant près de mourir, il fit le signe de la croix sur son front & sur son cœur, posa les mains sur son estomac, ferma les yeux, & expira en prononçant distinctement ces paroles du psalmiste : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Ann. 814.
Egin. in vitâ Carol. Magn.
Nitardus.

Son portrait.

Ainsi mourut le héros de la France & de l'univers,

Ann. 814. le modele des grands rois, l'ornement & la gloire de l'humanité. Il étoit de la plus haute taille, de l'extérieur le plus majestueux, le plus fort & le plus robuste de son temps. Cette supériorité, riche présent de la nature, étoit relevée en lui par celle que donnent les qualités de l'esprit, du cœur & de l'ame. Génie sublime, vaste, intrépide : l'Italie, l'Espagne, la Germanie & l'Orient conjurés en même-temps ne purent lui arracher la plus légere marque d'embarras ou d'inquiétude. Il sçut au milieu de toutes ses guerres donner ordre à tout, & par-tout; réglant son État & l'église, comme s'il eût été dans une profonde paix; y faisant fleurir l'abondance par une vigilance qui s'étendoit à tout; la piété par de fréquents conciles où souvent il assistoit en personne, & les lettres par la protection constante qu'il leur accordoit : ami lui-même & *cultivateur* zélé des arts & des sciences. Aussi admirable, lorsqu'il décidoit une question dans une assemblée de sçavants, que lorsqu'il dictoit des oracles dans son conseil : aussi grand lorsqu'il haranguoit un concile, que lorsqu'il gagnoit des batailles à la tête d'une armée. Sage dans le projet, les mesures qu'il prenoit étoient toujours celles qu'il faloit prendre : constant & ferme dans ses entreprises, il sçavoit les soutenir avec courage, & forcer la fortune à les couronner : ardent à la poursuite, on le voyoit passer rapidement des rives de l'Ebre sur les bords de l'Elbe, & du fond de la Germanie à l'extrémité de l'Italie. Heureux dans l'exécution, il fut toujours victorieux quand il conduisit lui-même ses armées, & rarement fut-il défait lorsqu'il fit la guerre par ses lieutenants.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

On voit une partie de tout cela dans l'histoire des héros de la fable; mais ce qu'on n'y voit pas, ce qui distingue sur-tout Charlemagne, c'est ce tendre amour pour ses peuples, qui lui faisoit verser des larmes sur leurs malheurs qu'il n'avoit pu prévoir, mais qu'il sçut toujours réparer; c'est ce caractere bienfaisant & généreux qui lui mérita même, auprès des païens, le glorieux

Monach. Engolism.

nom de Pere de l'univers : cette charité sans bornes, qui épuisa ses trésors pour soulager la misere des chrétiens de Syrie, d'Egypte & d'Afrique : ces manieres aimables, libres, aisées, qui lui attachoient par estime ceux qui lui étoient soumis par la destinée : cette modération toujours si rare dans l'offense, qui lui fit épargner le sang de ceux-mêmes qui avoient osé attenter à sa vie : c'est cette application si constante à rendre la justice, qu'il interrompoit souvent son sommeil pour juger les procès que ses ministres n'avoient pu terminer : cette distribution des récompenses si juste, si sage, qu'en augmentant le nombre de ses serviteurs, elle n'excitoit ni jalousies, ni murmure : cette conduite si admirable dans son domestique, qu'elle pouvoit servir de modele à tout son royaume : fils respectueux, tendre pere, maître indulgent : c'est enfin ce zele du bon ordre qui lui inspira ces loix capitulaires ou ordonnances, auxquelles l'Europe doit une partie de sa police. Preuves éclatantes qu'il sçavoit également gouverner & vaincre. Digne rival d'Alexandre & de César par ses actions militaires, il les effaça par l'éclat de ses vertus. Aussi célebre dans les fastes de la réligion par sa pitié, qu'illustre dans les annales du monde par ses exploits ; l'église l'a mis au nombre des saints, & toutes les nations de concert lui ont donné le nom de Grand. Ann. 814.

On trouve dans son testament une nouvelle preuve de cette charité généreuse qui animoit toutes ses actions. Il ne laissa à ses enfants que la quatrieme partie de ses trésors & de ses meubles : le reste fut distribué aux pauvres & aux églises métropolitaines de son empire. Il n'avoit rien ordonné sur le lieu de sa sépulture. On crut qu'il ne pouvoit reposer plus honorablement que dans la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir à Aix sous l'invocation de la sainte Vierge. On l'enterra, ou plutôt on le descendit dans un caveau, où il fut assis sur un trône d'or, revêtu de ses habits impériaux & du cilice qu'il portoit ordinairement, l'épée au côté, la couronne en tête, son livre d'évangile sur ses genoux,

Sa sépulture.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Ann. 814. Monach. Engol. in ejusd. vit. Car. Magn.

son sceptre & son bouclier à ses pieds. L'un & l'autre étoient d'or, & le pape Léon les avoit bénits. On lui mit par-dessus son manteau royal, la grande bourse de pélerin qu'il avoit coutume de porter dans tous ses voyages de Rome. Tout le sépulcre fut parfumé d'odeurs & rempli de quantité de pieces d'or. On le scella, & par-dessus on éleva un superbe arc de triomphe, où l'on grava cette épitaphe : *Ici repose le corps de Charles, grand & orthodoxe empereur, qui étendit glorieusement le royaume des François, & le gouverna heureusement pendant quarante-sept ans.* Il mourut la soixante-douzieme année de son âge, la treizieme depuis qu'il avoit été couronné empereur d'Occident.

Ses femmes & ses enfants.

L'histoire lui donne quatre femmes, Hermengarde, Hildegarde, Fastrade, & Luitgarde, qui toutes porterent le nom de reines. La premiere, fille du dernier roi des Lombards, fut répudiée par le conseil des évêques. Il eut de la seconde quatre fils, Charles, Pepin, Louis, & Lothaire mort jeune ; & cinq filles, Adélaïde, Rotrude, Berthe, Gisele, & Hildegarde. La troisieme fut mere de Théodrade & d'Hiltrude, toutes deux abbesses, celle-ci de Farmoutier, celle-là d'Argenteuil. La quatrieme mourut sans enfants. Il avoit eu avant son mariage avec Hermengarde une concubine, nommée Himiltrude, mere de Pepin le bossu, & de la princesse Rothais. Après la mort de Luitgarde, se voyant trois princes capables de régner, il ne voulut plus épouser de femmes qui eussent le titre de reines ou d'impératrices. Il prit successivement quatre concubines dont il eut plusieurs enfants, sçavoir Rothilde de Madelgarde, Adeltrude de Gersuinde, Hugues l'abbé, Drogon évêque de Metz, & Adalinde de Régine, & Thierri qui fut mis au nombre des clercs, d'Adélaïde ou Adelvide. On lui donne encore une fille, nommée Emma, qu'on prétend avoir été femme d'Eginard.

Idem, Egin. ibid.

C'est ce grand nombre de femmes & de concubines, qui a donné lieu de croire à quelques mo-

dernes, ou qu'il en avoit eu plusieurs en même-temps, ou qu'étant d'un naturel changeant, il n'attendoit pas *que l'une fût morte* pour en prendre une autre. On ne répétera point ce qui a déja été dit, que le concubinage, nom infâme de nos jours, étoit alors une société aussi légitime, que ce qu'on apelle encore aujourd'hui en Allemagne *mariage de la main gauche*, en France & ailleurs *mariage de conscience*. Ann. 814.

Quelques réflexions aussi simples que solides, suffisoit pour venger la mémoire de ce religieux monarque. Quelle apparence qu'un prince presque toujours occupé de bonnes œuvres ou de saintes lectures, incapable d'ailleurs d'hypocrisie, vice ordinaire des ames basses, ait été infidele à ces mêmes loix, dont il se déclaroit si hautement le protecteur & l'appui ? Comment eût-il osé faire publier cette fameuse ordonnance, où il met la fornication & l'adultere au nombre des péchés déteſtables qui font que Dieu frape les royaumes des plus terribles plaies ? Quel sujet de scandale pour tous ses peuples ? Quelle matiere de mépris & de risée, s'il eût donné lui-même l'exemple d'un crime qu'il punissoit dans les autres par la prison & par la privation de leurs charges ? Est-il croyable qu'Eginard, qui lui reproche son peu de fermeté à réprimer, & les cruautés de Fastrade, & le libertinage des princesses ses filles, ait gardé un profond silence sur une vie aussi licencieuse que celle qu'on lui impute ? Quelle idée devroit-on avoir de l'historien de Louis le Débonnaire, qui, en parlant de la mort de ce grand empereur, use de ces termes consacrés par la piété : *L'homme juste mourut, Mortuus est vir justus ?* Que penser des conciles de Verneuil & de Rome, qui le placent au rang des grands rois qui ont remporté de grandes victoires, parce qu'ils étoient de grands saints ? C'est le langage de tous les auteurs contemporains. Thégan, le moine d'Angoulême, & l'anonyme qui écrivoit sous son regne, lui donnent les mêmes éloges. Ce n'a été que plusieurs siecles après

In coll. Stephan. Baluz. col. 412. 528

In vitâ Ludovici Pii.

Ann. 814.

Sermon à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé de France, en 1681.

Prem. loix somptuaires en France.

Memoires de l'Acad. des B. L. tom. VI, pag. 729.

sa mort, qu'il s'est élevé des doutes sur la pureté de ses mœurs, comme s'il étoit impossible qu'un homme qui a vécu soixante-douze ans, eût épousé neuf femmes l'une après l'autre. Nous ne craignons donc pas de dire avec le grand Bossuet, *que c'étoit un prince très-chrétien dans toutes ses actions, malgré les reproches des siecles ignorants.*

Ce monarque si grand, étoit en même-temps le modele de la plus rare modestie. On le voyoit toujours vêtu à la Françoise, & son habillement, hors les occasions d'éclat, différoit peu de celui même du peuple. » Il portoit en hiver, dit Eginard, un pourpoint fait de peau de loutre sur une tunique de laine avec un simple bordé de soie. Il mettoit sur » ses épaules un sayon de couleur bleue, & pour » chaussures & pour brodequins il se servoit de bandes » de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres. Il s'envelopoit ensuite d'un manteau, si long » par-devant & par-derriere, qu'il touchoit aux pieds; » si court par les côtés, qu'à peine approchoit-il des » genoux. » Tel étoit à-peu-près l'habit ordinaire des François. Mais la nouveauté, sur-tout en matiere de modes, eut toujours de grands charmes pour eux. Ils virent aux Gaulois de petits manteaux bigarrés: ils les préférerent aux grands, qui dès-lors commencerent à leur paroître trop embarassants. La conquête d'Italie fit naître le goût des habits de soie, ornés de ces riches pelleteries que les Vénitiens raportoient de l'Orient. L'empereur, dit le moine de saint Gal, dissimula d'abord, persuadé que son exemple rameneroit la nation à la simplicité de ses ancêtres. Mais voyant qu'il ne faisoit aucune impression sur le courtisan, il résolut enfin d'y joindre l'autorité. C'est à lui que la France est redevable des premieres loix somptuaires, qui, en fixant le prix des étoffes, distingue l'état de chaque particulier par raport à l'habillement.

Capitul. triplex ann. 808, art. V, tom. 1, pag. 468.

Etat du commerce sous les

Au-reste il n'est pas étonnant que parmi cette multitude de réglements qui composent la loi Salique, il

n'y en ait aucun qui regarde la réforme du luxe. Ce vice, enfant de l'abondance, ne paroît guere dans le commencement des empires. Le regne des conquérants est rarement celui du commerce, qui seul produit les grandes richesses. On l'avoit vu fleurir dans les Gaules sous la domination des Romains : les premiers rois Mérovingiens l'y trouverent presque entiérement négligé : les guerres continuelles qu'ils eurent à soutenir, ne leur permirent pas de le rétablir dans son ancien éclat. Mais s'il fut dégradé dans les premiers siecles de la monarchie, il ne fut jamais absolument éteint : il paroît même qu'il avoit quelque vigueur sous le roi Gontran. Ce prince, mécontent de Childebert son neveu, interdit toute communication entre la Bourgogne & l'Austrasie. On voit sous Clotaire II une société de marchands, qui sous la conduite de Samon partent du territoire de Sens pour aller négocier en Esclavonie. On trouve sous Dagobert I quantité de marchés établis, comme autant de rendez-vous, en faveur de ceux qui vouloient acheter ou vendre. On aprend par un capitulaire du neuvieme siecle, que sous Charlemagne les François alloient par bandes trafiquer chez les Esclavons, les Abares & les Saxons : il leur étoit défendu d'y porter des armes & des cuirasses. On lit dans la chronique de Fontenelles, que dès les premieres années du regne de ce grand empereur, il y avoit un commerce réglé entre la France & l'Angleterre. Le monarque François, indigné de la témérité d'Offa, roi des Merciens, défendit toute espece de trafic entre les deux peuples : il ne fut rétabli qu'au bout de deux ans.

Ann. 814.

deux premieres races.

Greg. Turon. hist. lib. 9, c. 32.

Fred. chron. c. 48.

Apud Dublet. in hist. abbat. sancti Dionys. pag. 655.

Chr. Fontan. c. 15.

On ne connoissoit guere alors d'autre négoce, que celui qui se fait dans les marchés. C'étoient presque les seuls endroits où l'on pût se pourvoir des choses nécessaires à la vie. Les artisans, les artistes, & les marchands dispersés çà & là, n'avoient point encore fixé leur sejour dans les villes : elles n'étoient habitées que par les prêtres & quelques ouvriers. On n'y

Marchés ou foires.

Ann. 814.

voyoit ni moines, ni moniales : il y avoit peu de monasteres qui ne fussent en pleine campagne ou autour des cités. La noblesse demeuroit dans les terres, ou suivoit la cour. Les gens de *Poëte*, c'est-à-dire, sous la puissance, ne pouvoient sans la permission du seigneur quiter le lieu de leur naissance : le serf étoit attaché à l'héritage, l'esclave à la maison ou à la campagne du maître. On sent combien cette dispersion étoit peu favorable au commerce, qui aime les sociétés grandes & policées. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que nos rois établirent ce grand nombre de foires, où chacun devoit se rendre, les uns pour se défaire du superflu, les autres pour se procurer l'utile & l'agréable. Celle de S. Denis étoit une des plus fameuses. On y venoit, non-seulement de toute la France, mais de la Frise, de la Saxe, de l'Angleterre, de l'Espagne & de l'Italie. C'est ce qui paroît par l'acte de son établissement sous Dagobert I, & par une ordonnance de Pepin le Bref, qui confirme aux moines de cette abbaye le droit de toucher les péages sur le territoire de Paris.

Capit. Carol. Calv. tit. 36, c. 19.

Apud Dublet. loc. cit.

Apud Felibian. in prob. histor. ejusd. p. 24.

Commerce maritime.

On voit cependant par plusieurs monuments historiques, que le commerce dans ces siecles reculés n'étoit point absolument restreint aux seuls marchés, ni aux seuls étrangers Européens. La ville d'Arles, sous les premiers regnes des Mérovingiens, étoit encore en réputation pour ses manufactures, pour ses broderies, & pour ses ouvrages de raport en or & en argent : c'étoit, ainsi que Narbonne & Marseille, l'abord de tous les vaisseaux d'Orient & d'Afrique. Elle communiquoit à Treves une partie des richesses que les flotes étrangeres lui aportoient. On les embarquoit sur le Rhône jusqu'à Lyon. De-là conduites sur la Sône & le Doux, elles étoient mises à terre, ensuite voiturées jusqu'à la Moselle, qui les rendoit au lieu de leur destination. Ces beaux jours, par la fatalité des guerres, s'éclipserent insensiblement. Les Asiatiques & les Africains n'oserent plus aborder dans

Huet, traité du comm. des anciens, c. 39, num. 8.

nos ports. On vit alors quelle est la force des inclinations primitives & innées. Narbonne, Arles & Marseille conserverent toujours ce génie marin, qui en avoit fait les entrepôts de l'univers. Elles entretenoient sous les Carlovingiens un certain nombre de vaisseaux, qu'elles envoyoient commercer à Constantinople, à Gênes, à Pise. Les Lyonois, unis aux Marseillois & aux Avignonois, avoient coutume d'aller deux fois l'an à Alexandrie, d'où ils raportoient des parfums & autres marchandises, qui se vendoient en Provence & dans tout le royaume. Mais jamais le négoce n'avoit été aussi florissant qu'il le fut sous Louis le Débonnaire. Ce prince, attentif au bonheur de ses sujets, établit un corps de marchands, sans autre servitude que de venir tous les ans au palais, pour y compter à sa chambre. Il leur permet de trafiquer dans toute l'étendue de son empire, déclarant qu'il les prend sous sa protection spéciale, ordonnant à ses officiers de leur fournir les vaisseaux dont ils auront besoin pour joindre aux leurs : établissement qui sembloit annoncer aux siecles à venir cette société si célèbre de nos jours, sous le nom de compagnie des Indes.

Ann. 814.

Valef. Not. Gal. v. Massilia.

Alphabet. tit. Cart. 31.

De tout ce détail il résulte que sous les deux premieres races de nos rois, les François se sont peu mêlés du commerce. Ils l'abandonnerent presque entiérement aux étrangers, qui ne leur aportoient que des bagatelles. L'Espagne les fournissoit de chevaux & de mulets ; la Frise, de manteaux de diverses couleurs, de sayons ou vestes, & de roches ou habits de dessus, fourés de peaux de martre, de loutre ou de chat ; l'Angleterre, de bleds, de fer, d'étain, de plomb, de cuirs & de chiens de chasse ; l'Orient & l'Afrique, d'herbes, de vins, de gaze, de papier d'Egypte, seul en usage en France jusque dans le onzieme siecle, & d'huile d'olives, liqueur alors si rare dans nos climats, qu'un concile d'Aix-la-Chapelle permet aux moines de se servir d'huile de lard. Au reste si l'étranger n'amenoit en France que des

Monach. Sangal. lib. 2, *de reb. bell. Car. Magn. c.* 24.

Idem, c. 1.

Greg. Turon. c. 6, *l.* 5, *c.* 3, *l.* 4. *c.* 44.

Ann. 814.

Huet. ibid. c. 38, n. 7.

Inter. epist. Frochar. apud Duch. 17.

choses communes & de peu de valeur, celles qu'il en tiroit, n'offroient rien de plus riche, ni de plus précieux. C'étoit pour l'ordinaire de la poterie, des cuivres ouvragés, du vin, du miel, de la garance, & du sel. On voit par une lettre de Jérémie, évêque d'une ville maritime, que la gabelle n'étoit point encore établie au neuvieme siecle, & que le sel se faisoit alors comme aujourd'hui. Il manqua dans la province du prélat, parce que les pluies avoient inondé les sillons ouverts pour recevoir les eaux salées de la mer. Il prie l'évêque de Toul de lui en envoyer de Lorraine & de Franche-Comté. Ce qui prouve que dès-lors ces deux salines étoient en vogue; & que chacun faisoit sa provision de sel où il jugeoit à propos, souvent même dans un royaume voisin de celui dans lequel il habitoit.

Tit. 36, c. 39, Capitul. ann. 819.

Capit. lib. 6, c. 424.

Capit. ann. 803, c. 2. Baluze, in c. 279, lib. 6, cap.

Capit. Carol. Calv. tit. 53, c. 3.

Gest. Dagob. reg c. 18.

On trouve dans le recœuil des capitulaires quantité de réglements, tant sur le négoce en général, que sur le commerce particulier des esclaves, de l'argent monnoyé, des vases précieux, & des pierreries, trafic alors très-commun en France. Les uns défendent d'établir des marchés sans la permission du roi, ou de les tenir les saints jours de dimanche : les autres décernent de rigoureuses peines contre quiconque vendra clandestinement un esclave, ou livrera un chrétien aux Juifs & aux Païens. Ceux-ci interdisent toutes ventes de nuit : ceux-là enjoignent de se servir de mesures & de poids égaux dans toute l'étendue de l'empire François : cet autre ordonne que le marchand Juif payera la dixieme partie de son profit, & le chrétien la onzieme. Ces impôts, avec les droits de passage, de pontage, d'entrée & de sortie, faisoient une partie considérable du revenu de nos rois. Ils avoient sur les lieux des gens préposés pour les lever. Dagobert I ordonne qu'on prendra cent sous sur la recette royale de Marseille, pour acheter l'huile néc[illegible] faire à l'église de saint Denis, qu'il avoit si richement dotée ou fondée.

LOUIS I, dit LE DEBONNAIRE
Empereur
XXIV.^e Roy de France.
Mort à Ingelheim, près Mayence, le 20 Juin. 840
Apres 27 ans de regne.

LOUIS I,

Surnommé LE DÉBONNAIRE.

LOUIS étoit en Aquitaine, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il se rendit promptement à Aix-la-Chapelle, où il fut de nouveau proclamé roi & empereur. Tout se soumit : tout le reconnut. Il s'acquit d'abord une grande réputation de piété par l'exactitude avec laquelle il exécuta le testament du feu roi. Mais en même-temps il se fit beaucoup d'ennemis, en voulant réformer certains abus ignorés ou tolérés sous le regne précédent. Il avoit sept sœurs, dont aucune n'étoit mariée. Elles avoient toutes des équipages de reines ; & plusieurs de ces princesses ne se refusant aucun plaisir, il en étoit arrivé du scandale plus d'une fois. Le premier soin du nouvel empereur fut de réprimer les familiarités que quelques courtisans avoient eues avec elles. Quelques-uns furent exilés, d'autres eurent les yeux crevés : un des plus considérables, nommé Hedoin, tua le comte Garnier qui avoit commission de l'arrêter, & fut lui-même massacré. Aussi-tôt les princesses reçurent ordre de se retirer dans les différentes maisons que Charlemagne leur avoit laissées. Les cinq filles de Pepin, roi d'Italie furent envelopées dans la même disgrace. Louis ne retint dans son palais que Drogon, Hugues & Thierri, qu'il fit élever avec beaucoup de soin, les faisant toujours manger à sa table.

Ann. 814.
Louis oblige ses sœurs de se retirer de la cour.

Egin. in vitâ Carol. Magn.

Vita Ludov. Pii.

Le duc de Bénévent sur ces entrefaites envoya demander la confirmation du traité fait avec Charlemagne,

On commence à diminuer de

Ann. 814.

pour le tribut qu'il devoit payer. Il étoit de vingt-cinq mille ſous d'or, il fut réduit à ſept mille. Grimoald ſe reconnut vaſſal de la France : Louis lui donna une nouvelle inveſtiture. Le roi d'Italie, Bernard fils de Pepin, fut auſſi mandé pour faire hommage de ſon royaume. Il obéit, & prêta ſerment de fidélité. Mais il fut aiſé de s'appercevoir que ce n'étoit qu'une ſoumiſſion forcée. On lui enleva Adélard & Vala, tous deux petits-fils de Charles-Martel, tous deux le conſeil du jeune monarque. Le premier, chaſſé de ſon abbaye de Corbie, fut relégué au monaſtere de Noirmoutier : le ſecond, exilé de la cour, prit l'habit de moine au couvent de Corbie dont il fut abbé après ſon frere. La diſgrace de deux hommes qui avoient eu toute la confiance & toute l'eſtime de Charlemagne, fit tort à la réputation de l'empereur. On crut voir que ce que l'on appelloit en lui douceur & bonté de naturel, n'étoit que foibleſſe & timidité. Il paſſoit les jours entiers à lire l'Ecriture Sainte & à chanter des pſaumes : occupation louable, mais déplacée, & plus digne d'un ſaint moine, que d'un grand prince. Il fit venir d'Aquitaine un abbé nommé Benoît, homme d'une ſainteté reconnue, mais peu propre aux affaires. On ne laiſſa pas de le charger du ſoin de recevoir les requêtes. On rendoit juſtice aux bonnes intentions du religieux : on murmuroit de lui voir toute la confiance de l'empereur.

Ce qui marque l'eſtime qu'on avoit pour lui.

Ibid. Chron. Moiſſiac.

Annal. Bertin.

Libellus Ardonii de vitâ S. Bened. vide ſec. 3. part. 1, pag. 215.

Louis avoit trois fils de l'Impératrice Ermengarde, Lothaire, Pepin & Louis. Il envoya le premier en Baviere, le ſecond en Aquitaine pour y commander, mais ſans aucun titre. Heureux s'il eût toujours ſuivi cette ſage politique. Mais par la ſuite l'envie de réformer le clergé, ou d'avoir plus de temps pour vaquer à la prière, peut-être même l'amour du repos, lui firent imprudemment partager cette autorité dont il paroiſſoit alors ſi jaloux. Il tint cette même année à Aix-la-Chapelle une aſſemblée générale des prélats & des ſeigneurs de la nation. On trouva qu'en quelques endroits le peuple gémiſſoit ſous l'oppreſſion. L'empereur pour reprimer

Ce que c'étoit que les envoyés appellés Miſſi Dominici.

Thegan. c. 26.

Annal. Egin. Bert. & Fuld.

les vexations, fit partir plusieurs personnes de sa cour, avec la qualité d'envoyés du prince, *Missi Dominici.* C'étoit le nom que l'on donnoit aux commissaires que nos rois députoient dans les provinces pour faire publier & exécuter leurs ordonnances : nom aussi ancien que la monarchie. Le peuple, outre le logement, devoit leur fournir une certaine quantité de vivres. Leurs principales fonctions étoient d'écouter les plaintes, d'y répondre sommairement, si cela se pouvoit, sinon d'en avertir le monarque ; de punir les comtes ou les evêques qui se trouveroient avoir prévariqué ; de réformer leurs jugements iniques ; en un mot, de veiller à l'exacte observation des loix. On les voit aussi quelquefois employés à dresser le dénombrement des fonds que le roi ou l'église donnoit à titre de bénéfice. Ils faisoient leur visite ou chevauchée, comme on parloit dans ce temps-là, quatre fois l'an, c'est-à-dire, dans les mois de Janvier, d'Avril, de Juillet & d'Octobre. Leurs assises se tenoient toujours en un lieu public, où tout le monde avoit un accès libre & facile. Les juges y étoient mandés, & leur conduite examinée. On sent toute la sagesse d'un pareil établissement. Ann. 814. Chron Moiss.

L'assemblée d'Aix-la-Chapelle étoit à peine séparée, qu'on y vit arriver le malheureux Hériold, roi d'une partie du Danemarck. Il venoit en qualité de vassal réclamer la protection de la France contre les enfants de Godefroy, qui l'avoient dépouillé de ses Etats. Il fut reçu avec beaucoup d'humanité. L'empereur ordonna aux Saxons de prendre les armes, pour le rétablir sur son trône. Ce généreux peuple embrassa avec joie cette occasion de témoigner sa reconnoissance. Louis venoit de les remettre dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avoit ôté. Cette bonté approuvée de quelques-uns & blâmée du plus grand nombre, toucha tellement ces esprits indomptables, qu'ils lui jurerent une fidélité inviolable. L'effet répondit aux paroles. Ils passerent l'Elbe, ensuite l'Eider, entrerent dans le Danemarck, pillant, brûlant toute la frontiere, & après

L'empereur envoie des troupes en Danemarck. Idem, ibid.

Ann. 815.

avoir pris quarante ôtages des plus considérables du pays revinrent avec le prince Danois à Paderborn, où le monarque tenoit un parlement de la nation. Ce fut-là qu'il donna audience aux ambassadeurs d'Abulas roi de Cordoue, qui venoient traiter de la paix, que l'intérêt de la religion leur fit refuser ; là, que les Esclavons & les autres nations tributaires lui rendirent leurs hommages : ce fut-là enfin, qu'il reçut d'Italie des nouvelles qui lui causerent un vrai chagrin.

Ann. 815.

Il fait informer de la conduite du pape.

La faction des parents du feu pape Adrien, toujours réprimée, jamais étouffée, se réveilla aussi-tôt après la mort de Charlemagne. Ils conspirerent contre Léon. Les plus coupables furent arrêtés & punis de mort. Cette sévérité dans un ministre des autels déplut au religieux monarque. Il donna ordre au roi d'Italie de s'instruire sur les lieux de toute cette affaire. Les informations furent favorables au saint pere, qui de son côté envoya des légats pour se justifier auprès de son souverain. Le même esprit de religion, qui d'abord lui avoit fait condamner un procédé si violent de la part du vicaire de Jésus-Christ, lui fit ensuite pardonner l'attentat commis contre son autorité sur la ville de Rome. Il parut satisfait de la conduite du pape ; les choses en demeurerent-là.

Idem, ibid.

Ann. 816.

Conduite des papes vis-à-vis de l'empereur.

Quelques mouvements de la part des Gascons & des Esclavons-Sorabes troublerent tout-à-coup la tranquilité de l'empire. Ceux-ci, livrés à l'épée des Saxons, rentrerent promptement dans le devoir. Ceux-là, après deux batailles perdues, reconnurent enfin le duc qu'on leur avoit donné. Le pape Léon mourut sur ces entrefaites : on remarque qu'il disoit jusqu'à neuf messes dans un même jour. Le diacre Etienne qui lui succéda, prit possession du pontificat, sans attendre, suivant l'usage, que l'empereur eût confirmé son élection. Il fit cependant prêter serment de fidélité par les Romains, & vint le trouver à Rheims, pour lui rendre ses devoirs. Louis voulut être sacré de sa main. Cette cérémonie se fit dans l'église de l'abbaye de saint Remi. Le souverain

Wolf. Strob. de rebus eccles. c. 21.

Anast. Thegan. de Gest. Ludov. c. 16, & alii.

pontife lui mit sur la tête une couronne d'or enrichie des pierreries, qu'il avoit aportée de Rome. Il y en avoit une autre moins riche, disent les auteurs du temps, pour l'impératrice Ermengarde, qui fut aussi couronnée auguste. Ann. 816.

Le pape Etienne ne survécut que quelques mois à cette célebre entrevue. Pascal I fut élu en sa place, & suivit les mêmes errements : il osa se faire sacrer, sans avoir obtenu l'agrément de l'empereur. Le monarque en parut très-offensé, & parla fort haut. L'alarme se répandit à Rome. On lui fit faire d'humbles excuses sur ce qui s'étoit passé. Louis voulut bien s'en contenter, confirma Pascal, mais en même-temps menaça les Romains des plus terribles châtiments, si jamais ils se portoient à de semblables attentats. On veut cependant que par *une libéralité inepte*, c'est l'expression de Pasquier, il ait enfin renoncé au droit de confirmer les papes. *Les Italiens*, dit cet auteur, *qui en s'agrandissant de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, & l'honorerent du mot Latin* Pius. *Les sages mondains de notre France l'imputant à un manque de courage, l'appellerent* le Débonnaire .... *parole qui implique sous soi je ne sçais quoi de sot.* On ne trouve néanmoins aucun monument certain de cette prétendue cession. On remarque au contraire que plusieurs années après, Grégoire IV, qui succéda au pape Eugene II, ne voulut point être installé, que l'empereur n'eût confirmé son élection. On voit d'ailleurs le surnom de Débonnaire gravé sur les monnoies de ce prince : preuve certaine que c'étoit un titre honorable. Ann. 817. *Recherches de la France, l. 3, c. 4, pag. 173. l. 5, c. 3, p. 441.* *Egin. Annal. Bertin. vita Ludov. Pii.*

Louis toujours occupé de la réforme du clergé, assembla cette même année un concile à Aix-la-Chapelle, où fut rédigée la regle des chanoines, des chanoinesses & des moines. Ceux-ci au neuvieme siecle héritoient de leurs parents, & avoient des biens en propre, qui après leur mort demeuroient au monastere. Les chanoinesses étoient de véritables religieuses, engagées par le vœu de chasteté, cloîtrées, voilées, & vêtues de noir. Il associe Lothaire à l'empire. *Préf. pour servir à l'histoire eccléf. & civile de Bretagne.*

Elles gardoient leur patrimoine, & pouvoient avoir des servantes. On interdit aux évêques tout habillement qui sentoit la *mondanité*. La plupart portoient de riches vestes, des ceintures dorées où pendoit un petit couteau garni de pierreries, un baudrier & des éperons, reste de la vieille guerre. Il fallut renoncer à ce faste ridicule, & plusieurs en furent très mécontents. Leur ressentiment ne devint que trop funeste au pieux réformateur. Ce fut aussi dans cette assemblée que le monarque associa Lothaire à l'empire, le déclarant son unique héritier, & lui assujétissant Pepin & Louis, qui tous deux cependant furent proclamés rois, le premier d'Aquitaine, le second de Baviere. Ce partage mit le trouble dans la famille royale, & fut l'occasion de mille crimes.

Ann. 817.
Vita Ludov. Pii.

Ann. 818.
Bernard se révolte contre l'empereur.
Thegan. c. 21.

Le roi d'Italie, Bernard fils du frere aîné de l'empereur, crut qu'on lui faisoit injustice. C'étoit un jeune prince de dix-neuf ans, beau, bienfait, brave, libéral, aimé de ses sujets. Tous les mécontents qui étoient en grand nombre, & quelques évêques irrités d'une réforme très involontaire, lui promirent de se déclarer en sa faveur avec tous leurs vassaux. Louis averti de la conspiration, se mit promptement en marche, & s'avança jusqu'à Châlons-sur-Sône à la tête d'une puissante armée. Cette diligence étonna les séditieux : chacun se retira de son côté. Le malheureux Bernard, abandonné de ses troupes, prit le parti le plus dangereux : il vint se jeter aux pieds de l'empereur, & se remit à sa discrétion avec les principaux conjurés. On leur fit leur procès. Les laïques furent condamnés à mort : les évêques furent dégradés & confinés dans un monastere : on crut user d'indulgence en commuant la peine des premiers. On se contenta de leur faire arracher les yeux. Le roi d'Italie en mourut : juste châtiment de sa rebellion, mais qui offre je ne sçais quoi de barbare, lorsqu'on fait réflexion que le juge étoit un oncle, & le coupable un neveu, un roi à peine sorti de l'enfance, & déja les délices & l'admiration de son peuple. Les trois princes Drogon, Hugues & Thierri, derniers [illegible]

Eginard. vita Ludov. Pii. Annal.
Nithard. l. 1.

Ann. 818.

de Charlemagne, n'avoient eu aucune part à cette révolte : on craignit que l'envie ne leur prît un jour d'imiter ce pernicieux exemple : ils furent rasés & relégués dans des couvents.

Ann. 819. Louis épouse Judith.

La révolte du roi d'Italie fut suivie de plusieurs autres, qui marquoient beaucoup de foiblesse dans le gouvernement, mais qui n'eurent aucunes suites fâcheuses. La Bretagne, réduite en quarante jours, reçut un duc de la main de l'empereur. Le roi des Abodrites fut pris dès la premiere campagne, & privé de sa couronne. Le duc des Gascons subit le même sort : celui de la Pannonie inférieure, quoique plus opiniâtre, n'eut pas un succès plus heureux.

Idem, ibid.

Un événement plus funeste au repos de la France fut la mort de l'impératrice Ermengarde. Louis l'aimoit : il la pleura beaucoup, & l'oublia bien vîte. Tout le monde fut informé qu'il vouloit se remarier. On vit aussi-tôt arriver de tous côtés les plus belles filles de l'empire. Elles se montrerent à lui dans tous leurs appas. Il choisit Judith, Bavaroise, qui allioit en sa personne la noblesse & la beauté, la coquetterie, les graces & l'esprit. Il maria bien-tôt après Lothaire son fils aîné à Ermengarde fille du comte Hugues, & Pepin roi d'Aquitaine à la fille de Théodebert comte de Madrid : c'étoit le nom du pays qui est entre Evreux, la Seine & Vernon.

Annal. Bert. & Fuld. Thegan. c. 26. Nithard. l. 1.

Ann. 822. Il condamne sa conduite & fait une confession publique.

Les réjouissances qui accompagnerent tant d'illustres mariages, ne purent calmer les remords du monarque ; il se reprochoit nuit & jour d'avoir fait mourir cruellement son neveu, d'avoir forcé ses freres à se faire moines, & d'avoir maltraité injustement Adelard & Vala, dont le mérite faisoit tout le crime. Il convoqua une assemblée de la nation dans son palais d'Attigny : là, en présence des prélats & des seigneurs, il se rend lui-même son accusateur, demande pardon aux princes ses freres qui étoient tous trois présents, accorde une amnistie générale à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, rapelle les exilés, leur fait restituer

Eginard. in Annal.

Vita Ludov. Pii. Thegan.

leurs biens, & conjure les évêques de l'admettre à la pénitence publique. Cette imprudente démarche l'exposoit à perdre la couronne. Témoin Vamba, roi d'Espagne, que le douzieme concile de Tolede obligea de renoncer au trône, sous prétexte qu'étant tombé dans une maladie qui lui avoit affoibli la tête, il s'étoit laissé révêtir de l'habit de pénitent. Cette conduite n'eut cependant rien de funeste pour le monarque françois : elle lui regagna au contraire le cœur de ses sujets, qu'une sévérité outrée avoit aliénés. On espéra qu'à l'avenir il feroit son bonheur & celui de ses peuples ; & le clergé oubliant son ressentiment, se répandit en acclamations sur la bonté du prince, qui par un capitulaire authentique lui rendoit la liberté des élections. Vers ce même-temps naquit Charles, surnommé le Chauve, & avec lui une infinité de maux, annoncés, disent les superstitieux auteurs du temps, par de furieux tremblements de terre qui ébranlerent le palais d'Aix-la-Chapelle, par d'horribles pluies mêlées de grêles & de pierres, par la famine, par la peste enfin, qui cette année désola tout l'empire.

Ann. 821.

Annal. Fuld.

Ann. 823.

Rome cherche à secouer le joug de la France.

Rome cependant ne plioit qu'à regret sous le joug de la France, & les papes commençoient peu à peu à se donner une autorité souveraine. L'éloignement des lieux ne permettoit pas toujours d'attendre les ordres de la cour : souvent, lorsqu'ils arrivoient, on trouvoit les affaires réglées, sous prétexte qu'elles pressoient. Le jeune empereur Lothaire avoit fait un voyage en *Italie*, où il travailla efficacement à rétablir la justice & l'observation des loix ; ce qui lui gagna tous les cœurs. Deux officiers de l'église romaine, Théodore primicier, & Léon nomenclateur, se montrerent très-affectionés à son service. Leur attachement déplut au pape, qui sçut cependant dissimuler. Mais dès que le prince fut éloigné, les deux courtisans furent arrêtés : on leur creva les yeux ; ils eurent ensuite la tête [illegible] dans le palais de Saint-Jean-de-Latran. Les empereurs trouverent cette action fort étrange, & envoyerent à Rome

Idem, Theg.

des commiſſaires pour informer du fait. Paſcal s'offrit de jurer avec trente-quatre Evêques, qu'il n'y avoit point de part. On reçut ſon ſerment. La religion de Louis l'empêcha de pouſſer une affaire qui eût pu cauſer du ſcandale : & la juſtice ne fut point faite. Le pape mourut peu de temps après. Eugene II, qui lui ſuccéda, fit quelque ſatisfaction aux François. On rétablit l'ancienne coutume d'envoyer de temps en temps à Rome des eſpeces d'intendants pour réprimer l'avarice des magiſtrats, pour écouter les plaintes des peuples, & pour juger certains procès importants.

Ann. 823.

Egin. & alii.

Les choſes paroiſſoient aſſez tranquiles ; & malgré la foibleſſe du maître, le gouvernement alloit tout ſeul, lorſque les Bretons, nation auſſi brave que jalouſe de ſa liberté, eſſayerent de ſe ſouſtraire à la domination françoiſe. Louis marcha contre eux à la tête d'une nombreuſe armée, & vint camper ſous les murailles de Rennes. Viomarque qui étoit le chef des rebelles, n'oſa tenir la campagne : le pays fut ravagé, tout plia, tout ſe rendit à diſcrétion. Il n'en fut pas de même de quelques autres révoltes, triſtes ſuites du peu de fermeté du monarque. Il avoit envoyé des troupes pour aſſurer Pampelune contre les entrepriſes des Saraſins. Déja elles avoient exécuté heureuſement leurs ordres, & ſe préparoient à repaſſer les Pyrénées, lorſque trahies par des guides infideles, elles tomberent dans une embuſcade & furent taillées en pieces.

Ann. 824.

Pluſieurs révoltes.

Idem, ibid.

Ann. 825.

Ann. 826, 27, 28.

Hériold, ſous la protection de la France, avoit été admis au partage du royaume de Danemarck avec les enfans de Godefroy : il en fut chaſſé en haine du chriſtianiſme qu'il avoit embraſſé, & ſe vit contraint de ſe retirer en Friſe dans le comté de Riuſti, que l'empereur lui avoit donné en ſouveraineté. Un ſeigneur catalan, nommé Aizon, ſe ſauva du palais d'Aix-la-Chapelle, & marchant droit en Catalogne, s'empara d'Auſone, de Roſe, de Manreſe, de Cardonne, de Solſonne, & de tous les autres territoires voiſins. Les Navarrois de leur côté ſe donnerent un roi apelé Inigo. Ce fut lui

Ann. 819.

qui commença le royaume de Navarre & d'Aragon: sa postérité, après l'entiere expulsion des Maures, réünit enfin toute l'Espagne en la personne de Charles-Quint. Louis cependant ne songeoit qu'à des missions, chantoit des psaumes, & prescrivoit des jeûnes à l'apparition de quelque comete: dévotions qui n'arrêtoient ni les courses des Bulgares sur les terres de l'empire, ni les ravages des Normands sur les côtes de Germanie & de France; ni les progrès des Sarasins & des autres ennemis de l'Etat. Les troubles domestiques qui éclaterent vers ce même temps, lui causerent trop d'embaras pour lui laisser ou le temps, ou les moyens de réparer tant de pertes.

Louis donne une partie de son empire à Charles fils de l'impératrice.

Charles, fils de Judith, n'avoit point de partage. L'empereur proposa à ses trois enfans du premier lit de démembrer leurs royaumes, pour faire un Etat à leur frere: il les trouva d'abord inflexibles. Mais enfin Lothaire, gagné par les caresses de l'impératrice, consentit à tout ce qu'elle désiroit. Il avoit tenu le jeune prince sur les fonts de baptême, il promit d'être son protecteur, & jura de prendre sa défense envers & contre tous. Louis assuré du suffrage de son fils aîné, convoqua une assemblée générale à Vormes. On y entendit le raport de ceux qu'on avoit envoyés dans les provinces pour reconnoître les desordres de l'empire. L'abbé de Corbie, le célebre Vala, étoient de ce nombre; sa naissance & ses vertus, son esprit & ses anciens services le rendoient cher & respectable à toute la nation. Il entreprit assez mal-à-propos de donner à l'empereur des avis sur sa conduite. Il osa lui représenter publiquement qu'il se mêloit trop des affaires de l'Eglise, & qu'à lui voir conférer les bénéfices, il sembloit qu'il crût pouvoir donner le Saint-Esprit. Un zele inconsidéré l'emporta même jusqu'à lui reprocher les desordres qui régnoient dans toute l'étendue de la monarchie. On vit en cette occasion combien il est rare de trouver dans un même sujet l'humilité si recommandée aux chrétiens pour relever l'éclat de leurs vertus, & la majesté si nécessaire

Annal. Egin. Bert. & Fuld. Vita & Acta Ludov. Pii.

aux rois pour contenir leurs sujets dans le devoir. Le religieux monarque écouta paisiblement ces remontrances ; publiant que le respect une fois perdu, mene souvent à la révolte. *Ann. 829.*

Les évêques, en effet, ne s'accoutumerent que trop aux libertés qu'on leur permettoit. Quelques-uns même allerent jusqu'à prétendre qu'étant préposés de Dieu pour gouverner les pécheurs, ils pouvoient déposer les rois, lorsqu'ils étoient indociles à leurs avertissements. Louis cependant ne perdoit point de vue son principal dessein : tendre pere, époux complaisant, il déclara dans cette même assemblée qu'il donnoit à Charles son fils le pays des Allemands, la Rhétie & la Bourgogne Transjuranne, avec le titre de roi. *Thegan. c. 5.*

Cette disposition fut comme le signal de la révolte. Lothaire, qui étoit prévenu, ne témoigna pour-lors aucun mécontentement : mais peu de jours après, il se plaignit amérement, & reprit le chemin d'Italie. Les rois de Baviere & d'Aquitaine, Pepin & Louis, en parurent vivement offensés, & se retirerent dans leurs Etats. Les prélats & les seigneurs murmurerent hautement, qu'on voulût les obliger à violer leur serment de ne rien changer au premier partage, que du consentement des parties : serment que l'empereur lui-même avoit autorisé par son exemple. On se déchaîna contre l'impératrice & contre son ministre. C'étoit Bernard, comte de Barcelone, seigneur aussi distingué par sa naissance que par ses qualités personnelles, grand capitaine, hardi, entreprenant, & qui ne trouvoit rien de difficile ; mais méchant homme, si l'on en croit les panégyristes de Vala. L'attachement du comte aux intérêts du prince Charles, mais sur-tout l'exercice de sa charge [il étoit grand chambellan] firent naître d'étranges soupçons sur la vertu de Judith. C'étoit alors l'impératrice qui avoit l'intendance non-seulement de la garde-robe, mais des finances destinées à la paie & à l'entretien des troupes. Une des principales fonctions du chambellan étoit de prendre ses ordres & de les exécuter. Bernard étoit

Ann. 830. *Idem, ibid.* *Nithard. l. 1.* *Pascas. Rathbert. in vitâ Valæ Abbatis.* *Hincm. de ordine Palatii. c. 22.*

Ann. 830.

un cavalier accompli : Judith étoit belle, spirituelle, galante : on se persuada que leur intelligence avoit un autre principe que leur ambition. Leurs entrevues, qui n'avoient d'autre objet que de régler de concert la qualité & le nombre des présents qu'on devoit faire aux ambassadeurs des princes étrangers, passerent pour autant de rendez-vous ménagés par l'amour. On publia hardiment que Bernard avoit un commerce scandaleux avec la Princesse. On porta les choses plus loin encore : on répandit le bruit par tout l'empire, qu'il avoit formé le dessein de faire mourir l'empereur & ses trois enfants, pour épouser l'impératrice.

Idem, ibid.

Vala se déclare pour le parti des mécontents.

Ibidem.

L'Abbé Vala se laissa surprendre à la calomnie. C'étoit un de ces prétendus saints, dont on ne trouve que trop d'exemples, gens susceptibles des plus ridicules préventions, incapables de retour, prêts à porter leur tête sur un échafaud, plutôt que de reconnoître leurs torts. Il crut Bernard coupable de tous les crimes que la malignité de ses ennemis lui imputoit : crimes manifestement supposés, qui n'existent que dans l'histoire allégorique de Pascase Rathbert, l'ami, l'historien, le successeur du crédule moine : crimes enfin suffisamment réfutés par le silence de tous les autres historiens, & par la conduite de l'empereur vis-à-vis du comte. L'horreur justement dûe à de si noirs attentats ne permit pas au dévot abbé d'examiner scrupuleusement la vérité de l'accusation : elle réveilla tout son zele : il se déclara ouvertement contre le ministre en faveur du prince, dont il prétendoit venger l'honeur & procurer la sûreté, en excitant ses sujets à prendre les armes contre lui. L'Abbé de Saint-Denis, Hilduin, les évêques de Lyon, de Vienne & d'Amiens, Agobert, Bernard & Jessé, prélats dont le mérite donnoit beaucoup de crédit à la faction, un grand nombre de seigneurs, tous les mécontents enfin se joignirent à lui. Le roi d'Aquitaine fut le premier qui leva l'étendard de la rebellion : il s'avança jusqu'à Verberie à la tête d'une puissante armée : se saisit de l'impératrice qui étoit

retirée dans l'église de Notre-Dame de Laon, la fit condamner à un exil perpétuel, & la força de prendre le voile au monastere de sainte Radegonde de Poitiers.

Ann. 830.

L'empereur dans cette fatale circonstance fit proposer une assemblée dans le palais de Compiegne. Le foible prince y parut avec un air consterné, sans vouloir, ou plutôt, sans oser monter sur le trône qui lui avoit été préparé, louant hautement le zele de ceux qui l'obligeoient à corriger sa conduite, reconnoissant humblement toutes ses fautes : aveu plus édifiant que digne de la majesté d'un roi, mais qui fit une telle impression sur les esprits, qu'on le força de s'asseoir sur ce même trône que sa foiblesse lui avoit fait refuser. On ne décida rien cependant sur le grand objet des contestations. Lothaire arriva sur ces entrefaites. Alors tout changea de face. Louis abandonné de tout le monde, se vit contraint de se livrer avec le prince Charles à la discrétion des rebelles. On affecta de le traiter avec beaucoup de respect : ce qui n'empêcha pas néanmoins de prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer de sa personne. Il fut entouré de gens qui eurent ordre de lui persuader de se faire moine. Il n'en avoit pas envie : toutefois il feignit d'y consentir, & demanda quelque délai qu'on lui accorda : ce fut ce qui contribua le plus à son rétablissement. Quelques mois d'intervale aporterent de grands changements dans les affaires.

Louis abandonné de ses troupes se livre aux rebelles.

Vita & Act. Ludov. Pii.

Nithard. l. 13.

Un moine nommé Gombeau, homme adroit, hardi, intriguant, voyant la disposition des esprits se mit en tête de tirer le malheureux pere de la captivité où ses enfants le retenoient. Il parla aux évêques, qu'il fit souvenir de la liberté que l'empereur leur accordoit : il gagna les seigneurs par les mêmes raisons. Il se rendit à la cour des rois de Baviere & d'Aquitaine, & leur peignit si vivement l'horreur de leur attentat, la bonté de leur pere, l'extrême hauteur de leur frere, qu'ils promirent tout ce qu'il voulut. Il insinua adroitement à Lothaire, dont il avoit toute la confiance, qu'il devoit à l'exemple des autres rois, tenir un parlement

Il est rétabli.

Idem, ibid.

où son autorité fût pleinement reconnue : Louis n'y devant paroître que comme un monarque fainéant. Le jeune prince le crut. Il fut décidé que la diete se tiendroit à Nimegue, & l'on fit défense d'y venir armé. L'abbé de saint Denis, au mépris de cet ordre, osa se présenter accompagné de quantité de gendarmes. Il fut chassé honteusement du palais & de la ville. Ce coup d'autorité effraya les factieux : le zele des Allemands acheva de les déconcerter. Ils se déclarerent si hautement en faveur de leur ancien maître, ils étoient en si grand nombre, que Lothaire, présent aux délibérations, commença de craindre pour sa personne. Il prit le parti de recourir à la clémence de son pere, & vint se jeter à ses genoux. L'empereur étoit bon ; la soumission de son fils le désarma ; il dit publiquement qu'il lui pardonnoit. L'assemblée fit le procès aux chefs des conjurés : tous furent condamnés à mort, comme coupables de lese-majesté. Mais la bonté de Louis ne lui permit pas de faire exécuter ce juste arrêt. Il se contenta de les reléguer dans différents monasteres. L'évêque d'Amiens, Jessé, l'un des plus emportés factieux, fut déposé dans un concile, & Vala qui avoit donné le mouvement à tout, fut renfermé dans un château sur un rocher escarpé au bord du lac de Geneve, où il n'eut de commerce qu'avec Pascase Rathbert son intime ami. Exemple aussi étrange qu'humiliant de l'opiniâtreté des faux dévots, l'abbé refusa sa grace, qu'on lui offroit, à condition de reconnoître qu'il avoit manqué à son devoir dans cette occasion.

Ann. 830. — *Thegan. c. 57.* — *Ibidem.*

L'orage étoit heureusement dissipé : il ne restoit plus qu'à rapeler l'impératrice. Le pape & les évêques assurerent l'empereur qu'il le pouvoit en conscience : l'engagement de la princesse avoit été forcé : il devenoit absolument nul. Elle parut à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, où elle jura qu'elle étoit innocente de tous les crimes dont on l'accusoit : elle offrit même de subir l'épreuve du feu. Il ne se présenta aucun accusateur ; les bruits qui avoient couru contre son honeur, furent déclarés

Ann. 831.
L'impératrice est rapelée. Epreuve du feu & de l'eau.
Idem, ibid.

déclarés faux & calomnieux. Tel étoit l'usage d'alors : usage absurde, qu'on ne raporte que pour mieux faire connoître les égarements de l'esprit humain. Une manière de justifier son innocence dans ces anciens temps étoit de toucher un fer, qu'on faisoit plus ou moins rougir, selon la violence des présomptions. Il étoit bénit & gardé soigneusement dans quelques églises. Car toutes n'avoient pas ce privilege aussi utile qu'honorable. Ce fer étoit ou un gantelet dans lequel on fouroit la main, ou une barre que l'accusé soulevoit deux ou trois fois. On envelopoit ensuite sa main dans un sac, sur lequel le juge & la partie aposoient leurs sceaux, qu'ils levoient trois jours après. S'il n'y paroissoit aucune brûlure, il étoit renvoyé absous : s'il y demeuroit quelque trace de la vivacité du feu, il étoit censé coupable. Telle étoit la preuve des nobles, des prêtres & autres gens libres. Celle du petit peuple se faisoit par l'eau bouillante, dans laquelle on plongeoit la main, ou par l'eau froide. On faisoit quelques oraisons sur le patient : on lui lioit les pieds & les mains : on le jetoit ensuite à l'eau. S'il surnageoit, on le traitoit en criminel : s'il enfonçoit, il étoit reconnu innocent. On étoit persuadé que Dieu eût fait un miracle, plutôt que de permettre que l'innocence succombât : prévention superstitieuse, ridicule, mais si forte, que ce fut un des grands obstacles que l'on trouva à abolir des usages si peu raisonnables. Ils ne le furent que dans le treizieme siecle par un décret solennel du concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Innocent III.

Ann. 831.

Glossaire de Ducange, aux mots Ferrum, Aqua.

On demandera peut-être quel jugement on doit porter de ces épreuves, & des prétendus miracles qui les ont suivies. Tout ce qu'on nous raconte à cette occasion, étoit-il vraiment surnaturel, ou l'ouvrage de l'artifice & de l'ignorance ? Tous les historiens s'accordent si généralement à nous raporter ces faits merveilleux, qu'il semble qu'on ne puisse les nier qu'en renversant tous les fondements de l'histoire : mais peut-on les croire sans renverser tous les principes de la raison ? Ce sera d'après

Ce qu'on doit penser du prétendu merveilleux des épreuves.

Ann. 831.

les mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, que nous répondrons à cette question aussi importante que curieuse.

Mém. de Littérat. t. XV.

On remarque d'abord que les épreuves n'ont jamais été solennellement aprouvées par l'église, que parmi le grand nombre de ceux qui racontent ces prétendues merveilles, les uns ne méritent que très-peu de considération; les autres ne raportent point ces faits comme certains, mais comme l'histoire de la croyance vulgaire; enfin, que dans les siecles mêmes où cette superstition étoit consacrée par les loix, elle trouva des contradicteurs qui refuserent hautement de s'y soumettre: ce qui forme autant de préjugés contre ces ridicules pratiques, que le second concile d'Aix-la-Chapelle traite d'artifices propres à convaincre le vrai & le faux.

Ibidem.

« George Logothete parle d'un homme qui dans le treizieme siecle refusa de subir l'épreuve du feu, disant » qu'il n'étoit point charlatan. L'archevêque ayant voulu » lui faire quelque instance à ce sujet, il lui répondit » qu'il prendroit le fer ardent, pourvu qu'il le reçût de » sa main. Le prélat trop prudent pour accepter la condition, convint qu'il ne faloit pas tenter Dieu. «

Le bon archevêque sans doute ne comptoit que médiocrement sur un miracle, & le diocésain ne se croyoit ni assez de crédit, ni assez d'habileté pour le fabriquer. On sçait en effet qu'il y a des drogues qui empêchent l'action du feu: rien n'est si commun de nos jours. On voit d'ailleurs que l'on faisoit chaufer le fer plus ou moins, suivant la gravité de l'accusation: n'étoit-ce pas aussi suivant la qualité, la puissance & la générosité de l'accusé? Ne pouvoit-on pas employer assez de temps dans les prieres, les aspersions & les autres cérémonies, pour laisser refroidir le fer, de façon qu'on pût le toucher impunément? Il y a tant de manieres de tromper une populace grossiere & toujours avide du merveilleux! Qui empêchoit dans les épreuves de l'eau bouillante de faire une cuve à double fond? Alors l'air échaufé pouvoit par des tuyaux soulever l'eau à peine

Ibidem.

tiede, & la faire paroître bouillante aux yeux d'une multitude peu éclairée, qui voit toujours les choses comme elle le désire. Quant à l'épreuve par l'eau froide, il y avoit des patients chargés d'une si grande quantité de cordes, qu'elles étoient suffisantes pour les faire surnager. Cet événement toujours ménagé, lorsqu'il se trouvoit de fortes présomptions contre le coupable, favorisoit ce préjugé & entretenoit la superstition. Il y a d'ailleurs bien des gens qui ont la poitrine assez large & les poumons assez légers pour ne point enfoncer lorsque la corde qui les lie, fait avec leur corps un volume moins pesant qu'une pareille quantité d'eau. Ann. 831.

On doit encore observer, qu'il y avoit beaucoup d'accusés dont la condamnation intéressoit foiblement le public, qui toujours emporté par le goût du merveilleux, étoit charmé de gagner un prodige à leur justification. Nos anciennes histoires sont remplies d'exemples de femmes accusées d'adultere, c'est-à-dire, qui n'ont qu'un homme pour partie, & qui trouvent dans tous les autres, ou de zélés défenseurs, ou des juges extrêmement indulgents. Il y avoit toujours un miracle tout prêt pour ces sortes d'occasions; & il n'y a rien là que de fort ordinaire. *Ibidem.*

Mais, dira-t-on, tous ne subissoient pas l'épreuve avec succès. La raison en est simple. C'est que tous n'y aportoient pas les mêmes précautions, ou n'avoient pas le même crédit: c'est que souvent les accusateurs examinoient les choses de trop près pour qu'on pût user de fraude: alors on se brûloit immanquablement, & la chose étoit toute naturelle. On en voit un exemple remarquable dans ce qui arriva à Constantinople sous Andronic, fils de [illegible] Paléologue. « Le clergé étoit *Ibidem.*
» divisé sur l'élection du patriarche, & sur plusieurs
» autres articles. On convint qu'on écriroit ses raisons
» chacun [illegible] cahier séparé; que les deux cahiers
» [illegible] ensemble jetés au feu; & que celui qui écha-
» poit aux flammes, donneroit gain de cause à son
» [illegible]. La chose s'exécuta de bonne foi de part &

» d'autre : auſſi l'événement fut-il fort ſimple : les deux » cahiers furent conſumés. «

Ann. 832.

Nouveaux troubles.

La tranquilité paroiſſoit rétablie ; mais le peu de fermeté de Louis ; l'établiſſement du prince Charles, le dernier de ſes fils ; le mauvais naturel de ſes trois enfants du premier lit, le retour & la vengeance de Judith replongerent une ſeconde fois l'empire dans le trouble, la confuſion & l'horreur. Pepin fut [illegible] le premier qui ſe déclara contre ſon pere. Il ne lui fut pas difficile de faire paſſer ſes ſentiments dans le cœur de ſes freres. Lothaire murmuroit hautement qu'on eût retranché ſon nom des actes publics, & qu'on ne lui eût laiſſé que la qualité de roi d'Italie. Louis roi de Baviere, ſouffroit impatiemment qu'on eût démembré une partie de ſes Etats pour faire un royaume au fils de l'impératrice. Il fit ſoulever la Saxe & la Germanie. L'empereur, aſſuré du zele & de la fidélité des Allemands, marcha contre le rebelle à la tête d'une puiſſante armée. Il avoit à peine paſſé le Rhin, que le nouvel Abſalon ſe vit abandonné de tout le monde. Contraint de recourir aux bontés tant de fois éprouvées du meilleur de tous les peres, il le vint trouver à Ausbourg, ſe jeta à ſes pieds, & lui donna tant de marques d'un repentir ſincere, que ce bon prince ſe contenta de le faire jurer, que jamais il ne retomberoit dans une telle faute, & lui permit de retourner dans ſes Etats.

Annal. Bert.

Ann. 833.

Les enfants de l'empereur ſe liguent contre lui.

La ſoumiſſion du roi de Baviere fut ſuivie de celle de Lothaire, qui ſe rendit auprès de l'empereur pour lui proteſter qu'il n'avoit eu aucune part à la révolte de ſes cadets. La crainte d'être obligé de le punir, *plus* que la bonté de ſes raiſons, le [illegible] innocent. Pepin parut auſſi s'humilier, & vint trouver le monarque à Orléans, pour lui demander pardon. C[illegible] tendre pere, toujours prêt à prendre le parti de la cl[illegible]ce, ſe con-tenta de l'envoyer à Treves, avec ord[illegible] juſqu'à ce qu'il lui permît de retourner [illegible] Il feignit de recevoir ce châtiment avec reſpe[illegible]

il s'échapa en chemin par la négligence de ceux qui l'escortoient, & raluma une guerre aussi impie dans son objet, que détestable dans ses suites. Louis crut en arrêter les progrès, en dépouillant le rebelle du royaume d'Aquitaine, qu'il donna au prince Charles. Cette sévé[illegible] causa un soulévement presque général. L'appréhen[illegible] d'un pareil traitement, arma les deux aînés pour [illegible] du cadet. On leva des troupes de tous côtés. [illegible] princes se joignirent près de Rotfeld entre Basle & [illegible]sbourg, dans une plaine apelée depuis *le Camp du Mensonge*.

Ann. 833.
Nithard. ad hunc annum.

Le pape, c'étoit Grégoire IV, charmé de trouver une occasion qui pouvoit le rendre arbitre dans une affaire où il s'agissoit d'une couronne, n'eut point honte de se prêter à cet horrible attentat. Il se rendit au camp des rebelles, menaçant des foudres de l'église quiconque ne se déclareroit pas contre l'empereur : ce qui séduisit ou intimida quelques évêques, d'ailleurs en réputation de sainteté, qui vouloient que ce prince se soumît à la décision du pontife. Plusieurs autres cependant demeurerent inviolablement fideles à leur devoir. Ils s'assemblerent, & de concert écrivirent au saint pere une lettre, dont la liberté ne peut être excusée que par la bonté de leur cause. Ils se plaignoient de voir un homme de son caractere à la tête d'un parti, qui violoit toutes les loix de la nature, de [illegible]neur, & de la religion. Ils lui rapeloient le souvenir du serment qu'il avoit fait au monarque après son exaltation : serment qu'il ne pouvoit enfreindre sans se rendre coupable du plus affreux sacrilege. Ils lui déclaroient que s'il osoit les excommunier, il s'en retourneroit chargé lui-[illegible] des anathêmes des églises de France & de Germanie *. Ils l'avertissoient enfin, que les choses pouvoient tourner de façon, qu'on en viendroit jusqu'à [illegible] déposer du pontificat, dont il se ren[illegible] par une conduite si contraire aux saints

Le pape se déclare en faveur des rebelles.

Vita Ludov. Pii.
Thegan. c. 42.
Vita Val. abb.
Annal. Fuld. & Bertin.

* [illegible]i *excommuni[illegible]urus adveniret, excommunicatus abiret, cùm aliter se ha*[illegible] *canonum autoritas.* Vita Ludov. Pii, ad ann. 824.

Ann. 833.

canons & à l'esprit du christianisme. Cette fermeté étonna Grégoire : il se repentit de s'être engagé dans cette entreprise. Mais l'abbé Vala, Pascase Rathbert, & quelques autres moines qui composoient sa cour, lui firent entendre que le privilege du premier siege étoit de ne pouvoir être jugé par aucune puissance de la terre : ce qui le rassura. Il répondit aux [illegible] françois dans les termes les plus durs & les [illegible]périeux : stile inconnu aux papes sous les [illegible] Pepin & de Charlemagne : stile qui n'est ni celui des Grégoires & des Léons, ni celui de l'évangile. Il ose avancer que l'autorité pontificale doit l'emporter sur l'impériale, se déclarant hautement contre l'empereur, blâmant ouvertement sa conduite, ne se croyant d'autre obligation vis-à-vis de lui, que celle de le reprendre, lorsqu'il s'écartera de son devoir.

In Agobard. tom. 1, p. 55. Edit Baluz.

Idem, ibid.

L'empereur est abandonné de son armée.

Louis cependant assembla ses troupes, & s'avança vers les princes, dans l'espérance de les faire rentrer dans leur devoir, ou de les combattre. Déja les deux armées étoient en présence, lorsque les trois freres, par une politique digne de leur perfidie, prierent le pape d'aller négocier leur réconciliation. L'empereur ne fit rendre aucun honeur au pontife. Il le reçut à la tête de son armée, comme le devoit un grand roi justement indigné, très-froidement, lui reprochant l'irrégularité de son procédé, mais sur-tout la hardiesse qui l'avoit amené en France, sans en avoir obtenu la permission : ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit osé faire. Il le garda cependant quelques jours dans son camp, où ils eurent de longues conférences, qui n'aboutirent à rien. Une funeste expérience auroit dû le précautionner contre ces sortes de pourparlers, si un cœur droit sçavoit ou pouvoit soupçonner le mal. L'aventure de Compiegne fut renouvelée à Rotfeld. On lui débaucha son [illegible]. La nuit même du jour que Grégoire prit congé de lui, il eut la douleur de voir toutes ses troupes passer dans le camp de Lothaire. Abandonné de presque [illegible]

Idem, ibid.

monde, il entendoit déja autour de sa tente les cris d'une soldatesque effrénée, qui demandoit sa mort. Il renvoya aussi-tôt le peu d'amis qui lui étoient demeurés fideles, ne voulant pas les exposer à périr pour l'amour de lui. C'étoient Drogon son frere, évêque de Metz, quelques autres prélats, quelques abbés, & un petit nombre de seigneurs. Il prit ensuite le parti de s'aller mettre entre les mains de ses enfants, menant avec lui l'impératrice & le prince Charles. On le conduisit d'abord avec son fils dans la tente de Lothaire, où on le laissa avec quelques personnes sûres, moins pour lui tenir compagnie que pour le garder. L'impératrice fut livrée au roi de Baviere, qui la relégua à Tortone en Lombardie.

Ann. 833.

Aussi-tôt les principaux de l'armée s'assemblerent tumultuairement, déclarerent le trône vacant par la mauvaise conduite de Louis, & prononcerent que l'empire apartenoit à l'aîné de ses enfants. Lothaire, soit politique, soit reste de bienséance, affecta quelques difficultés. On le menaça d'en élire un autre, s'il persistoit dans son refus. Il se rendit, & fut unanimement reconnu empereur. Le roi d'Aquitaine rentra en possession de ses Etats, auxquels on ajouta quelques provinces de Neustrie. Le royaume de Baviere fut augmenté du pays des Allemands, qui étoit le partage du prince Charles. Le pape s'aperçut alors, qu'on lui avoit fait jouer un personnage indigne de son caractere : il se repentit d'avoir contribué à une action si détestable : il reprit le chemin de Rome, couvert de honte, & pénétré de la plus vive douleur.

Lothaire est proclamé empereur.

Idem, ibid.

Lothaire cependant se hâta de quiter l'Allemagne, dont il redoutoit le zele pour l'empereur. Il promena ce prince malheureux de Rotfeld à Marlem, de Marlem à Metz, & de Metz à Soissons, où il le fit renfermer dans le monastere de saint Médard, lui ôtant le jeune Charles, qu'il envoya à l'abbaye de Prum, dans la forêt d'Ardennes. Il se rendit ensuite au château de Compiegne, où il avoit convoqué une diete

Louis est de nouveau déposé au Parlement de Compiegne.

pour le premier jour d'Octobre. On ne se rapele qu'a-
Ann. 833. vec horreur les excès où se porta cette assemblée. La religion y fut jouée, la majesté des rois oubliée, toutes les loix de la nature ouvertement violées. Les comtes Lambert & Mafride, deux esprits également factieux,
Thegan. c. 44. étoient à la tête des laïques. L'archevêque de Rheims, Ebbon, que Louis avoit tiré du néant & comblé d'honneurs, gouvernoit les ecclésiastiques. C'étoit un point de l'ancienne discipline, qu'un homme dans l'exercice actuel de la pénitence publique étoit exclus des fonctions civiles & militaires, & même du mariage. Le pape saint Léon l'avoit conseillé : ses successeurs en firent une loi : le douzieme concile de Tolede l'ordonna par un décret authentique. C'est pour cela qu'aucun souverain jusque-là, excepté Vamba roi d'Espagne, n'avoit été soumis à cette peine canonique. L'au-
Vita Ludov. Pii. dacieux Ebbon, qui d'ailleurs deshonoroit son caractere par des mœurs aussi cruelles qu'impudiques, s'oublia au point d'y condamner pour toujours son maître & son bienfaiteur. Cette condamnation fut l'acte de la déposition de l'infortuné monarque. On est surpris de voir Agobard & Vala, tous deux en réputation de sainteté, se prêter à ce ministere d'iniquité. Mais Louis avoit entrepris de réformer le corps épiscopal : il devoit s'attendre à toute la vengeance du clergé.

Il est forcé de prendre l'habit de pénitent.

Ce bon prince fut amené dans l'église de saint Médard, où les évêques & les abbés s'étoient assemblés pour lui notifier l'arrêt de sa condamnation : car il est remarquable qu'on ne l'avoit pas même fait venir pour entendre les chefs d'accusation dont on devoit le charger. Là, prosterné sur un cilice, tenant en main un papier où ses prétendus crimes étoient écrits, il fut obligé de s'accuser en présence d'un peuple nombreux,
Vita Ludov. Pii. d'avoir mal usé du gouvernement que Dieu lui avoit confié, d'avoir fait marcher ses troupes en Carême, d'avoir scandalisé l'église par son indocilité aux moni-
Annal. Bert. Fuld. & Metens. tions des évêques ; enfin d'être la cause de la guerre, des désordres, & de tous les maux qui désoloient [illegible]

pire. Après cet aveu forcé, on le déclara interdit pour jamais de toutes les fonctions civiles. On lui ôta ses habits impériaux, son épée, son baudrier : on le revêtit d'un habit de pénitent : il fut ensuite chassé de l'église, & renfermé dans une petite cellule du monastere pour y vivre en pénitence le reste de ses jours. *Est-ce ainsi*, s'écrie Thégan archevêque de Trêves, en adressant la parole à ce perfide Ebbon : *Est-ce ainsi, malheureux affranchi, que tu reconnois les bienfaits de ton souverain ? Il t'a revêtu de la pourpre, & tu le couvres d'un cilice ? Il t'a élevé sur le siege épiscopal, & tu veux le renverser du trône de ses peres ?* Cruel, n'entends-tu pas la voix céleste qui dit, que *l'esclave n'est point au-dessus de son seigneur ? Impie, as-tu donc oublié le précepte de l'Apôtre sur le respect que l'on doit aux maîtres du monde : Soyez soumis aux sublimes puissances, il n'y en a aucune qui ne vienne de Dieu ?* C'étoient sans doute les véritables sentiments de ce prélat, & de beaucoup d'autres qui furent également de cette criminelle assemblée. Mais aucun n'osa parler : la présence de Lothaire leur ferma la bouche : tous souscrivirent lâchement l'acte de la déposition de leur légitime roi. Tant il est rare de faire céder l'intérêt au devoir, & le respect humain à la religion !

Ann. 833.

Thegan. c. 44.

Les trois freres ne demeurerent pas long-temps unis. Lothaire avoit fait conduire l'empereur à Aix-la-Chapelle, où personne ne le voyoit que ceux qui l'exhortoient à se faire moine. Cette dure captivité révolta Louis de Baviere. Quelques mécontentements personnels permirent aux sentiments de la nature de renaître dans son cœur : les remontrances de Drogon, évêque de Metz, acheverent enfin de le ramener à son devoir. Il déclara hautement qu'il vouloit délivrer son pere, & leva une puissante armée qu'il fit marcher vers le Rhin. Le roi d'Aquitaine, gagné par l'abbé Hugues & pressé des mêmes remords, s'avança du côté de Tours dans le même dessein. On reçut en même-temps la nouvelle que les Bourguignons, sous la conduite des comtes

Ann. 834.
Les deux rois ses enfants se liguent pour le rétablir.

Idem, ibid.

Ann. 834. Bernard & Varin, venoient avec de grandes forces pour se joindre aux deux princes. Lothaire, retiré à Compiegne où il s'étoit sauvé avec son prisonnier sur les premiers bruits de cette confédération, se trouva fort embarassé : il fit rompre tous les ponts de la Seine, & se retrancha dans les postes les plus avantageux. Il ne lui restoit que les seigneurs de Neustrie, qui ne paroissoient pas même fort attachés à son service. Il craignit enfin de tomber entre les mains de ses freres qui ne l'épargneroient pas ; & laissant l'empereur & le jeune Charles à Saint-Denis, il reprit le chemin de la Bourgogne, & alla camper avec son armée à Vienne en Dauphiné, où il n'arriva qu'à travers mille périls & mille insultes de la part des peuples.

Il est rétabli. La retraite du rebelle rendit la liberté au légitime souverain, & changea de nouveau la face des affaires. On se rendit en foule auprès de l'empereur : peuple, seigneurs, évêques, ceux qui étoient demeurés intérieurement fideles, ceux qui avoient le plus contribué à la révolution, tous s'empresserent à lui marquer leur joie : tous le prierent de reprendre les marques de la dignité impériale. Il le pouvoit sans doute, il le devoit même, s'il eût vécu dans un siecle plus éclairé : mais il ne voulut point le faire, qu'il ne fût réconcilié publiquement à l'église. Cette cérémonie, nécessaire pour ôter tout prétexte aux séditieux, se fit à Saint-Denis. Les évêques assemblés à cet effet rendirent un jugement contradictoire, par lequel le parlement de Compiegne fut déclaré un conciliabule inique & factieux. On annulla tout ce qui s'y étoit résolu. On fit quiter au prince pénitent le sac & le cilice dont il étoit couvert : on le revêtit de tous les ornements impériaux : on lui présenta sa couronne : on lui remit enfin le baudrier & l'épée, derniere marque de son parfait rétablissement. L'impératrice fut aussi-tôt rapelée, le traître Ebbon interdit de toutes ses fonctions, le dévôt Agobard condamné par contumace & déposé. Bernard archevêque de Vienne, H[illegible] évêque de Troyes, & Hilduin abbé de Saint-Denis,

Idem, ibid.

subirent le même sort. Théodulfe évêque d'Orléans fut enfermé dans une étroite prison. Mais un ennemi humilié regagnoit bien-tôt les bonnes graces de l'empereur : il permit à la plupart de rentrer dans leur siege. Tous avouerent qu'ils avoient de beaucoup excédé leur pouvoir, & que la derniere révolution avoit fait voir un crime inouï dans tous les siecles. Ann. 834.

Lothaire, toujours obstiné dans sa révolte, faisoit quelques progrès en Bourgogne, où il s'empara de Châlons & d'Autun. La Bretagne s'étoit déclarée pour lui: les comtes Mafride & Lambert, ses lieutenants, y avoient gagné une bataille : il crut qu'en joignant ses forces à celles des vainqueurs, il releveroit les espérances de son parti. Il osa même s'avancer jusqu'à Blois : mais à peine y fut-il arrivé, qu'il se vit envelopé par toutes les troupes de l'empire. Il eut recours à ses intrigues accoutumées : il essaya de corrompre ses freres : il les trouva inviolablement attachés à leur devoir. Menacé d'une action prochaine qui ne pouvoit que lui être funeste, il prit le parti de se rendre aux pressantes sollicitations de son pere. Il vint se jeter à ses pieds, suivi de ses ministres & des principaux officiers de son armée, sans armes, les yeux baissés, & dans la contenance de gens condamnés à la mort. Il reconnut l'égarement de sa conduite, & demanda miséricorde. C'étoit pour Louis un jour de triomphe, que celui où il trouvoit occasion de pardonner. Il le releva, l'embrassa, le reçut dans ses bonnes graces, lui rendit le royaume d'Italie : mais à condition qu'il y retourneroit incessamment ; qu'il ne repasseroit point en France sans sa permission, & qu'il n'entreprendroit rien qui pût troubler la tranquilité de l'Empire. L'amnistie fut générale. On laissa aux partisans du prince les gouvernements qu'ils avoient : tous prêterent un nouveau serment de fidélité, & furent renvoyés comblés de présents.

Lothaire se soumet, & l'empereur lui pardonne.

Thégan. c. 42. Vita Ludov. Pii. Ann. Fuldens. & Bertin.

Ann. 835, 836.

Les disgraces de l'empereur avoient fort altéré sa santé. L'impératrice prévoyoit avec douleur le sort de son fils, si Louis mouroit avant d'y avoir pourvu : elle songea à

Nouveau partage, nouvelle source de division.

lui donner une puissante protection. Ce fut dans cette vue qu'elle fit offrir au roi d'Italie la moitié des terres de l'Empire, s'il vouloit assurer l'autre au prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propositions, qui, en le rapelant à la cour, lui frayoient un nouveau chemin au trône impérial. Déja il se préparoit à passer en France pour conclure le traité, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie contagieuse, qui lui enleva l'abbé Vala, Mafride & Lambert : ce qui ralentit l'empressement de Judith. Il perdoit toute sa force en perdant ses ministres & ses généraux : elle cessa de le considérer. Le roi d'Aquitaine lui parut plus propre à ses desseins. Elle lui promit d'augmenter son Etat & d'affermir sa couronne dans sa famille, s'il embrassoit les intérêts du jeune Charles. La négociation eut tout le succès qu'elle en pouvoit attendre. On convoqua aussi-tôt une assemblée à Chiersi-sur-l'Oise, où l'empereur déclara le fils de Judith roi de cette partie de la Germanie, qui s'étend depuis la Saxe jusqu'en Suisse, & de toute la Neustrie, c'est-à-dire, de tout le pays renfermé entre la Seine, la Loire & l'Océan, avec les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. La noblesse applaudit à cette disposition. Pepin fut présent à tout & y consentit avec joie. Mais à peine fut-il retourné à Bordeaux, qu'il mourut.

Ann. 835, 836.

Vita Ludov. Pii.

Nithard. l. 1. Annal. Bertin.

Ann. 837, 838.

Cette mort fit éclore de nouveaux projets, & donna lieu à d'autres arangements. L'empereur, en assignant des royaumes à ses enfants, s'étoit réservé le droit d'en disposer, s'ils mouroient avant lui. Sollicité par l'impératrice, il consentit à dépouiller les deux fils de Pepin, pour augmenter l'apanage du roi Charles. Louis de Baviere, mécontent des dispositions de l'assemblée de Chiersi, avoit répris les armes. Cette révolte, quoiqu'étoufée dans sa naissance, indisposa la cour contre lui : il fut résolu de le réduire à la seule Baviere. On rapela Lothaire d'Italie, pour faire un nouveau partage. Le fils de Judith eut toute la France méridionale & occidentale, à peu-près telle qu'elle est aujourd'hui.

Idem, ibid.

Le roi d'Italie à qui l'on donna tout le reſte, excepté la Baviere, jura de lui ſervir de tuteur, de protecteur & de pere. Cette grande affaire terminée, on lui permit de retourner dans ſes Etats. Ann. 839. 840.

L'empereur marcha auſſi-tôt en Aquitaine pour réduire quelques factieux qui vouloient mettre le fils aîné de Pepin ſur le trône. Il en vint à bout. Mais lorſqu'il croyoit jouir en paix du fruit de ſa victoire, il aprit que le roi de Baviere, profitant de cette diverſion, étoit entré dans le pays des Allemands. Il revint promptement ſur ſes pas. Sa ſeule préſence diſſipa l'armée du rebelle. Il eût pu le pourſuivre juſque ſur ſon trône: mais ſa bonté naturelle l'arrêta. Cette expédition coûtoit beaucoup à ſa tendreſſe; il ſe ſentoit affoiblir depuis quelques années: il craignoit de laiſſer en mourant la guerre allumée entre les princes ſes enfants. Ce fut pour prévenir ces funeſtes diviſions, qu'il convoqua un parlement à Vormes. C'eſt le dernier de ſon regne. L'aſſemblée étoit à peine ſéparée, qu'il fut attaqué d'une maladie de langueur, cauſée par les malheurs, augmentée par la ſuperſtition. Il avoit vu deux cometes l'une après l'autre, & une éclipſe de ſoleil ſi conſidérable, qu'on voyoit toutes les étoiles comme en pleine nuit: ſignes qu'on croyoit alors très-dangereux pour les grands princes. On le tranſporta dans une iſle du Rhin, près de Mayence, où il mourut de chagrin & d'inanition. *Il ne prit pendant ſix ſemaines d'autre nourriture que le corps de notre Seigneur.* Quelques jours avant ſa mort, pour marquer qu'il deſtinoit l'empire à Lothaire, il lui envoya une couronne, une épée, & un ſceptre d'or enrichis de pierreries, lui recommandant de garder la parole qu'il avoit donnée à l'impératrice & au roi Charles. On le preſſa de pardonner à Louis de Baviere: *Hélas!* s'écria-t-il en ſoupirant, *il fait deſcendre ma vieilleſſe au tombeau dans la douleur: je lui pardonne cependant; mais dites-lui que Dieu punit ſévérement les enfants indociles.*

Mort de Louis le Débonnaire.

Annal. Bertin. & Fuld.

* *Nithard. l.* 1.

Vita Ludov. Pii.

* *Ibid.*

Ainſi mourut dans la ſoixante-douzieme année de

Son caractere.

son âge, & la vingt-septieme de son empire, Louis, surnommé le Débonnaire. Il étoit pieux, libéral, bienfaisant, ami de la justice, ennemi de toute violence, brave, intrépide, & sa valeur signalée par plusieurs victoires, avoit été funeste aux Sarasins, aux Huns, aux Normands, dont on place la premiere incursion sous son regne. Il passoit pour grand astronome, parloit bien latin, entendoit le grec, étoit très-versé dans la connoissance des loix. Mais tant de belles qualités qui auroient pu le distinguer dans l'état & le rang de particulier, ne l'illustrerent que foiblement sur le trône. Bon jusqu'à la simplicité, il ne songeoit qu'à se faire aimer, il négligea de se faire respecter. Prince foible, il publioit de temps en temps d'assez bonnes ordonnances, mais il n'eut pas la force de les faire observer, oubliant que si le ciel défend aux particuliers de se venger, il charge les rois de la vengeance publique. Dispensateur peu éclairé des graces & des honeurs, il éleva aux plus hautes prélatures des gens de la plus ignoble extraction, ames basses & hypocrites, qui lui firent porter la peine de son choix peu judicieux. Mauvais politique, en déférant trop à l'autorité des évêques, dit un auteur célebre, il n'eut pas assez soin de la sienne; défaut qui fut la source de tous ses malheurs. Oncle barbare, il fit crever les yeux à son neveu, qui lui demandoit grace à genoux. Frere trop dur, il enferma dans un monastere Drogon & Thierri, qui n'avoient d'autre crime que d'être comme lui fils de Charlemagne. Pere trop facile, il ne sçut ni se faire craindre, ni se faire aimer de ses enfants. Dévot jusqu'à la petitesse, il s'occupoit trop du chant de l'Eglise, & donnoit la plus grande partie de son temps à la lecture des livres saints, négligeant le soin du gouvernement, qu'il abandonnoit à ses ministres. Superstitieux jusqu'au ridicule, la terreur d'une éclipse lui causa la mort: exemple frapant, dit un illustre écrivain, que l'esprit & le sentiment n'ont rien de commun. C'eût été un très-bon prêtre, ce fut un em-

Ann. 840.

Thegan. c. 20.

P. Daniel.

Abrégé chron. de l'histoire de France.

pereur très-médiocre : mélange bizarre de bien & de mal, bon par tempérament, cruel par foiblesse. Ann. 840.

Il fut enterré à saint Arnoul de Metz. Il avoit eu d'Ermengarde trois fils, Lothaire, Pepin, Louis; & quatre filles, Adélaïde mariée à Conrad comte de Paris, Gisele mere de Bérenger roi d'Italie, Alpaïde femme du comte Begon, & Hildegarde épouse du comte Thierri. Il eut de Judith de Baviere Charles surnommé le Chauve, cause innocente de tous ses malheurs. Quelques auteurs lui donnent un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens. On voit parmi les capitulaires de ce prince une constitution, qui regle ce que certains couvents doivent contribuer aux besoins de l'Etat. Les moines étoient devenus si riches, qu'on reprochoit au fameux Alcuin d'avoir plus de vingt mille esclaves; si puissants, que quelques-uns avoient osé se mettre à la tête d'un parti, & assembler des troupes. Les abbés, titre affecté aux seuls chefs des monasteres, portoient dès-lors le bâton pastoral, ancienne marque de la dignité pontificale dans Rome païenne.

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES II,

Surnommé LE CHAUVE.

Ann. 840.

Lothaire entreprend de dépouiller ses freres.

L'AMBITION, plus puissante que la nature, avoit armé deux fois Lothaire contre son pere : la religion du serment n'eut pas plus de force sur son esprit. Il entreprit d'exterminer ou de dépouiller ses freres. Il part d'Italie à la premiere nouvelle de la mort de l'empereur, & marche du côté de l'Allemagne à la tête d'une puissante armée. Il croyoit surprendre Louis de Baviere : il fut lui-même surpris de le voir avancer avec ses troupes victorieuses des Saxons, pour lui disputer l'entrée de ses Etats. Cet abord inopiné le déconcerta : il n'osa engager le combat. On proposa une entrevue, qui

Nithard. l. 1.
Annal. Bertin.

CHARLES II, dit le CHAUVE

Empereur,

XXV.^e Roy de France.

Mort à Nantua, dans le Bugey, le 10 8.bre 877, regné 37 ans.

qui se termina à des plaintes réciproques. On convint cependant d'une suspension d'armes jusqu'à l'année suivante. Chacun avoit ses vues. Le prince Allemand vouloit s'assurer de la Saxe & du reste de la Germanie : l'Italien vouloit s'emparer de la France où il étoit apelé par quelques seigneurs. Il passe la Meuse, pillant & saccageant tout ce qui refuse d'embrasser sa cause. Le roi Charles ne perdit point courage, il assembla promptement une petite armée, qu'il conduisit jusqu'à Orléans où il assit son camp. On étoit à la veille de décider le différend par une bataille, lorsque Lothaire, désespéré de n'avoir pu débaucher les troupes de son frere, consentit tout-d'un-coup à la paix. Les conditions en étoient extrêmement dures : le jeune monarque perdoit une partie de la Neustrie : mais il aima mieux s'y soumettre, que de risquer une action contre un ennemi beaucoup plus fort. On lui promettoit de s'en raporter pour un nouvel accommodement à la décision d'une assemblée, qui dès-lors fut indiquée au palais d'Attigny-sur-l'Aisne pour le mois de Mai de l'année suivante. On lui juroit jusque-là une cessation de toute hostilité : il espéroit tout du temps, de l'amour de ses sujets, & de l'équité de la nation, que ses grandes qualités lui avoient fortement attachée.

Ann. 840.

Lothaire ne se trouva point à la Diete, qu'il avoit lui-même convoquée. Ce manque de foi, une seconde irruption dans la Germanie, de nouvelles intrigues pour attirer à son parti plusieurs seigneurs de Neustrie, firent enfin comprendre aux deux rois qu'il étoit de leur intérêt commun de se réunir pour mettre un frein à l'ambition de leur frere aîné : ils se joignirent sur les confins de la Lorraine. Leur armée se trouva formidable, & plus forte que celle de l'empereur : ils ne laisserent pas de lui proposer des conditions raisonnables. Il feignit d'écouter leurs propositions, mais il ne vouloit que gagner du temps. Dès que le fils de Pepin l'eut joint avec un grand secours d'Aquitaine, il rompit la négociation, & s'avança dans la plaine de Fontenay,

Ann. 841. Bataille de Fontenay.

Nithard. l. 2.

Ann. 841.

Annal. Bertin. & Fuld.

bourg de l'Auxerrois, où il présenta la bataille aux deux princes. Elle fut des plus cruelles & des plus sanglantes. La victoire long-temps disputée, demeura enfin pleine & assurée à Charles & à Louis, qui ne sçurent point profiter de leurs avantages.

Origine de la coutume, suivant laquelle le ventre ennoblit.

Bodin de la Républ. l. 4.

M. Pithou, art. 1, de la coutume de Troies.

André Favin en son théatre d'honeur.

Quelques modernes assurent qu'il périt en cette occasion plus de cent mille François : c'est une exagération. Nithard, auteur contemporain & témoin de l'action, n'auroit pas oublié une circonstance si remarquable. On veut encore que cette mémorable bataille soit l'époque de l'ancienne coutume de Champagne, où le ventre ennoblit. On raconte que ce privilege, si contraire à l'usage constant de la France, fut accordé à cette province, à cause de la perte qu'elle avoit faite de presque toute sa noblesse à la journée de Fontenay. Quelques-uns cependant raportent l'origine de cette prérogative à une grande défaite des nobles de Champagne aux fossés de Jaulnes près Bray. Ceux-ci la reculent jusqu'au regne de saint Louis, sous lequel presque toute la noblesse Champenoise fut tuée, ou demeura prisonniere en Afrique : ceux-là, aussi peu fondés, la vont chercher jusque dans le droit commun de l'Angleterre, & prétendent que c'est une concession des Anglois, lorsqu'ils étoient maîtres de cette partie de l'empire François. Il est plus vraisemblable que les comtes de Champagne, toujours attentifs à faire fleurir le commerce dans leurs Etats, imaginerent cette communication de la noblesse aux négociants, comme un des moyens les plus efficaces pour exciter l'émulation parmi leurs sujets. C'étoit en même-temps couronner les travaux du roturier, & donner au noble, l'éclat qui suit toujours les richesses.

Nouvelles tentatives de Lothaire.

L'empereur contraint de prendre la fuite, se retira à Aix-la-Chapelle, où il employa toutes sortes de ressources pour relever son parti. Les Saxons n'avoient embrassé le christianisme que par force : il leur permit de se gouverner suivant leurs anciennes loix. Cette concession eut des suites que le temps & le zele ne répa-

rerent que difficilement. Il sçavoit que Charles étoit allé en Aquitaine pour dissiper les restes du parti du jeune Pepin : il fit répandre le bruit qu'il avoit été tué à la bataille de Fontenay : ce qui séduisit un grand nombre de seigneurs Neustriens qui lui donnerent leur foi. La violence suivit de près la séduction. Bien-tôt il fut en état de s'avancer sur les frontieres du roi de Baviere, prêt à l'aller attaquer jusque sur son trône, s'il n'en eût été empêché par une diversion du roi de Neustrie. Il quitte aussi-tôt la Germanie, ne respirant que vengeance, & fait filer ses troupes vers Paris, marquant sa route par des désordres effroyables. Ce fut là tout le fruit de cette expédition. Arrêté par les inondations de la Seine, il se vit forcé de reprendre le chemin de l'Allemagne avec une armée en fort mauvais état.

Ann. 841.
Annal. Bert.
Nithard. ibid.

Le projet de Lothaire étoit de diviser les deux rois. Il mit tout en œuvre pour y réussir ; mais ses efforts furent inutiles. Charles & Louis, persuadés que leur sûreté dépendoit de leur union, confirmerent leur ancienne ligue par la religion du serment, & renouvelèrent leur alliance, chacun en sa langue, l'un en Romance, l'autre en Tudesque. On trouve dans Nithard les propres termes de ce fameux traité : monument d'autant plus précieux, qu'il est le seul qui puisse nous donner une idée de ce double langage sous les regnes dont il est ici question. Le premier usité dans la Neustrie, étoit composé de Celte & de Latin, un jargon tout semblable à celui des pays les plus reculés de la Gascogne & de la Catalogne. Le second, familier aux peuples de Germanie, étoit une espece d'Allemand, un dialecte peu différent de celui qui est encore aujourd'hui en usage parmi les Frisons. Il paroît par un canon du quatrieme concile de Tours, qu'au commencement du neuvieme siecle on parloit communément ces deux langues dans toute l'étendue de la France. Il ordonne que chaque évêque aura des homélies contenant les instructions nécessaires pour son troupeau, & qu'il prendra

Ann. 842, 843.
Les deux rois renouvellent leur alliance.
Nithard. l. 2.

Ann. 842, 843.

soin de les traduire clairement en langue Romaine rustique, ou en Tudesque, afin que tout le monde les puisse entendre.

Lothaire abandonne ses Etats.

Les deux princes, quoique supérieurs en forces, essayerent une seconde fois d'amener l'empereur à un accommodement. Celui-ci renvoya leurs ambassadeurs, sans vouloir leur donner audience. Cette insulte causa une indignation générale. Les deux armées demanderent avec emportement qu'on les menât contre l'auteur des troubles. La politique ne permettoit pas de laisser ralentir cette ardeur : on se mit aussi-tôt en marche. L'évêque de Mayence étoit campé avec un corps de troupes le long de la Moselle, pour en défendre les approches : l'épouvante le saisit : il abandonna le rivage sans faire aucune résistance. Lothaire sur cette nouvelle quitte promptement son palais de Sinsik, & se sauve à Aix-la-Chapelle, qui bien-tôt cesse de lui paroître un lieu de sûreté. Il fait enlever tout ce qu'il y a de plus précieux, non-seulement dans le palais, mais dans la superbe Basilique que Charlemagne avoit si magnifiquement décorée. Chargé de ces riches dépouilles, il se retire du côté du Rhône, résolu de gagner l'Italie, si l'on entreprend de le poursuivre.

Idem, ibid.

Annal. Bertin. Metens. & Fuldens.

Il est déposé par les évêques.

Les deux rois vainqueurs, moins par la force que par la terreur de leurs armes, étoient incertains s'ils pouvoient s'emparer d'un Etat que personne ne leur disputoit, ou s'ils devoient le rendre à un frere, qui ne l'abandonnoit qu'après avoir perdu l'espérance de pouvoir le défendre. Ils consulterent les évêques : c'étoit la superstition d'alors. On imaginoit que le caractere épiscopal donnoit des lumieres supérieures sur la politique & la guerre, comme sur les matieres ecclésiastiques. De-là cette énorme autorité des prélats, qui en décidant de tout, trouvoient le moyen d'amener tout à leur avantage. Les princes eux-mêmes irritoient leur ambition déja trop grande ; & pour obtenir des couronnes, il les en faisoient sans peine les dispensateurs. Ceux qui suivoient la cour, s'assemblerent à Aix-la-

Chapelle pour prononcer sur le sort de Lothaire. Tous d'un commun accord le déclarerent déchu de son droit à la couronne, & ses sujets déliés du serment de fidélité. *Promettez-vous de mieux gouverner*, dirent-ils aux deux princes Charles & Louis ? *Nous le promettons*, répondirent les deux rois. *Et nous*, dit l'évêque qui présidoit, *nous vous permettons par l'autorité divine de régner à la place de votre frere pour gouverner son royaume selon la volonté de Dieu : nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* C'étoit une usurpation criminelle dans son principe, dangereuse dans ses suites : ce fut une foiblesse de la part des deux freres de s'y soumettre. Mais ce ne fut pas la premiere fois que la passion irritée par l'ambition l'a emporté sur la raison soutenue de l'intérêt. On partagea, en vertu de cette décision, les provinces que Lothaire avoit abandonnées : partage aussi court dans sa durée, qu'il fut paisible dans son exécution.

Ann. 842, 843.

Nithard, l. 4.

L'empereur trop foible pour résister aux deux princes ligués, s'humilia enfin jusqu'à faire les premieres démarches pour un acommodement, qu'il avoit toujours si opiniâtrément refusé. La réponse fut telle qu'on devoit l'attendre des deux rois qui souhaitoient sincérement la paix. Les trois freres assemblés à Verdun, firent un nouveau partage, qui éteignit le flambeau de la discorde. Charles le Chauve conserva la Neustrie avec l'Aquitaine & la Septimanie : Louis eut toute la Germanie, d'où il fut apelé *Le Germanique*, & parce qu'il n'auroit point eu de vin dans les terres de sa domination, où l'on n'avoit pas encore planté de vignes, on lui céda en-deça du Rhin les villes de Mayence, de Vormes & de Spire, avec leurs dioceses. Lothaire eut avec le titre d'empereur, l'Italie, la Provence, la Franche-Comté, le Lyonois, & tout ce qui se trouve enclavé entre le Rhône, le Rhin, la Sône, la Meuse & l'Escaut. Adélard, l'un des principaux seigneurs d'Aquitaine, fut médiateur du traité, dont il dressa toutes les conditions. Charles venoit d'épouser sa petite-

Les trois frères font enfin la paix.

Idem, ibid.

Regino in chronogr.

Marsan Scotus chron.

Sigebert. Gemblacensis chr.

Ann. 842, 843. fille, nommée Ermentrude. Il avoit eu beaucoup de crédit ſous Louis le Débonnaire : il eut encore le bonheur de terminer cette guerre civile qui expoſoit l'empire à mille brigandages.

Diverſes expéditions des princes.

Annal. Bertin. & Fuldenſ.

Les princes ne ſe virent pas plutôt en paix, qu'ils ſongerent à faire reſpecter leur autorité. Les Abodrites, en ſe révoltant, s'étoient donné un roi. Louis le Germanique marcha contre lui, le défit & le tua. Le comte Bernard, dont l'ambition n'avoit pu être amortie par l'âge, ni par les diſgraces, ne ceſſoit de cabaler avec les ennemis de Charles : arrêté, jugé, convaincu du crime de leſe-majeſté, il eut la tête tranchée. Cette exécution, quoique juſte & néceſſaire, ne fit qu'augmenter les troubles. Guillaume ſon fils s'empare de Toulouſe, & ſouleve tout le pays voiſin des Pyrénées en faveur du jeune Pepin. Le roi l'aſſiege envain dans ſa nouvelle conquête : le renfort qu'il avoit mandé, eſt attaqué, mis en déroute, taillé en pieces. On vit périr dans cette action deux hommes également célebres par leur naiſſance & leur caractere, l'abbé Hugues & l'abbé Rikbole, tous deux du ſang royal ; le premier, oncle & le ſecond, couſin-germain du roi : ce qui prouve que malgré les défenſes, les évêques & les abbés alloient encore au combat. Cet échec obligea le monarque de lever le ſiege. Le comte Lambert ne lui cauſoit pas de moindres inquiétudes : il s'étoit jeté ſur le Maine, où il mit tout à feu & à ſang. Ce général, tantôt François, tantôt Breton, infidele à l'une & à l'autre nation, haï de toutes les deux, s'étoit enfin réconcilié avec le duc Nomenoé, qui l'avoit chaſſé de Nantes. Mais ce ne fut qu'après s'en être cruellement vengé, en apelant les Normands, qu'il conduiſit lui-même dans la Bretagne.

Ibid.

Courſes des Normands.

Ces ſauvages, brigands par néceſſité, [ils n'avoient ni terres, ni manufactures, ni arts] avoient commencé leurs courſes vers l'an huit cent. Toute la puiſſance de Charlemagne n'avoit pu les empêcher de ravager la Friſe & la Saxe, d'où il eut beaucoup de peine à les

chasser. Ils revinrent sous Louis le Débonnaire, & brûlerent Anvers. Les troubles de l'empire, après la mort de ce prince, réveillerent leur avidité. Ils entrerent en France par l'embouchure de la Seine, & s'avancerent jusqu'à Rouen, qu'ils surprirent & saccagerent (*a*). Une autre flote de ces barbares, conduite par Lambert, pénétra par la Loire jusqu'à Nantes, qu'elle mit au pillage. De-là elle se répandit dans l'Anjou, dans la Touraine & dans la Guienne, qu'elle dévasta. Les monastères sur-tout & les temples excitoient leur cupidité : il n'y en eut pas un qui ne fût rançonné, pillé, ou brûlé. Ils emmenoient les hommes en esclavage : ils violoient les femmes, les filles & les vierges consacrées à Dieu, qu'ils partageoient ensuite entr'eux : ils égorgeoient les vieillards, les prêtres & les moines : ils n'épargnoient que les enfants, qu'ils prenoient pour les élever comme eux au brigandage & à la piraterie. Bestiaux, meubles, habits, reliquaires, ornements, vases sacrés, or, argent, tout étoit emporté. Enfin las de butiner, il s'en retournoient dans leur patrie, où ils alloient vendre sur une côte ce qu'ils avoient pillé sur une autre.

Ann. 842, 843.

Annal. Bertin.

Regino in chron.

Le succès de leurs premieres courses irrita leur courage : ils couvrirent la mer de vaisseaux (*b*). Ce n'est plus une troupe de voleurs qui marche sans ordre, c'est une flote de six cents voiles, qui porte un roi avec une armée formidable. Ce roi nommé Eric, surprend Hambourg, pénetre bien avant dans l'Allemagne, porte par-tout le fer & le feu, & ne se rembarque qu'après avoir gagné deux grandes batailles. Rentré dans ses Etats avec les dépouilles Allemandes, il envoie en France un de ses capitaines, à qui l'histoire donne le nom de Régnier. Ce général remonte la Seine avec cent vingt bateaux, pille une seconde fois Rouen, & s'avance jusqu'à Paris (*c*). La ville étoit sans défense : elle devint la proie du barbare.

Ann. Metens.

Ann. Fuldens.

(*a*) Ann. 842.
(*b*) Ann. 844.
(*c*) Ann. 845.

Charles le Chauve, retranché à Saint-Denis pour en
Ann. 842, 843. défendre les reliques, n'osa hazarder le sort d'un combat. Le Normand surchargé de butin, lui envoya faire des propositions qu'il fut forcé d'accepter dans la foiblesse où il étoit. On donna aux pirates sept mille livres pesant d'argent. Tous jurerent par leurs Dieux & sur leurs armes, qu'ils ne rentreroient plus en France, si on ne les y apeloit.

Mais en achetant ainsi la paix, on donnoit aux Barbares de puissants moyens de recommencer la guerre : ils sçurent en profiter. Chaque année du regne de Charles le Chauve fut signalée par de nouvelles irruptions. Bordeaux, Gand, Rouen, Nantes, la Touraine, Angers, Blois, Saint-Valery, Amiens, Noyon, Beauvais, furent successivement & à diverses reprises les théâtres d'une fureur que rien ne pouvoit assouvir. Le comble de l'horreur fut de voir un descendant de
Idem, ibid. Charlemagne se liguer avec eux. Le jeune Pepin abandonné des peuples d'Aquitaine, n'eut point honte, non-seulement de rechercher leur amitié, mais de les seconder dans leurs brigandages (*a*). Alors la France fut entiérement ravagée. La seule avidité du pillage les avoit amenés : le succès leur inspira d'autres desseins : ils songerent à y établir quelque domination. Ils s'emparerent de l'isle d'Oissel sur la Seine, dont ils firent comme une place d'armes, d'où ils couroient impu-
Ibidem. nément de tous côtés. Ce ne fut qu'avec le secours de leurs compatriotes, que le roi put les déloger de ce poste important, qui leur ouvroit un passage jusqu'au centre de la Neustrie (*b*). Vaincus quelquefois, ils repassoient bien-tôt avec de nouvelles forces.

On ne fut pas long-temps sans les voir fondre de nouveau sur le beau pays de la Loire, où ils commirent d'horribles excès. Orléans & Poitiers furent escaladés, pillés, brûlés (*c*). Une autre troupe force les

(*a*) Ann. 857.
(*b*) Ann. 861.
(*c*) Ann. 864.

passages

paſſages de Piſte ſur la Seine, remonte juſqu'à Melun, attaque, enfonce, & met en fuite le corps des François deſtinés à l'empêcher de faire deſcente. La crainte qu'ils ne repriſſent leur ancien deſſein de s'établir ſur cette riviere, troubla l'eſprit du monarque. Il conclut avec eux un traité encore plus honteux que celui qu'il avoit fait à Saint-Denis. On leur donne quatre mille livres peſant d'argent : on s'engage à leur payer une certaine ſomme pour chacun des leurs qui ont été aſſommés par les gens de la campagne : on s'oblige à leur rendre, ou à racheter ceux de leurs priſonniers qui ſe ſont échapés. Les barbares, à ces conditions, ſe retirerent à Jumieges, où ils demeurerent juſqu'à leur entiere exécution (*a*). Quelque-temps après, un autre détachement uni aux Bretons, ſurprit la ville du Mans qu'il mit au pillage. Le comte Robert, ſurnommé le fort, les pourſuivit & les pouſſa juſque dans leurs retranchements. Il étoit près de les forcer, lorſqu'il fut tué d'un coup de fleche : ce qui fit abandonner l'attaque. Tout le monde lui donna des larmes, & le nomma le Machabée de ſon ſiecle. C'eſt ce fameux Robert, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes ; cet homme célebre, que ſon mérite & ſa naiſſance éleverent au gouvernement de ce qu'on apeloit alors le duché de Paris, biſaïeul de Hugues Capet, d'où viennent tous les princes qui ont régné ſur la France avec tant de gloire depuis huit cents ans. Les vainqueurs cependant, trop glorieux de s'être tirés d'un ſi mauvais pas, regagnerent promptement leurs vaiſſeaux, & furent quelques années ſans paroître.

Ann. 842 ; 843. Ibidem.

Ibid.

Geſt. Norman.

Une nouvelle incurſion de ces peuples ſur l'Anjou (*b*), détermina enfin le roi à exécuter le deſſein qu'il avoit formé depuis long-temps, de mettre tout en œuvre pour les exterminer de ſes Etats. Aidé de Salomon duc de Bretagne, il va les inveſtir dans Angers, où ils avoient jeté tout ce qu'ils avoient de meil-

Annal. Fuld. & Bertin.

(*a*) Ann. 865.
(*b*) Eod. ann.

leures troupes (*a*). Le siege fut long & meurtrier. Les Normands avoient tous leurs vaisseaux sur la Mayenne. On imagina pour s'en rendre maître, de détourner le cours de la riviere. Ces barbares comprirent qu'ils étoient perdus, si l'entreprise réussissoit : ils demanderent aussi-tôt à capituler. On leur permit de se retirer dans une isle de la Loire, qu'on leur céda jusqu'au mois de Février de l'année suivante. Mais lorsqu'il fut question de la quiter, ils violerent tous leurs sermens. On manquoit de vaisseaux : on ne put les aller forcer. Ils continuerent pendant quelque-temps leurs courses & leurs ravages. Tels furent les maux dont les Normands inonderent la France sous le regne de Charles le Chauve. On a cru devoir les raporter de suite pour ne pas trop partager l'attention du lecteur. Ces tristes objets ainsi réunis, n'en font que mieux voir & la foiblesse du gouvernement, qui ne songeoit à donner aucuns ordres, & l'ignorance de ces siecles presque barbares, qui ne sçavoient ni fortifier les places, ni préparer des ressources contre le malheur.

Ann. 842, 843.

Le premier soin de Lothaire, après la conclusion de la paix, fut de mettre ordre aux affaires d'Italie. Le pape Grégoire IV étoit mort. On avoit élu Sergius II, qui avoit été consacré sans attendre la confirmation de l'empereur. Ce n'étoit pas le premier exemple d'un pareil attentat. Ce prince, pour éviter la prescription, envoya son fils Louis en Italie, & le fit accompagner par son oncle Drogon, évêque de Metz. Le prélat eut ordre d'assembler à Rome le plus d'évêques qu'il pouroit, pour examiner ce qui s'étoit passé à l'élection de Sergius. Le nouveau pontife crut pouvoir conjurer la tempête, en comblant le jeune prince d'honeurs extraordinaires. Il l'attendit au haut des degrés de l'église de saint Pierre, où ils s'embrasserent tendrement. Louis prit la droite du pape, entra dans le sanctuaire, y fit sa priere, & se retira dans son camp. Quelques jours

Ann. 844. Ordonnance de l'empereur sur l'ordination des papes.

Severinus Binius.

Annal. Bert.

* Ann. 873.

LOUIS II.

Fils de Lothaire.

Succede en 855. Mort en Aout 875.

après, les évêques Italiens s'assemblerent pour juger Sergius : Drogon les présida, parce qu'il étoit oncle du prince. Le souverain pontife comparut, répondit juridiquement aux accusations, se justifia, fut confirmé & prêta serment de fidélité à Lothaire. On régla qu'à l'avenir les papes, suivant l'usage, ne seroient ordonnés que du consentement de l'empereur, & en présence de ses envoyés. Cette grande affaire terminée, Sergius couronna Louis roi de Lombardie, & donna à l'évêque de Metz des provisions, qui l'établissoient son vicaire général dans les Gaules & dans la Germanie. Le clergé de France, assemblé dans le palais de Verneuil, se trouva fort embarassé. Il lui coûtoit de refuser quelque chose à un prélat respectable par son âge, par sa naissance : mais d'un autre côté, il craignoit de laisser prendre à la cour de Rome une autorité qui pouvoit avoir d'étranges suites. On prit le parti de remettre la chose à la décision d'un concile national. Drogon avoit de bonnes intentions : il souffrit modestement ce refus déguisé, & ne fit aucun usage de son pouvoir. Ann. 844. Canon. 12.

L'empire François n'avoit jamais été réduit à de si fâcheuses extrémités. Les Normands désoloient la Germanie, qu'ils ne quiterent qu'après l'avoir dévastée. Le duc Fulcrade avoit fait soulever la Provence, qui ne fut remise sous l'obéissance de l'empereur que par la déroute entiere du rebelle. Le jeune Pepin avoit refait une armée, qui força le roi Charles à lui accorder la paix avec le royaume d'Aquitaine, à condition seulement de lui en prêter foi & hommage. On n'en retrancha que le Poitou, la Saintonge & l'Angoumois. Le monarque François avoit porté ses armes en Bretagne : il fut surpris, défait, obligé de prendre la fuite. Ce ne fut qu'en le voyant reparoître à la tête de nouvelles troupes, que Noménoé, duc des Bretons, lui demanda grace, & se soumit. Le roi de Lombardie s'étoit mis en marche contre les Sarasins qui avoient pillé l'église de saint Pierre : il fut battu, & eut beaucoup de peine à gagner Rome, où il se sauva. Les évêques, comme Ann. 845. Troubles de l'empire François. *Annal. crim.* Ann. 847.

Ann. 846. dépositaires de la foi, ne croyoient pas pouvoir porter trop loin leurs prérogatives : les seigneurs, comme défenseurs de la patrie, n'imaginoient pas qu'on pût leur disputer quelque chose. Charles, pressé par les ecclé-

Ibidem. siastiques, se vit contraint de jurer qu'*il ne toucheroit jamais à leur personne, ni à leur ordre; qu'il ne leveroit aucune imposition indue, & qu'il n'exigeroit d'aucune église d'autres tributs, que ceux qui avoient été en usage du temps de son aïeul & de son pere.* Les prélats, enhardis par le succès, oserent présenter à l'assemblée d'Epernay des canons ou statuts, qui sembloient les ren-

Ibidem. dre seuls arbitres de l'Etat. Les seigneurs s'y opposerent fortement. On s'échauffa. Les évêques parlerent avec tant de hauteur, que le roi les chassa de l'assemblée, où l'on acheva de régler les affaires sans eux. Les choses en étoient là, lorsqu'un seigneur, nommé Gilbert, eut l'insolence d'enlever une fille de l'empereur, & de l'épouser publiquement. Charles qui étoit son seigneur, n'osa, ou ne put l'en punir : les trois princes, assemblés à Mersen, n'eurent point le crédit de le faire condamner. On se contenta d'ordonner qu'à l'avenir le crime de rapt seroit puni selon les loix.

Ann. 847. Les trois princes convaincus enfin par une fatale expé-

Décision de l'assemblée de Mersen, touchant la succession à la couronne.

rience, que la conservation de l'empire François dépendoit absolument de leur union, s'assemblerent à Mersen sur la Meuse. On fit divers réglements, qui tous tendoient à rétablir entr'eux une parfaite intelligence. Le neuvieme porte que les enfants de celui qui mourra, hériteront de ses Etats, sur lesquels leurs oncles n'auront aucune prétention : pourvu néanmoins que les jeunes princes ayent pour eux le respect, la soumission & les égards qui conviennent. C'étoit faire passer en loi, un point que plusieurs faits depuis la fondation de la monarchie rendoient au moins douteux. Lorsqu'il y avoit plusieurs rois de la maison de France, si l'un d'eux venoit à mourir, la nation se croyoit en droit de disposer du trône vacant, pourvu que ce fût en faveur d'un prince du sang royal. On a vu Pepin succéder à son

Aubert Miræus, codice Donat. piar. c. 15.

sera au préjudice de ses neveux, qu'il fit enfermer dans des monasteres. Les seigneurs Austrasiens, à la mort de Carloman, donnerent l'exclusion à ses enfants, pour se soumettre à Charlemagne. Ce prince lui-même, dans le partage de son empire, semble reconnoître ce pouvoir électif. *Si quelqu'un de mes enfants*, dit-il, *laisse en mourant un fils que le peuple veuille choisir pour lui succéder, je veux que ses oncles y donnent leur consentement.* L'exemple récent du jeune Pepin, que Louis le Débonnaire dépouilla des Etats de son pere pour les donner au prince Charles, fournit une nouvelle preuve, que jusqu'alors il n'y avoit rien eu de réglé sur la succession au trône. C'étoit toujours le plus fort qui l'emportoit. L'assemblée de Mersen décide enfin la question. Cet article fidélement observé, auroit empêché bien des guerres : mais il n'eut pas long-temps force de loi. Bien-tôt on verra ces mêmes seigneurs rejeter ou reprendre, apeler ou déposer leurs rois suivant leur caprice, fondés sur ce principe, que le peuple étoit maître de choisir son souverain.

Ann. 847.

Charta divisionis imperii Carol. Magn.

On n'entendoit parler que de révoltes, d'incursions & de brigandages. Les seigneurs d'Aquitaine mécontents de Pepin, se donnerent au roi Charles, qu'ils abandonnerent bien-tôt pour retourner à leur ancien maître. Les Esclavons se jeterent sur les terres de Louis le Germanique, qui fut entiérement défait. Des pirates Grecs vinrent piller Marseille. Les Sarasins surprirent Bénévent, où ils mirent tout à feu & à sang. Maîtres de la Sicile & de la ville de Barri, ils tenoient toutes les côtes dans de perpétuelles alarmes & menaçoient Rome. Le pape Léon IV, en la défendant, se montra digne d'y commander en souverain. Il en avoit relevé les murailles, qu'il avoit fortifiées de bonnes tours. Mais son grand ouvrage fut la nouvelle ville, qu'il bâtit autour de l'église de saint Pierre. C'est ce quartier de Rome, qu'on apelle encore aujourd'hui, du nom de son fondateur, la ville Léonine. Il y faisoit travailler, lorsqu'il reçut la nouvelle que les

Ann. 848.

Ravages en divers endroits de l'empire.

Chron. Fontan.

Annal. Fuld.

Ann. 849.

Ann. 849.

Maures paroiſſoient en mer vis-à-vis d'Oſtie. Il y courut avec tout ce qu'il put ramaſſer de gens armés. Le ciel ſembla s'en mêler. Une violente tempête écarta la flote des ennemis, qui fut briſée contre la côte.

Le duc de Bretagne prend le titre de roi.

Chron. Nannetenſ.

Noménoé, que Louis le Débonnaire avoit inſtitué duc des Bretons, ſçut profiter des circonſtances, ſe rendit maître de Rennes & de Nantes, s'empara du Maine & de l'Anjou; & ſecouant ouvertement le joug de la France, il oſa prendre le titre de roi. Les troubles d'Aquitaine ne permirent pas de l'aller châtier. La ville de Toulouſe s'étoit de nouveau révoltée. Le monarque François fut obligé d'y conduire une armée qui la ſoumit. Ce ne fut pas la ſeule perte que Pepin eſſuya.

Ann. 850, 851.

Il en fit une autre par la priſe du prince Charles ſon frere, qui fut enlevé, conduit au roi, tondu, forcé d'embraſſer l'état eccléſiaſtique. Le duc de Bretagne mourut ſur ces entrefaites, laiſſant la principauté à ſon fils Hériſpoé, digne héritier de ſon courage & de ſon ambition. Cette mort fit eſpérer plus de facilité à ſoumettre les Bretons. On ſe trompa. Charles, défait avec grand carnage, ſe vit contraint de prendre la fuite. Le duc vint le trouver à Angers; où il conclut une paix infiniment glorieuſe. On lui céda Rennes & Nantes; on conſentit qu'il portât le diadême : on n'exigea de lui qu'un ſimple hommage. Ce prince & Salomon ſon ſucceſſeur ſont les ſeuls, depuis Clovis, que la France ait reconnus authentiquement pour rois.

Chrón. Fontenel. Regino.

Ann. 852, 53, 54.

L'Aquitaine ſe révolte contre Charles le Chauve.

La fortune parut enfin ſe réconcilier avec Charles le Chauve, en lui livrant Pepin, qui fut raſé & renfermé dans l'abbaye de ſaint Médard de Soiſſons. Mais la joie de cet événement fut troublée par la révolte des Aquitains. Ces peuples, excités par les parents d'un ſeigneur nommé Gausbert, que le roi avoit fait mourir, oſerent dépoſer leur ſouverain, & apelerent le fils de Louis le Germanique. Charles marchoit contre l'uſurpateur pour le combattre, lorſqu'il aprit que Pepin, échapé de ſon monaſtere, avoit paru dans l'Aquitaine, où une grande partie de la nation s'étoit déclarée pour

Annal. Fuld. & Bertin.

lui. Cette diversion ne put ralentir l'ardeur de sa poursuite : il eut le bonheur de ruiner le parti de l'un & de l'autre. Le fils du roi de Germanie se vit forcé d'abandonner son entreprise. Pepin fut de nouveau arrêté, ramené au roi, confiné à Senlis, & ses enfants contraints de se faire moines. Alors tout rentra dans le devoir, & la tranquilité parut rétablie. Ann. 854.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Lothaire fut frapé d'une maladie mortelle. La terreur des jugements de Dieu le saisit : il se dépouilla de l'empire, & prit l'habit de moine à l'abbaye de Prum, où il expira six jours après, âgé de soixante ans, dont il en avoit régné quinze. Il avoit fait, avant de mourir, le partage entre ses trois fils. Louis lui succéda à l'empire & dans ses Etats d'Italie. Lothaire eut le royaume d'Austrasie, qui de lui prit le nom de Lorraine. Charles fut mis en possession de la Bourgogne & de la Provence. Leurs oncles, fideles aux engagements contractés à Mersen, n'y formerent aucune oposition. Ce fut un prince dévoré d'inquiétude & d'ambition, mauvais fils, mauvais frere, plus habile à brouiller, qu'à gouverner. Heureux ; si les larmes que lui arracha la vue du tombeau, ont pu expier tant de sang répandu, tant de serments violés, tant de scandales donnés. On peut le regarder comme l'auteur de tous les maux qui ont désolé la France jusqu'à l'entiere extinction de la race de Charlemagne.

Ann. 855. Mort de l'empereur Lothaire.

Idem, ibid.

La mort de Lothaire, en multipliant le nombre des monarques François, fit éclore de nouveaux systêmes de politique. Le nouvel empereur fit un traité d'alliance avec Louis le Germanique ; le roi de Lorraine se ligua avec Charles le Chauve. Ce prince venoit d'envoyer son fils Charles en Aquitaine, où il fut proclamé roi d'un commun suffrage. La fin ne répondit pas à de si heureux commencements. Le jeune souverain tantôt déposé, tantôt rétabli, devint le jouet de l'inconstance & de l'ambition des seigneurs. La dureté du pere irritoit cet esprit de révolte, qui bien-tôt se communiqua

Ann. 856, 857. Charles le Chauve est déposé par une assemblée d'évêques.

Annal. Bert.

jusqu'en Neustrie. Les grands murmuroient qu'à leur préjudice il donnât les emplois militaires à des gens de fortune : le peuple se plaignoit qu'il les abandonnât à la fureur des barbares. Ces plaintes dégénérerent enfin en un soulévement général. On apela le roi de Germanie, qui entra les armes à la main, dans les terres de son frere, & reçut l'hommage d'un grand nombre de seigneurs Neustriens dans le palais de Pont-Yon. De-là il s'avance jusqu'à Sens, où il est introduit par Venilon, prélat également ingrat & traître envers son roi, qui de clerc de sa chapelle, l'avoit fait archevêque. On indique aussi-tôt une assemblée d'évêques au palais d'Attigny, où Charles le Chauve est déposé, ses sujets déliés du serment de fidélité, la couronne déclarée dévolue à Louis le Germanique. On ne sçait qu'admirer davantage, ou la hardiesse des prélats qui osent porter des mains sacrileges jusque sur le trône, ou la foiblesse du monarque qui publie dans un manifeste indigne de la majesté des rois, *qu'on n'auroit pas dû le déposer sans l'entendre, ou du-moins sans un jugement en regle des évêques qui l'ont consacré, & qui sont les trônes où Dieu repose, & dont il se sert pour rendre ses décrets absolus ; qu'il a toujours été prêt à se soumettre à leur correction paternelle, comme il s'y soumet encore actuellement.* Pour comble d'humiliation & d'horreur, l'attentat demeura impuni. Le président du conciliabule, le perfide Venilon, mourut paisible dans son archevêché.

Ann. 857.

Libellus proclamationis, adversùs Venilonem, tom. II, Concil. Gall.

Ann. 858.

Il reprend ce qu'il avoit perdu.

Charles le Chauve étoit occupé au siege d'Oisel, lorsqu'il aprit la nouvelle de l'invasion de son frere. Il remonte aussi-tôt la Seine, ensuite la Marne, arrive à Châlons, & vient camper à Brienne, où il est joint par quelques seigneurs Bourguignons. Les deux armées furent trois jours en présence. On fit plusieurs négociations, qui toutes furent sans effet. La trahison enfin décida l'affaire. L'armée du monarque François se laissa débaucher. Charles, resté presque seul, se sauva avec précipitation en Bourgogne. Il étoit perdu sans res-

Annal. Bert.

source, si Louis eût sçu profiter de cet avantage. Mais le vainqueur, au-lieu de le poursuivre, s'amusa à faire des largesses aux chefs des factieux, & à donner ses ordres pour une assemblée de tous les évêques de France. Il se laissa même persuader de renvoyer une partie de son armée, dont les désordres, disoit-on, pouvoient lui attirer l'aversion des peuples. Charles, informé de tout ce qui se passoit, ne s'oublia point dans cette circonstance favorable. Il rassembla promptement ses troupes; & marchant à grandes journées, il parut à la vue du camp de son frere, lorsqu'on le croyoit encore au fond de la Bourgogne. Se présenter, mettre l'ennemi en fuite, & reprendre ce qu'il avoit perdu, ne fut pour lui qu'une seule & même chose.

Ann. 858.

Ann. 859. *Annal. Fuld.*

On vit à la suite de cette affaire un attentat, qui marque bien l'avilissement où la foiblesse du gouvernement avoit réduit la majesté du trône. Les évêques de France, assemblés à Metz, députerent vers le roi de Germanie trois prélats, chargés de lui déclarer qu'il avoit encouru l'excommunication pour les maux qu'il avoit causés en entrant en France avec son armée. On l'exhortoit à demander pardon à Dieu, à confesser ses péchés, à réparer le dommage, à ne plus écouter de mauvais conseils, à renvoyer les vassaux du roi, qui s'étoient refugiés en Germanie, enfin à remettre les ecclésiastiques en possession de leurs privileges & de leur autorité. On lui offroit l'absolution s'il remplissoit fidélement toutes ces conditions; s'il s'obstinoit, on le menaçoit de tous les anathêmes de l'église. L'entreprise parut d'autant plus extraordinaire, que ces évêques n'avoient sur Louis aucune jurisdiction ni temporelle, ni spirituelle. Nouvelle preuve que le clergé se croyoit en droit de décider des intérêts des princes, de donner, ou d'ôter les couronnes. Mais ce qui doit paroître encore plus étrange, c'est la réponse du monarque, qui les prie de lui pardonner, s'il les a offensés en quelque chose: & consent de remettre l'affaire à la décision des évêques de Germanie. Un Etat est

Nouvelles entreprises des évêques.

Tom. III, Concil. Gall.

bien près de sa chûte, lorsque le prince qui le gouverne, est réduit à tenir un pareil langage. Tant de mollesse ne fit que les fortifier de plus en plus dans leurs orgueilleuses prétentions. Ils s'obligerent au concile de Savonieres à demeurer très-étroitement unis entre eux, *pour corriger les rois, les grands seigneurs du royaume François, & le peuple dont ils étoient chargés.* Ce sont les propres termes du décret.

Ann. 859.

Ibid. Annal. Bertin.

Ann. 860, 61, 62.

Troubles domestiques.

La race de Charlemagne avançoit à grands pas vers sa ruine. Les seigneurs, les évêques, les princes même osoient tout au mépris de l'autorité royale. Baudouin, grand Forestier, eut l'insolence d'enlever Judith, fille de Charles le Chauve, veuve successivement d'Edilphe & d'Ethelred, l'un pere, l'autre fils, tous deux rois d'Angleterre. Le monarque fut extrêmement choqué de cette audace. On fit le procès aux deux coupables: ils furent excommuniés. Le ravisseur cependant, après mille traverses, obtint la permission d'épouser la princesse, & fut fait comte de Flandre. Le prince Louis, frere de Judith, avoit donné son aveu à cet enlévement: il en fut puni par la perte de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, qui lui avoit été donnée en apanage. Irrité de ce châtiment, il se retira en Bretagne, où malgré la défense du roi, il épousa Ansgarde, fille du comte Hardouin. La perte d'une bataille le fit rentrer dans le devoir. Il demanda pardon & jura d'être plus obéissant à l'avenir. Charles son frere, roi d'Aquitaine, l'avoit suivi dans sa rebellion, en prenant pour femme à l'insçu de son pere, la veuve du comte Humbert: il l'imita dans sa soumission, & renouvela son hommage. Louis le Germanique ne trouva pas plus de docilité dans Carloman, son fils aîné. Le jeune prince se révolta, & se retira dans la Carinthie: il falut une armée pour le réduire. Tel est l'ordre de la Providence, l'homme coupable trouve son châtiment dans sa faute. Les enfants de Débonnaire lui avoient causé mille cuisants chagrins par leurs fréquentes révoltes. Ce fut dans leur famille même que le ciel choisit les vengeurs de cet attentat

Annal. Bert. & Fuldens.

contre-nature. Ils avoient accoutumé les évêques à s'attribuer une puissance supérieure à celle des rois : victimes des entreprises du clergé, ils comprirent enfin, mais trop tard, combien ils avoient manqué de politique.

Ann. 862.

Le roi de Lorraine avoit répudié Theutberge, fille d'un seigneur Bourguignon. Le prétexte fut un inceste commis avec son frere le duc Hubert : inceste purgé d'abord par l'épreuve de l'eau bouillante, ensuite avoué par crainte ou par foiblesse. Les évêques sur cette confession forcée, déciderent à Metz, que le monarque ne pouvoit plus vivre avec la reine. Une autre assemblée, séduite par Gonthier archevêque de Cologne, à qui le roi avoit fait espérer de mettre sa niece sur le trône, déclara à Aix-la-Chapelle, que dans le cas d'une infidélité de la part de la femme, le mari pouvoit non-seulement se séparer de corps, mais contracter alliance avec une autre. L'ambitieux prélat fit aussi-tôt partir sa niece pour la cour de Lothaire, qui après en avoir abusé, la renvoya honteusement à son oncle. Telle est souvent la récompense du crime. Le prince profita de la prévarication du pontife, deshonora sa famille, & pour achever de confondre son orgueuil, épousa publiquement Valdrade, l'objet de ses amours & de ses infidélités.

Lothaire répudie la reine Theutberge.

Annal. Bert.

Hincmar. de divortio Loth. & Theutberg.

Nicolas I, à qui la hardiesse de ses entreprises a fait donner le surnom de grand, tenoit alors le siege de Rome. Il écrivit à Lothaire que la religion ne lui permettoit, ni de répudier sa femme, ni d'épouser sa concubine. Il le menaçoit des foudres de l'église, s'il ne renonçoit à Valdrade. Le monarque qui avoit tout à craindre de ses deux oncles, répondit humblement qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des évêques de son royaume ; que du vivant même de son pere il avoit épousé Valdrade ; qu'on l'avoit forcé de la quiter pour prendre Theutberge ; qu'au-reste il s'en raportoit à la décision du souverain pontife. Le saint pere sçut profiter de la foiblesse du prince. Il envoya deux légats

Ann. 863.

Le pape prend connoissance de cette affaire.

Annal. Bert.

avec ordre d'assembler un concile à Metz, où l'affaire fut examinée suivant les canons. Mais soit séduction, soit crainte, soit ignorance, les envoyés de Rome, de concert avec les évêques de Lorraine, condamnerent Theutberge, & aprouverent le nouveau mariage. Nicolas, instruit de la prévarication, convoque lui-même une assemblée de prélats, casse le jugement rendu à Metz, dépose les deux archevêques de Treves & de Cologne, & fait partir pour la cour de Lothaire un légat, avec des lettres pleines de hauteur & de menaces: stile bien différent de celui dont les papes se servoient anciennement à l'égard des monarques François.

Ann. 863. Epist. 51 Nicol. Pap. Concil. Gall. tom. 3. Concil. Roman. cap. 3, pag. 217. Annal. Bert.

L'envoyé, c'étoit Arsene, se montra digne ministre de l'entreprenant pontife. Il osa déclarer au roi, qu'il le retrancheroit de la communion des fideles, s'il ne reprenoit la reine Theutberge. Les circonstances augmentoient sa hardiesse. Lothaire redoutoit l'ambition de ses oncles : il craignoit de choquer l'empereur son frere : ainsi tout plia sous les ordres de l'impérieux légat. Lothaire se réconcilia publiquement avec la reine. Valdrade s'engagea d'aller à Rome, pour demander au pape l'absolution du scandale qu'elle avoit donné à toute la France. Elle partit en effet ; mais peu disposée à relever le triomphe de Rome par son humiliation, bien-tôt elle s'échapa d'Arsene, & se retira en Provence, où elle vécut quelque mois en souveraine. De-là elle se rendit à la cour de l'empereur, qui la reçut avec de grands honeurs, & lui donna quelques abbayes. Rien n'étoit plus commun alors que de voir les bénéfices entre les mains des séculiers, & même des gens mariés. Elle connoissoit son empire sur le cœur de son amant : elle espéroit toujours recevoir quelques nouvelles favorables : elle ne fut point trompée dans son attente.

Ann. 864, 865. Annal. Fuld. Bert. & Metens. Regin. chron. 12.

Les esprits étoient échaufés. On n'aprouvoit pas à la vérité la lettre insolente de Gonthier archevêque de Cologne, qui écrivit à toutes les églises : *Quoique Nicolas, qui se dit pape, & qui veut se faire maître &*

Ann. 866, 867. Annal. Bert.

empereur de tout le monde, nous ait excommuniés, nous avons résisté à sa folie : on blâmoit ces autres termes outrageux à la papauté : *Nous ne recevons point votre maudite sentence : nous vous rejetons vous-même de notre communion, contents de celle des évêques nos freres que vous méprisez :* on condamnoit la violence d'Hilduin frere du prélat, qui l'épée à la main, avoit mis cette protestation sur le tombeau de saint Pierre ; mais on ne pouvoit se dissimuler, que la conduite de Nicolas étoit bien différente de celle de ses prédécesseurs, qui tous avoient respecté les libertés de l'église gallicane & l'autorité des évêques & des métropolitains. On exagéra au prince l'attentat du pontife romain, l'insolence de son ministre, & la nécessité de résister à de pareilles entreprises pour soutenir la majesté du trône. L'affront étoit récent. L'indignation, l'honeur, l'amour, tout contribua à faire rapeler Valdrade, qui reçut ordre de revenir en Lorraine. Elle obéit avec toute la joie qu'une telle nouvelle peut inspirer à une femme de ce caractere. Alors l'inflexible pontife ne ménagea plus rien : les deux amants furent excommuniés. Les choses en étoient là, lorsque Nicolas mourut avec la gloire d'avoir rendu l'autorité des papes plus grande qu'elle n'avoit jamais été. Adrien II, qui lui succéda, se laissa fléchir aux prieres de Lothaire, qui se rendit à Rome pour lui demander son absolution. Il fut reçu à la communion, à condition que lui & les seigneurs de sa suite jureroient en la recevant, qu'il n'avoit pas aproché de Valdrade depuis les dernieres défenses du pape. Tous ceux qui jurerent moururent dans l'année. Bien-tôt Lothaire fut lui-même attaqué d'une fievre qui le mit au tombeau, & les historiens du temps attribuent la mort de tant de personnes, à la punition de leur faux serment.

Ann. 866, 867.

Annal. Metens. Epist. Nicol. pap. 12. append. & epist. 54.

Lothar. reg. Gesta Rom.

Concil. Gall. tom. 2.

Lorsque la France étoit occupée de cette grande affaire, où Rome pour la premiere fois, dit Pasquier, *entreprit à huys ouverts sur nos anciens privileges*, Salomon duc de Bretagne, vint trouver Charles le Chauve

Charles le Chauve fait couronner sa femme Ermentrude & Louis son fils.

Ann. 866, 67, 68, 69.
Annal. Bert.

dans le Maine, le reconnut pour son souverain, lui prêta serment de fidélité, & promit de payer le tribut, *suivant l'ancienne coutume* : c'est l'expression d'un auteur contemporain. Tout paroissoit tranquile. Le roi profita de cette circonstance, pour faire couronner la princesse Ermentrude sa femme, qui n'avoit pas encore reçu l'onction royale qu'on avoit donnée à quelques-unes de nos reines. Cette cérémonie se fit dans l'église de Saint-Médard de Soissons, où le monarque avoit assemblé un concile. Louis, son fils aîné, y fut aussi sacré roi d'Aquitaine à la place de Charles son frere, qu'un accident funeste venoit d'enlever à la France. Ce prince, revenant un soir de la chasse, voulut faire peur à un jeune seigneur de sa cour. Il fondit sur lui avec quelques autres jeunes gens de sa suite, tous l'épée à la main, & criant d'une voix menaçante, tue, tue. Aibuin, c'étoit le nom du courtisan, crut que c'étoit des voleurs, se mit en défense, & déchargea sur la tête du jeune roi un si furieux coup de sabre, qu'il le renversa par terre. Charles ne guérit jamais bien de cette blessure : il mourut deux ans après.

Concil. Suess. apud Hincmar. tom. 1.

Ibidem.

Les monnoies sous la premiere & seconde race.

Edictum Pistense Carol. Calv.

Le calme dont la France continuoit à jouïr, fut employé à faire des réglements utiles à l'Etat. L'édit de Pistes est le monument le plus curieux qui nous reste sur les monnoies de la premiere & seconde race. Il nous fait connoître les seuls endroits où il fut permis de les fabriquer sous Charles le Chauve. C'étoit le palais Quentovic sur le Cange dans le Ponthieu, Rouen, Rheims, Sens, Paris, Orléans, Châlons-sur-Sône, Mellé en Poitou, & Narbonne. Il ordonne qu'au premier de Juillet, tous les comtes ou gouverneurs de ces villes enverront leurs vicomtes à Senlis, avec leur monétaire & deux hommes solvables qui ayent des biens dans leur ressort, pour recevoir chacun cinq livres d'argent de l'épargne, avec un poids, pour commencer à faire de la bonne monnoie. La modicité de cette somme surprendra sans doute, dans un siecle où les rois & même quelques particuliers ne comptent plus

que par millions : mais quelques réflexions aussi courtes que simples suffiront pour faire cesser l'étonnement. *Ann. 866, 67, 68, 69.*

Le paiement en monnoie n'étoit pas le seul en usage sous nos premiers rois. On afinoit l'or & l'argent qu'on recevoit des peuples : on le conservoit en masse dans le trésor du prince : on le donnoit au poids. Cette coutume, imitée des Romains, fut suivie par les particuliers mêmes jusqu'au regne de Philippe-le-Bel. Rien de si commun dans les actes de ces temps-là, que les paiements & les amendes à livres, ou à marc d'or ou d'argent. On en trouve mille exemples dans les ouvrages du sçavant P. Mabillon. On n'avoit donc besoin de monnoie que pour le petit commerce : c'est ce qui fait qu'on en fabriquoit si peu : c'est aussi la raison pour laquelle on doit regarder les pieces qui nous restent de la premiere, de la seconde, & du commencement de la troisieme race, comme quelque chose de rare & de précieux. Ainsi l'article XIV de l'ordonnance de Pistes n'a plus rien qui doive surprendre, ou donner une idée désavantageuse de la puissance de Charles le Chauve. Il paroît même par plusieurs monuments, qu'il y avoit alors en France à-peu-près autant d'argent qu'il y en a aujourd'hui. Ce qui trompe, c'est qu'on veut juger de la valeur de l'ancienne monnoie par celle qu'il nous a plu de donner à la nôtre. On admire qu'un concile de Toulouse évalue à deux sous, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin, & un agneau, qui étoit la contribution que chaque curé devoit fournir à son évêque. On se récrie sur ce que les vingt-quatre livres de pain ne valoient qu'un denier d'argent sous le regne de Charlemagne. Mais ce sou étoit bien différent du nôtre : & ce denier vaudroit aujourd'hui trente sous de notre compte. La livre de pain revenoit donc à-peu-près à cinq liards : ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du prix ordinaire dans les bonnes années.

M. le Blanc, Traité hist. des mon. de France, pag. 49.

Ainsi toutes les fois que notre ancienne histoire nous parle de monnoie sous quelque nom que ce soit, notre *Monnoies réelles.*

Ann. 868. premier soin doit être d'examiner ce qu'elle valoit au temps dont il est question, pour pouvoir l'aprécier relativement à la nôtre. Commençons par la plus précieuse. Rien de si commun sous la premiere race que le sou, le demi-sou, & le tiers de sou d'or. Ce sou, qui équivaloit à quarante deniers d'argent, étoit d'or fin, & pesoit 85 grains un tiers de grain : il vaudroit aujourd'hui (1765) environ quinze francs. On s'en servoit aussi sous la seconde race, & au commencement de la troisieme : mais il n'en reste aucun de celle-ci, & si peu de celle-là, qu'il n'est presque pas possible de déterminer quel étoit son véritable poids. Quelques-uns prétendent que le sou d'argent n'étoit pas une espece réelle, mais seulement numéraire : quelques autres au contraire soutiennent que c'étoit une monnoie effective. Si cela est, il devoit peser sur la fin du regne de Charlemagne trois cent quarante-cinq grains : ce qui feroit de nos jours plus d'un écu. Quoi qu'il en soit, il n'en paroît aucun vestige dans les cabinets des curieux, l'on trouve en récompense quantité de deniers & même d'oboles d'argent, marqués au coin des rois descendants de Pepin. Ces deniers sous les Mérovingiens pesoient vingt-un grains ou environ ; vingt-huit & quelquefois trente-deux, sous les Carlovingiens ; vingt-trois ou vingt-quatre, sous les premiers Capétiens. On peut juger de leur valeur intrinseque par celle du sou d'argent, dont ils faisoient la douzieme partie. Il en est de même par proportion du demi-sou & du tiers de sou d'or.

Le même, chap. 1.

Chap. 21.

Monnoies fictices.

On doit sur-tout se souvenir en lisant l'histoire de ces anciens temps, qu'outre les monnoies réelles d'or & d'argent, il y en avoit de fictices & d'imaginaires, inventées chez toutes les nations du monde, pour la facilité du calcul & du commerce. Telle est l'espece de notre livre de compte ou numéraire. Elle est composée de vingt sous, qui se divisent chacun par douze deniers. Nous n'avons cependant aucune piece qui soit précisément de cette valeur. Il en étoit de même de

Le même, chap. 16, p. 4.

é de nos ancêtres : il n'y a de différence que dans
préſentation. La livre numéraire ſous la premiere
la ſeconde race étoit réputée le poids réel d'une li-
de douze onces, qui étoit la ſeule en uſage en
nce pour peſer l'or & l'argent. Nos annales nous
rennent que ſous Pepin on tailloit vingt-deux ſous
s cette livre de poids d'argent. Charlemagne, dont
conquêtes avoient rendu ce métal plus abondant,
rdonna qu'on n'en tailleroit plus que vingt : c'eſt-à-
lire, qu'alors le ſou étoit préciſément la vingtieme
partie de douze onces. Telle eſt la véritable origine du
mot de livre, dont on ſe ſert encore aujourd'hui en
France, quoique ce ne ſoit plus que le ſigne repréſentatif
de 20 ſous de cuivre. — Ann. 868.

Ce ſont ces changements, preſque auſſi fréquents que ceux de nos modes, qu'il eſt ſur-tout important de ſçavoir, pour comprendre quelque choſe aux évaluations de nos anciennes monnoies, par raport à celles d'aujourd'hui. Le marc d'argent de huit onces vaut depuis long-temps quarante-neuf francs. La livre qui du temps de Charlemagne étoit le ſigne repréſentatif de douze onces, vaudroit donc de nos jours ſoixante-treize livres dix ſous : la valeur du ſou qui en étoit la vingtieme partie, ſeroit de trois livres treize ſous ſix deniers : celle du denier qui étoit la douzieme partie du ſou, de ſix ſous un denier, une obole : celle enfin de l'obole qui étoit la moitié du denier, de trois ſous une obole, une pitte. Ainſi ſupoſé qu'une ville eût emprunté 150 livres ſous le regne de cet empereur : ſi elle étoit obligée de payer en même valeur intrinſeque, elle ſe trouveroit redevable de près de quatre cents ſoixante louis de notre monnoie. Un monaſtere, à qui ce prince auroit aſſuré ſur le tréſor royal une penſion annuelle de quatre cents livres, jouïroit actuellement, s'il touchoit ſur le pied de la fondation, de vingt-neuf mille quatre cents livres de rente. On voit par ce calcul que la livre ſterling des Anglois, qui vaut environ vingt-

Evaluation de ces anciennes monnoies.

Le même, p. 96 & 97.

deux francs de France, eſt celle de toutes les monn
Ann. 868. de l'Europe, qui s'écarte le moins de la loi pri
On ne s'arrêtera pas à prouver que le droit de battre monnoie n'apartient qu'aux ſouverains : c' de ces vérités que perſonne ne conteſte. Si quelques gneurs particuliers ont joui de ce privilege, ce n que par conceſſion ; & toujours à condition d'y tre le buſte ou le nom du monarque, ainſi qu'on p le voir ſur celles des archevêques de Rheims, des évê-
Ibid. ques de Toul, de Langres, des abbés de Tournus, & des ducs de Bénévent. La plupart de nos anciennes monnoies offrent le portrait du roi, tantôt avec un diadême ſimple, ou à double rang de perles, tantôt avec une couronne à pointe ou radiale, quelquefois avec une eſpece de caſque garni de pierreries, ſouvent avec une couronne de lauriers, ſur-tout ſous la ſeconde race. Le revers eſt preſque toujours une croix ſimple ou double, entre un *Alpha* & un *Omega*, pour exprimer le nom de Jéſus-Chriſt, qui eſt le commencement & la fin de tout : quelquefois c'eſt un calice à deux anſes, d'autrefois un ange, un ſaint, une égliſe, quelques inſtruments, un vaiſſeau, quelques caracteres inconnus, ou le nom de la ville où elles ont été frapées. On voit ſur un tiers de ſou d'or, qui porte le nom
Page 58. de Childebert, la figure d'un dragon couché devant une petite croix. La légende étoit ou le nom du monétaire, ou celui du prince, ſouvent ſeul, ſouvent avec l'épithete de roi. On ne voit que Théodebert I, qui ſe ſoit fait graver avec le titre de *Dominus noſter*, qui n'apartenoit qu'aux empereurs. Charlemagne eſt le premier qui ait employé ces mots, *gratiâ Dei Rex*. Il fut imité par ſon fils. On lit ſur les monnoies de Louis le Débonnaire, ces paroles remarquables, *Munus Divinum*. L'édit de Piſtes ordonne que d'un côté de chaque piece on mettra le monogramme avec le nom du roi ; & de l'autre, une croix avec le nom de la ville où elle aura été fabriquée. Le monogramme étoit un chiffre ou caractere compoſé d'une ou de pluſieurs lettres entrelacées, qui

...it du signe, de sceau & d'armoiries. L'usage en ... fréquent sous les princes Carlovingiens. On pré... qu'il doit son origine à l'ignorance de l'écriture. ... dans Eginard que Charlemagne, après avoir inu... ment tenté d'aprendre à écrire, se vit obligé d'a... pter le monogramme, qui étoit facile à former. C'est ... la même raison, que quantité d'évêques de ce temps-là se trouverent dans la nécessité de s'en servir au lieu de leur signature. Alors les monétaires cesserent de mettre leur nom sur les monnoies, ce qu'on avoit exigé d'eux, peut-être pour sçavoir à qui s'en prendre, lorsqu'il se rencontroit dans le commerce quelque piece qui n'étoit pas de poids. S'ils se trouvoient convaincus de prévarication, ils étoient punis comme les faux monnoyeurs, & condamnés à perdre la main.

Ann. 868.

Diplom. pag. 163, 164.

Edict. Pistens. art 13.

Le droit de seigneuriage qu'on leve aujourd'hui sur les monnoies, étoit absolument inconnu aux anciens. C'étoit toujours l'Etat qui payoit les frais de leur fabrication. Si l'on donnoit une livre d'or fin, on recevoit soixante-douze sous d'or fin, qui pesoient précisément une livre. Ainsi l'or en masse, ou en monnoie, étoit de la même valeur. Il seroit difficile de fixer l'époque de ce droit onéreux aux peuples. Le plus ancien monument qui nous reste là-dessus, est un statut d'un parlement tenu à Verneuil sous Pepin. Ce prince ordonne qu'on ne taillera plus désormais que vingt-deux sous dans la livre d'argent, & que de ces vingt-deux pieces le monétaire en retiendra une, & rendra les autres à celui qui aura fourni l'argent. On ignore ce qui s'est pratiqué depuis jusqu'au regne de saint Louis : mais on peut conjecturer de cette ordonnance, que le *monéage* étoit une imposition usitée sous la premiere race. Quelle aparence en effet, que Pepin eût osé, dans le commencement de son regne, imposer un nouveau tribut sur des peuples qui venoient de lui donner une couronne? Nous verrons dans la suite comment ce droit fut poussé si loin, que le peuple, pour engager le roi à y renon-

Origine du droit de seigneuriage sur les monnoies.

Canon 17.

cer, consentit qu'il imposât les tailles & les aides qui lui fut accordé.

Ann. 869.

Partage du royaume de Lothaire.

La mort de Lothaire avoit été précédée de celle de Charles son frere, roi d'Aquitaine. Tous deux moururent sans postérité. La succession du cadet avoit été partagée à l'amiable : celle de l'aîné, en réveillant l'ambition de ses oncles, fut un nouveau sujet de discorde dans la famille royale. Elle apartenoit incontestablement à l'empereur Louis : l'assemblée de Mersen l'avoit ainsi décidé : mais l'ambition ne connoît ni le droit d'autrui, ni la foi des traités. Le légitime héritier étoit occupé à repousser les Sarasins, qui menaçoient d'envahir l'Italie : Louis le Germanique & Charles le Chauve profiterent de la circonstance, pour s'emparer d'un royaume, que cet éloignement sembloit livrer à leur discrétion. Le premier eut Cologne, Treves, Utrecht, Morbel, Strasbourg, Basle, Metz, Luxeu, Aix-la-Chapelle, un grand nombre d'autres lieux particuliers, & les deux tiers de la Frise ou Hollande. Le second eut Lyon, Besançon, Vienne en Dauphiné, Tongres, Tulles, Verdun, Cambray, quelque portion des Ardennes, & la troisieme partie de la Frise, avec plusieurs abbayes & monasteres.

Capit. Carol. Calv. titulo de divisione regni. Lothar.

Ann. 870.

Nouvelles entreprises des papes.

Ce fut inutilement que le pape Adrien mit tout en œuvre pour faire échouer ou révoquer ce partage. En vain il écrivit aux deux princes, menaçant de les séparer de l'église, s'ils ne respectoient le droit incontestable d'un empereur, qui rendoit de si grands services à la religion. Envain il défendit sous peine d'excommunication aux évêques & aux seigneurs de France de prendre aucune part à cette affaire. On méprisa ses remontrances, ses menaces & ses foudres. Hincmar, chargé de répondre au nom de tous, s'aquita de cette commission avec autant de force que de dignité. Il lui représente qu'inutilement voudroit-il étendre la puissance de lier & de délier jusque sur les couronnes; que les royaumes ne dépendent que de Dieu; qu'excommunier un roi de France, feroit une chose nou-

Apud Hinc. t. 2. epist. 42.

nouïe, monstrueuse, qui n'est jamais tombée
pensée d'aucun de ses prédécesseurs, qui jusqu'à Ann. 870.
las I, ont toujours écrit aux princes François avec
le respect qui convient. Il lui fait sentir qu'on est
isposé en France à recevoir des maîtres de sa main;
ue le roi est fortement résolu à soutenir ses prétentions,
uadé que des anathêmes lancés contre toute raison
& pour un sujet purement politique, ne peuvent priver
du droit à la vie éternelle; que toute la nation est dans
les mêmes sentiments, toujours prête à lui rendre pour
le spirituel l'obéissance qui lui est due, toujours attentive à résister à ses entreprises, lorsqu'il voudra être
pape & roi tout ensemble.

Ces remontrances dictées par la raison, étoient conformes aux plus saines maximes de la religion : elles Ann. 871.
ne firent cependant aucune impression sur l'esprit d'Adrien. Il osa se déclarer contre Charles le Chauve en
faveur de Carloman son fils, qui, quoique diacre,
s'étoit mis à la tête d'une troupe de brigands, pillant, *Annal. Bert.*
saccageant, désolant tout le pays d'entre la Meuse & la
Seine. Le roi n'ayant pû le réduire, ni l'arrêter, s'adressa aux évêques, qui l'excommunierent. Le pape lui
en écrivit d'un stile qui marque bien le vif ressentiment
qu'il avoit conçu de n'avoir pas été écouté sur la succession du royaume de Lorraine. Il le traite d'injuste, d'a- *Adrian.*
vare, de ravisseur, de parjure, d'impie, de pere dé- *epist. 29.*
naturé, plus cruel que les bêtes féroces, & digne de
l'anathême. Hincmar, évêque de Laon, n'avoit pas
voulu souscrire à la condamnation de Carloman : ce
qui donna lieu de croire qu'il étoit d'intelligence avec
ce prince rebelle. Il avoit d'ailleurs excommunié un sei- *Annal. Bert.*
gneur qui possédoit quelques terres de son église, que
le roi lui avoit données à titre de bénéfice. Celui-ci eut
recours au métropolitain, qui annula la sentence. C'é- *Schedul Hinc-*
toit Hincmar archevêque de Rheims, oncle du fou- *mar. Rhem. in*
gueux prélat. Car quel autre nom donner à un évêque *Conc. Duziac.*
qui poussa l'emportement jusqu'à lancer le foudre ecclésiastique sur le roi même? L'opiniâtre neveu en apela

Ann. 871.

Recherches de la France, l. 3, ch. 12, p. 209.

Conc. Duziac. part. 2, cap. 9 & 10.

au pape, qui reçut son apel. C'étoit, dit Pa *une chose insolente, nouvelle, contraire aux anci crets de l'église Gallicane, qui ne veulent pas qu causes outrepassent les limites du royaume où elles été commencées.* C'est pourquoi le concile assem Douzi, déclara l'apellation *non-recevable, ni va* l'évêque de Laon y fut jugé, condamné, déposé. Ad outré qu'on ménageât si peu son autorité, s'en plaign amérement au roi, *lui enjoignant par puissance Apos lique* d'envoyer les parties à Rome, pour y être jugées. Ce nouveau bref n'eut d'autre effet que de lui attirer une réponse peu conforme à ses prétentions. Charles lui déclara que les rois de France, souverains sur leurs terres, ne s'aviliroient jamais jusqu'à se regarder comme les lieutenants des papes, *l'exhortant pour conclusion*, continue toujours le même auteur, *qu'il eût à se départir de lettres de telle substance envers lui & ses prélats, afin qu'ils n'eussent occasion de l'éconduire.* Cette fermeté étonna le saint pere : il s'adoucit, écrivit des lettres pleines de louanges, fit des excuses, & confirma la déposition du séditieux évêque de Laon. Carloman fut abandonné. Une nouvelle révolte lui fit crever les yeux. Il trouva cependant encore le moyen de s'échaper, & se retira en Germanie, où il mourut peu de temps après dans l'abbaye d'Epernac, que son oncle lui avoit donnée pour son entretien.

Annal. Bert. & Fuldens.

Adrian. epist. 34.

Ann. 872, 73, 74. Brigues pour l'empire.

Les affaires d'Italie étoient dans un état à faire craindre quelque grand changement. L'empereur ne manquoit ni de courage, ni de résolution : il venoit d'en donner d'éclatantes preuves par la prise de Bari sur les Sarasins, après quatre ans de siege & de blocus. Mais soit parce qu'il manquoit de cette fermeté si nécessaire aux rois pour contenir leurs sujets dans le devoir, soit parce qu'il n'avoit point d'enfants mâles, il étoit peu respecté des seigneurs de sa domination. C'étoit d'ailleurs un prince d'une très-foible santé. Celle de Louis le Germanique, qui comme l'aîné de la famille royale devoit naturellement lui succéder à l'empire, devenoit de jour

r plus chancelante. Il avoit trois fils, Carloman, & Charles, qui partageant son royaume ne pou-t qu'en affoiblir la puissance. Rome cependant t besoin d'une forte protection contre les Sarasins Grecs, qui la menaçoient de tous côtés. Cette ération lui fit jeter les yeux sur Charles le Chauve, n'avoit pour héritier de ses Etats que le seul Louis, rnommé le Begue. Tel fut le véritable motif du changement si subit d'Adrien. La crainte y eut aussi quelque part. Il avoit des neveux qu'il aimoit : il appréhendoit pour eux le ressentiment d'un prince qu'il avoit vivement offensé par ses manieres hautaines : il lui écrivit du stile le plus respectueux pour le prier de les honorer de ses bontés : il lui promettoit de ne jamais se départir de ses intérêts : il lui juroit qu'au cas que l'empereur vînt à mourir, il n'épargneroit rien pour lui faire tomber l'empire & le royaume d'Italie. On ignore quelle fut la réponse du monarque : la mort du pape qui arriva sur ces entrefaites, interrompit la négociation. Elle fut bien-tôt renouée par le même principe d'intérêt & d'ambition. Jean VIII, qui fut mis en possession du pontificat, entra dans toutes les vues de son prédécesseur. Charles lui envoya Ansegise, archevêque de Sens, pour s'assurer de son suffrage, qui devoit être d'un très-grand poids en cette occasion ; & les mesures furent prises si à propos, qu'il n'y eut presque plus lieu de douter du succès.

Ann. 874.

Ibidem.

Chronic. S. Vinc. de Vulturno, tom, 3. Duchesne.

Tel étoit l'état des choses, lorsque l'empereur Louis II mourut d'une maladie de langueur. On transporta son corps à Milan, où il fut enterré dans l'église de saint Ambroise. Charles aprit cette nouvelle à Douzi-les-Prés, maison de plaisance vers Mouzon & Sédan. Il rassemble aussi-tôt ses troupes qu'il joint à Langres, prend sa route par saint Maurice sur le Rhône au-dessus de Geneve, & pénetre en Italie par le Mont-Cenis, où une grande partie des seigneurs du pays viennent se ranger sous ses drapeaux. Le roi de Germanie, envoie aussi une armée sous la conduite du prince Charles son

Ann. 875.
Charles est couronné empereur.

Annal. Bert. & Fuldens.

Ann. 873.

fils : mais trop foible pour résister à celle du m... François, elle est d'abord battue, ensuite repou... delà des Alpes. Carloman y rentre avec de nou... troupes, force les passages, & réduit son oncle ... courir à la négociation, qu'il entendoit mieux q... guerre. Charles lui fit proposer une entrevue, q... acceptée. Amitié, caresses, générosité, tout fu... ment employé pour corrompre le jeune prince : il de... meura inviolablement fidele à son devoir. Mais as... ferme pour rejeter d'indignes propositions, il n'eut pas assez de pénétration pour découvrir le piege caché sous quelques autres, qu'on ne lui faisoit que pour le tromper. On feignit de consentir à un partage à l'a... miable : on promit de sortir d'Italie, à condition qu'on en retireroit aussi les troupes Allemandes. On fit plus ; pour calmer tous ses doutes, on prodigua les plus riches présents & les serments les plus sacrés. Le crédule Carloman, sur ces assurances dont il auroit dû se défier, repassa les Monts, & reprit le chemin de la Baviere.

Les mouvements que Charles fit pour se retirer, n'étoient pas plus sinceres que ses promesses. Délivré du seul obstacle qui s'oposoit à sa grandeur, il marcha droit à Rome, où il trouva tout dispofé à lui donner la couronne impériale. On choisit le jour de Noël pour la cérémonie de son sacre. Elle se fit dans l'Eglise de saint Pierre avec tous les aplaudissements qu'il pouvoit souhaiter. Reginon, les Annales de Metz & de Fulde assurent qu'il acheta chérement cet honeur. Le Continuateur d'Eutrope ajoute que pour prix de son couronnement, il abandonna aux papes la souveraineté que Charlemagne s'étoit réservée sur les provinces qu'il avoit cédées à l'église Romaine ; qu'il renonça au droit de présidence à l'élection des souverains pontifes, enfin qu'il les affranchit du serment de fidélité. Mais le silence de tous nos historiens, celui même de Jean VIII, dont les lettres n'annoncent rien de semblable, forme un préjugé bien fondé contre l'écrivain Lombard. Une chose

Eutrop. presbyt. Longobar.

Ann. 875.

[illegible] ici certaine, c'eſt que le ſaint pere, profitant [illegible] conſtance, donna l'empire en ſouverain ; & que [illegible]s le reçut en vaſſal. *Nous l'avons jugé digne du [illegible] impérial*, dit le pape, *nous l'avons élevé à la [illegible] & à la puiſſance de l'Empire, & nous l'avons [illegible] titre d'auguſte.* Telle eſt la véritable époque [illegible]rité que les pontifes Romains ſe ſont enſuite [illegible]buée dans l'élection des empereurs.

Apud Labbeum, tom. IX, pag. 293.

Prétentions des papes ſur l'élection des empereurs.

Cette prétention juſque-là étoit ſans exemple. Charlemagne, proclamé empereur par le pape Léon III, n'avoit pas cru recevoir un titre qui ajoutât quelque choſe à ſa puiſſance, à ſes droits ou à ſa gloire. Lorſqu'il aſſocia ſon fils à l'empire, il lui ordonna d'aller prendre le diadême ſur l'autel, & de s'en ceindre lui-même le front : preuve non équivoque qu'il ne croyoit le tenir que de Dieu. Louis le Débonnaire mourut dans les mêmes principes. Il jugea que pour aſſurer le trône impérial à Lothaire, il ſuffiſoit de lui envoyer ſa principale couronne, ſon épée & ſon ſceptre enrichi d'or & de pierreries. Cette diſpoſition en effet, ſans autre inauguration, le fit reconnoître univerſellement empereur. Louis II, fils & ſucceſſeur de Lothaire, ne reçut d'autre onction que celle de roi de Lombardie : il fut cependant généralement déclaré céſar & auguſte. Ce qui démontre qu'alors on n'eſtimoit pas cette conſécration plus néceſſaire que le conſentement du pape pour l'élection d'un empereur.

Vita Ludov. Pii.

Le ſiecle de Charles vit naître un nouvel ordre de choſes. L'or & l'argent qu'il prodigua pour acheter le ſuffrage de Rome, fit croire au pape, qu'il donnoit la couronne même. Le foible prince conſentit que le pontife déclarât qu'il le nommoit empereur. Il ſouffrit même que le concile de Pavie, où il s'étoit rendu pour ſe faire couronner roi de Lombardie, ſe glorifiât de l'avoir élu. Il fit plus encore : il permit que ſes propres ſujets au ſynode de Pontyon ſe ſerviſſent, pour approuver ſon élection, de ces termes ſi peu favorables au droit d'hérédité : *Nous qui ſommes aſſemblés de la*

Apud Labbeum, loc. cit. Tom. II. Conc. Gall.

Ann. 875.

Concil. Pontiniac. tom. 8, concil.

France, de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de manie, de la Neustrie & de la Provence, l'élis confirmons d'un commun consentement. On est sur trouver tant de foiblesse dans un monarque qui de faire paroître tant de fermeté dans l'affaire mar évêque de Laon. C'est, dit Pasquier, que *tion, meurtriere de tous les Etats, n'hébergeoit lors son cerveau, & que l'occasion ne lui avoit point suggéré ces dangereuses pratiques, auxquelles la famille des Martels doit principalement sa ruine.* Il avoit tous les droits de l'empire pour obtenir le titre d'auguste : il sacrifia son indépendance pour complaire à son prétendu bienfaiteur. L'habile pontife trouva le secret de lui persuader que le meilleur moyen de contenir les évêques & les seigneurs, étoit d'avoir toujours auprès de lui un vicaire du saint siege, qui jugeât les grandes affaires. Charles le crut, & Anségise archevêque de Sens fut nommé à cette importante dignité. Mais alors, c'est toujours Pasquier qui parle, *cette ancienne vertu & liberté de notre église Gallicane n'étoient encore du tout éteintes dans les prélats François.* Ils s'opposerent fortement à cette entreprise, comme contraire aux anciens décrets. Envain l'empereur, pour les réduire, se fit voir dans leur assemblée assis sur son trône, & vêtu à la grecque, c'est-à-dire, d'une dalmatique qui lui pendoit jusqu'aux talons, avec une maniere d'écharpe qui traînoit jusqu'à terre, la tête enveloppée d'une espece de turban, surmonté d'un riche diadême. Cet habillement qui flatoit sa vanité, loin de le rendre plus vénérable, déplut aux seigneurs qui l'accompagnoient : ni sa présence, ni celle de Richilde qui parut aussi au concile avec tous les ornements des impératrices grecques, ne firent aucune impression sur les esprits. Les évêques persisterent dans leur refus, & les choses en demeurerent-là.

Rech. de la France, liv. 3, ch. 22, p. 209.

Ibid. p. 200.

Annal. Bert. & Fuldens.

Ann. 876.

Mort de Louis le Germanique.

Charles, au comble de ses vœux, se hâta de repasser en France, où sa présence devenoit nécessaire. Louis le Germanique, à la tête d'une armée de Saxons, de

...iens & de François orientaux, s'étoit avancé ...dans la Champagne, portant par-tout le fer & ...mme. Mais il ne poussa pas plus loin qu'Attigni: ...uvelle du retour de l'empereur lui fit regagner ...tement la Germanie. Cette retraite cependant ne ...oit point le nouveau césar : il eut recours à la né...tion. Déja les deux légats du pape étoient en che...in par ses ordres, pour traiter de la paix avec la cour ...Baviere, lorsqu'ils aprirent qu'elle venoit de perdre ...onarque qui méritoit tous ses regrets par son courage, par sa sagesse, par sa modération, par sa piété, par toutes les qualités enfin qui distinguent les particuliers & les rois. Cet événement imprévu changea toute la face des affaires. Le prince Allemand laissoit trois fils. Carloman eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Esclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Louis eut la Franconie, la Saxe, la Frise, la Thuringe, la basse Lorraine, Cologne, & quelques autres villes sur le Rhin. Charles, surnommé le Gros ou le Gras, eut l'Allemagne, c'est-à-dire, tout le pays qui s'étend depuis le Mein jusqu'aux Alpes, avec plusieurs villes que l'histoire ne nomme point. Ce partage avoit été fait avec tant de prudence & d'équité par le feu roi, qu'il n'y eut aucune contestation entre les trois freres. Mais l'esprit inquiet d'un oncle insatiable de grandeur troubla la tranquilité des neveux. Ann. 876. Ibidem. Monach. Sangal. l. 6, c. 13. & 16. Annal. Metens.

Charles est battu par Louis de Germanie.

L'empereur, dont l'ambition croissoit avec la puissance, n'eut pas plutôt apris cette mort, que rassemblant ses troupes, il s'avança jusqu'à Cologne, pour reprendre ce qu'il avoit cédé dans le dernier partage du royaume de Lorraine. Envain Louis de Germanie, que cette expédition regardoit en premier, lui envoie représenter l'étonnement où est toute la France, de voir un oncle acharné à la perte d'un neveu, contre la foi des traités confirmés par les serments les plus sacrés : envain il le rapelle aux sentiments de la nature, de l'équité, & de la religion : envain l'archevêque de Cologne ose le menacer de la colere du ciel, juste ven- Annal. Bert. Fuld. & Metens.

Ann. 876.

geur de l'injuſtice & du parjure ; l'ambitieux
que ne veut écouter aucune propoſition. Le
s'engage au bourg de Megen. La victoire enfin co
le bon droit, & la valeur l'emporte ſur le no e.
Les François ſont enfoncés, leur camp, leur b
les équipages même de l'empereur pris & pillés
les obligé de prendre la fuite, arrive preſque ſeu a
monaſtere de Saint-Lambert ſur la Meuſe, où la
ne lui permet pas de faire un long ſéjour. Bien-
en part pour ſe rendre à Saumouci, maiſon royale
de Laon. Ce fut là qu'il convoqua un parlement d'au
le quinzieme jour d'après la Saint-Martin, afin de aire
bérer ſur la ſituation préſente des affaires.

Ann. 877.

Il tient un parlement à Chierſi-ſur-Oiſe.

Elle étoit des plus triſtes. Une grande armée taillée en pieces, l'union très-étroite des enfants de Louis le Germanique, Rouen ſaccagé par les Normands, l'Italie ravagée par les Saraſins, que l'on ſoupçonnoit être ſoutenus par le duc de Bénévent & par les Grecs, les preſſantes ſollicitations du pape, qui ne parloit plus en maître qui donne des couronnes, mais en client, qui *prie les genoux en terre & la tête inclinée, comme s'il étoit en la préſence du ſouverain ſon protecteur*, le peu de fonds qu'on devoit faire ſur la fidélité de pluſieurs ſeigneurs, tout demandoit ici de puiſſantes reſſources, là de prompts ſecours, ailleurs des ménagements & des précautions ſans nombre. L'empereur avoit trop d'obligation au ſaint pere, pour lui refuſer l'aſſiſtance qu'il réclamoit : il fut donc réſolu qu'il ſe rendroit inceſſamment à Rome. Mais avant de partir il tint une aſſemblée à Chierſi-ſur-Oiſe, dont le ſujet principal fut la ſûreté du royaume pendant ſon abſence. Il y propoſa trente-trois articles, monuments authentiques, & de la foibleſſe du monarque, & de l'autorité des ſeigneurs.

Joan. epiſt. 31.

Capitule Cor. Calv. tom. II, Ducheſne, pag. 469.

On y voit des impoſitions levées pour acheter la retraite des Normands. Chaque maiſon de ſeigneur, c'eſt-à-dire, d'évêque, d'abbé, de comte ou de vaſſal du Roi, devoit payer un ſou ; celle d'une perſonne libre

Acta conventus Cariſiaci in Capitul. Car. Calvi.

[illegible]ers, celle d'un serf quatre : ce qui montoit [illegible]ut le pays d'en-deçà de la Loire à cinq mille li[illegible] d'argent pesant, c'est-à-dire à trois cent soixante-[illegible]t mille cinq cents livres de la monnoie d'aujourd'hui. On ignore quelle fut la contribution de l'autre partie du royaume : tout ce qu'on sçait, c'est qu'elle eut une peine extrême à y satisfaire. Les autres articles arrêtés dans ce fameux parlement, n'offrent rien de plus glorieux à la mémoire de Charles. On y découvre un prince, qui veut à la vérité confirmer les biens & les privileges des églises, affermir la couronne sur la tête de son fils, conserver à l'impératrice sa femme, & aux princesses ses filles, les terres qu'il leur a données en propre ou à titre de bénéfice ; qui défend d'user de violence pour obliger une de ses petites-filles à prendre le voile de religieuse ; qui ordonne de tenir des troupes toujours prêtes, pour s'oposer aux entreprises de ses neveux ; qui prescrit la maniere de disposer des prélatures & des gouvernements qui vaqueront pendant son absence : mais tout cela d'un ton si foible, & si ménagé, qu'il marque plus de crainte que d'autorité. C'est plutôt une requête qu'une ordonnance. Les seigneurs consentent à tout : ils veulent bien reconnoître son fils pour leur roi, mais à condition qu'il leur conservera ce que les capitulaires de l'empereur même accordent à leur rang & à leur personne. Charles, pour les attacher plus fortement à ses intérêts, ordonne par le dixieme article, que si, après sa mort, quelqu'un de ses *fideles* veut renoncer au monde, il poura laisser tous ses emplois à son fils, ou à celui de ses parents qu'il voudra. C'étoit établir une espece d'hérédité dans les charges : imprudente concession, qui lui ôtoit le moyen le plus sûr de contenir ses vassaux. On peut la regarder comme l'époque de ces grands fiefs, qui en partageant la souveraine autorité, l'ont presque anéantie. Il a falu bien des siecles pour remettre les choses dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Ann. 877.

L'empereur, après ces précautions, partit pour l'I-

Ann. 877.

Charles part pour l'Italie.

Annal. Bert. Fuld. & Metens.

talie, à la tête d'un petit corps de troupes. L
Boson, l'abbé Hugues, le comte d'Auvergne
marquis de Septimanie avoient ordre de le suivre
le gros de l'armée. Mais soit zele pour la pa
que leur éloignement laissoit en proie aux incur
des Normands & des Germains; soit intérêt par
lier, comme la conduite de Boson donna par la
lieu de le croire, ils ne firent aucun mouvement pou
obéir. Charles cependant étoit arrivé à Verceil, où le
pape vint au-devant de lui. Déja rendus à Pavie, ils
s'occupoient à régler la maniere dont on feroit la guerre
aux Sarasins, lorsqu'ils aprirent que Carloman roi de
Baviere venoit fondre sur la Lombardie avec une armée
nombreuse. Effrayés de cette nouvelle, ils se hâterent
de passer le Pô, & de gagner Tortone, où ils attendirent inutilement les troupes Françoises: ce qui augmenta tellement leur frayeur, qu'ils s'enfuirent honteusement, l'un à Rome, l'autre vers Maurienne. Une circonstance bizarre & digne de remarque, c'est que dans le même temps que l'empereur se sauvoit en France,

Annal. Bertin.

Carloman, sur un faux bruit que ce prince venoit à sa rencontre, se retiroit lui-même en Baviere avec la plus grande précipitation.

Sa mort.

La honte, la fatigue & les inquiétudes fraperent tellement l'empereur, qu'elles lui donnerent une fievre violente, dont il mourut au village de Brios, dans une chaumiere de paysan, la seconde année de son empire,

Ibidem.

la trente-huitieme de son regne, la cinquante-quatrieme année de son âge. On assure qu'un médecin Juif, nommé Sédécias, qui avoit toute sa confiance, l'empoisonna par une poudre qu'il lui fit prendre comme un excellent fébrifuge. On ignore le motif, & le suplice d'un si détestable paricide. On embauma son corps dans le dessein de le transporter à Saint-Denis, où il avoit demandé d'être inhumé: mais l'odeur insuportable qui en sortoit obligea de l'enterrer à Nantua, monastere du diocese de Lyon dans la Bresse. Ce ne fut que quelques années après que ses os furent transférés dans

l'église du bienheureux apôtre de la France. On convient néanmoins que le magnifique tombeau érigé sous son nom au milieu du chœur, n'est point de ce temps-là. Il avoit eu d'Ermentrude, Louis, qui lui succéda, Charles qui mourut roi d'Aquitaine, Carloman qu'il fit aveugler, Lothaire, Drogon & Pepin qui moururent jeunes, Judith qui fut femme successivement de deux rois d'Angleterre, ensuite de Baudoin comte de Flandre, Rothilde & Ermentrude, toutes deux abbesses, l'une de Chelles & de notre-Dame de Soissons, l'autre d'Asnon sur la Scarpe. Il n'eut de Richilde sœur de Boson, que Louis & Charles, qui moururent aussi-tôt après leur baptême. Ann. 877. *Annal. Metens.*

Ce fut un prince toujours remuant, inquiet, dominé par une ambition déréglée, qui lui faisoit enfreindre toutes les loix : *Homme de peu d'effet*, dit Pasquier, qui eut peu de vertus, beaucoup de défauts. Haï de ses peuples, qu'il surchargeoit d'impôts : méprisé des grands, qu'il ne sçavoit ni récompenser, ni punir à propos : toujours occupé de projets d'aquisitions, qui, en agrandissant ses Etats, ne rendirent pas ses peuples plus heureux. Les gens de lettres l'ont fort loué, parce qu'il leur faisoit du bien, & qu'à l'imitation de son ayeul Charlemagne, il les attiroit en France de toutes les parties de l'Europe, leur donnoit des pensions, & les logeoit même dans son palais. Mais la France, qu'il abandonnoit à la fureur des Normands, ne vit jamais en lui, qu'un monarque moins brave qu'artificieux, plus entreprenant que capable de soutenir ses entreprises, aussi foible que vain. Il fut le plus puissant de tous les enfants de Louis le Débonnaire : il auroit pu être le restaurateur de sa famille affoiblie par des partages sans nombre : il en fut le destructeur. Son regne, qui fut celui des évêques, est l'époque de la décadence de la maison Carlovingienne. Les sçavants qu'il combloit de ses bienfaits, lui ont donné le nom de Grand : la postérité, plus équitable ne lui a laissé que celui de Chauve, parce qu'il l'étoit en Son caractere.

Ann. 877.

effet. Le concile de Savonieres le qualifie de roi très-chrétien. Déja les papes avoient donné ce titre [illegible] ce ne fut que dans la personne de Louis XI, qu'il devint la qualification propre de nos rois.

Le Landi, & l'histoire de la papesse Jeanne.

Ce fut lui qui transféra à saint Denis la fameuse foire du Landi, que Charlemagne avoit établie à Aix-la-Chapelle. On l'apelloit l'*Indict* ou l'*Indit*, parce que tous les ans on indiquoit un jour, où l'on montroit aux curieux les reliques de la chapelle impériale : ce qui ne se pratiquoit que dans le temps de cette foire. Transportée à saint Denis, elle conserva ce nom d'*Indit*, & par corruption *Landi*, peut-être par la même raison. C'est aussi sous son regne, que l'on place l'histoire de la papesse Jeanne. C'étoit, dit-on, une femme d'un grand esprit, qui eut toujours un soin extrême de cacher son sexe. Elle fit de si grands progrès dans les sciences qu'elle étudia dans la célebre ville d'Athenes, qu'après avoir passé par tous les degrés ecclésiastiques, elle fut élevée au souverain pontificat. Le libertinage enfin trahit son secret. Elle devint grosse, & au grand scandale de toute l'église, accoucha dans une procession solemnelle. Cette fable n'a d'autre fondement, qu'une imagination folle & déréglée. Elle offre quelque chose de si absurde, qu'elle ne trouve aujourd'hui ni contradicteurs, ni défenseurs.

LOUIS

LOUIS II, dit le BEGUE

XXVI^e Roy de France,

Mort à Compiegne, le 10 Avril en 879. agé de 30 a 35 ans, après un an et 7 mois de regne.

LOUIS II,

Surnommé LE BEGUE.

LOUIS étoit à Orville, maison de plaisance entre Amiens & Arras, lorsqu'il aprit la mort de l'empereur son pere. Il se rendit aussi-tôt à Compiegne, où il convoqua les évêques & les seigneurs, pour se faire reconnoître roi. Quoique son droit fût incontestable, il crut ne devoir rien épargner pour les mettre dans ses intérêts : il leur accorda tout ce qu'ils lui demanderent. Gauzelin eut l'abbaye de saint Denis, dont Charles le Chauve avoit joui jusqu'à sa mort, & Conrad eut le comté de Paris. L'impératrice cependant, à qui son mari avoit remis l'épée de saint Pierre, la couronne, le sceptre & le manteau royal, revenoit d'Italie & marchoit à grandes journées, pour aporter au nouveau roi l'acte qui le déclaroit successeur au trône. Elle étoit accompagnée de beaucoup de seigneurs, qui aprenant les grandes distributions qu'on avoit faites, voulurent aussi y avoir part : on n'osa les refuser. Ainsi tous les esprits étant réunis, le jeune prince fut proclamé, sacré, & couronné roi d'un consentement unanime. Tous lui prêterent serment de fidélité, & lui-même jura de conserver leurs privileges, & de ne manquer à rien de ce qu'il leur avoit promis.

Ann. 877.

Louis est reconnu roi.

Annal. Bert.

Consecrat. Ludov. II, t. 2, Duchesne.

Toutes les circonstances de cet accommodement contribuerent à faire naître d'étranges soupçons. Les Grands du royaume refusent de marcher au secours de leur souverain : l'empereur en même temps est empoisonné :

Intrigues de la nouvelle cour.

l'impératrice auſſi-tôt rentre en France. Alors ces mêmes Seigneurs, qui ont conſpiré contre le mari, volent au-devant de la femme : elle leur fait obtenir tout ce qu'ils déſirent : elle ne témoigne aucun empreſſement de tirer vengeance de la mort de ſon époux : on n'oſe faire aucune recherche ſur le crime du perfide Sédécias. Tout annonce un horrible myſtere d'iniquité : tout prouve que les vaſſaux de Louis, trop puiſſants pour être inquiétés, ne lui avoient laiſſé qu'une ombre d'autorité. Boſon frere de l'impératrice Richilde, duc ou vice-roi d'Italie, comte ou gouverneur de Provence, étoit le plus conſidérable de tous. Il avoit eu de grands emplois ſous le regne précédent. Lorſque Charles fut couronné roi de Lombardie, il en fut fait gouverneur, avec pouvoir d'en choiſir tous les comtes. Bien-tôt il abuſa de ſon autorité : il eut l'inſolence d'enlever Hermengarde, fille de l'empereur Louis; & cette fiere princeſſe, deſtinée à porter une couronne, ne dédaigna pas de l'épouſer. Il étoit beau-frere de l'empereur : on lui pardonna une action qui méritoit la mort : les noces furent célébrées à Pontyon avec une magnificence royale. Une ſi auguſte alliance, ſoutenue par d'immenſes richeſſes, le faiſoit aſpirer à tout. C'étoit le ſeigneur de France de la plus aimable figure : ſes manieres inſinuantes lui gagnerent tous les cœurs : le pape même, qui avoit beſoin de lui, paroiſſoit diſpoſé à lui accorder les plus grands honeurs. Frere d'une impératrice, gendre d'un empereur, enſuite beau-pere d'un roi, il oſa enfin porter ſes vues juſque ſur le trône.

Ann. 877.

Annal. Fuld.

L'Italie cependant étoit preſque ſans maître. La plupart des ſeigneurs avoient reconnu Carloman, roi de Baviere : mais lorſque ce prince étoit en chemin pour aller recevoir leurs hommages, il fut frapé d'apoplexie & contraint de s'arrêter au milieu de ſa courſe. Le pape Jean n'avoit ni aſſez de forces pour s'opoſer aux ravages des Saraſins, ni aſſez d'autorité pour contenir l'ambition des grands. Il s'acommoda avec les premiers, moyennant cinq mille pieces d'argent qu'il promit de

Ann. 878. Etat des affaires d'Italie.

Variæ epiſt. Joan. pap.

leur payer tous les ans. Il essaya ensuite, mais inutilement, de gagner Lambert duc de Spolete, qui, soutenu d'Albert marquis de Toscane, portoit ses prétentions jusqu'à l'empire. Le duc ne devoit pas espérer de l'emporter à force ouverte sur un concurrent tel que le roi de Baviere ; c'est pourquoi il eut recours à l'artifice. Il sçavoit que le pape, tout dévoué au roi de France, ne vouloit ni de lui, ni de son rival. Il assembla promptement une armée, composée en grande partie des séditieux qui avoient été chassés de Rome ; & sous prétexte de faire reconnoître Carloman empereur, il marcha droit à la capitale de l'empire, où il commit d'horribles désordres. Le pape même fut arrêté & très-étroitement gardé : violence qui ne servit qu'à faire éclater davantage sa constance & sa fermeté. Le duc désespéré de cette inflexibilité, se vit enfin forcé d'agir conformément au dessein qu'il n'avoit eu jusqu'alors qu'en apparence : il exigea au nom de Carloman le serment de fidélité des seigneurs Romains & se retira pour achever de lui soumettre le royaume de Lombardie.

Ann. 878.

Chron. Casanense.

Le pape, délivré d'un si dangereux ennemi, donna ses ordres pour transporter le trésor de saint Pierre à saint Jean-de-Latran, fit couvrir l'autel d'un cilice, fermer toutes les portes de l'église, cesser l'office divin, & renvoyer les pélerins : ce qui étoit un grand scandale. Il publia ensuite un manifeste où il décrit fort au long les cruautés exercées par Lambert sur sa personne & sur les sujets de l'Etat ecclésiastique : cruautés qui l'obligeoient à passer en France, pour en réunir les rois & demander leur protection. Il écrivit aussi à Louis le Begue, pour le prier d'avoir pitié de ses larmes, & des malheurs qui affligeoient la sainte église. Il le nommoit son conseiller secret, comme l'avoit été l'empereur son pere, & lui déclaroit qu'en cette qualité il pouvoit indiquer un concile à Troyes, où il se rendroit incessamment. Il y arriva en effet, accompagné de Boson & de la princesse sa femme, qui lui avoient

Le pape passe en France & tient un concile à Troyes.

Joan. epist. 84, 85, 87, 89.

Ejusd. Epist. 25.

rendu à Arles tous les honeurs qu'on peut rendre à un homme dont on attend une couronne. Aussi témoigne-t-il dans une de ses lettres, que ce sont les deux personnes *dont il espere le plus de consolation, & qu'il a le plus d'envie d'élever aux plus hautes dignités:* paroles imprudentes que l'événement put faire soupçonner d'un coupable complot. Quoi qu'il en soit, il ne trouva à Troyes, ni les rois de Germanie, ni leurs prélats, ni même Louis le Begue, qui étoit demeuré malade à Tours. Il ne laissa pas d'ouvrir le concile, où il parla comme s'il eût présidé à une assemblée universelle de tout le monde chrétien. *Rois & peuples*, dit-il, *princes & juges de la terre, & vous tous mes sacrés confreres, pontifes de l'église de Jésus-Christ, pleurez avec le siege apostolique les outrages faits à la ville de Rome & à l'église du prince des apôtres:* il n'y avoit cependant que huit archevêques & dix-huit évêques.

Ann. 878. *Annal. Bert.* *Epist. 30, Duchesne t. 3, pag. 887.* *Concil. Gall. tom. 3.*

Ce que fit ce concile.

On commença par renouveler l'anathême fulminé à Rome contre Lambert duc de Spolete, & contre Adelbert marquis de Toscane. *C'étoit un bâton*, dit Pasquier, *dont lors & après escrimerent trop librement les supérieurs de l'église, & qui fit venir par succession de temps ces excommunications en non-chaloir, pour en user indifféremment, & les mettre en œuvre sans discrétion.* Les évêques de France y souscrivirent, mais à condition que le pape excommunieroit généralement tous ceux qui usurpent les biens de l'église: ce qui leur fut accordé. On fit ensuite divers canons, dont le premier sur-tout est digne de remarque: non-seulement il ordonne, sous peine d'excommunication, à toutes les puissances du monde, d'honorer les évêques; mais il fait défenses à quelque personne que ce soit, de s'asseoir en leur présence, s'ils ne commandent de le faire. On alloit procéder contre Frothaire, qui avoit passé d'une église à l'autre, lorsqu'il arriva au concile avec le roi, qui avoit un peu repris ses forces. Ce prince, quoique déja couronné par l'archevêque Hincmar, voulut cependant, à l'exemple de Pepin son trisaïeul, se faire sacrer de la

Recherches de la France, l. 3, ch. 12.

Canon I.

main du pape. C'est ce qui a fait croire à quelques auteurs modernes, qu'il avoit reçu en cette occasion l'onction & la couronne impériale : c'est une erreur. Ann 878.

On ne peut citer aucun acte qui le qualifie d'empereur. Celui de son sacre par Hincmar ne lui donne que le titre de roi : les lettres de Jean VIII ne le nomment pas autrement : ce prince lui-même, dans une charte en faveur de l'église de Nevers, datée trois jours après son second couronnement, ne prend que la qualité de roi par la miséricorde de Dieu. Enfin, ni les annalistes, ni les autres écrivains du temps ne l'apelent empereur. Il est donc certain qu'il n'en eut jamais, ni la dignité, ni le nom. Carloman y avoit plus de droit du chef de son pere Louis le Germanique, second fils de Louis le Débonnaire. Il auroit pû se faire proclamer par ses sujets : mais telle étoit déja la force du préjugé sur la nécessité & les avantages de l'agrément du pape, qu'il se contenta de lui faire demander une couronne que ses aïeux ne croyoient tenir que de Dieu. L'adroit pontife ne refusoit, ni n'accordoit, donnant toujours à entendre qu'il se détermineroit en faveur de celui qui le délivreroit de la tyrannie de Lambert & de la fureur des Sarasins. Personne cependant ne se mit en devoir de le secourir. Ainsi le trône impérial demeura vacant pendant trois années, c'est-à-dire, jusqu'après la mort des deux compétiteurs.

Consecrat. Ludov. II.

Variæ epist. Joan. 8.

Apud Labb. tom. 9.

Annal. Bert.

Louis voulut aussi faire couronner la reine Adelaïde, mais le pape s'en défendit. Ce prince, du vivant & sans le consentement du feu empereur, avoit épousé Ansgarde, fille du comte Hardouin, dont il eut deux fils, Louis & Carloman : forcé de la répudier, il reçut Adelaïde de la main de son pere. Le couronnement de cette princesse, dans un temps sur-tout où sa rivale vivoit encore, auroit pu passer pour une approbation de ce second mariage, qui sembloit avoir été fait contre les réglements de l'église. C'étoit donner atteinte aux droits des enfants du premier lit, qui prétendoient à la couronne, & qui y parvinrent en effet. D'ailleurs,

Le papa refusa de couronner Adelaïde.

Annal. Bert. & Metens.

Boson, dont le crédit étoit grand, s'y oposoit fortement. Il vouloit marier une de ses filles au prince Carloman, & s'allier par tant d'endroits à la famille royale, qu'il ne lui restât plus qu'un pas jusqu'au trône. Il y réussit, & le mariage fut célébré à Troyes le jour d'après la fin du concile. Ce duc & la princesse sa femme étoient parfaitement bien dans l'esprit du pape : ce n'est donc point conjecturer, c'est presque avancer un fait certain, que de représenter la conduite du pontife comme une suite de leur intrigue.

Ann. 878.

Fin du concile.

On chercha cependant à adoucir la dureté de ce refus, & pour paroître entrer dans les intérêts du monarque, on ne parla plus des translations de Frothaire qu'il protégeoit. On excommunia même quelques seigneurs rebelles qui commettoient d'horribles désordres dans le royaume. C'étoient Hugues, fils de Lothaire roi de Lorraine & de Valdrade sa maîtresse, Bernard marquis de Septimanie, mais sur-tout Gosfrid comte du Mans. Ce dernier, après s'être emparé de plusieurs châteaux, consentit enfin à les remettre entre les mains du roi, mais à condition qu'il les lui rendroit, pour les tenir désormais à foi & hommage. Traité honteux, qui annonce l'avilissement de la majesté, & la chûte prochaine de la maison Carlovingienne. Le pape présenta ensuite à l'assemblée une prétendue donation de l'abbaye de saint Denis & de celle de saint Germain-des-Prés, que l'empereur Charles le Chauve avoit faite, disoit-on, à l'église de saint Pierre. Mais les évêques la rejeterent avec indignation, en disant que les rois n'étant qu'usufruitiers, ne pouvoient pas aliéner les biens de leur royaume. Le souverain pontife n'osa insister. Il termina le concile par un discours où il exhorte vivement le roi & les prélats François à lui procurer un prompt secours. Louis promit tout ; & Boson que le saint pere adopta, à la priere du monarque, se chargea de le conduire à Pavie, où il avoit convoqué un concile. Lambert & Adelbert le voyant si bien accompagné, s'humilierent & firent leur paix. Alors Jean,

Annal. Fuld. & Bertin.

Idem, ibid.

ſoit qu'il fût bien aiſe d'être ſeul maître, ſoit qu'il remît l'exécution de ſes deſſeins à un autre temps, prit le parti de renvoyer Boſon & Hermengarde, ſans avoir rien fait pour leur élévation.

Ann. 879.
Epiſt. Joan. VIII.

Louis le Begue, auſſi-tôt après le concile ſe rendit à Compiegne, où il entendit le raport des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés en Germanie pour y traiter de la paix. La réponſe fut auſſi favorable qu'il pouvoit le déſirer. Les deux rois convinrent d'une entrevue à Merſen, où ils conclurent un traité qui fut ſigné à Foron, autre maiſon royale entre Maeſtricht & Aix-la-Chapelle. On arrêta que pour le royaume de Lorraine, on s'en tiendroit fidélement au partage qui avoit été fait entre Charles le Chauve & Louis le Germanique ſon frere. On régla, à l'égard de la Provence, que chacun des deux rois demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il y avoit occupé. On ſtipula, pour ce qui regardoit l'Italie, que les choſes reſteroient en l'état où elles étoient, juſqu'à une autre aſſemblée, où les quatre ſouverains de la maiſon de Charlemagne ſeroient invités pour le mois de Février prochain. Mais la révolte de Bernard, marquis de Septimanie, empêcha le monarque François de s'y trouver.

Traité entre les deux rois de France & de Germanie.

Apud Goldaſt. tom. 3, p. 387.

Ce Seigneur, malgré l'anathême lancé contre lui au concile de Troyes, malgré la ſentence par laquelle Louis le dépouilloit de ſes gouvernements & de ſes terres, avoit des troupes ſur pied, & prétendoit ſe maintenir par la force, en poſſeſſion des places qu'il occupoit. Le roi étoit en marche pour l'aller châtier, lorſqu'il retomba à Troyes dans la même maladie dont il avoit été attaqué l'année précédente. Il donna quelques ordres pour l'expédition de Bourgogne, où il envoya ſon fils aîné Louis, ſous la conduite du duc Boſon, de Bernard comte d'Auvergne, de Hugues l'Abbé, de Thierri ſon grand-chambellan, & de quelques autres ſeigneurs : enſuite il ſe fit transporter à Compiegne, où il mourut, non ſans quelque ſoupçon de poiſon, le Vendredi-Saint, dixieme d'Avril, dans la deuxieme année de ſon regne,

Mort de Louis le Bègue.

Ann. 879. & la trente-cinquieme de son âge. Il est enterré dans l'abbaye de saint Corneille. Il avoit eu d'Ansgarde, Louis & Carloman : il laissa Adelaïde grosse d'un fils qui fut Charles le simple. L'histoire lui donne le surnom de Fainéant, non qu'il manquât de courage, [on conjecture au contraire que son mérite, par la crainte qu'il inspira, le fit empoisonner] mais parce que la foiblesse de sa santé ne lui permit pas de rien entreprendre de mémorable. On regarde son regne, qui ne fut que de dix-huit mois, comme l'époque de tant de seigneuries, de duchés, de comtés, qui furent possédés par des particuliers. Ce fut moins la faute du souverain, que le malheur des temps.

LOUIS

LOUIS III,

ET

CARLOMAN.

LE roi se voyant près de mourir, chargea Odon évêque de Beauvais, & le comte Albuin de porter la couronne, le sceptre, l'épée, & toutes les autres marques de la royauté à son fils aîné Louis, avec ordre de le faire au plutôt sacrer & couronner. La chose n'auroit souffert aucune difficulté, si le royaume n'eût été divisé par deux puissantes factions. La premiere avoit pour chefs le duc Boson, Hugues l'Abbé, Thierri grand-chambellan, & Bernard comte d'Auvergne: Gauzelin abbé de Saint-Denis, & Conrad comte de Paris étoient à la tête de la seconde. Ceux-ci, assemblés à Creil, apelerent Louis de Germanie, qui s'avança jusqu'à Metz, où il fut reçu avec les aplaudissements les plus flateurs. Le prétexte fut l'incapacité & le peu d'expérience des enfants de Louis le Bègue, le défaut de leur naissance, étant fils d'une femme répudiée, enfin la sagesse, la valeur & la douceur du gouvernement du prince Allemand : le véritable motif étoit l'intérêt & le désir de la vengeance. Boson cependant & les autres seigneurs, fideles aux dernieres volontés du feu roi, se rendirent à Meaux pour y délibérer sur les nécessités & sur les dangers de l'Etat. La nouvelle de l'invasion de Louis leur causa de grandes inquiétudes. Ils n'avoient aucune armée à lui oposer : ils réso-

Ann. 879. Factions dans l'Etat.

Annal. Bertin. & Fuld.

Ann. 879.

lurent, pour détourner l'orage, de lui sacrifier cette partie du royaume de Lorraine, qui étoit échue en partage à Charles le Chauve. La proposition fut acceptée, & le roi reprit aussi-tôt le chemin de la Germanie, où sa présence devenoit nécessaire.

Troubles de la Baviere & de la Lorraine.

Carloman roi de Baviere, attaqué d'une paralysie mortelle, avoit perdu jusqu'à l'usage de la parole. Arnoul, qu'il avoit eu d'une concubine, profita de la circonstance, pour s'emparer d'une partie de son royaume. Louis y accourut aussi-tôt, & par sa seule présence

Ibidem.

dissipa la faction. Le rebelle content de quelques évêchés & de quelques abbayes, se soumit, & le malade confirma par écrit le droit du vainqueur sur sa couronne & ses Etats. Gauzelin cependant & Conrad, qui ne voyoient plus de sûreté pour eux en France, étoient allés trouver la reine de Germanie pour se plaindre à elle, de ce que le roi avoit laissé échaper une si belle occasion de se faire le plus puissant prince de sa maison. Lutgarde, c'étoit le nom de l'ambitieuse princesse, entra dans tous leurs sentiments, & eut assez de crédit sur l'esprit de son mari, pour le porter à l'infraction du dernier traité. Déja il se préparoit à rentrer en France, lorsqu'il trouva dans ses Etats de Lorraine un ennemi, qui n'avoit à la vérité pour toute armée qu'un ramas de brigands, qui n'étoient bons qu'à piller, mais qui pilloient d'une maniere cruelle. Ce rival étoit Hugues, malheureux fruit des amours de Lothaire & de Valdrade. Il s'étoit saisi de plusieurs places, qu'il falut reprendre : ce qui empêcha Louis de passer en Neustrie. Il y renvoya néanmoins Gauzelin & Conrad avec quelques troupes, leur promettant de les suivre de près.

Couronnement de Louis III & de Carloman son frère.

Ibidem.

Le bruit de cette seconde irruption répandit par-tout l'alarme. Les seigneurs qui étoient demeurés fideles à la famille du feu roi, ne virent d'autre remede à tant de maux, que de procéder promptement à la cérémonie du couronnement. Le monarque, en mourant, n'avoit désigné pour son successeur que Louis son fils aîné : mais on craignit d'irriter Boson, beau-pere de Carlo-

main. Il fut donc résolu de les élever tous deux sur le trône, & de partager l'Etat entre eux, suivant l'ancienne coutume de la nation. C'étoit ce partage, toujours embarrassant, qui avoit fait différer leur inauguration : la nécessité obligea de le remettre à un autre temps. On fit donc partir les deux jeunes princes pour l'abbaye de Ferrieres, où ils furent sacrés & couronnés par Ansegise, archevêque de Sens : ils avoient alors quinze ou seize ans. Ce ne fut que l'année suivante, que l'on fixa les bornes de leurs Etats. Carloman eût l'Aquitaine & la Bourgogne : Louis eut la France & la Neustrie. Quelques seigneurs voulurent faire valoir les droits de Charles le Simple, fils posthume : mais les troubles de la France ne s'accommodoient pas d'un enfant pour souverain. Adélaïde sa mere n'eut pas assez de crédit pour lui faire un parti. Ann. 879.

Tel étoit l'état des choses, lorsque Boson, profitant de la minorité, fit enfin éclore ses pernicieux desseins. Promesses, présents, prieres, menaces, tout fut employé si à propos, que *le sacré concile de Mante, au territoire de Vienne, assemblé au nom de notre Seigneur, & par l'inspiration de sa divine majesté*, l'élut, le couronna, & le sacra roi de Provence. Cette élection fut faite & confirmée par les archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, d'Aix, d'Arles, & de Besançon, & par les évêques de Valence, de Grenoble, de Vaison, de Die, de Maurienne, de Gap, de Toulon, de Châlons-sur-Sône, de Lauzanne, d'Agde, de Mâcon, de Viviers, de Marseille, d'Orange, d'Avignon, d'Usez, & de Rheims : ce qui peut faire connoître l'étendue de ce nouveau royaume, qui est apelé dans l'histoire, tantôt le royaume d'Arles, du nom de sa capitale, tantôt le royaume de Provence, comme il avoit été nommé sous un des fils de l'empereur Lothaire. Ainsi les deux jeunes rois, à leur avénement au trône, perdirent deux belles couronnes, l'une du côté du Rhin & de la Moselle, l'autre du côté des Alpes.

Boson est couronné roi de Provence.

Concil. Montonense Labbe, tom. 9, p. 391. Annal. Bert.

Cependant le roi de Germanie, toujours vivement

Ann. 880.

Paix entre Louis de Germanie & les deux rois de France.

Annal. Bert. Fuld. & Metens.

pressé par la reine sa femme, se mit en devoir de satisfaire à la parole qu'il avoit donnée à l'abbé de Saint-Denis & au comte de Paris. Il s'avança jusqu'au milieu de la Champagne, où les chefs des rebelles devoient le joindre avec leurs troupes. Mais la plupart avoient fait leur accommodement : ce qui le détermina à accepter une entrevue, où la paix fut enfin conclue. Déja les deux rois avoient eu une conférence avec Charles le Gros à Orbe, au-delà du lac de Geneve, & s'étoient signalés au retour par la défaite entiere d'un corps considérable de Normands, qui fut ou passé au fil de l'épée, ou noyé dans la Vienne. Une autre armée de

Ibidem.

ces pirates avoit fait descente sur les côtes de Flandre, & après avoir pénétré jusqu'à cette partie des Ardennes, qu'on apeloit alors la forêt Charbonniere, retournoit sur ses pas, chargée d'un riche butin. Louis de Germanie vole à leur rencontre, les joint en un lieu nommé Thin, & les attaque avec tant de vigueur, qu'il les met en fuite. Cinq mille demeurerent sur la place. Le jeune Hugues, fils naturel du monarque, se laissa emporter à l'ardeur de la poursuite ; il fut entouré, blessé dangereusement, & pris. Cette perte fit sonner la retraite. Le roi n'écoutant que sa tendresse, envoie offrir aux Normands une capitulation raisonnable, pourvu qu'on lui rende son fils. La nuit survient avant qu'on ait rien conclu. Les barbares à la faveur de son obscurité, s'évadent avec ce qu'ils peuvent emporter des dépouilles Allemandes. Le jour ne paroît enfin que pour faire voir au malheureux pere le corps du jeune prince, étendu sans vie dans le retranchement des ennemis. La douleur de Louis étoit excessive. Elle fut encore augmentée par la nouvelle qu'il reçut en même-temps, que les troupes qu'il avoit envoyées contre un autre détachement de la même nation, avoient été taillées en pieces. Deux évêques, dix-huit officiers de la maison du roi, & douze comtes, entr'autres, Bruno frere de la reine, y furent tués avec tous leurs hommes. Cette horrible déroute, en livrant tout le pays au

LOUIS III et CARLOMAN

XXVII.e Roy de France.

Louis, mort en 880. Carloman, en 884. apres 5 ans de régne.

age, entraîna la défection des peuples tributaires, voisins de la Saxe. Ils saisirent cette occasion pour faire des courses sur les terres des rois François. Cette révolte auroit eu des suites très-fâcheuses, si elle n'eût été étoufée dès sa naissance, par la défaite de ceux qui les premiers avoient donné l'exemple de la rebellion. Ann. 880.

La tranquilité étoit à peine rétablie, que la mort de Carloman, roi de Baviere, remplit son royaume de deuil & de tristesse. Ce fut, si l'on en croit les histoires de ce temps-là, le plus bel homme de son siecle, avantagé relevé par je ne sçais quoi de majestueux, qui imprimoit le respect dans tous les cœurs; alliant dans sa personne la force du corps avec l'énergie de l'intelligence, sçavant, zélé pour la religion, aussi grand politique, que redoutable guerrier. Il fut enterré à Ottinghen dans l'abbaye de Saint-Maximilien. Il n'avoit point d'enfants légitimes, mais deux naturels, un fils & une fille, Arnoul qu'on verra dans la suite sur le trône impérial, & Gisele qui fut mariée à Zuentibold duc de Moravie. Louis de Germanie partit aussi-tôt pour Ratisbonne, où d'un consentement unanime il fut couronné roi de Baviere, de Pannonie, d'Esclavonie, & de Boheme. Il avoit déja reçu, du vivant même de Carloman, le ferment de fidélité de ses nouveaux sujets. Cependant pour contenter Arnoul son neveu, & pour dédommager Charles le Gros son frere, il céda au premier toute la Carinthie; au second toutes ses prétentions sur le royaume de Lombardie, & sur le titre d'empereur. Déja ce dernier étoit entré en Italie, où il avoit été reconnu sans oposition: démarche qui déplut au pape, qui prétendoit disposer de cette couronne, qu'on regardoit alors comme le premier degré à l'empire, dont elle faisoit le principal domaine. C'est ainsi qu'il s'en explique dans une lettre à l'archevêque de Milan. *Il faut*, dit-il, *que nous apelions en premier, & que nous choisissions spécialement celui à qui nous donnerons la couronne.* Il se radoucit néanmoins, & vint au-devant du monarque jusqu'à Ravenne, pour le

Mort de Carloman, roi de Baviere.

Reginon.

Ann. Fuldens.

Epist. 135.

Ann. 880.

presser de venir prendre le sceptre impérial à Rome. Mais Charles ne passa pas plus avant : d'autres affaires le rapeloient en-deçà des Alpes.

Diverses expéditions des rois François.

Annal. Fuld. & Metens.

On étoit convenu dans la derniere entrevue, qu'au mois de Juin tous les rois de la maison Carlovingienne s'assembleroient à Gondreville, pour y délibérer des intérêts communs. Les deux jeunes rois s'y rendirent : Charles revint exprès d'Italie pour s'y trouver : la maladie de Louis de Germanie, & le chagrin de la mort de son fils unique, qui étoit tombé d'une fenêtre dans une des rues de Ratisbonne, ne lui permirent pas d'y assister : mais il y envoya des députés. On y arrêta d'un consentement unanime, que Louis & Carloman marcheroient à la tête de leurs troupes & de celles de Germanie, contre le fils de Lothaire & de Waldrade, qui ravageoient les environs d'Attigny. Il y fut aussi résolu qu'après la réduction de ce rebelle, on conduiroit l'armée contre l'usurpateur de la Provence. Hugues faisoit la guerre plutôt en voleur qu'en prince : la présence des deux freres lui fit bien-tôt quiter la campagne : il se retira dans les bois. Théobalde, son beau-frere, se laissa surprendre, & fut taillé en pieces après un combat opiniâtre, où il périt beaucoup de monde. Cette défaite rétablit le calme dans cette malheureuse province. Il ne paroissoit plus d'ennemis. Les vainqueurs prirent aussi-tôt le chemin de la Bourgogne, forcerent Mâcon, & donnerent ce gouvernement à Bernard, surnommé *Plante-velue*, tige d'une longue suite de comtes, qui ont depuis possédé cette ville à titre héréditaire. Charles les joignit bien-tôt après ; & de concert, ils allerent mettre le siege devant Vienne.

Charles est couronné empereur.

La ville étoit bien fortifiée pour ces temps-là : elle avoit une nombreuse garnison : elle étoit défendue par Hermengarde, princesse ambitieuse, qui regardoit la prise de cette place comme le plus grand mal qui pût lui arriver. Boson, qui pour ne pas tout hasarder à la fois, avoit pris le parti de se retirer dans les montagnes, pouvoit de-là donner ses ordres à toute la Pro-

…é où il étoit fort aimé : les trois rois étoient ani-…par l'intérêt, l'honeur & la gloire. Ainsi l'on …croire que ce siege, qui dura deux ans, ne se passa …sans de rudes combats. L'histoire cependant n'en …marque aucune circonstance. Elle dit simplement qu'a-près deux mois, Charles se vit obligé de le quiter pour aller à Rome, où il fut couronné empereur le jour de Noel, qui sembloit être destiné particuliérement à cette cérémonie. L'acte de son couronnement est un nouveau titre de l'autorité des papes. Le saint pere y procéda de la même maniere qu'il auroit fait à l'élection d'un évêque qu'il choisiroit comme le plus vertueux, après avoir examiné sa conduite, ses mœurs & son mérite. C'est toujours lui qui élit comme le plus digne, lui qui éleve aux honneurs de l'empire, lui qui décore du nom d'Auguste. Tant l'ambition des princes est quelquefois peu délicate! — Ann. 880.

Le départ du roi d'Allemagne ne fut pas le seul affoiblissement que souffrit l'armée des assiégeants. Les Normands continuoient leurs ravages. Maîtres de Gand, dont ils avoient fait comme leur quartier général, ils surprirent Tournai, qu'ils mirent à feu & à sang, s'emparerent de Courtrai qu'ils fortifierent, & forcèrent saint Omer qu'ils réduisirent en cendre. De-là ils coururent tout le pays jusqu'à la riviere de Somme, tuant, brûlant, saccageant tout ce qui se trouva sur leurs pas. Cambrai, Saint-Riquier, Saint-Valeri, Amiens, Corbie, Arras, furent emportés & pillés, après un horrible carnage de leurs habitants. Tant de fâcheuses nouvelles obligerent le roi de France à laisser la conduite du siege au prince son frere, pour venir avec une partie de ses troupes à la défense de son royaume. Il joignit l'ennemi à Saucour dans le Ponthieu. Le combat fut sanglant : mais enfin la victoire se déclara pour les François. Neuf mille Normands demeurerent sur la place, & avec eux, Guaramond leur roi, duc ou commandant. Louis de Germanie ne fut pas si heureux contre un autre détachement de la même nation,

Ann. 881. Ravages des Normands.

Idem, ibid.

Chron. de Gest. Norman.

qui après avoir ravagé une partie de la Frise, s'est cantonné & retranché dans Nimegue. Le monarque fit des efforts incroyables pour les en déloger ; mais il fut repoussé. Les Barbares cependant, le voyant obstiné à poursuivre l'attaque, mirent le feu au palais, qui fut entiérement brûlé, & remontant sur leurs vaisseaux, se retirerent jusqu'à l'embouchure du Rhin.

Ann. 881.

Mort de Louis de Germanie.

Bien-tôt ils reparurent en plus grand nombre, commandés par Godefroi & Sigefroi leurs princes, & vinrent se poster sur la Meuse, en un lieu nommé Haslou. Ils prirent & brûlerent Maestricht, Liege & Tongres, où ils exercerent d'horribles cruautés. Ils se répandirent ensuite dans tout le pays des Ripuariens. Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, Malmedi, Stavelo, & quantité de petites villes de moindre nom, devinrent les théâtres de leur fureur, & furent renversées de fond en comble. Treves éprouva le même sort, & fut également saccagée. Personne ne s'oposoit à leurs brigandages. Les habitants des Ardennes, conduits par le désespoir, s'étoient attroupés pour les attaquer : ils furent défaits avec un horrible carnage. Venclon évêque de Metz, fut tué dans un combat qu'il osa leur livrer. Louis de Germanie, malade depuis long-temps, ne pouvoit monter à cheval, & pour comble de malheurs, il mourut sur ces entrefaites. Charles le Gros, son frere & son unique héritier, étoit en Italie, où il venoit de recevoir la couronne impériale. La Germanie cependant avoit besoin d'un prompt & puissant secours. Les seigneurs de cette partie du royaume de Lorraine qui étoit échue en partage à Charles le Chauve, vinrent offrir au roi de France de rentrer sous son obéissance & de le reconnoître pour leur souverain. Louis ne jugea pas à propos de se rebrouiller avec le nouvel empereur, qui entroit à cet égard dans tous les droits de son frere, à qui l'on avoit cédé cette couronne : il remercia les Lorrains de leur bonne volonté. Mais pour adoucir ce refus, il se chargea de les défendre de la fureur des

Idem, ibid.

Annal. Bertin.

Normands.

Normands, & leur envoya un corps considérable de troupes.

Ann. 882.

Le jeune monarque partit aussi-tôt pour aller joindre le duc de Bretagne, résolu de combattre les Normands qui s'étoient jetés dans le pays de la Loire. Mais il fut attaqué à Tours d'un mal si violent dès son commencement, qu'il l'obligea de reprendre le chemin de la Neustrie. On le transporta dans une litiere à Saint-Denis, où il mourut dans la vingt-deuxieme année de son âge, après un regne de deux ans, trois mois, vingt-quatre jours. Aimoin nous le représente comme un prince débauché, qui dès qu'il fut en état de jouir des plaisirs, s'y abandonna sans mesure. C'est sans doute sur ce témoignage que Paul Emile le fait périr d'une maniere bien honteuse. Il raconte que le jeune monarque courant après une fille qui s'étoit sauvée dans une maison dont la porte étoit fort basse, fut emporté par son cheval: qui en s'élançant dans cette porte, lui cassa les reins, & qu'il en mourut. Mais Reginon, auteur contemporain, assure qu'il fut pleuré de tous les peuples de la Gaule, pour sa grande vertu & pour sa haute vaillance. Les annales de Metz & de Saint-Bertin lui donnent les mêmes éloges, & disent simplement qu'il mourut de maladie. Il est enterré à l'abbaye de Saint-Denis.

Mort de Louis III.

Annal Bertin. & Metens.

Louis III ne laissoit point d'enfants: Carloman son frere lui succéda sans aucune oposition. Il étoit encore au siege de Vienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort par les députés des seigneurs François, qui venoient l'assurer de leur fidélité. Il se rendit aussi-tôt à Chiersi, où après avoir juré le capitulaire de Charles le Chauve son grand-pere, il fut unanimement proclamé roi de Neustrie. Il y étoit à peine arrivé, qu'il aprit la réduction de Vienne, & la prise d'Hermengarde & de sa fille, qui furent conduites à Autun. Déja il se préparoit à marcher contre les Normands de la Loire, lorsque leur général lui envoya demander la paix. Le jeune héros l'accorda, mais en maître. Has-

Carloman est proclamé roi de Neustrie.

Ann. 882.

ting, c'étoit le nom du commandant, ne remporte rien qu'en ſe retirant avec toutes ſes troupes. Cette [illegible] fierté fit naître de grandes eſpérances, & raſſura les peuples, qui avoient fort apréhendé que le changement de ſouverain n'augmentât les déſordres de l'Etat.

Charles le Gros fait un traité honteux avec les Normands.

La Germanie cependant étoit toujours en proie aux ravages des Normands, retranchés ſur les bords de la Meuſe, aux environs de Haſlou. Ce fut pour l'empereur une nouvelle raiſon de hâter ſon retour d'Italie. Il ſe rendit promptement à Vormes, où il donna ſes ordres pour aſſembler la plus nombreuſe armée qu'on eût vue depuis long-temps. Elle étoit compoſée d'Allemands, de Bavarois, de Lombards, de Thuringiens, de Saxons, de Friſons & de François. Il la partagea en trois corps : le premier avoit pour général Arnoul, fils naturel du feu roi de Baviere : un ſeigneur François nommé Henri, commandoit le ſecond : Charles étoit à la tête du troiſieme. Les deux premiers eurent ordre de marcher à grandes journées, pour ſurprendre le camp des Barbares. Ce deſſein étoit très-ſage ; mais la trahiſon le fit échouer. On ne laiſſa pas néanmoins de former le ſiege des retranchements. Chaque jour fut ſignalé par quelques aſſauts meurtriers, ou par quelques ſanglantes ſorties. Les éléments diſputerent de fureur avec les hommes. Un terrible ouragan abattit un pan de muraille, & renverſa les tentes de l'armée impériale. La contagion, ſuite naturelle d'un air altéré par la corruption des corps morts, infecta l'un & l'autre camp. Tant d'horreurs effrayerent également & les aſſiégeants & les aſſiégés : on parla d'accommodement. Sigefroi l'un des rois pirates, ſe rendit auprès de l'empereur, & après deux jours de négociation, on conclut ce traité à jamais honteux à la mémoire de Charles le Gros : qu'on abandonneroit aux Normands le pays dont ils étoient actuellement en poſſeſſion : qu'on leur compteroit inceſſamment une ſomme capable de les dédommager des pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre : que Godefroi ſon collegue, en ſe faiſant chré-

Chron. de Geſt. Norman.

Annal. Fuld. & Metenſ.

[illegible]roit la princesse Gisele, fille de Lothaire & de Valdrade : qu'on lui céderoit, en considération de ce mariage, tout ce que Roric avoit possédé dans la Frise : enfin, que le prince Hugues, frere de Gisele, jouïroit des revenus de l'évêché de Metz, à condition de renoncer à ses prétentions sur le royaume de Lorraine. C'étoit acheter ignominieusement la paix. C'est trop peu dire : c'étoit établir dans le cœur de l'Etat un ennemi dangereux : l'accommodement néanmoins fut signé. On dépouilla les églises les plus célebres, pour faire la somme dont on étoit convenu. Sigefroi demeura en possession de Haslou : Godefroi, après avoir reçu le baptême, épousa Gisele qu'il emmena dans ses nouveaux Etats ; & l'empereur se retira à Coblents, où il reçut les ambassadeurs du monarque François, qui lui envoyoit demander la partie du royaume de Lorraine, qui avoit apartenu aux rois ses prédécesseurs. Cette demande que l'indignation avoit formée, fut très-mal reçue : Charles pour lui faire dépit, accorda au pape la liberté de l'impératrice Ingelberge, belle-mere de Boson. Les Normands profiterent de cette mésintelligence. Ceux de la Meuse se répandirent dans la Picardie, où ils mirent tout à feu & à sang. Ils s'aprocherent de Rheims, qu'ils s'attendoient à piller comme les autres villes, lorsque Carloman les attaqua avec le peu de troupes qu'il avoit ramassées, les défit & les força de se retirer en désordre. Mais bien-tôt ils revinrent avec de si grandes forces, qu'il se vit obligé de racheter par beaucoup d'argent le pillage de ses provinces. On leur donna douze mille livres, somme prodigieuse en ce temps-là.

Ann. 882.

Ann. 883. Autre traité de Carloman avec ces peuples.

Annal. Bertin. Fuldens. & Metens.

Chron. de Gest. Norman.

Le jeune prince ne survécut pas long-temps à cet échec. Il prenoit le divertissement de la chasse, lorsqu'il fut attaqué par un sanglier, qui le blessa si dangereusement, qu'il en mourut six jours après. Il est enterré à Saint-Denis. Quelques-uns racontent que ce fut un de ses gens, qui voulant percer la bête de son javelot, le blessa malheureusement à la cuisse. L'auteur des an-

Ann. 884. Mort de Carloman.

nales de Metz, en éclairciſſant ce fait,
Ann. 884. circonſtance bien honorable à la mémoire -
narque. Il dit que ce fut Carloman lui-m
répandre le bruit qu'il avoit été bleſſé p
animal, de peur qu'on ne punît le don
Ibid. adroit, mais innocent. Ce trait ſuffit ſeul po
taliſer ce prince, d'ailleurs célebre par ſa val on
activité, & ſon aplication aux affaires. Il ne régna e
cinq ans & quelques mois.

CHARLES III. dit LE GRAS

Empereur

XXVIII. Roy de France.

Mort en Souabe le 8. Janvier 888. après 3. ans de regne.

CHARLES III,

Dit LE GROS.

Il sembloit que le jeune Charles, fils posthume de Louis le Begue, devoit être apelé à la succession du royaume, après la mort de ses freres, qui ne laisserent point d'enfants. Mais il avoit à peine sept ans, âge peu propre aux affaires. La France étoit toujours en proie aux déprédations des Normands : un roi enfant n'étoit point ce qu'il faloit leur oposer : ce fut donc à Charles le Gros qu'on envoya offrir la couronne : il se rendit promptement à Gondreville, où il reçut les hommages & les serments de fidélité. Le fils d'Adélaïde cependant demeura sous la conduite de l'abbé Hugues, à qui l'empereur confirma le gouvernement de cette partie de la Neustrie qui est entre la Seine & la Loire, & qu'on apeloit le duché de France, dont Paris étoit la capitale. Le nouveau monarque, par cet accroissement de domination, se voyoit un des plus puissants princes de la terre : mais sa capacité ne répondit point à l'étendue de son empire : trop foible pour soutenir une si grande fortune, il en fut accablé.

Ann. 884. Charles le Gros est proclamé roi de France.

Ann. Fuldens.

Le fils de Valdrade n'avoit point renoncé à ses prétentions sur la Lorraine, & Godefroi duc de Frise, son beau-frere ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec l'empereur. Charles se défit de l'un & de l'autre, par des moyens aussi lâches que cruels. Le prince Normand demandoit quelques vignobles au confluent de la

Ann. 884. Godefroi est assassiné en trahison.

Moselle & du Rhin. On n'osa le refuser [illegible] on feignit de vouloir traiter. L'isle de Béta [illegible] pour le lieu de la conférence. Godefroi [illegible] de dessein prémédité par un seigneur Fri[illegible] dit avec aigreur. Alors Evrard, c'étoit le nom du ministre des cruautés de l'empereur, fondit sur lui le sa[illegible] à la main, & lui déchargea un si furieux coup [illegible] tête, qu'il l'abattit à ses pieds. Aussi-tôt chacun tira l'épée, & le malheureux Danois, victime de sa crédulité, expira percé de mille blessures. Hugues le bâtard fut arrêté peu de jours après à Gondreville près de Toul, où on l'avoit attiré. On lui creva les yeux: ensuite on l'enferma au monastere de saint Gal. On l'en retira depuis, pour le transférer à l'abbaye de Prum dans la forêt d'Ardennes, où on le força de prendre l'habit de moine, sous lequel il mourut quelque temps après.

Ann. 885.
Ann. Metens.
Annal. Fuld.

Siege de Paris par les Normands.

Le moindre prétexte suffisoit pour réveiller l'avidité des Normands: une si noire perfidie raluma toute [illegible] fureur. Ils firent les derniers efforts pour en tirer vengeance. Sigefroi, l'un de leurs principaux [illegible] rassembla tous ceux de sa nation qui s'étoient dispersés en différents endroits de la monarchie; & à la tête d'une armée de quarante mille hommes, il vint mettre le siege devant Paris, après avoir pris & brûlé Pontoise. La capitale de Neustrie n'étoit alors qu'une isle, ce qu'on nomme maintenant la Cité. Il y avoit deux ponts de bois, l'un qu'on apele à présent le Pont-au-change, & l'autre le Petit-pont. Ils étoient défendus chacun par une grosse tour. Les barbares presserent le siege avec une valeur opiniâtre, mais non destituée d'art. Les balistes ou pierriers (*a*), les vignes ou galeries d'apro-

Chron. de Gest. Norman.

(*a*) La Baliste étoit une machine de guerre avec laquelle on jetoit dans les places assiégées de grosses pierres, des fleches, & des feux d'artifice, on l'apele aussi quelquefois pierrier, quelquefois mangonneau. Elle différoit de la catapulte, en ce que celle-ci ne servoit qu'à lancer des javelots & des dards. On en peut voir la figure dans Juste Lipse, Végece & autres.

[illegible] (b), les beliers (c), les brûlots (d), les tours (e), les cavaliers ou terrasses (f), toutes les machines enfin inventées alors pour la destruction des villes, y furent vainement employées. Elles firent breche. Les Normands donnerent trois furieux assauts : les Parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. On remarque sur-tout l'usage qu'ils firent d'une longue & grosse poutre ferrée en pointe par le bout. On la faisoit jouer & tomber avec violence sur les galeries. Lorsque la charpente rompue laissoit l'ennemi à découvert, on lançoit sur lui de grosses pierres ; on le perçoit à coups de flèches, ou on le brûloit avec de la poix & de l'huile bouillante. Le comte de Paris, Odes ou Eudes, que ses grandes qualités éleverent depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre, qui lui tint lieu de bastions & de boulevarts. L'évêque Goslin n'anima pas seulement le peuple par ses exhortations, mais encore par ses exploits guerriers. On le vit plus d'une fois sur la breche, le casque en tête, un carquois sur le dos, & une hache à sa ceinture, combattre à la vue d'une croix, qu'il avoit plantée sur le rempart. Il étoit secondé par plusieurs vaillants chevaliers, qui firent des actions surprenantes ; mais sur-tout par l'abbé Eble,

Ann. 885.

Abbo Monach. de bellis Paris. Urbis carmen.

Ann. 886.

Annal. Fuld.

(b) Les vignes ou galeries d'aproche étoient une charpente légere, haute de sept pieds, large de huit, longue de seize, avec un double toît de planches & de claies, que l'on couvroit de cuirs frais, pour les garantir du feu. Les côtés étoient garnis d'un tissu d'ozier, impénétrable aux pierres & aux traits. On joignoit de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeants s'avançoient à couvert aux pieds des murailles pour les saper.

(c) Le belier étoit une grosse poutre, dont un des bouts étoit ferré, & avoit en quelque façon la forme d'une tête de mouton avec des cornes. On le suspendoit à de grandes pieces de bois avec de grosses chaînes, & cent hommes étoient occupés à lui donner le branle & à le pousser avec violence contre les murailles.

(d) Le brûlot étoit ou un bateau chargé de matières combustibles auxquelles on mettoit le feu, avant de le lâcher contre l'ennemi, ou une machine qui servoit à lancer des dards enflammés.

(e) Les tours étoient de grands bâtiments assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux crues pour les garantir du feu. Elles étoient montées sur plusieurs roues dont le jeu les faisoit mouvoir. Elles avoient plusieurs étages qui communiquoient par des échelles, & renfermoient différentes machines pour prendre la ville, comme le belier, &c.

(f) Le cavalier étoit une terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles, pour lancer des traits dans la place.

son neveu, homme d'une force extraordinaire, qui par ses hauts faits d'armes portoit par-tout l'étonnement & la terreur. Jamais on ne vit ni plus de fureur dans l'attaque, ni plus de constance & de fermeté dans la défense. Les Parisiens pendant ce siege, qui dura un an & demi, éprouverent toutes les horreurs qu'entraînent la famine & la contagion : *Leur courage fut admiré, & ne fut point ébranlé.*

Ann. 886.

L'empereur fait un traité avec les Normands.

L'empereur cependant se tenoit à Francfort & aux environs, d'où il se contentoit de faire partir les secours dont la ville avoit besoin. Deux fois il envoya le comte Henri, qui d'abord eut le bonheur de pénétrer dans la place, où il conduisit un convoi de vivres & quelques soldats, mais qui s'étant ensuite laissé surprendre, fut assommé avec tous ceux de sa suite. La nouvelle de cette mort détermina le monarque à y marcher en personne. Il parut en effet à la vue de Paris sur le mont de Mars, qu'on apelle aujourd'hui Montmartre (*a*) : mais il n'osa pas attaquer l'ennemi : il ne vint que pour acheter encore une treve. Les Normands leverent enfin le siege, moyennant sept cents livres pesant d'argent qu'on s'offroit de leur payer dans quelques mois ; & pour les dédommager de ce délai, on leur permit d'aller passer l'hiver en Bourgogne, où ils commirent d'affreux ravages. Charles après ce honteux traité, reprit le chemin de la Germanie, chargé du mépris & de la haine de tous les François. Bien-tôt cette disposition passa dans le cœur des Germains, qui le regardoient comme un petit génie, que le moindre obstacle effrayoit. Toujours retenu dans son palais, autant par lâcheté que par la foiblesse d'une santé chancelante ; toujours troublé par la crainte du diable, qu'il croyoit avoir vu dans sa jeunesse (*b*) ; peu capable enfin de soutenir le poids

Idem, ibid.

(*a*) Abbon le nomme *Mons Martis* : il est aussi quelquefois apelé *Mons Mercurii* : il se pouroit faire que Montmartre vînt aussi-bien de *Mons Martis*, que de *Mons Martyrum.* Daniel. tom. 2, p. 272.

(*b*) Les évêques, pour lui inspirer plus d'horreur du crime qu'il avoit commis en se révoltant contre son pere, lui firent entendre que le diable s'étoit emparé de

d'un

d'un si vaste empire, il s'en reposoit entiérement sur l'évêque de Verceil. Ludard, c'étoit le nom du ministre, seul dépositaire de toute l'autorité, régnoit despotiquement sous le nom de l'empereur. On crut qu'il faloit commencer par le perdre avant que d'attaquer le prince. On l'accusa d'un commerce criminel avec l'impératrice. Charles étoit extrêmement délicat sur cet article ; c'étoit encore une de ses foiblesses : il se laissa aisément persuader ce qu'il craignoit. Le prélat fut chassé de la cour, & la princesse répudiée dans une assemblée générale, où le monarque jura qu'il ne l'avoit jamais touchée, quoiqu'ils eussent vécu ensemble plus de dix ans. En vain Richarde offrit de prouver par le combat, ou par l'épreuve du fer chaud, non-seulement son innocence, mais même sa virginité : elle fut enfermée à l'abbaye d'Andlaw en Alsace, qu'elle avoit richement fondée, & où elle mourut en grande réputation de sagesse & de vertu.

Ann. 887. Il répudie l'impératrice Richarde, & renvoie son ministre.

Annal. Metens.

Charles destitué des conseils de son ministre, fit paroître toute la foiblesse de son esprit. Il commença lui-même à la sentir : ce triste sentiment lui causa la plus vive inquiétude. Ce fut dans cette accablante situation qu'il convoqua un parlement à Tribur, entre Maïence & Oppenheim. Le chagrin qui le dévoroit, lui donnoit un air rêveur, distrait, mal-assuré : on se fit remarquer les uns aux autres ses égarements & ses absences. Il fut enfin résolu de le détrôner, & de lui donner un successeur. Tant de couronnes regardoient uniquement le jeune prince Charles, fils de Louis le Begue, comme le seul descendant en ligne directe de Charlemagne. Mais exclus de tous les trônes, sous prétexte de sa grande jeunesse, il ne succéda pas même encore pour cette fois au royaume de France. Ils furent offerts au

Il est déposé.

Ibidem.

Chron. Hildensheimense.

Frap. chron. monast.

lui. Cette idée le frapa tellement, qu'il demanda qu'on fît sur lui en présence des évêques & des grands du Royaume, tous les exorcismes des énergumenes : ce qui lui fut accordé. Le souvenir de cette effrayante cérémonie ne s'effaça jamais entiérement de son imagination ; il lui en resta toujours un fonds de trouble & de foiblesse dans l'esprit. *Annal. Bertin. ad ann.* 883.

Ann. 887.

bâtard de Carloman ; à qui la qualité de prince n'étoit pas même due, ſuivant l'uſage établi dans la ſeconde race, ſous laquelle les enfants naturels n'avoient aucun rang. Arnoul n'héſita pas à accepter un ſceptre qu'il

Abbo ibid.

étoit prêt à envahir. La révolte fut ſi générale, qu'en moins de trois jours, toute la Germanie lui rendit hommage, & le reconnut pour ſon ſouverain.

Sa mort.

Annal. Metenſ.

Charles le Gros abandonné de tout le monde, tomba du faîte de la grandeur dans la plus triſte de toutes les ſituations, chaſſé de ſon palais, n'ayant pas même un domeſtique pour le ſervir dans ſa maladie, privé de tous les ſecours de la vie, n'oſant les demander ; perſonne ne voulant le recevoir, de peur de ſe rendre ſuſpect. Le ſeul Lutbert archevêque de Maïence, touché

Regino Sigbert, Otto Friſing. l. 6, c. 7.

de ſes malheurs, & peu effrayé des ſuites d'une généroſité plus chrétienne que politique, eut l'humanité de le recœuillir & de lui procurer les ſoulagements néceſſaires. Ce prince infortuné écrivit à l'uſurpateur, non pour ſe plaindre, mais pour le ſuplier de lui accorder une légere penſion. Arnoul lui aſſigna quelques petits fiefs en Allemagne. C'étoit à peine de quoi fournir à ſa ſubſiſtance. Charles n'en jouït pas long-temps. Le chagrin, ou, ſelon quelques-uns, le poiſon l'enleva de ce monde, trois mois après cette épouvantable cataſtrophe. Il fut enterré au monaſtere de Richenoue, dans

Ann. 888.

une iſle du lac de Conſtance, avec plus d'éclat que ne promettoit la ſituation des affaires. Les annales de Fulde

Annal. Fuld. ad hunc ann.

aſſurent qu'à ſa pompe funebre on vit le ciel ouvert, ce qui prouve, ajoutent-elles, que ce monarque, mépriſé des hommes, étoit agréable à Dieu. C'étoit en effet un très-bon prince, juſte, dévot, même juſqu'à l'excès, qui n'avoit d'autre vice que celui d'être au-deſſous de ſon rang & de ſa puiſſance.

Factions en France & en Italie.

La mort de ce prince, diſent les annales de Metz, laiſſa ſes royaumes en proie à toutes les fureurs de l'ambition. La Germanie avoit à la vérité reconnu Arnoul : mais ſon ſuffrage n'emportoit pas celui des autres couronnes, en faveur d'un monarque dont le droit étoit

auſſi équivoque. On vit paroître tout-à-coup un grand nombre de contendants, qui tous fondoient leurs prétentions, non-ſeulement ſur leur puiſſance ou ſur leurs ſervices, mais encore ſur leur alliance avec la maiſon de Charlemagne. C'étoit l'effet de l'autorité que la foibleſſe des rois avoit laiſſé prendre aux ſeigneurs ſur les terres qu'ils ne poſſédoient originairement, que comme des commiſſions amovibles. On ſouffrit imprudemment qu'elles paſſaſſent du pere au fils. On s'accoutuma inſenſiblement à regarder comme propre ce qui n'avoit été confié qu'à titre de place. On en vint enfin juſqu'à vouloir faire une ſouveraineté de ce qui n'étoit d'abord qu'un ſimple gouvernement. Les principaux étoient Bérenger duc de Frioul, petit-fils par ſa mere de Louis le Débonnaire : Gui duc de Spolete, arriere petit-fils de Charlemagne par une fille de Pepin roi d'Italie : Louis fils de Boſon, petit-fils par Hermengarde de l'empereur Louis II : Rodolphe fils de Conrad comte de Paris, petit neveu de l'impératrice Judith, femme de Charles le Chauve : & Ode ou Eudes, fils du fameux Robert le Fort, comte d'Anjou, qui, ſelon quelques généalogiſtes, deſcendoit de Childebrand, frere de Charles-Martel, & oncle de Charlemagne.

Ann. 888.

Regino Otto Friſing. lib. 6, c. 10.

Le duc de Frioul fut le premier qui oſa franchir l'eſpace immenſe qui eſt entre le trône & le rang de particulier. Une grande partie de l'Italie le reconnut pour ſon ſouverain. Cet exemple fut bien-tôt ſuivi. Gui marcha droit à Rome, & s'y fit couronner empereur & roi de France, où il avoit ménagé un puiſſant parti. Il vint en effet à Metz, & s'avança juſqu'à Langres, dont l'évêque nommé Geilon, le ſacra roi de toute la Neuſtrie. Mais ne trouvant pas les peuples diſpoſés à le recevoir, il repaſſa promptement les Alpes, vainquit Bérenger en deux ſanglantes batailles, lui arracha ſa nouvelle couronne, & le força de ſe refugier en Germanie. Rodolphe de ſon côté, attentif à toutes les démarches du duc de Spolete, n'oublioit rien pour réunir tous les eſprits en ſa faveur. Il n'aſpiroit à

Ibidem.

Luitprand. lib. 1, c. 6.

Ann. 888.

Hiſt. Aquitg. frag. 5. Duch. tom. II, p. 932.

rien moins qu'au trône François, ou à la ſouveraineté de la Bourgogne transjurane, dont il avoit le gouvernement. Il s'étoit emparé de tout le pays qui eſt entre le Mont-Jura, & les Alpes Pennines : il y fut réellement proclamé roi : mais il ne put gagner les Neuſtriens. Eudes l'emporta ſur lui par le ſuffrage des peuples, dont il avoit l'eſtime & l'affection.

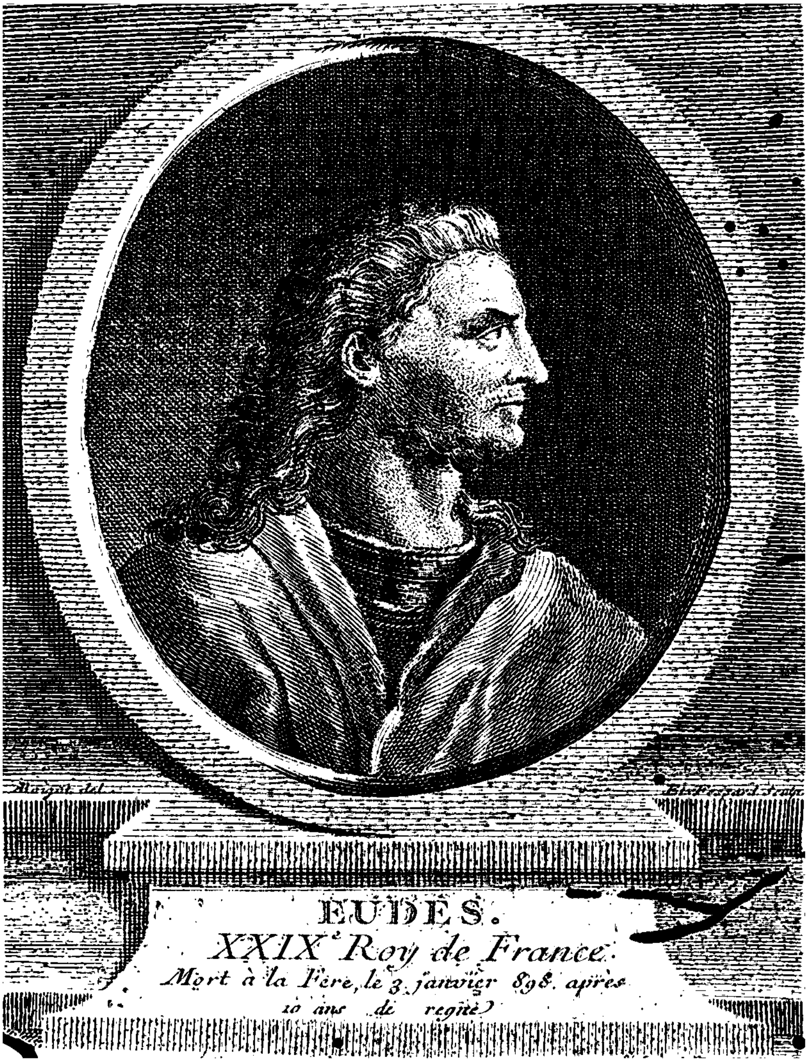

EUDES.
XXIX.e Roy de France.
Mort à la Fère, le 3. janvier 898. après
10 ans de regne.

EUDES.

Ce fut dans un parlement tenu à Compiegne, que les évêques & les seigneurs de France élurent pour leur roi Eudes *, comte de Paris & d'Orléans, & duc de Bourgogne. La mémoire de son pere Robert le Fort, qui étoit mort en défendant l'Etat contre les Normands, les belles actions qu'il avoit faites lui-même à la défense de la capitale, lui mirent la couronne sur la tête. Il avoit toutes les qualités que doit avoir un roi d'élection, pour emporter les suffrages de la multitude; la valeur tempérée par la sagesse, la douceur relevée par la noblesse des manieres, la taille avantageuse, la mine haute, mille charmes dans sa personne. Il fut sacré à Sens par Vautier, qui en étoit archevêque. La Neustrie le reconnut, & ensuite l'Aquitaine, à la réserve de Bordeaux & de Saintes, qui étoient entre les mains des Normands. Les sages précautions qu'il prit en montant sur le trône, ne pouvoient que lui en assurer la possession. Il protesta hautement qu'ayant été nommé par le roi Louis le Begue, tuteur du jeune Charles, il n'acceptoit le diadême que pour le lui rendre, lorsqu'il seroit en âge de gouverner l'Etat. Il travailla ensuite à écarter les guerres dont il sembloit être menacé du côté de la Germanie. Il fit assurer Arnoul, que si sa nomination pouvoit causer le moindre trouble en France, il étoit prêt à s'en désister. Il alla même le trouver à Vorms, & lui remit la couronne, le sceptre, & tous les ornements de la royauté, avec mille serments qu'il ne vouloit les porter que de son consentement. Le roi

Ann. 888. Eudes est couronné roi de France.

Annal. Metens.

Odoranni monach. S. Petr. Vivi. Senon. chron.

Annal. Fuld.

de Germanie, flaté de cette déférence, les lui rendit, & cette entrevue ſe termina par un traité de paix.

Ann. 888.

Quelques-uns de nos hiſtoriens ont écrit que le comte Eudes ne fut point élu roi, mais ſimplement tuteur, gouverneur, ou régent du royaume, juſqu'à ce que le jeune prince fût en âge de gouverner lui-même. Ils conviennent qu'il en prit le titre, ainſi qu'on peut le voir ſur pluſieurs monnoies ou médailles, où il eſt repréſenté avec toutes les marques de la dignité royale; mais ils ajoutent que dans le ſiecle dont il eſt ici question, & dans les trois ou quatre autres ſuivants, les tuteurs prenoient les qualités de leurs pupiles, & s'intituloient ſeigneurs des terres dont ils n'étoient réellement que les adminiſtrateurs. C'eſt pour cette raiſon que ſur le ſceau de ce prince, & dans pluſieurs actes raportés par Baluze, on lit cette inſcription : *Odo gratiâ Dei rex.*

Fragm. hiſt. Franc.

Tom. 2. capit.

Il défait les Normands.

L'empire François ſe trouvoit dans un étrange état. Ravagé par les Normands, rempli de factions & de troubles, affoibli par ſes diviſions, il étoit alors partagé entre cinq princes, dont aucun n'avoit un droit fondé ſur le trône qu'il occupoit. Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, qui comprenoit la Savoie, la Suiſſe, & quelques autres contrées, venoit de faire ſa paix avec Arnoul, dont il redoutoit la puiſſance. Bérenger diſputoit l'Italie au nouvel empereur, & le roi de Germanie, réſolu de les affoiblir l'un par l'autre, lui avoit permis de porter la couronne. Louis, fils de Boſon, ſe maintenoit toujours en poſſeſſion de la Provence, du Lyonois, du Dauphiné, & de tout ce que ſon pere lui avoit laiſſé dans la Bourgogne : mais il n'avoit pas encore oſé prendre les marques de la royauté. Eudes plus heureux, avoit reçu les hommages de tous les ſeigneurs François; mais il voyoit le royaume en proie à la fureur des Normands, qui ravageoient l'Aquitaine, le pays de la Marne, & les bords de l'Aiſne. Ce fut contre ces derniers qu'il porta d'abord ſes armes. Il les joignit à la forêt de Mont-Faucon, & fit une

ALFRED.
Roy d'Angleterre,
Né en 849. Mort le 28. 8bre 899.

action qui juſtifia parfaitement ſon élévation ſur le trône. Il n'avoit qu'environ mille chevaux : l'armée ennemie étoit de dix-neuf mille hommes. Ce grand nombre ne l'étonna point : il fondit ſur eux, & pouſſa fort avant dans la mêlée. Un cavalier Normand lui donna par derriere un ſi furieux coup de hache ſur la tête, qu'il ne dut ſa conſervation qu'à la bonté de ſon armure. Le prince en même-temps ſe tourne vers le barbare, & le perce de ſon épée. Rien ne réſiſte à ſes efforts ; il enfonce, il rompt, il diſſipe cette prodigieuſe multitude. — Ann. 888. *Chron. de Geſt. Norman.* *Abbo. 1. 2.*

Cette glorieuſe victoire ranima le courage des habitants de Meaux, qui ſe défendoient avec toute la vigueur poſſible contre une autre armée de ces pirates. Mais le vainqueur obligé de marcher au-delà de la Loire, où ſa ſeule préſence remit dans la ſoumiſſion les peuples révoltés, ne put ſecourir cette malheureuſe ville. Elle ſe vit donc enfin forcée, faute de vivres, à capituler ſous les plus dures conditions. On n'accorda à tant de braves gens que la vie & la permiſſion de ſe retirer où ils voudroient. La place fut livrée à l'ennemi, qui la mit au pillage, brûla les maiſons, renverſa les murailles. Les Barbares ne garderent pas même la capitulation. Les vaincus, ſur la foi des traités, ſe croyoient du-moins en liberté d'aller pleurer leur ſort dans quelque coin du royaume ; mais ils avoient à peine paſſé la Marne, qu'ils ſe virent tout-à-coup enveloppés avec leur évêque, & ramenés au camp des Normands, qui les firent tous eſclaves. Ces infideles, après avoir fait de grands apprêts, s'avancerent juſqu'aux portes de Paris, pour l'aſſiéger de nouveau. Eudes, ſur cette nouvelle, vint à leur rencontre avec une armée beaucoup plus foible que la leur. Ils traiterent néanmoins avec lui, & la haute opinion qu'ils avoient de ſa valeur, leur fit abandonner leur entrepriſe : on leur envoya quelques préſents, & ils quiterent la Seine, pour aller ſe jeter ſur le Cotantin, où ils aſſiégerent le château de Saint-Lo. — Il traite avec eux. *Ibidem.*

Un autre corps de troupes de la même nation déſo-

loit la Picardie, l'Artois, & tout le pays qu'arrose la Meuse. Arnoul vint à leur rencontre, les joignit auprès d'Amiens, & les battit. Mais ils surprirent le roi de France, & mirent son armée en déroute. La prise & le sac de Troies, de Toul & de Verdun furent les suites de cette défaite. On parle aussi d'un second & d'un troisieme siege de Paris, qui cependant ne leur réussirent point. Ceux du Cotantin, après avoir rasé Saint-Lo, traverserent la Bretagne, où ils mirent tout à feu & à sang. Ces horreurs terminerent enfin les querelles qui divisoient les Bretons. Les deux ducs, oubliant leur haine mutuelle, se réunirent pour attaquer l'ennemi commun. Judicaël fut le premier au rendez-vous. C'étoit un jeune prince plein de feu, qui ne cherchoit qu'à se signaler. Il fond sur les Normands, sans attendre son rival, & les charge si brusquement, qu'il les enfonce après un horrible carnage. Une partie se [illegible] dans un grand bourg, où ils se retranchent : le vainqueur entreprit de les y forcer ; cette témérité lui coûta la vie. Les vaincus, animés par le désespoir, tournerent contre lui tous leurs traits, & le percerent de coups, dont il expira sur la place. Alain arrive sur ces entrefaites ; & après s'être fait reconnoître souverain de toute la Bretagne, il conduit son armée au camp des barbares. Bien-tôt la victoire se déclara en sa faveur. Elle fut si complete, que de quinze mille Danois il n'en resta que quatre cents, qui se sauverent du côté de la mer, & remonterent sur leurs vaisseaux. On attribue ce succès au vœu que ce prince avoit fait, de donner la dixieme partie du butin à l'église de saint Pierre de Rome. C'étoit une dévotion fort ordinaire dans ces temps-là. On a vu plusieurs souverains lui vouer leurs Etats, & s'engager à lui payer tribut : ce qui contribua beaucoup à fortifier la persuasion où étoient les papes, qu'ils avoient droit de donner & d'ôter les couronnes.

Ann. 889, 890. Diverses expéditions contre les Normands. *Ibidem. Annal. Metens.*

Ann. 891. *Ibidem.*

Il semble que défaire une armée de Normands, étoit couper la tête d'une hydre. La même flote qui avoit reconduit en Danemarc les débris de ces deux sanglantes

batailles,

batailles, ramena quelque-temps après un plus grand nombre de troupes, pour ravager le royaume de Lorraine. Arnoul raſſembla auſſi-tôt ſon armée, & la fit marcher à l'ennemi. On ſe joignit près d'un torrent, nommé Gulia. Le combat fut opiniâtre : mais enfin les François, enfoncés de tous côtés, prirent la fuite. Ceux des chefs qui voulurent ſoutenir l'effort des vainqueurs, furent tués, le camp pillé, les priſonniers égorgés. Le roi de Germanie, outré de ce ſanglant affront, paſſa le Rhin avec toutes les forces de ſon royaume, vint camper à leur vue ſur les bords de la Dyle, & les pouſſa ſi vivement, que la plupart ſe précipiterent dans la riviere, où il y en eut un ſi grand nombre de tués & de noyés, qu'on la paſſoit ſur les corps morts, comme ſur des ponts. Deux de leurs rois, Godefroi & Sigefroi, périrent dans cette célebre journée. On y prit ſeize étendards royaux : ce qui prouve qu'il y avoit au-moins ſeize perſonnes parmi eux, qui portoient le nom de Roi.

Ann. 891.

Annal. Fuld.

Tandis que tout cela ſe paſſoit du côté de la Germanie, la princeſſe Hermengarde, aſſurée du ſuffrage du pape & d'Arnoul, c'eſt-à-dire, de deux perſonnes qui n'avoient aucun droit de diſpoſer du trône, remuoit ciel & terre pour faire couronner le prince Louis ſon fils. Elle en vint à bout. Les évêques & les ſeigneurs, aſſemblés à Valence, le proclamerent roi d'un conſentement unanime. *Nous avons examiné*, diſent-ils, *ſi nous devions prudemment & avec juſtice élire Louis, fils de Boſon. Toute l'aſſemblée eſt convenue que le ſceptre ne pouvoit paſſer en de meilleures mains. Ainſi fondés ſur les eſpérances heureuſes qu'il nous donne, & ſur la volonté de Dieu que nous croyons ſuivre, nous choiſiſſons pour notre roi, Louis fils de Boſon, & nous le jugeons digne de recevoir l'onction qui apartient aux princes élevés à ce rang.* Telles étoient les entrepriſes & les prétentions d'un clergé ambitieux & ignorant : prétentions fondées ſur la puiſſance de lier & de délier, qui ne regarde que les ames : prétentions autoriſées

Louis, fils de Boſon eſt couronné roi de Provence.

Concil. Valentin. apud Labb. tom. 9, pag. 42.

Ann. 891.

dans l'assemblée de Compiegne, qui passerent long-temps pour un principe, & qui sont enfin généralement reconnues pour une erreur *anathématisée* par le divin Auteur de la religion, qui déclare en termes exprès que *son royaume n'est pas de ce monde.*

Ann. 892. Soulévement en Neustrie & dans l'Aquitaine.

Annal. Metens.

Le démembrement de la Provence ne fut pas le seul soulévement en France. Les seigneurs de Neustrie ne pouvoient s'accoutumer à plier sous le joug d'un homme qu'ils avoient vu si long-temps leur égal. Le comte Valgaire, quoique parent d'Eudes, fut le premier qui leva l'étendard en faveur du jeune Charles. Ce fut aussi la premiere victime immolée à la vigueur & à la célérité du monarque. Assiégé dans Laon, dont il s'étoit emparé, pris & condamné à mort, il eut la tête tranchée. On vit alors une chose jusque-là sans exemple. Didon évêque de Laon, non-seulement refusa d'entendre la confession du coupable, qui demandoit humblement d'être réconcilié à Dieu par le sacrement de pénitence, mais même défendit qu'on l'enterrât en terre sainte. Eudes étoit à peine maître de Laon, qu'il reçut la nouvelle d'un autre mouvement en Aquitaine. Il y vola à la tête de son armée victorieuse. Déja il tenoit tous les rebelles enfermés dans une ville, lorsqu'il se vit obligé de repasser promptement en Neustrie. Les mécontents, plus irrités qu'étonnés du suplice de Valgaire, s'étoient déclarés hautement en faveur du fils d'Adélaïde. Les principaux étoient la reine mere, Foulques archevêque de Rheims, Herbert & Pepin, tous deux issus de Bernard roi d'Italie; l'un comte de Vermandois, l'autre de Senlis. Ils apelerent Charles, qui, selon quelques-uns, s'étoit retiré en Angleterre, & le proclamerent roi, quoiqu'il n'eût alors que treize ans. Il fut couronné à Rheims par l'archevêque, qui envoya dans toutes les cours de longues apologies de sa conduite, exhortant tous les princes à prendre la défense du jeune pupile contre l'usurpateur.

CHARLES IV. dit le SIMPLE

XXX^e Roy de France.

Mort à Peronne le 7. Octobre 929. apres 30. ans de regne.

CHARLES IV,

Dit LE SIMPLE.

Ann. 893.

Arnoul reconnoit Charles pour roi de France.

Tous les princes de l'Europe, usurpateurs pour la plupart, sembloient devoir s'oposer au rétablissement de Charles. C'étoit le seul descendant en ligne directe de Charlemagne, & par-là il pouvoit prétendre à tous les royaumes que ce grand monarque avoit possédés, & même à l'Empire. Le roi de Germanie y étoit le plus intéressé : fils d'une concubine, il en étoit moins respecté. Il reçut fort mal les remontrances de l'archevêque de Rheims, lui écrivit fortement, & le menaça de son indignation. Foulques ne se rebuta point : il répondit que se voyant exposé à la fureur des Normands, il avoit cru devoir consentir au couronnement d'Eudes, qui seul pouvoit défendre l'Etat : mais que le fils de Louis le Begue se trouvant en âge de gouverner avec le secours de ses fideles ministres, il n'avoit pu se refuser aux vœux de tous les seigneurs qui le demandoient pour leur roi : que dans un temps où tant de sujets aspiroient au trône, il seroit dangereux pour lui de donner l'exemple contre un prince de son sang : que s'il venoit à mourir, il ne resteroit que le seul Charles pour protéger ses enfants, & les couronnes qu'il leur laisseroit. Toutes ces raisons ne toucherent que très-foiblement l'ambitieux monarque. Mais les mouvements de l'Italie, & l'indocilité de quelques nations tributaires, le forcerent à dissimuler. Il voyoit l'armée d'Eudes prête à fondre sur celle du jeune roi : il attendit l'événement

Annal. Metens.

d'une bataille, avant de se déclarer pour l'un ou pour
Ann. 893. l'autre. Le régent n'eut qu'à paroître pour vaincre. Sa
Abbo, l. 8. seule présence, dit Abbon, dissipa les ennemis, comme le soleil chasse les ténebres. Charles, échapé presque seul, alla implorer l'assistance du roi de Germanie, qui le reconnut pour roi de France, ou plutôt, si l'on en croit les annales de Metz, dont il reconnut tenir le sceptre & la couronne.

Ann. 894, 895. Eudes cependant redoutoit peu la protection d'Arnoul. Il lui sçavoit trop d'occupation en Boheme, où le duc de Moravie l'obligea de porter ses armes, pour le châtier de sa révolte & de son ingratitude. Rome d'ailleurs apeloit secrétement ce prince, pour la délivrer de la tyrannie du nouvel empereur, dont elle lui offroit sa couronne. Il partit en effet, passa les Alpes avec une puissante armée, entra dans la Lombardie, soumit tout le pays jusqu'à Plaisance, & tournant tout-à-coup du côté de la France, s'avança jusqu'à saint Maurice au-dessus du lac de Geneve. Il espéroit surprendre Rodolphe roi de Bourgogne : il se trompa. Ce prince s'étoit retiré dans les montagnes, où il ne put être forcé. Le monarque, rentré en Germanie, assemble un concile à Tribur près du Rhin, à deux lieues de Maïence. On
Concil. tom. 9, canon 30. y fit plusieurs décrets : le trentieme est sur-tout remarquable. Il porte qu'on doit honorer l'église de Rome, comme celle d'où dérive le sacerdoce, & souffrir le joug qu'elle impose, quand même il seroit à peine supportable. Arnoul, après le concile, se rendit à Vorms, où il avoit convoqué un parlement. Eudes qui s'y trouva y fut reçu avec de grands honeurs, & obtint tout ce qu'il demandoit, c'est-à-dire qu'on n'accorderoit aucune protection au roi Charles. On permit cependant à Zuentibolde, qui, quoique bâtard, venoit d'être couronné roi de Lorraine, d'armer en faveur du jeune prince. C'étoit assez pour faire croire qu'on ne l'abandonnoit pas entiérement : ce fut trop peu pour l'affermir sur le trône. Le roi de Germanie, après toutes ces précautions, reprit le chemin d'Italie.

LAMBERT,
Usurpateurs,
Mort en 894.

Le souvenir de sa premiere expédition lui ouvrit tous les passages ; & malgré la rigueur de la saison, malgré les pluies continuelles, il arriva aux portes de Rome, mais avec des troupes si fatiguées, qu'il ne sçavoit quel parti prendre. Les chefs vouloient qu'on leur donnât quelques jours pour se rafraîchir : les soldats crierent qu'un assaut les délasseroit. Un lievre en même-temps se leve du milieu du camp, & se sauve du côté de la ville. Chacun se met à le poursuivre avec de grands cris. Les Romains effrayés prennent la fuite. On profite de leur terreur. Les murailles sont escaladées, les portes enfoncées ; la ville emportée. Le pape devenu libre par la fuite de ceux qui le tenoient prisonnier, reçut le roi de Germanie sur les degrés de l'église de saint Pierre, & le mena vers la confession des apôtres, où il le sacra empereur, césar, & auguste. Mais en lui faisant prêter serment de fidélité par les Romains, il y mit une restriction inconnue aux premiers empereurs François. Il étoit conçu en ces termes : *Je jure par tous les saints mysteres, que sauf mon honeur, ma loi, la fidélité que je dois au pape Formose mon seigneur, je suis & serai toute ma vie fidele à l'empereur Arnoul.*

Ann. 897.
Arnoul est couronné empereur.

Luitprand. lib. 2, c. 1.

Le nouvel empereur, aprés avoir nommé le comte Farolde, un de ses généraux, pour commander dans Rome en son absence, marcha droit à Spolete, où Agiltrude s'étoit sauvée à la faveur du premier tumulte. Cette ambitieuse femme, mere de Lambert qui avoit reçu l'onction impériale, ne pouvoit échaper à la poursuite du vainqueur : mais une attaque de paralysie, d'autres disent, de frénésie, l'obligea de repasser promptement en Germanie, où sa foiblesse de corps & d'esprit commença à le faire mépriser. On prétend que ce fut la suite d'un poison qu'Agiltrude trouva le moyen de lui faire donner par un de ses domestiques, qu'elle séduisit à force d'argent. Quoi qu'il en soit, les dernieres années de la vie de ce prince ne furent qu'un tissu de chagrins, d'infirmités, & de langueurs. Le poison produisit enfin son dernier effet. Un horrible corruption

Sa mort.

Luitprand. lib. 1, c. 9.

infecta toutes les parties de son corps. Il mourut de la maladie qu'on nomme *pédiculaire* : état affreux, dont il sentit toute l'humiliation, mais qu'il soutint avec de grands sentiments de religion. Ce fut le dernier du sang de Charlemagne, qui porta la couronne impériale.

Ann. 897. Sigebertus. Gemblacensis.

Ann. 897, 898. Charles est reconnu roi de toute la France..

Charles, cependant rentré en France, s'étoit maintenu dans la Champagne & dans la Bourgogne. L'archevêque de Rheims n'oublioit rien pour le réconcilier avec son empereur : il en vint heureusement à bout. Eudes eut tout le pays qui est entre la Seine & les Pyrénées : le jeune prince, reconnu pour souverain dans cette partie même qu'il abandonnoit, régna depuis la Seine jusqu'à la Meuse. Ce partage dura jusqu'à la mort du régent, qui ne survécut guere plus d'un an à ce célebre traité de paix. Il est enterré avec les rois dans l'église de saint Denis. Il laissoit un fils, nommé Arnoul, que quelques-uns proclamerent roi, mais qui mourut quelques jours après. Charles alors fut reconnu d'un consentement unanime dans la Neustrie, la Bourgogne, & l'Aquitaine. On pouvoit espérer de grands avantages de cette réunion, s'il eût été plus obéi : mais les seigneurs, pour augmenter leur puissance dans les domaines qu'ils avoient usurpés, porterent l'audace jusqu'aux derniers excès. Chacun vouloit être indépendant. Tous armoient & désarmoient, sans que le monarque osât s'en mêler. On peut regarder le regne de ce prince comme l'époque de toutes ces petites souverainetés, qui se formerent insensiblement dans l'Etat. Ce n'étoit d'abord que des gouvernements, juste récompense du mérite, qui n'étoient possédés qu'à vie. Tout François, quelle que fût sa naissance, y avoit droit. On apeloit ceux qui en étoient pourvus, ou pairs, comme égaux entre eux; ou princes, comme chefs & commandants dans l'étendue de leur district; ou barons, comme les premiers & les plus puissants du royaume. Cette derniere qualité passoit pour si honorable & si relevée, que pour la prendre, le sire de Bourbon quita le titre de prince. Ces grandes charges enfin devinrent des propres, ou fiefs

Chronic. breve apud Duchesn. tom. 3.

Annal. Metens.

héréditaires, dépendants en aparence d'un seigneur suzerain, mais indépendants en effet. C'est à cette nouvelle seigneurie que la noblesse, jusqu'alors ignorée en France, doit sa véritable origine. Elle donnoit à ces petits princes des especes de sujets, nommés vassaux, qui à leur tour tranchoient du souverain par des *sous-inféodations*. Celui qui ne s'étoit emparé que de quelque bourgarde, rendoit hommage à celui qui commandoit dans une province & qui n'avoit qu'un château, relevoit de celui qui avoit usurpé une ville. Le vassal en certaines occasions devoit marcher contre le roi même; ou perdre son fief. Ann. 897, 898.

Tel étoit l'état de la France, lorsqu'elle se vit attaquée par un ennemi d'autant plus à craindre, qu'il joignoit de plus grandes vues à un très-grand courage. C'étoit Rollon ou Raoul, l'un des plus illustres chefs des Normands, le seul enfin de ces barbares, qui cessa d'en mériter le nom par mille belles qualités de l'esprit & du cœur. Un air noble, un port majestueux, une taille héroïque, les manieres honêtes, douces, polies, ses grandes actions, ses malheurs même lui attiroient l'amour & l'estime du soldat. Chassé du Danemarc, il rassemble tous ceux qui veulent s'attacher à sa fortune, passe en Angleterre où il remporte deux grandes victoires, se remet en mer, aborde dans la Frise qu'il rend en grande partie tributaire, rabat ensuite vers la France, & s'empare de Rouen, dont il fait relever les murailles & les tours. Cette ville fut pour lui une place d'armes, d'où il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France. Nantes, Angers, le Mans, Clermont, furent assiégés, pris, & pillés. Chartres ne dut sa conservation qu'à une espece de miracle. Cet échec, le seul qu'il eût essuyé, le remplit de dépit & de fureur. Il se répandit dans le pays voisin, où il commit les plus horribles cruautés. Elles furent telles, qu'on députa de tous côtés au roi, pour le prier d'acheter la paix à quelque prix que ce fût. Charles, touché de ces représentations, lui envoya offrir sa fille & des provinces.

Depuis 899, jusqu'à 912.

Les Normands continuent leurs ravages sous la conduite de Rollon.

Chron. Tur. hist. Norm.

Budo, lib. 2.

Vetus chron.

Ann. 899, jusqu'à 912.

Rollon est reconnu duc de Normandie.

L'archevêque de Rouen fut choisi pour cette négociation. Il sçut persuader Rollon de se faire baptiser. L'on remarque à cette occasion, que les Normands, quoiqu'ennemis du nom chrétien, n entreprirent jamais de forcer personne à renoncer au christianisme. Le prélat proposa de la part du roi, de lui donner avec la princesse Gisele, toute la côte de mer qu'il avoit tant de fois désolée. Le prince Normand demanda encore la Bretagne. On disputa beaucoup : mais il falut la céder avec des clauses que la force sçait toujours expliquer à son avantage. Ainsi cette partie de la Neustrie, qu'on nomma bien-tôt Normandie, du nom de ses usurpateurs, devint un Etat séparé, qui ne relevoit de la couronne qu'à titre d'un vain hommage ; & la Bretagne, autrefois royaume, ne fut plus qu'un arriere-fief.

Idem, ibid.

Ce fameux traité, le plus honteux depuis la fondation de la monarchie, fut signé à saint Clair sur Epte. Rollon s'y rendit pour saluer le monarque & lui prêter le serment de fidélité. On eut une peine infinie à l'engager au cérémonial usité en pareille occasion, sur-tout à l'usage de mettre ses mains entre celles du roi. Mais lorsqu'on lui parla de se jeter aux genoux & de baiser le pied du prince, ce qui se pratiquoit alors, quand on en recevoit quelque grande grace ; le fier Danois, accoutumé à ne reconnoître que son épée, jura qu'il ne fléchiroit jamais devant personne. On le fit enfin consentir qu'un de ses officiers rendît ce devoir pour lui. Celui-ci, soit mal-adresse, soit insolence, prit le pied du roi, & le leva si haut, qu'il le fit tomber à la renverse. Cet accident pensa causer du désordre : mais enfin Charles n'étoit pas le plus fort. On prit le parti de tourner la chose en plaisanterie.

Chron. breve Duchesne, t. 3, pag. 359.

Il gouverne avec beaucoup de sagesse & d'équité.

Le nouveau duc, après s'être fait instruire de nos saints mysteres, reçut le baptême dans l'église cathédrale de Rouen, qui devenoit la capitale de son Etat. Le duc Robert fut son parein, & lui donna son nom : nouvelle alliance qui devint suspecte au roi. Cette cérémonie fut bien-tôt suivie de celle de son mariage avec la

Idem Dudo & alii.

Ann. 899, 912.

la princesse Gisele. Cette union qui assuroit la tranquilité de la France, fit le malheur de la duchesse. Rollon fut assez barbare pour la maltraiter. Elle en mourut de *chagrin, & deux officiers que le roi envoya pour s'en plaindre, périrent sur un échafaud.* C'est la seule tache à la mémoire de Rollon ou Robert, duc de Normandie. Il gouverna ses sujets avec beaucoup de sagesse, de justice & de bonté : & dans les vingt années qui s'écoulerent depuis sa conversion jusqu'à sa mort, toutes les villes de son duché furent rebâties, tous les monasteres rétablis, toutes les terres cultivées. Il abolit le vol chez ses Danois, qui jusque-là n'avoient vécu que de rapine & de brigandage. Telle étoit la sûreté publique sous son gouvernement, que des bracelets d'or demeurerent pendant trois ans suspendus à un chêne, sans que personne osât y toucher. On sçait que long-temps après sa mort, son nom seul prononcé, étoit un ordre aux magistrats d'accourir pour réprimer la violence. C'est de-là qu'est venu cet usage de la *clameur de Haro*, si connue en Normandie : mot qui dérive de *ha* & *Raoul*, exclamation usitée pour invoquer le secours du prince contre un ennemi trop puissant. Ainsi fut fondée cette célebre colonie des Normands, dont le sang mêlé à celui des Francs, donna des rois à l'Angleterre & à la Sicile.

Orderic. l. 3. Guill. Gemmet. l. 2, c. 20 21.

Extinction de la famille de Charlemagne en Italie.

La Germanie cependant & l'Italie, théâtre de mille factions, voyoient avec douleur les restes du sang de Charlemagne cruellement acharnés à leur perte. L'empereur Arnoul laissoit en mourant deux fils, Louis âgé de sept ans, qui étoit légitime, & Zuentibolde, qu'il avoit eu d'une maîtresse. Le premier, d'un consentement presque unanime fut couronné roi de Germanie, & mis sous la tutelle & la protection d'un conseil de régence. Le second, ainsi qu'il avoit été décidé du vivant de son pere, régna sur la Lorraine. C'étoit un esprit inquiet, emporté, qui ne suivoit que ses caprices, ou ceux de quelques femmes, qui régloient l'État dans la chaleur de la débauche & des parties de plaisirs.

Marian. Scotus ad an. 900. Annal. Metens. Regino.

Ann. 899, 912.

Les Lorrains, révoltés de tant d'excès, se donnerent aux François. Mais ceux-ci n'étoient point en état de profiter de la conjoncture. Zuentibolde, vainqueur des rebelles, osa même attenter sur le trône de Louis : il fut défait & tué dans une sanglante bataille sur la Meuse. Bérenger de son côté s'étoit remis en campagne aussi-tôt après la retraite forcée d'Arnoul ; & maître de Pavie, il se fit de nouveau couronner roi de Lombardie. Il avoit un compétiteur dans la personne de Lambert, que le pape Formose avoit été obligé de couronner empereur. La mort de ce redoutable rival, qui arriva quelque-temps après, en rendant le trône impérial vacant, réveilla toute son ambition. Il se rendit promptement à Rome ; & les armes à la main, il contraignit le pape Jean IX à le sacrer césar & auguste. Il jouissoit de ce superbe titre depuis environ deux ans, lorsqu'il vit arriver un nouveau concurrent, qui lui disputa sa couronne & son domaine. C'étoit Louis fils de Boson, roi de Bourgogne & d'Arles, qui aspiroit sur-tout à l'empire, comme petit-fils de l'empereur Louis II. Il reçut en effet l'onction impériale dans la capitale d'Italie. Mais ayant été surpris quatre ans après, il fut amené à son ennemi, qui lui fit crever les yeux, suplice barbare, dont ce prince mourut au bout de quelques jours. Il ne laissoit qu'un fils, nommé Charles-Constantin, qui ne lui succéda point au royaume de Provence, dont le titre fut éteint environ quarante-sept ans après l'usurpation de Boson. Bérenger par cette mort recouvra la double couronne qu'il avoit perdue. L'adversité ne fut point capable de le ramener à la raison. Il continua ses violences ; & se livrant à tout ce que la débauche a de plus dissolu, il se rendit enfin si odieux qu'il fut assassiné par ses propres domestiques. C'est le dernier de la maison de Charlemagne, qui ait porté le sceptre en Italie.

Sigebert. Gemblac, ad ann. 903.

Otto Frising. l. 6, c. 16.

Chron. Novaliense, l. 2, c. 3.

Mort de Louis roi de Germanie. Conrad est élu en sa place.

La branche d'Allemagne, dont la ligne directe & légitime avoit déja été interrompue à Arnoul, n'eut pas un regne plus tranquile, ni plus long. Les Hongrois,

CONRAD I.

Commence a regner l'an 912.

Tué de 30. Juin 919.

nation barbare, venus du fond de la Scythie, se répandirent comme un torrent dans l'Autriche & la Baviere, où ils commirent des cruautés inouïes. L'histoire de ces temps-là nous les représente comme des sauvages également redoutables par leur courage & leur férocité, ennemis de toutes les loix de la justice & de l'humanité, combattant en fuyant, lançant un dard & tirant une fleche avec une adresse merveilleuse, n'ayant sur la tête qu'un toupet de cheveux, mangeant la chair crûe, buvant le sang humain. Leur fureur, dont la Germanie & l'Italie furent successivement le théâtre, éclatoit principalement sur les églises & les monastères, qu'ils réduisoient en cendres. Ce fut envain que le jeune Louis leur oposa toutes les forces de son royaume : son armée fut taillée en pieces, la Lorraine & la Hollande dévastées. On acheta par un tribut qu'on promit de leur payer tous les ans, la retraite qu'ils daignèrent faire. Le ciel ne permit pas au monarque de parvenir à un âge où il pût par lui-même affranchir sa couronne d'une servitude aussi honteuse. Il mourut avant sa vingtieme année, & la douzieme de son regne. Il n'avoit point d'enfants mâles. Ainsi le sceptre de Germanie sortit de la famille de Charlemagne. Les seigneurs assemblés élurent Conrad duc de Franconie. Ce choix devoit naturellement tomber sur Charles : mais les usurpations des grands de son royaume avoient tellement affoibli sa puissance, qu'il fut hors d'état de faire valoir ses droits. Il s'empara cependant de la Lorraine, qu'il réunit à la couronne, sans en devenir plus puissant.

Ann. 899, 912.

Luitprand. l. 2, c. 1 & 2.

Ce prince, plus foible que jamais, commençoit à mériter l'ignoble surnom qu'on lui avoit donné. Hagahon, homme d'une naissance médiocre, mais très-habile dans les affaires, gouvernoit l'Etat avec une sagesse qui déplut aux factieux, dont elle éclairoit de trop près les démarches, & rompoit toutes les mesures. Ils dissimuloient cependant ; & le roi qui les craignoit, leur permettoit tout, de peur qu'ils ne songeassent à mettre Robert sur le trône, Robert que ses charges,

Ann. 910. Brigues du duc Robert.

Ademar. Chron. lib. 2.

Ann. 920.

ſes richeſſes, ſes grandes terres, la mémoire de ſon pere, celle du roi Eudes ſon frere, & ſon mérite perſonnel ſembloient élever au-deſſus du rang de ſujet. L'ambitieux en effet ne cherchoit qu'à ſe faire un puiſſant parti. Il ſe flata de gagner Richard duc de Bourgogne par le mariage de Raoul avec ſa fille Emme, à qui il donna une dot conſidérable : mais la fidélité du ſeigneur Bourguignon étoit à toute épreuve. Il s'adreſſa au nouveau ſouverain de Normandie, qui étoit alors le fléau de la France : il ne le trouva pas plus diſpoſé à entrer dans toute l'iniquité de ſon projet. Enfin il ſe tourna du côté des ſeigneurs François, qu'il eut moins de peine à perſuader, parce qu'il irrita leur vanité. Il fit ſi bien valoir le droit qu'ils avoient de choiſir leur ſouverain, il exagéra tellement les fautes du gouvernement, qu'il fut réſolu d'un conſentement unanime de détrôner le monarque. Robert dans une aſſemblée qui ſe tint à Soiſſons, oſa lui reprocher avec aigreur l'indolence de ſa conduite & l'aveugle confiance qu'il avoit en ſon miniſtre. Auſſi-tôt l'audacieux vaſſal & ceux qui l'accompagnoient, rompirent & jeterent chacun une paille, qu'ils avoient à la main. C'étoit une ancienne coutume uſitée parmi les François, pour marquer qu'on renonçoit à l'alliance ou au ſervice de celui dont on vouloit ſe ſéparer.

Fragm. hiſt. Franc. Duch. t. III, p. 339.

Charles eſt détrôné.

Un fidele ſujet, nommé Hugues, arrête leur fureur, mais à des conditions bien honteuſes à la majeſté. Charles obligé de renvoyer ſon miniſtre, ſe voit encore forcé de promettre de changer de conduite. *On veut bien en ce cas continuer pour un an l'obéiſſance qui lui a été rendue juſqu'à ce jour.* La chronique de Flodoard dit que ce fut Hervé, archevêque de Rheims, qui ménagea cette réconciliation. Il reçut le prince abandonné, le conduiſit à Chatriſe où il avoit un château, de-là à Crugny, célebre village de Champagne à une lieue de Fimes. Le roi y demeura ſept mois, c'eſt-à-dire, tout le temps que dura la négociation. La ſincérité n'avoit aucune part à cet accommodement. Chacun s'apliqua à fortifier ſon parti, le monarque en s'attachant les ſei-

Ann. 921.

gneurs d'Aquitaine & de Bourgogne, le duc en affermissant dans leur révolte les seigneurs qu'il avoit séduits. *Ann. 921.* Charles, informé que le parti des rebelles grossissoit chaque jour, résolut de rapeler son ministre Haganon, dont les conseils lui devenoient nécessaires. Ce fut pour Robert un prétexte de lever l'étendard de la rebellion. Il ralume dans le cœur des conjurés toute la haine qu'il avoit sçu d'abord leur inspirer. Les factieux s'assemblent, ataquent le roi, le chassent de Laon, débauchent son armée, le poursuivent jusqu'au-delà de la Meuse, le déclarant indigne du trône, & prient le duc de vouloir bien l'accepter. Robert, enfin au comble de ses vœux, est couronné à Rheims, & reçoit le serment de fidélité d'un grand nombre d'évêques & de seigneurs.

Charles eut bien-tôt rassemblé une grosse armée en Aquitaine. *Ann. 922.* Guillaume comte d'Auvergne, & Raimond comte de Toulouse le joignirent, & tout marcha vers Soissons, où l'usurpateur étoit campé avec ses troupes. *Robert est tué; Raoul lui succede dans son usurpation.* Robert s'avança armé de toutes pieces, c'est-à-dire, de la cuirasse, du casque, & de la lance, armes dont l'usage presque inconnu sous la premiere race, devint une loi militaire sous la seconde. Il avoit mis sa barbe, qui étoit longue & toute blanche, hors de son armure, pour être mieux reconnu de ses soldats dans la mêlée. Le combat fut sanglant & opiniâtre. Le rebelle y fut tué, selon quelques-uns, d'un coup de sabre dont le comte Fulbert lui fendit la tête; selon quelques autres, d'un coup de lance que le roi lui porta dans la bouche. Quoi qu'il en soit, sa mort ne ralentit point l'ardeur de ses troupes. *Chron. Magdeburg. chron. S. Medardi.* Hugues son fils se mit à leur tête, l'armée royale fut taillée en pieces. Ce jeune seigneur, qui depuis mérita le nom de Grand, pouvoit alors se faire couronner: on ignore les raisons qui l'en empêcherent. Un auteur voisin de ce temps-là, raporte qu'il envoya demander à sa sœur Emme, qui elle aimeroit mieux voir roi, ou lui, ou Raoul; & qu'elle répondit qu'elle aimoit mieux baiser les genoux de son mari que de son frere. *Glaber. l. 1. c. 2.* Raoul sur cette réponse fut proclamé roi de France,

Ann. 923.

sacré & couronné dans l'église de saint Médard de Soissons, par Gautier archevêque de Sens.

Herbert trahit le roi & le retient prisonnier.

Charles auroit pu se relever de ce malheur comme du premier : mais il semble que sa destinée étoit de périr victime de la perfidie. Herbert comte de Vermandois, oubliant sa naissance, l'honeur & la religion, fut l'instrument de cette infâme trahison. Résolu de se saisir de la personne du roi, il lui envoya le comte de Senlis pour l'assurer qu'il étoit prêt à se déclarer pour lui avec tous ses vassaux. Cette nouvelle surprit agréablement le prince fugitif, qui d'ailleurs n'avoit aucune raison aparente de s'en défier. Le comte étoit son parent, & descendoit comme lui en droite ligne masculine de Charlemagne. Ce ne fut cependant pas sans crainte qu'il se rendit à saint Quentin, où ce nouvel allié l'atendoit. Mais Herbert en l'abordant fit évanouir tous ses soupçons. Il se jeta à ses pieds, embrassa ses genoux, & voyant que son fils recevoit debout le baiser du prince : Sachez, lui dit-il en le frapant rudement, que cette posture est peu propre à reconnoître une si grande marque de bonté de son roi & de son seigneur. Cette action acheva de lui gagner la confiance de Charles. Il se laissa conduire où l'on voulut : il consentit même à renvoyer ceux qui l'avoient suivi. C'étoit là où le perfide comte l'atendoit. Il le fit enlever pendant la nuit, & conduire secrétement à Château-Thierri, où il le retint prisonnier. Il se rendit ensuite à la cour de Bourgogne, pour rendre comte au nouveau monarque du succès de sa trahison.

Flodoard. Ibid.

Glaber. ibid.

RAOUL
XXXI.e Roy. de France
Mort à Auxerre le 15. Janvier 936. après 14. ans de re.

RAOUL.

Ann. 924.

Diverses expéditions de Raoul.

Flodoard. chr.

Le regne de Raoul fut celui des séditions, des révoltes, & des troubles. Toujours les armes à la main, il lui falut ce génie intrépide qui fait les héros, pour soumettre & contenir tant de vassaux inquiets, turbulents & accoutumés à l'indépendance. Il se signala d'abord par ses exploits contre les Normands, qu'il sçut resserrer dans cette étendue de pays qui leur avoit été cédé. Il marcha ensuite en Lorraine, où il étoit apelé par ses seigneurs. Maître d'une grande partie de ce royaume, il força le roi de Germanie à lui demander une suspension de toute hostilité. Rien ne pouvoit lui être plus avantageux. Il profita de la circonstance, pour achever de se mettre en possession du reste de l'Etat. Guillaume duc d'Aquitaine avoit toujours différé de le reconnoître pour roi; mais voyant ce monarque vainqueur des Normands & des Germains, prêt à fondre sur lui, il s'humilia, & lui fit hommage: soumission forcée qui n'eut d'autre durée que celle du séjour de l'usurpateur en Aquitaine. On voit en effet un cartulaire de Brioude en Auvergne, dont la date est prise, non des années de Raoul, mais de celles de la déposition du légitime souverain. *Fait le V avant les ides d'Octobre, la quatrieme année depuis que Charles roi a été dégradé par les François, & Raoul élu contre les loix*: expression qui se trouve encore dans le testament d'Acfrede duc d'Aquitaine. Baluze raporte plusieurs autres actes, tous datés de la premiere, ou de la seconde année *depuis la mort de Charles, Jésus-Christ régnant en*

Fragm. hist. Franc. Duches. t. III, p. 359.

Baluze hist. de la maison d'Auvergne, tom. 2.

Idem in notis Append.

atendant le légitime roi : tant étoit grand même alors l'atachement des peuples de la Loire pour le sang de Charlemagne !

Ann. 925.

L'expédition d'Aquitaine fut suivie d'une autre contre une bande de Normands, qui sous la conduite du général Raynold ravageoient la Bourgogne. Raoul y accourut. Déja il tenoit les barbares assiégés dans leur camp : mais ils lui échaperent pendant la nuit, à la faveur d'un bois qui couvrit leur retraite. En même temps ceux de Rouen recommencerent leurs hostilités. Répandus dans la Picardie & l'Artois, où ils firent d'horribles ravages, ils insulterent Noyon, d'où ils furent repoussés avec perte. Le duc de France, Hugues dont l'autorité s'étendoit sur tout le pays d'entre la Loire & la Seine, rassembla aussi-tôt les milices de Paris, & pour les obliger à faire diversion, se jeta dans la Normandie, portant par-tout le fer & le feu. Bientôt il fut joint par le roi, qui assit son camp dans le Beauvaisis. On détacha le comte de Vermandois avec une partie de l'armée, pour faire le siege de la ville d'Eu : elle fut emportée d'assaut, & tout ce qui s'y trouva d'hommes & de garçons, massacré sans quartier. Herbert, pour récompense d'une action si vigoureuse, obtint l'archevêché de Rheims pour son fils qui n'avoit que cinq ans : chose qui n'avoit pas encore eu d'exemple, qui n'en eut que trop par la suite, & qui fut pour lors la cause de bien des troubles.

Ibidem.

Hist. Remens. l. 4, c. 19 & 20.

Ann. 926. *Flodoard, ibid.*

Tant de lauriers parurent tout-à-coup flétris par la perte de la Lorraine, qui se soumit au roi de Germanie. Mais Raoul ne pouvoit suffire à tout. Occupé contre un corps de Normands qui dévastoient le pays d'Artois, blessé même dans un combat où il les défit, il ne put ni châtier les rebelles, ni présenter la bataille à son rival. Toujours une premiere affaire en amenoit une seconde. L'Aquitaine sur ces entrefaites osa se soustraire à son obéissance. Déja le monarque à peine guéri de sa blessure, étoit en marche pour la réduire, lorsqu'une

BERENGER.
Roi d'Italie usurpateur.
Tué le 30. 9.bre 923.

Ex Musæo Scriverii.

J. J. Flipart Sculp.

qu'une autre diversion l'obligea de repasser promptement la Loire. Les Hongrois, excités par l'avidité du pillage, menaçoient la Champagne d'une prochaine invasion. Raoul sur cette nouvelle, abandonne sa premiere entreprise, & vole au secours de cette province alarmée. La seule présence de ce prince rétablit le calme & la tranquilité. Les barbares effrayés s'arrêtent, & retournent précipitament sur leurs pas. Tel étoit alors l'état de la France : triste théâtre de la fureur de ses ennemis & de ses citoyens : république mal policée, où la loi du plus fort étoit la seule connue : mêlange bisarre de monarchie & d'anarchie, où chacun s'attribuoit autant de puissance qu'il en pouvoit usurper. Le comble de la gloire pour Raoul est d'avoir sçu se faire respecter sur un trône ébranlé par de si horribles secousses. Mais parmi tant de redoutables vassaux, le plus à craindre, celui qui lui causa de plus vives inquiétudes, fut le comte de Vermandois. Ann. 926. Ibidem.

Herbert, dont la perfidie égaloit l'ambition, ne croyoit point de récompenses proportionnées au service qu'il avoit rendu à Raoul, en trahissant le roi son maître. Il lui demanda le comté de Laon, qui venoit de vaquer par la mort de Rotgaire. Le monarque le refusa, & le donna au fils aîné du défunt. Ce refus piqua vivement le comte : il résolut de s'en venger. Le roi de Germanie, Hugues le grand, & le duc de Normandie entrerent dans son ressentiment. Tous lui jurerent de l'aider de tout leur pouvoir, pour remettre le sang de Charlemagne sur le trône. Le pape même écrivit des lettres très-fortes sur ce sujet ; menaçant d'excommunier quiconque s'oposeroit au rétablissement de Charles. Ce prince fut tiré de sa prison, & conduit à saint Quentin, où il fut reçu aux acclamations de ce même peuple, qui avoit aplaudi à sa déposition. De-là il se rendit à la ville d'Eu, ou le duc de Normandie lui fit hommage. Alors presque tout ce qu'on apeloit le pays de France, se déclara hautement pour le légitime souverain. Ann. 927. Ligue pour rétablir Charles le Simple. Ibidem.

Ann. 928, 929. Mort de ce prince.

Raoul, pour conjurer l'orage, offrit enfin de céder la ville de Laon. C'étoit le véritable motif de la guerre: le rétablissement de Charles n'en avoit été que le prétexte. Ce malheureux prince, sacrifié de nouveau, fut renfermé à Péronne, où il mourut quelques mois après, dans la cinquantieme année de son âge, & la trentieme de son regne. Il eut de sa premiere femme, dont on ignore le nom, Gisele, qui fut mariée à Rollon, premier duc de Normandie. On ne lui connoît point d'enfants de la seconde, apelée Fréderune. Il eut de la troisieme, nommée Ogine, Louis d'Outremer. Cette Ogine, fille & veuve de rois, qui s'étoit signalée par un courage au-dessus de son sexe, finit par se marier par amour au comte de Troies, fils de celui qui avoit tenu son mari prisonnier pendant les sept dernieres années de sa vie. Charles ne manquoit ni de cœur, ni de résolution à la guerre. Son excessive facilité qui le perdit, le fit surnommer le Simple, & ses malheurs, qu'il souffrit avec beaucoup de constance, lui ont fait donner le nom de Saint par l'auteur de la chronique de saint Bénigne. Il est enterré à l'abbaye de saint Fourcy.

Ibidem.

Chron. breve Duchesne, t. 5, pag. 551.

Ann. 930, 931. Exploit & mort de Raoul.

L'usurpateur, délivré par cette mort d'un concurrent peu dangereux par lui-même, mais redoutable par la bonté de son droit, plus à craindre encore entre les mains du comte de Vermandois, régna un peu plus tranquilement, & commença à agir avec plus d'autorité. Il remporta une grande victoire sur les Normands qui désoloient l'Aquitaine. Il força Charles-Constantin fils de Louis, à qui Bérenger duc de Frioul son concurrent à l'empire avoit fait crever les yeux, à lui faire hommage pour le Viennois, où il vouloit se rendre indépendant; & après avoir réduit le duc de Gascogne & les principaux seigneurs du Languedoc, il s'apliqua à terminer les guerres sanglantes que les seigneurs se faisoient les uns aux autres. Il eut une peine extrême à mettre d'accord Hugues & Herbert, qui se poursuivoient à outrance. Ce dernier cependant, après avoir

Chron. Flod. apud Duchesn. t. 2, p. 599.

perdu Dourlens, Laon & Châlons qui s'étoit donné à lui, après avoir vu enlever à son fils l'archevêché de Rheims, dont le moine Artaud venoit d'être pourvu, consentit enfin à une treve, qui fut suivie de la paix. Ce fut le dernier événement remarquable du regne de Raoul. Attaqué de cette maladie qu'on nomme *pédiculaire*, il mourut à Auxerre avec la gloire qui accompagne toujours les grandes actions ; mais en même temps avec le juste blâme, qui suit toujours l'usurpation. Il est enterré à sainte Colombe de Sens. Il ne laissa point d'enfants. Hugues, surnommé le Noir, son frere, mourut aussi sans postérité. Ainsi le duché de Bourgogne passa dans la famille de Hugues le Grand.

Ann. 930, 931.

Chron. breve.

La mort de Raoul fut suivie d'un interregne de plus de cinq mois. Tel étoit alors l'état des affaires, que l'ordre de la succession étoit compté pour rien. On ne connoissoit presque plus ni droit de naissance, ni droit d'élection. Le plus fort s'élevoit sur les ruines du plus foible, pour être ensuite précipité lui-même par un concurrent contre lequel il n'avoit pas même songé de se précautionner. Hugues le Noir, frere de Raoul, aspiroit à la couronne, & les Bourguignons favorisoient ses prétentions : mais il avoit un redoutable rival dans Hugues le Grand, qui comptoit deux rois au nombre de ses ancêtres, & que son mérite, encore plus que sa naissance, rendoit digne du premier trône de l'Europe. Ce mérite cependant fut une raison pour lui faire donner l'exclusion. Les seigneurs ne vouloient point d'un roi qui sçût se faire obéir. Herbert, comte de Vermandois, l'un des plus puissants, étoit celui de tous qui paroissoit avoir un droit mieux fondé à cette haute dignité. Il descendoit de Charlemagne en ligne directe & par les mâles : mais le souvenir de sa perfidie n'étoit point encore effacé des esprits : il fut universellement rejeté. La conjoncture fut heureuse pour le prince Louis, fils de Charles le Simple, que sa mere avoit emmené en Angleterre, pour le soustraire à la fureur des factieux. Ce fut de son séjour dans cette isle fameuse, qu'il reçut

Ann. 936.
Interregne.

le ſurnom d'Outremer. Hugues, qui ne pouvoit ſe faire roi lui-même, voulut en avoir un qui fût tout-à-fait dans ſa dépendance. Ce fut dans cette vue qu'il rapela le légitime héritier. Il alla au-devant de lui juſqu'au port de Boulogne, le ſalua à la deſcente du vaiſſeau, lui prêta ſerment de fidélité, & lui fit hommage en qualité de vaſſal & de fidele, ainſi que l'on parloit en ce temps-là.

Ann. 936.

Fladoard, chr.

LOUIS IV. dit d'OUTREMER
XXXII.e Roy de France
Mort à Rheims, le 15. Octobre 954. après 18 ans
3. Mois de regne.

LOUIS IV,

Dit d'Outremer.

LOUIS n'avoit que seize ans lorsqu'il fut apelé à la couronne, après un exil de treize années. L'exemple du duc des François fut presque généralement suivi. Un grand nombre de seigneurs & d'évêques se rendirent auprès du jeune monarque, pour lui faire leur cour. On marcha droit à Laon, où il fut couronné & sacré par les mains d'Artaud, archevêque de Rheims. Hugues le Grand avoit été le principal instrument de cette heureuse révolution : le nouveau roi en fit son premier ministre : il augmenta même sa puissance d'une partie de la Bourgogne, dont il dépouilla Hugues le Noir, qu'il força les armes à la main à lui faire hommage de ce que sa clémence lui laissoit. Mais bientôt Louis se lassa d'être sous la tutelle d'un sujet ambitieux, qui vouloit toujour le tenir à Paris, où il étoit le maître. Il s'étoit assuré du duc de Normandie, des comtes de Flandre, de Vermandois & de Poitiers. Ces seigneurs, jaloux du pouvoir de Hugues, se réunirent pour tirer d'esclavage le roi légitime. Ce prince s'échape, & marche droit à Laon, où la reine Ogine sa mere vint le trouver d'Angleterre. Le duc, étonné plus qu'accablé de cette disgrace, ne songea qu'à se faire craindre. Il trouva le moyen de se raccommoder avec Herbert, qui eut le crédit de détacher les Normands de la ligue royale. Gilbert, duc de Lorraine, se joignit à eux ; & Othon, roi de Germanie, dont Hugues venoit d'épouser la sœur, leur promit sa protection.

Ann. 936.

Flodoard, chr. ad ann. 936.

Ann. 937.

Ligue contre le roi.

La saison permettoit à peine de tenir la campagne, que les princes ligués se mirent en marche pour entrer dans les terres de l'obéissance du roi. Louis s'avança à leur rencontre, accompagné de plusieurs évêques, dont les armes plus puissantes que des milliers de bataillons hérissés de piques, déconcertent les ennemis. Ces redoutables prélats envoient déclarer au duc de Normandie & au comte de Vermandois, qu'ils les excommunient : le premier, pour avoir fait brûler quelques villages de Flandre ; le second, pour retenir injustement quelques biens de l'abbaye de saint Remi de Rheims : chose étrange, & qui caractérise parfaitement l'esprit de ce siecle ! Les rebelles effrayés de cette annonce, demeurent en suspens. Les loix de l'honneur, loix toujours sacrées ; la religion du serment, le plus ferme lien de la société ; l'amour du devoir & de la justice : rien n'avoit pu les empêcher d'armer contre leur souverain : la crainte d'une excommunication, peut-être injuste, les arrête au commencement de leur course. Le prince Hugues, car c'est ainsi qu'il se faisoit apeller, voyant leur irrésolution, fait proposer un accommodement. On convient d'une treve de quelques mois.

Ann. 938.

Dudo, l. 1.

Ann. 939.

Louis fait la conquête de la Lorraine, qui lui est presque aussi-tôt enlevée.

Luitprand, l. 4, c. 14.

Louis sçut employer utilement ce moment de tranquilité. Il se rendit aux vœux des Lorrains, qui l'apeloient pour régner sur eux. Il marcha du côté de Verdun, où quelques évêques lui firent hommage. Les Anglois en même temps parurent avec leur flote sur les côtes de Flandre, pour apuyer les villes maritimes du royaume de Lorraine, qui s'étoient données au roi. On remarque que le regne de ce prince fournit le premier exemple d'une ligue offensive & défensive entre la France & l'Angleterre. Jusque-là les deux royaumes s'étoient regardés comme deux mondes séparés, qui n'étoient ni amis, ni ennemis, & sans autre relation que celle du commerce. Le monarque cependant, maître de presque toute l'Alsace, pressoit si vivement quelques comtes fideles au roi de Germanie, qu'il les obligea de se retirer au-delà du Rhin. Mais sur l'avis que l'évêque de Laon

Ex Museo Scriverii. J. J. Flipart Sculp.

OTHON I.
Dit le Grand, Empereur,
Couronné a Aix-la Chapelle en 937.
Mort a Magdebourg le 7 May 973.

traitoit secrétement avec Herbert pour lui livrer cette importante place, il y accourut, & en chassa le séditieux prélat. Alors toute la face des affaires changea. Le ducs de Lorraine & de Franconie, à qui il avoit confié la défense de sa nouvelle conquête, se laisserent surprendre. Celui-ci, percé de plusieurs coups, demeura mort sur la place : celui-là, qui eut le temps de monter à cheval pour s'enfuir, se noya dans le Rhin, qu'il voulut passer à la nage. La duchesse, sa veuve, s'étoit enfermée à Chiévremont au pays de Liege, l'une des plus fortes places de ce temps-là. Louis y vola avec un corps de troupes, & pour se conserver le parti qu'elle avoit en Lorraine, l'épousa quelques jours après. Mais Othon, vainqueur de tous ses ennemis, n'eut besoin que de paroître, pour reconquérir ce qu'on lui avoit enlevé.

Ann. 939. Cap. 16.

Vitichind. hist. Saxon. l. 2.

Ann. 940. Nouvelle ligue contre le roi.

Cette guerre, où Louis se signala par sa valeur & son activité, ne produisit d'autre effet, que de lui susciter un nouvel ennemi. Othon reprit ses anciens engagemens avec Hugues le Grand. Celui-ci, de concert avec le comte de Vermandois, recommença ses hostilités sur les terres de l'archevêque de Rheims, à qui le roi, pour dédommagement, accorda le droit de battre monnoie. Il n'en jouit pas long-temps. Bien-tôt sa ville fut ataquée, & prise au bout de six jours. Les troupes du prélat n'étoient pas aussi bonnes que belles, & lui-même tiré d'un cloître pour être mis en possession d'une principauté, entendoit fort peu l'art de défendre une place. On remarquera à ce sujet, que les évêques, à l'imitation des seigneurs, s'étoient aproprié le domaine de leurs villes & de leurs dioceses. De-là le titre de princes, de ducs ou de comtes, que plusieurs portent encore aujourd'hui : de-là cette guerre si vive, si opiniâtre, [elle dura dix-huit ans] entreprise & soutenue par le comte de Vermandois, pour maintenir Hugues son fils dans la possession d'un siege qui est devenu la premiere duché-pairie du royaume : guerre où les deux rivaux furent confirmés ou déposés tour à tour ; Rome & les conciles se conformant aux circonstances du

Hist. Remens.

Ann. 940. temps. Artaud cependant, qui avoit pour lui le roi, les anciens canons, & un plus grand nombre de conciles, l'emporta enfin sur le jeune intrus. Mais dans cette occasion il fut contraint de se démettre, & de se contenter des abbayes d'Avenay & de saint Basle, qu'on lui laissa pour son entretien.

Ann. 941. Fin de la guerre civile. De-là les rebelles allerent mettre le siege devant Laon, qui par une vigoureuse résistance donna le temps au roi d'accourir à son secours. La présence du monarque dissipa les factieux. Ils se retirerent auprès d'Othon, qu'ils conduisirent à la maison royale d'Attigny, où par une trahison jusque-là sans exemple, ils lui firent hommage comme à leur souverain. On avoit vu quelques rois François dégradés : mais c'étoit toujours un prince de leur sang qu'on élevoit sur le trône d'où ils étoient précipités : jamais on n'avoit apelé d'étrangers. Ce sont néanmoins ces mêmes seigneurs, qu'on verra par la suite détrôner le prince Charles, sous prétexte qu'il avoit reçu la basse Lorraine à titre de vassal du roi de Germanie. Louis, dans des circonstances aussi fâcheuses, se montra digne de la couronne où sa naissance l'avoit élevé. Retraites, ataques, négociations, tout fut employé si à propos, qu'il vint à bout de détacher Othon du parti des factieux. La fortune cependant ne seconda point ses justes entreprises contre des sujets toujours obstinés dans leur rebellion. Il fut battu près de Laon, & poussé si vivement qu'il n'échapa qu'avec peine. Cette victoire entraîna la défection presque générale de tout le royaume. Les seuls Aquitains demeurèrent fideles, & vinrent le trouver à Vienne, où il s'étoit rendu pour s'assurer de leurs services. Mais enfin la paix fut conclue par l'entremise de Rome, toujours redoutable par ses foudres. Othon, quoique reconnu roi par les rebelles, eut la générosité de se déclarer contre eux. Hugues & Herbert rentrerent dans le devoir, & tout se soumit.

Flodoard, chr.

Dudo, l. 3.

Ann. 942, 943. Cette paix, si nécessaire à la France, étoit principalement l'ouvrage de Guillaume duc de Normandie, surnommé

surnommé *Longue-Epée*. Ce sage prince ne survécut pas long-temps à la gloire d'avoir sauvé sa patrie : il fut assassiné dans une conférence qu'il eut avec Arnoult comte de Flandre, sur la riviere de Somme. Il ne laissoit qu'un fils nommé Richard, encore en bas âge. Le roi, qui avoit ses vues, prit hautement la protection du jeune pupille, se nomma son tuteur, & sous prétexte d'amitié, le mena à Laon, où il le fit garder étroitement. Il se préparoit, disent quelques auteurs, à lui brûler les jarrets, afin qu'étant estropié & boiteux, il fût jugé incapable de régner & de commander les armées. Deux historiens, plus voisins de ces temps-là, assurent qu'il ne fit que l'en menacer, s'il sortoit de la ville sans sa permission. Mais Osmond son gouverneur, qui craignoit pour sa vie, l'emporta dans une botte de foin à Senlis, chez Bernard son oncle maternel. Ce comte manda aussi-tôt au prince Hugues la précaution qu'il venoit de prendre ; & Hugues lui promit un puissant secours. Mais il manqua bien-tôt à sa parole. Le roi lui offrit de partager la Normandie, pourvu qu'ils [illegible] la conquête à frais communs. Le traité fut conclu en peu de jours. Louis marcha avec ses troupes du côté de Rouen, & le duc de France avec les siennes s'avança vers Baïeux.

Ann. 942, 943. Entreprise malheureuse de Louis sur la Normandie.

Eudo, l. 3.

Guill. Gemet. l. 4, c. 4.

Flodoard, chr.

Alors les Normands se crurent perdus : ils ne pouvoient résister à une si grande puissance, qu'en la divisant. Ils offrirent au roi de le reconnoître, pourvu qu'il obligeât le prince Hugues à sortir de leur pays. Louis accepta la condition : il fut reçu à Rouen en triomphe, & le duc de France, forcé de se retirer avec ses troupes, jura d'en tirer vengeance. Il tint parole. Une armée de Danois, sous la conduite d'Haigrolde leur roi, étoit venue au secours de leurs compatriotes, & s'étoit saisie de Cherbourg, où les mécontents se rendoient en foule. Le monarque sortit de la capitale de ses nouveaux Etats, résolu de présenter la bataille à l'ennemi. Elle fut opiniâtre & sanglante. Mais enfin il fut battu & fait prisonnier. Hugues, à la priere de la reine Gerberge,

Ann. 944, 945. Il est fait prisonnier.

Idem, ibid.

convoqua auſſi-tôt le parlement, où il dit en pleine
Ann. 944, 945. Chron. breve Duch. t. III, pag. 311. aſſemblée beaucoup de choſes en faveur de l'autorité royale. Il fut réſolu, par ſon avis, que le roi ſeroit tiré de priſon, en donnant ſon ſecond fils pour ſûreté, & que le jeune Richard ſeroit rétabli dans ſon duché. Les Normands, à cette condition, qui fut jurée ſur les reliques des Saints, remirent Louis entre les mains de Hugues, qui ne voulut jamais lui rendre la liberté, qu'auparavant il ne lui eût cédé la ville de Laon : ce qu'il fut contraint de faire.

Ann. 946. Guerre civile. Glabert. l. 1, c. 9. Herbert, comte de Vermandois, venoit de mourir tourmenté d'horribles remords, criant & hurlant dans une longue agonie : *Hélas ! nous étions douze qui trahîmes le roi Charles.* Il laiſſoit pluſieurs fils, entr'autres Albert, qui fut le chef de la maiſon de Vermandois. Louis entreprit de venger ſur les enfants les perfidies du pere : ce qui produiſit une longue guerre, où le monarque ne fut pas le plus fort. Mais la plus cruelle, la plus opiniâtre & la plus dangereuſe fut celle qu'il eut à ſoutenir contre le prince Hugues, dont il ne put abattre la puiſſance, quelque effort qu'il fît pour en venir à bout.
Ann. 947, 948, &c. Ligué avec le roi de Germanie & le comte de Flandre, il s'avance contre les rebelles à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, qui tous portoient de gros bonnets de foin, ou pour parer les coups de ſabre, ou pour ſe défendre du froid. Le duc, en habile capitaine qui ſçait ſe battre en retraite quand il n'a pas l'avantage du nombre, laiſſe paſſer le torrent, ſans s'y opoſer.
Dub. Ibid. La priſe de Rheims, l'exil de l'archevêque Hugues, le rétabliſſement d'Artaud, & le ravage du duché de France, furent les ſeuls fruits de ce nombreux armement.
Guill. Gemet. ibid. c. 11. Cette armée alla échouer devant Rouen, dont elle fut obligée de lever le ſiege, après avoir vu périr un détachement conſidérable de Saxons, & le neveu d'Othon qui les commandoit.

Fin de cette guerre. Les hoſtilités cependant continuoient avec une fureur opiniâtre, mais ſans autre ſuccès que la déſolation des provinces où les troupes s'ouvroient un paſſage ...

voyoit de part & d'autre que sieges formés & levés presque en même temps. Hugues le grand ne voyoit plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, & il avoit un grand nombre de partisans qui secondoient son ambition. Elle fut poussée si loin, que Louis fut obligé d'avoir recours à l'autorité de l'église. Il se rendit au concile que le pape avoit convoqué à Ingelheim, où Othon son allié devoit assister. Ces deux rois y prirent place sur le même siege. Le légat lut tout haut le pouvoir que le souverain pontife lui avoit donné de lier & de délier. Ensuite le monarque François se leva, & demanda justice des attentats d'un sujet qui avoit envahi toute l'autorité du royaume, & ne lui laissoit que le vain titre de roi. Les peres, touchés de son état, excommunierent le vassal rebelle, s'il ne venoit en personne justifier sa conduite. Le duc n'osa, ou ne voulut pas comparoître. Ainsi la sentence fut prononcée dans la même année au concile de Treves, & confirmée à Rome l'année suivante. Hugues, moins effrayé du foudre en lui-même, que des suites fâcheuses qu'il pouvoit entraîner après lui, parut enfin se réconcilier avec Louis, lui rendit le château de Laon, & le reconnut pour son souverain. Mais il n'en fut pas moins ennemi dans le cœur jusqu'à la mort de ce prince, qui périt par un étrange accident.

Ann. 948.

Hist. Remens. c. 35.

Tom. IX, concil. edit. Labb. col. 613.

Flodoard, chr.

Un de ses enfants, nommé Louis, étant mort à Laon, le prince voulut aller demeurer à Rheims. En aprochant de la ville, il vit un loup, qu'il se mit à poursuivre à toute bride. Le cheval broncha, & le fit tomber si rudement qu'il en eut le corps tout froissé. On le porta au palais de l'archevêque, où il mourut dans la trente-troisieme année de son âge, & la dix-huitieme d'un regne toujours troublé. Il est enterré dans l'église de S. Remi. Louis avoit de grandes qualités, du courage, de la politique. Son malheur fut d'être trop aisé à tromper : défaut assez ordinaire d'une ame droite, & incapable de jamais altérer la vérité, quelque avantage qu'il lui en puisse revenir. Il eût été un grand roi dans un

Ann. 954. Mort de Louis d'Outremer.

Chron. breve frag. hist. Fran. Chron. Floriac.

Ann. 954.

Etat plus réglé & plus soumis. Mais pour relever un trône ébranlé par tant d'horribles secousses, il lui faloit des qualités supérieures, & il ne les eut pas.

Louis avoit eu de la reine Gerberge, veuve de Gilbert duc de Lorraine, cinq fils; Lothaire, Louis, Carloman, Charles & Henri: & deux filles, Mathilde mariée quelque temps après à Conrad roi de la Bourgogne transjurane, & Albradde qui fut femme de Renaud comte de Roucy. Des cinq princes, il n'y en eut que deux qui lui survécurent; Lothaire qui lui succéda, & Charles qui fut injustement exclus du trône de ses ancêtres. Le premier n'étoit que dans sa treizieme ou quatorzieme année: le second n'avoit guere plus d'un an. L'aîné que son pere avoit eu la précaution d'associer à la couronne, gouverna seul le royaume: le cadet n'y eut aucune part, contre l'usage établi depuis la fondation de la monarchie. Peut-être étoit-ce une suite du bas âge de ce Prince, ou, ce qui est plus probable, un coup de la politique du prince Hugues, dont l'autorité ne pouvoit qu'être affoiblie par un partage. Quoi qu'il en soit, cet exemple, dont l'expérience a fait connoître tout l'avantage, a depuis passé en coutume, & cette coutume est devenue une loi fondamentale de l'Etat.

On remarque que malgré les troubles de ce regne, on ne laissoit pas de cultiver les Lettres. Foulques le Bon, comte d'Anjou, prince très-religieux, prenoit plaisir à chanter au lutrin. Il aprit que le roi Louis d'Outremer en faisoit le sujet de ses plaisanteries; il lui écrivit ce peu de mots: *Sachez, Sire, qu'un prince non lettré, est un âne couronné.* Mais quelle littérature que celle qui consiste à sçavoir lire, écrire, ou entonner quelques versets!

LOTHAIRE.

XXXIII.e Roy de France.

Mort à Rheims le 2 Mars 986. Après 32 ans de règne.

LOTHAIRE.

TOUTES les affaires étoient en la puissance du prince Hugues. Il pouvoit aisément monter sur le trône ; il aima mieux y élever le jeune Lothaire, qui fut couronné & sacré à Rheims, que de prendre un titre qui lui eût attiré l'envie ou la haine des grands : mais il n'en demeura pas moins maître du royaume, qu'il gouverna avec autant d'autorité, que s'il eut effectivement porté la couronne. La reine Gerberge, mere du jeune monarque n'étoit pas en état de lui refuser ce qu'il souhaitoit. Il possédoit les plus belles charges, & avoit les gouvernements les plus considérables : duc de France & de Bourgogne, il obtint encore le duché d'Aquitaine, qu'on enleva à la maison des comtes de Poitiers, pour l'en gratifier. Telle étoit la grandeur de cet ambitieux sujet, lorsqu'il mourut à Dourdan, peu regretté de la cour qui se voyoit délivrée d'un pesant joug, honoré des éloges de toute la France, qui à sa mort perdoit un grand homme, recommandable par mille qualités héroïques. On dit de lui, qu'il régna vingt ans, sans être roi. Il fut surnommé *Le Blanc*, à cause de son teint ; *Le grand*, à cause de sa taille ; *Le Prince*, à cause de son pouvoir, *l'Abbé*, à cause des abbayes de saint Denis, de saint Germain-des-Prés, & de saint Martin de Tours, qu'il possédoit. Il les avoit héritées de son pere, il les transmit à son fils Hugues Capet. Rien n'étoit plus commun alors, que de voir les seigneurs posséder les grands bénéfices de pere en fils, comme un héritage particulier.

Ann. 956. Mort de Hugues le Grand.

Chr. Flor.

Ann. 956.

Ses alliances & ſes enfants.

Hugues deſcendoit de Robert le Fort, allié à la maiſon royale, & comte d'Anjou dès le temps de Charles le Chauve. Il comptoit trois rois dans ſa famille ; Robert ſon pere, Eudes ſon oncle, Raoul ſon beau-frere. Il en ſçut ſoutenir l'éclat, autant par ſes grandes qualités, que par les grandes alliances qu'il contracta. L'hiſtoire lui donne trois femmes, toutes d'un ſang royal ; Rothilde, ſœur de Louis le Begue ; Ethilde, fille d'Edouard roi d'Angleterre ; Hadeuvide, ſœur d'Othon roi de Germanie. Il ne laiſſa point d'enfants des deux premieres : il eut de la derniere trois fils ; Hugues Capet qui fut roi ; Othon & Eudes ou Henri, qui furent ſucceſſivement ducs de Bourgogne ; & deux filles, Emme, qu'il maria à Richard duc de Normandie, & Béatrix, qui fut femme de Frédéric, premier duc de la haute Lorraine. Le bas âge de ces princes ne leur permettoit pas de ſe faire un parti en France. La cour néanmoins ne laiſſa pas de rechercher leur amitié. Elle trouva le moyen de tirer Hugues Capet des mains du duc de Normandie, à qui il avoit été recommandé, & pour ſe l'atacher par ſes bienfaits, lui accorda le titre de duc de France, que ſon pere avoit porté. Le roi joignit à cette faveur le don du territoire de Poitiers, & voulut bien confirmer à Othon le cadet, le duché de Bourgogne.

Chron. breve.

Guill. Gemet. l. 4, c. 12.

Entrepriſes de Lothaire.

Le regne de Lothaire n'offre point d'événements qui frapent. Réduit, ou peu s'en faut, à la ſeule ville de Laon, il fut preſque toujours le ſimple ſpectateur des guerres que les grands vaſſaux ſe faiſoient entre eux. On le voit auſſi-tôt après ſon ſacre, tenter ſur l'Aquitaine des entrepriſes qui ne lui réuſſiſſent pas. Obligé de lever le ſiege de Poitiers, il ſe retire dans ſon petit domaine, ſans avoir rien fait que de brûler le Fort de ſainte Radegonde. Deux fois Richard, qu'il croyoit ſurprendre, échape aux pieges qu'il lui tend, & le force enfin à lui confirmer & à ſes deſcendants la poſſeſſion du duché de Normandie. Plus heureux contre Baudouin III, comte de Flandre, il ravagea ſon pays ; [illegible]

Flodoard. chr.

Dudo. lib. 5.

Arras, emporte Douai avec pluſieurs autres places très-fortifiées pour ce temps-là, & l'oblige de demander quartier & la paix. Ce fut au retour de cette expédition, qu'il conclut à Cologne ſon mariage avec la princeſſe Emme, fille de Lothaire roi d'Italie, & d'Adélaïde femme en ſecondes noces de l'empereur Othon. Ce mariage qui ſe fit quelques mois après, fut ſuivi de pluſieurs années de calme & de tranquilité : jours glorieux, qui ſeuls donnent la plus haute idée du gouvernement d'un prince, qui n'ayant que peu de villes, encore moins de troupes, ſçut arrêter & contenir l'indocilité de tant de grands vaſſaux juſqu'alors indomptables.

Ann. 956.

Mais les différends touchant la Lorraine ralumerent des guerres, qui eurent des ſuites bien funeſtes au ſang de Charlemagne. Le roi n'avoit point oublié ſes droits ſur ce royaume, qui dans l'eſpace de cent ans avoit ſi ſouvent changé de ſouverain, tantôt ſoumis aux rois de France, tantôt dépendant des rois de Germanie, quelquefois partagé, d'autre fois réuni, ſouvent cédé, plus ſouvent envahi par les uns ou par les autres. Il n'atendoit que l'occaſion de le reprendre, lorſqu'Othon II fit un coup de politique, qui en diviſant la famille royale, le délivroit des continuelles inſultes de Charles, frere de Lothaire. Ce jeune prince n'avoit eu d'autre partage que la ceſſion de tous les droits que le monarque pouvoit avoir ſur cet Etat, ſi long-temps poſſédé par ſes ancêtres. Il étoit brave, inquiet, & peu content de n'être que ſujet, avec un revenu très-médiocre. L'empereur lui fit offrir le duché de la baſſe Lorraine, qui comprenoit le Brabant, & toutes les provinces entre le Rhin & l'Eſcaut juſqu'à la mer : mais à cette condition qu'il le tiendroit à hommage, & comme mouvant de la couronne de Germanie. Charles reçut l'offre avec joie, prêta ſerment de fidélité, & fixa ſa demeure à Bruxelles. Cette démarche aliéna l'eſprit des François, qui ne virent qu'avec indignation le frere de

Ann. 975. Il fait la guerre au roi de Germanie.

Guill. Nang. in chr. Sigeb.

leur roi, vaſſal d'un prince étranger ; ce fut l'époque de ſa perte, ou plutôt le motif qui lui donna l'excluſion à la couronne, & la fit paſſer ſans retour dans une autre famille.

Ann. 977.

Il entre en Lorraine.

Le roi ſur cette nouvelle entra à main armée dans la haute Lorraine, ſe ſaiſit de Metz, & y reçut l'hommage de la plupart des ſeigneurs. Il s'avança juſqu'à Aix-la-Chapelle, où il penſa ſurprendre l'empereur, comme il étoit à table. La ville fut abandonnée au pillage. Othon à ſon tour courut preſque toute la France avec une grande armée, & vint mettre le ſiege devant Paris, où il vouloit, diſoit-il, chanter un *Alleluia*. Hugues Capet à qui il fit porter cette parole, ſçut l'en empêcher par une réſiſtance & des ſorties ſi vigoureuſes, qu'enfin les Allemands furent obligés de ſe retirer. Lothaire cependant avoit raſſemblé ſon armée : on pourſuivit l'ennemi juſqu'à la forêt des Ardennes. On l'attaquoit ſur-tout au paſſage des rivieres, & on lui [illegible] tant de monde qu'il ne ramena pas dans ſon pays la ſixieme partie de ſon armée. Geoffroi comte d'Anjou, ſurnommé *Griſegonelle*, à cauſe d'une caſaque griſe qu'il portoit ordinairement, ſe ſignala tellement en cette occaſion, qu'il obtint du roi pour lui & ſes ſucceſſeurs la charge de grand ſénéchal de France ; dignité qui avoit beaucoup de raport à celle de connétable, telle qu'on l'a vue au plus haut point de ſa gloire. Elle a ſubſiſté depuis Pepin juſqu'à Philippe-Auguſte.

Glabert. l. 3, c. 3.

Hugo de Clericis.

Ann. 986.

Mort de Lothaire.

Tant d'avantages n'eurent aucune ſuite. Lothaire entra dans toutes les villes de Lorraine, mais il ne les garda pas. Il n'avoit pas aſſez de troupes pour y mettre des garniſons. Les circonſtances d'ailleurs ne permettoient pas de faire de longues expéditions. Les vaſſaux n'étoient obligés de ſervir qu'un certain temps. Il ſe rendit à Compiegne, où avant que de congédier les ſeigneurs, il leur fit reconnoître pour roi ſon fils Louis, qui n'avoit que douze ans. On travailloit cependant à la paix. Elle fut enfin conclue à des conditions plus avanta-

Nang. in chr.

s

OTHON II.

Commence à regner le 7. May 973.

Mort le 8. Decembre 983.

OTHON III.

Commence a regner le 8. Decembre 983.

Mort le 24. Janvier 1002.

OTHON IV.

Duc de Saxe.

Commence le 23. Juin 1208. Mort le 1.er May 1216.

geuses qu'Othon ne devoit l'espérer. Lothaire lui céda la Lorraine, à la charge qu'il la tiendroit en fief de la couronne de France. Tous les historiens se récrient contre un traité qui donne tout au vaincu, & rien au vainqueur, que le seul nom de souverain. Mais il s'en repentit bien-tôt, & sans se soucier de ses serments, il se jeta sur cette malheureuse province, prit Verdun, & ravagea tout le pays. C'est le dernier exploit mémorable de ce prince. Il mourut l'année suivante à Rheims, dans la quarante-cinquieme année de son âge, & la trente-deuxieme de son regne. Il est enterré dans l'église de saint Remi, où l'on voit encore son tombeau : quelques auteurs le font mourir empoisonné par la reine Emme sa femme. En vain on leur objecte les tendres expressions de douleur tracées dans les lettres qu'elle écrit à ce sujet à l'impératrice Adélaïde sa mere : ils les regardent plutôt comme des traits de l'éloquence de Gerbert qui servoit alors de secrétaire aux évêques & aux princes, que comme les véritables sentiments de cette licencieuse princesse. La crainte qu'on n'éclaircît les bruits désavantageux qui couroient de sa conduite, l'ambition & l'envie de régner sous le nom de son fils, ses liaisons enfin & ses intrigues avec les Impériaux & les Lorrains, tout contribue à confirmer ce soupçon. Il y auroit cependant de la témérité à prononcer sur ce ténébreux mystere.

Ann. 986.
Hugo Flor. t. 3, Duchesn.
Ademar. Chr. Malleac.
Gerbert. epist. 173.

Son caractère.

Lothaire fut un prince d'un grand courage, actif, vigilant, qui avoit de grandes vues, qui agissoit avec suite & avec méthode, digne enfin d'un meilleur temps. Maître des esprits, ce qui dans les circonstances où il se trouva doit être regardé comme l'ouvrage d'une prudence consommée, il songeoit à réunir à la monarchie tout ce qui en avoit été aliéné. Peut-être en fût-il venu à bout, si la mort n'eût empêché l'exécution d'une si haute entreprise. On auroit peu de défauts à lui reprocher, s'il eût fait plus de cas de sa parole, & si une inconstance naturelle lui eût permis de soutenir

Glabert. l. 2, c. 3.

Ann. 986.
Mabil. de re diplom. lib. 2, p. 26.

avec force ce qu'il avoit entrepris avec sagesse. L'histoire, outre Louis qui lui succéda, lui donne deux fils naturels, Arnoul qui fut archevêque de Rheims, & Othon qui mourut jeune.

LOUIS V. dit le Faineant.
XXXIV.e Roy de France
Mort le 22. Juin 987. apres 15. mois de régne.

LOUIS V.

LOUIS en montant ſur le trône n'y porta ni les grandes qualités de ſon pere, ni l'eſtime de ſon peuple. Ce mépris, ſuite néceſſaire de ſon humeur inquiete & turbulente, lui eût fermé le chemin de la grandeur, ſi Hugues Capet ſon couſin germain ne l'eût pris ſous ſa protection. Il engagea par ſon exemple les autres ſeigneurs à lui prêter ſerment de fidélité. Le roi fut confié aux ſoins de ce prince, & la régence du royaume à la reine mere. Emme ne tint pas long-temps les rênes du gouvernement. Accuſée d'un mauvais commerce avec Adalbéron évêque de Laon, elle fut chaſſée honteuſement. Elle eut recours à ſa mere, femme d'Othon le grand. Déja les Allemands ſe préparoient à venir fondre ſur la France, lorſque la mort du jeune monarque mit fin à toutes les querelles. Il n'avoit que vingt ans. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Corneille de Compiegne, où il avoit été couronné du vivant de ſon pere. On lui a donné le ſurnom de Fainéant, non qu'il ait vécu dans l'oiſiveté & les plaiſirs; l'impétuoſité de ſon caractere le met à couvert de ce reproche: mais parce que dans le peu de temps qu'il a régné, il n'a rien fait de mémorable: *Juvenis qui nihil fecit.*

Ann. 987.

Louis eſt à peine ſur le trône, qu'il meurt

Nang. in chr.

Odoran. in chron.

On croit qu'il fut empoiſonné, ou par la reine ſa mere, qu'il avoit ſi cruellement perſécutée, ou par la reine Blanche ſa femme, qui ne l'aimoit pas. Elle étoit fille d'un ſeigneur d'Aquitaine, & l'avoit déja quité une fois pour retourner dans ſa famille: ce qui avoit fait courir de faux bruits peu avantageux à l'un & à

Hugues Capet lui ſuccede.

Ann. 987.

Idem. Odoran. Gervas. Tilbert. apud Duchesne, t. 3.

l'autre. On dit encore qu'il fit un testament, par lequel, à l'exclusion de Charles son oncle, il donnoit son royaume à Hugues Capet ; ou selon quelques autres, à la reine Blanche, à condition qu'après sa mort elle épouseroit ce prince, que les vœux de la nation apelerent enfin au trône. Mais il est certain qu'Adélaïde, femme de Hugues, vécut encore quelques années après le couronnement de son mari. Quelle aparence d'ailleurs que Louis ait voulu récompenser l'infidélité de la reine son épouse par le don d'une couronne ? Quoi qu'il en soit, ce prince est le dernier de la maison de Charlemagne, qui ait régné sur la France. Il n'avoit point d'enfants. Charles duc de la basse Lorraine, devenoit le légitime héritier ; mais il avoit aliéné l'esprit des François, en se rendant feudataire de l'empire d'Allemagne. Tous les suffrages se réunirent en faveur de Hugues Capet, qui fut le chef de cette auguste famille qui occupe le trône depuis près de huit cents ans, sans que sa descendance ait jamais été disputée : noblesse qu'aucune maison du monde ne peut s'atribuer avec fondement.

Extinction de la famille de Charlemagne.

Ainsi finit l'illustre race des Carlovingiens, après avoir régné sur la France environ deux cent trente-six ans. Elle avoit formé trois branches, qui occuperent séparément trois trônes, l'un en Italie, l'autre en Germanie, le troisieme en France. On remarque que tous trois ont fini sous trois princes qui portoient le nom de Louis. Les rois de cette famille, toujours à cheval, & menant par-tout leurs femmes avec eux, n'avoient presque point de demeure fixe. Charles-Martel & Pepin, lorsqu'ils n'étoient point en armes, faisoient leur séjour à Paris ; Charlemagne & son fils à Aix-la-Chapelle ou à Thionville ; Charles le Chauve à Soissons ou à Compiegne ; Charles le simple à Rheims ; Louis d'Outremer à Laon, la seule place forte de son domaine. La chûte si subite d'un empire, qui dès son aurore fut porté au faîte de la gloire, est sans doute un de ces coups frapants de cette Providence qui renverse les trônes, & dispose comme il lui plaît des sceptres &

des couronnes. Mais en même-temps qu'elle nous force d'adorer son pouvoir dans l'élévation d'une nouvelle famille, qui depuis plusieurs siecles fait le bonheur, les délices & l'ornement de la France ; elle ne nous défend pas de rechercher les causes naturelles qui ont précipité la ruine de celle qui l'a précédée. On en remarque plusieurs. Ann. 987.

L'une des plus frapantes est cette multitude de partages, qui diviserent ce vaste Etat. Réuni sous un seul chef, il se seroit maintenu par la seule terreur de sa puissance : séparé en petites portions, il se trouva sans force & réduit presque à rien. On a vu jusqu'à cinq princes du sang de Charlemagne porter en même-temps la couronne. Mais quels rois ? Des fils dénaturés, des freres ambitieux, de mauvais parents, qui ne cherchant qu'à se détruire mutuellement, aprirent aux sujets à atenter sur l'autorité des souverains, trop foibles pour les contenir & les réprimer. Causes de sa ruine.

De-là ces entreprises des papes, qui se regardant comme les dispensateurs d'un empire dont ils n'étoient d'abord que les premiers sujets, prétendirent, à l'ombre d'une puissance purement spirituelle, disposer souverainement des Etats. De-là cette énorme autorité des évêques, qui après avoir détrôné le pere à la sollicitation des enfants, se crurent en droit d'élire, confirmer, ou déposer leurs maîtres : prélats ambitieux, plus guerriers qu'ecclésiastiques, sçachant à peine lire, encore moins écrire, redoutables cependant autant par le foudre spirituel, dont souvent, selon l'expression de Pasquier, ils *s'escrimoient indifféremment & trop librement*, que par la puissance temporelle qu'ils avoient usurpée dans leurs villes & leurs dioceses. De-là ces principautés presque indépendantes, que les moines se firent dans le pays où quelques années auparavant ils défrichoient de leurs mains quelques terres, qu'une pieuse libéralité leur avoit abandonnées. De-là ces usurpations des seigneurs, qui se rendirent insensiblement absolus dans les provinces dont ils n'étoient originaire-

Rech. de la France, liv. 3, ch. 22, p. 109.

Ann. 987.

ment que les gouverneurs : usurpations qui devinrent bien-tôt un droit héréditaire, toléré d'abord par la noblesse, on craignoit de s'atirer des ennemis; ensuite par nécessité, on manquoit de pouvoir. Louis V, le dernier des descendants de Charlemagne, n'avoit pour tout domaine que Laon, Soissons, & quelques autres petites terres qu'on lui contestoit. Tel vassal auroit pu soudoyer son maître. De-là enfin ces horribles inondations de Normands, qui pendant près d'un siecle désolerent la France, affoiblie par tant de divisions, & qui après s'être fait un établissement dans son sein, se réunirent aux autres tyrans, pour anéantir enfin l'autorité royale. Telle est en racourci l'histoire de la décadence de la maison de Charlemagne. Elle eut toute la fleur de la jeunesse sous Pepin, la force de la virilité sous Charlemagne, toute la caducité de la vieillesse sous Louis le Débonnaire : elle perdit enfin son lustre, sa gloire & son être sous Louis V, surnommé le Fainéant.

On remarque qu'il n'y avoit que très-peu de fêtes sous la seconde race. Les seigneurs étoient obligés de venir les célébrer dans la principale cité de leur diocese : les rois mêmes s'en faisoient un devoir. On en trouve le dénombrement dans une fameuse constitution de Charlemagne, où l'on voit qu'on les marquoit déja en lettres rouges. C'étoient Noel, saint Jean l'Evangéliste, les Innocents, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification de la sainte Vierge; huit jours à Pâque, les grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte : saint Jean-Baptiste, saint Pierre & saint Paul, saint Martin, saint André.

HUGUES, dit CAPET.

XXXV.e Roy de France.

Mort à Paris, en 996. Après 9. ans de regne.

HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÈME RACE.

HUGUES CAPET.

LA FRANCE, à la mort de Louis V, n'étoit plus dans l'état florissant où elle se trouvoit lorsqu'elle devint le partage de Charles le Chauve. Divisée en autant de souverainetés que de provinces, elle comptoit presque autant de maîtres que de citoyens ambitieux & puissants. C'étoit toujours un grand royaume, qui s'étendoit des environs de l'Escaut & de la Meuse jusqu'à la mer Britannique, & des bords de l'Ebre jusqu'au Rhône : mais, dit Mezerai, *se gouvernant comme un grand fief*

Ann. 987.
Etat de la France au temps de Hugues Capet.

Ann. 987.

plutôt que comme une monarchie, il s'en faloit beaucoup que le pouvoir du roi répondît à l'étendue de sa domination. Chaque province avoit ses comtes ou ses ducs héréditaires : vassaux dont la puissance devint presque aussi redoutable au souverain, que celle des rois voisins de ses frontieres. La clarté de l'histoire demande un précis de ces divers démembrements, & quelques observations sur ceux qi tenoient ces grands fiefs à l'avénement de Hugues Capet à *la couronne*.

Les comtes de Flandre.

La Flandre qui comprenoit tout le pays entre l'Escaut, la mer & la riviere de Somme, étoit alors gouvernée par Arnoul, second du nom. On a vu que Charlemagne en avoit confié la garde à un comte, qui prit le titre de forestier. On ignore si dès-lors elle devint un fief de la couronne; mais il est certain que les successeurs de ce comte en ont joui féodalement, depuis Baudouin, surnommé *Bras-de-fer*, qui épousa Judith, fille de Charles le Chauve. Ces seigneurs devenus propriétaires d'une province dont ils n'étoient originairement que les gouverneurs, introduisirent les *sous-inféodations*, & se donnerent à leur tour des vassaux qui ne relevoient que de leurs personnes, comme eux-mêmes ne relevoient que du roi. Telle est l'origine des comtes de Guines, de Boulogne, de Saint-Pol ou de Thérouane, & des seigneurs de Montreuil & de Lille.

Les comtes de Vermandois & de Champagne.

La maison de Vermandois n'étoit ni moins ancienne, elle tiroit son origine de Bernard roi d'Italie, ni moins puissante, elle possédoit, outre le comté de Senlis & plusieurs terres dans l'Isle de France, une grande partie de la Picardie, toute la Brie, & presque toute la Champagne. Mais elle avoit beaucoup perdu de sa puissance par le partage de ses domaines. Robert, fils puîné de Herbert III, est le premier qui ait pris le titre de comte de Troies. Il eut pour successeur son frere Herbert, qui ne laissa qu'un fils, nommé Etienne. Celui-ci étant venu à mourir sans enfants, institua son héritier Eudes ou Odon, surnommé *le Champenois*, petit-fils de Thibaut *le Trichard*, & de Ludgarde,

princesse

Princesse de Vermandois. C'est de lui que sont sortis les comtes de Champagne, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à Philippe le Bel, qui réunit cette province à la couronne par son mariage avec Jeanne, qui en étoit l'héritiere.

Ann. 987.

Les ducs de Bourgogne.

La Bourgogne avoit aussi ses ducs ; & dès le temps de Charles le Simple, Richard dit *le Justicier*, y commandoit en souverain plutôt qu'en vassal. On a vu sous Louis d'Outremer, comment elle passa dans la famille de Hugues le Grand. Elle étoit alors le partage de Henri, frere de Hugues Capet, sous l'obligation de l'hommage à son aîné. On aprend par plusieurs anciens monuments, que l'étendue de ce duché se trouvoit à-peu-près la même qu'aujourd'hui. La partie qui est au-delà de la Sône, étoit partagée entre différents comtes, qui sont célebres dans l'histoire : tels que ceux de Mâcon, d'Auxonne & de Châlons, qui relevoient de Conrad *le Pacifique*, roi des deux Bourgognes, transjurane & cisjurane, séparées depuis long-temps de la couronne de France. On ne parle ni de la maison de Vergi, ni des comtes de Nevers & d'Auxerre. On sçait que c'étoient autant de petits souverains, sous le nom de feudataires des ducs François.

Les ducs de France.

Le duché de France n'étoit ni moins considérable par son étendue, ni moins redoutable par le nombre de ses vassaux. Il comprenoit, outre de vastes domaines en Picardie & en Champagne, les ville & comté de Paris, l'Orléanois, le pays Chartrain, le Perche, le comté de Blois, la Touraine, l'Anjou & le Maine. Ce grand fief possédé depuis long-temps par les enfants de Robert le Fort, les rendoit plus puissants que les rois mêmes dont ils le tenoient. L'exemple des inféodations leur parut avantageux, ils ne tarderent pas à l'imiter. De-là les comtes d'Anjou, de Blois, de Chartres & de Tours. Mais il est à remarquer que ces *sous-vassaux* n'étoient point comptés au nombre des seigneurs du royaume. On lit dans les annales de Rheims, que Thibaut le Trichard fut exclus d'un parlement François,

parce qu'il n'étoit point vassal de la couronne, mais de Hugues-le Blanc.

Ann. 987.

Les ducs de Normandie.

La Normandie & la Bretagne depuis près d'un siecle avoient été cédées au fameux Rollon : l'une à titre de propriété, l'autre à titre de foi & hommage. Ce grand État étoit alors gouverné par Richard premier du nom, beau-frere de Hugues Capet, qui avoit été élevé à sa cour. Telle étoit la fierté des princes Normands, qu'ils avoient peine à se regarder comme vassaux de la couronne : telle leur indépendance, qu'ils se prétendoient affranchis de l'obligation de fournir des troupes au roi ; telle leur puissance, qu'ils auroient pu soudoyer leur maître.

Les ducs de Gascogne.

On voit par un titre de fondation daté du regne de Hugues Capet *, que le duc de Gascogne se reconnoissoit encore pour vassal du monarque François. Ce duché comprenoit toute cette étendue de pays qui est entre la Garonne & la Dordogne, les Pyrénées & les deux mers, excepté le comté de Comminge & le Conserans. Guillaume Sanche est le nom de celui qui commandoit alors dans cette province, dont il étoit le septieme duc héréditaire. Bien-tôt on la verra devenir un arriere-fief, & passer sous la seigneurie directe & immédiate des ducs de Guienne.

Les comtes de Toulouse.

Les comtes de Toulouse ne parvinrent pas tout d'un coup à ce haut degré de puissance où on les voit élevés sous le regne de Louis d'Outremer. Bornés d'abord au seul comté de ce nom, ensuite héritiers de la principauté du Languedoc, ils joignirent à leur ancien titre la qualité de prince, de duc, de marquis de Gothie ou Septimanie. Il paroît que cette maison avoit beaucoup perdu de son lustre sous les rois Hugues Capet & Robert. Guillaume III, qui vivoit sous le dernier de ces princes, ne prend que le titre de comte d'Albi, de Cahors & de Toulouse. Mais Raimond IV, dit communément de Saint-Gilles, la rétablit dans ses droits, &

* Marca, hist. de Béarn, T. I, pag. 221, 225.

devint un des plus puiſſants feudataires de la couronne, ſous le nom de duc de Narbonne.

Ann. 987.

Les ducs de Guienne ou d'Aquitaine.

L'Aquitaine auroit été inconteſtablement le plus grand fief du royaume, ſi elle avoit été réunie ſous un même chef. On a vu ce qu'il en coûta pour la réduire ſous Pépin le Bref, & comment ſous Louis le Débonnaire & ſes enfants, elle devint un royaume conſidérable. Depuis Charles le Chauve, elle fut poſſédée à titre de duché par les comtes de Poitiers; & Guillaume ſurnommé *Fier-à-bras*, y régnoit avec la qualité de duc, lorſque Hugues Capet monta ſur le trône. Mais en ſuccédant aux droits de ſes ancêtres, il n'avoit point hérité de leur puiſſance. L'Aquitaine étoit alors en proie à l'ambition de quantité de ſeigneurs, qui ſçurent profiter du déſordre général de la monarchie, pour ſe faire des établiſſements indépendants. Tels étoient les ſires de Bourbon, les ducs d'Auvergne, les comtes de Bourges, de la Marche, d'Angoulême & de Périgord, qui tous jouïſſoient de leurs terres à titre de propriété, & preſque ſans *féodalité*.

Origine des ſurnoms.

On peut dater de ces temps d'anarchie, de tyrannie & de confuſion, l'uſage ſi familier dans la ſuite aux ſeigneurs qui n'étoient ni comtes, ni ducs, de prendre des ſurnoms de leurs terres & de leurs châteaux. On voit en liſant nos vieux auteurs, qu'autrefois on n'avoit que ſon nom propre. On imagina ſous la ſeconde race, pour ſe diſtinguer plus particuliérement, d'y ajouter quelque épithete tirée ou de la dignité, ou de la force, ou de la couleur, ou de quelque qualité perſonnelle. De-là ces noms ſi connus dans l'hiſtoire, Hugues *l'Abbé*, Robert *le Fort*, Hugues *le Blanc*, Hugues *Capet*. On prétend en effet que ce prince fut ainſi ſurnommé du mot latin *Capito*, qui ſignifie au propre une groſſe tête, & au figuré un bon eſprit. Quelques-uns cependant veulent que ce ſurnom lui ait été donné à cauſe d'une eſpece de chapeau ou chaperon, dont il ſe ſervit le premier.

Quoi qu'il en ſoit, le ſurnom devint alors générale-

ment à la mode. Les nobles le tirerent de leurs fiefs ou seigneuries ; le bourgeois le prit ou du lieu de naissance, *le Picard, le Normand* ; ou du métier qu'il exerçoit, *le Charon, le Meûnier* ; ou de quelque [illegible] cule, *le Roi, le Prince, l'Evêque* ; ou de quelque défaut naturel, *l'Escaché, le Camus, le Bossu.* Du Tillet prétend que les surnoms ne sont originairement que des sobriquets, qui tous ont leur signification, & [illegible] telligibles à ceux qui sçavent les langues anciennes, & sur-tout celles des différentes provinces.

Ann. 987.

Tel étoit l'état de la France, lorsque le sceptre passa de la famille de Charlemagne dans l'auguste maison qui regne aujourd'hui. Elle trouva toutes ces dues & tous ces comtes en possession, non-seulement de transmettre leurs principautés à leurs descendants, mais d'avoir eux-mêmes des vassaux qui leur rendoient un hommage immédiat. Elle les laissa jouïr tranquilement de leurs usurpations, & ne se mit point en devoir de leur disputer leurs prérogatives. Rien ne prouve mieux le peu d'autorité du souverain dans ces temps de troubles, que la réponse d'Aldebert, comte de Périgord, à Hugues Capet & à Robert son fils. Ce seigneur assiégeoit la ville de Tours, qui apartenoit alors au comte Eudes surnommé *le Champenois. Les rois*, dit un ancien auteur, *n'oserent l'en empêcher par la voie des armes ; mais ils lui envoyerent seulement demander, qui l'avoit fait comte ? Eh ! qui donc les a faits rois ?* répondit froidement Aldebert, qui continua le siege, & emporta la place.

Hist. Aquit. fragm. t. IV, collect. Duches. p. 80, 81.

Ce seul trait suffit pour confondre l'ignorance ou l'adulation de quelques modernes, qui osent avancer que tous les sujets de la monarchie tiennent leurs biens de la libéralité de nos rois, qui en ont fait ou des seigneurs, ou de simples propriétaires, ou des bourgeois *taillables.* On ne s'arrêtera donc point à démontrer l'absurdité d'une opinion si contraire au témoignage de l'histoire. On observera simplement que c'est mal faire sa cour à des princes, qui abhorrent sincérement les

maximes tyranniques du Mahométisme. Nos rois, toujours persuadés que les biens des François sont aussi [illegible] que leurs personnes, ne s'en sont jamais regardés [illegible] comme les protecteurs. Ann. 987.

Hugues Capet, dans les circonstances orageuses où se trouvoit l'empire François, eut également besoin de courage & d'adresse pour surmonter les obstacles qui lui fermoient le chemin du trône. On dit communément que la couronne lui fut déférée du consentement général de la nation assemblée à Noyon. Mais si l'on en croit une lettre déterrée par Duchesne, loin de recourir à l'autorité d'un parlement, il sçut dissiper avec des troupes celui qui se tenoit alors pour assurer la succession au duc Charles. Cette lettre écrite à Diédéric ou Thierri évêque de Metz, est du fameux Gerbert, lors écolâtre de l'église de Rheims, depuis archevêque de cette même ville, ensuite de Ravenne, enfin pape sous le nom de Sylvestre II *. Voici ses propres termes : *Le duc Hugues a assemblé six cents hommes d'armes ; & sur le bruit de son aproche, le parlement qui se tenoit dans le palais de Compiègne, s'est dissipé dès le onzieme de Mai. Tout a pris la fuite, & le duc Charles, & le comte Reinchard, & les princes de Vermandois..... & l'évêque de Laon, Adalberon, qui a donné son neveu en ôtage à Bardas pour l'exécution de ce que Sigefrid & Godefroi ont promis.* On remarquera que le duc de France est ici nommé *Bardas*, par allusion à ce qui se passoit alors à Constantinople, où un seigneur de ce nom avoit entrepris d'usurper l'empire sur les enfants de son bienfaiteur & de son maître.

Hugues Capet brigue la couronne.

Epist. 59, t. 1, collect. Duchesn. pag. 803.

Ce ne fut donc pas un parlement de la nation qui donna la couronne à Hugues Capet : ce fut ce qui éleve ou renverse les trônes, l'heureux concours de la force & de la prudence. Ce n'est pas qu'il n'eût une naissance Sa naissance.

* Gerbert fit sur ces différentes translations ce mauvais vers, qui a été conservé comme quelque chose de bon :

Transit ab R. Gerbertus in R. fit papa regens R.

Ann. 987.

illustre : il étoit fils de Hugues le Grand, comte de Pa[illegible], & duc de France, petit-fils du roi Robert, petit-[illegible] du roi Eudes, & arriere-petit-fils de Robert le [illegible] comte d'Anjou & duc de tout le pays d'entre la [illegible] & la Seine. Une de nos anciennes chroniques p[illegible] de ce comte & de Ranulfe duc de Guienne, dit que c'étoient deux hommes très-puissants, grands capitaines, & les plus considérables de tous les seigneurs [illegible] temps-là : *Et inter primos ipsi priores.*

Chr. Floriac.

Généalogie de Robert le Fort.

Le dessein de cet ouvrage ne permettant pas les dissertations, on se contentera d'indiquer succinctement les diverses opinions sur la généalogie de ce prince si célebre par lui-même, & plus encore par cette longue suite de rois ses enfants, qui reg[illegible] sans interruption depuis plus de huit cent cinquante ans : filiation unique parmi les têtes couronnées.

Helgaud, Reginon, l'abbé d'Ursberg.

Quelques-uns, sur l'autorité de plusieurs anciens historiens, lui donnent une origine saxonne, & le font arriere-petit-fils de ce fameux Witikind, qui résista si long-temps à toute la puissance de Charlemagne, & ne se rendit enfin qu'aux marques effectives d'estime & d'amitié dont ce grand prince l'honora.

M. le duc d'Epernon, hist. de l'origine de la troisieme race.

Quelques autres, sur certaines chartes du prieuré de Perrey communiquées à M. Colbert, prétendent qu'il descend de saint Arnoul par Childebrand frere de Charles-Martel & comte d'Autun, qui eut pour fils Nebelong I, pour petit-fils Childebrand II, & pour arriere-petit-fils Eccard, comte d'Autun comme ses peres. Celui-ci, dit-on, laissa en mourant sa principauté à l'aîné de ses enfants, nommé Thierri, dont le fils Nebelon II, fut pere de Robert le Fort. On conduit même cette généalogie jusqu'à une fille de Clotaire, petite-fille du grand Clovis.

Mém. hist. t. 2, p. 202.

Le comte de Boullainvilliers, en conservant toute la probabilité de l'histoire, mais sans aucun passage des anciens, qui apuie formellement sa conjecture, lui donne pour pere, un prince Allemand ou Saxon, nommé Richard, fils de Beuvin, comte d'Arde[illegible] pour

beau-pere, Conrad de Stratlinghen ; pour beau-frere, [illegible] l'Abbé duc de France ; pour niece l'impératrice [illegible], femme de Charles le Chauve ; pour neveux, [illegible] roi de Provence, & Richard duc de Bourgogne ; & pour petit-neveu, Raoul ou Rodolphe, roi de France. Ann. 987.

Un auteur plus moderne encore, mais non moins [illegible], le fait sortir en ligne directe de la famille royale de Lombardie *, par Ansprand, d'abord régent en 703, ensuite roi en 712. Ce prince fut pere de Sigibrand, dont le fils Childebrand, couronné en 738, eut de la [illegible] de Charles-Martel, Nebelon, comte de Madrie. Celui-ci laissa ses Etats à son fils Théodebert, pere [illegible] Robert, qui eut d'Agane, fille de Wicfrid comte de Berri, Robert le Fort comte d'Anjou, & chef de la troisieme race de nos rois. Selon cet historien, la maison régnante compte aujourd'hui plus de mille cinquante ans de la plus haute & de la plus ancienne illustration : noblesse qui n'a point d'égale dans aucune nation, ni dans aucun siecle.

M. le Gendre de St-Aubin, antiquité de la maison de France.

On reconnoît, à travers les incertitudes de tous ces différents systêmes, cette obscurité si respectable, qui fait le caractere de toutes les plus grandes maisons. Les armes qu'elle fournit contre les étrangers, jaloux de la gloire de la famille royale de France, sont d'autant plus invincibles, qu'elles sont tirées de l'époque même de son élévation sur le trône. Un historien qui vivoit sous Hugues Capet & Robert son fils, dit en parlant de Hugues le Grand, qu'il étoit fils de Robert, dont l'origine se perd dans les siecles les plus reculés : *Cujus genus .... valdè in ante reperitur obscurum.*

Glabert. Rodulph. lib. 1, c. 2, p. 4.

Prétextes pour exclure le duc Charles de la couronne.

Cependant cette grande naissance ne donnoit aux enfants de Robert le Fort aucun droit à la couronne. Si la loi de la succession eût été plus sacrée, Charles au-

* Ce sentiment, paroit apuyé sur l'autorité d'un historien contemporain de Robert, qui dit en parlant de ce Prince ; *Ejus inclita progenies ...... ab ausoniæ partibus descenderat.* Helgald. in vitâ Robert. apud Duch. tom. 4, pag. 8[illegible].

roit été possesseur du trône. Aussi Hugues Capet n'a[illegible]puya-t-il que foiblement sur la circonstance de son origine ; mais il insista beaucoup sur la lâcheté du duc de Lorraine, qui n'avoit pas eu honte de se reconnoître vassal d'un roi autrefois sujet de sa maison. C'étoit à la vérité une action peu séante à un prince du sang de Charlemagne, mais bien pardonnable à un cadet, dont le frere, roi de trois ou quatre *villes*, ne pouvoit lui faire aucune sorte d'établissement. Hugues néanmoins saisit cette raison pour perdre son rival dans l'esprit des François.

Ann. 987.

On peignit ce malheureux prince sous les couleurs odieuses d'un transfuge & d'un déserteur, qui s'étoit livré aux ennemis les plus [illegible] de l'Etat. On en conclut qu'en abandonnant ainsi sa patrie, il avoit renoncé à toutes ses prétentions à la couronne. Hugues sur-tout fit beaucoup valoir une prétendue disposition de Louis qui l'apeloit au trône à l'exclusion de son oncle, qu'il ne croyoit pas capable de bien gouverner. La religion même & ses saints *furent de la partie*. On publia par-tout que saint Riquier, dont la dévotion étoit fort à la mode, avoit révélé au duc de France qu'il seroit roi, en récompense de ce qu'il avoit forcé le comte de Flandre à rendre ses reliques, pour être remises dans l'abbaye qui porte son nom.

Hugues prend le titre de roi.

Les esprits ainsi préparés, Hugues qui avoit donné de bons ordres pour être puissamment secouru de ses principaux feudataires, se trouva en état de prendre le titre de roi, dès que Louis fut expiré ; & il le prit en effet dans la ville de Noyon. De-là marchant droit à Rheims, suivi d'un corps considérable de troupes, il s'y fit sacrer & couronner par l'archevêque Adalbéron. Charles cependant ignoroit encore la mort du roi son neveu. Aussi les historiens observent-ils qu'il n'y eut aucune oposition au couronnement du nouveau monarque, & que personne ne réclama de la part du duc de Lorraine, seul & unique héritier.

Hugues

Hugues ne cherchoit qu'un titre ; & il n'y en avoit point alors de plus spécieux que celui du sacre. Il ne pouvoit néanmoins se dissimuler l'irrégularité de son élection. L'habile prince ne s'occupa que du soin de la réparer. Ce fut dans cette vue qu'il indiqua un parlement pour le mois de Décembre suivant dans la ville d'Orléans, c'est-à-dire, hors de la portée de son concurrent, & au milieu de ses plus fideles vassaux. Ce fut là que de l'avis unanime de l'assemblée, le jeune Robert son fils unique, fut associé à la royauté, sacré & couronné par Seguin archevêque de Sens. On prétend que l'ambitieux pere eut quelque sujet de se repentir de s'être donné si-tôt un collegue. L'histoire observe en effet, mais sans entrer dans aucun détail, que cet enfant si chéri lui causa bien des inquiétudes & des chagrins.

Ann. 988. Il associe Robert son fils à la royauté.

Glabert. Rodulph. lib. 2, n. 1.

On remarque que le roi Hugues, depuis la cérémonie de son sacre, ne voulut plus porter ni le sceptre, ni la couronne, ni l'habit royal : ce qu'il observa religieusement toute sa vie, même dans les jours de solennités, où les rois ses prédécesseurs ne paroissoient jamais qu'avec tout le faste de leur dignité. On en donne diverses raisons. Les uns, avec Guillaume de Nangis, racontent qu'ayant eu révélation que sa postérité régneroit jusqu'à la septieme génération, il crut gagner un degré en se privant lui-même des honeurs de la royauté. *Il ne sçavoit pas*, dit Mezerai, *que ce nombre, dans le langage divin, signifie l'étendue de tous les siecles.* Les autres au contraire prétendent que ce prince, convaincu du vice de son élévation, ne chercha, en renonçant aux droits du trône, qu'à se décharger d'une partie de l'iniquité. Il s'aveugloit sans doute, dit un auteur moderne ; mais *pour le soulagement de sa conscience, chacun raisonne comme il lui plaît, sur-tout en matiere de restitution.* Celle qu'il avoit faite quelques années auparavant, lui atira des éloges d'autant plus mérités, qu'un usage constant sembloit devoir l'en dispenser.

Boulainvil. Mem. hist. t. 2, pag. 250.

Ann. 988.

Il remet au clergé les abbayes qu'il possédoit.

On a déja dit que les plus riches bénéfices étoient entre les mains des seigneurs, la plupart gens de guerre & mariés. Hugues lui-même avoit hérité de ses peres les abbayes de saint Martin de Tours, de saint Germain-des-Prés, de saint Denis, de saint Riquier, & il en jouïssoit depuis la mort de Hugues le Grand son pere. Il les remit aux religieux avec la liberté des élections dans les endroits où elles avoient lieu suivant les anciens canons. Cette libéralité, imitée par tous les grands du royaume qui se trouvoient dans le même cas, rendit au clergé ses richesses, & avec ses richesses une autorité qui devint redoutable à la postérité de ce prince. Mais pour le moment, elle lui gagna généralement tous les suffrages; & la reconnoissance des prêtres & des moines alla jusqu'à consacrer son entreprise.

Charles entre en France & s'empare de Laon.

Les nouveaux rois ne furent pas si-tôt paisibles possesseurs de leurs Etats. Le duc Charles armoit dans la basse Lorraine, & avec lui Arnoul comte de Flandre, & Herbert comte de Vermandois, tous deux fideles à la maison de Charlemagne, parce qu'ils en sortoient eux-mêmes; celui-ci par les mâles, celui-là par les femmes. Mais malheureusement le premier vint à mourir; & le second, beau-pere du légitime héritier, se voyoit trop exposé à la vengeance des deux monarques, pour oser se déclarer ouvertement. Charles néanmoins ne laissa pas d'entrer en campagne; & dès que la saison put le permettre, il vint à la tête d'une puissante armée mettre le siege devant Laon. La place, forte par sa situation, animée d'ailleurs par la présence de la reine Emme, & par les exhortations de l'évêque Ascelin, nommé aussi Adalberon, sembloit promettre une longue résistance. Le duc cependant l'attaqua avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée avant qu'elle pût être secourue.

La reine & le prélat demeurerent prisonniers. L'obstination du prince à ne vouloir point les relâcher, indisposa les esprits contre lui; & le clergé, autant par hauteur que par déférence pour la famille régnante, le

Gerbert. epist. 122.

chargea de tous les anathêmes eccléſiaſtiques : incident préjudiciable ; c'étoit en ce temps-là le déclarer déchu de tous ſes droits ; mais diſgrace très-peu méritée, ſur-tout par raport à l'évêque, qui loin de ſe plaindre de ſa priſon, s'aplaudiſſoit d'être devenu le miniſtre & le favori de ſon vainqueur.

Ann. 988.

Hugues n'aprit la perte de Laon qu'avec le plus ſenſible chagrin. Il ſentoit toute la conſéquence de cet échec, ſur-tout dans un commencement de regne. Trop habile pour perdre le temps à délibérer, il marcha auſſi-tôt à la tête de ſes *fideles*, & vint aſſiéger ſon ennemi juſque dans ſa nouvelle conquête. Le prince ſe défendit en héros. Tout combattoit pour lui : le courage, la prudence & le bon droit. Le ſiege duroit depuis deux mois, ſans être plus avancé que le premier jour. Charles enfin fit une ſortie ſi à propos, qu'il pénétra juſque dans le camp des aſſiégeants, brûla quelques quartiers, & paſſa au fil de l'épée tout ce qui oſa lui réſiſter. Le carnage fut ſi grand, & la défaite ſi entiere, que le monarque, forcé de prendre la fuite, n'échapa qu'à peine à la pourſuite du vainqueur.

Il taille en pieces l'armée du nouveau roi.

La nouvelle de cette victoire réveilla les eſpérances des partiſans de la maiſon de Charlemagne. Guillaume, duc d'Aquitaine, ſoit atachement ſincere pour cette auguſte famille, ſoit jalouſie de voir un de ſes *pairs* devenu ſon ſouverain, ſoit tous les deux enſemble, refuſa conſtamment de fléchir ſous le joug du nouveau roi. Il oſa par ſes diſcours & par ſes lettres reprocher aux François la violation de leur ſerment : & déteſtant, dit un ancien auteur, l'iniquité de ceux qui s'étoient trouvés à l'aſſemblée d'Orléans, il ſe déclara hautement pour le duc de Lorraine, que ſa naiſſance & les vœux d'une partie de la France apeloient à la couronne.

Ann. 990. Hugues oblige le duc d'Aquitaine à le reconnoître pour ſon ſouverain.

Chron. S. Cyrbar.

Hugues pénétra d'un coup d'œil toutes les ſuites d'une pareille entrepriſe : il ſongea auſſi-tôt à la réprimer, & marcha droit à Poitiers dont il forma le ſiege. Le ſuccès ne répondit point à ſon attente. Les Aquitains

Ann. 990.

Ibidem.

trouverent moyen d'affamer son armée, & après l'avoir battu en plusieurs rencontres, le forcerent de se retirer du côté de la Loire. Le duc le poursuivit jusque dans le voisinage de l'abbaye de Bourgneil, & le serra de si près, qu'il le contraignit d'en venir aux mains. La bataille fut sanglante, & la victoire long-temps douteuse : mais enfin elle se déclara pour Hugues, & Guillaume se vit obligé de le reconnoître pour son souverain.

Il donne l'archevêché de Rheims à Arnoul, qui le trahit.

Le duc Charles profitant de ses avantages, s'étoit emparé de Soissons & de Rheims : mais il se ralentit trop-tôt, & donna le temps à son rival d'accourir au secours de l'archevêque Adalberon, qui lui refusoit l'onction royale. Le pr[illegible] étoit, qu'il n'avoit pas droit de disposer seul de la couronne, qui ne pouvoit être légitimement donnée que du consentement des évêques & des seigneurs, comme représentant l'Etat entier. Il avoit passé légérement sur cette difficulté en faveur du duc de France ; & il ne la fit valoir en cette occasion, que parce qu'il sentoit ce prince trop proche de lui. Hugues en effet reprit bien-tôt la ville de Rheims. Adalberon cependant ne vit point la fin de cette querelle : il mourut sur ces entrefaites ; & le roi par une politique dont il eut tout sujet de se repentir conféra l'archevêché à Arnoul, fils naturel de Lothaire, & par conséquent neveu de son compétiteur.

Il est vrai qu'il sembloit avoir pris toutes les précautions que la prudence peut suggérer, pour s'assurer de la fidélité du jeune prélat. Il en exigea des ôtages, qui furent l'évêque Bruno, Gilbert comte de Rouci, frere de Bruno, & Gui comte de Soissons, leur cousin germain. On lui présenta une formule d'hommage, suivant laquelle il devoit promettre une fidélité inviolable aux deux rois, avec d'horribles imprécations contre sa propre personne, s'il manquoit à son devoir. Arnoul promit tout ce qu'on voulut. Il ne s'agissoit pas seulement d'une prélature considérable par ses revenus, mais du domaine temporel de la ville, & de quelques autres

places & territoires, dont les archevêques de Rheims s'étoient emparés à la faveur des troubles des derniers regnes. Il jura donc qu'il seroit éternellement fidele, & fit jurer la même chose aux gentilshommes de sa dépendance : mais le serment fut presque aussi-tôt violé que proféré.

Ann. 990.

Charles surprend la ville de Rheims.

Hist. de pos. Arnul. t. IV, collect. Duch.

L'archevêque cependant cherchoit à sauver les apparences. Il fut arrêté que le prince Lorrain ménageroit une intelligence dans Rheims, pour se faire livrer la place. Dudon, gentilhomme tout dévoué aux intérêts du duc, fut chargé de cette délicate commission. Il s'adressa à un prêtre nommé Adalger, qui d'abord rejeta hautement la proposition : mais instruit plus particuliérement du fond de l'intrigue, il se prêta enfin à *tout* ce qu'on voulut. Charles, sur ces assurances, détacha Manassés comte de Rethel, & Roger comte de Château-Porcien, qui à la faveur des ténebres de la nuit, s'avancerent avec un corps considérable de troupes jusque sous les murs de Rheims. L'ecclésiastique tint parole, leur ouvrit les portes, & les introduisit dans la ville, dont ils s'emparerent sans résistance.

Ibidem.

On se saisit des principaux du clergé. L'Archevêque lui-même fut arrêté & conduit à Laon, où l'on affecta de le traiter en prisonnier d'Etat. Le prélat, pour mieux couvrir son jeu, lança les foudres de l'église contre tous ceux qui avoient ou formé ou exécuté ce complot, & ordonna à ses suffragants de les fraper des mêmes anathêmes. Hugues ne fut point la dupe de cette supercherie : il pénétra ou du-moins soupçonna tout le mystere. Arnoul cependant trouva le moyen de se racommoder avec ce prince : mais six semaines après, il le trahit de nouveau & se retira à Laon.

Ann. 991.

Il est lui même trahi & livré à son ennemi.

C'étoit alors le siecle des grandes trahisons. Celle de l'archevêque Arnoul n'entraîna rien de fâcheux pour la maison régnante : celle de l'évêque Ascelin eut des suites bien funestes pour le malheureux Charles. Ce prélat, le favori du prince & le dépositaire de tous ses secrets, entretenoit depuis long-temps un commerce de lettres

avec le nouveau monarque : il l'instruisoit de tout ce qui se passoit dans le conseil de son rival, & sur-tout de l'extrême sécurité où l'on vivoit dans Laon. Hugues sur ces connoissances, se présenta la nuit du Jeudi-saint sous les murailles de la ville. Le traître Ascelin lui en ouvrit les portes, l'introduisit dans son palais, & lui livra Charles & sa famille, qui n'étoient occupés que de la dévotion du jour. On les conduisit aussi-tôt à Senlis, & de-là dans la tour d'Orléans, où ce prince digne d'un meilleur sort mourut deux ans après.

Ann. 991.

Sa postérité.

Charles laissoit quatre enfants : Othon qui fut duc de la Lorraine Mosellanique, & mourut sans postérité : Louis qui, selon quelques-uns, donna commencement à la maison des Landgraves de Thuringe, & selon quelques autres, mourut aussi sans enfants, quelques années avant son frere : Hermengarde, femme d'Albert comte de Namur, & Gerberge, qui fut mariée à Lambert comte de Hainaut. La reine Isabeau, femme de Philippe-Auguste, descendoit de l'aînée de ces princesses, & les Landgraves de Hesse sont issus de la cadette.

Concile de Rheims où Arnoul est déposé.

Telle fut la fin d'une guerre si fatale à la maison de Charlemagne ; & telle est l'époque de l'élévation de Hugues Capet & de sa famille. Ce prince ne trouvant plus personne qui osât lui contester le titre de roi, ne songea désormais qu'à affermir sa nouvelle domination. L'archevêque Arnoul avoit été pris avec son oncle & renfermé dans la même prison : le monarque entreprit de le faire déposer, & pour cet effet assembla un concile dans l'église de l'abbaye de saint Basle près de Rheims. Quelques-uns vouloient qu'on renvoyât l'affaire à Rome : mais Arnoul évêque d'Orléans, homme célèbre par ses connoissances & son érudition, prouva par plusieurs exemples tirés de l'histoire ecclésiastique, que les évêques devoient être jugés sur les lieux, où il étoit plus aisé d'avoir les preuves nécessaires.

Acta concil. Rhem. c. 28.

» Nous croyons, dit le prélat, qu'il faut toujours » honorer l'église de Rome en mémoire de saint Pierre, » & nous ne prétendons pas nous oposer aux décrets

» des souverains pontifes, sauf toutefois l'autorité des » canons, qui doivent être éternellement en vigueur. » Si les papes sont recommandables par la science & par » la vertu, nous n'avons rien à redouter de leur part; » & nous devons encore les craindre, s'ils s'égarent » par ignorance ou par passion. » L'évêque d'Orléans fait ensuite l'histoire des malheurs du saint siege & de l'indignité de quelques souverains pontifes. Il peint Jean XII, surnommé Octavien, comme un homme plongé dans les plus sales voluptés, & comme un séditieux qui remplit Rome de meurtres & de carnage. Il représente Boniface VII comme un monstre, le plus méchant de tous les hommes, souillé même du sang de son prédécesseur. Ann. 991.

» Si l'on dit, ajoute-t-il, que l'église Romaine, juge » toute l'église, & que personne ne la juge elle-même; » qu'on nous mette donc à Rome un pape dont le juge- » ment ne puisse être réformé. Nous respectons l'église » Romaine, nous la consultons; si son jugement est » juste, nous le recevons en paix: s'il ne l'est pas, » nous suivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas » écouter un ange même contre l'Évangile. Si Rome » se tait, comme elle fait à présent, nous consulte- » rons les loix. » Les évêques en effet & le roi lui-même avoient écrit sur ce sujet au pape Jean XV, qui ne fit aucune réponse.

Le concile ne laissa pas de procéder au jugement de l'archevêque de Rheims. On fit d'abord l'exposition de sa félonie : on lut la formule du serment qu'il avoit fait aux rois : on entendit ensuite le prêtre Adalger qui détailla fort au long toutes les circonstances d'une intrigue dont il avoit été le principal auteur. Le malheureux prélat, qui parut enfin devant ses juges, essaya envain d'éluder un témoignage si authentique & si bien circonstancié : il ne put lui oposer que des discours vagues & peu concluants. Il prit donc le seul parti qui lui restoit dans une si cruelle extrémité : il avoua tout, & demanda seulement qu'on ménageât son honeur.

Les évêques cependant ne se pressoient point de pro-
Ann. 991. noncer sur une affaire si délicate. Ils craignoient que la honte d'une trahison aussi noire que celle d'Arnoul ne rejaillît sur tout le corps épiscopal. Les uns considéroient sa grande noblesse, les autres avoient pitié de sa jeunesse : tous étoient touchés du triste sort d'un confrere, évêque d'un des premiers sieges de l'église de
C. 531. France, fils & frere de rois. Hugues soupçonna la cause de ce retardement : il se rendit aussi-tôt à l'assemblée, accompagné du roi son fils ; se fit lire les actes du concile, & pressa les prêtres de le terminer incessamment. On fit donc venir Arnoul, qui se reconnut de nouveau coupable. On l'exhorta à se prosterner devant les rois,
C. 50. pour leur demander pardon & la vie. Il le fit d'une maniere si touchante, qu'il tira les larmes des yeux de tous les assistants. En même-temps Daïbert, archevêque de Bourges, vint se jeter aux genoux des deux princes, pour solliciter la grace du coupable au nom du concile. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort.

On procéda ensuite à la condamnation de l'archevêque, qui d'une voix unanime fut déposé de l'épiscopat. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçu de lui, c'est-à-dire vraisemblablement, l'anneau & le bâton pastoral ;
C. 54. & remit aux évêques les autres marques de sa dignité, pour les garder au futur successeur. On l'obligea de lire au milieu de l'assemblée la formule de son abdication : il la signa ; & déclara qu'il déchargeoit le peuple & le clergé de Rheims du serment qu'ils lui avoient fait.

Chron. Flor. frag. tom. IV, Duchesf. p. 142. Ainsi finit ce concile, suivant le récit que nous en laisse le celébre Gerbert : mais la chronique de Fleury-sur-Loire raconte la chose bien différemment. Elle dit que le roi Hugues voulant exterminer la race de Lothaire, fit dégrader l'archevêque Arnoul, sous prétexte qu'il étoit né d'une concubine. Séguin, archevêque de Sens, s'oposa avec beaucoup de fermeté à cette œuvre d'iniquité : il en reprit fortement le roi dont il s'attira l'indignation

l'indignation. Mais les autres évêques céderent à la crainte, & souscrivirent lâchement la condamnation d'un *homme de bien*. Ann. 991.

Arnoul fut donc renvoyé dans sa prison d'Orléans, & le clergé de Rheims s'assembla pour l'élection d'un nouvel archevêque. Le choix tomba sur Gerbert, autrefois moine d'Aurillac, depuis précepteur de l'empereur Othon III, & du jeune roi Robert. C'étoit un homme estimé, fort habile dans un siecle où les hommes sçavants étoient rares. Ce qu'il sçavoit des mathématiques, passoit pour des enchantements. Le peuple l'accusoit de magie.

Gerbert est élu à sa place.

On lui atribue communément la premiere horloge dont le mouvement étoit réglé par un balancier. On s'en est servi jusque vers le milieu du dix-septieme siecle, que M. Huygens, dit-on, inventa l'horloge avec un pendule, qui en regle le mouvement égal par le moyen d'une ligne cycloïde. Ce fut aussi lui qui, à ce que l'on croit, introduisit en France le chiffre Arabe ou Indien, dont on se sert en arithmétique, en algèbre, en trigonométrie & en astronomie. Les Arabes reconnoissent en effet qu'ils ont reçu ces caracteres des Indiens, & ils les apellent *figures Indiennes*. Gerbert avoit pu aprendre cette maniere de compter dans son voyage d'Espagne, où il vit tout ce qu'il y avoit de plus habiles maîtres parmi les Maures ou Sarasins. Il y en a pourtant qui prétendent que Planudes, qui vivoit sur la fin du treizieme siecle, est le premier des chrétiens qui se soit servi de ce chiffre jusqu'alors inconnu dans nos climats.

Premiere horloge composée d'un balancier. Origine de l'usage du chiffre arabe.

Huygens de horol. oscillat.

Le pape cependant, qui avoit paru s'endormir sur l'affaire d'Arnoul, trouva fort mauvais que les évêques de France l'eussent décidée. Il tenoit alors un concile à Rome, où Udalric, évêque d'Ausbourg, fut canonisé. On lut au milieu de l'assemblée sa vie & ses miracles bien attestés : sur quoi le concile ordonna que sa mémoire seroit révérée, déclarant que l'honeur qu'on rend aux saints, retourne à l'auteur de leur sainteté. C'est,

Premier acte authentique de canonisation.

Ann. 991. Mabil. præf. n. 99.

suivant le P. Mabillon, le premier acte authentique de canonisation. Elle consistoit autrefois à mettre le nom du saint dans les sacrés dyptiques, à ériger sous son invocation des églises ou des oratoires, avec des autels pour y offrir le saint Sacrifice, enfin à tirer son corps de son premier sépulcre.

Mabil. præf. 5. sec. 1, n. 91.

Le pape n'étoit pas le seul qui eût droit de faire des canonisations : toutes les églises & tous les évêques avoient sur cet article un égal pouvoir. Il y a même quelques exemples de canonisations qui semblent faites par un abbé. Ainsi sainte Viborade tuée par les Barbares, ayant fait quelques miracles à son tombeau, l'abbé Engilbert, après en avoir délibéré avec les moines, ordonna d'en faire l'office & d'en dire la messe comme d'une vierge. On ne sçait point quand le droit de canoniser devint une prérogative particuliere au saint siege. Quelques-uns croient qu'Alexandre III, est l'auteur de cette réserve : mais il est certain qu'avant ce pontife, elle étoit reçue absolument & généralement dans toutes les églises. Le P. Mabillon en fixe l'époque au dixieme siecle ; les Jésuites d'Anvers la reculent jusqu'au onzieme *.

Acta sanct. Bened. sec. 2, præf. §. VI.

Le pape casse la déposition d'Arnoul.

Le souverain pontife profita de la circonstance du concile de Rome, pour faire casser la déposition d'Arnoul & l'ordination de Gerbert. Ce dernier ne se crut pas légitimement condamné : il écrivit diverses lettres contre le pape, dont il soutenoit que le procédé étoit un attentat contre les droits du royaume, contre la dignité épiscopale, & contre le roi même.

Tom. 9 conc. pag. 944. post concil. Rhem. pag. 146.

« Si l'évêque de Rome, dit-il, peche contre son » frere, & étant averti plusieurs fois, n'obéit pas à l'é» glise, il doit être regardé comme un Publicain. Plus » le rang est élevé, plus la chûte est dangereuse. Ce » n'est point aux évêques qu'il faut apliquer ce que dit » saint Grégoire, que le troupeau doit craindre la sen» tence du pasteur, soit qu'elle soit juste ou injuste :

* Propylæum ad acta sanct. Maii. Pag. 173.

» car les évêques ne sont point le troupeau, mais les » chefs & les conducteurs du troupeau. Il ne faut pas » donner occasion à nos ennemis de dire que le sacer- » doce qui est un par toute l'église, soit tellement sou- » mis à un seul, que s'il se laisse corrompre par ar- » gent, faveur, crainte, ou ignorance, personne ne » puisse être évêque sans se soutenir auprès de lui par » de tels moyens. La loi commune de l'église est l'é- » criture, les canons, & les décrets du saint siege, qui » y sont conformes. «

Ann. 991.

La fermeté de Gerbert obligea le pape, qui croyoit son autorité blessée, d'envoyer en France un légat, qui assembla par ses ordres un concile à Mouzon. Il ne s'y trouva que quatre évêques, tous du royaume de Germanie. Gerbert y vint & se défendit si bien, qu'on n'osa pour-lors rien décider contre lui. On se contenta d'annoncer un nouveau concile, que l'on devoit tenir à Rheims pour le premier de Juillet. Celui de Mouzon sembloit fini, lorsque les évêques vinrent trouver Gerbert, pour lui ordonner de la part de l'envoyé de Rome de s'abstenir de l'office divin jusqu'au jour indiqué pour la future assemblée. Le prélat répondit avec fermeté, « qu'il n'y avoit ni évêque, ni patriarche, ni pape, qui » fussent en droit de défendre l'usage des choses saintes » à un catholique, s'il n'étoit convaincu de quelque » crime, ou coupable de contumace : qu'on ne pou- » voit rien lui reprocher de semblable : qu'il se croyoit » très-innocent : qu'il ne se résoudroit jamais à se » condamner lui-même, en s'interdisant les saints » mysteres. « Il céda cependant aux remontrances de Lidulphe archevêque des Treves, dont il connoissoit la probité ; & l'assemblée se sépara jusqu'au concile de Rheims, qui se tint en effet au temps marqué.

Ann. 995. Concile de Mouzon.

Concil. Mosomens. tom. 9, pag. 747.

Les prélats qui avoient jugé l'archevêque Arnoul, y comparurent pour rendre compte de leur conduite. On leur fit un crime d'avoir osé déposer un métropolitain, sans attendre le consentement du pape. Envain ils ob-

Il rétablit Arnoul.

jecterent qu'à de grands dangers il faloit de prompts remedes ; qu'ayant envoyé à Rome pour avoir l'agrément du ſouverain pontife, leurs députés n'avoient pu obtenir audience ; que le royaume cependant étoit déchiré par les factions & par les guerres civiles ; qu'ils avoient cru devoir pour ſa ſûreté, ôter à un jeune ſéditieux le pouvoir de tout renverſer & de tout perdre : on ne trouva point ces raiſons valables. Le ſynode dépoſa le nouvel archevêque : l'ancien fut reconnu de nouveau pour légitime. Hugues laiſſa décider au concile tout ce qu'il voulut, & tint ferme : Gerbert demeura archevêque de Rheims, & Arnoul priſonnier à Orléans.

Ann. 995.

Aimoin in vitâ Abbon.

Ann. 996. Mort de Hugues Capet.

C'eſt le dernier événement remarquable du regne de Hugues Capet. Il mourut l'année ſuivante à Paris, où à l'exemple de Clovis le Grand, il avoit établi ſon ſéjour, & fut enterré à ſaint Denis. Il étoit âgé d'environ cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné neuf & quelques mois. On dit qu'il épouſa Blanche, veuve de Louis, dernier roi du ſang de Charlemagne : il n'en eut point d'enfants. Mais il eut d'Adelaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, duc de Guienne, Robert qu'il aſſocia au trône ; Hadwige qui fut mariée à Regnier IV, comte de Haïnaut ; Adelaïde qui épouſa Regnaud I, comte de Nevers, & Giſelle qui fut femme de Hugues I, qui d'avoué de l'abbaye de ſaint Riquier devint comte de Ponthieu. Abbeville, autrefois ſimple métairie de cette même abbaye, depuis capitale de tout le pays de ce nom, lui avoit été donnée par Hugues Capet, qui la fit fortifier ainſi que pluſieurs autres places, autant pour contenir ſes vaſſaux, que pour empêcher les courſes des Normands, qui continuoient à déſoler les plus belles provinces de France.

Son éloge.

Ce fut un grand prince, auſſi conſommé dans la politique que dans la guerre ; qui ſoutint le nom de roi plutôt par adreſſe & par prudence, que par force & par empire. Sa modération, ſa douceur, ſon habileté l'éleverent ſur le trône : ſon courage & ſa ſageſſe ſçurent

l'y maintenir. Il y plaça ſa poſtérité, qui l'occupe encore aujourd'hui avec tant de gloire. Ce ſeul trait peint un héros, & fait oublier certaines circonſtances qui pouvoient fraper davantage dans le ſiecle où il régna. Alors on le traitoit peut-être d'uſurpateur : crime qui n'influe en rien ſur ſes deſcendants, dont une poſſeſſion de plus de huit cents ans rend le droit auſſi reſpectable qu'inconteſtable : on ne le regarde plus aujourd'hui que comme le chef d'une longue ſuite de rois illuſtres par leur zele pour la religion, par leur humanité envers les peuples, par leur amour pour la juſtice, & ſur-tout par les ſuccès qui ont couronné leurs entrepriſes dans ces derniers temps, qu'on peut regarder comme le comble de la proſpérité de cette auguſte famille. Ann. 996.

L'idée qu'on a toujours eue de la haute ſageſſe de Hugues Capet, a donné lieu à quelques modernes de le faire auteur de certains établiſſements, qui n'ont cependant d'autre origine que le conſentement mutuel du prince & de la nation. Tel eſt l'uſage qui regarde la ſucceſſion à la couronne en faveur des fils aînés, à l'excluſion des cadets : tel encore celui qui exclut de l'hérédité les fils naturels des rois, même au défaut des légitimes. On a vu un exemple du premier dans la perſonne de Lothaire, qui ne fit aucun apanage à Charles ſon cadet ; & le ſecond étoit déja paſſé en loi ſous la ſeconde race, où l'on ne trouve aucun bâtard qui ait ſuccédé au trône. On n'en excepte que l'empereur Arnoul, qui toutefois dut ſon élévation, moins au droit de ſucceſſion, qu'à la force & à l'uſurpation. Hugues ne fit donc que ſuivre la coutume établie, en ne donnant aucun partage à Gauſlin ſon fils naturel, qui fut abbé de Fleury & archevêque de Bourges.

On lui attribue encore l'inſtitution de la pairie : c'eſt une erreur qui n'a aucun fondement dans l'hiſtoire. On remarquera que le terme *Pair* eſt auſſi ancien que la monarchie. Il vient du mot *Par*, qui ſignifie égal ou confrere. On ne s'en eſt ſervi que dans ce ſens ſous la premiere & la ſeconde race. Les rois, fils de Louis le Origine du mot de Pairs.

Ann. 996.

Débonnaire, s'apelent *Pairs* dans le fameux traité de partage qu'ils firent à Verdun. Dès le temps de Charlemagne, Chrodegrand évêque de Metz, donne ce nom à des évêques & à des abbés : Dagobert plus d'un siecle auparavant l'avoit donné à des moines. Louis le Débonnaire dans une de ses ordonnances, défend aux soldats de forcer leurs *Pairs* à boire : *ut in hoste nemo Parem suum bibere cogat.* On verra par la suite, que lorsque les villes eurent acquis le droit de *communes*, elles qualifierent leurs juges du nom de *Pairs-Bourgeois*. Mais insensiblement on s'est accoutumé à ne donner ce titre qu'aux gentilshommes possédant des fiefs héréditaires & patrimoniaux.

Capit. Ludov. Pii, lib. 4, art. 77.

Qui étoient ceux qu'on apeloit proprement Pairs, & leurs fonctions

Loiseau, des grandes seign. chap. 5 & 8.

On apeloit donc proprement *Pairs*, les vassaux qui relevoient immédiatement d'une même seigneurie : non qu'ils fussent égaux à leur seigneur féodal, mais parce qu'ils étoient *Pairs* entre eux, tenant leurs fiefs d'une même personne, de la même maniere, & sous la même obligation de rendre foi & hommage, de servir le seigneur dans ses guerres, de se trouver aux cérémonies éclatantes qui l'intéressoient, enfin de l'aider à tenir sa justice. Car les *Pairs* étoient juges dans toute l'étendue de la seigneurie dont leur pairie étoit une mouvance. Il en faloit au moins deux, présidés par leur chef, pour rendre un jugement. La loi ne leur accordoit point voix délibérative dans les affaires où ils étoient parties. On voulut envain la faire valoir contre le roi : il se maintint dans la possession de juger les procès même où il étoit intéressé, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de la couronne.

Distinction parmi les pairs.

On doit conclure de tout ceci, qu'il y avoit autant de pairies dans le royaume, que de fiefs mouvants nuement & sans moyen d'une certaine seigneurie. Mais tous les pairs ne jouissoient pas de la même considération. Ceux du roi, qui rendoient un hommage immédiat à la couronne, étoient de plus grands seigneurs, que ceux du comte de Champagne, qui n'en étoient que les arriere-vassaux. Ceux-ci, exclus du parlement

Ann. 996.

de la nation, n'avoient point séance parmi les ſeigneurs du royaume : ceux-là, juges de toutes les queſtions qui intéreſſoient l'Etat, compoſoient ce qu'on apeloit la cour de France, la cour du roi, ou par excellence la cour des *pairs*.

Tous les barons de la couronne étoient pairs de France.

Le nombre n'en étoit ni fixé, ni reſtreint aux ſeuls ducs & comtes. Tous les barons qui relevoient immédiatement du roi, étoient également *pairs* de France, parce que la mouvance directe a toujours formé l'eſſence de la pairie. On lit dans l'hiſtoire de ſaint Louis, que ce prince ayant fait un réglement au ſujet des Juifs, il fut ratifié & aprouvé par les barons & les *pairs*, qui le ſouſcrivirent indiſtinctement : ce qui ſemble prouver que la préſéance des *douze pairs* n'étoit pas encore bien décidée au commencement du regne de ce monarque. Ce n'eſt que vers le quatorzieme ſiecle, qu'on a commencé à regarder la dignité féodale de baron, comme moindre que celle de duc ou de comte.

Chantereau, preuves du traité des fiefs, pag. 109.

La pairie n'étoit pas une dignité.

Le nom de pair n'étoit point originairement un nom de dignité. Auſſi ne trouve-t-on aucun acte ancien, où les ducs & les comtes ſe qualifient de ce titre. Ils ne l'ont pris que depuis la réduction de la pairie à douze. Quelle eſt l'époque de cette réformation? C'eſt de tous les points de notre hiſtoire le plus controverſé & le moins dévelopé. On n'a là-deſſus que des conjectures, toujours plus aiſées à combattre, qu'à établir ſolidement.

Diverſes opinions ſur la réduction de la pairie à douze.

Les uns font remonter cette inſtitution juſqu'à Charlemagne, origine romaneſque, qui n'a de fondement que dans les contes apocriphes de l'archevêque Turpin. Les autres la raportent à Hugues Capet; mais ſans aucun monument qui apuie leur opinion. Favin l'atribue au roi Robert, qui, dit-il, l'inventa comme un grand conſeil ſecret d'Etat, compoſé de ſix eccléſiaſtiques & de ſix grands ſeigneurs, les honorant du titre de pairs. Il n'a pas fait réflexion ſans doute qu'au commencement de la troiſieme race les villes de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon, & de Châlons-

Théatre d'honneur & de chevalerie.

ſur-Marne, n'apartenoient pas encore à leurs évêques.

Ann. 996.

Ce ne fut que ſous Louis VII, que le comté de Langres fut uni à l'évêché. Du Tillet croit que cette réforme de la pairie eſt l'ouvrage de Louis le Jeune lors du ſacre de Philippe-Auguſte ſon fils. Ce prince, dit-il, pour mettre plus d'ordre dans cette éclatante cérémonie, choiſit parmi le grand nombre de prélats & de ſeigneurs, vaſſaux immédiats de la couronne, les douze qui ont toujours été diſtingués depuis pour cette illuſtre fonction : diſtinction cependant qui n'a rien ôté de la dignité des anciennes baronies du royaume : elles ſont toujours demeurées véritables pairies de France ; mais il n'en rejaillit plus rien ſur la perſonne comme auparavant. Les douze pairs au contraire ont toujours eu droit, en vertu du ſeul titre de leur pairie, d'aſſiſter aux audiences tant du parlement, que de la chambre du conſeil, aux lits de juſtice, & aux autres cérémonies d'éclat.

Recœuil des rangs, chapitre des pairs de France.

Etat du commerce & des ſciences ſous Hugues Capet.

La France démembrée ſous Hugues Capet, languiſſoit dans la pauvreté & la barbarie. La Grece & l'Italie avoient de belles manufactures : les François ne pouvoient les imiter dans des villes ſans privileges & dans un Etat ſans union. On connoiſſoit à peine le commerce de proche en proche. Tout le monde ſçait l'anecdote d'un abbé de Cluni, qui, ſollicité d'amener des religieux à ſaint Maur-des-Foſſés, s'excuſe d'entreprendre un grand voyage dans une contrée étrangere & inconnue. L'ignorance étoit ſi profonde, qu'on ſçavoit à peine lire, encore moins écrire. On n'avoit d'autres titres de poſſeſſion que l'uſage, d'autres actes de mariage que la tradition. Il arrivoit de-là qu'on étoit ſouvent expoſé à contracter des alliances dans un degré défendu : ce qui devint une ſource féconde de divorces & de ſéparations ſcandaleuſes. Les clercs ou eccléſiaſtiques ſçurent profiter de la circonſtance pour ſe mettre en crédit. Comme ils étoient les ſeuls inſtruits, *Ils ſe lottirent*, dit Paſquier, *les clefs tant de la religion que des lettres : encore que pour bien dire, ils n'en eussent*

In vitâ D. Buchardi, tom. IV, Ducheſne, p. 117.

Recherches de la France, t. 1, liv. 8, ch. 13, pag. 786.

ARNOUL.

Commence a regner le 12. Janvier 888.

Mort le 30. Decembre 899.

ARNOUD, III Comte de Holl

eussent provision que pour leurs portées, n'étant notre noblesse aucunement attentive à si louable sujet. Or de cette asnerie ancienne advint que nous donnasmes plusieurs sens au mot de clerc, lequel de sa naïve & ordinaire signification appartient aux ecclésiastiques; & comme ainsi soit qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession des bonnes lettres, aussi par une métaphore nous appellasmes grand clerc l'homme sçavant, mauclerc celui qu'on tenoit pour bête, clergie pour sciences; & forgeasmes de-là ce proverbe François, parler Latin devant les clercs: ce que les Romains vouloient dire par cet adage, sus Minervam. Ann. 996.

ROBERT.

Ann. 996.

Robert regne sans contradiction.

HUGUES CAPET, pour fixer le sceptre dans sa famille, avoit eu la précaution, ainsi qu'on l'a remarqué, d'associer son fils Robert à la royauté. Ce jeune prince né, baptisé, & couronné à Orléans, avoit à peine vingt-six ans, lorsque son pere & son collegue mourut. On étoit accoutumé à lui voir partager les soins du gouvernement, on le reconnut sans peine pour souverain. Aussi les commencements de son regne ne furent-ils troublés que par des querelles étrangeres. La cour de Rome voyoit avec dépit que l'archevêque Arnoul, malgré le décret du concile de Mouzon, étoit toujours traité en prisonnier d'Etat. Le pape d'ailleurs menaçoit de casser le mariage du monarque avec Berthe, veuve d'Eudes comte de Chartres & de Blois, fille de Conrad roi de Bourgogne. Robert avoit tenu sur les fonts de baptême un des enfants de la princesse: elle étoit de plus sa cousine au quatrieme degré: double empêchement qui demandoit une dispense, qu'on n'accordoit alors que très-difficilement.

Hist. Franc. fragm. Duch. t. 4, pag. 85.

Ann. 997.

Le pape casse le mariage du roi.

Robert aimoit tendrement la reine : il n'oublia rien pour prévenir une séparation, dont l'idée blessoit également son cœur & sa gloire. Il crut qu'en rétablissant Arnoul, il obtiendroit plus facilement de Rome la confirmation d'une union qui faisoit son bonheur : il remit donc ce prélat en liberté, & le renvoya dans son archevêché. Mais cette complaisance ne produisit aucun effet sur l'esprit du pape. Les seuls troubles d'Italie suspendoient le coup que ce prince redoutoit. Grégoire V

Abbo, epist. 1.

ROBERT.
XXXVI.e Roy de France.
Mort à Melun le 20. Juillet 1031. après 35. ans de reg.

tenoit alors le ſouverain pontificat. C'étoit un Allemand d'une grande naiſſance, créature & parent de l'empereur Othon III, eſclave des volontés de ſon bienfaiteur & de Gerbert, tous deux ennemis de la maiſon de France. Ce pontiſe avoit été chaſſé de ſon égliſe par Creſcent, conſul de Rome, qui fit élire à ſa place, ſous le nom de Jean XVI, un moine Grec apelé Philagathe : il ne fut pas plutôt rétabli, qu'après avoir fait crever les yeux & couper la langue & le nez à ſon rival, il aſſembla un concile, où il fulmina la ſentence qui caſſoit le mariage du monarque François.

Ann. 997.

Petr. Dam. l. 1, epiſt. ult. ad Cadal.

Chron. Saxon.

Le décret porte que le roi Robert quitera Berthe, qu'il a épouſée contre les loix ; que tous deux feront ſept ans de pénitence, ſuivant les canons & l'uſage de l'égliſe ; le tout ſous peine d'anathême ; qu'Archambaud archevêque de Tours, qui leur a donné la bénédiction nuptiale ; que tous les évêques enfin qui ont aſſiſté à la célébration de ce mariage inceſtueux, ſeront ſuſpendus de la communion, juſqu'à ce qu'ils ſoient venus faire ſatisfaction au ſaint ſiege. Les prélats obéirent, & leur ſoumiſſion apaiſa Rome, qui n'en devint que plus entreprenante.

Concil. t. 9. pag. 772.

Robert, outré d'un procédé juſque-là ſans exemple, refuſa de ſe ſoumettre à un jugement qu'il regardoit comme un attentat contre l'autorité royale. Grégoire, par une hardieſſe qui paroîtroit incroyable, ſi elle n'eût été autoriſée par la politique & la ſuperſtition, excommunia le prince & mit ſon royaume en interdit : c'eſt-à-dire qu'il défendit à toute l'égliſe de France de célébrer l'office divin, d'adminiſtrer les ſacrements aux adultes, enfin d'enterrer les morts en terre ſainte. On n'avoit encore rien vu de ſemblable dans la Gaule. Le peuple conſterné de ce terrible coup, déféra ſi humblement aux ordres du pape que le monarque ſe vit généralement abandonné de ſes courtiſans & des ſes propres domeſtiques. Il ne lui reſta, dit-on, que deux ſerviteurs qui faiſoient paſſer par le feu tout ce qui avoit été ſervi ſur ſa table, ayant horreur de ce qu'avoit touché un excommunié.

Robert eſt excommunié.

Hiſt. Franc. fragm. loc. cit.

Idem Dam. l. 2, epiſt. 15, Duch. com. 4, pag. 145.

Ann. 997.

Il cede à la crainte d'une révolte générale.

Les murmures du peuple, la désertion des grands & la crainte trop justement fondée d'une révolte générale, déterminerent enfin le monarque à plier sous le joug de Rome, & à renvoyer sa femme, qui cependant conserva toujours le titre de reine. Un auteur qui écrivit que plus de soixante ans après, donne un autre motif à cette condescendance du roi pour le souverain pontife. Il raporte qu'en punition de ce mariage incestueux, la reine accoucha d'un monstre qui avoit la tête & le cou d'une oie : ce qui épouvanta tellement Robert, qu'il consentit enfin au divorce, fit une confession publique de son péché, l'expia par des jeûnes, & en obtint l'absolution. C'est un conte que la seule superstition peut avoir imaginé : *il n'y eut rien de monstrueux dans toute cette affaire*, dit un célébre moderne, *que l'audace du pape, & la foiblesse du roi.*

Abrégé de l'hist. univers. t. 1, p. 226.

Ann. 998.

Il épouse Constance, fille du comte de Provence.

Robert, après avoir répudié Berthe, songea à contracter une nouvelle alliance, & épousa Constance, fille de Guillaume I, comte de Provence, femme d'une rare beauté, mais capricieuse, altiere, impérieuse, qui lui causa bien des chagrins. Elevée dans un climat voluptueux, elle atira à sa suite une troupe de danseurs, de farceurs, & de jeunes seigneurs livrés au libertinage, qui insensiblement introduisirent le luxe & la débauche dans la cour du roi son époux, & en bannirent la gravité, la simplicité & la modestie. On peut aussi regarder l'arrivée de cette princesse comme l'époque du goût de notre nation pour la poésie en langue vulgaire : goût que les Troubadours accréditerent depuis, & que le temps n'a fait que confirmer. L'éclat des charmes de la nouvelle reine, l'empire qu'ils lui donnoient sur le cœur de son mari, la rendirent enfin si arrogante, qu'elle devint insuportable à tout le monde, même à ses enfants. Le roi avoit un favori, à qui il confioit toutes ses peines. C'étoit Hugues de Beauvais, comte Palatin, & premier ministre. La reine furieuse de ne pouvoir pas en disposer, eut la hardiesse de le faire assassiner sous les yeux du monarque, qui fit envain tous ses efforts pour

Glaber. lib. 3, c. 9, pag. 38 & 39.

Idem, ibid. c. 2, p. 29, Duchesne, tom. 4.

lui sauver la vie. Le pauvre prince fut obligé de dissimuler, pour éviter de plus grands inconvénients.

Ann. 999.

Le comte de Champagne s'empare de Melun.

Le nouveau mariage du roi étoit à peine célébré, qu'un des enfants de Berthe vint troubler le repos de la France. C'étoit Eudes II, comte de Champagne. Ce prince aussi politique qu'ambitieux, pour communiquer plus aisément du comté de Chartres dans la Brie, vouloit s'assurer un passage sur la Seine : il jeta les yeux sur Melun, que le roi Hugues Capet avoit donné au comte Bouchard. Ce seigneur n'y entretenoit qu'une foible garnison sous le commandement d'un vicomte, nommé Gautier, qui avoit une femme jolie & galante. Eudes feignit d'en être éperdument amoureux. C'étoit un jeune homme de vingt ans, d'une aimable figure : il fut favorablement écouté. Les deux amants sçurent tellement ménager l'esprit du mari, qu'ils l'engagerent, moyennant une grosse somme d'argent, à livrer la place qui lui avoit été confiée.

Guill. Gemet. l. 5, 14.

Le comte Bouchard demanda justice de cette usurpation, & le roi prit en main sa défense. Il manda aussitôt Richard II, duc de Normandie, qui s'engagea d'autant plus volontiers dans cette guerre, que le comte de Champagne lui avoit enlevé le château de Dreux, & refusoit de le lui restituer. La place fut donc investie par les deux armées, battue de toutes les machines alors en usage, & forcée en peu de jours. Eudes trouva moyen de s'échapper: mais Gautier fut pris avec sa femme, & tous deux furent pendus sur une haute montagne à la vue de la ville. Les gentilshommes autrefois n'étoient point punis de mort pour rebellion ou félonie : il faloit, pour encourir cette peine, qu'ils fussent coupables de quelque trahison. Alors on les pendoit en un lieu fort élevé, ce crime les dégradant de noblesse.

In vitâ Buchard, tom. 4. Duch. p. 120.

Ann. 1000.

Robert se rend maître du duché de Bourgogne.

Cette premiere guerre fut suivie d'une seconde aussi opiniâtre dans sa durée, qu'intéressante dans son objet. Henri duc de Bourgogne, oncle du roi, & frere de Hugues Capet, avoit épousé Gerberge, comtesse de Dijon, veuve d'Adelbert roi d'Italie. Il mourut quelques

années après ce mariage, ne laissant d'autre enfant qu'un fils naturel, nommé Eudes, à qui il donna le comté de Beaune. La succession au duché ne devoit regarder que Robert : mais le duc, avant de mourir, avoit choisi pour héritier Othon-Guillaume, fils du premier lit de la duchesse sa femme, & déja comte de Bourgogne. Ce seigneur, soutenu de Landri comte de Nevers, de Bruno évêque de Langres, & d'Eudes comte de Champagne, se mit aussi-tôt en possession de son héritage & s'empara de toutes les places fortes du pays. Le roi protesta contre cette adoption, fit sommer les Bourguignons de lui jurer fidélité, & sur leur refus, marcha contre eux, suivi de Richard duc de Normandie, qui lui amena un secours de vingt-deux mille hommes.

Ann. 1000.

Guill. Gemet. l. 15, c. 15.

Le succès ne répondit point à de si grands préparatifs. Auxerre tint près de deux ans. Sens ne se rendit que par composition. Avalon qui n'étoit qu'une bicoque, soutint un siege de trois mois, & ne capitula que parce qu'une partie de ses murs s'écroula de vetusté. Robert en faisoit le tour, lorsque cet accident arriva. On ne manqua pas de crier au miracle. Les prélats qui le suivoient, en firent un second Josué, devant qui tomboient les murailles d'une nouvelle Jéricho. La suite montra que, malgré sa dévotion, il ne méritoit guere un prodige : il fit pendre une partie des habitants de cette malheureuse ville, & presque tout le reste fut envoyé en exil.

Il seroit trop long de raporter en détail les divers succès d'une guerre que les anciens historiens racontent d'une maniere si confuse, & avec des circonstances très-différentes. Il suffira de remarquer que les Bourguignons se défendirent pendant cinq ans, avec un courage digne d'une meilleure cause. Las enfin d'être la proie de l'ami & de l'ennemi, ils prirent le sage parti de se soumettre au plus fort. Othon-Guillaume, repoussé au-delà de la Sône, y fut la tige d'une postérité célebre sous le nom de comtes de Bourgogne; &

Robert, devenu maître de tout le duché, le donna au prince Henri, son second fils.

Ann. 1003.

Conquêtes des Normands en Italie.

Le nom des Normands commençoit à devenir célèbre en Italie. Quelques gentilshommes de cette nation revenant de la Terre-Sainte, aborderent dans la principauté de Salerne au moment que les Sarasins en assiégeoient la capitale. Un zele de religion les engagea à se jeter dans la place, où ils firent de si grandes actions de valeur, qu'ils obligerent les Mahométans de lever le siege. De retour en Normandie, ils y conterent leurs exploits; & les bienfaits du prince qu'ils venoient de délivrer, exciterent dans le cœur de leurs compatriotes le desir d'aller chercher leur fortune de ce côté-là. Un d'eux, nommé Osmond Drengot ou Drogon, contraint de quiter le pays pour avoir tué un gentilhomme qui s'étoit vanté d'avoir deshonoré sa fille, alla avec ses quatre freres offrir ses services au prince de Capoue. C'étoient tous gens d'exécution. On leur permit de bâtir une ville, qu'ils nommerent Averse; & peu à peu ils devinrent ducs de cette même province, que leurs armes avoient soustraite à la domination des Grecs. Bien-tôt ils furent suivis des enfants de Tancrede de Hauteville, gentilhomme du territoire de Coutance, qui avoit douze fils, tous portant les armes, tous d'une bravoure qui a donné un air de roman à cet instant de l'histoire. Tout plia sous ces nouveaux usurpateurs; les Sarasins, les Grecs & les papes même. La Sicile conquise sur ces trois puissances, devint une nouvelle monarchie, dont Roger, petit-fils de Tancrede, fut le premier roi. Roger II, son fils, y joignit le royaume de Naples, & sa postérité régna sur l'un & l'autre Etat jusqu'aux empereurs de la maison de Suabe, dont la domination passa à Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou & de Provence.

Chron. Flor. Duchesn. t. 4, pag. 86.

Ann. 1004.

Robert prend part aux troubles de Flandre.

Robert ne respiroit que la paix. Débarassé de la guerre de Bourgogne, il se flatoit qu'il pouroit se livrer plus tranquilement aux exercices de piété, lorsque tout-à-coup il se vit forcé de prendre quelque part à la que-

relle qui s'éleva dans les Pays-bas. Voici quel en fut le ſujet & l'occaſion. Othon duc de la Lorraine Moſellanique, fils aîné du malheureux Charles de France étoit mort, ne laiſſant pour héritiers que deux ſœurs Hermengarde comteſſe de Namur, & Gerberge comteſſe de Hainaut. On a déja remarqué que ce duché relevoit depuis long-temps de l'empire. Le roi de Germanie, ſaint Henri, II du nom, ſans avoir égard aux droits & à la qualité des deux princeſſes, donna l'inveſtiture de ce grand fief à Godefroi, comte de Verdun, de Bouillon, & d'Ardenne. Baudouin *à la belle barbe*, comte de Flandre, avoit l'honeur d'être parent des légitimes héritieres: il prit en main leur défenſe; & pouſſa vivement le nouveau duc.

Ann. 1004.

Sigebertus.

L'empereur accourut au ſecours de ſon vaſſal, fit de grands ravages dans le pays, & vint mettre le ſiege devant Valenciennes. Le comte de Flandre y vola avec les troupes du roi & du duc de Normandie, lui coupa les vivres, & le força d'abandonner ſon entrepriſe. L'année ſuivante Henri reparut avec une nouvelle armée, & ſe préſenta devant Gand, mais avec auſſi peu de ſuccès. Baudouin cependant craignit de riſquer ſes Etats en défendant ceux d'autrui: il conſentit enfin à un accommodement. L'empereur lui céda, avec l'iſle de Valkeren en Zélande, la ville de Valenciennes, à condition de la tenir de lui à foi & hommage. Les comtes de Namur & de Hainaut, ne pouvant ſeuls ſoutenir une ſi grande guerre, eurent recours au monarque François, qui ſe fit le médiateur & l'arbitre de leur traité. Le duché demeura au comte Godefroi: les princeſſes eurent en dédommagement quelques terres & une ſomme conſidérable, payable en différents termes.

Ann. 1007.

Il s'aſſocie Hugues ſon fils aîné.

La tranquilité qui ſuivit cet événement, inſpira au roi la penſée de s'aſſocier l'aîné de ſes enfants, nommé Hugues. C'étoit un jeune prince doué de toutes les belles qualités du corps & de l'eſprit. Il n'avoit encore que dix-huit ans, & déja il avoit mérité le ſurnom de Grand: glorieuſe récompenſe d'un caractere droit, humain,

HENRI II.

Commence a regner le 9. Janvier 1002.

Mort le 14. Juillet 1024.

J. J. Flipart Sc.

in, prévenant, affable, bienfaisant. Toute la France qui fondoit sur lui les plus grandes espérances, aplaudit à son élévation. La cérémonie de son couronnement fut le jour de la Pentecôte dans une assemblée générale de la nation à Compiegne, & dès-lors son nom fut mis dans tous les actes publics avec celui du roi son pere.

Ann. 1007.
Helgald. in vitâ Roberti reg. t. 4. Duch. pag. 89.

On découvrit vers ce même-temps une hérésie qui ressembloit beaucoup à celle des Manichéens. Une femme Italienne l'introduisit en France, & deux prêtres François, devenus chefs de parti sous la direction de la dévote, n'omettoient rien pour accréditer la secte. C'étoient Etienne, confesseur de la reine Constance, & Lisoie, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans. Ces hérétiques nioient tous les mysteres de la religion, ne recevant aucun des sacrements, condamnant le mariage, traitant de rêveries tout ce qu'on lit dans l'ancien testament sur la création du monde, qu'ils soutenoient éternel, ne croyant ni récompense pour les bonnes œuvres, ni châtiment pour les voluptés les plus criminelles. Ils s'assembloient certaines nuits dans une maison marquée, où ils récitoient une espece de litanie en l'honeur des mauvais anges, ne cessant de les invoquer jusqu'à ce qu'ils vissent un démon descendre au milieu d'eux, sous la forme d'une petite bête. Alors on éteignoit les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main pour en abuser.

Manichéens en France.
Glaber. l. 3, c. 8.
Anon. tom. 2, Spicil.

Le roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus sensible douleur, & donna promptement ses ordres pour assembler un concile à Orléans. Il s'y transporta lui-même, & fit arrêter les chefs du parti. On les amena devant les évêques, qui leur demanderent compte de leur foi. Mais ils ne voulurent point s'expliquer sur le fonds de leur doctrine. Plus on les pressoit, plus ils employoient d'artifices pour échaper. Alors Aréfaste, gentilhomme Normand, qui avoit révélé tout le secret, prit la parole, leur reprocha leur lâcheté, & dévoila toute l'impiété de leur systême. Les malheureux, for-

Ann. 1008.
Chron. S. Pet. tom. 2, Spicil. pag. 740.

An. 1108.

cés jusque dans leurs derniers retranchements, déclarerent hautement que telle étoit leur véritable créance. Envain on leur représenta que Jésus-Christ a voulu naître d'une Vierge, parce qu'il l'a pu ; qu'il a souffert en son humanité pour notre salut, afin de ressusciter par la vertu de sa divinité : ils répondirent constamment : *Nous n'y étions pas présents, nous ne pouvons croire que cela soit vrai.*

Idem, Glaber. ibid.

Tant d'obstination détermina le concile à prononcer leur sentence : tous furent condamnés à être brûlés vifs. On les mena hors de la ville sous une cabane, où l'on avoit alumé un grand feu. Ils y alloient avec gaieté : mais dès qu'ils sentirent l'action de la flamme, ils commencerent à crier qu'ils avoient été trompés. On essaya inutilement de les secourir, il n'étoit plus temps, leurs corps furent consumés en un instant, & leurs cendres jetées au vent. On blâma beaucoup le roi d'avoir assisté à leur suplice, & encore plus la reine Constance d'avoir crevé un œil à son confesseur d'une baguette qu'elle tenoit à la main. Telle étoit alors la mode parmi les dames de qualité : toutes portoient de petites cannes légeres, dont la pomme pour l'ordinaire étoit ornée de la figure de quelque oiseau.

Synod. Attr. tom. 13.

On fit de pareilles exécutions dans le haut Languedoc, où cette hérésie avoit infecté quelques familles. On la croyoit éteinte, lorsque deux ans après on découvrit qu'elle avoit fait quelques progrès dans la ville d'Arras. L'évêque nommé Gérard, dont la charité égaloit la capacité, fit arrêter ces nouveaux hérétiques : mais loin de les effrayer par des menaces, il leur parla avec tant de zele, & les instruisit avec tant de bonté, qu'il leur fit entendre raison. Ils verserent des larmes, reconnurent leurs erreurs, & les abjurerent publiquement. Tant il est vrai que ce ne sont pas les échafauds qui font triompher la vérité : la violence révolte les esprits, la douceur les subjugue.

On ne voit pas que durant l'espace de neuf ans, il se soit passé aucun événement considérable dans le royau-

CANUT LE GRAND.

Roy de Dannemark et d'Angleterre,

Mort le 12. 9.bre 1036.

re. On n'en excepte que quelques querelles particulières entre les grands vassaux de la couronne : querelles en quelque sorte étrangeres à l'égard de nos rois, parce qu'elles n'intéressoient que des provinces dont ils n'étoient plus les maîtres : souvent même ils les alumoient, parce qu'elles affoiblissoient ces petits princes. Rarement ils s'en mêloient, & seulement lorsque la raison d'Etat l'exigeoit. Telle fut la guerre qui s'éleva entre le comte de Chartres & le duc de Normandie.

Ann. 1018, 1020.

Nouvelles brouilleries du comte Eudes.

Le comte avoit épousé Mathilde, sœur du duc. Cette princesse étant morte sans enfants, le château de Dreux qui lui avoit été donné pour sa dot, devoit retourner au prince son frere : mais Eudes refusa de le rendre. On arma de part & d'autre. Richard avoit fait bâtir le fort de Tillieres sur la riviere d'Eure : il y mit une forte garnison qui chaque jour faisoit des courses jusqu'aux portes de Dreux, & ravageoit tout son territoire. Le comte forma le dessein de surprendre cette forteresse incommode : il fut lui-même surpris, battu, & mis en déroute. Cet échec ne le rebuta point : il suscita tant d'ennemis au duc, que ce prince, craignant d'être accablé, eut recours aux puissances du Nord sa patrie. Olave roi de Norvege, & Lacman roi de Suede faisoient alors une cruelle guerre aux Anglois : ils vinrent au secours de leur compatriote, descendirent en Bretagne où ils firent d'affreux ravages ; surprirent Dol, qu'ils saccagerent, & s'avancerent à grandes journées vers le pays Chartrain.

Guill. Gemet. l. 5, c. 11.

On se souvenoit encore en France des fureurs des Normands : leur abord inopiné répandit une consternation générale. Robert qui en prévit toutes les suites, n'oublia rien pour délivrer son royaume de deux hôtes si dangereux : il interposa si efficacement son autorité, qu'il vint à bout d'accommoder les deux rivaux. Le comté de Dreux demeura au duc, la ville au comte, & le château de Tillieres ne fut point rasé. L'un des deux rois Normands, Olave, se fit baptiser à Rouen,

Ann. 1018.

& prit le nom de Robert : tous deux se rembarquerent, comblés des présents du monarque François.

Robert va à Rome visiter le tombeau des saints Apôtres.

Le roi cependant se voyant en paix, & son royaume florissant, voulut faire un voyage à Rome, pour visiter le tombeau des saints apôtres. Il y mena avec lui plusieurs évêques recommandables par leur mérite, & laissa par-tout des marques de sa libéralité. La piété de ce prince croissoit avec ses années. Il avoit fait bâtir l'église de saint Agnan d'Orléans ; il en fit faire la dédicace avec une magnificence vraiment royale. Cette église avoit quarante-deux toises de longueur, douze de largeur, dix de hauteur, & cent vingt-trois fenêtres. Le religieux monarque lui laissa par son testament sa chapelle, qui consistoit en plusieurs choses rares ou de prix. C'étoient dix-huit chapes d'étoffes précieuses, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un missel ornés d'ivoire & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel enrichi d'or & d'argent, avec un onyx au milieu ; trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres ; cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cents, qu'il avoit fait baptiser solennellement, & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui prouvent que dès-lors on apeloit baptême la bénédiction des cloches, & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

Helgald. in vitâ Roberti reg. p. 74.

Ann. 1022.

Entrevue de l'empereur & du roi.

Tout étoit paisible au-dedans & au dehors du royaume. L'empereur & le roi, pour prévenir tout sujet de rupture, convinrent d'une entrevue sur les bords de la Meuse. Il y eut d'abord quelques difficultés sur le cérémonial : il fut enfin réglé que les deux monarques se verroient dans des bateaux qui partiroient en même-temps des deux rives oposées. Mais l'empereur & l'impératrice, lorsqu'on s'y atendoit le moins, passerent la riviere, vinrent faire visite au roi dans sa tente, & dînerent avec lui. Robert, touché de cette franchise, les régala avec toute la magnificence de ces temps-là, & leur offrit de riches présents en or, en argent, en pierreries, avec cent chevaux superbement enharna-

Glaber. l. 5, c. 2, p. 26.

[illegible]s, dont chacun portoit sur sa selle une cuirasse & un casque. Henri choisit un livre d'évangiles, & un reliquaire où il y avoit une dent de saint Vincent. L'impératrice ne prit que deux gondoles d'or. Le roi, dès le lendemain, se rendit au quartier de l'empereur, qui le reçut avec les mêmes honeurs, & lui donna un grand & long repas, en quoi consistoit alors la somptuosité du régal. Le prince Allemand ne voulut point se laisser vaincre en générosité : il fit présenter au monarque François cent livres d'or pur. Robert n'accepta pareillement que quelques bagatelles. Ils renouvelerent le traité d'alliance, & s'engagerent d'aller ensemble à Pavie, pour faire signer à Benoît VIII certains articles sur quelques droits litigieux. Mais la mort du pape & de l'empereur rompit ce voyage.

Ann. 1023.

La paix dont la France jouïssoit depuis plusieurs années, fut troublée tout-à-coup par des dissentions domestiques. Le jeune roi Hugues se déroba secrétement de la cour, se joignit à plusieurs seigneurs de son âge, & fit le dégât sur les terres du domaine royal. Le motif de cette retraite étoit la dureté & la hauteur de la reine Constance, qui ne vouloit ni lui faire sa maison, ni lui laisser prendre aucune part au gouvernement. La révolte cependant ne fut pas de longue durée. Hugues, réduit à mener une vie de brigand, se jeta sur le Perche, dont le comte, nommé Guillaume, osa l'arrêter prisonnier. Ce funeste échec lui fit faire quelque retour sur lui-même : il implora les bontés de son pere, qui lui pardonna, & voulut bien partager avec lui les honeurs & la puissance du trône.

Ann. 1024.
Révolte du jeune roi Hugues.

Glaber. ibid. c. 9.

Cette rébellion est la seule tache à la mémoire de ce jeune prince. Il sçut l'effacer avec avantage, & vécut depuis dans la plus parfaite soumission aux volontés du roi son pere. C'étoit, si l'on en croit les auteurs du temps, l'exemple de toutes les vertus, le pere des pauvres, le protecteur de l'église, l'avocat du peuple, l'ami de tous les gens de bien. La renommée de tant de belles qualités rendit son nom si célebre dans toute

Ann. 1025.
Sa mort.

Idem, ibid.

Ann. 1025.

l'Europe, que l'Italie, après la mort de Henri, demanda pour empereur. Mais, ajoutent ces historiens, les péchés du monde le rendoient indignes d'un si rare présent du ciel. Hugues fut enlevé à la fleur de son âge, & sa mort remplit la France de deuil & de tristesse. Il est enterré à saint Corneille de Compiegne.

Ann. 1026. Robert s'associe Henri son second fils.

L'affliction du roi répondit à la grandeur de cette perte : il songea aussi-tôt à s'associer le jeune Henri. C'étoit l'aîné de trois princes qui lui restoient. Constance, qui ne l'aimoit point, n'omit rien pour faire tomber la couronne sur la tête de Robert, son troisieme fils. Mais l'autorité du pere, soutenu du choix de la nation, l'emporta enfin sur la passion & la fureur d'une femme. Henri fut sacré & couronné à Rheims dans une assemblée générale des seigneurs du royaume. La reine pour s'en venger, chercha toutes les occasions de chagriner le nouveau monarque. Le prince Robert, par une modération digne de tous les éloges, ne voulut point seconder les projets ambitieux de sa mere : il encourut aussi sa disgrace, & devint comme son frere l'objet de ses persécutions. Elles furent si violentes, que tous deux s'échaperent de la cour, prirent les armes, & alumerent une guerre civile dans le royaume. Henri se saisit du château de Dreux : Robert s'empara d'Avalon & de Beaune. Le roi aimoit tendrement ses enfants, & il en étoit aimé de même : il n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir.

Idem, ibid.

La couronne toujours héréditaire dans la maison régnante : mais en même-temps élective par raport aux princes du sang royal.

Mém. de Littérat. t. 4, p. 671.

On ne doit point conclure de l'usage si familier aux premiers rois Capétiens d'associer leurs fils aînés, ou que la couronne fût élective entre les grands de l'Etat, ou qu'elle regardât nécessairement l'aîné de la maison royale. Ce seroit une double erreur. On a vu sous la premiere race le trône constamment héréditaire dans la famille de Merovée, & tous les princes ses descendants se succéder sans interruption pendant plus de trois cents ans. Il est vrai que tantôt les freres par-

[illegible] également la monarchie, tantôt un ſeul regne [illegible] des autres : quelquefois même un prince [illegible]e éloignée eſt préféré aux enfants du roi [illegible]rt : mais que réſulte-t-il de tous ces faits ? [illegible], toujours héréditaire à l'égard de la [illegible] régnante, étoit élective par raport aux diffé[illegible]ts [illegible]ces de cette maiſon. Ann. 1026.

On trouve ſous la ſeconde race, même uſage, & même forme de gouvernement. *Telle eſt la coutume de la nation Françoiſe*, dit Foulques archevêque de Rheims, dans une lettre à l'empereur Arnoul, *que les grands ſans aucune dépendance choiſiſſent un prince de la race royale, pour ſuccéder au roi, quand il eſt mort.* Si Robert & Rodolphe s'emparent du trône, cela ne tire pas plus à conſéquence, que de voir Gondebaud élevé ſur un pavois dans la premiere race. Bien-tôt l'orage ſe diſſipe, Louis d'Outremer eſt rapelé d'Angleterre ; *& tous les grands*, dit un auteur contemporain, *l'éliſent pour [illegible] ſur eux par le droit héréditaire qu'il avoit à la couronne.* Paradoxe en aparence, mais qui ſe trouve éclairci par le double droit que nos princes tiroient également de leur naiſſance royale, & du choix de la nation. Flod. hiſt. eccleſ. Rhem. lib. 4. Glaber. l. 5, c. 3, p. 3.

L'hiſtoire de l'aſſociation de Henri I, prouve qu'au commencement de la troiſieme race, la monarchie ſe gouvernoit e[illegible] même eſprit, & par les mêmes maximes. On y voit l'hérédité inconteſtablement établie dans la [illegible] nouvellement régnante. C'étoit donc la loi générale, & l'uſage invariable du royaume.

L'élection cependant avoit toujours lieu : mais comme dans les deux premieres races, ſeulement entre les enfants des rois. Quelques réflexions ſur ce qui ſe paſſa à l'occaſion du couronnement de Henri I, mettront cette vérité dans un plus grand jour. *Le roi*, dit Glaber, *après la mort du prince Hugues commença à examiner en lui-même lequel des trois fils qui lui reſtoient ſeroit le plus capable de lui ſuccéder au royaume.* On ſent toute l'inutilité d'une pareille délibération, ſi le trône Glaber. l. 3, c. 5, p. 57.

Ann. 1026. *Inter Fulber. epist. 50, Duch. t. 3, p. 191.*

eût été dévolu de plein droit à l'aîné de la ligne [illegible] gnante. Les évêques gagnés par la reine, [illegible] point son fils aîné pour qui le roi sembloit [illegible] *demanderent au-moins*, dit un autre auteur [illegible] *qu'il ne fût rien décidé pendant la vie de Robert* [illegible] *cette grande affaire*. Elle se flatoit qu'après la mort [illegible] roi, son crédit l'emporteroit sur celui de ce fils bien-aimé, *qu'elle affectoit de représenter comme un esprit caché, foible, lâche & mou*. Mais que devenoient toutes ces espérances, si la loi du royaume eût déterminé nécessairement les voix des électeurs en faveur de l'aîné de la maison royale? Cependant le parti du prince Henri prévalut*, continue Glaber, *& le choix du roi, soutenu du concours des grands, le mit enfin sur le trône de la France*. Ce trait d'histoire est la solution de toutes les difficultés sur l'hérédité dans la famille régnante. On y voit d'un côté que la succession toujours héréditaire n'excluoit point un véritable droit d'élection, & de l'autre, que ce droit d'élection passive n'étoit point attaché à la seule personne de l'aîné: mais que la nation s'étoit réservé le pouvoir de choisir parmi les enfants du dernier roi, celui qui lui paroissoit le plus propre à gouverner, sans égard à la primogéniture.

Ce ne fut donc point pour fixer la couronne dans leur maison, mais pour éviter les dissentions trop ordinaires dans les élections, que les six premiers rois de la troisieme race crurent devoir de leur vivant faire sacrer leurs fils aînés. Ces associations établirent peu-à-peu l'hérédité linéale & agnatique: ce qui ruina insensiblement le pouvoir électif. Le sceptre parut enfin si affermi dans la famille de Hugues Capet, que Philippe Auguste ne crut pas même nécessaire de faire couronner son fils. La succession dans les aînés de chaque ligne devint une loi fondamentale de l'Etat, & telle qu'elle s'observe depuis plus de sept cents ans, sans que les cadets ou les aînés des branches cadettes ayent fait éclater la moindre prétention au trône.

Le goût des pélerinages commençoit alors à régner.

Le

Ann. 1026.

Tentative du roi Robert sur la Lorraine.

Le comte d'Anjou, Foulques Nerra, avoit fait un voyage à Jérusalem, où la corde au cou, il se fit traîner nud par les rues, & battre de verges par un de ses domestiques, criant à chaque coup : *Seigneur, reçois un malheureux parjure & fugitif.* Mais tandis qu'il exerçoit sur son corps ces pieuses cruautés, Eudes comte de Champagne & de Chartres s'emparoit de ses places fortes, & faisoit de grands dégâts sur les terres de son domaine. Le pénitent à son retour leve une puissante armée, va à la rencontre de son ennemi, le joint à Ponlevoi entre la Loire & le Cher, remporte sur lui une grande victoire, & lui enleve Saumur. Cette querelle ne finit que par la mort des deux rivaux. Elle se ralluma à différentes reprises. Mais plus vivement que jamais à l'occasion dont je vais parler.

La Lorraine avoit été séparée de l'empire François pendant les troubles des derniers regnes. Le roi séduit par l'espérance de la réunir à la couronne, traita secrétement avec les seigneurs du pays. Gothelon leur duc, & le prince Eberard, frere de l'empereur, étoient les chefs de la conspiration. Ils n'eurent pas plutôt arboré l'étendard de la révolte, que Robert se mit en marche pour les soutenir. Mais de peur que le comte de Champagne, esprit inquiet & brouillon, ne le traversât dans son entreprise, il lui fit déclarer la guerre par le comte d'Anjou. Tout étoit concerté de façon que le succès paroissoit infaillible. L'empereur néanmoins, c'étoit Conrad, surnommé *le Salique*, trouva moyen de conjurer l'orage. Il fit faire des offres si avantageuses aux Lorrains, qu'il les détacha de la ligue qu'ils avoient faite avec la France. Le roi se voyant trompé, se retira sans avoir osé rien entreprendre.

Sigebertus.

La guerre cependant continuoit vivement entre les comtes de Champagne & d'Anjou. Le premier, craignant que Robert ne vînt fondre sur lui avec toute son armée, sçut si bien ménager l'esprit de la reine Constance, qu'il l'engagea à faire sa paix avec le roi son époux. Le second, qui n'avoit pris les armes que par

complaisance pour le monarque, se plaignit beaucoup de cette infidélité aux engagements les plus inviolables : c'est la raison pour laquelle les chroniques d'Anjou disent tant de mal du roi Robert & de toute la [illegible] de Hugues Capet. Foulques néanmoins [illegible] courage. On en vint à une bataille rangée. Les rivaux étoient à la tête de leurs troupes. Le combat [illegible] sanglant : mais enfin la victoire demeura au comte d'Anjou, qui força son ennemi à lui demander la paix.

Ann. 1026.

Invention de la musique à plusieurs parties.

Ce fut vers ce même-temps qu'un moine d'Arezzo, nommé Gui, inventa la musique à plusieurs parties. Jusque-là on n'avoit connu que la mélodie, qui consistoit dans le chant d'une ou de plusieurs voix, l'une après l'autre. C'est encore la seule qui soit du goût des Orientaux, qui ne peuvent souffrir ce contraste de sons graves & aigus, de diezes, de fugues, de [illegible] en quoi consiste, selon nous, ce qu'il y a de [illegible] veilleux dans la musique. Gui, né musicien, [illegible] à force de méditations, qu'en gardant certaines [illegible] tions, on pouvoit faire chanter ensemble plusieurs [illegible] différentes, & en former une harmonie qui charmât l'esprit & l'oreille. Ce fut lui qui trouva les *lignes*, la *gamme*, & les six fameuses syllabes, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, qu'il prit, dit-on, des trois premiers vers de l'hymne de S. Jean, *Ut queant laxis*.

Apud Baron. an. 1022, *& f. tom.* 6, *Bened. p.* 508.

On se servoit au commencement de *points* & de *lettres*, pour marquer le degré de gravité ou de hauteur qu'on devoit donner à chaque ton. Ce fut en 1330 qu'un Parisien, nommé *De Mœurs*, inventa les figures ou caracteres que l'on a apelés des *notes*, parce qu'elles désignent l'abaissement ou l'élévation de la voix, ses mouvements vîtes ou lents, & toutes les variations qui peuvent faire harmonie. Il n'y a pas quatre-vingt-dix ans que *Si* fut imaginé par un François, nommé *Le Maire*. Les gens de l'art l'ont trouvé si commode pour entonner & pour connoître les intervalles, que malgré les vaines déclamations des vieux maîtres, il fut adopté généralement en Italie & en France.

L'Europe aplaudit à l'invention du moine d'Arezzo. Un enfant par son moyen aprenoit en peu de mois, ce qu'auparavant un homme pouvoit à peine aprendre en plusieurs années. Bien-tôt toutes les églises considérables, sur-tout en France, eurent un chœur de Musique. Celui de l'église de Paris étoit très-célebre dès le treizième siecle. Il faut l'avouer cependant, la musique du religieux Arétin n'avoit ni cette légéreté, ni les graces, qui caractérisent celle de notre siecle. Mais toute imparfaite qu'elle étoit, elle ne laissa pas de régner six cents ans. Ce n'est que sous Louis XIV, qu'on a commencé à l'égayer, & à la rendre plus expressive. Elle étoit encore dans un état de barbarie, lorsque *Lulli* fut amené en France par le chevalier de Guise en [illegible]. Ce jeune Florentin étudia sous nos maîtres François, & devint en peu de temps si habile, qu'il [illegible] encore la premiere place entre les musiciens, si notre siecle n'eût produit un *Rameau*. C'est à ces deux hommes célebres que la musique Françoise doit ce haut degré d'élégance & de perfection, où elle est enfin parvenue. Ann. 1030.

La paix donnoit au roi Robert le moyen d'employer les journées à la priere & à l'étude. C'étoit un prince d'une grande érudition pour le siecle où il vivoit. Il entendoit le latin des livres, & le latin vulgaire. Il se plaisoit à faire des répons; il y en a de lui qu'on chante encore à l'église. On dit que Constance lui demanda quelques vers à sa louange: malheureusement il n'y avoit rien de bon à dire de cette princesse; le pieux monarque fit le répons qui commence par ces paroles: *O Constantia Martyrum*. La reine qui n'entendoit pas le latin, fut trompée par ce premier mot: elle crut qu'en effet il avoit composé cette petite piece en son honeur. On veut encore qu'il soit l'auteur de la prose * qui se dit à la messe le jour de la Pentecôte. Il assistoit régulièrement à tout l'office, *chantant toujours avec* Pieuses occupations du roi Robert.

* *Veni, Sancte Spiritus.* L'auteur du livre des dates; pag. 386, dit que l'Eglise est redevable de cette sequence au pape Innocent III.

Ann. 1030. *le chœur, ſouvent même portant chape la couronne en tête, & le ſceptre à la main.* Sa coutume étoit de mettre tous les ans une ſomme conſidérable à bâtir de nouvelles égliſes, à réparer les anciennes, à déc[illegible] les unes & les autres.

Tom. 5, Duch. p. 47. C'étoit la dévotion du temps : elle fut même portée juſqu'à détruire les plus belles égliſes, pour les rebâ[illegible] à la nouvelle mode, qui ne valoit pas l'ancienne. Les grands du royaume s'empreſſoient à l'envi de [illegible] le titre de fondateurs. On en a vu qui renv[illegible]ent d'une main pour relever de l'autre : pillant les biens de la veuve & de l'orphelin pour en ériger des temples au Seigneur : ruinant cinq à ſix monaſteres, pour avoir la gloire de fonder une abbaye qui leur [illegible] obligation d'une opulence toujours peu convenable, ſouvent même funeſte à l'état monaſtique : comme ſi [illegible] dépouilles de l'égliſe & des pauvres, pou[illegible] une offrande agréable à Dieu. Il s'eſt cependant trouvé des moines aſſez intéreſſés pour fomenter ces [illegible] C'eſt trop peu dire ; ils s'oublierent juſqu'à mettre [illegible] nombre des ſaints, ceux qui les enrichiſſoient de pareils brigandages.

Ses fondations. La piété de Robert ne ſe reſſentoit point de cette barbarie : les fondations qu'il fit ne furent à charge ni au peuple, ni au clergé : on en compte plus de trente, tant d'égliſes que de monaſteres : nous ne parlerons que de ceux-ci. Les plus conſidérables ſont ſaint Agnan, ſainte Marie, & ſaint Vincent d'Orléans, ſaint Paul de Chanteuge en Auvergne, ſaint Médard de Vitri, ſaint Léger dans la forêt Iveline, Notre-Dame de Melun, ſaint Pierre & ſaint Rieul de Senlis, ſainte

Helgal. p. 77. Marie d'Etampes, ſaint Germain l'Auxerrois, ſaint Germain de Paris dans la forêt de Laye, Notre-Dame de Poiſſi, & ſaint Caſſien d'Autun. Ce qui contribua beaucoup à réveiller ce goût de pieux établiſſemens, fut l'inſtitution d'un nouvel ordre religieux en Italie, ſous le nom de Camaldules : ordre ſi célebre, par la ſainteté de ſon fondateur, c'étoit Romuald, de l'illuſtre

famille des ducs de Ravenne ; & par l'austérité de sa regle, qui, outre une abstinence perpétuelle de viandes, prescrit six jours de jeûne par semaine. Ann. 1030.

Ses revenus & ceux des premiers rois Capétiens.

On demandera peut-être comment un prince qui ne possédoit en propriété que les duchés de France & de Bourgogne, a pu trouver de quoi fournir à de si prodigieuses dépenses ? Quels étoient donc les revenus de nos rois au commencement de la troisieme race ? On en distingue de plusieurs sortes : les *produits* des terres domaniales ; ceux de *justice* dans les bailliages & prévôtés royales ; la *gruerie*, le *cens*, les droits d'*entrée* & de *sortie* ; la *régale*, la *monnoie*, le droit de *procuration* ou de *giste*, & les taxes sur les Juifs. On a peine à croire que nos monarques ont tiré par la suite tant de [illegible]ation & du droit de *communes*, que des *aides coutumiers*. C'est ainsi qu'on apeloit certain droit que les vassaux devoient à leur seigneur, lorsqu'il faisoit son fils aîné chevalier, lorsqu'il marioit sa fille aînée, lorsqu'il lui survenoit une guerre, ou qu'il étoit fait prisonnier. Nous expliquerons plus amplement ces différens usages, quand l'occasion s'en présentera. Il y avoit des officiers préposés pour recevoir ces revenus, & les aporter à Paris dans les trois termes de saint Remi, de la Chandeleur & de l'Ascension. Tel étoit alors le fonds du trésor royal, qui bien administré, donna le moyen au roi Robert de satisfaire, & sa piété, & sa générosité.

Sa clémence.

On raporte de ce prince un trait de clémence, qui semble effacer tout ce qu'on nous raconte d'Auguste & de Trajan. Il fut averti étant à Compiegne que douze scélérats avoient formé le dessein de l'assassiner. On les arrêta, & leur procès fut instruit. Mais tandis qu'on y travailloit, le bon roi leur fit donner la communion, après les avoir fait préparer par la pénitence. Il les admit ensuite à l'honeur de manger avec lui, leur pardonna, & envoya dire aux juges qui les avoient condamnés tous d'une voix, *qu'il ne pouvoit se résoudre à se venger de ceux que son maître avoit reçus à sa table.* *Helgal. p. 64.*

Ann. 1030.

Son atention scrupuleuse dans le choix des évêques.

Le zele du religieux monarque s'apliquoit particuliérement au choix des évêques : le mérite l'emportoit toujours sur la naissance. Les seigneurs en murmuroient secrétement : les chapitres mêmes se plaignoient que par une indiscrete piété il violoit ouvertement la liberté des élections. Mais dans un temps de paix & de tranquilité, personne n'osoit s'oposer à ses volontés. Les princes ses vassaux étoient soumis à ses ordres, & tous ses voisins l'aimoient ou le respectoient. Henri roi de Germanie, Ethelberd roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre recherchoient son amitié, & lui envoyoient souvent des présents. L'archevêché de *Bourges* étant venu à vaquer, il sollicita vivement le clergé d'élire Gauslin, abbé de Fleuri, fils naturel de Hugues Capet. Le chapitre s'en défendit, sous prétexte que les canons excluoient les bâtards des honeurs de la prélature. On s'opiniâtra de part & d'autre

Gall. Christ. t. 1, p. 161.

dans ses prétentions, & le siege vaqua durant quatre ou cinq ans. Mais enfin les chanoines, pour jouir de leurs revenus que le roi avoit fait saisir, se virent contraints de plier sous le joug de l'obéissance. La suite fit voir que le mérite du sujet réparoit pleinement ce qui manquoit à sa naissance.

Quoique nos rois permissent la liberté des élections, on voit néanmoins que, lorsqu'ils le jugeoient à propos, ils nommoient de leur pleine autorité aux évêchés du royaume, sans aucun concours du peuple & du

Gall. Christ. t. 3, p. 486.

clergé. Le chapitre de Chartres avoit élu son doyen pour évêque : Robert cassa cette élection, & donna l'évêché à Thierri, chéfecier de la cathédrale. L'évêque de Langres étant mort, ce prince lui substitua successivement

Chron. S. Benign. Divion. Spicil. tom. 1, p. 459.

Richard & Hugues, qui furent instalés, quelque oposition que pussent faire les Langrois, à qui ces deux prélats n'étoient pas agréables. Quelquefois le monarque se contentoit de désigner celui qui devoit être élu : souvent il permettoit aux églises de choisir celui qui leur paroîtroit le plus digne. Il confirmoit l'élection, si le candidat se trouvoit capable d'un ministere si su-

blimes & il lui donnoit le temporel de l'évêché. C'eſt ce qui a fait dire au plus ſçavant prélat de ce temps-là, qu'on parvenoit à l'épiſcopat par l'élection du clergé, les ſuffrages du peuple, & le don du roi. *Ann. 1030.*

L'atention du monarque ne ſe bornoit pas à empêcher que des ſujets indignes ne rempliſſent les premieres places de l'égliſe : il veilloit encore ſur la conduite de ceux qui les occupoient. Leutheric, archevêque de Sens, avoit introduit dans ſon diocèſe l'uſage d'éprouver les coupables par la communion : Robert lui en écrivit dans les termes les plus forts. *J'en jure, lui dit-il, par la foi que je dois à Dieu, que ſi vous ne vous corrigez, vous ſerez privé de l'honeur du ſacerdoce.* Le prélat profita de la réprimande, ſe tut, & ceſſa d'enſeigner une mauvaiſe doctrine qui commençoit à s'étendre. On ne ſçait pas préciſément quelle étoit ſon erreur. On voit ſeulement par la lettre du roi, qu'il atribuoit à la Divinité les ſouffrances corporelles, & qu'en adminiſtrant l'Euchariſtie il uſoit de paroles différentes de celles de l'égliſe. *Recevez*, diſoit-il, *le corps de Notre Seigneur, ſi cependant vous en êtes digne.* *Fulbert. epiſt. apud Ducheſn. t. 4, p. 174.*

On remarquera à cette occaſion un uſage fort ſingulier qui s'obſervoit alors dans pluſieurs égliſes. Le prêtre à ſon ordination recevoit des mains de l'évêque une hoſtie conſacrée, qu'il ne devoit conſumer que dans l'eſpace de quarante jours, n'en prenant à chaque meſſe qu'une petite particule. C'étoit, dit Fulbert, une coutume établie en mémoire des quarante jours que Jéſus-Chriſt, après ſa réſurrection, habita ſur la terre, pour ſe manifeſter aux hommes. On trouve la même obſervance dans un ancien pontifical de la cathédrale de Soiſſons. On lit toutefois dans un ordre romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant ſept jours de l'hoſtie qu'ils avoient reçue de leur prélat : ce qui fut établi, dit-on, pour montrer l'unité du ſacrifice de l'évêque & du prêtre. *Fulb. epiſt. 2.* *Mart. de rit. antiq. tom. 2, p. 322, 396.*

Telles étoient les pieuſes occupations de Robert, lorſqu'il fut ataqué d'une maladie qui l'enleva à Melun *Ann. 1031. Mort du roi Robert.*

Ann. 1031. dans la ſoixante-unieme année de ſon âge, & la quarante-cinquieme de ſon regne. On tranſporta ſon corps à Paris, & de-là à ſaint Denis où il fut enterré ſans épitaphe, ni aucun ornement ſur ſon tombeau. L'image de pierre qu'on y voit aujourd'hui, n'a été faite que pluſieurs ſiecles après. Il avoit eu trois femmes, Audgarde ou Roſalie, veuve d'Arnoul, comte de Flandre; Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres & de Blois; & Conſtance, fille de Guillaume I, comte de Provence. Il eut de cette derniere Hugues, qui mourut avant lui; Henri, qui lui ſuccéda; Robert, qui eut le duché de Bourgogne; Eudes, qui ſelon quelques-uns fut évêque d'Auxerre; Adélaïde, qui fut mariée à Renaud comte de Nevers; & Adele, qui fut femme de Richard III, duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandre.

Son éloge. On ne vit jamais de meilleur roi, plus ſenſible aux maux de ſes ſujets, plus empreſſé à les ſoulagemens, plus regreté de la nation, qui le pleura comme un pere, ſous le gouvernement duquel elle vivoit dans la plus

Helgal. p. 78. profonde ſécurité, ne craignant ni l'opreſſion des tyrans domeſtiques, ni les dévaſtations des armées étrangeres. C'étoit l'image même de la bonté : ſa piété lui fit donner le ſurnom de *dévot* : ſa modération lui mérita celui de *ſage*. On ne peut exprimer juſqu'où alloit ſon attention à prévenir les fautes où Dieu étoit offenſé. On

Helgal. p. 66. conte que, pour empêcher les faux ſerments, alors très-fréquents, il fit faire un reliquaire de cryſtal, orné d'or, mais ſans reliques, ſur lequel il faiſoit jurer les ſeigneurs; & un autre d'argent, renfermant un œuf de griffon, ſur lequel juroient les gens du commun. C'étoit mal raiſonner ſans doute, puiſque c'eſt l'intention qui fait le crime : mais le motif nous peint un prince auſſi tendre pour ſes ſujets, que zélé pour la gloire de Dieu. On a dit de lui, & c'eſt le comble de l'éloge, *qu'il étoit roi de ſes paſſions comme de ſes peuples*.

Les pauvres étoient ſes amis : il en nourriſſoit tous

les

[illegible] jours trois cents, quelquefois mille : le Jeudi-Saint, il les servoit à genoux, & leur lavoit les pieds, revêtu d'un cilice. C'est de-là qu'est venu l'usage que la piété de nos rois a consacré, de laver à pareil jour les pieds à douze pauvres, & de les servir à table avec tous les princes & les grands seigneurs de leur cour. La compassion du pieux monarque pour les malheureux alloit quelquefois si loin, que lorsque l'argent lui manquoit, il leur permettoit de le voler, & trouvoit très-mauvais qu'on voulût les en empêcher. Le moine Helgaud raporte que les filoux, sous prétexte de lui demander l'aumône, le suivoient jusque dans son apartement, & lui prenoient impunément tout ce qu'il avoit de plus précieux dans ses poches & sur ses habits. Un d'eux lui ayant coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre : *Retirez-vous*, lui dit le roi avec bonté, *il doit vous suffire de ce que vous avez : ce qui reste poura servir aux besoins de vos camarades.*

Ann. 1031.

Idem, p. 72.

On lui reproche sa foiblesse pour la reine sa femme, à qui il laissa prendre trop d'autorité dans sa famille, dans sa cour, & dans son Etat. On voit peu de mariages [illegible] assortis. Constance étoit d'un caractere violent, fier, avare, cruel : Robert étoit la douceur, la bonté, la modestie, la libéralité même. Le prince étoit obligé de se cacher pour faire du bien ; & lorsqu'il récompensoit ses serviteurs, il leur disoit toujours : *[illegible] garde que Constance ne le sçache.* Un jour allant [illegible] office du matin, il surprit deux personnes en faute : [illegible] l'horreur qu'il avoit du péché n'éteignit point la compassion qu'il devoit au pécheur : il les couvre de son manteau royal, & va aux pieds des autels, demander leur conversion au Seigneur : il apele ensuite *le garde du corps* qui l'avoit accompagné, c'est le nom qu'on donnoit alors à celui qui avoit soin de la garde-robe du roi, lui ordonne d'aller chercher un autre habit, *lui défendant sous peine de son indignation d'en parler à qui que ce soit, sur-tout à la reine.*

L'idée qu'on avoit de sa vertu lui a fait atribuer des

Ann. 1031.

miracles. Helgaud raconte qu'un pauvre aveugle le pria de lui jeter de l'eau ſur les yeux : il le fit, & l'infirme recouvra la vue. Les malades, ceux ſur-tout qui étoient couverts d'ulceres, le ſuivoient par-tout : il ne dédaignoit pas de les panſer de ſes propres mains : ſouvent il les guériſſoit, en faiſant le ſigne de la croix ſur leurs plaies. On prétend que c'eſt le premier de nos rois à qui Dieu ait accordé le don de guérir des écrouelles. On ne voit pas en effet qu'il ſoit fait mention de cette prérogative avant le onzieme ſiecle. Il eſt du moins certain que Philippe & Louis le Gros touchoient les malades. L'auteur qui raporte ce fait aſſure qu'il avoit l'honneur d'accompagner Louis dans cette cérémonie, dont il parle comme d'un uſage établi depuis quelque temps.

Origine du privilege accordé aux rois de guérir les écrouelles,

Gilbert. lib. de pignor. ſanct.

Cruelle famine en France.

Tous les hiſtoriens s'accordent à dire que Robert n'oublia rien pour rendre la France heureuſe. Il lui donna tout ce qui dépendoit de lui, la juſtice & la paix ; mais il eut la douleur de voir la famine ravager pluſieurs fois ſes Etats. La premiere fut générale par toute l'Europe, & la ſeconde ſi cruelle en France, qu'il ſe trouva des gens qui déterroient les corps morts pour les manger ; d'autres qui alloient à la chaſſe des petits enfants, ou qui ſe tenoient au coin des bois comme des bêtes féroces, pour dévorer les paſſants. On vit à Tournus un ſpectacle qui fit frémir d'horreur. Un boucher expoſa publiquement en vente de la chair humaine : il fut arrêté & brûlé : juſte châtiment d'une ſi exécrable inhumanité. Un homme qui tenoit auberge dans une forêt à trois milles de Macon, maſſacroit ſes hôtes, dont il faiſoit d'horribles repas. Il fut découvert par deux paſſagers, mari & femme, qui eurent le bonheur d'échaper à ſa barbarie. On vint l'arrêter dans ſon hôtellerie, où l'on trouva quarante-huit têtes, tant d'hommes que de femmes & d'enfants, dont il avoit mangé les corps. Un ſi déteſtable crime fut expié par les flammes. La miſere étoit venue au point, que l'on ſe vit obligé de faire du pain avec de la terre blanche ſemblable à l'argile, mêlée avec un peu de farine ou de ſon.

Glaber. l. 4, c. 4, p. 44.

Ibidem.

Une funeste contagion suivit de près un si terrible fléau. Le défaut de nouriture avoit tellement exténué tous les corps, que l'on se trouva hors d'état de se soulager les uns les autres : les malades étoient sans secours : les morts demeuroient sans sépulture. *Ann. 1031.*

On dit que tous ces maux furent précédés de signes effrayants. On vit pleuvoir du blé & des poissons dans le pays de Liege : il tomba en Aquitaine pendant trois jours une pluie de sang, qui imprimoit des taches ineffaçables sur la chair, les étoffes, & les pierres, mais qui s'enlevoit aisément de dessus le bois. On raisonna beaucoup sur ce phénomene singulier. Robert consulta les plus sçavants évêques du temps : c'étoit Fulbert évêque de Chartres, & Gauslin archevêque de Bourges : ils lui donnerent des explications dignes d'un siecle où régnoient l'ignorance & la superstition.

Pluies de sang.

Epist. 40 & 41 inter Fulbert. p. 186 & 87.

C'étoit alors le temps des miracles : tout ce qu'on voyoit devenoit un prodige. On conte qu'un hermite, nommé Bendan, Anglois de nation, s'embarqua un matin avec plusieurs de ses religieux pour aller chercher une solitude inaccessible aux profanes humains. Le saint homme découvre sur le soir une espece d'isle : il y aborde, attache son bateau à quelque chose de cette prétendue terre-ferme, & fait manger ses moines, qui bien-tôt se livrent au sommeil. Le bon pasteur cependant veilloit à leur sûreté. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il aperçut le promontoire aparent voguer du côté de l'Orient ! il éveilla ses compagnons, qui loin d'en être effrayés, rendirent graces à Dieu qui les protégeoit si visiblement. L'animal, en effet (car ç'en étoit un) les débarqua dans une plage, où ils trouverent de saints solitaires, qui les édifierent autant par leurs bons traitements que par leurs vertus. De retour en Angleterre leur patrie, ils y raconterent toutes ces merveilles.

Superstition du siecle de Robert.

Glaber. l. 2, c. 2, p. 23.

Un autre prodige, à-peu-près de cette nature, fera encore mieux connoître l'esprit de ce siecle superstitieux. Un gendarme vouloit s'établir dans un riche monastere, pour y boire à discrétion le vin des religieux : le supé-

Chron. Floriac. apud Duchesn. t. 4, p. 141.

Ann. 1031.

rieur eut l'incivilité de lui en refuser l'entrée : ce qui lui atira quelques injures. *O mon maître*, s'écria le moine en colere, *grand saint Benoît, souffrirez-vous qu'on traite ainsi vos serviteurs ? Dormez-vous ou êtes-vous fâché contre vos enfants ?* La priere n'étoit pas des plus modestes : elle fut cependant exaucée. Le soldat s'étoit retiré dans une maison voisine de l'abbaye, résolu d'enfoncer portes & tonneaux, lorsqu'il auroit repris haleine. Il s'y amusa si long-temps à boire, *qu'il but avec son vin le calice de la fureur du Seigneur jusqu'à la lie.* On le jeta mort ivre sur un lit, où le feu prit par hasard, quelques heures après, & le malheureux devint la proie des flammes. *Ce qui prouve*, conclut l'historien qui raporte ce fait, *que le saint patriarche n'étoit ni assoupi ni indifférent sur le sort de son troupeau.*

Idée des mœurs de ce temps, tirée des conciles.

Concil. c. 9, p. 884.

Ibid. p. 869.

On trouve encore une esquisse des mœurs de ce temps, dans les divers conciles qui se sont tenus sous le regne de Robert. Celui de Selingstad défend aux prêtres de dire plus de trois messes par jour, & ne permet qu'aux rois d'entrer à l'église l'épée au côté. Celui de Limoges en 1031, décida enfin la fameuse question qui avoit si fort agité les esprits en France : sçavoir, s'il faloit donner à saint Martial le titre d'apôtre ou simplement celui de confesseur. Mais il n'osa prononcer anathême contre ceux qui lui refuseroient les honeurs de l'apôtre : cet effort étoit réservé au synode qui se tint à Beauvais l'année suivante. Les peres de Limoges cependant arrêterent que *personne ne pouroit recevoir du pape la pénitence & l'absolution, sans le congé de son évêque.* Le concile d'Anse porta plus loin encore le zele de nos libertés. Il déclara nulle & abusive une bulle de Rome, qui exemptoit les moines de Cluni de la jurisdiction de l'ordinaire. L'archevêque de Vienne, fondé sur ce privilege, avoit ordonné quelques religieux de cette abbaye, sans la permission de l'évêque diocésain. Il lui en demanda pardon, & par maniere de satisfaction, lui promit sous telle caution qu'il voulut, de lui four-

ir chaque année la quantité néceſſaire d'huile d'olives
pour faire le ſaint crême. Ann. 1031.

Mais de toutes les aſſemblées eccléſiaſtiques de ce temps, la plus remarquable eſt celle qui ſe tint à ſaint Denis au ſujet des dixmes, des offrandes, des préſentations, & des égliſes mêmes. On a déja remarqué qu'elles étoient inféodées aux laïques, qui en recevoient l'inveſtiture de nos rois, & ne pouvoient les vendre que de leur conſentement, toujours ſous la condition de donner la préférence aux curés & aux évêques, s'ils vouloient les racheter. On reconnut enfin l'abus de ces poſſeſſions irrégulieres; Hugues Capet & Robert furent les premiers qui donnerent l'exemple de la reſtitution. Cette généroſité eut de grandes ſuites : les ſeigneurs s'empreſſerent à l'envi de rendre à l'égliſe ce que leurs peres avoient uſurpé ſur elle. Les évêques voulurent tirer avantage de ces pieuſes intentions, & firent les derniers efforts pour empêcher qu'elles ne tournaſſent au profit des moines. Abbon, abbé de Fleury, *Ibid. p.* 771. leur réſiſta fortement ; & voyant que le clergé aſſemblé à ſaint Denis alloit prononcer contre l'état monaſtique, il excita contre eux les religieux & les ſerfs de l'abbaye. Ils ſe jetterent ſur les prélats, qui n'étant pas les plus forts, furent obligés de ſe ſauver, ſans avoir rien décidé. Seguin, archevêque de Sens, vénérable par ſon âge & par ſa vertu, fut bleſſé d'un coup de hache ſur les épaules, & eut peine à s'échaper tout couvert de boue. On auroit peine à croire de pareils brigandages, s'ils n'étoient ateſtés par des auteurs contemporains ; mais ce qui doit paroître encore plus monſtrueux, c'eſt que perſonne ne ſe mit en devoir de punir les ſéditieux, ni le miniſtere public qui diſſimula, ni les évêques, qui dans cette occaſion oublierent leur foudre.

HENRI I.

Ann. 1031.

Constance forme un parti pour détrôner le roi son fils aîné.

Le choix du roi Robert, soutenu du suffrage de la plus grande partie des seigneurs du royaume, avoit assuré la couronne au jeune Henri : mais Constance qui le haïssoit, n'avoit perdu ni le désir, ni l'espérance de le renverser d'un trône où il avoit été élevé malgré ses intrigues. D'où venoit cette haine implacable pour un prince qui avoit du mérite ? C'est ce que l'histoire ne dit point. Elle remarque simplement que la mort du pere aluma toute la fureur de la mere, qui se livra à tous les transports du ressentiment le plus vif & le plus cruel. Le comte de Flandre, Baudouin *à la Belle-Barbe*, prince aussi guerrier que politique ; Eudes II, comte de Champagne, homme fin, intéressé, toujours prêt à prendre les armes contre son souverain, & plusieurs autres seigneurs de France & de Bourgogne, se joignirent à la princesse. Dammartin, Senlis, Melun, Sens, Poissy, Coucy, Puiset, & quelques autres forteresses se déclarerent pour elle, & leverent l'étendard de la révolte. C'étoient alors des places considérables, & d'autant plus importantes, qu'elles étoient plus voisines de la capitale, qui atendoit l'évènement pour se décider.

Glaber. l. 3, c. 9, p. 37.

Fragm. hist. MS. apud Duches. tom. 4, p 148.

Henri se retire en Normandie.

Henri surpris & presque abandonné, sortit de Paris lui douzieme, & gagna Fescamp, où Robert II, duc de Normandie, tenoit alors sa cour. Ce prince le reçut avec tous les honeurs possibles, lui donna une armée, & manda au comte Mauger son oncle, qui commandoit dans Corbeil, de faire une rude guerre aux sédi-

D. Sornique Sculp.
HENRI.
l'Oiseleur.
Commence a regner le 1.er Juillet 919.
Mort en Juillet l'An 936.

vieux, mettant tout à feu & à ſang ſur leurs terres. Il écrivit en même-temps aux gouverneurs de ſes villes frontieres de France, leur ordonnant de faire des courſes juſqu'aux portes des villes révoltées, de ravager la campagne, & de faire main baſſe ſur tout ce qu'ils rencontreroient. C'étoit la maxime de ce duc, de ne faire aucun quartier aux rebelles : ſévérité qui peut-être lui a fait donner le nom de Robert *le Diable*. Ann. 1031.

Le roi cependant, à la tête d'un corps de Normands, vint camper ſous les murs de Corbeil, où il fut joint par un grand nombre de vaſſaux fideles, qui lui amenerent des troupes. Bientôt il ſe vit une armée conſidérable, avec laquelle il reprit Poiſſy, enſuite Puiſet, batit le comte de Champagne en pluſieurs occaſions, & penſa le faire priſonnier. Cette vigueur déconcerta la reine mere & ſes partiſans, qui furent forcés de reconnoître qu'on leur avoit fait un portrait infidele du jeune monarque. Mais Conſtance, toujours obſtinée dans ſa haine, ne voulut point entendre parler d'accommodement. Ce fut envain que le comte d'Anjou, ſon oncle, employa tous ſes bons offices pour la réconcilier avec ſon fils : elle avoit abjuré depuis long-temps tous les ſentimens de la nature, elle ſe refuſa opiniâtrément aux plus ſages remontrances de la raiſon. Si elle ſe rendit enfin, ce ne fut que parce qu'elle vit les alliés ſe détacher l'un après l'autre, & traiter ſecrétement avec le roi. La Providence, toujours équitable dans ſes diſpoſitions, ne lui donna pas le temps de tramer de nouvelles intrigues : elle mourut l'année ſuivante à Melun, & fut enterrée à ſaint Denis auprès du roi ſon mari, dont elle avoit continuellement troublé le repos.

Il ſoumet les rebelles.

Ibidem.

Glabert, l. 5, c. 9.

La ſoumiſſion de la reine fut ſuivie de celle du prince Robert. Henri lui pardonna généreuſement, & lui céda le duché de Bourgogne, dont il avoit lui-même reçu l'inveſtiture du roi ſon pere. C'eſt ce Robert qui a donné commencement à la premiere branche royale des ducs de Bourgogne, qui régnerent près de quatre ſiecles. Ils eurent pour ſucceſſeur Philippe *le Hardi*, fils du roi

Premiere branche royale des ducs de Bourgogne.

Idem, ibid.

Ann. 1031.

Jean, chef de la deuxieme maiſon de Bourgogne, qui finit en la perſonne de Charles *le Téméraire*, tué devant Nanci. Alors ce duché fut irrévocablement réuni à la couronne.

Ann. 1032.

Henri force le comte de Champagne à plier ſous le joug.

Idem, ibid.

Le comte de Champagne, *prince plus riche en terres qu'en probité*, c'eſt l'expreſſion d'un auteur contemporain, perſiſtoit toujours dans ſa rebellion. Leutheric, archevêque de Sens, étant venu à mourir, Henri lui ſubſtitua Gilduin, gentilhomme de ſa maiſon. Eudes, comme ſeigneur d'une partie de la ville, prétendit avoir droit de nommer à cet archevêché, & le donna réellement à un certain Ménard, qu'il ſçavoit être agréable au peuple & au clergé. Le roi, outré de ce nouvel atentat du ſéditieux vaſſal, réſolut de le pouſſer plus vivement que jamais. Il lui fit une ſi rude guerre, qu'après lui avoir enlevé Gournai, la moitié de la ville de Sens, & pluſieurs autres places fortes, il le força de lui venir demander pardon à genoux, & de lui jurer une ſoumiſſion inviolable. Les autres rebelles, privés d'un tel apui, ſe virent contraints, ou de quiter la France, ou d'y demeurer paiſibles, aux conditions qu'il plut aux vainqueur de leur impoſer.

Le roi, tranquile enfin ſur un trône dont il s'étoit montré ſi digne par ſa valeur & ſon activité, s'apliqua particuliérement à renouveler les alliances que ſon pere avoit contractées avec les puiſſances voiſines. Ce fut pour les rendre plus ſtables, qu'il eut une entrevue dans le pays Meſſin avec l'empereur Conrad *le Salique*, dont il épouſa la ſœur, nommée Mathilde. Il ſongea enſuite à reconnoître les obligations qu'il avoit au duc de Normandie. Robert le Diable, pour prix de ſon zele & de ſa fidélité eut les villes de Giſors, de Chaumont, de Pontoiſe, & de tout le Vexin. C'étoit l'aprocher bien près de la capitale de l'empire François : mais nos anciens rois, plus généreux qne politiques, ſçavoient mieux faire du bien que prévoir le mal.

Wippo in vitâ Conrad. Salic.

Chron. Fiſcan.

Eudes aſpire au royaume de Bourgogne.

La diſgrace & les humiliations ne purent réprimer la pétulance & l'orgueil du comte de Champagne. Il n'oſa plus

plus troubler le repos d'un roi dont il venoit d'éprouver le courage : mais son inquiétude naturelle lui fit trouver ailleurs de quoi s'occuper. Ce seigneur, *quoique d'une naissance obscure du côté de ses peres, que la maison regnante avoit élevés de rien aux plus sublimes honneurs*, étoit par sa mere (*a*) neveu de Rodolphe III, surnommé *le Fainéant*, roi de Bourgogne. Ce prince n'avoit ni freres, ni enfants. Eudes, toujours dévoré d'ambition, lui fit proposer, ou d'abdiquer, ou du-moins de le faire sacrer de son vivant pour lui assurer la couronne. L'avidité du neveu irrita l'oncle au point qu'étant près de mourir, il envoya à l'empereur Conrad qui avoit épousé Gisele sa niece (*b*), la lance de saint Maurice, le diadême, le sceptre, & les autres ornements royaux. C'étoit lui donner l'investiture du royaume de Bourgogne. Il y ajouta de plus, un testament qui le déclaroit seul & unique héritier de ses biens & de ses Etats.

Ann. 1032.

Glaber. l. 3, c. 2, p. 9.

On ne peut exprimer le dépit & la colere du comte, lorsqu'il apprit cette nouvelle. L'intérêt, l'ambition, le point d'honeur, tout concouroit à l'animer. Il entre en Bourgogne, & y fait de si rapides conquêtes, que la ville de Milan, au bruit de ses exploits, lui envoie offrir la couronne d'Italie, qu'elle ne voyoit qu'à regret sur la tête de Conrad *le Salique*. Il n'osa néanmoins l'accepter : il n'avoit que trop d'ennemis. L'empereur cependant étoit aux prises avec les Esclavons ou Hongrois, qui avoient secoué le joug. Vainqueur des rebelles, il vole à la défense de ses nouveaux Etats. Tout plie sous son autorité. Eudes, obligé de battre en retraite, offre de lui céder la souveraineté de la Bourgogne, s'il veut lui en donner le gouvernement. La politique ne permettoit pas un pareil accommodement : le caractere du comte le rendoit infiniment dangereux : aussi la proposition fut-elle rejetée avec mépris.

Il y fait de rapides conquêtes.

Glaber. l. 3, c. 9.

Ann. 1033.

(*a*) Berthe sœur ainée de Rodolphe, femme en secondes noces du roi Robert, qui fut obligé de la répudier.

(*b*) Elle étoit fille de Gerberge sœur cadette de Rodolphe.

Ann. 1036. Eudes sur ce refus entre à main armée dans la Lorraine, où il met tout à feu & à sang. Déja il s'étoit emparé de Bar, lorsque Gothelon, duc de cette province, vint lui présenter la bataille jusque sous les murs de sa nouvelle conquête. La victoire fut long-temps incertaine: mais enfin les Champenois furent entiérement défaits, & leur comte tué. On eut beaucoup de peine à le retrouver parmi la foule des morts. La comtesse sa femme eut le courage d'en faire elle-même la recherche, & ne le reconnut qu'à certaine marque qu'il avoit sur le corps. Ainsi périt le seigneur de son temps le plus décrié, fourbe, hardi, entreprenant, quelquefois malheureux, mais toujours à craindre dans ses défaites.

Il est tué.

Idem, ibid.

Ann. 1037. Fin du second royaume de Bourgogne. Commencement de la maison de Savoie.

L'empereur par cette mort devint paisible possesseur de la Bourgogne, dont le second royaume, après avoir duré près de cent cinquante ans, fut réduit en province de l'empire. Cette nouvelle couronne lui donnoit la supériorité territoriale, ou du-moins des prétentions de suzeraineté sur la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Savoie, le Génevois, la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté, la Suisse & le pays des Grisons. C'est de-là qu'encore aujourd'hui tout ce qui est au-delà du Rhône s'apele terre de l'empire. Dès-lors les sieges de Basle, de Besançon, de Lausanne, de Geneve, de Lyon, de Vienne, de Grenoble, de Valence, de Die, de Gap & d'Embrun devinrent des fiefs impériaux. Mais de tous les feudataires de la Bourgogne, le seul qui ait jeté les fondements d'une puissance durable, est Humbert *aux blanches mains*, tige de l'illustre maison de Savoie. Il n'avoit alors que le comté de Maurienne: il obtint de Conrad, le Chablais, le Valais, & saint Maurice. Ses descendants par leurs conquêtes ont tellement augmenté ce petit Etat, qu'ils tiennent aujourd'hui un rang distingué parmi les têtes couronnées.

Ann. 1039, 1040. Révolte des princes Cham-

Le comte de Champagne laissoit deux fils, dignes enfants d'un tel pere. C'étoient Etienne, qui eut les comtés de Meaux & de Troies, & Thibaud, qui fut

comte de Chartres, de Blois & de Tours. Tous deux abandonnerent leurs prétentions sur la couronne de Bourgogne : mais ce ne fut que pour prendre les armes contre leur souverain. Telle étoit la loi du royaume, que tout feudataire du monarque, avant de prendre possession de ses terres, devoit en faire hommage au roi. Les comtes le refuserent, parce que Henri n'avoit pas voulu secourir leur pere contre l'empereur. Le devoir en effet étoit réciproque entre le seigneur & le vassal. Si celui-ci étoit obligé de servir le supérieur dans ses guerres ; celui-là ne l'étoit pas moins de donner secours à l'inférieur, pour défendre le fief qu'il tenoit de lui. Cette raison cependant ne pouvoit avoir lieu à l'égard du comte de Champagne. Conrad n'avoit point armé pour le dépouiller des provinces qu'il possédoit à titre de vassal de la couronne, mais pour l'empêcher d'usurper un royaume dont il avoit été institué seul & unique héritier. Ce ne fut donc qu'un prétexte dont les séditieux se servirent pour cacher un autre dessein.

Ann. 1040. penois, & du prince Eudes frere du roi.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 2, p. 148.

Le véritable projet étoit de mettre sur le trône le prince Eudes frere du roi, afin de régner eux-mêmes sous le nom d'un monarque imbécile.

Une ancienne chronique raportée par Duchesne, dit qu'il étoit l'aîné des enfants de Robert, mais qu'il ne régna point, parce qu'il étoit fou. Cependant tous les auteurs contemporains le font cadet du roi Henri & du duc Robert. Ce jeune ambitieux, mécontent de vivre en simple particulier, sans autorité, sans domaine, se livra aux pernicieux conseils des ennemis de sa maison : & sur les assurances d'en être puissamment secouru, il fit sommer le roi de lui faire part de la succession de leur pere. Ce fut le signal de la guerre. Eudes se mit aussi-tôt en campagne, & fit d'horribles ravages dans le royaume.

T. 5, p. 361.

Mais la conjuration fut funeste à ses auteurs. Le roi ne leur donna pas le loisir de faire aucun progrès. Il marche à grandes journées contre son frere, l'assiege dans un château où il s'étoit retiré, le fait prisonnier,

Henri marche contre Eudes, & le fait prisonnier.
Mort du rebelle.

& l'envoie sous bonne garde à Orléans. Il y a toute aparence qu'il demeura long-temps enfermé dans la tour de cette ville. On ne le voit reparoître que dans la guerre contre Guillaume le Conquérant. Il y commandoit, dit-on, un corps de troupes du roi son frere : c'est tout ce qu'on sçait de sa destinée. On lit néanmoins dans un auteur anonyme, que l'adversité ne fut point capable de dompter *ce caractere arrogant & féroce.* Il couroit les provinces, dit-il, exerçant par-tout d'horribles brigandages. Le malheur voulut qu'il pillât quelques serviteurs de saint Benoît. Déja il s'en retournoit chargé d'un riche butin, lorsque la nuit le surprit dans un village qui étoit encore sous la protection du bienheureux patriarche. Le cimetiere, fermé de bons murs, lui parut un endroit sûr : il y fit camper sa petite armée. On servit un grand repas de ce qui avoit été pris sur les élus de Dieu. Cependant on manquoit de cire pour faire des luminaires : c'est l'expression de l'anonyme, qui semble indiquer qu'on ne se servoit alors que de lampions : le prince se fit ouvrir l'église, & malgré les remontrances de ces bonnes gens, en enleva le cierge pascal pour éclairer sa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire étoit à peine au lit, qu'il se sentit frapé d'une maladie qui l'enleva en très-peu de temps. *Tant il est vrai que personne, de quelque condition qu'il soit, roturier, gentilhomme, ou prince, ne peut toucher impunément aux biens de saint Benoît.*

Ann. 1040.

Apud Duch. t. 4, p. 151.

Ann. 1042, 43, 44.

Le roi dompte les comtes de Troies & de Chartres.

Fragm. hist. MS. pag. 148. t. 4, Duchesne.

Le roi vainqueur du chef des rebelles, tourna aussitôt ses armes contre le comte Etienne, qui fut batu de tous côtés : mais il eut le bonheur d'échaper. Rodolphe, comte de Valois, qui étoit comme l'ame du parti, demeura prisonnier. Galeran comte de Meulan, éprouva le même sort ; & son comté, confisqué au profit du monarque, fut réuni à la couronne. La fortune d'un autre côté n'étoit pas plus favorable au comte Thibaud. Géoffroi comte d'Anjou, suscité par Henri, porta le fer & le feu sur ses terres, & vint mettre le siege devant Tours. La place bloquée depuis un an, commençoit

à manquer de vivres. Le comte de Chartres, résolu de la secourir, se mit enfin en marche avec toutes ses troupes. Géoffroi sur cette nouvelle, vole à sa rencontre, l'ataque sur les bords du Cher, le défait, le prend prisonnier, & retourne presser le siege. La ville n'avoit plus aucune espérance de secours, elle se rendit, & demeura depuis ce temps-là sous la domination du comte d'Anjou. Thibaud ne put recouvrer la liberté, qu'en la lui cédant avec la Touraine & toutes ses dépendances: juste châtiment de la perfidie, pour ainsi dire, héréditaire dans sa maison. Ann. 1044.

Il se passoit alors une scene singuliere en Italie. L'église romaine étoit dominée par trois anti-papes qui se firent élire ou par force, ou par argent. Ces trois pontifes, par un accord jusque-là sans exemple, convinrent de partager également entre eux les revenus de l'église, & de vivre dans la plus parfaite union. Cette bonne intelligence dura tant qu'ils eurent de quoi fournir à leurs plaisirs : mais quand l'argent vint à leur manquer, chacun vendit sa part du souverain pontificat au diacre Gratien, homme de qualité, fort riche, que Glaber, auteur du temps, apele *un bon prêtre, très-pieux, & d'une sainteté reconnue*. Il fut cependant arrêté que le jeune Benoît IX, de la maison de Toscanelle, qui avoit été élu à douze ans, & long-temps avant les deux autres, conserveroit la jouissance du tribut que l'Angleterre payoit alors à Rome. C'étoit une imposition d'un denier sur chaque maison par forme d'offrande, d'aumône, ou de redevance au saint siege : c'est pour cela qu'on l'apeloit *le denier de saint Pierre*. Ce cens établi en 740, par Offa roi de Murcie, & Ina roi de Westsex, fut augmenté en 752, par un roi Danois d'Angleterre, nommé Edelvof ou Ethelufe. Le nouveau pape prit le nom de Grégoire IV : mais il fut déposé comme simoniaque, & l'empereur nomma à sa place Suidger, évêque de Bamberg, sans que les Romains osassent murmurer. C'est Clément II.

Triumvirat singulier à Rome.

Cast. l. 5, dialog. sæcul. 4; acta, Bened. t. 2, p. 465.

Glaber. l. 5, c. 5, p. 58.

C'étoit alors le regne de la simonie. On voit sous

Ann. 1044. Henri dans un concile tenu à Lyon, quarante-cinq évêques, & vingt-trois autres prélats, qui se reconnoissent publiquement coupables de ce crime, & renoncent à leurs bénéfices : pénitence aussi rare que la faute étoit commune. L'obligation du célibat pour les prêtres, quoique reconnue de toute l'église d'Occident, n'en étoit pas plus sacrée, sur-tout dans les provinces voisines de la Germanie, dans la Bretagne, & dans la Normandie. Les uns entretenoient publiquement des femmes perdues de débauches ; les autres avoient chez eux des concubines, ou, comme on parloit alors, des *chambrieres*. Quelques-uns même, persuadés qu'il étoit plus honête d'avoir des épouses légitimes, se marioient authentiquement par des contrats civils. Ce fut envain que les conciles & les papes, armés des foudres de l'église, les priverent de leurs bénéfices, les interdirent, les excommunierent, & défendirent aux laïques d'entendre leurs messes. On ne put réprimer la licence qu'en permettant aux seigneurs de réduire en servitude, & de vendre comme esclaves les enfants qui provenoient de de ces mariages illicites. Cette sévérité produisit enfin son effet ; & si le clergé dans quelques endroits n'en devint pas plus chaste, il fut du-moins plus circonspect & moins scandaleux.

Simonie & désordres parmi le Clergé.

Tom. 9 Conc.

Glaber. l. 4, c. 5, p. 46.

Treve du Seigneur.

Ce fut vers ce même-temps que les évêques dans plusieurs conciles défendirent les combats particuliers, mais seulement pour certains jours. C'est ce qu'on apele *la treve du seigneur* : monument, & de la foiblesse du gouvernement, & des malheurs du temps. Chaque seigneur prétendoit avoir droit de se faire justice à main armée ; & comme ils se multiplioient à l'infini, ce n'étoient par-tout que violences & brigandages. On chercha long-temps un remede à un mal si contraire à la religion & à la société. On commença d'abord par ordonner que depuis l'heure de None du samedi, jusqu'à l'heure de Prime du lundi, personne n'ataqueroit son ennemi, moine ou clerc, marchand, artisan, ou laboureur. On statua ensuite que depuis le

Tom. 9 Conc. p. 1249.

mercredi au soir, jusqu'au lundi matin, on ne pouvoit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'une injure, ni exiger de gage d'une caution. Quiconque y contrevenoit, payoit la composition des loix, comme ayant mérité la mort, ou étoit excommunié & banni du pays. Le concile de Clermont, en confirmant ce décret, étend la défense jusqu'aux veilles & aux jours des fêtes de la Vierge & des saints apôtres. Il déclare de plus, que depuis le mercredi qui précede le premier dimanche de l'Avent, jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuagésime jusqu'au lendemain de la Trinité, il ne sera permis ni d'ataquer, ni de blesser, ni de tuer, ni de voler personne : le tout sous peine d'excommunication & d'anathême.

Ann. 1044. Glaber. l. 3, c. 1, p. 55.

Can. 1.

Cette trêve qu'on disoit inspirée de Dieu, essuya de grandes contradictions. Gérard, évêque de Cambrai, crut y voir quelque chose de contraire à l'autorité des souverains, à qui seuls il apartient de réprimer les séditions par la force, de terminer les guerres, & de faire la paix. *C'étoit*, suivant ce prélat, *vouloir mettre le trouble dans l'église, qui doit être gouvernée par deux sortes de personnes, par les rois & par les évêques.* Il se rendit cependant, pressé par les siens, & consentit, quoiqu'à regret, à ce singulier réglement. Les Normands d'un autre côté jaloux du droit de pouvoir déclarer la guerre, refuserent long-temps de recevoir un établissement qui sembloit détruire leur indépendance. Frapés de la maladie *des ardents*, ils céderent enfin, & promirent par serment de s'y soumettre, ainsi qu'on le voit par quelques vers du roman manuscrit de Rou, raporté par Ducange (*). Mais l'événement fit voir

Balder. l. 3, c. 27.

Au mot Trega Dei.

* Quant li clergié & li cors saint
Et li Barons dont i ont maint,
A Caen furent assemblé
Au jour qui lour ont commandé,
Sour les cors saints lour fit juter
Paix à tenir & garder,

GUILLAUME I.
Dit le Conquerant Roy d'Angleterre.
Mort a Rouen le 9. 7bre. 1087.

Ann. 1044.

combien l'évêque de Cambrai avoit raison de s'oposer à un statut qui exposoit les fideles au péril d'un parjure. Presque tous ceux qui jurerent cette paix, violerent leur serment.

Confrairie de Dieu.

Alii Rober. in suis ad Sigeb. chr. addition.

Bientôt les guerres civiles & particulieres se alumerent avec plus de fureur que jamais, sur-tout dans la Normandie & dans l'Aquitaine. C'est ce qui donna lieu à l'établissement d'une nouvelle confédération, sous le nom de la *confrairie de Dieu*, ou de l'*Agneau de Dieu* (*). On raconte qu'un bucheron, nommé Durand, étant occupé de son travail dans une forêt, la sainte Vierge lui aparut, & lui donna une médaille où elle étoit représentée aux genoux de son fils, avec cette légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.* Le bon paysan, suivant le commandement qu'il en avoit reçu, alla aussi-tôt trouver son évêque pour lui ordonner de la part de Dieu de prêcher partout la paix. On vit en peu de temps une association nombreuse d'évêques, de prélats, de riches & de pauvres, qui tous s'engagerent par serment à poursuivre

Dès mercredi soleil couchant,
Tresqu'à lundi soleil levant.
Triéves l'appellent, ce m'est vis,
Qui n'est célée en nul païs;
Qui autrui battroit entretant,
Ou mal eust apparessant,
Et qui rien de l'autrui prendroit,
Escumiégé estre devroit,
Et de nœf livres en merchi
Vers l'Evesque c'en establi,
Et jura lui Dus hautement,
Et tuït li Barons ensement,
C'en jurerent que paix tiendroient.
Et celle Triéves garderoient,
Pour la paix tout tems remembrer,
Qui tout tems devoit més durer.

* Ducange au mot *Agnus Dei.*

vivement

vivement ceux qui troubleroient le repos de l'Etat & de l'égliſe. Ils portoient de petits capuchons blancs, avec la médaille du Sauveur & de ſa ſainte Mere, atachée ſur leurs habits : car on en avoit fait fraper pluſieurs ſur le modele de celle qu'on diſoit avoir été aportée du ciel : & ſon inſcription devint la deviſe du nouvel ordre. Ann. 1044.

Mais il étoit réſervé à ſaint Louis de couper la racine du mal. C'étoit une obligation en France pour tous les gens d'une même famille, de ſe ſecourir mutuellement dans leurs guerres particulieres. Il arrivoit de-là qu'un ſeigneur ſe voyoit ſouvent inveſti par une armée, avant qu'il eût pu avoir nouvelle du cartel envoyé par ſon allié, ou donné par l'ennemi de ſa maiſon. Le ſaint roi Louis IX, (d'autres diſent Philippe Auguſte) rendit cette fameuſe ordonnance qui défend, avant les quarante jours expirés, d'ataquer les parents de ceux qui ont droit de déclarer la guerre, ou qui la déclarent réellement pour quelque cauſe que ce ſoit. Quiconque contrevenoit à cet édit, devenoit coupable de haute trahiſon, & étoit puni de mort. C'eſt ce qu'on apele la *quarantaine le roi*. Si quelqu'un étoit tué dans ces querelles de citoyen à citoyen, *de chacun nouveal mort, on commandoit quatre quarantaines, leſquelles quarantaines furent toujours bien tenues, quelconques haynes i[illegible]nſt entre les parties*. Dès-lors on ne vit plus que de juſtes guerres, où l'on ſe trouvoit préparé de part & d'autre. Les campagnes furent habitées & cultivées ſans crainte : la vie des particuliers ceſſa d'être expoſée à mille accidents imprévus.

Quarantaine le roi.

Buteler, in ſummâ rurali, tit. 54. De Lauriere, tit. 1, ordon. de nos rois, p. 46 & 47.

Apud Henric. de bellis lond. num. 9 & 12.

La Normandie cependant ſans autre chef qu'un enfant de neuf ans, étoit déchirée par des guerres inteſtines. Robert II, ſurnommé *le Diable*, l'avoit gouvernée avec beaucoup de gloire. L'Angleterre s'étoit vu obligée de le faire arbitre de ſes différends. Le duc Alain, après pluſieurs batailles perdues, avoit été forcé de lui faire hommage de la Bretagne. Le roi lui-même lui devoit en grande partie le rétabliſſement de ſes affai-

Guillaume eſt reconnu duc de Normandie avec l'agrément du roi.

res. Robert, au milieu de ces succès, fut touché du regret de ses péchés, & pour en faire pénitence, résolut d'entreprendre le voyage de Jérusalem. C'étoit, suivant la croyance du temps, le moyen le plus efficace pour obtenir le pardon des plus grands crimes. Mais avant de partir, il songea à se donner un successeur. Il n'avoit point d'enfants de la sœur de Canut, roi d'Angleterre, qu'il épousa par politique, qu'il répudia par haine. Il ne se voyoit qu'un fils naturel, nommé Guillaume, qu'il avoit eu de la fille d'un pelletier de Falaise, que l'histoire apele *Harlot* : terme qui signifioit & signifie encore aujourd'hui en Anglois *concubine* ou *femme publique*. C'est ce prince si connu dans l'histoire sous le nom de Guillaume le *Batard* ou le *Conquérant*. Robert, avec l'agrément du roi, le fit reconnoître pour son héritier légitime. Henri lui promit sa protection, & tous les seigneurs Normands, après lui avoir prêté serment de fidélité, jurerent de le défendre envers tous & contre tous.

Ann. 1044.

Glaber. l. 6, c. 6, p. 47.

Ibidem.

Guerres civiles des Normands.

La précaution étoit nécessaire. Le duc, au retour de son pélerinage, où il étoit allé suivi de beaucoup de noblesse, mourut à Nicée en Bithynie. La nouvelle de sa mort réveilla les desseins ambitieux de quelques seigneurs qui prétendoient à la succession. Ce ne fut partout qu'hostilité, que brigandage, que massacre. Roger de Toni, qui tiroit son origine d'un oncle du duc Rollon, se mit à la tête du parti, persuadé que les Normands lui donneroient la préférence sur un batard. Il fut défait & tué par un autre Roger, seigneur de Beaumont. La cour du jeune Guillaume ne vit d'autre moyen d'arrêter ces désordres, que d'apeler Alain, duc de Bretagne, prince dont la sagesse égaloit le courage. Mais bientôt on crut s'apercevoir qu'il cherchoit moins à pacifier les troubles, qu'à s'emparer d'un Etat sur lequel il avoit des prétentions, comme allié de fort près au duc de Normandie : il fut empoisonné, du-moins une mort subite donna lieu de le soupçonner.

Guill. Gemet. l. 7, c. 3.

Le roi jusque-là n'avoit été que simple spectateur de

ces cruelles tragédies : on vint enfin à bout de l'engager dans la querelle. Le fort de Tillieres, élevé sur la rive d'Aure par Richard II, en couvrant la Normandie, facilitoit les courses des Normands sur les terres de France. Henri, soit prétexte, soit raison, se plaignit de quelques désordres que les soldats de la garnison avoient faits sur ses frontieres, & pour satisfaction, demanda la démolition de cette place. Le jeune duc n'osa le refuser ; mais bientôt il se repentit de sa facilité. Gilbert qui commandoit dans ce château, eut défense d'en sortir, & de le remettre entre les mains d'Henri, ainsi qu'on en étoit d'abord convenu. Le monarque irrité de ce manquement de parole, vint avec une armée composée de François & de Normands, mettre le siege devant le fort, le prit, le fit raser & brûler : mais il le releva peu de temps après, & y mit une nombreuse garnison. Il tourna ensuite du côté d'Hyesmes, força Argentan, qu'il livra au pillage, & chargé d'un riche butin, ramena ses troupes en France.

Ann. 1046.

Henri s'empare de Tillières.

Idem, ibid. c. 33.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 4, *pag.* 1.

Cette expédition répandit l'alarme à la cour de Normandie, qui mit tout en œuvre pour regagner le roi. Henri n'avoit point oublié les services qu'il avoit reçus du duc Robert : il se piqua de générosité, & sur la nouvelle d'une seconde conspiration, marcha à la tête de son armée contre le chef des rebelles. C'étoit Guy, fils de Renaud comte de Bourgogne, & d'une fille de Richard II, duc de Normandie. Ce jeune seigneur, dans la disgrace de sa famille, s'étoit retiré à Rouen, où il avoit été élevé avec le duc Guillaume, qui venoit de le faire comte de Vernon & de Brionne. Tant de bontés ne purent exciter la reconnoissance dans son cœur : il entreprit de dépouiller son bienfaiteur, & engagea dans sa révolte un grand nombre de seigneurs. Le roi & le duc le joignirent au Val-de-Dunes, entre Caen & Argentan. Il s'y donna une sanglante bataille, où le monarque courut risque de la vie. Haymon, dit *le Dentu*, grand homme de guerre, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna, & le renversa de son

Il se réconcilie avec le jeune duc.

Ibidem.

Guill. Malmesb. l. 3, *c.* 7.

cheval. Mais plusieurs braves chevaliers qui combatoient à ses côtés, lui donnerent le temps de se relever, & le capitaine Normand, percé de plusieurs coups, expira sur-le-champ. Les rebelles, malgré leur opiniâtre résistance, furent taillés en pieces ; & Guy de Bourgogne, forcé dans Brionne, ensuite dépouillé des terres qu'il tenoit de la libéralité du duc, se vit obligé de se retirer en Franche-Comté.

Ann. 1046.

Il se brouille de nouveau, & soutient le parti des rebelles.

Mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Le roi, irrité contre le duc pour des raisons que l'histoire ne dit point, se joignit à un nouveau prétendant au duché de Normandie, & promit de le soutenir dans son entreprise. C'étoit Guillaume d'Arques, comte de Tello, fils du second lit de Richard II, duc de Normandie. Il prétendoit qu'étant fils légitime d'un prince Normand, il devoit être préféré à un bâtard. Ce seigneur avoit un parti considérable dans la personne de Mauger, son frere, archevêque de Rouen. Le pouvoir que cette dignité donnoit alors aux évêques dans leur ville épiscopale, sembloit lui répondre du suffrage de la capitale. Guillaume venoit d'épouser Mathilde, fille de Baudouin comte de Flandre, & d'Adele fille du roi Robert, & sœur du roi Henri. La princesse étoit sa parente : il faloit des dispenses, qui passoient alors pour des atentats contre les saints canons ; le pape néanmoins ne laissa pas de les accorder, mais à condition que le duc fonderoit quatre hôpitaux pour quatre cents pauvres. Mauger moins par zele pour la discipline, que pour exciter quelque sédition favorable à son frere, excommunia les deux époux. Le souverain pontife, outré de la hardiesse du prelat, le fit déposer dans une assemblée d'évêques à Lisieux, & le duc le relégua dans l'isle de Garnesey.

Idem, l. 1, c. 3.

Ann. 1047. Une partie de son armée est défaite.

Le comte de Tello, pour l'exécution de son projet, avoit fait élever un château très-fort sur la montagne d'Arques. Assuré du secours du roi, il leva hautement l'étendard de la rebellion, & refusa de rendre l'hommage qu'il devoit au duc. Ce prince rassembla aussi-tôt

ſes troupes, & l'inveſtit dans ſa nouvelle forteresse. La difficulté de l'emporter d'aſſaut fit changer le ſiege en blocus. Déja elle commençoit à manquer de vivres, lorſque le monarque François parut à la tête de ſon armée du côté de ſaint Aubin. Elle ſe partagea en deux corps: le premier, commandé par Engelrand comte de Ponthieu, & par Hugues Bardou, tomba dans une embuſcade, fut défait, & les généraux tués ou pris. Le ſecond où étoit Henri, força les lignes, & fit entrer des rafraîchiſſements dans la place. Ce fut tout ce que ce prince entreprit pour le rebelle, qui bientôt ſe vit obligé de ſe rendre, ſans pouvoir obtenir d'autre capitulation que la vie & la liberté.

Ann. 1047.

Guill. Gemet. l. 7, c. 17.

Les débris du parti ſe retirerent auprès du roi, qui ſollicité par le duc de Guienne & par le comte d'Anjou, réſolut de renouveller la guerre, & marcha du côté d'Evreux pour faire le dégât dans tout le pays juſqu'à la riviere de Seine. Il avoit détaché un autre corps ſous la conduite d'Eudes ſon frere, pour ravager la campagne juſqu'aux portes de Rouen. Le prince fut obligé d'en venir à une bataille dans le pays de Caux, auprès de Mortemer. Il fut taillé en pieces, le comte de Ponthieu fait priſonnier, & tous les autres François pris, ou tués, ou forcés de prendre la fuite. Le roi ſur cette nouvelle, qui lui fut portée par un envoyé du duc, décampa pendant la nuit, & rentra ſur ſes terres. C'eſt la derniere entrepriſe de Henri contre Guillaume le Batard. La paix fut enfin conclue, le monarque, pour gage de ſon amitié, voulut bien rendre le fort de Tillieres.

Il fait la paix & rend le fort de Tillieres.

Fragm. hiſt. MS.

On vit s'élever vers ce même-temps la premiere héréſie ſur la réalité dans le Saint Sacrement: triſte fruit des vaines ſubtilités de la Philoſophie. On voulut tout ſoumettre *aux notions* de la raiſon humaine: on diſputa de tout: on en vint enfin juſqu'à faire naître des doutes *ſur la préſence réelle*. Il paroît que dès le dixieme ſiecle il s'eſt trouvé de prétendus eſprits forts qui la conteſtoient, puiſqu'on raporte des miracles opérés pour la prouver. Glaber raconte qu'un eccléſiaſtique, chargé

Premiere héréſie ſur la préſence réelle dans l'Euchariſtie.

Glaber. l. 5, c. 1, p. 53 & 54.

Ann. 1047.

d'une accuſation grave, offrit de ſe juſtifier par l'épreuve de la communion. Mais il l'avoit à peine reçue, que l'hoſtie, ſans aucune marque de ſouillure, lui ſortit par le nombril. Ce prodige fut la conviction de ſon crime: il en fit un humble aveu, & l'expia par une ſévere pénitence.

Ratramne, moine de Corbie, dans un écrit adreſſé à l'empereur Charles le Chauve, s'étoit expliqué ſur ce myſtere d'une maniere très-équivoque: *C'eſt le Corps de Jéſus-Chriſt, qui eſt vu*, diſoit-il, *reçu & mangé, non par les ſens corporels, mais par les yeux de l'eſprit fidele.* Jean Scot, ſurnommé Erigene, Irlandois de nation, ſoutint la même opinion ſous ce même prince, qui l'honoroit d'une eſtime particuliere. Condamné dans pluſieurs conciles & chaſſé de Paris, il ſe retira en Angleterre, où il fut tué à coups de canifs par ſes écoliers.

Chr. Floriac. fragm. apud Duch. tom. 4, p. 87.

Bérenger, archidiacre d'Angers, plus hardi que ſes autres, oſa enſeigner publiquement, que l'Euchariſtie n'étoit que le ſacrement, *c'eſt-à-dire, le ſigne, & non la réalité du Corps de Jéſus-Chriſt.* C'étoit l'homme de ſon ſiecle le plus ſéduiſant: ce qui donna occaſion à ſes ennemis de l'accuſer de magie. Il eut le ſecret de gagner ſon évêque, & d'atirer à ſon parti un grand nombre de perſonnes, qui répandirent ſa doctrine en France, en Italie, & en Allemagne. Mais il eut un redoutable adverſaire dans l'abbé de saint Etienne de Caen. Il ſe nommoit Lanfranc, Lombard de nation, depuis archevêque de Cantorbéri, homme d'une grande érudition pour ſon temps; le ſeul enfin qui pût balancer la réputation de l'héréſiarque François.

Toute l'égliſe croyoit avec le ſçavant abbé, que l'Euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a conſacré, c'eſt-à-dire, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table du Seigneur par le miniſtere des prêtres, ſont par la puiſſance ſuprême changées d'une maniere ineffable en l'eſſence du corps de Jéſus-Chriſt: auſſi Bérenger fut-il condamné univerſellement, d'abord au concile de Paris,

ensuite à ceux de Rome, de Verceil, & de Tours. La crainte lui arracha plusieurs rétractations, qu'il réfutoit dès qu'il se voyoit en liberté. On dit cependant qu'il prit l'habit de saint Benoît, & se retira en l'isle de S. Côme, près de Tours, où il mourut dans la communion de l'église, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il est du-moins certain que son opinion ne causa ni chisme, ni guerre civile.

Ann. 1047. *Chron. S. P. vivi an.* 1083.

Les Normands continuoient de se signaler en Italie par leurs conquêtes sur les Grecs & sur les papes. Leon IX voyant le peu de succès de ses excommunications, prit le parti de marcher contre eux à la tête d'une armée qu'il avoit levée en Germanie. Il fut défait, assiégé dans un château près de Bénévent, & fait prisonnier. Les vainqueurs, contents de l'avoir mis hors d'état de leur nuire, en taillant ses troupes en pieces, se jetent à ses pieds, & lui donnent des marques réelles de leur respect en le remettant en liberté. Il alla mourir à Rome de chagrin, ou de maladie. Nicolas II, son successeur, se rendit lui-même auprès de ces braves aventuriers, toujours frapés du foudre ecclésiastique, toujours donnant la loi. La paix fut enfin conclue. Le souverain pontife leur [illegible] la principauté de Capoue, la Pouille, la Calabre, & la Sicile, à condition de l'hommage au saint siege, & d'une redevance perpétuelle de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque paire de bœufs dans tout le pays qu'on leur abandonnoit.

Ann. 1050, 1053. Nouvelles conquêtes des Normands en Italie.

C'est ce même Nicolas II, qui établit dans un concile général, que les papes ne seroient élus que par les *cardinaux*. On nommoit ainsi des prêtres & des diacres qui [illegible]oient de conseil aux métropolitains, ou qui assistoient [illegible]que à l'office divin, ou qui avoient [illegible] pape le droit de dire la messe à certain autel qu'on appeloit *altare cardinale*. Il y en avoit dans toutes les églises du monde comme à Rome. On lit dans un ancien cérémonial manuscrit de l'église de Paris, que lorsque l'évêque officiera solennellement, le curé de [illegible]-des-Champs fera le douzieme cardinal assistant. Ceux de Rome sur-tout étoient déja distingués au

Origine de la dignité de Cardinal. *Concil. Rom. ann.* 1059, *tom.* 2. *Ducange, au mot* Eccles. R. Cardinal. *In MS. Pastoral. Eccl. Par. l.* 19, *c.* 79.

Ann. 1053.

temps dont nous parlons. On les voit aſſiſter à plufieurs conciles de la part des papes : mais ils ne figuroient qu'après les évêques & les abbés. Quand ils parvenoient à l'épiſcopat, leur *cardinalat* vaquoit, parce qu'ils le croyoient élevés à un plus grand honeur. C'eſt aujourd'hui la plus éminente dignité de l'égliſe après le pape : & de ſimples curés, des adminiſtrateurs d'hôpitaux établis par les hommes, l'ont enfin emporté ſur les évêques, qui raportent leur inſtitution à l'auteur même de la religion.

On ne ſçait pas préciſément l'époque de l'établiſſement des cardinaux. Quelques-uns le font remonter juſqu'au deuxieme ſiecle : quelques autres le reculent juſqu'au quatrieme. Leur habit dans les commencements ne différoit point de celui des autres eccléſiaſtiques. Ce fut au concile de Lyon, l'an 1245, qu'Innocent IV leur donna le chapeau rouge. Le pape Paul II, pour relever encore plus leur dignité, leur permit en 1464, de porter la pourpre qui les décore aujourd'hui. Leur fonction eſt d'être comme les miniſtres du ſouverain pontife, de l'aider de leurs conſeils dans le gouvernement de l'égliſe, & de lui donner un ſucceſſeur, lorſqu'il vient à mourir. On les diviſe en trois ordres, prêtres, diacres & ſous-diacres. On peut cependant être élevé à cet honeur, ſans être engagé dans aucun ordre ſacré.

Ann. 1054, 1055.

Le roi apele l'empereur en duel.

Le comte Thibaud cependant, outré de ſe voir dépouillé de la Touraine, ſe retira vers l'empereur Henri III, qui le fit ſon chevalier, lui promit ſa protection, & lui donna le titre de comte Palatin ; titre ſans aucune fonction, mais qui demeura toujours depuis aux comtes de Champagne. C'étoit une démarche [illegible] miſſion que le vaſſal doit à ſon ſeigneur. Le ro[illegible] gnit dans une entrevue qu'il eut avec l'empereur : il ne put néanmoins en tirer ſatisfaction. On dit qu'il lui fit un défi ſemblable à celui de François premier à Charles-Quint. La choſe n'eut pas de ſuite. Si le monarque François témoigna plus de courage, le prince [illegible] fit paroître plus de prudence.

Henri.

Henri plus accablé d'infirmités que d'années, crut devoir prendre des mesures pour assurer la couronne à Philippe, son fils aîné, jeune prince âgé de sept ans. Ce fut dans ce dessein qu'il convoqua à Rheims une des plus nombreuses assemblées qu'on eût encore vues. On y vit arriver plusieurs archevêques de France, de Bourgogne & d'Aquitaine; trente-deux évêques, quantité d'Abbés, un grand nombre de seigneurs, entre autres Hugues, fils de Robert duc de Bourgogne, & Guy Geofroi duc de Guienne, qui venoit d'augmenter ses Etats du comté de Gascogne. Les relations de cette solennité ne font aucune mention des douze pairs, nouvelle preuve qu'ils n'étoient pas encore institués. *Le roi*, dit Mézeray, *ayant remontré* à l'assemblée *les services qu'il avoit rendus à l'Etat, les pria tous en général, & chacun en particulier, de reconnoître Philippe, son fils aîné, pour son successeur, & de lui prêter le serment.* Tous d'une voix unanime consentirent au couronnement du jeune prince, qui fut sacré le jour de la Pentecôte par Gervais de Bélesme, archevêque de Rheims, & depuis chancelier du nouveau monarque.

Ann. 1059.
Il associe Philippe son fils aîné.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 4, pag. 158.

Ce qu'il y eut d'assez remarquable dans cet événement, ce fut l'attention du clergé à profiter de la circonstance pour augmenter ses prérogatives. Les légats (c'étoient Hugues archevêque de Besançon, & Hermenfroi évêque de Sion) imaginerent de protester contre ce couronnement, qu'ils prétendoient ne pouvoir se faire sans le consentement du pape. Ils furent très-mal reçus. On ne laissa pas cependant de leur permettre d'assister à la cérémonie. L'archevêque de Rheims d'un autre côté se fit donner la confirmation des privileges de son église, tant pour le spirituel, que pour le temporel. L'adroit prélat prononça un long discours, pour montrer que le droit de sacrer les rois de France apartenoit aux archevêques de Rheims, conformément au décret du pape Hormisdas du temps de Clovis : décret chimérique, puisqu'il est certain que cette pieuse pratique étoit absolument inconnue sous la premiere race.

Duch. t. 4, pag. 162.

Ann. 1059.

Formule du serment du jeune roi.

Conv. Rhem. t. 9, concil.

Gervais présenta ensuite au jeune prince une formule de serment, où l'on remarque plus de zele pour l'avantage particulier du corps épiscopal, que pour le bien général de la nation, quoiqu'il n'y soit pas absolument oublié. Elle étoit conçue en ces termes : *Moi Philippe, qui vais, par la miséricorde de Dieu, être couronné roi de France, je promets en présence du Seigneur & de ses saints, que je conserverai à chacun de vous en particulier & à vos églises, vos privileges canoniques, que j'observerai les loix; que je vous rendrai la justice, & qu'avec l'aide de Dieu, je vous protégerai autant qu'il sera en mon pouvoir, & comme il convient à un prince de faire dans son royaume à l'égard des évêques, & des églises qui leur sont confiées, selon l'équité & la raison. Je promets aussi au peuple, dont le gouvernement [illegible] féré, de maintenir par mon autorité [illegible] des loix.* C'est le premier sacre sous la troisieme race, [illegible] on trouve quelque détail dans notre histoire.

Ann. 1060.

Mort du roi Henri.

Fragm. hist. MS. apud Duchesn. tom. 4, pag. 150.

Henri ne survécut pas long-temps au couronnement de son fils. Une médecine prise mal-à-propos lui donna la mort à Vitri en Brie dans la cinquante-[illegible] année de son âge, & la trentieme de son re[illegible]. Il [illegible] enterré à saint Denis. *Ce fut un prince belliqueux, d'une valeur héroïque, & d'une grande piété.* [illegible]mi de la vertu, il suffisoit d'avoir du mérite pour avoir part à son estime & à ses bienfaits : zélé pour l'honneur de la religion, il fonda ou rétablit plusieurs églises ou monasteres, entre autres saint Martin-des-Champs, où il mit des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin (*) : n[illegible] pour le commandement, il gouverna son royaume a[illegible] autorité, chose depuis long-temps [illegible]diffi[illegible] France.

Ses femmes & ses enfants.

Glaber. l. 4, c. 8, p. 49.

On ne voit pas qu'il ait eu d'enfants de Mathilde, [illegible] de l'empereur Conrad, qu'il épousa réellement, & avec laquelle il vécut quelques années. Mais il eut de sa fe-

* Ainsi que le témoigne une charte de 1060, où avec la sign[illegible] des deux rois, on trouve celle de Thibaud de Montmorenci & d'Albéric [illegible] oncle, connétable de France.

conde femme, nommée Anne, Philippe qui lui succéda, Robert qui mourut jeune, Hugues qui par son mariage avec Adélaïde fille d'Herbert, devint le chef de la seconde branche des comtes de Vermandois, & la princesse Emme, dont on ignore la destinée. La reine Anne étoit fille de Jaraslau, souverain de Moscovie, à qui les Européens donnoient le titre de duc, & que les Russes nommoient dans leur langage *Tzaar*, dont on a fait depuis le mot de *Czar*. Ces peuples commençoient à être chrétiens : mais ils n'avoient ni commerce ni correspondance avec le reste de la chrétienté. On prétend que Henri ne se détermina à envoyer demander cette princesse, que dans la crainte d'essuyer quelques querelles ecclésiastiques. Les préjugés d'alors ne permettoient pas d'épouser sa parente au septieme degré.

Ann. 1060. *Apud Duch. t. 4. p. 87. Fragm. hist. MS. ibidem, p. 150.*

Il est à remarquer que la régence ne fut point confiée à la reine mere, quoique plusieurs exemples parlassent en sa faveur. Les loix changent suivant les temps. On dit même qu'elle n'y prétendoit point. Elle se voyoit sans appui, sans autorité dans un pays où elle n'avoit aucune relation de parenté : la raison, plus que la nécessité, lui fit sacrifier ses droits sans aucune répugnance. Il sembloit que cet honeur devoit regarder Robert, duc de Bourgogne ; mais il étoit trop puissant. Ses liaisons avec les seigneurs de France ; ses anciennes prétentions à la couronne, & la crainte de l'exposer à une nouvelle tentation, lui donnerent l'exclusion. Ce fut Baudouin V, comte de Flandre, prince sage & en grande réputation de valeur & de fermeté, qui fut régent du royaume, sous le nom de *marquis de France*. L'événement justifia la sagesse du choix. Baudouin remplit cette place avec honneur, n'oublia rien pour l'éducation de son pupile, & gouverna son royaume avec beaucoup de prudence.

Baudouin comte de Flandre est déclaré régent au préjudice de la reine mere.

La reine cependant se retira dans un monastere qu'elle avoit fait bâtir à Senlis en l'honneur de saint Vincent martyr. Cette retraite ne l'empêcha point d'écouter les recherches de Raoul de Péronne, surnommé le Grand, comte de Crespy & de Valois, qui répudia sa femme

La reine épouse le comte de Valois.

pour épouser cette princesse. Une telle alliance p[illegible]
singuliere de nos jours : elle ne le parut poin[illegible]
les grands alloient presque de pair avec les roi[illegible]
comte étoit proche parent de Henri. Cette circo[illegible]
excita le zele des évêques : ils excommunierent les deux
époux : éclat qui ne fit que resserrer davantage leurs
nœuds. L'obstination de Raoul alloit alumer une guerre
civile, si la mort ne l'eût arraché à l'objet de sa passion.
Anne, demeurée veuve pour la seconde fois, s'en re-
tourna en Russie, où elle finit ses jours dans le sein de
sa famille. Il y en a cependant qui prétendent qu'elle
resta en France, qu'elle y mourut, & fut enterrée en
l'abbaye de Villiers près de la Ferté-Aleps, où l'on voit
son épitaphe. Ce ne peut être qu'un cénotaphe, que les
religieux lui ont élevé par reconnoissance pour ses bien-
faits.

Ann. 1060.

P. Anselme, hist. généal. de France, t. 1, pag. 43.

On remarque qu'au temps de Henri, hors le cas de
nécessité, on ne conféroit le baptême qu'aux veilles de
Pâque & de Pentecôte. C'est aussi sous son regne que
vivoit Gérard d'Alsace, seigneur d'une naissance très-
illustre, puisqu'il étoit cousin-germain de l'empereur
Henri III, qui le fit duc de Lorraine. Il est le [illegible]
la maison de ce nom : maison si célebre par les héros
qu'elle a donnés à sa patrie, à la France, & à l'Alle-
magne, où elle regne aujourd'hui si glorieusement dans
la personne de François-Etienne de Lorraine, empe-
reur & grand duc Toscane.

Commencement de la maison de Lorraine.

Alors l'Angleterre avoit repris sa liberté, par l'ex-
tinction de la race de Canut le Grand[illegible] elle déféra la
couronne au prince Edouard, un descendant des an-
ciens Anglo-Saxons, qu'on apele le [illegible] & le confes-
seur. On ne trouvoit plus en Allemagne que [illegible]
trône des Césars. Les empereurs, pour perpétu[illegible]
pire dans leur maison, imaginerent de faire élire leurs
enfants rois des Romains : titre qui ne leur donnoit rien
de réel, mais qui préparoit les peuples à les voir suc-
céder à leurs peres. C'est envain qu'on veut [illegible] re-
monter jusqu'à ce temps l'institution des sept électeurs.

Etat de l'Europe.

l'élection de Conrad, dit le Salique, parce qu'il étoit né sur la riviere de Sal, démontre la fausseté de ce système. On y voit un nombre prodigieux de ducs, de comtes, d'évêques, & d'abbés, qui tous donnerent leur voix. Ann. 1060.

La Russie, en embrassant le christianisme, n'avoit pris que les superstitions du rit Grec, & paroissoit toujours ensevelie dans sa barbarie. La Suede & le Danemarck, épuisés d'habitants par leurs anciennes émigrations, n'avoient plus ni guerre, ni commerce avec leurs voisins. La Pologne étoit plus barbare que chrétienne. La Bohême & la Hongrie venoient de retourner au paganisme qu'elles avoient abjuré. L'empire de Constantinople, resserré dans les mêmes limites, avoit à se défendre à l'occident contre les Bulgares, à l'orient & au nord contre les Turcs & les Arabes. L'Espagne étoit toujours partagée entre les Maures & les Chrétiens : mais ceux-ci n'en avoient pas la quatrieme partie. Les Suisses & les Grisons, autrefois du royaume de Bourgogne, obéissoient à des baillifs que les empereurs nommoient. L'Italie commençoit à se rendre indépendante de l'Allemagne. Rome & plusieurs autres villes se donnerent des consuls, qu'on voit encore aujourd'hui représentés dans quelques endroits par des magistrats qu'on nomme *Podestats.* Venise, puissante & riche, batoit monnoie depuis plus d'un siecle, & s'étoit affranchie du tribut d'un manteau de drap d'or, qu'elle devoit payer aux empereurs. Gênes, plus ancienne, & du-moins sa rivale par ses richesses & sa puissance, possédoit déja la Corse, qu'elle avoit enlevée aux Sarasins : mais son commerce lui valoit plus que cette isle pierreuse & peu fertile, [illegible] lui disputoient.

HISTOIRE DE FRANCE.

PHILIPPE I.

Ann. 1061.
Sagesse de la régence de Baudouin.

LE REGNE de Philippe, l'un des plus longs qu'on eût encore vus, est célebre par plusieurs événements, où la nation acquit beaucoup de gloire. Mais le prince y prit peu de part, ce qui le rendoit d'autant plus méprisable aux yeux de ses peuples, que son siecle étoit plus fertile en grands hommes. Les premieres années de sa minorité furent troublées par la révolte des Gascons, qui ne voulurent point reconnoître l'autorité du régent. Le comte dissimula quelque temps : mais deux ans après, feignant d'aller au secours des chrétiens d'Espagne, il leve une grande armée, & s'avance à grandes journées du côté des Pyrénées. Les rebelles, qui ne soupçonnoient rien de ses desseins, ne s'étoient point

Fragm. hist. Franc. Duch. t. 4, p. 88.

PHILIPPE I.

XXXVIII.^e Roy de France,

Mort à Melun, le 25 Juillet 1108. Après 48 ans de regne.

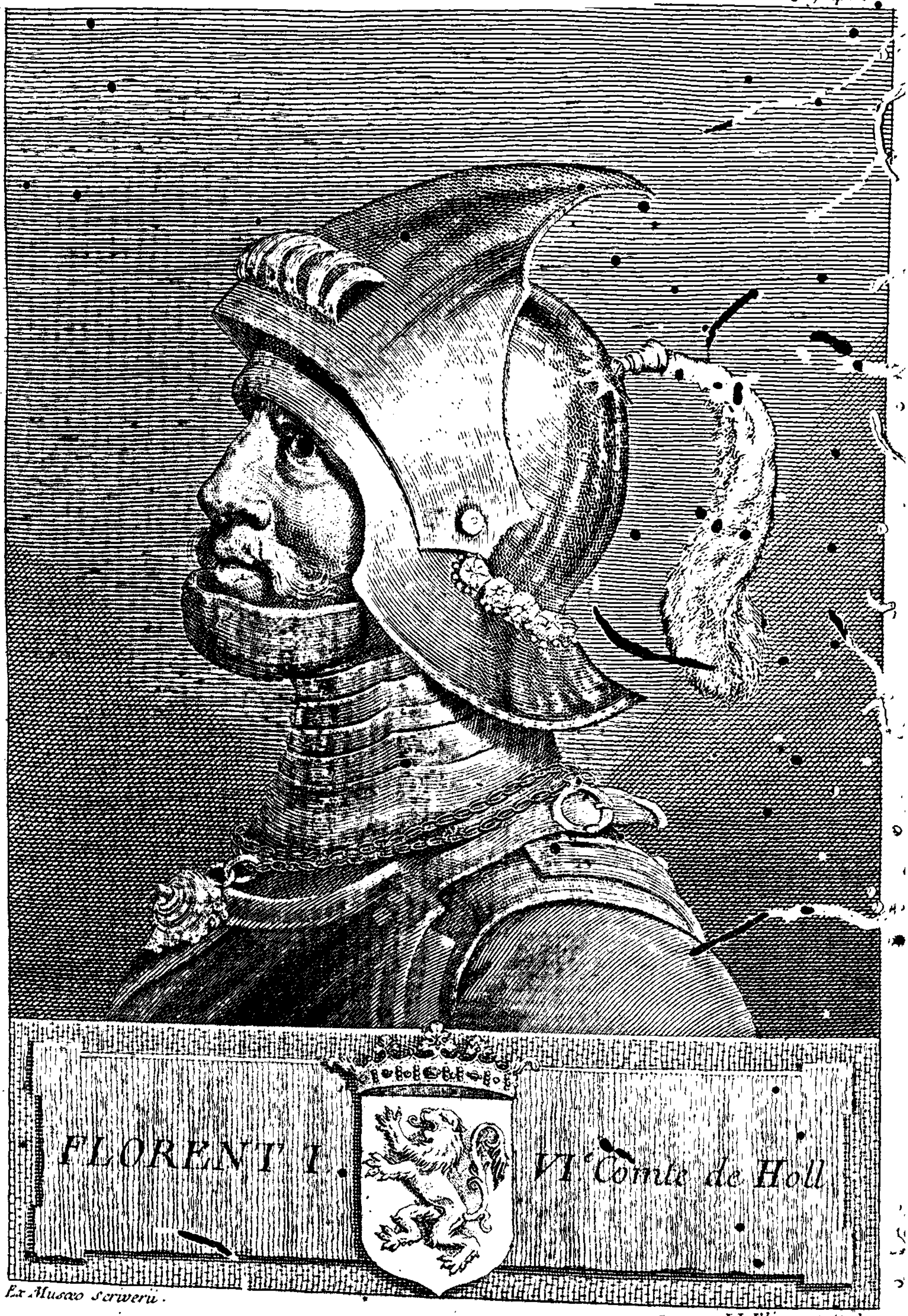

Ex Museo Scriverii.

J.J. Flipart Sculps.

préparés à la défense. Baudouin ne fut pas plutôt entré dans leur pays, qu'il s'empara de toutes les places fortes, se saisit des plus séditieux, en fit punir un grand nombre, & réduisit toute la province sous le joug de l'obéissance. Cette action de sagesse & de vigueur donna un nouveau lustre à la réputation de ce prince, qui depuis ce moment jouït des respects & de la soumission de toute la France.

Ann. 1062.

L'habile régent se conduisit avec la même prudence dans l'affaire de la succession de Geofroi Martel, comte d'Anjou. Ce seigneur, l'un des plus grands hommes de son siecle, étoit mort sans postérité, laissant ses Etats à ses deux neveux, fils de sa sœur Adélaïde & d'Albéric, comte de Gastines en Poitou. L'aîné se nommoit Geofroi *le Barbu*, & le cadet Foulques *le Réchin*. Tous deux partagerent l'héritage, mais avec trop d'inégalité, pour que la paix pût subsister entre eux. Le duc de Guienne d'un autre côté crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits sur la ville de Saintes : il l'assiégea; mais il fut défait. Cet échec ne put lui faire abandonner son dessein : il reparut l'année suivante avec une nouvelle armée, & se rendit enfin maître de la place. Les deux freres étoient alors occupés à se faire une cruelle guerre. Le cadet, plus courageux ou plus heureux, batit l'aîné, le fit prisonnier, & l'enferma dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'avec un breuvage empoisonné, qui ne lui promit pas de goûter les douceurs de la liberté qu'on lui accordoit. Baudouin cependant les laissoit démêler leurs intérêts, & ne s'occupoit qu'à maintenir la tranquilité dans les Etats de son pupile. Cette sage conduite eut tout le succès qu'on en pouvoit atendre : Foulques, pour obtenir la protection du roi, lui céda le comté de Gâtinois, qui de ce moment fut réuni à la couronne.

Chr. Mallea, ad ann. 1062.

Fragm. hist. Franc. p. 59.

Les Normands font la conquête de l'Angleterre.

Tout est révolution dans les gouvernements. Celle qui arriva vers ce même-temps en Angleterre, fut dans ses suites bien funeste à la France, par le haut degré de puissance où elle éleva un de ses grands vassaux.

puissance qui avec le temps eût anéanti la monarchie, si la Providence, par un de ces coups extraordinaires qu'on admire & qu'on n'ose espérer, ne l'eût soutenue sur le penchant de sa ruine. Voici quelle fut l'occasion de ce célebre événement, qui donna de nouveaux fers aux Anglois, peuples aussi braves que libres, mais toujours destinés à être gouvernés par des étrangers.

Ann. 1062.

Ann. 1066.

Un des grands malheurs de la nation Britannique fut la stérilité du mariage de saint Edouard avec Edithe, fille du plus puissant seigneur du pays. On assure que ce prince avoit fait vœu de virginité, & engagea sa femme, l'une des plus belles personnes de son siécle, d'en faire autant : vœu téméraire & absurde, que bien des gens ont regardé, non comme un excès de dévotion, mais comme une preuve d'imbécillité, d'impuissance, ou de haine fondée sur des raisons d'Etat. Quoi qu'il en soit, sa mort sans postérité plongea le royaume dans le trouble & la confusion. Toutes les voix enfin se réunirent en faveur d'Harold, homme de cœur & d'esprit, fils de Godovin, comte de Kent. Il n'étoit point de la famille d'Edouard, mais il avoit le suffrage de la nation, devenue libre par l'extinction de la race royale. Guillaume le Batard, duc de Normandie, n'avoit pour lui ni le droit d'héritage, ni le vœu des grands & du peuple : il ne laissa pas néanmoins de prétendre à la succession. Il se fondoit sur un testament qui l'apeloit à la couronne : testament que personne ne vit jamais. Il disoit encore qu'Harold, pour se délivrer de prison, lui avoit fait cession du droit qu'il pouvoit avoir sur le royaume d'Angleterre ; foibles raisons, mais qu'il sçut soutenir d'une puissante armée.

Fragm. de Guill. Conq. Guil. Malmes. l. 2.

Portrait de Guillaume le Batard, duc de Normandie.

C'étoit un prince brave avec de la conduite ; intrépide sans témérité ; toujours maître de ses passions ; actif ou lent, ferme ou facile, clément, humain, sévere ou cruel, suivant les circonstances, le plus souvent heureux, quelquefois libéral, quoiqu'à regret, accablant ses sujets d'impôts par avarice plus que par nécessité.

Ex Musæo Scriverii. J. J. Flipart Sculp.

néceſſité. Il aſſembla les barons de Normandie, pour demander de nouveaux ſubſides : mais il eſſuya un refus. La nation craignoit ou de reſter apauvrie, ſi l'entrepriſe échouoit, ou de devenir province d'Angleterre, ſi elle étoit couronnée par le ſuccès. Le duc de Bretagne ſur ces entrefaites lui envoya déclarer la guerre, s'il ne lui reſtituoit la Normandie qu'il prétendoit lui apartenir du chef de ſa mere, fille du duc Robert. C'étoient autant de contre-temps qui auroient déconcerté tout autre que Guillaume : il fut aſſez heureux ou aſſez habile pour ſurmonter tous ces obſtacles. Le poiſon, ou du moins une mort ſubite, le délivra du prince Breton. Un ſeigneur Normand, nommé Fiz-Othbern, lui fournit quarante vaiſſeaux, qu'il équipa à ſes dépens. Le pape même ſe déclara pour lui, & lança le foudre eccléſiaſtique ſur tous ceux qui s'opoſeroient à ſes deſſeins. Le comte de Flandre, que la politique & l'intérêt de ſon pupile auroient dû armer pour traverſer cette expédition, lui permit de lever des troupes en France; & moins par amitié que par crainte, il le ſecourut de quelque argent.

Ann. 1066.

Idem, Malmes. l. 3.
Hiſt. de Bret. d'Argentré, l. 3, c. 94.

Guillaume partit de ſaint Valeri avec une flote de neuf cents voiles, ſans compter les frégates & les bateaux de moindre grandeur. L'armée étoit de cent mille hommes, François, Aquitains, Bretons, Manſeaux & Normands. Le duc, débarqué ſur les côtes de Suſſex, fait mettre le feu à tous ſes vaiſſeaux, pour annoncer au ſoldat qu'il faloit vaincre ou mourir. Il marche enſuite à la rencontre de ſon rival, qu'il joint près de Haſtings. Ce fut-là que ſe donna la fameuſe bataille qui décida du ſort de l'Angleterre. On combatit depuis ſix heures du matin juſqu'à trois heures après midi : les deux chefs s'y diſtinguerent par leur bravoure & leur habileté, & les deux nations y firent des prodiges de valeur. Mais enfin la victoire, après avoir long-temps balancé, ſe déclara pour les Normands. Harold, qui s'étoit montré auſſi grand capitaine que brave ſoldat, fut tué avec ſes deux freres & un grand

Il remporte une grande victoire à Haſtings, & ſe fait couronner roi d'Angleterre.

Idem, ibid.

nombre de ſeigneurs qui combatoient à ſes côtés. Ce ne fut plus alors qu'une déroute : tout plia. Douvres, quoique défendue par une nombreuſe garniſon, ſe rendit ſans aucune réſiſtance. Cantorbéri ſuivit ſon exemple. Londres ſembloit promettre une plus belle défenſe ; mais elle étoit remplie d'évêques & de prélats. Dès que le vainqueur parut, portant devant lui une bannière bénite, que le pape lui avoit envoyée ; tous vinrent lui offrir la couronne, & l'archevêque d'Yorck, quelque-temps après, lui donna l'onction ſacrée des rois.

Ann. 1066.

Il change les loix du pays.

On prétend qu'il périt à la bataille de Hastings soixante-sept mille Anglois & six mille Normands : choſe incroyable, ſi l'on ne connoiſſoit la valeur héréditaire aux deux nations. Cette ſanglante victoire, en aſſujétiſſant l'Angleterre au duc de Normandie, lui mérita le ſurnom de *Conquérant*, que la poſtérité a ſubſtitué à celui de Batard, qu'on lui donnoit de ſon temps, & qu'il prenoit lui-même dans les actes publics. Il ſçut y joindre celui de grand prince, en étouffant toutes les révoltes qui s'éleverent, & celui de légiſlateur, en aboliſſant les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles plus conformes à ſes vues. Plus ſage qu'Alexandre, qui prenoit les façons de vivre des peuples qu'il avoit vaincus, il ordonna que les Anglois ſe conformeroient aux uſages des Normands ; qu'ils porteroient le même habit ; que comme eux, ils ſe raſeroient la barbe ; qu'ils ſe gouverneroient par les mêmes loix ; que l'idiome Normand qui étoit un François mêlé d'un peu de Danois, ſeroit la ſeule langue du pays ; qu'on ne plaideroit, qu'on ne prononceroit les ſentences, qu'on n'expédieroit les actes que dans ce langage barbare : ce qui s'obſerva juſqu'au regne d'Edouard III.

Idem, ibid.

L'Angleterre lui doit ſa gloire.

Ce fut auſſi lui qui établit la loi du *couvre-feu*, qui ordonne qu'au ſon de la cloche on éteindra le feu dans chaque ménage à huit heures du ſoir : loi plus ſage que tyrannique. Alors toutes les maiſons étoient de bois : on ne pouvoit prendre trop de précautions contre les

incendies. On lui reproche d'avoir profité d'un dénombrement exact de tous les biens de ses sujets, pour se faire un revenu de cent mille livres sterling, ce qui seroit près de cent millions de France. Il est évident, dit un célebre moderne, qu'en cela les historiens se sont trompés. L'état d'Angleterre d'aujourd'hui, qui comprend l'Ecosse & l'Irlande, n'a pas un si gros revenu, si vous en déduisez ce qu'on paye pour les anciennes dettes du gouvernement. Ce qui est sûr, c'est que l'élévation de Guillaume sur le trône des Anglois est l'époque de la grandeur & de la puissance de l'Angleterre, qui cependant déteste sa mémoire. Les mœurs s'y adoucirent par le commerce des François : les arts & les sciences commencerent à y fleurir. De-là cette célébrité dont elle jouit, & le grand rôle qu'elle fait aujourd'hui en Europe.

Ann. 1066.

Abrégé de l'hist. univers. t. 1, p. 278.

Les conquêtes & la puissance du roi Guillaume alarmerent tous ses voisins, qui se repentirent trop tard de ne s'y être pas oposés. Le roi Philippe, tout jeune qu'il étoit, comprit ce qu'il devoit craindre d'un vassal devenu roi. Il éclata en reproches contre le régent, qui loin de traverser l'entreprise du duc, l'avoit aidé de troupes & d'argent. C'étoit en effet une grande faute dans les principes de la politique. Mais si c'est une tache, c'est la seule qui ternisse la gloire du comte de Flandre. Il ne survécut pas long-temps à une révolution où tout est étonnant, & la hardiesse, & le succès qu'il ne prévit pas. La mort de ce sage modérateur fut une grande perte pour le royaume, qu'il gouverna avec beaucoup de prudence : plus grande encore pour le jeune roi, qui se trouva livré à lui-même dans un âge, où l'on a d'ordinaire peu de lumieres & beaucoup de passions. Philippe n'avoit alors que quinze ans ; & suivant l'ancienne loi du royaume nos rois n'étoient majeurs qu'à vingt-un ans. On ne voit pas cependant qu'on ait nommé un autre régent. Il commença donc à régner par lui-même : tous les actes qu'on datoit auparavant des années de la régence, furent datés des années du nouveau

Ann. 1067. Mort de Baudouin régent de France.

Fragm. hist. Franc. apud Duchesn. t. 4, p. 48.

regne, & le sceau du pupile fut substitué à celui du tuteur. La premiere expédition du monarque se fit en Flandre, où il se crut obligé de porter ses armes par considération pour la mémoire de Baudouin.

Ann. 1067.

Guerre entre les enfants de Baudouin : aventures du cadet.

Lambert. Asschaff. de rebus Germ.

Les comtes de Flandre avoient depuis long-temps pour maxime de ne point partager l'Etat entre leurs enfants. C'étoit toujours l'aîné qui succédoit, moins cependant par le droit d'aînesse, que par la volonté du pere. Le régent laissoit deux fils, Baudouin VI, qu'il avoit désigné pour son successeur, & Robert, qui suivant les idées romanesques de ce siecle, fut envoyé chercher fortune sur les côtes maritimes d'Espagne. Le jeune aventurier débarqua en effet dans la Galice; il fit de grands ravages & un riche butin; mais il ne put s'emparer d'aucune place considérable. Toutes les forces des Sarasins tomberent sur lui, & l'obligerent de retourner dans sa patrie, en très-mauvais équipage. Cet échec ne fut point capable de le rebuter; il se rembarqua de nouveau, mais il étoit à peine en mer, qu'une horrible tempête fit périr la plus grande partie de ses vaisseaux. Désespéré de ce fâcheux contretemps, il prend l'habit de pélerin & la route de Constantinople, où il étoit apelé par quelques gentilshommes Normands, qui avoient formé le dessein de s'emparer de la Grece; mais la conspiration fut découverte. Robert, instruit que l'empereur avoit donné des ordres pour l'arrêter, retourna sur ses pas, avec une forte résolution de s'établir à quelque prix que ce fût dans le voisinage de son pays. Il rassemble les débris des armées qu'il avoit perdues, & fond avec impétuosité sur la Frise, qui comprenoit alors la Zélande, la Hollande, & les environs d'Anvers. Elle étoit gouvernée par Gertrude de Saxe, veuve du comte Florent, mere & tutrice de son fils Thierri, encore enfant. Le prince Flamand, quoique repoussé par deux fois, poursuivit son entreprise avec tant de vigueur & de constance, que la comtesse craignant enfin de succomber, lui offrit sa main & le comté de Frise, qu'il accepta : c'est de-là que lui est venu le surnom de Robert *le Frison*.

C. F. Flipart Sculp.

Ex Musæo Scriverii.

J. J. Flipart sculp.

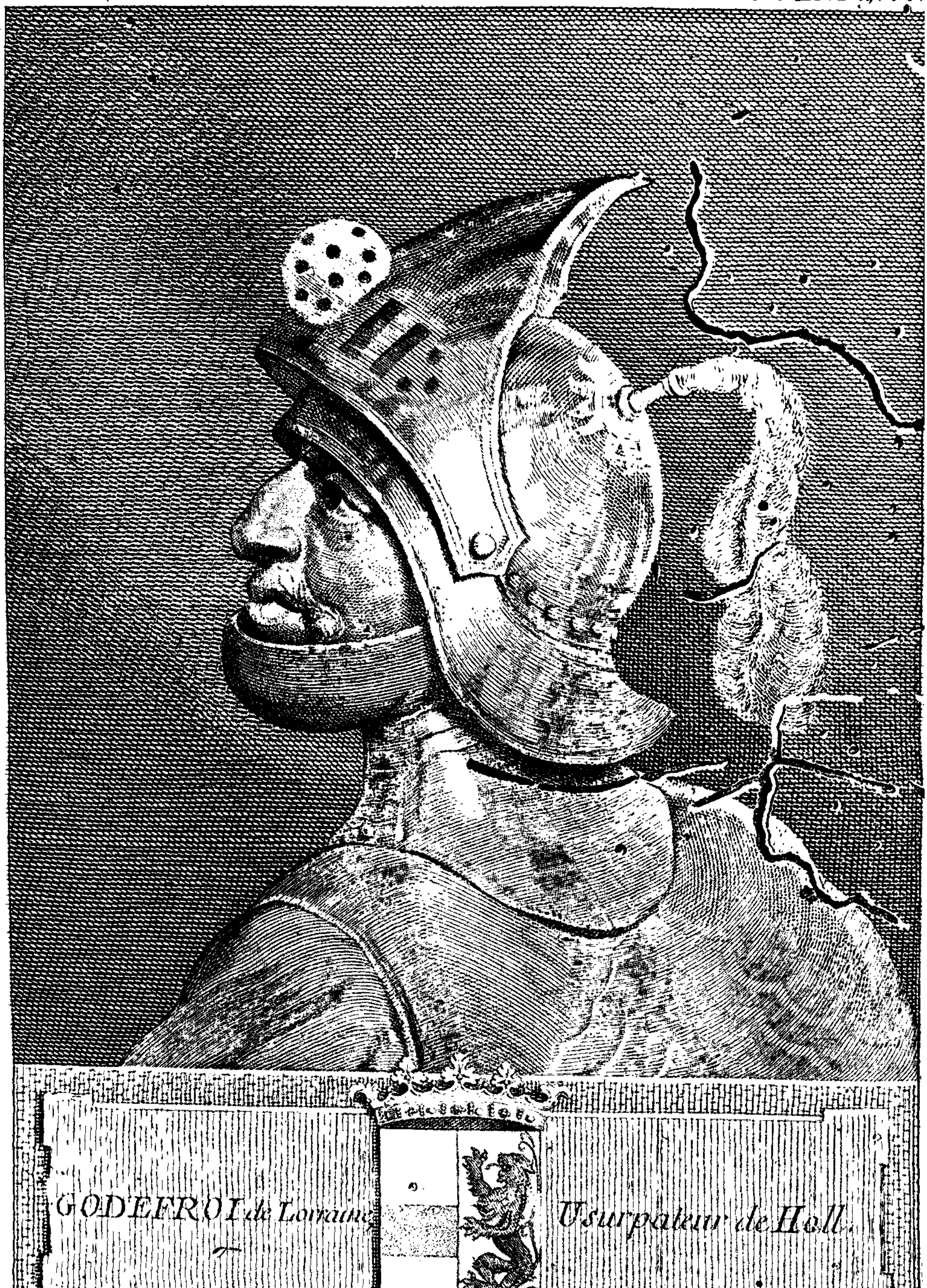

Ex Musæo Scriverii. J.J. Flipart Sculp.

Ann. 1070.

Il s'empare de la Flandre après la mort de ſon frere, & défait l'armée du roi.

Tel étoit l'état des affaires en Flandre à la mort du régent de France, prince d'une rare probité & d'une équité inflexible. Baudouin VI, qui lui ſuccéda, ſoit antipathie pour ſon cadet, ſoit jalouſie, ſoit ambition, entreprit de lui enlever un Etat qu'il ne devoit qu'à ſon courage & à ſa bonne conduite. Ce fut envain que Robert lui fit demander la paix & ſon amitié : il ne voulut rien écouter. On en vint aux mains. La victoire pour cette fois ſe déclara pour le parti le plus juſte. Le comte de Flandre fut défait & tué. Il laiſſoit deux fils, Arnoul & Baudouin, tous deux encore enfants, tous deux incapables d'arrêter les progrès du vainqueur, qui s'empara ſans peine de la principauté de leur pere. Dépouillés de leur héritage, ils vont avec Richilde de Hainaut, leur mere, implorer la protection du roi, qui les reçoit avec bonté. Philippe, alors auſſi jaloux de ſe diſtinguer, qu'il parut dans la ſuite indifférent pour la gloire, leve une puiſſante armée, à la tête de laquelle il marche à grandes journées contre l'uſurpateur. C'étoient ſes premieres armes. Le feu de la jeuneſſe & l'ardeur de ſon courage ne lui permirent pas de prendre les précautions que la prudence exigeoit. Il ſe laiſſa ſurprendre auprès de Caſſel : ſon armée y fut taillée en pieces, & le jeune comte Arnoul y périt.

Idem, ibid.

Philippe ſe réconcilie avec Robert, dont il épouſe la belle-fille.

Quelques-uns ont écrit que par un événement biſarre Robert & Richilde demeurerent priſonniers ; qu'ils furent échangés l'un contre l'autre ; que Philippe retourna une ſeconde fois en Flandre ; qu'il y haſarda une nouvelle bataille, où le comte de Boulogne fut pris, & que pour obtenir ſa délivrance, il promit de ne ſe plus mêler de la querelle qui dura encore long-temps. Mais on ne trouve rien de ſemblable dans l'hiſtorien des faits Germaniques, auteur contemporain, judicieux, impartial. Tous conviennent du-moins que cette grande victoire de Robert ne lui inſpira ni fierté, ni préſomption, & qu'il n'en rechercha qu'avec plus d'empreſſement l'amitié du monarque. Il eut le bonheur de l'obtenir. La comteſſe Richilde & Baudouin ſon fils, aban-

Lambert. Aſchaff.

donnés de la France, se virent obligés de se contenter
Ann. 1071. du comté de Hainaut, que le vainqueur leur laissa.
Philippe, pour donner au conquérant de la Flandre
une nouvelle marque de son estime, voulut bien s'allier
dans la même maison que lui, en épousant la fille de
Fragm. hist. Franc. Gertrude & de Florent comte de Frise. C'est cette reine
Berthe, si célebre dans notre histoire par les troubles
dont elle fut la cause, quoique très-innocente.

Ann. 1073. Pontificat de Grégoire VII. L'église Romaine étoit alors gouvernée par Hildebrand, Italien de nation, de très-basse naissance, autrefois moine de Cluni sous l'abbé Odilon, ensuite cardinal sous Alexandre II, enfin pape sous le nom de Grégoire VII. C'étoit un petit homme, d'un esprit vaste, inquiet, impétueux, capable de tout entreprendre, incapable de reculer, *l'un des plus hardis propugnateurs du siege de Rome, qui n'oublia rien ni par les armes, ni par la plume, ni par la censure, de ce qu'il pensoit appartenir à l'avantage de la papauté, & au désavantage des princes souverains.* On sçait qu'il est le premier qui ait osé avancer que le pape a droit de déposer les empereurs, & de délier du serment de fidélité les sujets d'un mauvais prince. C'est du-moins la doctrine de ce fameux écrit si connu sous le nom de *dictatus papæ*, parce qu'il renferme un précis des instructions qu'il dictoit à ses légats. Toutes les lettres circulaires de ce pontife respirent le même esprit. Il redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois, & faits pour les juger: maxime qu'il ne réduisit que trop fidélement en pratique.

Pasquier, recherches de la France, ch. 8 & 14, p. 190 & 218.

Epist. 35, Greg. VII, l. 2.

Ses entreprises contre les souverains. On le vit excommunier & déposer Boleslas roi de Pologne, & ôter à la Pologne même le titre de royaume. L'empereur de Constantinople, Nicéphore Botoniate, malgré ses victoires, ne fut point à l'abri de ses foudres, & reçut ordre de la part du fier pontife d'abdiquer une couronne qu'il avoit usurpée. Les princes de la Pouille & de la Calabre, ces Normands si célebres par leurs conquêtes sur Rome & sur la Grece, ne purent échaper au glaive spirituel, qu'en se faisant feuda-

Mabil. præf. 2, t. 9, n. 28.

L. 8, epist. Greg. post primam epist.

HENRI IV.

Commencé a régner le 5. 8bre. 1056.
Mort le 7. Aoust 1106.

[illegible]es du saint siege, & en lui prêtant serment de fidé[illegible]. On lit [illegible]ns ses lettres à Manassés archevêque de [illegible]eims, [illegible] quelques prélats François : *Votre roi est* [illegible] *tyran, [illegible]digne de porter le sceptre : il passe sa vie* [illegible] *infâm[illegible] crime :* paroles aussi insolentes qu'in[illegible], [illegible] [illegible]uivies de la menace trop usitée de [illegible]. Mais ce n'étoit-là que le prélude de [illegible]tats [illegible] la France. Bientôt ses légats reçurent ordre d'exig[illegible] [illegible]s François, comme les Anglois, un tribut an[illegible] d'un denier d'argent par chaque maison. L'audace étoit sans exemple : on n'y oposa que le mépris.

L'[illegible]pagne cependant étoit traitée plus despotiquement. *Vous n'ignorez pas*, écrivoit-il aux princes chrétiens de cette contrée, *que saint Pierre est seigneur suzerain & domanial de tous vos petits Etats, & qu'ils apartiennent en toute propriété au saint siege apostolique. Il vaudroit mieux qu'ils fussent en la puissance des Sarasins, que de ne pas rendre hommage au vicaire de Jésus-Christ. Vous avez dû aprendre de vos anciens*, [il parle à S[illegible] [illegible]oi d'un pays à peine chrétien,] *que la H[illegible]ngrie est u[illegible] domaine de l'église de Rome. Sçachez que vous [illegible]erez son indignation, si vous ne reconnoi[illegible] que vo[illegible] [illegible] votre autorité du pape.* Le duc de [illegible]heme lui payoit tous les ans un tribut de cent marcs [illegible]argent, [illegible] pour récompense on lui accorda la permission [illegible] porter la mitre. La Sardaigne, la Dalmatie, [illegible] [illegible]ssie même étoient dans ses idées autant de fiefs dépendants du pontife Romain. *Votre fils*, dit-il dans une lettre au roi Démétrius, *nous a déclaré qu'il vouloit recevoir la couronne de nos mains : cette demande nous a paru juste : nous lui avons donné votre royaume de la part de saint Pierre.*

Mais celui de tous les souverains à qui il porta de plus rudes coups, fut l'empereur Henri IV, prince dont le courage auroit triomphé de la fortune, si sa conduite n'eût affoibli son pouvoir. Ce monarque jouïssoit, comme ses prédécesseurs, du droit de nommer les

Ann. 1073.

Epist. 22, 35, l. [illegible]

Greg. epist. 23.

L. 1, epist. 6, 7, & lib. 6, epist. 28.

L. 2, epist. 83.

L. 1, epist. 84.

Il excommunie & dépose l'empereur Henri IV.

Ann. 1073.

évêques & les abbés, & donnoit comme eux l'inve[illegible] ture des bénéfices par la crosse & par l'anneau. [illegible] prétendit qu'il les vendoit. Le pape sur [illegible] simple [illegible] nonciation osa le citer à comparoître à [illegible]me, [illegible] s'y justifier des accusations intentées [illegible] lui. [illegible] revenoit victorieux des Saxons, [illegible] de [illegible] lorsqu'il reçut cet ordre si étrange. Il y [illegible] assemblant un synode à Vormes, où i[illegible] [illegible] & déposer le pontife. Grégoire de son côté convoque un concile, où il prononce ce foudroyant anathême : *De la part de Dieu tout-puissant, je défends à Henri de gouverner le royaume Teutonique & d'Italie : j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront : j'excommunie quiconque le servira jamais comme roi.* C'est le premier exemple d'un souverain déposé par les prêtres.

Fragm. hist. Franc. apud Duch. tom. 4, p. 89.

On lit dans un historien de ce temps, que cette sentence fut prononcée *contre l'avis de tout le concile :* elle eut néanmoins assez de pouvoir pour armer tout l'empire contre son chef. Henri se vit entouré par une armée de rebelles, qui, la bulle du pape à la main, le forcerent de promettre qu'il vivroit en particulier dans Spire, sans faire aucune fonction de roi, en atendant que Grégoire vînt présider à Ausbourg, les princes & les évêques qui devoient le juger. Ce fut le triomphe du pape. L'empereur, pour prévenir ce jugement, prit la résolution d'aller demander son absolution. Grégoire étoit alors à Canosse, près de Reggio, avec la comtesse Mathilde, qu'on peut regarder comme la véritable cause des divisions qui éclaterent entre l'empire & le sacerdoce. Henri se présenta à la porte de la forteresse, sans suite, sans garde, dépouillé de ses habits impériaux, couvert d'un cilice, & nus pieds. On l'arrête : on le fait jeûner pendant trois jours. Il est enfin admis à baiser les pieds du pontife qui l'absout, mais à condition qu'il sera parfaitement soumis, & qu'il ira atendre son arrêt à Ausbourg.

Dambert. pag. 240.

Les Lombards cependant touchés de l'humiliation

d'un

d'un jeune prince, déja célebre par des batailles gagnées, promettent de le secourir, s'il veut casser le traité honteux qu'il vient de faire. Alors tout change de face. Grégoire est assiégé dans cette même forteresse où il venoit de donner la loi. Mais son courage n'en fut point ébranlé. Il menaçoit, il excommunioit : il eut même le crédit de faire élire empereur Rodolphe de Reinfeld, duc de Suabe. Le fier pontife lui envoya une couronne d'or avec un mauvais vers latin dont le sens étoit : *La pierre a donné la couronne à Pierre, & Pierre la donne à Rodolphe* *. Henri, sur la nouvelle de cette révolte, repasse promptement en Allemagne, où malgré les nouveaux anathêmes du pape, *qui le condamnent à n'avoir aucune force dans les batailles, & à ne gagner aucune victoire*, il combat & défait son rival. L'usurpateur blessé mortellement par Godefroi de Bouillon, qui d'un coup de sabre lui coupa cette même main qu'il avoit levée en prêtant serment de fidélité, confesse en mourant que Dieu l'a puni pour s'être révolté contre son souverain.

Ann. 1075.

Il l'excommunie de nouveau & fait élire Rodolphe.

Hist. bell. Saxon. p. 155.

Tom. 10. *conc.* *pag.* 381.

Le vainqueur retourne aussi-tôt en Italie, & met le siege devant Rome. Il menoit avec lui un nouveau pape qu'il avoit fait élire à Mayence. C'étoit Guibert archevêque de Ravenne, connu sous le nom de Clément III. La ville fut prise : mais Grégoire échapa, & alla mourir en exil à Salerne, toujours parlant en maître des rois, & en martyr de la vérité.

Il meurt en exil.

Acta Apoll. c. 3, t. 17.

On ne peut lui refuser de grandes qualités, & même des mœurs ecclésiastiques, quoique ses ennemis l'accusassent d'être l'amant de Mathilde. La princesse étoit jeune : Grégoire en lui écrivant comme à sa pénitente, lui parle le langage le plus affectueux de la dévotion. C'en fut assez pour exciter la malignité : c'en est trop peu pour fonder un jugement. Le malheur de ce pontife fut de n'avoir pas assez connu les bornes de l'autorité spirituelle, & de s'être atribué sur la puissance temporelle un pou-

* *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.*

voir que Jésus-Christ n'a accordé ni directement, ni indirectement à aucun de ses disciples. Cette prévention causa des maux infinis à l'église & à l'Etat, par les sanglantes guerres qui en furent les tristes suites.

Ann. 1075.

Fin de la querelle des investitures.

La querelle en effet ne finit point par la mort de son auteur. Les successeurs de Grégoire poursuivirent Henri avec la même vivacité, & soulevèrent contre lui ses propres enfants, qui le détrônerent. Le malheureux pere presque sans secours, & près d'être forcé dans Liege par un fils dénaturé, meurt accablé de douleur & en s'écriant : *Dieu des vengeances, vous vengerez ce crime.* La malédiction fut exaucée. Henri V, devenu empereur par un paricide, soutint les mêmes droits que son pere, & fut frapé des mêmes foudres. Déposé, chassé, & rapelé tour à tour, il ne put enfin obtenir la paix, qu'en ratifiant le décret du concile de Rome, qui porte que les rois ne donneront plus les investitures par une crosse, mais par une baguette.

Conc. Normat. ann. 1122.

P. Daniel, t. 2, p. 472.

Ainsi finit la guerre des investitures, guerre qui souleva les souverains contre Rome, & les fit penser à prendre des précautions contre les entreprises des successeurs de Grégoire. On les avoit prises depuis long-temps en France, si nous en croyons Pasquier.. *Nous avons eu de toute ancienneté*, dit-il, *trois grandes propositions qui nous ont servi de bouclier. La premiere est, que le roi de France ne peut être excommunié par l'autorité du pape la seconde, que le pape n'a nulle jurisdiction ou puissance sur le temporel des rois : la derniere, que le concile général & universel est dessus le pape. Toutefois nous reconnoissons en lui cette supériorité de chef & souverain pasteur de l'église, comme celui qui est pour tel avoué par nos premiers & grands docteurs.*

Recherches de la France, l. 3, ch. 16, p. 224.

Ibid. c. 13, pag. 216.

Guillaume par ses ménagements échape aux entreprises de Rome.

Epist. 17, l. 4.

Le conquérant de l'Angleterre, malgré ses succès, ne put empêcher la cour de Rome de faire éclater ses prétentions sur les Etats qu'il venoit de réduire sous son obéissance. Grégoire lui manda par ses légats, qu'il eût à lui prêter serment de fidélité : vasselage fondé, disoit-il, sur le denier de saint Pierre, que les Anglois payoient

depuis long-temps à l'égliſe Romaine. Guillaume fit dire au pape qu'il pouroit bien continuer l'aumône : mais au-lieu de rendre hommage, il défendit à ſes ſujets d'aller à Rome. Le pontife s'en plaignit amérement, & prit le parti de diſſimuler : il n'avoit que trop d'ennemis. Le roi de ſon côté ménageoit cet eſprit impérieux ſur-tout ſur l'autre article, de peur d'en être traverſé dans ſa nouvelle conquête : ainſi ce différend n'eut aucune ſuite. Cependant le ſoin d'une domination naiſſante ne put ſuſpendre le deſſein que ce prince avoit formé de s'agrandir du côté de la France. Ann. 1075.

Les Manſeaux avoient ſecoué le joug : il n'eut qu'à paroître pour les réduire. La Bretagne lui refuſoit l'hommage, il alla mettre le ſiege devant Dol. Mais Philippe ſollicité par les Bretons, y accourut avec de nombreuſes troupes, le força de lever le ſiege, le chargea dans ſa retraite, lui tua beaucoup de monde, & prit tout ſon bagage. On faiſoit monter cette perte à quinze mille livres ſterlings, ſomme prodigieuſe pour ce temps-là. Cet événement ramena la paix, qui cependant ne fut pas de longue durée. Guillaume, en partant pour l'expédition d'Angleterre, avoit donné le duché de Normandie à ſon fils aîné Robert, qui dès-lors avoit reçu les hommages des barons de la nation. C'étoit un prince impérieux, hardi, plein de lui-même, plus avide que capable de gouverner, mais infiniment adroit dans le maniement des armes, malgré ſa groſſe & petite taille, qui lui fit donner le ſurnom de *Courte-heuſe*, c'eſt-à-dire, courte-cuiſſe. L'ambitieux fils, ſoutenu du roi Philippe, oſa ſommer ſon pere de le mettre en poſſeſſion d'un Etat qu'il lui avoit cédé. Il n'en reçut d'autre réponſe, ſinon *que ſa coutume n'étoit point de ſe dépouiller avant que de ſe coucher*. Ce fut le ſujet d'une nouvelle guerre.

Ann. 1076. Il aſſiege Dol, & eſt batu par le roi Philippe.

Malmesb. l. 3.

Fragm. de Guillel. conc.

Robert irrité de ce refus, s'échapa de la cour de Normandie, & vint ſe refugier en France, où pour lieu de ſûreté on lui donna la petite ville de Gerberoi en Beauvaiſis. Guillaume le ſuivit de près, & aſſiégea la place, qui fit une vigoureuſe réſiſtance. Il arriva

Il fait la guerre à ſon fils qu'il reçoit enſuite en grace.

dans une sortie, que le fils courant contre son pere, sans le connoître, lui porta un si terrible coup de lance, qu'il le désarçonna & le renversa par terre. Mais l'ayant reconnu au cri qu'il fit en tombant, il se jete à ses pieds, le releve les larmes aux yeux, & le fait monter sur son propre cheval. Guillaume plus outré de se voir à la merci de son fils, que touché de son action généreuse, ne put retenir les emportements de sa colere, & en se retirant, lui donna sa malédiction. Cependant vaincu par les prieres de la reine son épouse & des seigneurs de Normandie, il consentit à le recevoir en grace. Mais cette réconciliation dura peu : Robert toujours inquiet rompoit souvent avec son pere, & renouoit aussi aisément. Cette vicissitude de révoltes & d'accommodements faisoit presque toute l'occupation des cours de France & d'Angleterre, lorsque pour un sujet assez léger ; il s'éleva une sanglante guerre entre Philippe & Guillaume.

Ann. 1076. Malmesb. l. 9.

Ann. 1077.

Ann. 1078. Sa mort.

Le roi d'Angleterre devenu valétudinaire de trop de graisse, gardoit le lit depuis long-temps, & prenoit des remedes pour diminuer un embonpoint qui l'incommodoit. Philippe un peu trop porté à la raillerie, demanda en plaisantant à ses courtisans : *Quand donc cet homme accouchera-t-il?* Ce bon mot ne devoit que faire rire : il excita une cruelle guerre. Guillaume naturellement colere, fit dire au roi, que *quand il seroit accouché il iroit faire ses relevailles à sainte Genevieve de Paris avec dix mille lances en guise de cierges.* Il tint parole, entra dans le Vexin François, où il commit d'horribles ravages, assiégea & força Mantes qu'il réduisit en cendres. On assure qu'il porta lui-même du bois dans le feu : ce qui l'échauffa tellement, qu'il fut pris d'un violent accès de fievre. Pour comble de malheur, ayant voulu franchir un fossé, il tomba de cheval, & se blessa mortellement. On fut obligé de le transporter sur un brancard à Rouen, où il mourut quelques jours après, âgé de soixante ans.

Idem, ibid.

Ses enfants.

Ainsi périt le héros de son temps. Il laissa trois fils,

Vertue del. Basan Sculp.

GUILLAUME II.
Roy d'Angleterre,
Mort le 2 Aoust 1100.

Tom. III. pag. 160

Ex Musæo Scriverii.

Robert qui lui succéda au duché de Normandie & au comté du Maine, Guillaume surnommé *le Roux*, qui eut le royaume d'Angleterre, & Henri qui hérita de ses trésors avec une pension de cent mille livres à prendre sur son frere. Il fut enterré à l'abbaye de saint Etienne de Caën, qu'il avoit fondée. On dit que comme le convoi aprochoit de l'église, un habitant de cette ville se mit à crier Haro. Ce nom seul prononcé étoit un ordre aux magistrats d'accourir réprimer la violence. On arrêta. Alors le bourgeois exposa que le feu roi avoit pris pour bâtir l'abbaye de saint Etienne un fonds qui lui apartenoit, & ne lui avoit rien donné en dédommagement. Le peuple aussi-tôt saisit le corps, qui seroit demeuré sans sépulture, si Henri le cadet de ses fils, n'eût payé au dénonciateur la somme qui lui étoit due.

Ann. 1078.

Orderic, l. 7, pag. 660.

L'ambition des princes Normands ne leur permit pas de demeurer long-temps en paix. Robert comme aîné aspiroit au trône d'Angleterre, & il s'en fût emparé, s'il eut usé de diligence. Mais il fut prévenu par son cadet, qui, loin de lui donner le loisir de passer les mers, vint l'ataquer jusque sur son héritage. Le duc eut recours au roi Philippe, qui d'abord le secourut, ensuite l'abandonna, gagné par l'argent de Guillaume *le Roux*. Enfin les seigneurs des deux partis ménagerent un accommodement, où le monarque Anglois eut l'avantage: on lui céda toutes les places dont il s'étoit emparé. Ces divisions entre les freres contribuoient au repos du reste de la France, qui auroit eu tout à craindre de leur union, & qui n'eut d'autres guerres à soutenir, que celles où la générosité l'engagea vers ce même-temps.

Ann. 1091. Leurs divisions.

Malmesb. l. 4.

L'Espagne étoit toujours le théâtre de mille sanglants combats, de sieges, de meurtres, de ravages & d'horreurs. Les Sarasins y possédoient alors la Lusitanie, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, & s'étendoient au milieu des terres par de-là les montagnes de la Castille & de Sarragosse. Les chrétiens n'avoient que l'Asturie, une partie de la vieille Castille, Barcelone, la moitié de la Catalogne, la Navarre, & quel-

Ann. 1094. Expéditions des François contre les Sarasins d'Espagne.

que chose de l'Aragon. Trop foibles pour résister seuls à

Ann. 1094. la puissance des Musulmans, ils implorerent plusieurs fois l'assistance de la France, qui sous le regne de Philippe fit passer plusieurs armées à leur secours. Guillaume duc d'Aquitaine, & Hugues duc de Bourgogne se

Hist. Franc. fragm. Duch. t. 4, p. 88, 89. signalerent sur-tout dans ces pieuses expéditions, d'où ils revinrent chargés de lauriers & de richesses. Mais de tous les princes François, un seul y jeta les fondements d'une puissance durable. C'est Henri, fils de Robert duc de Bourgogne, arriere-petit fils de Hugues Capet. Ce jeune héros y fit paroître tant de courage, & rendit de

Ann. 1095. si grands services au roi de Castille, Alfonse VI, que ce monarque pour se l'atacher davantage, lui donna une de ses filles, & le comté de *Porto* que les Espagnols venoient de conquérir sur les Maures. C'est de lui que descendent les rois qui reghent aujourd'hui sur le Portugal : nom qui fut substitué à celui de Lusitanie, & qui doit son origine aux villes de *Porto* & de *Cale*, toutes deux rebâties par le conquérant François.

Philippe répudie la reine Berthe, l'an 1091. Les querelles éternelles qui armoient les enfants de Guillaume l'un contre l'autre, en delivrant Philippe des alarmes que lui causoient de si redoutables voisins, devinrent l'époque de ses malheurs & presque de sa perte. Il ne songea plus qu'aux plaisirs, non à ceux où l'on trouve de quoi charmer avec esprit les dégoûts de l'oisiveté, mais à ceux qui amolissent le courage & dégra-

Duch. tom. 4, pag. 166. dent la raison, la débauche des femmes & du vin. La reine commençoit à cesser de lui plaire : il pensa à la répudier, quoiqu'il en eût eu plusieurs enfants, entre autres Louis, prince de grande espérance, qui sauva l'Etat sur le penchant de sa ruine. Les prétextes pour le divorce ne manquoient pas dans un temps où le moindre degré d'affinité suffisoit pour faire casser un mariage. Il se trouva des généalogistes assez intéressés pour forger à prix d'argent de faux titres de parenté ; & des évêques assez foibles pour déclarer nulle, une union contractée depuis vingt ans selon les formes ordinaires. Berthe n'étoit plus ni jeune, ni belle : son sort n'excita

[illegible]é. On la vit tranquilement reléguer à [illegible]ne, où elle mourut quelque-temps après de misere.

Ann. 1093.

[illegible] croyoit avoir satisfait aux loix, en se fer[illegible] pour couvrir sa faute, envoya aussi-tôt de[illegible]der la fille du comte Roger, frere de Robert Guis[illegible]rd duc de Sicile. Ces princes supposoient la nullité du [illegible]riage de Philippe & de Berthe : l'alliance étoit honorable ; elle fut acceptée avec joie. Emme, c'étoit le nom de la princesse, partit avec un équipage digne de son rang, & aborda sur les côtes de Provence. Mais elle ne fut point reine de France. Déja le monarque s'étoit laissé emporter à d'autres amours. Celle qui avoit séduit son cœur, se nommoit Bertrade de Montfort, épouse de Foulques *le Réchin* comte d'Anjou, femme de beaucoup d'esprit & d'ambition, impérieuse ou souple, grave ou folâtre, prude ou coquete suivant le goût de ses amants. Ce n'étoit qu'avec le plus sensible regret qu'elle voyoit sa jeunesse sacrifiée à un vieillard infirme, gouteux, [illegible]. Elle n'eut pas plutôt apris le divorce du roi, qu'elle lui envoya un homme affidé pour lui proposer de la faire enlever & de l'épouser. La réputation de ses charmes lui répondoit du succès : il fut tel que sa vanité pouvoit le desirer. Philippe ravisseur & Bertrade adultere [illegible] mariés solennellement par les mains d'un évêque de Bayeux, qui pour récompense de sa [illegible]ion obtint les revenus de quelques bénéfices.

Il épouse Bertrade de Montfort qu'il enlève à son mari.

Hist. Robert. Guisch. ibid. pag. 166.

Orderic, l. 8, pag. 665.

Ce mariage scandaleux fit gémir tous les gens de bien. Les peuples murmurerent ; les seigneurs [illegible] aux armes ; les évêques ne cesserent d'aigrir Rome, jusqu'à ce qu'elle eût lancé ses foudres contre les deux époux. Le plus ardent, comme le plus sçavant de ces prélats, étoit Ives de Chartres. Le roi n'oublia rien pour le gagner, mais il ne put y réussir. La violence enfin succéda aux caresses : il fut résolu de s'assurer de sa personne. On se servit pour cela, du prétexte d'une entrevue avec le roi d'Angleterre. C'étoit a[illegible] une obligation aux

Il met tout en œuvre pour gagner l'évêque de Chartres.

Ann. 1093.

vassaux d'accompagner le prince dans [illegible] sions, comme s'il eût été à la guerre [illegible] ordre au prélat de le venir joindre avec [illegible] son évêché. Ives qui soupçonnoit le vérita[illegible] monarque, s'excusa de s'y rendre, dans [illegible] plus modestes & les plus respectueux. Il commenc[illegible] exposer les raisons qui l'en empêchent : raisons ti[illegible] des défenses du pape, & du respect dû au prince, pu[illegible] qu'il seroit obligé de lui dire en présence de tout le monde ce qu'il ne lui dit qu'en secret dans une lettre. Il lui représente le peu de sûreté qu'il y auroit pour lui dans une cour où il a pour ennemi un sexe quelquefois perfide jusque dans ses amitiés : il finit par adresser des vœux au ciel, pour qu'il éclaire l'esprit & touche le cœur de *son excellence*, car il n'y avoit point encore de titres affectés aux têtes couronnées. On disoit indifféremment aux rois, *votre sérénité*, *votre grandeur*, *votre excellence*, *votre grace*; quelquefois aussi, mais rarement, *votre majesté*, qui souvent paroît plutôt une épithete qu'un nom d'honeur, particuliérement propre à la dignité royale.

Ivonis, episc. epist. 6, tom. 4, Duchesn. p. 219.

Il est excommunié, l'an 1094.

Conc. Rhem. t. 10, concil.

Philippe alors ne ménagea plus rien : il déclara le prélat déchu de la qualité de *fidele*, abandonna toutes ses terres au pillage, & le fit citer au concile de Rheims, qu'il avoit sçu gagner, & [illegible]pendant prononcer sur la validité de son mariage. Ives se défendit en homme qui n'avoit ni violé sa foi, ni offensé la majesté royale, & récusa le jugement de l'assemblée ; parce que, suivant les canons, il ne devoit point être jugé hors de sa province. Le pape cependant, qui prévoyoit que les évêques de France n'agiroient pas selon ses intentions, donna ses ordres pour assembler un concile à Autun, où le monarque François fut excommunié, s'il ne renvoyoit Bertrade. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que ce pontife, Urbain II, François de nation, né dans l'obscurité, osa fulminer la même sentence contre son roi, non à Rome, mais dans les propres Etats de ce prince, à Clermont en Auvergne, où il étoit venu chercher-

Ibidem.

Malmesb. l. 4.

cher

un asyle, & dans ce synode, où nous verrons qu'il prêcha la croisade.

Ann. 1095.

Le roi parut enfin se soumettre, promit de se séparer d'avec Bertrade, & fut absous au concile de Nismes. Mais la suite fit bien voir que la politique, plus que la religion, avoit opéré ce changement. La mort de la reine Berthe, celle du pape, le point d'honeur, la passion, l'amour, tout devint pour lui un motif de faire cesser le triomphe de Rome; & la comtesse rapelée fut couronnée solennellement par deux prélats François. Le successeur d'Urbain, c'étoit Pascal II, homme d'une fermeté égale à celle de ses prédécesseurs, envoya aussi-tôt deux cardinaux en France, avec ordre d'assembler un concile à Poitiers, pour y lancer de nouveaux anathêmes. Ils y trouverent de grands obstacles. Tout avoit changé de face. Philippe étoit devenu libre par la mort de sa femme : le comte d'Anjou avoit reconnu l'irrégularité de son mariage avec Bertrade : les évêques crioient hautement contre la fierté des souverains pontifes, qui s'atribuoient en France une autorité absolue : les seigneurs enfin commençoient à sentir ce qu'ils devoient apréhender pour eux-mêmes, si l'on accoutumoit la cour de Rome à voir tout plier sous ses ordres. Celui de tous qui s'oposa le plus vivement aux entreprises des légats, fut Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui avoit alors publiquement une maîtresse. Il déclara en pleine assemblée qu'il ne souffriroit jamais qu'on excommuniât en sa présence le roi son seigneur ; & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, il se leva en colere, & sortit brusquement de l'église, suivi de quelques évêques, de plusieurs seigneurs, & d'une partie du peuple, qui disoit mille injures aux ministres Romains. On en vint même jusqu'à la violence. Quelqu'un de ceux qui étoient dans les tribunes, lança contre un des cardinaux une pierre, qui alla casser la tête d'un ecclésiastique assis à leurs côtés. Ce ne fut plus alors que clameur, que tumulte. La plupart des prélats prirent la fuite : quelques-uns cepen-

Il est absous au concile de Nismes, & excommunié de nouveau à celui de Poitiers.

Concil. Pict. t. 10, concil.

dant demeurerent, & la sentence d'excommuni[illegible] n'en fut pas moins fulminée contre le roi.

Ann. 1095.

Effets de ces excommunications.

On ne doit pas croire d'après quelques auteurs anonymes, que le trône pour cela fut déclaré vacant, [illegible] les François déliés du serment de fidélité, [illegible] le [illegible]u-me mis en interdit. Ce qui semble confirmer cette [illegible] nion, est une maniere alors usitée de dater les actes [illegible] blics, *fait sous le regne de Jésus-Christ régnant en Fran*[illegible] mais d'habiles écrivains ont démontré que long-temps avant son divorce, Philippe se servoit de cette pieuse formule, & qu'elle a été souvent employée avant & après ce prince. On prêchoit comme de coutume à portes ouvertes : on administroit publiquement les sacrements : le roi même avoit obtenu des évêques, qui pouroit faire dire la messe devant lui. [illegible] l'effet que produisirent ces excommunications, si [illegible] en croit un auteur contemporain, qui entre là-dessus dans un grand détail, fut que l'office ne se faisoit qu'à voix basse & portes fermées dans les lieux où le monarque se trouvoit, & que les jours de [illegible] f[illegible] il n'étoit plus couronné solennellement par les ma[illegible] prélats de son royaume : on n'en excepte que ceux de la Belgique, qui ne voulurent jamais le regarder comme excommunié. On ne trouve d'ailleurs aucun monument qui prouve, que malgré tant d'anathêmes il ait été en horreur à ses sujets : [illegible]son de plus pour douter, & de l'interdit général où l'on sup[illegible] fut la France sous le roi Robert, & de l'aba[illegible] où Pierre Damien dit que ce prince f[illegible]it. P[illegible] cependant ne laissoit pas de se trouver dans un grand embarras. Tant d'excommunications de[illegible]oient pour quelques vassaux un prétexte plausible de [illegible]évolter. Ce fut ce qui lui inspira la résolution d'associer son fi[illegible] Louis, prince de dix-neuf à vingt ans, mais d'u[illegible] courage, d'une maturité, & d'une sagesse au-dessus de son âge.

Besli. Blondel. Mabillon.

Orderic. Vital. ann. 1092, *pag.* 699.

Mézerai, t. 2, *pag.* 527.

Duch. t. 4, p. 145.

La France étoit le théâtre de mille violences. Les seigneurs avoient tous des châteaux, d'où ils couroient

[illegible] grands chemins & les rivieres, pillant ou rançonnant les marchands, les eccléſiaſtiques, les veuves, les orphelins, & autres gens ſans défenſe. On ne pouvoit plus voyager qu'en caravanes ; & le roi lui-même n'eût oſé aller de Paris à Etampes, ſans avoir une groſſe eſcorte. La capitale étoit comme bloquée par ſept ou huit petites villes dont les ſeigneurs avoient des troupes qui infeſtoient la campagne : tyrans d'autant plus formidables, qu'ils étoient plus unis par les liens & du ſang & de l'intérêt. Le premier ſoin de Louis fut de réprimer ces brigandages. Tel étoit alors le droit des ſeigneurs, qu'on ne pouvoit ni les arrêter, ni les punir de mort pour crime de rebellion : le prince n'avoit que la voie des armes pour les forcer d'obéir : il prit donc le parti de leur faire une rude guerre, ſe portant par-tout où l'on réclamoit ſon ſecours, combatant quelquefois plus en ſoldat déterminé, qu'en prince & en capitaine. C'eſt ce qui lui a fait donner le ſurnom de *batailleur*, parce que dans toutes ces petites guerres il étoit ſans ceſſe aux mains avec les perturbateurs du repos public, *bataillant* comme un [illegible] preſque toujours avec ſuccès.

Ann. 1103, & ſuiv.

Louis aſſocié au trône, réprime les violences dans le royaume.

Suger. vita Ludov. Groſſi.

Bouchard, ſeigneur de Montmorenci, refuſoit de ſe ſoumettre à l'arrêt de la cour du roi, qui le condamnoit à réparer les torts qu'il avoit faits à l'abbaye de Saint-Denis. Louis prend auſſi-tôt les armes, porte la déſolation ſur ſes terres, brûle juſqu'à ſon château, & le force d'obéir. Dreux de Mouchi, & Lionnet de Meun tyranniſoient quelques égliſes, l'un dans le Beauvaiſis, l'autre dans l'Orléanois : ils furent châtiés & réprimés. Lionnet aſſiégé dans ſa forteresse, & preſſé par le feu que le prince y a fait mettre, ſe précipite de deſeſpoir du haut en bas d'une tour. Mathieu de Beaumont avoit dépouillé Hugues de Clermont, ſon beau-pere, de la moitié de la ſeigneurie de Luzarches : le jeune monarque va au ſecours de l'oprimé, & le rétablit dans ſes droits. Ebale de Rouci ravageoit les biens de l'égliſe de Rheims ;

Idem, ibid. n. 1.

N. 3.

Ann. 1103. N. 5. Louis y court avec une armée de sept cents hommes, met tout à feu & à sang sur son territoire, & l'oblige de lui donner des ôtages, pour sûreté de sa promesse de cesser ses brigandages. Le châtelain Humbaud ne vouloit point faire justice à un de ses voisins,

N. 11. comme il y avoit été condamné; le prince marche contre lui, résolu de le forcer jusque dans son château de saint Sévere, place très-forte sur les confins du Limosin & du Berri. Il le trouve retranché sur le bord d'une riviere : il y entre, la passe à la nage, & renverse tout ce qui ose s'oposer à son passage. Le rebelle étonné de cette intrépidité, demande pardon & se soumet.

Ce fut vers ce même-temps que commencerent les guerres entre la France & l'Angleterre. Guillaume le *Roux*, devenu maître de la Normandie pendant l'absence du duc Robert son frere, voulut profiter des troubles qui agitoient le royaume, & ne se promettoit rien moins que de pousser ses conquêtes jusqu'à la capitale de l'empire François. Le sujet de la querelle étoit d'anciennes prétentions sur le Vexin François, qu'il fit sommer le roi de lui restituer. Mais il trouva dans le fils de Philippe un jeune héros qui sçut faire échouer ses projets ambitieux. Toute cette guerre se termina à des ravages, & à quelques combats entre de gros partis, sans qu'on en vînt à aucune action générale. Le monarque Anglois, obligé de conclure la paix, alla mourir dans son royaume, où il fut tué à la chasse, d'un coup de fleche tirée par hasard ou à dessein. Tant de glorieux exploits, en établissant la réputation de Louis, le rendoient de jour en jour plus redoutable aux petits tyrans qui désoloient la France. Guy Troussel, l'un des plus déterminés brigands du royaume, craignant de le voir fondre sur lui : il offrit de céder Montlhery si Philippe, fils du roi & de Bertrade, vouloit lui faire l'honeur d'épouser sa fille unique. Ce château qui passoit alors pour imprenable, étoit depuis long-temps

Orderic, Vital. l. 10.

Suger. vita Ludov. Grossi.

l'objet des vœux du monarque. La propoſition fut acceptée avec joie, & Louis ſans rendre de combat, ſe vit maître d'une place qui depuis pluſieurs années incommodoit tout le pays d'alentour, & empêchoit la communication de Paris avec Orléans. Ann. 1103.

Mais de toutes ces petites guerres, la plus glorieuſe pour Louis fut celle qu'il eut à ſoutenir contre le comte Gui de Rochefort. Ce ſeigneur, favori de Philippe, avoit eu le crédit de faire épouſer ſa fille Lucienne à l'héritier préſomptif de la couronne. Les deux jeunes époux étoient parents : le mariage, avant d'être conſommé, fut caſſé par Paſcal II au concile de Troies. Le comte, outré du peu de fermeté du prince ſur cet article, ſe retira de la cour, prit les armes, & engagea pluſieurs ſeigneurs dans ſa révolte, entre autres Thibaud comte de Champagne. Hugues de Pompone, châtelain de Gournai-ſur-Marne, fut le premier qui arbora l'étendard de la rebellion, en enlevant les chevaux de pluſieurs marchands qui étoient ſous la protection du roi. Louis indigné de cette audace, raſſemble promptement ſa petite armée, & vient l'inveſtir dans ſa fortereſſe. Il trouva beaucoup de réſiſtance au paſſage de la riviere : il le força néanmoins. Les ennemis épouvantés de le voir ſe précipiter au milieu des eaux pour aller fondre ſur eux, abandonnerent leurs retranchements, & ſe ſauverent dans le château. Il fut ataqué avec toutes ſortes de machines, mais ſans beaucoup de ſuccès. Cependant les vivres commençoient à manquer, & déja, malgré les remontrances de Guy de Rochefort, l'on parloit de capituler, lorſque le comte de Champagne parut avec de nombreuſes troupes. Louis va à ſa rencontre, le défait, le met en fuite, & revient devant la place, qui ſe rend. Elle fut confiſquée & donnée aux ſeigneurs de Garlande.

Il défait les comtes de Champagne & de Rochefort.

Idem, ibid. n. 10.

Tel étoit l'état des affaires, lorſque l'ambition, la haine & la jalouſie mirent le trouble dans la famille royale. Louis, ſoit mouvement de curioſité, ſoit ſentiment d'eſtime, eut envie d'aller paſſer quelque-temps

Ann. 1103. à la cour de Henri I, roi d'Angleterre. Il y étoit à peine, que le monarque Anglois reçut une letre cachetée du propre cachet de Philippe, par laquelle on le prioit, ou de faire mourir secrétement son hôte, ou de le retenir prisonnier. Henri, tout cruel qu'il étoit, il venoit de faire brûler les yeux au duc Robert son frere aîné, ne voulut ni violer l'hospitalité, ni se rendre le ministre de la passion de Bertrade; car c'étoit cette méchante femme qui avoit dicté ce fatal arrêt. Louis averti de tout, repasse promptement les mers, vient trouver le roi son pere, se jete à ses pieds, & lui aporte, dit-il, la tête d'un criminel qu'il a condamné. Philippe ignoroit absolument ce qui s'étoit passé, il protesta qu'il n'avoit aucune part à cet horrible dessein. Le jeune prince, emporté par le feu de l'âge, demanda hautement justice de la comtesse, & jura que si on ne lui donnoit satisfaction, il sçauroit en tirer une éclatante vengeance. Cette indiscrete vivacité ne servit qu'à irriter les fureurs de Bertrade : elles allerent jusqu'à faire empoisonner un ennemi trop redoutable par l'estime de la noblesse, & par l'amour des peuples. Louis dévoré d'un feu secret, ne pouvoit prendre ni repos, ni nouriture : il ne fut sauvé que par les remedes extraordinaires d'un médecin, que ceux de la cour traitoient d'ignorant, mais qui eut le bonheur de guérir son malade. Un tel atentat réveilla toute sa haine pour une furie, qui après avoir deshonoré *le pere, ataquoit* les jours du fils : il vouloit la tuer ; mais le roi vint à bout de les réconcilier : il aimoit sa femme, & ménageoit encore plus un prince, le soutien de son Etat, & l'honeur de sa famille. Pour l'apaiser, on lui donna Pontoise & tout le Vexin François, avantage si considérable, qu'il l'engagea, sinon à oublier, au moins à dissimuler son ressentiment.

Idem, ibid.

Ann. 1104. Concile de Baugenci, où l'on ne décide rien sur le mariage du roi.

Cependant le pape étoit passé en France. Philippe lui fit dire qu'il étoit prêt à subir telle pénitence qu'on jugeroit à propos de lui imposer : mais qu'il demandoit la dispense nécessaire pour accomplir légitimement son

mariage. On assembla pour cet effet un concile à Baugenci. Le roi & la comtesse y promirent de n'avoir ensemble aucun commerce, jusqu'à ce que l'église eût prononcé si elle rehabiliteroit leur union. On vint aux opinions, mais personne n'osa s'expliquer. Rome vouloit que les évêques de France ouvrissent eux-mêmes l'avis : ceux-ci, pour ne point se charger de ce que la décision pourroit avoir d'odieux, vouloient auparavant sçavoir le sentiment du pape. On vit alors à la gloire de la piété, combien l'esprit de religion est différent de celui de l'intérêt & de la passion. Ceux des prélats François, que la faveur de la cour avoit engagés à dissimuler les desordres du prince, commencerent à se piquer de sévérité dans une circonstance où elle pouvoit être dangereuse; ceux au contraire qui s'étoient oposés avec fermeté au commerce scandaleux du monarque, tels que les évêques de Chartres & de Beauvais, se montrerent les plus disposés à lui faciliter les moyens de rentrer dans le bon chemin. On disputa beaucoup & long-temps : on ne put rien décider. Ann. 1104. T. 10, concil.

Le roi ressentit vivement l'insulte qu'on lui faisoit, & s'en plaignit avec hauteur. Les plus sçavants, comme les plus saints évêques du royaume, en écrivirent fortement au pape, qui fit partir deux légats, avec ordre d'assembler un nouveau concile à Paris. Philippe y fut enfin absous de toutes censures, & son mariage réhabilité. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer de la suite de l'histoire. On y voit les deux époux faire un voyage à Angers, où ils sont reçus magnifiquement par ce même Foulques le Réchin que Bertrade avoit quité. Cette princesse y est honorée de la qualité de reine. Elle vit avec le monarque comme avec un mari : cependant plus d'excommunications, ni de menaces des foudres ecclésiastiques : toutes raisons qui prouvent qu'on leur accorda enfin la dispense nécessaire pour se marier. *Tant la fermeté*, dit Mézerai, *est efficace, même dans le mal.* Ann. 1105. Pascal. ep. 33. Chr. Malleac. Chron. Andegav. t. 5. Abrég. tom. 2, pag. 518.

Les croisades.

Ainsi finit cette grande affaire, qui, vu la disposition

Ann. 1095.

des esprits peu éclairés & portés à la révolte, pouvoit devenir funeste à la maison régnante, mais qui n'eut d'autre suite que de faire éclater la sagesse de deux ou trois prélats François, & les grandes qualités de Louis fils du roi Philippe & de la reine Berthe. Il nous reste maintenant à parler d'un événement mémorable, arrivé durant le cours de ces brouilleries : événement qui mérite d'autant plus d'avoir place dans ces annales, qu'il regarde les François plus particuliérement qu'aucune autre nation. On devine sans doute qu'il s'agit des croisades, ces fameuses expéditions de nos ancêtres, si funestes à l'Etat, qu'elles dépeuplerent & appauvrirent ; si utiles aux papes, qu'elles mirent en possession de commander aux princes, & de mettre un tribut sur le clergé ; si avantageuses pour nos rois, qu'elles rendirent plus puissants, & plus absolus, tant par l'éloignement de ceux des seigneurs qui pouvoient le plus contrebalancer leur autorité, par la réunion des domaines qu'elles leur donnerent occasion d'aquérir. La clarté de l'histoire demande qu'on reprenne les choses d'un peu plus haut.

Pierre l'hermite entreprend de liguer les princes chrétiens contre les Turcs.

La Palêstine n'étoit plus ce qu'elle avoit été sous le gouvernement des Juifs. Sa capitale détruite par Vespasien, rebâtie par Adrien, ornée par Constantin, ruinée par les Perses, repeuplée par les Sarasins, prise & reprise autant de fois que ses voisins avoient changé de maîtres, gémissoit alors sous la tyrannie des Turcs, apelés Selgiucides. Ce peuple naturellement féroce, & d'une autre race que celui qui porte aujourd'hui le même nom, étoit originaire de cette partie de la Sarmatie Asiatique, qui est entre le Mont-Caucase, le Tanaïs, le Palus Méotide & la Mer Caspienne. Ennemi de toute religion, il n'y a point d'outrages qu'il ne fît aux chrétiens que la dévotion du temps amenoit dans ces saints lieux, consacrés par la naissance, les miracles, les souffrances & la mort d'un Homme-Dieu. Un pélerin d'Amiens, touché de ces excès, dont il avoit été le témoin & l'objet, entreprit d'exciter le pape & les

Guill. Tyrius, l. 1, t. 1.

princes

princes à joindre leurs forces pour exterminer ces barbares. Il est nommé *Cucupietre* dans les mémoires de la princesse Anne, fille de l'empereur Alexis Comnene : on ne le connoît dans notre histoire que sous le nom de *Pierre l'Hermite*. L'ardent Picard poursuivit son entreprise avec un zele opiniâtre, & eut la gloire de réussir. C'étoit un gentilhomme, dit-on, prêtre & solitaire, d'une petite taille, d'une figure hideuse, mal fait, mal vêtu; mais qui cachoit une grande ame sous un extérieur ignoble. Il sçut si bien persuader Urbain II, que ce pontife, charmé de l'honeur qui lui reviendroit d'une si belle expédition, lui ordonna d'aller dans toutes les cours, pour disposer les rois & les seigneurs à l'exécution de ce grand projet. Ann. 1093. *Robert. Monach. l. 1.*

Pierre, muni du suffrage de Rome, court de province en province, nu-pieds, nu-tête, tenant à la main un grand crucifix, prêchant avec enthousiasme, & versant à propos des torrents de larmes. On sçait ce que peut sur le peuple un air de prophete, soutenu d'une grande austérité de vie & de mœurs. Tout étoit peuple alors, par la profonde ignorance qui régnoit à la cour comme à la ville & à la campagne. Tout parut embrasé du même feu que le dévot hermite : l'Italie, la France & l'Allemagne témoignerent une extrême impatience de voir former une ligue pour un si glorieux dessein. Le pape informé des progrès de son précurseur, tint un concile à Plaisance, où se trouverent quatre mille ecclésiastiques de tout rang, & plus de trente mille laïques. Les ambassadeurs d'Alexis Comnene y parurent pour demander l'assistance des princes chrétiens contre les Musulmans, qui menaçoient les restes du Christianisme en Orient. Urbain appuya leur demande par un discours si vif & si pathétique, qu'il tira les larmes des yeux. Mais ce n'étoit point de l'Italie que Constantinople devoit atendre du secours. Le pape ne cherchoit qu'à augmenter l'autorité du saint siege par la conquête d'un nouveau royaume : & les princes Italiens, trop enchantés des délices de leur pays, n'avoient nulle

Ann. 1094. Le pape convoque pour cet effet un concile à Plaisance.

Conc. Placent. t. 10, concil.

envie d'aller se batre dans une terre couverte de rochers arides.

Ann. 1095.

Concile de Clermont, où la ligue est résolue.

On fut donc obligé d'assembler un autre concile à Clermont en Auvergne, où se rendirent treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques; plus [illegible] cents abbés, & une multitude prodigieuse de sortes de personnes. Le pape y harangua dans la grande place, & représenta d'une maniere touchante la profanation des lieux saints, la misere & l'oprobre des chrétiens d'Orient, le danger enfin où étoit l'Europe, si on ne s'oposoit aux progrès des infideles, que toute l'assemblée s'écria d'une voix unanime: *Dieu le veut*, *Dieu le veut*. Paroles qui furent long-temps le cri de guerre & la devise des *croisés*. Ce fut ainsi qu'on apela ceux qui s'enrôlerent pour cette expédition, parce que tous portoient une croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite * ou au chaperon. On ne pouvoit la recevoir que des mains du pape, des évêques, des abbes, ou des ecclésiastiques constitués en dignité. De-là est venu le nom de *Croisade*.

Conc. Clarom. ibid.

Hist. belli Sacri, tom. 1, Musai Italici.

Empressement pour prendre la croix.

Ce concert, toujours si rare dans les grandes assemblées, fut regardé comme un vrai prodige. Le pape y trouvoit *une impression manifeste de la volonté suprême, un oracle inspiré du ciel, un présage certain de l'heureux succès d'une guerre que Dieu vouloit*. Miracle qui semble confirmé par la remarque d'un auteur contemporain, qui observe que le même jour que la croisade fut publiée à Clermont, on en eut nouvelle dans les pays les plus éloignés en Orient & en Occident Mais si l'on examine la chose avec les yeux de la raison, on n'y verra rien que de très-naturel & dans l'ordre commun des événements humains. Le concile n'étoit presque

Balderic, archiep. l. 1.

Robert. Monach. l. 1.

* Poëme manuscrit intitulé *le Roman du Renard*, rapporté par Ducange, au mot *Crux*.

Mais comment que il en doie estre,
La Croix est en m'épaule destre;
L'escharpe & bordon li aportent, &c.

composé que de François, nation également guerriere & amie de la nouveauté. Les seigneurs inquiets, indépendants, ruinés par le libertinage; les ecclésiastiques dégoûtés d'une profession qui proscrit la licence; les moines ennuyés d'un genre de vie qui les sépare du reste du monde; le peuple accablé d'impôts & de miseres; les [illegible] plongés dans la débauche ou la superstition, ne cherchoient que l'occasion de se signaler ou de s'enrichir. On défendoit de poursuivre les croisés pour dettes; on les affranchissoit de toute imposition: on permettoit aux gentilshommes d'engager leurs terres: on mettoit les biens du roturier sous la protection de saint Pierre, protection alors très-puissante: on promettoit à tous une entiere rémission de leurs péchés: [illegible] ouvroit enfin le ciel, sans autre pénitence que de suivre la plus chere de leurs passions, qui étoit de voyager & de faire la guerre. Ann. 1095. Rigord. p. 26. Spicileg. Ach. l. 6, p. 406.

On se croisa donc à l'envi: les uns par libertinage, les autres par un faux zele de religion: ceux-ci pour se faire un nom, ceux-là pour changer de place: quelques-uns pour se soustraire aux importunités de leurs créanciers, quelques autres pour aller chercher dans un pays étranger une fortune plus favorable que celle dont ils jouissoient dans leur patrie. Evêques, abbés, moines, seigneurs, marchands, ouvriers, laboureurs, vieillards, femmes, enfants, tout voulut être de cette expédition. Il n'y eut que les rois qui ne se laisserent pas emporter à cette pieuse fureur: mais ils permirent à leurs vassaux & à leurs sujets de prendre la croix. Les auteurs contemporains font monter le nombre de ces premiers croisés *à plus de six millions d'ames. On eût cru*, dit la princesse Anne Comnene, *que l'Europe, arrachée de ses fondements, alloit tomber sur l'Asie.* On se donna rendez-vous à Constantinople. Mais de cette multitude effroyable de vagabonds qu'on fit partir par différents chemins, les uns ne passerent pas l'Italie ou l'Allemagne, & revinrent sur leurs pas, rebutés des peines d'un voyage où ils ne s'étoient figuré que délices: Divers motifs des croisés: leur nombre. Guillel. Tyr. l. 1, c. 5. Balderic Dolen, l. 1. Fulcher. Carnot. p. 822, tom. 4, Duch. Malmesb. l. 4, pag. 133.

Ann. 1095. les autres périrent de maladies, de faim, de soif & de fatigues. Plus de quatre-vingt-mille se rangerent sous les drapeaux de Pierre l'Hermite, qui ne put se refuser à la vanité de commander une armée, en froc, en sandales, & ceint d'une grosse corde. Bientôt il apprit par une funeste expérience, que rarement on réussit lorsque l'on sort des bornes de son état.

Ann. 1096.

Pierre l'hermite se fait général d'armée: il est batu, ainsi que son Lieutenant.

Guillel. Tyr. l. 1, c. 8.

Le dévot général partagea son armée en deux corps. Le premier, sous la conduite d'un gentilhomme François, nommé Gautier *sans argent*, après avoir traversé paisiblement la Hongrie, s'émancipa, & commit d'horribles désordres dans la Bulgarie. On se réunit pour exterminer ces brigands, qui furent taillés en pieces. Ce qui échapa à l'épée des vainqueurs, alla camper avec son commandant sous les murs de Constantinople, où l'empereur Grec leur fit fournir des vivres jusqu'à l'arrivée du second corps, qui étoit sous les ordres de Pierre l'Hermite. Ce guerrier solitaire; par une action qui n'est ni d'un prêtre, ni d'un chrétien, entreprit, contre la foi jurée, de venger la défaite de son lieutenant sur Malleville, place forte sur les frontieres des Hongrois & des Bulgares. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, & tous ses habitants égorgés. Les deux nations justement irritées de cette perfidie, tomberent sur lui avec toutes leurs forces, lui tuerent dix mille hommes, lui enleverent ses bagages, ses chariots, ses provisions & son argent. Il eut beaucoup de peine à ramasser les débris d'une armée que la crainte avoit dispersée dans les bois & sur les montagnes. Mais enfin il fut assez heureux pour réjoindre Gautier, qui prévenu des plus hautes idées en faveur de cette idole des croisés, ne s'attendoit pas à le recevoir dénué de tout, & mourant de faim.

Idem, ibid. c. 17 & 20.

Deux autres armées de croisés sont exterminées par les Hongrois.

Ce ne furent pas les seuls échecs qu'essuyerent ces armées de fanatiques. Celle du prêtre Godescald, composée de quinze mille Lorrains & Allemands, fut encore plus maltraitée. Il n'y eut point de brigandages, de violence & de cruautés qu'elle n'exerçât sur les lieux de

son passage. Toute la Hongrie prit les armes contre de dangereux hôtes : ils furent investis, désarmés, massacrés : il n'en échapa qu'autant qu'il en faloit pour aller porter dans leur pays la nouvelle de ce triste désastre. Une autre troupe de plus de deux cent mille hommes, François, Anglois, Flamands, Lorrains, Allemands, vil amas de gens perdus de débauches, s'imagina qu'avant de défendre la religion, il faloit commencer par exterminer les Juifs ses ennemis. Il y en avoit beaucoup à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence : ils furent égorgés sans distinction d'âge, ni de sexe. On vit se renouveler en cette occasion les tragiques exemples de Sagunte & de Capoue : les meres devenues furieuses, poignarderent leurs enfans : les maris fendirent le ventre à leurs femmes & se tuerent eux-mêmes, pour ne pas tomber entre les mains des barbares. Le ciel devoit une éclatante vengeance à une si exécrable inhumanité ; il en fit une punition qui doit à jamais effrayer ceux qui se servent de la religion pour deshonorer son auteur par leurs crimes. Cette effroyable multitude de scélérats trouva encore dans la Hongrie son châtiment & son tombeau : elle y périt victime de la frayeur, du fer, des eaux & de ses forfaits.

An. 1096.
Idem, ibid. c. 27.

Ibid. c. 29.

Ménagement de l'empereur Alexis pour ces premiers croisés.

Cependant le général Hermite avoit reçu un renfort considérable de Lombards, de Génois, de Piémontois, & autres peuples d'Italie. C'étoient autant de brigands que le massacre de leurs prédécesseurs ne put contenir : ils se mirent à ravager les environs de Constantinople, où on leur avoit permis de camper. L'empereur Alexis pouvoit les punir, comme leurs compagnons l'avoient été en Hongrie, & dans la Bulgarie ; mais par une modération digne de tous les éloges, il ne songea qu'à s'en débarasser, & leur fournit des bateaux pour les transporter au-delà du Bosphore dans la Bithynie.

On raconte de lui plusieurs autres traits également glorieux à sa mémoire. Il étoit assis sur son trône dans une cérémonie publique : un certain comte François,

que l'histoire ne nomme point, vint se placer à ses cô-tés, disant tout haut : *Voilà un plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir devant des gens comme nous.* L'empereur ne fit que sourire. Bohémond, à la vûe d'un magasin de meubles précieux & de bijoux de toute espece, entassés sans ordre dans une des chambres du palais de Constantinople, s'écria dans un excès d'admiration : *Est-il possible qu'on néglige de si belles choses ! Si je les avois en ma puissance, je me croirois le plus riche prince de la terre.* Le soir même Alexis lui envoya toutes ces richesses.

Ann. 1096. *Ann. Comn. Alex.*

Ce qu'il faut penser de ce prince soit en bien, soit en mal.

C'est sans doute ce qui a donné lieu aux historiens Grecs de nous représenter ce monarque comme un prince également sage, modéré, généreux & politique. Les Latins au contraire le traitent de cruel, d'avare & de perfide, qui sous l'aparence de l'amitié, ne cherchoit qu'à traverser les croisés, ou à faire périr leurs armées. On doit se défier des uns & des autres. Alexis avoit été insulté par les princes Normands, qui peu contents de lui avoir enlevé la Pouille, la Calabre & la Sicile, étoient venus l'ataquer jusques dans la Thrace. Il n'ignoroit pas que ces conquérants de l'Italie avoient formé le projet de s'emparer de la Grece : il sçavoit les désordres dont cette ligue effroyable de chrétiens avoit tracé sa route : il voyoit son propre pays exposé à leurs brigandages : rien de plus naturel que de lui voir prendre des précautions contre une multitude dangereuse, dont il ne vouloit pas être l'esclave. Mais les loix de l'honeur doivent toujours être sacrées aux grandes ames ; & la trahison, odieuse dans un particulier, devient abominable dans un prince. C'est en deux mots l'excuse & la condamnation de ce monarque, ou, si l'on veut, le malheur des circonstances où il se trouva.

L'armée de Pierre l'Hermite est massacrée par Soliman, soudan de Nicée.

Il ne paroît pas en effet que d'abord il ait eu de mauvais desseins. C'est du-moins ce qu'on peut conjecturer, & de son atention à fournir des vivres à l'armée de Pierre l'Hermite, & du sage conseil qu'il lui donna, de ne point trop s'engager avant l'arrivée des

princes croisés. Mais il avoit à faire à une multitude de gens peu disciplinés : on ne voulut rien écouter. Bientôt l'esprit de discorde se mit dans cette troupe de vagabonds. Les Italiens & les Allemands se séparerent des François, qui les traitoient avec trop de hauteur & de mépris. Un nommé Renaud qu'ils élurent pour leur chef, les conduisit jusqu'à deux lieues de Nicée, où ils emporterent une petite ville l'épée à la main. Soliman, soudan de Nicée, tomba sur lui avec des troupes aguerries, le batit, lui enleva sa nouvelle conquête, le fit prisonnier, & le força de se faire Turc, exemple qui fut suivi de la plupart de ses soldats. Le malheureux hermite, désespéré de cette apostasie, se retira à Constantinople avec la réputation d'un fanatique, qui avoit eu la folle ambition de se mettre à la tête d'une armée de furieux. Les François moins effrayés qu'irrités de cet échec, entreprirent de venger la mort de leurs freres. Ils furent envelopés par le soudan victorieux : tout fut tué ou pris. Gautier *sans argent* y périt avec Raimond de Breis, Foucher d'Orléans, Gautier de Breteuil, & Geofroi Burel. Le vainqueur marche aussi-tôt à l'ataque du camp des chrétiens, le force, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, & n'épargne que les enfants, dont il fait autant d'esclaves.

Ann. 1096.

Guill. Tyr. l. 1, c. 24.

Caractere des princes croisés.

Tel fut le sort déplorable de cette premiere armée des Croisés. Celle qui la suivit, plus disciplinée, moins enthousiaste, n'eut besoin que de paroître, pour remplir l'Asie du bruit de ses victoires. On dit communément que Godefroi de Bouillon en fut le généralissime : c'est une erreur. Elle comptoit autant de commandants, que de princes, de grands seigneurs, & de peuples différents. *Chacun d'eux avoit un égal pouvoir, & aucun ne recevoit l'ordre d'un autre.* Les François n'obéissoient qu'à des chefs de leur nation. Ceux du Vermandois marchoient sous les drapeaux de leur comte Hugues le Grand, frere du roi Philippe, prince d'une probité égale à son courage, aussi grand capitaine que

Alber. Aquens. p. 224. tom. 1, Gestor. Dei per Franc. & Balderic. p. 84.

brave ſoldat. Ceux de Normandie étoient conduits par leur duc Robert, qu'on nous repréſente comme un lion dans les combats, comme un très-petit eſprit dans la conduite : homme violent, incertain, léger, avare par goût, magnifique par oſtentation, voluptueux autant que ſuperſtitieux. Ceux de Chartres & de Blois avoient à leur tête le comte Etienne, cet oracle de la ligue, dont l'avis décidoit toujours : ſeigneur ſi riche en poſſeſſions, qu'on diſoit communément en France, qu'il poſſédoit autant de places & de châteaux qu'il y a de jours dans l'année. Il s'en falloit beaucoup que ſa valeur répondît à ſa puiſſance : intrépide dans les dangers ordinaires, timide à la vue des grands, il prit honteuſement la fuite à l'arrivée des troupes de Soliman. Ceux de Flandre ne prenoient l'ordre que de leur comte Robert, prince très-vaillant, mais plus fait pour aller en parti, que pour commander une armée. Ceux de Toulouſe combatoient ſous les enſeignes du fameux Raimond de ſaint Gilles, vieux guerrier, qui prit la croix par pénitence, & qui fit des actions de héros par habitude. On ne parle dans nos hiſtoires des Croiſades que de Godefroi de Bouillon : au contraire dans les annales des Saraſins il eſt beaucoup mention du comte de Toulouſe, & fort peu de Godefroi.

Ann. 1096.

Tudebod. hiſt. Hieroſol. itin. de Duch. t. 4, p. 789.

Longueruana, 1. part. p. 2.

Les Italiens ſe raſſembloient ſous les étendards de Bohémond, fils de ce Robert Guiſchard, conquérant de la Sicile. C'étoit un guerrier conſommé dans l'art militaire, livrant une bataille auſſi facilement qu'un autre alloit en parti : homme infatigable, ſouffrant la faim & la ſoif au-delà de ce qu'on peut croire, adroit, ruſé, le plus politique des princes Croiſés, & peut-être le plus grand, s'il eût eu plus de ſincérité & de déſintéreſſement. Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, conduiſoit ſoixante-dix mille hommes d'infanterie, & dix mille cavaliers, armés de toutes pieces, ſous pluſieurs bannieres de ſeigneurs, tous rangés ſous la ſienne, tous Lorrains ou Allemands.

Les

Les historiens de ce temps s'accordent à nous le représenter comme un héros qui a sçu réunir toutes les grandes qualités de ceux que la fable a imaginés, la sagesse d'un Nestor, la prudence d'un Ulysse, la valeur d'un Achille, la force d'un géant, *la douceur enfin & la vertu d'un moine qui auroit l'esprit de son état.* On sent toute la difficulté qu'il y avoit de concilier tant de chefs, si différens de caractere, d'humeur, & d'intérêts. Cet effort étoit réservé à la sagesse d'Aimard de Monteil, évêque du Puy en Vélay, légat du saint siege pour cette expédition : prélat également distingué par sa science & par sa piété, qui n'entendoit pas moins la guerre, que ce qui regardoit la religion. — Ann. 1096. — *Gest. Dei per Franc. tom. 1, p. 35 & 548.*

On voit par la conduite de plusieurs de ces princes, gens sages d'ailleurs, ce que peut l'esprit de superstition jusque sur les plus grands courages. Godefroi & Baudouin son frere engagerent le duché de Bouillon au chapitre de Liege, & le comté de Stenai à l'évêque de Verdun : Robert, duc de Normandie, vendit son patrimoine à ses freres pour quinze mille marcs d'argent. Robert, comte de Flandre se défit aussi de ses Etats : exemple qui fut suivi d'un grand nombre de gentilshommes. C'étoit à qui vendroit son bien pour fournir aux frais de cette expédition, où le seul clergé s'enrichit par l'acquisition de ces mêmes terres dont la noblesse se dépouilloit généreusement pour aller servir Jésus-Christ. On s'imaginoit qu'on n'avoit besoin que d'argent & d'armes pour conquérir des royaumes en Asie. Cependant ces fiers conquérants étoient à peine aux portes de Constantinople, que l'empereur Grec leur proposa de lui faire hommage des pays qu'ils venoient subjuguer. Les princes eurent peine à se résoudre à cette honteuse démarche : mais enfin, gagnés par les caresses d'Alexis, tous eurent la foiblesse de prêter le serment qu'on exigeoit. Il n'y eut que Raimond de Saint-Gilles qui protesta constamment qu'il perdroit plutôt la vie, que de se faire vassal d'un étranger. *Il jura néanmoins qu'il n'entreprendroit rien contre l'honeur &* — Ils rendent hommage à l'empereur Grec. — *Guiber. Abb. c. 15.* — *Robert. Monach. l. 2.*

la vie d'Alexis, à condition que ce monarque garderoit inviolablement tout ce qu'il leur avoit promis. C'est tout ce qu'on put obtenir de lui.

Ann. 1096.

Revue de l'armée, & le nombre des croisés.

Toutes les querelles étoient terminées. Hugues le Grand, devenu libre par la valeur du duc de Lorraine, avoit joint son libérateur, accompagné de Drogon de Néelle, de Clerembaud de Vendeuil & de Guillaume de Melun, surnommé le *Charpentier*, parce qu'avec la hache à la main, il *charpentoit* d'une terrible maniere tout ce qui s'offroit à ses coups. L'empereur batu d'abord par Godefroi, ensuite par Tancrede neveu de Bohémond, enfin par Raimond de Saint-Gilles, s'étoit vu forcé de promettre avec serment, qu'il aideroit les princes de tout son pouvoir par terre & par mer. L'armée des Croisés se mit aussi-tôt en marche, & entra dans l'Asie Mineure, où l'on en fit la revue. Elle se trouva de cinq cent mille hommes de pied, & de cent trente mille cavaliers. La difficulté étoit de nourrir cette prodigieuse multitude. Les Vénitiens, incertains du succès de la guerre, & craignant de ruiner leur commerce en Asie, refuserent d'abord de s'en charger. Les Génois plus hardis, les Pisans & les Grecs à leur exemple, équiperent des flotes chargées de provisions, qu'ils vendoient aux princes liguées en côtoyant le pays qu'ils alloient conquérir. On vit par ce moyen rentrer en Europe une partie de l'or & de l'argent qui en étoit sorti; Gênes, enrichie par ce trafic, devint bientôt une puissance.

Guiber. Abb. l. 4, c. 4.

Prise de Nicée & d'Antioche de Syrie.

La premiere entreprise des Croisés fut le siege & la prise de Nicée, capitale de la Bithynie. On batit deux fois les armées des deux Solimans, pere & fils. Les Turcs & les Arabes ne connoissoient ni ces grands chevaux de bataille, ni ces escadrons hérissés de fer, ni ces énormes forêts de lances: ils n'en purent soutenir le choc, & furent défaits avec un horrible carnage. Ces deux victoires répandirent si fort la terreur, que toutes les villes de moindre conséquence ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Le comte Baudouin alla

Guill. Tyr. Tudebod. Robert. Monach. & alii.

jusqu'en Mésopotamie, s'empara d'Edesse, & d'un vaste pays qui le reconnut pour son prince. On s'avança ensuite du côté d'Antioche, qui fut assiégée. Cette ville, capitale de la Syrie, l'une des plus grandes du monde après Rome & Constantinople, étoit défendue par une garnison de trente mille hommes, tant infanterie, que cavalerie. Les soudans l'avoient fortifiée avec un soin extrême. Elle avoit des provisions en abondance, des machines de guerre de toute [illegible] ingénieurs pour les mettre en usage. [illegible] des vivres dans le camp des chrétiens, les [illegible] continuelles, les sorties aussi fréquentes que meurtrieres, les combats perpétuels qu'il falloit livrer chaque fois qu'on alloit au fourage, tout contribua à rendre [illegible] un des plus difficiles & des plus mémorables qu'on [illegible] encore vus. Il duroit depuis six mois, & les princes croisés n'étoient pas plus avancés que le premier jour. Ils eussent été contraints de le lever honteusement, si un officier Turc ne leur eut promis de leur livrer la place, à condition que Bohémond en demeureroit le seul possesseur. Toute l'armée y consentit. Pyrrhus, c'étoit le nom du traître, livra trois tours où il commandoit. Le prince de Tarente y monta la nuit avec des échelles : tout fut passé au fil de l'épée : & l'on fit un prodigieux butin.

Ann. 1097.

Guill. Tyr. l. 5, c. 16, 17, & seq.

C'est dans les différents combats que l'on fut obligé de soutenir à l'ataque d'Antioche, que Godefroi de Bouillon fit ces prodiges de valeur & de force dont toute la terre a parlé. Il ne donnoit pas un coup de sabre, qu'on ne vît voler des têtes, ou des mains, ou des bras entiers avec le cimeterre. On raconte qu'étant ataqué par un des principaux chefs des ennemis, il lui déchargea un si furieux revers, qu'il lui fendit la tête & le reste du corps jusqu'à la selle du cheval. Une moitié, dit-on, tomba par terre : l'autre, comme par miracle, demeura ferme sur l'étrier, & fut emportée dans la ville par l'animal, que le mouvement des éperons ne cessoit d'agiter. Ce spectacle répandit la cons-

Prodiges de valeur & de force de la part de Godefroi.

Tudebod. l. 3, p. 789. Guill. Tyr l. 5, c. 6, p. 701. Albert. Aquens. l. 3, c. 85, p. 238. Robert. Monach. l. 4, p. 6[illegible] & l. 9, p. 75.

ternation, l'horreur & le déſeſpoir dans tous les cœurs.

Ann. 1098.

Les princes croiſés batent l'armée Turque, qui étoit venue leur couper les vivres.

Geſta Franc. Tudebod. & alii.

Le danger cependant n'avoit pas ceſſé par la priſe de la capitale de Syrie. Les chrétiens en étoient à peine les maîtres, qu'ils s'y virent aſſiégés par une nouvelle armée de Turcs beaucoup plus nombreuſe que les précédentes, commandée par un chef de réputation nommé Corbagat. Cet habile général, après s'être rendu maître de tous les forts que les Croiſés avoient fait élever, alla camper dans la plaine qui eſt entre l'Oronte & les montagnes, d'où il tenoit Antioche bloquée, & lui coupoit les vivres : la faim & les maladies y auroient fait périr les princes, ſi, par un beau déſeſpoir, ils ne fuſſent ſortis en bataille, réſolus de mourir en gens, ou de ſe faire un paſſage à travers le camp des infideles. Hugues le Grand fut le premier qui ſe mit en marche, faiſant porter devant lui le grand étendard de l'armée chrétienne. Un corps de deux mille Turcs s'avança pour lui couper chemin ; il fut renverſé, culbuté & taillé en pieces. Le but de cet ouvrage, ne permettant pas les petits détails, on ne s'arrêtera point à

Robert. Mon. ibid.

repréſenter ce brave prince courant la lance baiſſée contre le plus terrible des Turcs, qu'il perce de part en part. Il ſuffira de remarquer que nos hiſtoriens n'ont pas aſſez rendu juſtice à la mémoire de ce héros moins riche en poſſeſſions, moins puiſſant en vaſſaux, que la plupart des princes Croiſés, mais du-moins leur égal par les qualités qui font le grand homme. Les chrétiens lui durent en grande partie le ſuccès de cette glorieuſe journée. L'armée de Corbagat fut ou diſperſée, ou paſſée au fil de l'épée.

Ann. 1099.

Priſe de Jéruſalem.

Cette victoire en aſſurant Antioche aux Croiſés, leur ouvrit un paſſage à Jeruſalem, dont la conquête étoit l'objet de leur vœu. On s'empara ſur la route, de Ptolémaïs, depuis S. Jean d'Acre ; de Lidda, autrement Dioſpolis, de Rama ou Arimathie ; de Nicopolis, autrefois Emmaüs, & de pluſieurs autres places. On arriva enfin devant la ſainte cité dont on forma le ſiége. Cette ville moins grande, mais beaucoup plus forte

d'Antioche, étoit alors sous la domination du calife d'Egypte ; il venoit de la reconquérir sur les Turcs, qui l'avoient enlevée aux Sarasins. Elle étoit défendue par une garnison de trente mille hommes, outre vingt mille habitants capables de porter les armes. Il s'en [illegible] beaucoup que l'armée des Croisés fût aussi nombreuse. Les sieges de Nicée, d'Antioche & d'Edesse, [illegible] garnisons qu'on avoit été obligé d'y laisser, trois ou quatre batailles, quantité de petits combats, la [illegible] maladies, les désertions l'avoient si [illegible]blie, qu'elle n'étoit plus que de vingt-deux [illegible] trois mille hommes effectifs. Mais la valeur [illegible] au nombre. L'avant-mur fut emporté du premier assaut, & la ville du second, après cinq semaines [illegible]. On ne fit aucun quartier aux infideles : tout ce qui n'étoit pas chrétien, fut égorgé.

An. 1099.

Guill. Tyr. l. 8, c. 4.

Idem, ibid. c. 21.

Piété des croisés.

Ici l'histoire nous présente un spectacle aussi singulier qu'édifiant. Ces fiers vainqueurs, tout dégoûtans de sang, passent en un moment de la fureur du carnage, aux sentimens de la plus tendre piété. On quitte le casque, la cuirasse & l'épée : on se revêt de l'habit de pélerin, on va nu-pieds en procession se prosterner devant le saint Sépulcre, qu'on arrose de ses larmes. Un célebre moderne, toujours en garde & peut-être trop prévenu contre le merveilleux, ne croit pas cette tendresse compatible avec l'emportement du massacre. Cependant si l'on en juge d'après les définitions qu'il nous a mille fois données du fanatisme & de la superstition, on n'y trouvera rien que de très-vraisemblable. C'étoit par esprit de religion qu'on égorgeoit ces malheureux : on s'imaginoit faire une œuvre très-agréable à Dieu : on alloit avec dévotion lui offrir des victimes qu'il déteste, il est vrai, mais qu'on croyoit devoir lui plaire. Le même homme peut être dévot & fanatique. Quant à l'impossibilité morale qu'une armée de vingt-deux mille chrétiens emporte une ville défendue par soixante mille Sarasins, il ne nous apartient pas d'en prononcer. Il n'est permis qu'au premier génie

Abrégé chron. de l'hist. univ. 1. part. p. 134.

Ibidem.

de la France de contester des faits raportés par tous les auteurs contemporains.

Ann. 1099.

Godefroi est élu duc ou baron de Jérusalem.

Raimund. de Agil. p. 179. Henric. Hunridon. p. 377. Guibert. Abbas, p 539.

Les Croisés, maîtres de Jérusalem, s'assemblerent pour lui donner, non pas un roi, mais un duc, qui la gouvernant avec une autorité souveraine, pût la défendre contre les armées des Turcs & des Sarasins. Le comte de Toulouse s'en excusa sur son grand âge; le duc de Normandie, moins par modestie que par aversion pour les affaires, refusa pareillement de s'en charger : le comte de Flandre s'en défendit également par le même principe : il brûloit du desir de retourner dans ses Etats pour y jouïr des douceurs de la paix. On jeta donc les yeux sur Godefroi de Bouillon, qui enfin accepta une commission très-glorieuse en elle-même, mais en même temps très-délicate dans ses suites. On lui fait honeur de n'avoir voulu prendre ni le nom de roi, ni les ornements de la royauté dans une terre où le Roi des rois avoit été couronné d'épines. Ce fut moins piété, que sagesse. Le titre de royaume ne pouvoit guere convenir à une ville qui n'avoit qu'une vingtaine de villages dans sa dépendance. C'est aussi ce qui lui a fait donner celui de principauté ou baronie. De-là vient encore que ce prince dans tous les actes publics ne prend d'autre qualité que celle de baron de Jérusalem ou du saint Sépulcre. Quelques auteurs cependant lui donnent le nom de roi, mais d'un *royaume infiniment petit & presque honteux* : c'est l'expression d'un historien Anglois. Quoi qu'il en soit, si Godefroi n'a point porté la couronne, il a du-moins eu la gloire de la mériter. Il signala les commencements de son administration par la défaite du soudan d'Egypte, qui venoit au secours de Jérusalem avec une armée, dit-on, de quatre cent mille hommes.

Tudeb. p. 812.

Bach tom. 4, p. 402.

Guill. Malmesb. p. 147.

Ann. 1100.

Nouvelle armée de croisés.

Le bruit de tant de glorieux exploits excita dans le cœur de ceux qui n'avoient *point été de cette premiere* expédition, le desir d'aller aussi signaler leur valeur dans la Palestine. On vendit maisons, terres & prin-

[illegible]autés, au quart de ce qu'elles valoient. Bientôt une armée de plus de trois cent mille François, Allemands, Italiens, se mit en marche pour Jérusalem sous la conduite de Huges le Grand & du comte de Blois, qui avoient été de la premiere entreprise, & qui voulurent encore être de cette seconde. Les autres chefs étoient Guillaume comte de Poitiers, Geofroi de Vendôme, Etienne de Bourgogne, Hugues frere de Raimond de Saint-Gilles, & Herpin comte de Bourges. Plusieurs dames illustres furent aussi de ce voyage. Déja ils avoient traversé la Hongrie, la Bulgarie & une partie de la Romanie, lorsque Soliman vint fondre sur eux, les mit en déroute & les tailla en pieces. Hugues le Grand, blessé mortellement alla mourir à Tarse sur le Cydne. Ceux qui échaperent au carnage, se rendirent les uns par terre, les autres par mer, auprès de Baudouin qui venoit de succéder à Godefroi son frere. Ce prince, avec ce secours plus considérable par le nombre, conquit plusieurs villes, dont il augmenta considérablement son état. An. 1100. *Duch. tom. 4. p. 849.*

Tel fut le succès de cette premiere croisade : on ne doit pas oublier que l'Europe lui doit l'usage des armoiries. On sçait qu'il y a eu de tous temps des figures ou symboles sur les drapeaux de toutes les nations du monde. L'enseigne des Romains étoit un aigle, celle des Phrygiens un pourceau, celle des Thraciens une mort, celle des Gots un ours, celle des Alains un chat, celle des François un lion, celle des Saxons un cheval. Les particuliers même ornoient leur écu de quelques emblêmes, qui marquoient ou leur naissance, ou leurs belles actions, ou leur génie. Mais ce n'étoient que de simples hiéroglyphes. Le pere & les enfants n'avoient pas les mêmes devises : les familles en changeoient souvent. Ces images enfin, toujours de fantaisie, servoient moins à distinguer les maisons & leur noblesse, qu'à caractériser l'humeur & l'esprit de celui qui les adoptoit. Origine des armoiries. *Agrip. de vanit. scient.*

Il n'y a point eu de véritables armoiries avant le

Ann. 1180.

Segoin, trésor Hérald.
La Colombe, science Héral.
Ste Marthe, traité des armoir. de Franc.
M. de Fonc. mémoires de l'Acad. des B. L. tom. XX, p. 379.

douzieme siecle : les sçavants n'en exceptent pas même celle de France. Les trois crapaux, les trois couronnes, les trois croissans, le lion portant un aigle sur sa queue, les fleurs de lys enfin aportées du ciel par un ange, sont autant de fables aussi absurdes que les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait difficulté de donner des armes au premier des hommes, à sa femme, à Noé, & aux douze tribus d'Israel. On ne voit sur le sceau de nos anciens rois, que leur portrait ou celui de quelque saint, quelquefois des portes d'église, très-souvent des croix & autres symboles de piété. Hugues Capet est représenté tenant un globe de la droite, & de la gauche une main de justice. Sa couronne n'est rehaussée que de fleurons. Louis le Gros est assis dans un fauteuil, vêtu d'une espece d'aube, portant un sceptre à trois pointes, & ayant sur la tête une couronne ornée de plusieurs croix. Le premier sceau où l'on voie une véritable fleur de lys, est de Louis VII, surnommé le Jeune.

M. le Blanc, Traité hist. des monnoies.
Recherches de la France, t. 1, liv. 2, ch. 17, p. 141.

Toutes ces variations, dit Pasquier, *prouvent que les armoiries tant de nos anciens rois que de leurs sujets, étoient des devises telles qu'il plaisoit à chacun de se choisir.* Ce furent les expéditions de la Terre-Sainte, qui les rendirent propres à chaque maison. On les prit d'abord par nécessité. Dans une armée de sept ou huit cent mille hommes, ramassée de vingt à trente nations différentes, il faloit nécessairement un signe pour rassembler chaque vassal sous la baniere de son seigneur, qui lui-même étoit caché sous une armure de fer. On se vit donc obligé d'imaginer certains symboles significatifs, soit pour se faire remarquer dans les combats, soit pour être reconnu des siens. On les conserva dans la suite par vanité : c'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une croisade. Tout ce qui en faisoit preuve, devint une marque d'honeur. On l'arbora sur ses étendards, on la fit graver sur son sceau, peindre sur son écu, broder sur sa cotte d'armes ; on s'en para dans les tournois. Bientôt ceux-mêmes qui n'avoient pas été

du

du voyage de Paleſtine, ſe montrerent jaloux de cette diſtinction. Chaque ſeigneur, chaque gentilhomme voulut auſſi avoir un emblême diſtinctif. On n'eût oſé ſe préſenter à un pas d'armes, ſi l'on n'eût eu ſur ſon armure & ſur le caparaçon de ſon cheval quelque deviſe en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treizieme ſiecle & ſous le regne de ſaint Louis, que les armoiries paſſerent communément du pere aux enfants, & devinrent fixes dans les familles. Ann. 1100.

Toutes les ſortes de croix qui ſe trouvent dans les écuſſons, les beſants *, les lions, les léopards, les coquilles, les merlettes, ſortes d'oiſeaux qui paſſent la mer tous les ans, les noms même d'azur, & de gueule, tirés de l'Arabe & du Perſan, forment autant de démonſtrations que les armoiries doivent leur naiſſance aux voyages du Levant. Mais une preuve évidente que les Tournois y ont auſſi beaucoup contribué, ce ſont les autres pieces qu'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les Chevrons, les pals, les jumelles faiſoient partie de la barriere qui fermoit le camp. Les figures d'aſtres & d'animaux viennent des noms que ſe donnoient les tenants & les aſſaillants : noms brillants ou terribles. Ce n'étoient rien moins que les chevaliers du ſoleil, de l'étoile, du croiſſant, du lion, du dragon, de l'aigle, du cigne. Car chacun étoit alors maître de choiſir ce qu'on a depuis apelé armes ou armoiries. Les uns les formerent de la doublure de leur manteau : de-là les fourures ou pannes échiquetées, vairées, papelonnées, facées, gironnées, fuſellées, lozangées. Les autres les compoſerent de

* Le beſant étoit une monnoie fabriquée à Conſtantinople, qu'on apeloit anciennement Byſance. Il étoit d'or pur & valoit 50 ſous, ſi l'on en croit le Sire de Joinville. Il dit que les infideles exigerent deux cent mille beſants d'or pour la rançon de ſaint Louis ; ſomme qu'il évalue à cinq cent mille francs. Dans un cérémonial du ſacre de nos rois, dreſſé par ordre de Louis le jeune, on lit ces paroles : *à l'offrande ſoit porté un pain, un barril d'argent plein de vin, & treize beſants d'or.* Cette coutume s'obſervoit encore ſous Henri II, qui pour la cérémonie de ſon couronnement fit battre treize beſants d'or, peſant chacun un double ducat. Ils ont eu long-temps cours en France. *M. le Blanc, Ibid. p. 157.*

Ann. 1100.

quelques pieces de leur armure : de-là les éperons ; les fers de lance, les maſſes, les maillets, les épées, les caſques. Quelques autres les tirerent de leurs exercices ou amuſements les plus ordinaires : de-là les faucons, les jets, les cors. Ceux-ci adopterent les armes qu'ils crurent les plus propres à conſerver la mémoire de quelque beau fait d'armes ou de quelque aventure glorieuſe pour leur famille : ceux-là ſe donnerent les premieres venues, par caprice & ſans deſſein.

Ce fut vraiſemblablement à l'occaſion de la ſeconde croiſade, que Louis le Jeune prit les fleurs de lys pour armes, ſi cependant ce ſont de véritables lys. On prétend en effet que ce ne ſont ni lys des jardins, ni lys de marais, mais des iris vulgairement apelées *des flambes*. Quelques-uns veulent au contraire que ce ſoit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite, pointue, tranchante. Les deux autres étoient renverſées en croiſſants : une clavette lioit ces trois pieces : ce qui formoit, dit-on, le pied de la fleur de lys. Quelques autres conjecturent que ce ſont des abeilles mal-imitées par nos peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion eſt la découverte du tombeau de Childeric, où l'on trouva quantité d'abeilles d'or maſſif & de grandeur naturelle. Mais pour donner quelque probabilité à ce ſyſtême ſingulier, il faudroit prouver deux choſes : la premiere qu'il y avoit des armoiries avant Clovis le Grand, ce qui eſt contraire à tous les témoignages de l'hiſtoire : la ſeconde que Louis VII put être informé de ce que renfermoit un tombeau que le haſard a fait découvrir ſous le regne de Louis XIV : ce qui eſt abſurde. Quoi qu'il en ſoit de tous ces divers ſentiments, il eſt du-moins certain que Louis le Jeune eſt le premier de nos rois qui ſoit repréſenté avec des fleurs de lys à la main & ſur ſa couronne. Lorſqu'il fit couronner Philippe ſon fils, il voulut que la dalmatique & les botines du jeune prince fuſſent de couleur d'azur & ſemées

de fleurs de lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les seules armoiries des monarques leurs successeurs. Tous les ont portées sans nombre jusqu'au regne de Charles V. Ce n'est que depuis le regne de ce prince, que l'on commence à n'en voir que trois dans l'écu de France ; fixation qu'on regarde comme un hommage & un acte de foi envers la Sainte-Trinité. — Ann. 1100.

Il n'y avoit autrefois que la vraie noblesse qui eût droit d'avoir des armoiries. On ne voit aujourd'hui que gens inconnus qui non-seulement osent s'en arroger, mais qui les arborent par-tout, comme si un demi-dieu étoit leur pere. On pouroit leur apliquer ce bon mot de Ménage, *que les armoiries des nouvelles maisons sont pour la plus grande partie les enseignes de leurs anciennes boutiques*. Quelques-uns, par une hardiesse que rien ne peut excuser, ont choisi les pieces les plus illustres, pour les mettre dans leur écu : ce qui a donné lieu au proverbe : *qu'il n'est point de plus belles armes que les armes de vilain*. Quelques autres, par une imprudence jusque-là sans exemple, se sont entés dans les maisons les plus distinguées : *ce qui seroit peut-être suportable*, dit Mézerai, *si en consequence ils s'efforçoient d'avoir l'ame aussi noble que les armoiries & les noms qu'ils usurpent*. — *Mézerai, Abrég. Chron. t. 1, p. 63, 64.*

Etablissement des ordres religieux & militaires de saint Jean.

C'est encore à l'occasion des guerres saintes, que furent établis les religieux soldats, Hospitaliers, Templiers, & Teutoniques. Les premiers plus anciens & les modeles des autres, étoient déja célebres avant la prise de Jérusalem par les princes croisés. Mais bornés, les uns à recevoir les fideles qui venoient visiter les saints lieux, les autres à avoir soin des malades, sur-tout des lépreux, ils ne s'occupoient que des œuvres paisibles de la charité, sous la conduite du bienheureux Gérard leur fondateur. Ce fut Raimond Dupuy, gentilhomme de Dauphiné, qui aux premiers statuts de l'hospitalité, ajouta l'obligation de prendre les armes contre les ennemis de la religion. Il divisa son ordre en trois classes. La premiere fut celle des — *Hist. Hierosf. Jacob. Vitriaci, c. 74.* — *Ex Bosio, t. 1, pag. 68.*

Chevaliers qui par leur naissance & le rang qu'ils avoient tenu autrefois dans les armées, étoient destinés à faire la guerre aux infideles. On mit dans la seconde ceux qui n'étant ni de maison noble, ni ecclésiastiques, devoient être employés à servir les pauvres dans les hôpitaux, & les chevaliers dans leurs expéditions militaires : on les apela *freres servants.* Il furent distingués dans la suite par une cotte d'armes dont la couleur differe de celle des chevaliers. On fit une troisieme classe des prêtres & des chapelains, qui outre les fonctions ordinaires atachées à leur caractere, soit dans l'église, soit auprès des malades, seroient encore obligés chacun à leur tour de servir d'aumôniers à la guerre. Tous firent vœu de chasteté & d'obéissance. Les nouveaux religieux, pour se distinguer des autres, s'apelerent *les chevaliers de saint Jean*, du nom d'un hôpital qu'ils avoient dans la ville de Jérusalem ; & prirent la croix blanche à huit pointes sur un habit noir. C'est cet ordre célebre, qui sous les noms de Rhodes & de Malthe a rempli toute la terre du bruit de ses exploits & de ses victoires sur les infideles, ordre aussi recommandâble par les vertus paisibles de la religion, que par la plus hautè valeur dans les combats.

Ann. 1101.

Tous les hospitaliers cependant n'embrasserent point le nouvel institut. Les plus anciens, si connus sous le nom de saint Lazare, ne voulurent rien changer au statut qui leur permet le mariage, & se séparerent des nouveaux avec lesquels ils ne faisoient auparavant qu'un seul ordre sous un même grand-maître. Ils les imiterent néanmoins dans le dessein de sacrifier leur vie pour la défense des saints lieux, ajouterent aux vœux de charité & d'obéissance celui d'être toujours prêts à combatre les ennemis du christianisme, arborerent la croix verte pour se distinguer de leurs anciens confreres & rendirent comme eux de signalés services aux rois, aux peuples, & à la religion. Louis le Jeune à son retour de Palestine, en amena en France, pour y exercer leurs charitables fonctions. Ce fut dans cette

De S. Lazare.

Bul. Alex. IV.
Bul. Greg. IX.

vit qu'il leur donna l'intendance & l'administration de toutes les maladreries de son royaume, avec le château de Boigni près d'Orléans, qui dès-lors devint la maison principale & le chef-lieu de l'ordre. C'est aux bienfaits de ce prince & de saint Louis, que nos rois doivent le titre de souverains chefs, fondateurs, & protecteurs de cette nouvelle milice. L'ordre étant déchu de sa splendeur par le malheur des temps, le pape Innocent VIII entreprit de le suprimer & de l'unir avec tous ses biens à celui de saint Jean de Jérusalem. Mais toutes ses bulles déclarées abusives par arrêt du parlement furent révoquées par les papes Pie IV & Pie V. Ce ne fut cependant que sous les regnes & par la protection de Henri IV & de Louis XIV, que les chevaliers de saint Lazare furent rétablis dans leur premier éclat. Le pape Paul V les réunit à ceux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, qui venoient d'être institués aux instances du monarque François. Alors ils prirent avec ce double titre une double croix d'or à huit pointes, flanquée de quatre fleurs de lys, avec l'image de la sainte Vierge au milieu.

Ann. 1101. Belloy, ch. 9.

Chopin. de sacr. polit. l. 2, tit. 6.

Bul. Paul. V. 1607.

Du Temple.

L'exemple des hospitaliers fit beaucoup d'imitateurs. Hugues de Payens, Geofroi de saint Aldemar, & sept autres gentilshommes, tous François, touchés des périls auxquels les pélerins étoient exposés dans leur voyage & à leur retour de Jérusalem, formerent entr'eux une petite société pour leur servir d'escorte. Ils alloient les prendre & les reconduire ensuite jusqu'au de-là des défilés des montagnes & des passages les plus dangereux. Ce n'étoit d'abord qu'une simple association : elle devint par l'aprobation du concile de Troies un ordre religieux militaire. Ce fut S. Bernard qui leur donna une regle, l'habit blanc, & la croix rouge. Cette nouvelle milice s'accrut considérablement en très-peu de temps. Les princes, les seigneurs, tout ce que la chrétienté avoit de plus illustre, voulut combatre sous son habit & sous ses enseignes. On leur donna le nom de *Templiers*, ou chevaliers du Tem-

Guill. Tyr. l. 12, c. 4. Jac. de Vitr. n. 65.

Ann. 1118.

ple, parce que le roi Baudouin leur avoit assigné un logement dans son palais proche le temple. Bientôt ils devinrent si puissants, qu'ils égalerent la fortune même des souverains. Mais ces richesses, glorieuses récompenses de leur mérite, furent les causes de leur malheur & de leur perte : ainsi que nous le verrons en son temps.

De sainte Marie de Teutoniques.

Idem, c. 66.

Belloy, ch. 15.

L'établissement des chevaliers Teutoniques suivit de près celui des Templiers. Ce nouvel ordre raporte sa véritable origine au siege de saint Jean d'Acre. Le soldat Allemand, malade ou blessé, souffroit extrêmement dans un pays où n'étant entendu de personne, il ne pouvoit faire connoître ni son mal, ni ses besoins. Quelques gentilshommes de Brême & de Lubec, touchés des miseres de leur compatriotes, prirent les voiles de leur navire, dont ils firent une grande tente, où ils retirerent les blessés de leur connoissance, & les servirent avec beaucoup de charité. Quarante seigneurs de la même nation se joignirent à eux, & formerent une société religieuse & militaire, qui fut aprouvée & confirmée par le pape Célestin III. On les apela *chevaliers de sainte Marie des Teutoniques*, du nom d'un hôpital qu'un riche Allemand avoit fait autrefois bâtir à Jérusalem pour les pauvres malades de sa nation. Leur habit consistoit en un manteau blanc, chargé d'une croix noire. Leur regle étoit celle de saint Augustin : leurs vœux, les mêmes que ceux des Hospitaliers & des Templiers : mêmes statuts que les premiers dans tout ce qui regardoit l'hospitalité : même discipline que les seconds dans tout ce qui étoit de l'art militaire. Avant de prendre l'habit, ils devoient faire serment qu'ils étoient Allemands d'extraction, & nobles de naissance. Les affaires des chrétiens étant totalement désespérées en orient, les chevaliers Teutoniques se retirerent en Allemagne, où ils devinrent bientôt une milice de conquérants. Marienthal ou Mergentheim est le lieu de la résidence du grand maître : il est prince souverain.

Pendant que toutes ces choses se passoient en orient, Philippe, tranquile dans son royaume, ne s'occupoit que du soin d'agrandir ses domaines. Il sçut en habile politique profiter de la superstitieuse fureur du temps pour réunir à sa couronne plusieurs seigneuries & comtés, entre autres, celui de Bourges que le comte Herpin lui vendit pour avoir de quoi faire le voyage de la Terre-Sainte. On ne voit pas que depuis la paix faite avec l'Angleterre, la France ait été troublée par aucune guerre. Elle jouïssoit de la plus profonde tranquilité, lorsque le monarque mourut à Melun dans la cinquante-septieme année de son âge, & la cinquantieme de son regne. Son corps fut porté à l'abbaye de saint Benoît sur Loire, où il avoit choisi sa sépulture. Un historien Anglois le fait mourir moine Bénédictin : mais s'il en prit jamais l'habit, ce fut tout au plus au lit de la mort. C'étoit alors une dévotion à la mode. Les rois, les reines, les princes & les princesses se faisoient revêtir à leur mort d'habits religieux : quelquefois même ils vouloient être portés, à leur derniere maladie, dans des couvents : de-là ce grand nombre de monarques, de seigneurs, & de dames illustres, dont les anciens ordres font parade, quoiqu'aucun d'eux n'ait renoncé en santé aux affaires publiques pour vivre en cénobite.

Ann. 1108. Mort du roi Philippe.

Guill. Malmesb.

Philippe eut deux femmes, Berthe qu'il répudia, & Bertrade qu'il enleva à son mari. La premiere, fille de Florent comte de Hollande, fut mere de Louis VI, dit le Gros, de Henri qui mourut jeune, & de Constance mariée d'abord à Hugues comte de Troies, puis à Bohémond I, prince d'Antioche & de Tarente. La seconde, de l'illustre famille de Montfort, lui donna quatre enfants, Philippe comte de Mante & seigneur de Melun ; Fleuri ; Cecile, femme en premieres noces de Tancrede, neveu de Bohémond, en secondes, de Pons de Toulouse, comte de Tripoli ; & Eustache mariée à Jean comte d'Etampes. Une preuve que ce second mariage du roi fut enfin aprouvé par les papes,

Ses femmes & ses enfants.

c'eſt que les deux fils de Bertrade ſe regardoient comme légitimes, & capables de ſuccéder au royaume : prérogative qu'aucun auteur de ce temps ne leur a diſputée. *Ce qui élevoit ſi fort, & la mere & les enfants & toute la famille*, dit l'abbé Suger, *c'eſt que ſi le roi venoit à mourir, de quelque accident que ce fût, l'un des freres ſuccéderoit au trône :* expreſſion qui marque, non des eſpérances vagues & des prétentions chimériques, mais un droit certain, & reconnu de toute la nation. S'il eût été douteux, eſt-il croyable qu'un miniſtre d'Etat, un homme enfin tel que Suger, n'eût pas dit un ſeul mot pour prévenir la poſtérité, & l'empêcher de tomber dans l'erreur ? Le douaire de Bertrade aſſigné ſur les domaines de la couronne devient une nouvelle confirmation de cette opinion, fondée d'ailleurs ſur l'autorité des chroniques d'Anjou & de Maillezais, qui toutes deux lui donnent le titre de reine. Ce douaire fut la terre de Haute-Bruyere dans le dioceſe de Chartres, où elle fonda un riche prieuré. Elle y mourut peu de temps après, ſous l'habit des religieuſes de Fontevrault.

Ann. 1108.

Suger de vitâ Lud. Gros. tom. 4 Ducheſne, p. 29.

Son portrait.

On remarque que Philippe eſt le premier de nos rois dont le nom ne fut ni François, ni Germain d'origine, mais celui d'un ſaint honoré dans l'égliſe. On lui reproche ſon incontinence, qui lui fit perdre, dit-on, le privilege de la guériſon des écrouelles, que Dieu voulut bien rendre à ſes ſucceſſeurs. Mais ce qui lui fit le plus de tort dans l'eſprit de ſes ſujets, emportés alors par la fureur des croiſades ; ce fut le peu de part qu'il prit à ce célebre événement. On regarde comme pusillanimité, molleſſe, indolence, ce qui fut peut-être l'effet de la plus haute ſageſſe. Heureuſe la France, ſi les rois ſes enfants ou petits enfants l'euſſent imité dans cette conduite pleine de prudence, & n'euſſent point abandonné le bien certain qu'ils pouvoient faire à leurs Etats, pour aller tenter en orient des conquêtes tres-incertaines ! Il eſt du-moins conſtant qu'il avoit de grandes qualités. C'étoit le prince de ſon ſiecle le

P. Daniel, t. 4, p. 527. Guibert. abb. apud Ducheſ. tom. 4, p. 317.

mieux

mieux fait, de la taille la plus majestueuse, de l'extérieur le plus séduisant. Brave dans les combats, sage dans le conseil, maître dans l'art de parler, l'histoire lui donne toutes les graces de l'esprit & du caractere. C'est le premier de nos monarques, qui pour autoriser ses chartres, les ait fait souscrire par les grands officiers de la couronne. On y voit aussi le nom d'Ingelram son précepteur. Quelquefois les confesseurs ont obtenu le même honneur.

Ann. 1108. *Duchesn. t. 4. p. 159.*

Commencement de l'ordre des Chartreux.

Ce regne si célebre par l'établissement de tant de sociétés religieuses & militaires, ne le fut pas moins par la fondation de plusieurs ordres monastiques, qu'il vit naître & croître. Celui des Chartreux eut pour instituteur saint Bruno, natif de Cologne, chanoine d'abord de l'église de saint Cunibert, ensuite de Notre-Dame de Rheims, le plus sçavant théologien, & l'un des plus grands docteurs de son temps. Le desir d'une plus haute perfection le conduisit dans une solitude du Dauphiné nommée *Chartreuse*, d'où l'ordre a pris son nom. Il fut suivi de six compagnons d'étude & de piété, qui vécurent avec lui dans la plus grande austérité, portant des cilices sur la chair; ne parlant presque jamais que par signes, n'ayant que du pain & de l'eau le mercredi & le vendredi, des légumes & du vin le mardi & le samedi, du fromage le jeudi, un peu de poisson les dimanches & fêtes. Ils se faisoient tous saigner cinq fois par an, & ne se rasoient que six fois. On n'admettoit les novices à faire profession qu'à l'âge de vingt ans. On leur donnoit du parchemin, des plumes & de l'encre pour transcrire de bons livres, afin que ne pouvant prêcher de bouche, ils le fissent du moins par écrit. Le saint fondateur apelé par le pape Urbain II, pour l'assister de ses conseils, refusa l'évêché de Reggio, & mourut en Calabre dans son monastere de Squillace, que Roger comte de Sicile avoit fondé. L'histoire du chanoine de Paris, qui se leva de sa biere en présence de Bruno, & cria trois fois, *on m'a accusé, on m'a jugé, on m'a condamné*, est,

Ann. 1109. *Mabil. præf. n. 68.*

Guibert. de vitâ suâ, c. 21.

Launoy, dissert. de verâ causâ secess. S. Brun.

dit-on, de l'invention de Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, qui vivoit plus de deux cents ans après. On n'en voit aucune mention dans les écrits du pieux instituteur des Chartreux. La gloire de ce nouvel ordre est d'avoir observé si exactement ses premieres constitutions, que depuis plus de six cents ans, il n'a pas eu besoin de réforme.

Ann. 1109.

Etablissement de l'ordre de Cîteaux.

Vita S. Rob. apud Boll. 29 *April. tom.* 3, *p.* 663.

Exor. magn. Cisterc. cap. 1, 2, 10, 13.

Il y avoit vingt-cinq ans que le saint abbé Robert avoit fondé l'abbaye de Molême au diocese de Langres. Mais s'étant aperçu que la discipline n'y étoit pas exactement observée, il se retira avec vingt de ses religieux dans les déserts de Cîteaux, à cinq lieues de Dijon. Ils défricherent une partie de la forêt, que le vicomte de Beaune leur donna, se bâtirent des cellules de bois, & y vécurent dans la premiere austérité de saint Benoît, sans frocs, sans chaperons, sans serges, sans étamines, n'usant que d'une sorte de mets dans le réfectoire, & jamais de viande. Ils passerent dix ou douze ans dans cette simplicité, ne recevant point de novices. Déja ils commençoient à craindre de voir bientôt la fin de leur institut, lorsque la Providence leur envoya saint Bernard, gentilhomme Bourguignon, de l'illustre maison de Châtillon, l'esprit le plus délié, & l'homme le plus éloquent de son siecle. Cette nouvelle société devint en peu de temps très-florissante, & par la sainteté de ses sujets, & par les pieuses prodigalités des fideles. Bientôt on vit s'élever ces quatre abbayes si célebres sous le titre de filles de Cîteaux, *la Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond.* L'ordre prit son nom du lieu de son établissement : on ne le connoît presque plus aujourd'hui que sous celui de Bernardins.

Fondation de l'abbaye & de l'ordre de Fontevrault.

Ce fut aussi vers le même-temps, que le célebre Robert d'Arbrissel fonda l'abbaye de Fontevrault dans le diocese de Poitiers. C'étoit un des plus beaux génies de ce temps-là, qui avoit souverainement le talent de la parole, & dont l'éloquence naturelle étoit soutenue d'une grande capacité. On le voyoit toujours

suivi par une multitude de persones de l'un & de l'autre sexe ; on en prit occasion d'ataquer sa sainteté par des calomnies. De-là, sans doute est venu le conte du singulier genre d'épreuve, à laquelle on veut qu'il ait exposé sa vertu au milieu de ses religieuses. Robert en fut averti, & pour s'accommoder à la foiblesse humaine, il résolut de fixer cette société dans quelque désert, où les hommes & les femmes pussent vivre séparés les uns des autres, & toujours unis par les liens de la charité. La solitude de Fontevrault lui parut propre à ce dessein : il y établit deux monasteres sous la regle de saint Benoît, l'un pour les femmes, qui devoient avoir toute l'autorité ; l'autre pour les hommes, qu'il obligea à dépendre entiérement de l'abbesse. Il leur en donnoit l'exemple, & ne s'apeloit que l'homme d'affaires des dames religieuses. C'est le premier ordre dont le chef fut une femme.

Ann. 1109.

In ejus vitâ apud Boll. 25 Febr. tom. 5, p. 393.

Fin du premier Tome.

De l'Imprimerie de P. ALEX. LE PRIEUR, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.

00032015

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 July, 2016